

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

*Revue de l'Université de Bruxelles*, quarante-deuxième année,  
Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1937.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255\\_1937\\_000\\_042\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1937_000_042_f.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en  
matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**  
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

**Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite  
qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la  
Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette  
œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les  
Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site  
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



**REVUE**  
DE  
**L'UNIVERSITÉ**  
**DE BRUXELLES**

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

---

**QUARANTE DEUXIÈME ANNÉE**  
**1936-1937**

---

**BRUXELLES**  
**SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ**  
**50, AVENUE DES NATIONS**

—  
**1937**

# La situation de l'Université pendant la CII<sup>e</sup> année académique

par

M. PAUL HYMANS,

Ministre d'Etat,

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

---

**Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre 1936**

---

Ce discours ne peut être l'exposé d'une thèse ou la discussion d'une doctrine. C'est un rapport que j'ai mission de faire sur la vie de l'Université pendant la dernière année académique, la 102<sup>e</sup> depuis la fondation que nous commémorâmes en 1934.

L'Université Libre de Bruxelles ne cesse de grandir par la spécialisation de ses organes, le développement de son matériel didactique, l'outillage de ses laboratoires, l'effectif des forces qui collaborent à l'enseignement et à la recherche scientifique. Elle déploie une activité diverse et multiple qui nous inspire une naturelle fierté.

Mais des tristesses s'y mêlent et jettent une ombre sur les joies du travail commun quand disparaissent des figures éminentes qui illuminaient le décor de la vie universitaire et dont la présence était à la fois une raison d'orgueil et de confiance.

Leur soudain effacement nous inflige un appauvrissement.

Je songe comme vous, à Henri PIRENNE. C'est à l'Université de Gand qu'il accomplit sa carrière professorale. Mais il vint à nous; il fit ici une série de conférences, où l'on put voir la préfiguration d'un livre nouveau qu'il acheva avant de mourir, qui n'a point encore paru et où il développe des vues hardies et neuves sur la fin du monde antique et les origines du moyen âge.

Nous lui conférâmes le titre de Docteur honoris causa.

Installé à Bruxelles, il s'associa au mouvement, aux soucis, aux enthousiasmes de notre famille intellectuelle. Il était des nôtres.

Mais nous ne pouvons accaparer sa mémoire. Elle demeure un des ornements du trésor national.

On a dit, après sa mort, dans une Université étrangère, qu'aucun pays ne possède sur son histoire un livre comparable à celui que PIRENNE a donné à la Belgique et M. Abel Lefranc, dans une séance de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de France, a salué en lui « l'une des figures les plus hautes et les plus complètes de notre époque dans le domaine de la connaissance de l'homme, celle d'un maître incomparable qui fut en même temps, au regard de tous, un grand citoyen : double auréole qui confère à Henri PIRENNE une place exceptionnelle dans ce qu'on peut appeler au sens précis du mot, le Panthéon de l'histoire ».

Ce Verviétois, fils d'un drapier, qu'une vocation irrésistible et que rien n'explique, voua aux études historiques, suivit les leçons, à Paris, de Gabriel Monod et de Giry, en Allemagne de Schmoller et de Lamprecht. Ayant atteint la célébrité, il fut écouté, applaudi comme un chef, dans les Universités d'Amérique, de France, d'Italie, d'Angleterre et d'Égypte. Sa renommée était internationale et ce sont des œuvres nationales par leur sujet et leur inspiration qui lui en valurent la conquête.

Son livre sur les *Anciennes Démocraties des Pays-Bas*, les sept volumes de son *Histoire de Belgique* renferment la substance la plus précieuse de sa science et de sa faculté créatrice.

Avant la guerre plus de 30.000 exemplaires des quatre premiers volumes de l'*Histoire de Belgique* avaient été écoulés. Il acheva le monument après une captivité en Allemagne, qu'il soutint le front haut et dont il rapporta de si instructives et fortes impressions.

Le grand ouvrage de PIRENNE a été consacré par la gloire et la popularité. Il fut trop souvent décrit et loué par des critiques éminents pour que j'ose tenter d'ajouter un éloge.

Mais j'ai connu et aimé l'auteur. Et comment me dispenserai-je d'évoquer l'intense puissance de vie que dégagait l'étincelle du regard, la parole vive qui précipitait les mots

dans la hâte fiévreuse de la pensée, la richesse des idées, l'abondance ardente de l'improvisation, que coloraient parfois l'ironie et le paradoxe.

Dans le fond l'esprit gardait le plus noble équilibre. L'histoire enseigne l'apaisement. Il jugeait sans passion, sans préjugé. Il recherchait et aimait la vérité. Il était optimiste et tolérant. La contemplation du passé lui donnait foi dans la continuité de la vie. Le dernier volume de son *Histoire de Belgique* marque des traits saillants de sa physionomie morale.

Sortant des époques révolues, il écrivait de l'histoire vivante.

Il sut, au milieu des contrastes de l'opinion, des conflits politiques et sociaux, garder la vision juste des valeurs et des contingences, apprécier avec exactitude et équité les mouvements de l'esprit public, les influences économiques et spirituelles, mesurer les hommes et les institutions.

PIRENNE projetait de la lumière et de l'énergie; il donna à la Belgique, en explorant ses origines et en dépeignant son évolution, la conscience de son unité et de sa raison d'être.

Nous avons perdu en lui un guide, une force, un grand animateur de la pensée.

Dans ses dernières années, PIRENNE reçut comme un couronnement, le prix Francqui.

Et voici que surgit une autre stature, d'un autre format, d'une essence différente, FRANÇQUI, le créateur de la Fondation Universitaire, l'inspirateur du Fonds National de la Recherche Scientifique, mécène, homme d'Etat et de finance, grand manieur de politique et d'argent, qui, en des épisodes décisifs fut un agent de grandeur et de salut.

Cette puissante nature avait des aspects divers. Mêlé à des crises économiques et politiques, associé à la direction de vastes affaires, il ne pouvait échapper à la discussion des partis. Mais l'ardeur à servir la nation et des dons magnifiques d'initiative et de réalisation ont fait de lui l'une des plus imposantes personifications d'une époque.

CLAUDEL, le poète et l'ambassadeur, qui s'était lié avec lui en Chine, où il cherchait alors pour l'industrie belge, sous l'impulsion de Léopold II, de nouveaux débouchés, et qui vint lui porter un suprême adieu quelques jours avant la fin, a décrit en un style d'eau forte, son imagination constructive, son

audace, son besoin d'action et de domination qu'il déploya tout jeune dans ses expéditions au Congo, plus tard en Belgique envahie, dont il entreprit le ravitaillement devant l'ennemi que tour à tour il jouait et bravait.

La dernière partie de sa vie, après la guerre, est un tableau à deux volets. Sur l'un apparaît le grand expert qu'on appelle en consultation dans les conférences internationales convoquées pour régler les faillites financières de l'Europe, l'habile chirurgien qui trancha les abcès monétaires et en 1926 stabilisera notre franc. Sur le second se profile une autre face, plus sereine, qu'éclaire un rayon d'idéal. L'homme d'affaires qui connaît l'utilisation technique de la science dans la vie industrielle, a perçu la beauté du travail libre et désintéressé à la recherche de la vérité. Il a compris, pour la nation dont il veut le relèvement, le besoin d'un refleurissement des hautes études. Et de cette révélation qui orientera ce cerveau vigoureux et positif vers le monde savant, vers la société de l'esprit, naîtront les entreprises qui ont sauvé nos grandes écoles et les institutions qui ont assuré, comme l'a dit Franz Cumont, la création continue d'une élite.

Nous nous sommes associés aux trois autres Universités, dans une cérémonie solennelle à laquelle assistait le Roi, pour honorer la mémoire de Francqui.

Et, dans une séance émue et intime de notre Conseil d'administration, nous avons inauguré le buste qui reproduit sa tête impérieuse et massive, « figure de proue », selon l'image épique de Paul Claudel.

La mort a effacé d'autres noms qui brillaient sur les listes de nos Docteurs honoris causa, et dont le reflet continuera d'embellir l'histoire de l'Université.

Le souvenir du roi Fouad a été célébré au Musée d'Art et d'Histoire dans une cérémonie dont la simplicité avait de la grandeur.

Souverain d'une Egypte nouvelle à laquelle il donna une constitution et de vivifiantes libertés, il créa sur les rives du Nil, au milieu des vestiges imposants de l'antiquité pharaonique, une civilisation moderne inspirée des méthodes de l'Occident. Il réorganisa l'Université égyptienne où il appela plusieurs de nos compatriotes dont notre collègue Henri Grégoire.

Ami des Souverains belges, il les reçut au Caire, en 1930, avec un faste triomphal, dont j'ai gardé, ayant eu le privilège de participer à leur voyage, un souvenir émerveillé.

Il encouragea les études égyptologiques de notre ami M. CAPART et donna à la Fondation qu'il dirige un patronage actif et éclairé.

La carrière du docteur Charles RICHEL, du docteur NICOLLE, du docteur PAVLOW, de MM. GRIGNARD et MEILLET, a pris fin au milieu d'une émotion respectueuse.

RICHEL vint souvent en Belgique. Ses travaux dans des domaines divers de la physiologie, le conduisirent à de fécondes découvertes. Il révéla les phénomènes de l'anaphylaxie. Membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine de France, il fut appelé aux honneurs du prix Nobel. C'était un esprit ardent, qu'entraînaient les audaces de la pensée et les élans d'un optimisme généreux. Il fut un précurseur de l'aviation, un apôtre du pacifisme; le chercheur, le professeur, le propagandiste, joignait la chaleur du verbe à la hardiesse de l'invention.

Le docteur NICOLLE, lui aussi, était titulaire du Prix Nobel. L'humanité lui doit la victoire sur un fléau, le typhus exanthématique. Il reconnut la maladie et ses modes de transmission et en dicta la prophylaxie. Pendant la guerre il sauva ainsi des milliers de vies de soldats. Il dirigeait l'Institut Pasteur à Tunis et initiait une phalange de jeunes médecins aux maladies tropicales. Duhamel a décrit en termes charmants sa physionomie robuste et méditative. Lui-même avait de remarquables dons d'expression. Il avait foi dans l'effort humain et laisse dans ses livres de belles leçons d'énergie.

La France eut d'autres deuils, qui s'étendent à notre Université. Elle a perdu un grand chimiste, GRIGNARD, qui portait sans orgueil les plus nobles honneurs académiques. Il dota la chimie organique de nouvelles méthodes, qui lui ouvrirent de larges horizons. Les hommages qui saluèrent sa mort reflètent le prestige et la séduction qu'exerçaient autour de lui son ardente persévérance, sa bonté, sa fidélité aux devoirs et à l'idéal de sa vie dont il exprima la formule en cette phrase de poète: « Chacun de nous a son étoile. Suivons-la en nous félicitant de la voir chaque jour un peu plus loin. »



Enfin M. MEILLET vient de disparaître, il y a quelques semaines. Il avait remplacé son maître Michel Bréal dans la chaire de grammaire comparée au Collège de France et présidait à l'École des Hautes Etudes la section des sciences historiques et philologiques.

Son œuvre écrite est immense. Elle embrasse le champ de la linguistique indo-européenne. Il étudia en d'innombrables articles et d'importants ouvrages de forte substance, les problèmes de la philologie slave, arménienne et iranienne; il décrivit les caractères des langues germaniques, et, dans un ouvrage destiné au public le plus étendu: « les langues de l'Europe nouvelle », il mit en lumière le rôle de l'élément linguistique dans la vie politique de l'Europe contemporaine. Un accord universel le place au premier rang des linguistes de l'époque.

Le Docteur PAVLOW, appartenait comme Nicolle et Richet à l'élite glorieuse du prix Nobel. Comme eux c'est à la physiologie qu'il voua jusqu'à un grand âge son génie observateur. Il enseigna à l'Université de Moscou depuis 1897 et créa une école de physiologistes fameux. Ses révélations sur la circulation du sang et les réflexes nerveux le portèrent au sommet. Il survécut à la Révolution qui le respecta, et il poursuivit avec sérénité dans sa chaire et son laboratoire, au milieu des bouleversements du monde politique, ses austères travaux. Il y a un an un groupe de savants belges alla saluer l'illustre vieillard, au visage ascétique, qu'auréolait une renommée immaculée.

Plus près de nous, nous avons vu s'éteindre de précieuses amitiés, nées d'une longue et fructueuse collaboration.

M. Paul STOOBANT nous fut enlevé il y a quelques mois.

Il enseigna l'astronomie à l'Université pendant quarante ans.

Directeur de l'Observatoire royal après Lecoq, il se révéla digne du magnifique héritage de Quételet et de Houzeau.

Il résolut de mystérieux problèmes du monde stellaire et planétaire. C'est en haut que sa pensée explorait la nature et cherchait le secret des lois universelles.

Il accumula les récompenses académiques et les dignités universitaires. Membre de l'Institut de France et de la Royal Astronomical Society de Londres, il reçut le prix décennal des Sciences mathématiques octroyé par le Gouvernement belge et le prix Lalande de l'Académie des Sciences de Paris.

Il fit de l'Observatoire, doté à son initiative d'un outillage modernisé et puissant, l'un des grands instituts astronomiques de l'Europe. Il aimait la science et l'enseignement; son autorité s'entourait de charme et de modestie.

Il laisse derrière lui un exemple, des disciples, des amis.

La Faculté de Droit et l'École des Sciences politiques et sociales ont perdu un maître éminent, M. GOHR, qui s'était élevé aux premiers rangs du monde colonial. Il avait rempli au Congo d'importantes fonctions judiciaires et administratives. Rentré en Belgique, il avait été désigné pour présider le Comité spécial du Katanga.

Il avait approfondi la question de la main-d'œuvre africaine. Lorsqu'il y a quelques années, la Société des Nations réunit une commission pour la préparation d'une convention relative à l'esclavage et au travail forcé, il fut, d'un mouvement unanime, porté à la présidence. Son expérience des mœurs et de la psychologie indigènes, sa valeur morale, sa haute conception de la tâche civilisatrice, lui assignèrent dans les affaires coloniales une influence et un rôle, qui servirent notre politique belge et grandirent le prestige national.

Enfin, nous devons un tribut à la mémoire de deux de nos professeurs honoraires.

M. BRAND se consacra pendant plus de quarante ans, à l'enseignement des sciences physiques et mathématiques. Il fut une des colonnes de la Faculté des Sciences et de l'École polytechnique.

Le Docteur GALLEMAERTS brilla dans cette excellente école d'ophtalmologie, qui a fait honneur à notre Université et au pays. Il succéda au Docteur COPPEZ, dans une chaire autour de laquelle se pressait la jeunesse. Il devint, en 1927, président de l'Académie Royale de Médecine et son renom passa les frontières. A l'Hôpital, où il donna autant de son cœur que de sa science, comme à l'Université, on aimait l'homme de bien autant que le savant, dévoué à la souffrance, chaud dans ses amitiés, de parole familière, de vie simple que domina jusqu'au bout l'idée du devoir.

Pendant nos vacances d'été, un dernier coup nous a frappés.

L'un de nos jeunes professeurs, M. Alexandre DUPRET, ingénieur principal des Mines nous a été enlevé par un mal précoce.

D'heureuses espérances s'éteignent avec lui.

De ce pèlerinage autour des tombes, revenons à la vie aux œuvres d'avenir, aux réformes et aux accroissements.

Nous avons, sur la proposition de la Faculté de Droit, annexé à celle-ci une Ecole des Sciences criminologiques dont l'activité va commencer immédiatement.

Certes, les questions se rattachant aux causes sociales et physiques de la délinquance étaient déjà envisagées dans de nombreux cours. Mais ces cours étaient épars; il s'agissait de les réunir, de les coordonner et d'y ajouter des leçons nouvelles afin de constituer un ensemble mettant en évidence tous les aspects du problème de la délinquance: l'Ecole des Sciences criminologiques fera une large place à l'enseignement des doctrines anthropologiques et sociologiques; la prophylaxie criminelle y sera élevée au rang d'une discipline scientifique; elle étudiera aussi la science pénitentiaire; les chaires de droit pénal comparé et de procédure pénale comparée feront qu'aucun des progrès réalisés, qu'aucune des expériences tentées à l'étranger n'échapperont aux investigations de nos professeurs et de nos élèves.

Pour connaître le Droit, il faut connaître l'homme et il faut connaître la société: telle est la base du programme de l'Ecole.

Elle ne sera pas seulement un centre d'études de ce qui est: elle sera un milieu vivant où s'élaboreront, dans une atmosphère de libre recherche et de réalisme, les réformes de demain, destinées à assurer, avec le respect de la liberté individuelle, la défense sociale contre la criminalité.

L'enseignement du droit pénal a été illustré à l'Université de Bruxelles par des maîtres tels qu'Adolphe Prins et M. le Procureur Général Servais. Nous nous devons de maintenir notre réputation sur ce terrain au niveau duquel ils l'avaient portée.

Le diplôme de licencié en sciences criminologiques pourra être obtenu par les docteurs en droit après une année d'études complémentaires; les autres élèves devront suivre pendant deux ans les cours de l'Ecole et aussi certains cours de formation générale empruntés aux programmes des Facultés de Philosophie et de Droit.

Nos licenciés en sciences criminelles seront armés pour affronter la lourde tâche du juriste appelé à s'associer au fonctionnement de la justice répressive ou pour occuper les hautes charges de l'administration pénitentiaire.

Nous avons été amenés par la législation sur l'emploi des langues en matière judiciaire à décider l'an dernier l'organisation de l'enseignement du droit en langue néerlandaise. Nous avons commencé par le dédoublement des cours du premier doctorat. Dès aujourd'hui l'enseignement complet en langue néerlandaise fonctionnera pour le second doctorat en droit et la première licence en notariat.

La réforme sera intégralement réalisée l'année prochaine pour le troisième doctorat et la seconde licence en notariat. Nos étudiants auront ainsi le libre choix, et pourront exercer la profession d'avocat et remplir des fonctions judiciaires ou notariales dans les deux régions du pays.

Sur la proposition de la Faculté de Médecine, nous avons créé, dans le cadre du service de bactériologie, un centre de parasitologie tropicale. Le but est d'éveiller des vocations coloniales et d'équiper scientifiquement les jeunes médecins en vue de combattre les maladies parasitaires qui déciment de lointaines et ardentes contrées ouvertes à l'action civilisatrice.

Nous avons entrepris de réformer le programme de l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales, sous la pression des phénomènes qui évoluent si rapidement et se multiplient dans le domaine de la vie collective et dont l'examen exige des disciplines spéciales.

Déjà en 1929 le programme du doctorat avait été développé. Il parut nécessaire d'améliorer la formation des étudiants qui se limitent aux études de la licence.

Conformément aux propositions de l'Ecole, le Conseil d'Administration a révisé le programme, créé des cours nouveaux qui accentuent le caractère humaniste de l'enseignement, réalisé la fusion de la section des sciences économiques et des sciences financières, et porté de deux à trois années la durée des études de licence.

La troisième année d'études comportera, à côté des cours *ex cathedra* des cours pratiques qui obligeront les étudiants à des recherches et à des exposés personnels.

Enfin, dans le but de permettre aux étudiants qui ont parcouru le cycle réglementaire de perfectionner leurs connaissances économiques et de préparer des travaux scientifiques, l'Ecole a décidé d'organiser un centre d'études économiques où seront admis les anciens étudiants de l'Université de n'importe quelle Faculté, ayant une formation suffisante. Eventuellement même on y pourra admettre des jeunes gens n'ayant pas fait leurs études à notre Université.

Nous espérons ainsi susciter un foyer dont le rayonnement extérieur aiderait à éclairer le chemin des réformes et à dissiper l'obscurité et la complexité des problèmes au milieu desquels se débat la société contemporaine.

L'Institut de Philologie et d'Histoire orientales, fondé en 1930 grâce à l'initiative éclairée de M. Robert WERNER, a été consolidé et élargi par de récentes décisions dont l'intervention de M. WERNER a assuré l'exécution. De nouveaux cours, de nouveaux séminaires étendent et spécialisent son enseignement, intégré désormais dans l'enseignement régulier de l'Université, et qui embrasse l'Orient antique, Byzance et les Musulmans. Une section nouvelle est consacrée aux études de philologie et d'histoire slaves.

L'Institut est devenu un centre actif d'exploration et de recherches et semble appelé à exercer une utile attraction par la qualité de ses maîtres et conférenciers, dont plusieurs viennent du dehors et par les perspectives qu'ouvrent leurs travaux sur les civilisations originaires d'Asie et d'Egypte, d'où procède le monde européen, et sur les sommets où elles portèrent, il y a des milliers d'années, l'art, la philosophie, l'économie et le droit.

Les études slaves initieront à la culture et à l'évolution d'une grande race qui peuple de nombreux Etats en pleine croissance et avec lesquels les contacts de l'Occident sont destinés à devenir plus étroits et fructueux.

Les cours de la première année de candidature vont s'ouvrir incessamment.

L'Université de Bruxelles a été la première, en Belgique, à organiser un enseignement supérieur des sciences de l'éducation. Son Ecole de Pédagogie, fondée en 1909, s'est développée progressivement. Nous avons pensé que l'importance des disciplines qui y sont enseignées et l'intérêt des travaux qui s'y

## **Erratum**

*Revue de l'Université*, n° 1 (octobre-novembre 1936) : Page 10,  
ligne 3 depuis le bas, au lieu de 1909, lire 1919.

---

poursuivent, justifiaient une nouvelle structure s'inspirant de celle de la Faculté de Philosophie et Lettres et de la Faculté des Sciences. Dorénavant, l'Ecole de Pédagogie comprendra une candidature et une licence, de deux années chacune, le doctorat étant réservé aux élèves qui consacreront une année au moins à l'élaboration d'une thèse. Cette réforme a permis de renforcer le programme de la candidature, de compléter les cours de la licence, d'augmenter la liste des cours à option, bref, d'assurer à nos étudiants en sciences pédagogiques, une formation plus systématique, plus solide et plus riche.

Dès 1932, la Faculté des Sciences appliquées mit à l'étude l'organisation d'une section de l'urbanisme dans le cadre des études d'ingénieur civil des constructions.

L'urbanisme ne se réduit pas aux problèmes esthétiques du tracé des villes ni aux problèmes techniques de voirie ou de circulation. Il tend à ordonner le cadre de la vie collective et répond à de croissantes nécessités.

Dès cette année l'enseignement nouveau fonctionnera. Il débutera par un cours sur l'évolution des villes qui sera suivi d'un cours d'art urbain et d'un cours d'organisation politique, sociale et administrative des villes et des régions.

L'Université s'est, depuis longtemps, intéressée à l'éducation physique, et a encouragé les cercles étudiants qui s'adonnent aux sports et aux exercices musculaires. Elle a trouvé auprès du Département de l'Instruction Publique, un appui constant.

La pratique des sports prend partout un rôle plus important dans la formation individuelle et sociale de la jeunesse. Tandis que l'activité corporelle associée avec méthode à l'effort intellectuel établit un salubre équilibre physique et moral, les joutes sportives répondent aux goûts d'une jeunesse vigoureuse, créent un esprit d'équipe et de discipline et stimulent le sens de la solidarité.

Nous poursuivons la construction de l'Institut d'Education physique, fondé grâce à la généreuse initiative de M. et M<sup>me</sup> Andriess-Spanjaard, et dont nous pourrons célébrer l'inauguration dans un délai prochain. Il dominera une plaine de sports avec emplacement pour les jeux, un stade, une piste d'entraî-

nement dont l'aménagement se fera progressivement, dans la mesure où les ressources mises à notre disposition le permettront. Ce sera un magnifique complément de notre monumentale Cité Universitaire.

L'École des Infirmières hospitalières et visiteuses a été inaugurée à l'Hôpital St-Pierre le 28 mars dernier.

L'École, qui est dédiée au souvenir de deux femmes d'élite, dont la mort a fait des héroïnes, Edith Cavell et Marie Depage, est installée dans d'admirables locaux. Elle a pu être définitivement constituée grâce à la Fondation Rockefeller, à la Commission d'Assistance Publique et au concours de nombreuses personnalités sur le dévouement desquelles il est toujours permis de compter quand il s'agit de faire le bien et de soulager la souffrance.

Deux importantes Fondations ont continué à rendre de précieux services à notre enseignement et à notre jeunesse studieuse.

Nous avons eu le plaisir de fêter le retour en Belgique de notre éminent ami M. Georges SMETS, ancien recteur, qui avait été investi par le Fonds Jacques Cassel d'une mission de recherches sociologiques dans l'Urundi et le Ruanda et qui, après un séjour de sept mois est revenu chargé de notes et d'impressions.

M. SCHWETZ agrégé à la Faculté de Médecine, est parti pour l'Afrique en février dernier; il s'y livre à des recherches parasitologiques. Il a débarqué à Boma, pour se diriger ensuite vers Banana.

La Fondation Archéologique a accordé la bourse d'études Léon Leclère pour l'Italie et trois bourses d'études au British Museum. Pendant l'année qui s'ouvre la bourse Charles Grégoire sera décernée pour un voyage en Grèce.

Des bourses d'études, créées grâce à la généreuse intervention de M. Albert Kreglinger, de la Compagnie Maritime Belge et du Crédit Foncier Sud-Américain, ont permis à trois ingénieurs argentins de venir suivre des cours à la Faculté des Sciences appliquées.

Je tiens à signaler aussi un remarquable exemple d'enseignement post-universitaire. Notre Ecole de Pharmacie a institué, l'été dernier, un cours de perfectionnement qui a été suivi par 37 pharmaciens sortis de notre Université et des autres.



Nous en remercions les organisateurs et les maîtres, ainsi que l'Amicale des anciens Etudiants de l'Ecole de Pharmacie d'où cette excellente initiative a surgi.

L'âge et les règles rigoureuses de la retraite ont créé dans notre corps professoral des vides que de plus jeunes sont appelés à remplir.

Aux anciens, le titre de Professeur honoraire rappelle les travaux, les joies, les soucis de la carrière. Il consolide les liens qui les ont si longtemps unis à notre institution.

Le Docteur JACQUÉ, chef de la clinique universitaire de dermato-syphiligraphie; M. BOMMER, qui fut directeur au Jardin Botanique de l'Etat et professa pendant près de quarante ans; M. BOISACQ, l'éminent philologue, qui s'était formé à Paris à l'école de Michel Bréal, de Victor Henry, de Meillet et qui fit ses premiers cours à l'Université en 1895; M. Léon LECLERE, historien et pédagogue, d'esprit clair et fécond, et dont l'œuvre écrite est considérable; M. HEGENSCHIEDT, enfin, qui unit à la science du géographe, le sens de l'art et de la nature, ont abandonné leur enseignement, mais nous ont gardé leur fidèle attachement auquel répond une reconnaissance qui ne tiédira pas.

M. LECLERE et M. HEGENSCHIEDT en ont reçu le témoignage émouvant dans des manifestations dont la *Revue de l'Université* a publié la relation et où s'associèrent en de communs hommages leurs anciens élèves, les étudiants et les autorités académiques.

Trois hautes personnalités ont été adjointes à l'illustre compagnie de nos docteurs Honoris Causa.

M. Alexandre MORET, de l'Institut de France, le grand orientaliste qui a étudié, traduit et commenté les textes révélateurs des institutions juridiques de l'ancien empire égyptien et qui vint, à maintes reprises depuis deux ans, faire dans nos auditoriums des cours et des conférences, suivis avec une persévérante assiduité;

M. le Docteur JAEGER, le célèbre professeur de chimie physique à l'Université de Groningen, qui a siégé pendant longtemps au comité scientifique de l'Institut de Chimie Solvay et a fait une série de leçons chez nous, comme professeur d'échange;

Enfin, M. Félicien CATTIER qui, après une longue carrière à la Faculté de Droit et au Conseil d'Administration a dû nous quitter pour recueillir à la Fondation Universitaire et au Fonds National de la Recherche scientifique, la présidence devenue vacante après la mort de Francqui.

Nul mieux que lui ne connaît les règles, les besoins, les aspirations de notre Institution. Il en demeure l'ami. Nous avons salué avec confiance son accession à un poste d'où l'influence de son esprit et de son expérience agira utilement sur la vie intellectuelle du pays.

Le corps professoral et les anciens étudiants ont, en d'impressionnantes cérémonies, célébré l'œuvre et le talent de quelques-uns de nos grands universitaires. Ils ont offert à notre illustre ami et collègue Jules BORDET et à notre cher Recteur le Docteur DUSTIN, des médaillons reproduisant leurs traits. Et ce geste fut expliqué et amplifié en de nombreux discours que l'on acclama dans une atmosphère d'affectueuse admiration.

Nous avons commémoré par l'apposition d'une plaque de bronze dans une salle de la Faculté de Médecine, le don que M. Maurice PHILIPPSON fit à l'Université du laboratoire de physiologie animale qu'il fonda et dont, après la guerre, d'impérieuses circonstances l'obligèrent à abandonner la direction. Son souvenir continue de régner dans le domaine où ses travaux avaient affirmé sa personnalité.

M. Marc de SELYS-LONGCHAMPS qui professait à la Faculté des Sciences, a été élu Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Belgique. C'est à la fois une perte et un honneur pour l'Université.

Enfin, je voudrais offrir l'hommage de l'Université à un grand ami, Docteur honoris causa, M. Franz CUMONT, qui reçut, il y a quelques mois, le prix Francqui, justement appelé notre prix Nobel.

Depuis qu'un incident politique bien éloigné déjà et qu'on ne saurait rappeler sans amertume, l'écarta de notre enseignement national, Cumont a poursuivi à l'étranger le cours lumineux de ses travaux d'historien et d'archéologue. Il a pérégriné dans les déserts de la Syrie et y a découvert les débris d'une

cité antique dont il a fait rayonner le rôle et la splendeur ; il a parcouru le champ de ruines d'Apamée, dont MM. Mayence et Lacoste ont remâti la colonnade.

Ses livres, *le Culte de Mithra et les Religions orientales dans l'Empire Romain* sont des ouvrages de philosophie et d'art, d'érudition et de littérature.

On y admire la pénétration du génie de l'Orient et de ses mystiques, le tableau du monde impérial et de son évolution, en même temps que la pureté du style, qui classe le savant parmi nos meilleurs écrivains.

L'octroi à Franz Cumont du prix Francqui nous donne l'occasion, que nous nous reprocherions d'avoir perdue, de saluer en cette assemblée une des illustrations du pays.

Les Universités étrangères ont conféré à plusieurs des nôtres des honneurs et des témoignages de haute estime.

M. le Professeur van KALKEN a reçu le titre de docteur honoris causa de l'Université de Montpellier.

M. le professeur honoraire Jules BORDET a reçu le titre de docteur honoris causa de l'Université Trinity, à Dublin.

M. le Professeur Maurice SABBE a reçu le titre de docteur honoris causa de l'Université d'Utrecht.

M. le Professeur Jacques PIRENNE a été nommé « membre à titre scientifique » de l'Institut oriental de Prague ;

M. le Professeur van KALKEN et M. le Chargé de cours LAURENT ont été invité à faire des cours et conférences à l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales, à Genève ;

M. le Professeur LERICHE, à l'Université de Lille ;

M. le Professeur LESPES, à l'Université de Chicago ;

M. le Professeur BARZIN, à l'Université de Dijon ;

M. le Professeur ANSIAUX à l'Université de Poitiers ;

M. le Professeur Alfred ERRERA, à l'Université de Bordeaux ;

M. le Professeur Henri GREGOIRE à l'Université d'Alger ;

M. le Professeur Auguste PICCARD à l'Université de Santander ;

M. le Professeur Paul GOVAERTS aux Universités néerlandaises et à la Clinical Research Society de Londres.

M. le Professeur Jacques PIRENNE, à la chaire Michonis, au Collège de France, à Paris ;

M. le Professeur Pol GÉRARD, à l'University College de Londres.

L'Université a de son côté, offert une tribune à d'éminentes personnalités du monde scientifique étranger. Je reproduis ici la brillante et longue liste de ces collaborateurs, à qui nous attachent des sentiments de confraternité et de reconnaissance :

M. Albert RICHARD, Recteur de l'Université de Genève ;

*Invités par l'Université :*

Jhr. Dr. J. J. von SCHMID, Privaat docent à l'Université de Leyde ;

M. Maurice CAULLERY, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne ;

M. le Docteur C. LEVADITI, Professeur à l'Institut Pasteur de Paris ;

M. Albert PORTEVIN, Professeur à l'Ecole centrale de Paris ;

M. Paul-Emile JANSON, Ministre d'Etat ;

M. Henri DE LEUZE, inspecteur général au Ministère des Finances.

*En vertu de l'accord Franco-Belge :*

M. Emmanuel FAURE-FREMIET, Professeur au Collège de France.

*Sous les auspices de la Fondation Universitaire :*

M. Nicolas SALTYSKOW, professeur à l'Université de Belgrade.

*En vertu d'un accord entre la Fondation Universitaire et l'Universities Bureau of the British Empire :*

Sir Henry DALE, Directeur du Medical Research Council.

*En vertu d'un accord entre la Fondation Universitaire et la C.R.B. Educational Foundation Inc. :*

M. S. VALLARTA, professeur au Massachusetts Institute of Technology de Cambridge, Mass.

M. E. Clark STILLMAN, professeur à l'Université de Michigan.

*Invité par l'Institut d'Etudes hispaniques :*

M. Aurelios VINAS, Directeur-adjoint de l'Institut hispanique de l'Université de Paris ;

M. Demaso ALONSO, professeur à l'Université de Valence.

*Invités par l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales :*

M. B. HROZNY, professeur à l'Université de Prague ;

M. Alexandre MORET, Membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;

M. Nicolas JORGA, ancien recteur de l'Université de Bucarest, professeur agrégé à la Sorbonne;

M. W. SESTON, professeur à l'Université de Bordeaux;

M. J. GAGÉ, maître de conférences à l'Université de Strasbourg.

*Invité par la Fondation archéologique :*

M. Charles DUGAS, professeur à l'Université de Lyon.

L'Université a mis récemment ses locaux à la disposition du Congrès International pour la lutte contre le Cancer, qui a réuni à Bruxelles l'élite du monde médical et dont M. le Recteur DUSTIN était Vice-Président.

Elle s'est fait représenter à de nombreuses cérémonies et manifestations académiques en Belgique et au dehors :

Aux cérémonies du tricentenaire de la fondation de l'Université d'Utrecht par M. le Recteur DUSTIN;

Aux cérémonies du centenaire de la fondation de l'Université de Londres, par M. l'Administrateur HEGER, MM. les Professeurs de REUL et SPEYER;

A la cérémonie organisée à Paris en l'honneur de M. le Professeur HADAMARD, docteur honoris causa de la Faculté des Sciences de l'U.L.B., par MM. les Professeurs DE DONDER, Alfred ERRERA et van den DUNGEN.

Aux cérémonies du tricentenaire de la fondation de l'Université Harvard, par M. le Professeur LESPEZ;

Au Congrès international des Numismates, à Londres, par M. le Professeur TOURNEUR;

A la cérémonie du centenaire de la fondation du Conservatoire de Musique de Gand, par M. le Professeur Van den BORREN;

A la III<sup>e</sup> Conférence mondiale de la Force Motrice et au II<sup>e</sup> Congrès de la Commission internationale des Grands Barrages, à Washington par M. le Professeur BAEKELAND, docteur honoris causa de la Faculté des Sciences Appliquées de l'U. L. B.;

Au Congrès des Ingénieurs-Chimistes, à Londres, par MM. les Professeurs DONY et ERCULISSE;

Aux cérémonies du cinquantenaire de la Section des Sciences religieuses de l'École pratique des Hautes Etudes à Paris, par MM. les Professeurs Jacques PIRENNE et LEVY;

Au V<sup>e</sup> Congrès International des Etudes byzantines, à Rome, par M. le Professeur Henri GREGOIRE;

Au VI<sup>e</sup> Congrès International de Médecine physique, à Londres, par M. le Professeur GUNZBURG;

Au II<sup>e</sup> Congrès de l'Union Internationale pour la construction des Ponts et Superstructures, à Berlin, par M. le Professeur DESPRETS;

Au XIV<sup>e</sup> Congrès International d'Histoire de l'Art, en Suisse par M. le Professeur VITRY;

Au Congrès International des Mathématiciens, à Oslo, par MM. le Professeurs Alfred ERRERA et LEPAGE;

Au II<sup>e</sup> Congrès international d'Esthétique et d'Histoire de l'Art, à Paris, par M. le Professeur DECOSTER;

A la cérémonie organisée en l'honneur de M. MAHAIM, par M. le Président HYMANS;

A la cérémonie organisée à la mémoire de M. le Professeur baron Frédéricq par M. le Professeur DEMOOR.

Au Congrès International de la mer à Ostende, par MM. les Professeurs COCQ et GUNZBURG.

Un dernier trait caractéristique et encourageant doit être ajouté à ce tableau de la dernière année académique.

L'Université a reçu de belles et émouvantes libéralités : Leurs Excellences M. Dave Hennen MORRIS, Ambassadeur des Etats-Unis et Madame MORRIS ont eu la touchante idée de la doter, en mémoire de leur fils Noël, d'un fonds au profit de notre Bibliothèque. Les livres acquis porteront un ex-libris rappelant les noms des donataires.

Nous les remercions pour ce témoignage de sympathie, dont nous apprécions hautement la signification et qui resserre nos liens avec la glorieuse nation américaine.

Madame Edouard PELSENEER a fondé un prix destiné à récompenser un étudiant ayant fait un travail sur l'histoire des sciences.

M. et M<sup>me</sup> SLUYS, en mémoire de leur fille décédée tragiquement, ont institué un prix permettant à un licencié en sciences chimiques qui s'est distingué dans ses études, de se consacrer à la préparation d'une thèse de doctorat.

Madame Veuve POIRY nous a fait un don affecté à l'acquisition de livres nécessaires à l'enseignement et qui constitueront une bibliothèque portant le nom de son époux.

M. et M<sup>me</sup> ANDRIESSE-SPANJAARD ont ajouté une libéralité à leurs précédents encouragements en faveur de l'Institut d'Education physique.

Madame JACOBS a enrichi nos collections d'appareils d'astronomie présentant un grand intérêt historique et didactique.

M. le Professeur Victor BRIEN nous a apporté une large contribution en vue de développer l'enseignement et l'étude de la géologie appliquée.

Enfin, l'Université a été instituée légataire universelle par un avocat éminent du Barreau de Bruxelles, M. Maurice DUVIVIER, qu'une mort prématurée a frappé soudainement.

M. Duvivier était profondément attaché à notre institution, à sa mission, à ceux qui les personnifient. Son père fut une des lumières de la Faculté de Droit. Et les hommes de ma génération se souviennent de sa science, de sa haute probité, de sa maîtrise au Palais comme à l'Université.

La vie de Maurice Duvivier, qui dédaignait l'ostentation et les honneurs, a été remplie par le travail professionnel et les préoccupations de l'esprit. Il avait hérité de son père l'amour du droit, des manuscrits et des livres. Et il laisse un ouvrage qui demeurera, *le Masque de fer*, où il chercha à expliquer l'un des mystères romantiques de l'histoire. Il avait une prodigieuse mémoire, précisait infailliblement les dates et récitait sans défaillance, des pages de poésie.

Causeur indulgent et spirituel, aimant l'art et les lettres, et se confinant dans un cercle d'intimes amitiés, il laisse à tous ceux qui l'ont fréquenté un souvenir à la fois douloureux et charmant. Nous le conserverons fidèlement.

L'exposé que je viens de tracer de notre cent deuxième année académique, montre l'ampleur et la diversité de l'activité universitaire.

L'Université, après plus d'un siècle de labeur et d'expérience, a atteint un degré de splendide épanouissement.

Mais elle devra, dans l'avenir, accomplir de nouveaux efforts pour faire face aux nécessités croissantes qu'engendreront les développements de la science, la spécialisation des études, le

perfectionnement de l'outillage. Et ces efforts exigeront des sacrifices matériels auxquels nos ressources devront pourvoir.

L'Université ne dépend ni de l'Etat, ni de l'Eglise. Aucun pouvoir ne la régit autre que celui qu'elle se donne à elle-même et auquel elle se soumet volontairement. C'est par l'union de tous ceux qui collaborent à l'institution, par la discipline librement consentie pour le salut de l'œuvre commune, que l'Université maintiendra son prestige et gardera la confiance et les sympathies qui n'ont cessé de l'encourager et de la soutenir.

L'Université sert un intérêt national. Elle délivre des diplômes qui ouvrent l'accès des professions libérales et des fonctions publiques. Elle est devenue un centre fécond de production scientifique et l'un des foyers de la vie intellectuelle du pays. Elle prépare la jeunesse aux travaux et aux devoirs de la vie sociale.

L'Université n'appartient pas à un parti. Elle pratique le libre examen. Elle a fait d'une méthode de recherche et d'enseignement une direction de l'esprit et une devise.

Elle repousse tous les dogmes religieux, philosophiques et politiques qui établissent des cloisons, fixent des règles hermétiques et dictent des solutions.

La liberté de la pensée est l'âme de nos institutions. Les libertés civiles et politiques en sont l'expression et les instruments. Elles nous viennent de notre histoire, de notre caractère et de nos mœurs. Elles sont pour nous une condition nécessaire de l'existence, une fierté, le signe d'une culture supérieure. Il n'y a pour elles de périls que dans l'abus qui les dénature, dans l'indiscipline et le désordre.

Depuis quelque temps des mystiques de masse, propagées du dehors, s'affrontent, entraînent les foules énervées dans des camps hostiles et menacent de déchaîner des conflits qui, de quelque côté que se prononçât la victoire, aboutiraient au règne de la force et à l'écrasement de l'individu.

Aux hommes éclairés qui se réclament de la science, qui ont la tâche éminente de former les citoyens de demain et de préparer les élites, le devoir incombe d'aider à maintenir l'équilibre moral de la nation et les principes de vie qui ont assuré à la Belgique un rang privilégié parmi les nations libres et démocratiques de l'Europe.

L'Université Libre de Bruxelles, fille de la liberté, restera son école et son rempart.



# Le courage scientifique

par

A. P. DUSTIN,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles.

---

**Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre 1936**

---

Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, a conservé la renommée d'un souverain particulièrement agressif et belliqueux. S'il faisait volontiers appel à la force pour satisfaire ses ambitions ou agrandir son empire, il redoutait, pour lui-même et pour ses troupes, les effets démoralisants de la peur. Des médailles romaines sont parvenues jusqu'à nous, qui consacrent les vœux formés pour rendre propice la terreur qui menaçait d'envahir les armées.

Alexandre, dans le même esprit, offrait des sacrifices et élevait des temples à la divinité.

Ainsi, nous viennent, du fond des âges, des témoignages éloquents qui affirment que parmi les émotions, les sentiments, les passions qui agitent les humains, le courage est chose fragile et souvent fugitive devant la peur universelle et toute puissante.

Aussi, les hommes ont-ils toujours admiré le courage et honoré les héros, encore que seules certaines formes de courage et certains types de héros aient été seuls à cueillir les louanges ou à engendrer la vénération.

Puisqu'aujourd'hui votre confiance m'appelle une nouvelle fois au périlleux honneur de prendre la parole devant vous, je voudrais, avec votre agrément, vous parler des formes de courage qui sont peut-être les moins connues et certainement les moins appréciées des foules. Celles-ci ont toujours réservé leur admiration au courage destructeur, au courage déployé dans la lutte violente et meurtrière où, hommes contre hommes ou hommes contre bêtes, la vie n'est exposée que dans l'espoir de ravir celle de l'adversaire. Le goût des jeux du cir-

que, l'attrait des batailles sanglantes, le succès des sports violents ne sont que l'extériorisation, aux différents âges, de ces instincts millénaires, bien superficiellement refoulés par la civilisation, la morale ou les religions.

J'ai à m'excuser d'avoir, en intitulant cet exposé : « Le courage scientifique », sacrifié la clarté à la concision, et laissé mes auditeurs dans l'incertitude de la véritable nature de mon sujet. Certes, « la science du courage » eut pu constituer un objet d'intéressantes méditations et de précieux enseignements; mais je me suis plus volontiers laissé entraîner à considérer avec intérêt et sympathie « le courage en Science » comme une source d'études infiniment riche de constatations réconfortantes. Et puis, n'était-ce pas la suite logique de l'exposé que vous avez eu la bienveillante patience d'écouter l'an dernier sur « L'Esprit scientifique », et le complément naturel de ces réflexions éveillées par le spectacle des attitudes et des réactions humaines devant la Science. Après vous avoir montré quelles sont les qualités d'intelligence et de caractère dont les heureuses et diverses combinaisons réalisent les formes de l'esprit scientifique, je voudrais aujourd'hui, par l'analyse de quelques vies exemplaires, vous montrer la science, non plus comme une pure force créatrice dans le domaine intellectuel, mais comme une puissance de moralisation inspiratrice des actes les plus hautement désintéressés et des sacrifices les plus sublimes.

Peut-être n'est-il pas inutile que des voix s'élèvent pour crier leur confiance en l'humanité et apporter des preuves de cette confiance à un moment où les hommes, et surtout les jeunes hommes, tenaillés par l'inquiétude, rongés par l'incertitude du lendemain, égarés par des rhéteurs sans culture ni scrupules, doutent, vacillent, hésitent, cherchent de nouveaux idéaux, de nouveaux principes de vie, de nouvelles orientations et, au milieu de la multiplicité des sollicitations, sombrent dans le pessimisme et le découragement ou répondent à l'appel de la plus sombre brutalité.

Certaines lumières n'ont jamais cessé de briller. Elles peuvent toujours servir de point de ralliement.

Personne ne discute plus les conquêtes de la science; elles ont facilité la vie; elles l'ont prolongée; elles ont donné à l'homme des forces nouvelles et centuplées; si ces forces,

mises au service du droit, ne se sont pas toujours traduites en bienfaits, la faute en est aux hommes et non à la science. Peut-être dans l'avenir empêchera-t-elle les antagonismes de se muer en luttes fratricides.

La Science doit être — ou mieux, hélas, devrait être — un élément de libération et non d'asservissement des individus.

Et, en présence des bouleversements qu'apportent certaines découvertes, ou de la cruauté destructrice de leurs applications, n'a-t-on pas été jusqu'à vouloir suspendre ou arrêter la marche d'un progrès que l'on jugeait trop rapide pour laisser à la nature humaine le temps de s'y adapter.

D'autres redoutent la diffusion de la science et craignent de voir les masses, libérées des préjugés et des superstitions, échapper à leur contrôle ou, privées des doctrines morales consacrées par l'habitude ou imprimées dès l'enfance par les religions, devenir des puissances de révolution et de troubles destructeurs.

Double erreur : les foules sont, par essence, conservatrices, et ce sont elles-mêmes qui se chargent de freiner aveuglément le mouvement du progrès et de méconnaître, avec une passion stupide, les bienfaits que la science leur apporte.

La science ne peut jamais être un facteur de démoralisation ; l'homme est trop souvent féroce et malfaisant ; la science n'est jamais que bienfaisante et, s'il est rarissime que l'élévation intellectuelle ne s'accompagne d'une parallèle élévation morale, il n'est que trop fréquent que l'ignorance voisine avec la cruauté et la méchanceté.

C'est avec confiance que l'on peut attendre de la raison et de la science humaine le progrès indéfini de l'humanité — et j'entends le progrès moral aussi bien que le progrès intellectuel. La science travaille à ce progrès par les matériaux qu'elle accumule et qui constituent des bases solides qui remplacent les obscures terreurs et les rêves brumeux de nos ancêtres ; elle y travaille encore en nous proposant des exemples émouvants d'altruisme et d'esprit de sacrifice donnés par des milliers de ses adeptes.

La science est la meilleure école du courage.

L'émotion peur est aussi diverse dans ses formes que dans ses objets. Les émotions désagréables ou douloureuses sont infiniment plus nombreuses que celles qui s'accompagnent de joie, d'allégresse, de bien-être; à cette richesse de nuances correspond un abondant vocabulaire, exprimant la gamme des formes et des intensités croissantes : l'inquiétude, l'appréhension, le trac, l'anxiété, la crainte, le saisissement, l'angoisse, la peur, la terreur, l'épouvante, les phobies où la peur se centre sur un objet précis. Les manifestations physiques et psychiques qui accompagnent cette émotion sont tellement violentes, tellement bouleversantes, souvent même si dégradantes, qu'à toutes les formes de peur vient s'ajouter encore la peur de la peur.

La psychologie et la physiologie comparées nous apprennent à considérer la peur, et sa sœur la douleur, comme des mécanismes protecteurs défendant l'individu contre des dangers intérieurs ou extérieurs.

L'animal dont la moitié inférieure du corps est privée de sensibilité par une lésion de la moëlle épinière, se blesse les pattes postérieures, ou parfois même les dévore, s'anéantissant lui-même lorsque la douleur n'est plus là pour signaler le danger ou pour provoquer les réflexes salutaires.

Sans la peur, les êtres vivants iraient au devant d'un trépas fatal en approchant inconsciemment de périls hors de proportion avec leurs moyens de défense naturels.

Quelle que soit la variété de ses formes, la peur se ramène toujours, en dernière analyse, à la peur de la douleur physique ou morale, ou à la peur de la mort.

La nature a voulu que l'avertissement donné par la peur fut brutal et impérieux. C'est un avertissement à la fois psychique et physique, à caractère automatique. L'entrée en action du système nerveux sympathique échappe au contrôle de la raison et de la volonté : ralentissement et parfois arrêt du cœur, puis accélération affolée de celui-ci; jeu déréglé des vaso-moteurs avec la rougeur ou, au contraire, la pâleur livide du visage, troubles des sécrétions internes et externes, affolement des fibres musculaires lisses avec horripilation, tremblements incoercibles localisés ou généralisés de la musculature volontaire, sueurs profuses, sécheresse de la bouche, douleurs précordiales et épigastriques, voilà quelques-unes des terribles secousses

physiques que l'émotion protectrice déclenche chez l'individu et dont les réactions motrices apparaissent instantanément avec une allure d'uniformité que nous trouverons chez presque tous les êtres vivants : attitudes de protection, besoin irrésistible de mouvement avec impulsion irraisonnée à la fuite ; cris et paniques, suivies bientôt des réactions mentales : désorientation, perte du self-control, déchaînement de l'imagination qui ne cesse d'amplifier la représentation du danger.

La peur doit nous annoncer et nous faire fuir les périls qui dépassent nos forces et nos moyens de défense ; mais l'excès même de ses effets peut provoquer l'égarement, engendrer la maladresse fatale, nous paralyser d'effroi, arrêter l'appel au secours dans notre gorge. Nous voyons le but à atteindre largement dépassé par la brutalité des réactions.

Protectrice de l'individu, l'émotion peur enfonce ses racines dans les formes les moins évoluées de vie, et nous voyons même ses mécanismes se transmettre intégralement par hérédité.

Qui n'a observé, chez des insectes ou des arachnides, toutes les manifestations de la peur : les attitudes ramassées de protection, la fuite éperdue, le tremblement. On raconte qu'à peine sortis de l'œuf les jeunes oiseaux reconnaissent le cri et la silhouette des rapaces et qu'à leur approche il manifestent des signes d'effroi et se blottissent contre leur mère. L'inquiétude d'abord, la peur ensuite, s'emparent des herbivores qui flairent l'approche des carnassiers et ne trouvent protection que dans la rapidité de leur fuite. Nos chiens familiers nous offrent le tableau de toutes les formes de la peur, depuis l'agitation inquiète, jusqu'à la terreur et la panique.

Et nos enfants héritent eux aussi de vieilles terreurs ancestrales : ils redoutent, d'instinct, la nuit, sans avoir cependant, depuis de nombreuses générations, à en redouter les embûches et les dangers ; la peur de l'eau, du feu, des bruits violents empoisonnent souvent leurs jeunes années. Et que d'adultes vivent dans l'inquiétude ou l'angoisse, parfois vague et sans objet précis, parfois aiguillée vers l'idée de la mort, de la maladie, de la guerre, ou complètement centrée sur certains objets ou certains animaux.

L'antiquité des origines de la peur, dans la série infinie des générations, l'incontestable valeur de défense individuelle que représente cette émotion, en fait une des manifestations domi-

nantes de l'instinct de la conservation. Elle devient, sous l'une quelconque de ses inombrables formes, le déterminant le plus puissant de nos actes. Elle est le levier sur lequel il est facile d'appuyer pour entraîner les âmes, même les mieux trempées; elle est le défaut que l'on trouvera dans toutes les cuirasses, même les mieux ajustées. Si les individus qui ont peur de tout constituent une exception, ceux qui n'ont peur de rien n'existent pas. Les hommes les plus braves devant les dangers les plus effroyables peuvent avoir une peur ridicule des microbes, de l'eau, des souris ou des araignées.

Brave aujourd'hui, on peut être peureux demain.

La violence et l'irrésistibilité des manifestations physiques font de la peur une des émotions les plus complètement extériorisées.

Elles justifient, à première vue, les théories qui attribuent aux réactions organiques : vasculaires, glandulaires, musculaires, circulatoires, l'apparition et l'essence même des émotions.

On conçoit que la peur se soit développée, et même hypertrophiée, chez l'animal le moins protégé, le moins armé, le plus exposé que fut l'homme avant que son travail, son ingéniosité, son intelligence l'aient rendu à son tour redoutable et en eut fait le « roi de la création ».

« La peur » disait Monsieur Bergeret à son chien Riquet, « la peur naturelle qui fut la conseillère de tes ancêtres et des miens à l'âge des cavernes, la peur qui fit les Dieux et les crimes, te détourne des malheureux et t'ôte la pitié ».

Des craintes innombrables, — et qui malheureusement, comme le dit Paul Valéry, sont plus précises que nos espérances — habitent nos cerveaux et assaillent nos cœurs. Les esprits les plus éminents n'y échappent pas. L'œuvre de Pascal est marquée du sceau de l'angoisse et de l'effroi du silence éternel et de l'univers muet. L'âme inquiète des humains lutte contre la figure effrayante du monde.

Aussi admire-t-on le courage, vertu à la fois rare, noble et utile cette fois à la collectivité.

Avant de parler du courage, il fallait vous dévoiler d'abord le visage ravagé de la peur.

La définition du courage est malaisée. En faire « la force d'âme, l'énergie morale qui fait braver le danger ou supporter le mal avec constance », c'est méconnaître l'importance du mobile déterminant l'acte de courage. Des passions violentes, des intentions peu avouables peuvent amener à braver le danger et Platon distingue expressément le courage né de l'ambition personnelle, de celui inspiré par l'intérêt public.

La peur nous est apparue comme une manifestation de l'instinct de conservation individuelle. C'est un phénomène naturel, instinctif, inné; le courage, au contraire, est une qualité acquise — sous ses formes les plus pures. C'est une manifestation de l'instinct de conservation sociale; c'est un phénomène essentiellement collectif.

D'autres ont défini le courage : le mépris de la mort en face d'un idéal. Oui, mais il faut alors cesser d'appeler « courageux » des actes dans le déterminisme desquels l'idéal ne joue aucun rôle.

Sénèque nous propose une définition peut-être plus complète et plus exacte : « Le courage n'est pas un instinct aveugle, ce n'est pas l'amour du danger, ce n'est pas une manie qui fait rechercher ce que tout le monde redoute. C'est la science de distinguer ce qui est mal de ce qui ne l'est pas. Le courage s'occupe très sérieusement de sa propre conservation, mais il sait souffrir ce qui n'a que l'apparence du mal. »

Il convient de distinguer l'audace, tendance impulsive à affronter le danger; la témérité, hardiesse imprudente qui sacrifie plutôt au goût du risque qu'à l'idéal, et l'héroïsme, qui implique le courage en présence d'une mort certaine ou de très minimes chances de salut.

La dernière guerre a fourni aux psychologues attachés à l'étude des émotions et des réactions humaines, un champ d'investigations d'une rare richesse. Nous avons appris que les formes du courage sont presque aussi nombreuses que les formes de peur et même que « le courage est souvent un effet de la peur » (Corneille).

Des manifestations de courage peuvent s'observer chez les animaux. Elles sont toujours liées à la conservation de l'espèce : combativité des mâles s'affrontant en des joutes pré-

nuptiales, ou instinct maternel poussant à défendre héroïquement la nichée, contre les ennemis les plus démesurément supérieurs en force.

La psychogénèse du courage chez les peuplades inférieures a été l'objet d'études assez approfondies. Fuir et se cacher restent les seuls moyens de défense des races primitives protégées par l'épaisseur des forêts qu'elles habitent ou par quelque autre disposition géographique. Le courage des collectivités apparaît chez les tribus fétichistes indépendantes, mais avec comme seul moteur, l'intérêt immédiat, sans aucun idéal de patrie, de foyer, de village, de religion. L'indigène peut être adroit et même audacieux. Le courage individuel de l'homme isolé est rare. Le fatalisme, la confiance en la protection d'un gri-gri, l'insouciance réfrènent tant bien que mal les sollicitations de la peur.

Rien n'est plus instructif, ni plus étonnant, que l'analyse des actes de courage dont l'histoire de la guerre 1914-18 est particulièrement riche. Seules des confidences sincères, recueillies de la bouche même des combattants, peuvent apporter quelque lumière précise et d'autant plus précieuse qu'elle nous révèle des types de bravoure fort différents des types conventionnels que le roman, le cinéma, les récits officiels ont édifié dans l'esprit abusé du public.

Parmi les mobiles déterminant l'homme à exposer sa vie, à surmonter les conseils de la peur, à vaincre l'instinct de la conservation ou mieux à être sourd à sa voix, à mériter l'épithète de « courageux » et le nom de « héros », quelle infinie diversité et que de sentiments obscurs, souvent sans éclat et sans gloire.

Chez celui-ci, ce fut une impulsion violente, née de la douleur d'une blessure légère ou de la colère, qui l'a jeté en avant sans délibération ni volonté réfléchie, dans une extraordinaire aventure dont le hasard l'a fait sortir vivant... et glorieux.

Chez cet autre, l'intérêt seul, parfois le désir de s'appropriier l'un ou l'autre objet, l'ont poussé à risquer sa vie, et, des circonstances imprévues aidant, à réussir ce qu'il n'avait ni voulu, ni prémédité, ni même osé.

Des goûts de collectionneur, le désir de reportages photographiques sensationnels conduisent des hommes dans les endroits les plus périlleux.



L'habitude, l'imitation, l'exemple d'un chef courageux, l'esprit de corps, le goût du « panache », le désir de distinctions honorifiques exaltent les cœurs. La psychose des foules, génératrice de panique, agit aussi pour pousser les soldats vers la « fuite en avant ». Le bruit des combats, les chants, la musique complètent l'ivresse qui fait oublier la vie.

« Le courage de l'Italien », dit H. Beyle « est un accès de colère, le courage de l'Allemand un moment d'ivresse, le courage de l'Espagnol un trait d'orgueil ».

Mais d'autres, dans le calme et le silence, sans le secours d'aucune exaltation, ont mesuré la grandeur du sacrifice qu'ils allaient consentir à un sentiment : l'amitié; à une idée : la patrie, la liberté, le progrès, le mieux-être de l'humanité.

Ce sont les vrais héros. Ont-ils ignoré la peur ? Non. L'absence de peur ne serait qu'une forme d'inconscience. On a dit que la lâcheté était la peur consentie et le courage la peur vaincue. On ne vainc pas la peur, on s'y accoutume, on l'oublie; un jour, elle reparaît plus cruelle et plus hideuse. Mais l'homme courageux la subit sans l'écouter; il peut en souffrir, il n'en est pas l'esclave; sa volonté, sa raison, son énergie restent maîtresses de ses actes.

Le plus grand courage est celui de l'homme qui, tenant à la vie, sentant l'appel puissant de l'instinct de la conservation, va au devant du danger et de la mort dont l'image est présente et nette devant lui, va, seul, de sang-froid, sans l'exaltation de la foule ou l'ivresse du combat, va, sans espoir de gloire ou de récompense, ni dans ce monde, ni dans un autre, va, parce qu'il sait que son sacrifice sera utile aux siens, à ses amis, à son pays, à ses idées, à l'humanité.

De tels héros sont rares. Devant eux, il convient de s'incliner avec tendresse, car ils ont souffert; avec respect car ils ont vaincu; avec vénération car ils ont servi leurs semblables.

La culture du courage doit consister dans la libération de l'égoïsme. Et s'il est une consolation à trouver au milieu des carnages dans lesquels, malgré les dénégations grandiloquentes, les hommes paraissent se complaire, c'est de constater que le courage et l'indifférence à la mort ne se sont pas amoindris au milieu du bien-être de la civilisation. Des hommes n'ont cessé de donner l'exemple du plus pur héroïsme, et non

seulement de « cet héroïsme pis aller du désespoir, l'héroïsme de l'animal acculé qui lutte aveuglément pour retarder d'une seconde la venue de la mort ».

« On croyait », dit Maeterlinck (*Les débris de la guerre*) « que le courage, l'endurance physique et morale, l'abnégation, l'oubli de soi, le renoncement à tout bien-être, la faculté de se sacrifier et d'affronter la mort n'appartenaient qu'aux peuples les plus primitifs, les moins heureux, les moins intelligents, les moins capables de raisonner, de se rendre compte du danger, de se représenter par l'imagination l'effroyable abîme qui sépare cette vie de celle que nous ne connaissons pas ».

Mais pourquoi, dans la recherche d'actes exemplaires, nous tourner toujours vers la guerre ? Pourquoi perpétuer cette idée que le courage humain ne peut se cultiver que dans les combats et que, sans ceux-ci, il s'étiole et s'atrophie ? Pourquoi donner des armes et des arguments à ceux qui sont prêts à prêcher l'utilité, la nécessité de la guerre comme milieu de culture des plus hautes vertus et expression la plus efficace de la plus désirable des sélections naturelles ?

Erreurs redoutables, mirages funestes.

Le courage le plus indomptable est souvent caché au fond des torses les moins bombés. Ceux que l'on avait toujours pris pour des hommes effacés, timides, hésitants, se sont montrés des héros, lorsque des circonstances exceptionnelles ont permis à leur véritable personnalité de s'affirmer. Et combien de matamores du temps de paix se sont effondrés à la voix des Parques !

Écoutons *Racine* : « Et dans de faibles corps, s'allume un grand courage », et *La Fontaine* : « La vraie épreuve du courage n'est que le danger que l'on touche du doigt ».

Ah ! le beau sujet de méditation que le courage, et par lequel nous nous laisserions emporter si la montre ne nous rappelait à propos que nous avons promis de vous parler du « Courage scientifique ».

\*  
\*\*

On peut imaginer un savant travaillant dans l'isolement, interrogeant la nature et l'Univers, loin des hommes, dans la retraite ; peut-être sont-ce là des conditions idéales pour la

méditation fructueuse et la recherche désintéressée. Des vérités apparaissent, des lois se dégagent, de grandes et troublantes énigmes s'éclairent et se résolvent en équations ou en expériences vérifiables, contrôlables, renouvelables au gré du chercheur.

Peut-on imaginer le savant, même s'il était atteint de la plus profonde misanthropie, refusant de communiquer aux hommes le fruit de ses veilles, ou détruisant volontairement ses calculs, ses notes, ses protocoles d'expérience ? Difficilement, et sans grande chance d'en trouver un exemple dans l'histoire des Sciences.

L'homme qui doute de l'exactitude de ses conclusions peut agir ainsi dans un moment de découragement et de lassitude. Mais celui dont le génie, doublé de confiance et de certitude, a allumé dans l'obscurité un flambeau étincelant, veut le brandir, en percer la nuit, illuminer ses semblables de ses éclairs. La joie immense de la découverte, de la création, joie pure et sans revers, que rien ne peut altérer, incite à connaître d'autres joies plus grisantes, mais parfois lourdes de déceptions et génératrices d'amers lendemains, les joies de faire connaître à ses semblables la vérité nouvelle, de la leur rendre sensible, de leurs montrer ses conséquences, de les entraîner vers les routes nouvellement ouvertes. On ne conçoit pas Galilée n'annonçant pas qu'il a réussi à construire un télescope ou qu'il a établi la preuve des mouvements terrestres, ou Leeuwenhoek refusant de communiquer l'émerveillement qu'il garde au fond des yeux pour avoir été le premier homme à voir, dans le microscope que sa main habile avait façonné, les globules rouges du sang ou les infusoires.

Savoir est peu de chose si l'on ne donne pas généreusement et à pleine main ce qu'on sait. Savoir implique toujours devoir, et avant tout le devoir d'enseigner, de faire partager ses connaissances, ses convictions, d'en rendre les applications possibles et utiles.

Un savant digne de ce nom ne doit pas avoir de secrets.

La recherche scientifique pure demande surtout des qualités intellectuelles; les qualités morales deviennent essentielles lorsque le moment est venu de répandre une vérité et parfois de l'imposer, d'en poursuivre les applications utiles, ou d'aller, s'il le faut, jusqu'au fond de ses conséquences. Energie,

volonté, ténacité, confiance, et pour tout dire en un mot, Courage, sont les qualités sans lesquelles les découvertes restent enfouies, squelettes inertes qu'aucune musculature, qu'aucun système nerveux ne viendront animer.

L'histoire des sciences, la vie des savants nous montrent en action toutes les formes de courage et, par leur nombre et leur diversités, nous ouvre la plus belle et la plus pure école du courage.

Dès le choix d'une question, d'un sujet d'étude, les qualités de caractère du chercheur se manifestent. Si les bibliographies scientifiques s'enflent actuellement de façon inquiétante, c'est que le goût de la facilité s'est étrangement répandu. Trop de travaux ne sont qu'un démarquage habile d'œuvres antérieures, ou plus souvent encore, l'une des innombrables variations expérimentales sur un même thème qui n'est généralement pas personnel. Aussi la « production » scientifique est-elle aujourd'hui plus riche que la vraie invention ou la découverte scientifique.

C'est une forme de courage que de ne pas hésiter à s'attacher à la solution de questions que l'on sait d'avance être difficiles, compliquées, et devoir nécessiter des recherches longues, ingrates et peut-être décevantes, de questions qui demanderont des années de patience et de silence.

L'abondance de la production scientifique actuelle tient aussi au nombre de travailleurs qui suivent des voies toutes tracées et se bornent à approfondir un sillon que d'autres ont creusé ou à achever le défrichement d'un champ où beaucoup se sont déjà attardés.

Je ne voudrais pas diminuer le mérite de ceux qui viennent ainsi achever, parfaire, figoler. Leur tâche apparaît cependant comme facile et sans grandeur en regard du travail du véritable novateur.

C'est une autre forme du courage scientifique de s'attaquer à des questions neuves, à choisir des routes sur lesquelles, pendant longtemps, et peut-être pour toujours, on cheminera seul, sans le secours d'une voix amie, sans encouragement, sans approbation ni louange, heureux encore si l'ironie, les sarcasmes, la jalousie et la haine ne sèment pas la longue et pénible route de leurs imprécations. « La couronne du novateur » a dit Geoffroy St-Hilaire, « est une couronne d'épines ».

Mais c'est à ceux qui choisissent les routes les plus difficiles et les moins connues que sont réservées les plus hautes destinées s'ils ont le courage et la volonté de n'écouter que les conseils de leur raison.

Un des plus beaux contes des Mille et Une Nuits a pour objet d'une de ses péripéties, la conquête d'un oiseau merveilleux qui donne, à celui que le possède, science, sagesse et toute-puissance. Pour s'en emparer, il faut gravir une montagne abrupte, sans hésitation ni crainte, surtout sans jamais revenir sur ses pas, malgré les cris de menace qui s'entendent de toutes parts. Une confusion de voix, de tous côtés, profèrent mille injures pour vous décourager et pour faire en sorte que vous ne montiez pas jusqu'au haut : « Où va cet étourdi ? Où va-t-il ? Que veut-il ? Ne le laissez pas passer. Arrêtez-le. Prenez-le. Tuez-le. » Si, frappé d'effroi, quelque malheureux rebrousse chemin et cherche à fuir, il est instantanément changé en pierre. Et dans la légende, c'est une femme qui atteint le sommet qui paraissait inaccessible et capture l'oiseaux fabuleux. Ainsi la peur pétrifie dans la stérilité et l'immobilité ceux qui écoutent ses appels, tandis qu'indifférent aux cris et aux conseils de la pusillanimité, l'être courageux persévère et réussit.

L'idée fut reprise par Wells, dans uns de ses plus récents romans d'anticipation où l'on voit la colère et la haine se déchaîner pour faire échouer la tentative de ceux dont la science et le travail ont enfin rendu possible le voyage à la lune.

L'homme de science doit savoir qu'il lui faudra lutter contre la routine, les habitudes invétérées, les préjugés, la superstition, les religions dont les dogmes, risquant d'apparaître soudain dans leur vanité puérile, se dressent sur sa route. Il devra rester sourd aux voix ou aux insinuations de la calomnie ; il devra supporter l'ironie, le dénigrement, le mépris supérieur qu'il se verra opposer, ou, pis encore, le silence que l'on s'efforcera de faire autour de lui.

La lutte intrépide et tenace pour la défense des idées et des vérités que l'on sait être justes, demande les plus belles qualités de courage.

Il faut aussi parfois un réel courage pour, la découverte une fois réalisée, en pousser les applications utiles jusqu'en ses plus lointaines conséquences. Que d'énergie n'a-t-il pas fallu déployer, que de patience, que de découragement n'a-t-il pas fallu surmonter pour imposer aux foules certaines vérités et pour les sauver malgré elles. L'histoire de l'application des mesures d'hygiène est celle d'une longue lutte, éternellement renouvelée, contre la bêtise humaine. Qu'il s'agisse de la peste, du choléra, de la malaria ou de la fièvre jaune, c'est habituellement par la force qu'il a fallu imposer aux foules les mesures élémentaires qui devraient leur assurer le salut. Oswaldo Cruz, que la reconnaissance du peuple honore comme un de ses plus grands bienfaiteurs, faillit provoquer une révolution lorsqu'il fit appliquer les mesures qui déracinèrent la fièvre jaune de Rio-de-Janeiro, paradis terrestre qui risquait de n'être bientôt plus qu'un vaste cimetière dont les navigateurs se détourneraient avec effroi.

Et même aujourd'hui, chez nous, que de principes d'hygiène que la science a rigoureusement établis et que l'on n'ose appliquer pour des raisons où la Raison n'a vraiment rien à voir.

A des époques que l'on aimerait être sûrs de ne plus voir revenir, le courage des idées a mené plus d'un savant au bûcher. Et combien, courbés par la force, n'ont soutenu la liberté de penser et de savoir « jusqu'au bûcher exclusivement ». Paroles amères et désabusées de Bacon qui, au crépuscule de sa vie, était prêt à maudire la flamme du génie qui avait animé son esprit, rétractation de Galilée, imprimant une marque d'indélébile opprobre aux sociétés qui ont vu et permis cela. Mais, bien plus prêt de nous, que de courage n'a-t-il pas fallu à Malpighi, à Harvey, à Jenner, à Semmelweis, à Pasteur, à Laveran et à tant d'autres, pour mener au succès la lutte qu'ils entreprenaient sans autre but que de faire le bien.

Si Jenner put voir triompher ses idées, avoir la joie de sauver des milliers de vies et connaître la gloire de son vivant, il dut lutter contre les plus stupides préjugés : n'allait-on pas jusqu'à répandre dans le peuple que les enfants vaccinés prenaient bientôt les traits des animaux sur lesquels on avait prélevé la lymphé vaccinale, et actuellement ne voit-on pas encore dans certains pays anglo-saxons des ligues contre

la vaccination, groupant des sortes d'objecteurs de conscience qui, pour le plaisir de nier la plus évidente des vérités, n'hésiteraient pas à rallumer et à propager une des plus redoutables épidémies.

Et je voudrais que nous nous arrêtions quelques instants dans un sentiment de vénération émue, devant les douloureuses stations du calvaire que fut la vie de Philippe Semmelweis, de celui que l'on a appelé le « sauveur des mères ».

Au moment de la révolution française un tiers des accouchées mouraient à l'Hôtel-Dieu de Paris. Jusqu'à vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'accouchement comportait un risque mortel. A Vienne 28%, à Paris 18%, à Turin 22% des jeunes mères succombaient aux atteintes de la fièvre puerpérale. En 1830, l'Hôtel Dieu vit périr 163 accouchées en l'espace de 6 mois.

Penchés sur les tables d'autopsie, les médecins cherchaient en vain à arracher aux organes le secret de ces hécatombes. Et comme toujours lorsque règne l'ignorance, les explications souvent les plus sangrenues foisonnaient.

Un jeune hongrois, étudiant en droit, assiste un jour à Vienne à un cours du grand pathologiste Rokitansky. C'est de la fièvre puerpérale qu'il entretenait ses élèves. Les ravages en sont décrits de si pathétique et émouvante manière que brusquement la vocation s'éveille en Semmelweis. Il veut sauver les malheureuses mères de leur cruel destin, il veut qu'il y ait moins d'orphelins, il abandonnera l'étude du droit pour chercher et trouver la cause de l'implacable mal. Il n'a pour lui que l'immense pitié qui l'anime, la volonté d'être utile aux mères. Mais il est en pleines ténèbres. Sa seule arme est son ardente curiosité, son remarquable esprit d'observation. Pasteur n'a pas encore allumé les flambeaux qui guideront dans des voies nouvelles et sûres. On ignore tout des microbes; le mécanisme des infections et des inflammations n'est que mystères. Le microscope n'a pas encore pénétré à l'hôpital. On cherche à tâtons; les plus stériles disputes d'écoles s'affrontent.

Comme Jenner, qui s'intéressait à l'Ornithologie et à la Chimie, Semmelweis était attiré par la nature, et sa thèse porte sur la vie des plantes. Les sciences naturelles sont et resteront la grande école d'observation d'où sont sortis les grands médecins et les grandes découvertes.

A Vienne l'interminable danse macabre continue dans les maternités et détermine chez notre jeune médecin une véritable et douloureuse obsession. Il rejette toutes les théories que des esprits dogmatiques veulent lui imposer et il regarde inlassablement, il écoute, il compare, il regarde encore... Et bientôt des lueurs apparaissent. Alors que les conditions matérielles sont identiques, la mortalité est beaucoup plus grande dans la maternité fréquentée par les étudiants et les médecins, que dans celle laissée aux sages-femmes. Dans la première, la mortalité diminue pendant les mois de vacances. Fait hallucinant, la mort paraît s'accrocher à la personne même de Semmelweis; il suffit qu'il prenne son service à une maternité pour que les cas de fièvre puerpérale augmentent. Sur ces entrefaites, un de ses meilleurs amis, professeur de médecine légale, meurt des suites d'un piqûre anatomique. Semmelweis est frappé par l'identité des symptômes avec ceux observés chez les jeunes accouchées. Et soudain le trait de lumière se fait dans son esprit : la fièvre est une maladie venant de l'extérieur, inoculée et provoquée par le transport de matières putrides — les microbes sont encore inconnus — par les mains des opérateurs.

La vérité apparaît évidente : ce sont les doigts des opérateurs, souillés par de récentes dissections ou, comme il devait le voir plus tard, de récentes opérations septiques, qui sont les véhicules de la mort.

« Cette révélation était pour Semmelweis bonheur et douleur à la fois ». Et en 1847 il fait disposer des lavabos à l'entrée des maternités et exige de tous les opérateurs un lavage soigné — on dira plus tard : une désinfection — au chlorure de chaux. Résultat inespéré : la mortalité tombe de 18% à 1,20%. Un seul observateur de génie avait suffi pour démontrer l'origine exogène des infections obstétricales et jeter les bases même de l'antiseptie.

Semmelweis demanda qu'une commission fut constituée pour contrôler ses résultats. Elle lui fut refusée par ses chefs qui condamnèrent publiquement ses méthodes et les livrèrent à la raillerie de tous. Et la misérable incompréhension des médecins les plus influents de la Cour Impériale fit s'ouvrir de nouveau d'innombrables tombes.



La vérité découverte par Semmelweis paraissait trop simple pour être scientifique. Personne ne voulut y croire ni en Italie, ni en France, ni en Allemagne, ni en Angleterre. Il était cependant si élémentairement facile d'essayer.

Et pourtant Semmelweis travaille, lutte au milieu des railleries, est de plus en plus convaincu, car, à quoi aurait-il servi d'apporter le salut aux jeunes mères si personne ne veut l'écouter. Lui, qui avait toujours eu la parole difficile, trouve des accents pathétiques pour convaincre les incrédules. Ses ennemis restent les plus forts.

Découragé, Semmelweis quitte Vienne et retourne dans son pays natal. Il a à peine 32 ans. Les années de lutte l'ont rendu mélancolique et taciturne. Cependant la jeunesse médicale commence à s'intéresser à ses travaux. De jeunes savants s'efforcent de répandre dans le monde ces vérités salvatrices; ils rencontrent l'accueil le plus froid ou le plus hostile. L'Académie de Médecine de Paris, en 1851, rejette comme mal fondée les théories de Semmelweis. Eternelle querelle des générations... et les malheureuses femmes ne cessent de mourir dans les maternités.

Pendant ce temps Semmelweis avait à lutter contre la routine, l'incurie, l'esprit d'économie à outrance qui régnaient dans les hôpitaux et empêchaient l'application des mesures élémentaires de propreté qui eussent suffi à enrayer net les épidémies de fièvre puerpérale.

La vie ne devait cesser d'être cruelle pour Philippe Semmelweis.

Un mariage heureux fut assombri par la mort successive de deux enfants.

D'un dévouement sans borne à ses élèves, Semmelweis donnait dans ses leçons et ses controverses les signes d'une exaltation grandissante. Lui qui avait ouvert une ère scientifique nouvelle, qui avait sauvé des milliers de femmes, et auquel des centaines de milliers d'autres, dans l'avenir, devraient la vie, usait ses forces à lutter, à essayer de convaincre. « Au nom du progrès et de l'humanité » il avait mené, au milieu de l'incompréhension, de la jalousie ou de la haine, une véritable croisade. Il écrit le plus magnifique plaidoyer que l'on puisse entendre « cri de désespoir d'un philanthrope en possession d'un moyen susceptible de sauver

l'humanité et qu'une conjuration criminelle veut arrêter. » Il ne reçut qu'un accueil insultant. Une sombre fureur commence à l'agiter. Ses discours deviennent étrangement violents. L'ingratitude, le mépris, la haine furent pour son génie une rançon trop lourde. Sa raison chancelle et, dernière ironie du sort, une blessure qu'il s'était faite au cours d'un accouchement s'envenime. Semmelweis eut une affreuse agonie qui dura plus de quinze jours. Il succomba à la septicémie dont il avait protégé tant de mères.

Telle fut sa très grande et très triste vie, très grande car il sut allier aux qualités de l'homme de science la plus ferme confiance en son œuvre et le plus grand courage à la défendre.

Moins tragique, et infiniment plus glorieuse, la vie de Pasteur n'en fut pas moins jalonnée par des attaques et des calomnies qui eussent pu facilement briser le ressort de personnalités moins bien trempées que la sienne.

Pasteur sut ne pas écouter les conseils trop prudents ou parfois trop intéressés. S'il crut souvent que les hommes poursuivent uniquement leur intérêt, il dut reconnaître que, plus souvent encore, ils n'obéissent qu'à leurs passions et à leurs parti-pris. Il en fit la triste expérience lors de ses recherches sur la maladie des vers à soie. Lui, qui ne rêvait que de sauver une industrie périssante et d'assurer un gagne-pain à des milliers de pauvres gens, dut lire des articles haineux, semant la méfiance et transformant, avec la plus parfaite mauvaise foi, les succès en échecs. Ses pires ennemis n'étaient pas toujours les marchands de graine, dont les combinaisons frauduleuses étaient déjouées, mais ses ennemis les plus inlassables étaient ceux qui avaient espéré apporter la solution du problème et n'y étaient jamais arrivés.

Les recherches de Pasteur sur la vaccination anticharbonneuse devaient soulever des polémiques non moins violentes. Quand Pasteur disait : « Les Sciences gagnent toutes à se faire des emprunts mutuels. » Peter répondait : « Qu'ai-je à faire de l'esprit du chimiste, du physicien et du physiologiste en médecine ? » ou encore « que m'importe vos microbes ? Ce ne sera qu'un microbe de plus ».

Le vaccin antirabique ne devait pas rencontrer moins de sourde opposition ou de flagrantes attaques. Pasteur recevait des lettres anonymes, des articles injurieux. Méditant sur ces

tristes aspects de la nature humaine, il dit un jour, plein de la même tristesse qui avait eu raison de l'équilibre mental de Semmelweis : « Je ne me croyais pas tant d'ennemis ». Mais sa santé avait subi dans ces luttes stériles d'irréparables atteintes.

Pour avoir souffert et lutté, Pasteur nous apparaît plus grand encore et plus bienfaisant ; ses disciples lui doivent d'avoir pu entrer plus paisiblement dans les domaines dont il a assuré la conquête.

L'histoire des sciences est semée de ces longues tragédies, autour desquelles l'oubli est bientôt fait. Il est si simple et si commode d'être sceptique.

Lorsque Boucher de Perthes découvrit des silex taillés et arracha au linceul du temps l'industrie primitive des hommes contemporains des espèces animales éteintes, il ne rencontra qu'incrédulité et moues ironiques.

Quinze années après avoir été instituées pour vérifier ses conclusions, deux commissions de l'Institut de France n'avaient pas encore déposé leurs rapports.

Lorsque Laveran eut identifié dans les globules rouges des malades le parasite de l'endémie la plus formidable qui ravage l'humanité : la malaria ou fièvre paludéenne, il ne rencontra dans les sphères officielles que scepticisme ou indifférence. Ne savait-on pas très bien et depuis longtemps que la maladie était due aux « miasmes » qui s'échappent des eaux stagnantes ? Les hommes préféraient une fois de plus le parfum frelaté de l'erreur, fait de mystère et d'inconnu, à l'arome puissant mais parfois amer de la vérité.

Et nous pourrions multiplier à l'infini les exemples décevants par l'aveuglement qu'ils révèlent, reconfortants par le courage qu'ils impliquent, si nous n'avions hâte d'arriver à des formes plus élevées, plus positives dirions-nous volontiers, de courage ou, mieux cette fois, d'héroïsme.

Dans le courage à défendre ses idées, à persévérer dans la voie que l'on s'est tracée, à lutter contre ses détracteurs, il y a un peu de l'exaltation du combat. Ce courage trouve sa source dans la solidité des convictions, mais il est alimenté par la discussion et la controverse. Digne d'admiration et de respect, cette forme de courage ne rentre pas encore dans la définition

de la forme la plus élevée d'héroïsme telle que nous la formulions au début de cet exposé. Et nous ne voulons pas nous arrêter ici au courage professionnel.

Des héros innombrables et obscurs jalonnent de leurs sacrifices la route du progrès et de la sécurité humaine. Le danger, ici, est connu, jugé à sa juste valeur. L'homme expose sa vie, il le sait, mais il sait aussi que la mort n'est pas nécessairement fatale. L'accoutumance au danger se produit. De même que dans les combats les plus meurtriers, l'homme reste bercé par l'espoir d'échapper au trépas et soutenu par la claire vision du devoir auquel il est décidé à ne pas se soustraire. Marins, ouvriers, mécaniciens, médecins, infirmiers unissent leurs noms dans un martyrologue émouvant. L'histoire de la peste, du typhus exanthématique, de la malaria, de la fièvre jaune, du cholera, de la lèpre voient se répéter les généreux sacrifices de ceux qui sont morts pour avoir voulu guérir ou soulager leurs frères.

Les Mesny, Lawson, Mackenzie, Miss Kaiser et sa sœur infirmières de l'hôpital de la Peste au Cap, moururent de la terrible épidémie. En 1898, à l'hôpital général de Vienne, le garçon de laboratoire Borich, qui s'occupait des animaux pesteux en expérience, contracte la maladie et meurt, ainsi que le Docteur Muller et l'infirmière Peschka qui l'avaient soigné.

Noguchi et Young meurent à Akkra de la fièvre jaune. Jesse W. Lazear, médecin de la Commission américaine, périt à La Havane. Deux de nos anciens étudiants, le Docteur Masay et la Doctoresse Eliasberg meurent en Serbie, au début de la guerre, pour avoir contracté le typhus exanthématique au chevet des malades.

Joseph de Venster, plus connu sous le nom de père Damien meurt après avoir soigné pendant 16 ans les lépreux.

Un monument vient d'être élevé à Hambourg à la mémoire de 160 radiologistes décédés, victimes de leur profession. A cet émouvant tableau d'honneur la France inscrit 47 noms.

Et peut-être croyez-vous que nous avons atteint maintenant les sommets du self-sacrifice, de l'abnégation, de l'amour du prochain, du courage professionnel ? Non, ces sommets en masquent d'autres plus élevés encore où se cachent les formes les

plus sublimes de l'héroïsme. Et c'est ici que nous trouverons les témoignages éclatants de l'existence du courage purement scientifique.

Ici, le danger se rapproche et se précise, on peut le « toucher du doigt ».

Ce n'est plus la menace d'un échec ou la crainte de l'ironie, des sarcasmes, du ridicule qui peuvent s'attacher à cet échec, ou la peur de l'incompréhension hostile, c'est proprement sa vie que l'homme de science expose délibérément.

Va-t-il le faire par amour du risque ? C'est bien invraisemblable. Pour satisfaire une irrésistible curiosité ? L'explication est insuffisante. Par goût de la publicité ou de la notoriété ? Des exemples éclatants prouvent le contraire.

L'homme de science expose sa vie à la recherche d'une vérité ou pour contrôler une loi ou une hypothèse. Il est mû par la volonté de savoir, de vaincre, au prix de n'importe quel danger, ou de convaincre par le plus éclatant des exemples.

Ni exaltation des combats, ni ivresse des ovations, ni réconfort d'une main amie qui soutient et réchauffe. L'homme maintenant est seul à considérer les oscillations du fléau de la balance dans les plateaux de laquelle il a mis d'un côté la vérité dont il veut faire présent à l'humanité, et de l'autre les palpitations de sa propre vie.

Le danger n'est pas sous-estimé ; il a été, au contraire, analysé, disséqué dans toutes ses possibilités et dans toutes ses conséquences. Si l'inconnu subsiste, si l'imprévu peut toujours être redoutable, la science, la raison, le calcul, la force logique créent la confiance. Ces formes élevées du courage scientifique sont celles du courage confiant.

C'est le courage de l'homme qui entreprend une expérience dangereuse, c'est le courage des explorateurs qui rêvent d'enrichir les connaissances physiques, géographiques, géologiques, botaniques, zoologiques de l'humanité.

C'est le courage qui pousse Diaz au Cap de Bonne Espérance, Colomb aux îles américaines, Cabot au Labrador, Vasco de Gama sur la route des Indes, Cabral au Brésil et qui lance Magellan autour du monde. L'action la plus hardie vient confirmer la pensée la plus audacieuse. Le monde extérieur s'élar-

git brusquement, il se mesure, se parcourt, s'étudie. Les cartes de Ptolémée, respectées de vingt générations, sont ridiculisées.

C'est le courage des explorateurs des pôles et des tropiques. C'est le courage des explorateurs de l'air, des frères Montgolfier, de Pilâtre de Rozier, de Gay-Lussac qui voulait savoir si, à de grandes hauteurs, la force magnétique était diminuée.

C'est le courage auquel le monde s'est honoré en rendant hommage, de ceux des nôtres qui ont ouvert la route de la stratosphère.

C'est le courage de ceux qui demain seront les pionniers des routes interplanétaires.

Et nous approchons maintenant des formes les plus sublimes d'héroïsme, de celles que nous voudrions dédier à ceux qui, trop souvent aujourd'hui, sont prêts à désespérer de l'humanité.

Ce sera l'éternel honneur de la science médicale de les avoir inspirées.

Dans sa lutte contre la maladie, il arrive un moment où le médecin cesse de trouver dans l'expérimentation sur l'animal une source de renseignements, soit que seule l'espèce humaine soit réceptive à tel ou à tel germe infectieux, soit qu'il faille déterminer les facteurs qui permettent la transmission et propagent la contagion.

La syphilis, la malaria, la fièvre jaune, le cancer ont placé les médecins devant de ténébreuses énigmes doublées de redoutables problèmes moraux. De nombreux volontaires ont accepté de se laisser inoculer du tréponème pâle ou du plasmode de Laveran. Leur courage fut grand d'avoir risqué de voir leur santé irrémédiablement compromise, encore qu'ils savaient que des traitements efficaces pouvaient enrayer le cours de la maladie.

Mais ne reste-t-on pas confondu devant le courage de ceux qui ont accepté, pour sauver leurs semblables, d'affronter un risque de mort presque certaine.

En 1817, Alibert et quatre de ses assistants s'inoculent des tissus provenant d'un cancer du sein. S'ils échappèrent aux conséquences de cette expérience, nous savons aujourd'hui

qu'ils le durent à une chance inespérée qui, si elle leur sauva la vie, les égara cependant en dehors de la piste de leurs investigations.

Tout récemment, en Amérique du Nord, un médecin, Blair, voulant étudier les effets du venin d'une araignée « *Latrodectus mactans* » dont la morsure produit fréquemment des accidents graves et même mortels, et essayer sur lui-même les effets d'une thérapeutique qu'il croyait efficace, se fit volontairement mordre au doigt. Cet homme courageux connut d'indicibles souffrances; sa vie fut en danger pendant de longues heures et ne fut sauvée que par le dévouement de ses collègues et grâce à toutes les ressources d'un grand hôpital moderne. Mais, depuis, les symptômes de la morsure sont bien connus, et l'on sait comment en combattre les effets.

Enfin, nous terminerons notre ascension, car nous pensons ne pouvoir monter plus haut sur les sommets habités par le courage, en vous montrant, en quelques mots, ce que firent les héros auxquels nous devons d'avoir vaincu la fièvre jaune.

L'histoire de cette maladie commence avec la découverte du nouveau monde. Les compagnons de Colomb en furent les premières victimes. Avant l'arrivée des Européens, la fièvre jaune existait dans le Golfe du Mexique et étendait ses ravages aux Antilles et tout le long des côtes. Les navigateurs la disséminèrent dans les Guyanes, au Brésil, en Amérique du Nord, puis en Afrique et bientôt en Europe, à Cadix, Séville, Malaga, au Portugal, puis bientôt à Marseille, à Livourne et même à Bordeaux.

En 1878, dans la vallée du Mississipi, 13,000 personnes perdirent la vie, succombant aux atteintes de la fièvre jaune appelée encore typhus amaril ou vomito-negro.

Rio-de-Janeiro passait aux yeux des marins pour l'une des plus dangereuses escales, et l'on rappelle encore aujourd'hui d'effroyables récits qui nous montrent les habitants traqués par la mort, s'enfuyant dans les montagnes où l'épidémie ne sévissait pas, et découvrant parfois dans la baie si merveilleusement belle, quelque voilier glissant au hasard de la brise et des courants et dont tout l'équipage, du capitaine au mousse, n'était plus que cadavres inertes.

Comme seule défense, l'isolement, les quarantaines qui arrêtent toute la vie sociale et viennent ajouter le désordre et la misère au terrible fléau. La cruauté et la peur dictent les actes les plus lâches vis-à-vis des malades trop souvent abandonnés sans soin et mourant au bord des routes. Une terreur abjecte étreint les populations désarmées devant un mal mystérieux, dont on ignore tout : d'où il vient, comment et pourquoi il se propage, pourquoi il épargne certains endroits, pourquoi on le voit disparaître un jour comme il est venu.

On pense que c'est une maladie due à la misère et à la malpropreté. On observe qu'elle affecte particulièrement le personnel naviguant et que certains bateaux paraissent porter avec eux la terrible infection.

A La Havane, en 1900, la ville est nettoyée à fond. Malgré une impeccable propreté, la maladie sévissait toujours, et peut-être même avec plus d'intensité dans les quartiers les mieux tenus. Le désespoir s'emparait des hygiénistes dont les mesures étaient tournées en dérision par une population qui n'en voyait que trop l'inanité. Les travaux du Canal de Panama furent marqués par de nouvelles hécatombes qui faillirent faire abandonner ce grand projet.

On avait cru découvrir le bacille de la fièvre jaune. Des essais de vérification furent décevants.

Le Docteur Carlos Finlay, de La Havane, étudiait la maladie depuis 1881. Il était arrivé à la conclusion que les moustiques devaient être les agents propagateurs du virus et, intuition de génie, parmi les sept cents espèces de moustiques qui habitent le pays, Finlay précisa que le responsable devait être celui appelé *Stegomyia fasciata*. Et cependant, pour des raisons que la science devait facilement expliquer plus tard, il ne réussit pas à prouver l'inoculation directe de la maladie par la piqûre du moustique.

Mais une étincelle de génie avait suffi à orienter les esprits dans les voies du succès définitif.

Les Docteurs Reed, Carroll, Agramonte et Lazear commencent leurs investigations.

Le Docteur Lazear, visitant un hôpital, fut mordu par un moustique le 13 septembre 1900. Douze jours après il n'était plus. Un mois auparavant il s'était fait volontairement piquer par un *stegmoya* qui, dix jours avant, s'était nourri du sang



d'un malade. Cette inoculation quoique négative, fut cependant, d'une importance expérimentale cruciale, car elle permit de démontrer qu'il fallait douze jours au moins pour que l'insecte ayant sucé le sang d'un malade, devint lui-même capable de transmettre la maladie à l'homme.

Non seulement le rôle du moustique était démontré, mais expliquée aussi la raison des insuccès des expériences de Finlay qui supposait les moustiques capables d'infecter immédiatement après avoir piqué un malade.

Avant de mourir, le Docteur Lazear put indiquer le moment exact où il avait été piqué et affirmer que le moustique piqueur était bien un *stegomya*.

On connaissait maintenant l'insecte transmetteur de la maladie; on savait qu'il lui fallait douze jours d'incubation pour devenir dangereux. Tout commençait à s'éclairer. Restait encore à définir pendant combien de temps le malade atteint de fièvre jaune pouvait transmettre la maladie au moustique et, par son intermédiaire, répandre l'épidémie.

Et l'on trouva encore des volontaires qui consentirent à risquer une mort affreuse en se laissant piquer par des moustiques qui auparavant s'étaient repu du sang de malades, à différents stades de l'affection. Et ainsi fut démontré que le moustique ne s'infecte que s'il mord un malade pendant les trois premiers jours de la maladie.

Et soudain des voiles qui paraissaient impénétrables se déchirent. Tout ce qui n'avait été que mystère, incompréhension, bizarrerie, tout ce que l'on avait attribué à quelque fantastique génie épidémique devenait évident et limpide.

Il fallait encore démontrer que d'autres voies d'infection, et notamment le contact direct entre malades, n'étaient pas à redouter.

Des volontaires, infirmiers et médecins vécurent de longs jours dans des locaux mis à l'abri des moustiques, mais où ils restèrent en contact avec des vêtements, des literies, des ustensiles qui avaient servi à des malades ayant succombé à la fièvre jaune. Ils ne contractèrent pas la maladie. Le cycle expérimental était fermé. La lumière était faite. La fièvre jaune était vaincue. Il suffisait de détruire les gîtes à moustiques. Et grâce à Gorgas, le Canal de Panama put être percé, et grâce à Oswaldo Cruz, Rio-de-Janeiro cessa de vivre dans

la crainte et l'horreur. Des centaines de milliers de vies furent sauvées; le bonheur reparu dans d'immenses territoires qui n'étaient plus que de vastes cimetières écrasés sous quelque sombre malédiction.

Le génie d'une poignée d'hommes avait suffi, mais un génie doublé d'une forme presque surhumaine de courage : hommes s'offrant en holocauste pour qu'apparaisse la vérité qui sauvera leurs semblables.

Et ici, je pense que nous avons, au bout de notre route, qui fut une route inondée d'une lumière de plus en plus éclatante, rencontré l'acte de courage dans sa forme la plus sublime : sur un plateau de la balance une mort presque certaine, précédée d'une agonie atroce, dont les étapes ne sont que trop connues; aucune exaltation, aucune mystique, aucun espoir de récompense, aucune publicité tapageuse; la mort du plus grand des soldats inconnus; sur l'autre plateau, la vérité qu'il faut arracher au mystère, la vérité qui arrêtera le funèbre et incessant défilé sur la route des nécropoles.

Lazear, Young, Noguchi, Myers, Stokes, noms de héros, noms de grands bienfaiteurs de l'humanité.

Joignons-y John Kissinger, simple soldat qui s'offrit comme volontaire pour les inoculations et qui resta paralysé à la suite d'attaques répétées de fièvre jaune — et joignons-y les noms de tous ceux que j'ai oubliés ou de ceux que je ne connaîtrai jamais et auxquels nous devons de ne pas désespérer des vertus humaines.

D'avoir respiré l'air pur de ces cîmes altières, on redescend, meilleur et réconforté, dans la foule des vallées. La science, avec ses vertus constructives, nous apparaît comme une école complète du courage, éducatrice de la patience, de la volonté, de la ténacité, de la combativité même pour les idées que l'on tient pour vraies et inspiratrice des formes les plus pures et les plus totales du courage et de l'abnégation.

MESDEMOISELLES LES ETUDIANTES,  
MESSIEURS LES ETUDIANTS,

L'Université où vous allez passer les années les plus belles — et aussi les plus décisives — de votre existence va vous ouvrir une porte sur la vie. Ouvrez-la largement et regardez le pro-

digieux spectacle. Regardez avec sérieux, mais sans crainte; avec joie, mais sans légèreté. Vous êtes l'espoir et vous êtes la force. L'avenir, dit un proverbe slave, est plus sage que le passé; l'aurore est plus sage que la nuit.

Si vous êtes entrés ici pour savoir, il faut, lorsque vous sortirez de cette maison, avoir appris à agir. Goethe affirmait que penser est facile, qu'agir est difficile; qu'agir suivant sa pensée est ce qu'il y a au monde de plus difficile.

Ici, vous apprendrez à penser librement, de maîtres qui ont toujours pensé librement. Conservez le courage d'être libres et de vouloir rester libres. L'homme indépendant passe sans difficulté du domaine de la connaissance au domaine de l'action. Agissez avec ténacité, avec continuité, avec courage; répandez au dehors les lumières que vous aurez allumées au flambeau du libre-examen, entretenez en vous et propagez l'enthousiasme scientifique et l'ardeur de la recherche.

La jeunesse doit être enthousiaste et ardente et généreuse. Lutte pour créer, et non pour détruire.

Travaillez dans la joie et la confiance; ce n'est que comme cela que vous rebâtierez un monde meilleur que celui qui croule de toute part autour de nous pour avoir cru que l'idéal de l'homme était de ne plus être libre.

« ... la force véritable est dans la sagesse: les nations ne sont grandes que par elle. Ce qui fait la gloire des peuples, ce ne sont pas ces clameurs stupides poussées sur les places publiques, mais la pensée auguste, cachée dans quelque mansarde et qui, un jour, répandue par le monde, en changera la face ».

---

*L'Université John Harvard vient de célébrer le tricentenaire de sa fondation. Les 16, 17 et 18 septembre dernier, les représentants du monde savant tout entier ont rendu à la grande institution américaine l'hommage dû à la haute valeur de son enseignement et à son rayonnement. A cette occasion, le président Conant a prononcé un discours où il n'a pas craint de donner son opinion sur quelques-unes des plus graves questions touchant la culture, le progrès des sciences et le rôle des universités. Nous en publions une traduction due à M. le professeur Jules Lespes, délégué de l'Université libre de Bruxelles aux cérémonies du tricentenaire.*

## **La tradition universitaire en Amérique**

---

### **Hier et Demain**

---

**Discours de James-B. Conant président de l'Université Harvard,  
à l'occasion du tricentenaire de cette l'Université**

---

Seule la commémoration d'un acte de foi pouvait provoquer un tel concours d'hommes. Cette assemblée rend hommage à une pensée généreuse née il y a trois cents ans et affirme, une nouvelle fois, la volonté de perpétuer un idéal.

Il y a cent ans, le président Quincy, dans un écrit relatif à la fondation de Harvard employait ces mots : « Lorsque nous évoquons les origines de ce centre d'études, nous éprouvons avant tout un sentiment d'étonnement et d'admiration ». C'est de ce sentiment qu'est née la pensée de célébrer le bicentenaire. C'est avec un respect tout aussi grand que les fils de Harvard se sont à nouveau réunis pour célébrer le passage d'un siècle nouveau.

L'écoulement de cent années nous a permis de mieux comprendre les événements qui se sont passés entre 1636 et 1650, date de l'octroi de la charte d'incorporation au « President and fellows ». Grâce aux travaux des historiens, nous sommes à même de mieux apprécier que ne le pouvait Quincy, l'esprit des fondateurs et de mieux comprendre le sens de leur plan téméraire. Ces lumières nouvelles accroissent encore notre admiration.

Comme vous le savez, l'ambition des Puritains ne visait pas moins qu'à transporter dans la forêt primitive la vieille tradition universitaire. Rien ne pouvait les satisfaire si ce n'était de reproduire ici, en Nouvelle Angleterre, au moins un des collèges de l'Université de Cambridge.

Emportée de l'avant, par le puissant courant du Puritanisme, cette entreprise fut dès l'abord couronnée d'un succès presque miraculeux. Le but était bien près d'être atteint quand, vingt ans après sa naissance, Oxford et Cambridge reconnurent que les grades académiques délivrés par Harvard étaient équivalents aux leurs. Mais, bien des changements dans le pays natal et dans la colonie de la Baie devaient survenir.

L'enthousiasme pour l'éducation sur une terre nouvelle devait s'évanouir et déjà celui qui fut le deuxième président de Harvard avait à se plaindre de ceux qui désiraient « abattre ces foyers de connaissances, ou, ce qui revient au même enlever l'huile des lampes et les faire disparaître ».

Le gland avait été planté, le jeune arbre était vivant, mais sa croissance était infiniment plus lente que ne se l'était imaginé ceux qui l'avait apporté sur le nouveau continent.

Au milieu du siècle passé, en 1867, le doyen d'un des collèges d'Oxford, un savant éminent et un pédagogue, se refusait à admettre qu'une tradition universitaire ait pris racine aux Etats-Unis. « L'Amérique, écrivait-il, n'a pas d'universités, au sens où nous les entendons, les institutions que l'on appelle de ce nom sont simplement des endroits où l'on délivre des certificats professionnels ». Pris au pied de la lettre, ce jugement sévère est incontestablement inexact et cependant, je n'oserais pas affirmer qu'il constitue une exagération grossière, compte tenu de l'époque où il fut formulé. L'esprit nou-

veau qui commençait d'animer les institutions d'enseignement de ce pays ne s'était pas encore manifesté en dehors de l'enceinte académique.

Dix années devaient encore s'écouler avant que fut ouverte à Baltimore une université ayant des fins de nature à intéresser la nation tout entière et proclamant hardiment « que tous les départements de la recherche scientifique devaient être organisés » et que « la renommée de l'Université devait reposer sur la réputation de ses maîtres et de ses savants et non sur leur nombre ni sur les bâtiments construits à leur usage ».

\*  
\* \*

Nous commémorons aujourd'hui l'audacieux espoir d'un groupe d'hommes déterminés, un espoir dont la réalisation a été longtemps retardée, jusqu'à une époque, à vrai dire, contemporaine d'une bonne partie d'entre nous ici présents, ce matin. Pleins de reconnaissance, à travers ces trois siècles, nous adressons notre hommage à la foi qui ne connaissait pas d'obstacles et à des idéaux impérissables.

Mais le vrai passé que nous saluons est seulement d'hier. Harvard et les autres universités de ce pays viennent à peine de franchir le seuil d'une ère nouvelle. C'est vers l'avenir de nos efforts communs qu'en cette occasion, nous devons diriger nos regards.

\*  
\* \*

L'avenir de la tradition universitaire en Amérique, voilà le problème qui doit préoccuper tous ceux qui se trouvent ici rassemblés. Mais quelle est cette tradition ? Mieux encore qu'est ce qu'une université ? Comme tout organisme vivant, une institution académique ne peut être comprise que si l'on considère son histoire. Voilà plus de mille ans que le monde occidental possède des universités. Pendant le Moyen âge elles ont vécu dans l'atmosphère de l'Église universelle et de ses doctrines. Depuis la réforme dans les pays protestants, ces dernières ont subi des changements variés et lents. Mais l'essentiel de la tradition universitaire est demeuré le même. De leur origine jusqu'à nos jours, quatre principaux courants ont irri-

gué le sol où ont fleuri les universités. Ces sources suprêmes de vie sont : d'abord, le culte de la science pour elle-même, en deuxième lieu les vertus éducatrices des techniques et des arts libéraux, ensuite la formation en vue de l'exercice des professions et enfin le bouillonnement de la vie estudiantine entraînant avec elle la force qui naît des instincts sociaux propres aux êtres humains. Ces quatre courants on les voit clairement donnant la vie aux universités anglaises dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est pour cela qu'Oxford et Cambridge étaient florissantes et c'est parce qu'elles l'étaient que leurs enfants qui émigrèrent vers ces terres mystérieuses désiraient entretenir la même tradition jusque dans ces solitudes.

Les projets du président Dunster et de ses collaborateurs montrent clairement ce que signifiait au XVII<sup>e</sup> siècle la tradition universitaire dans le monde Anglo-Saxon.

Les fondateurs d'Harvard insistaient sur le « *collegiate way of living* » reconnaissant ainsi l'importance de la vie estudiantine. Ils connaissaient les valeurs formatrices qui naissent du contact quotidien entre les étudiants et entre les étudiants et leurs maîtres. Leur conception de la formation professionnelle, certes était surtout dominée par les nécessités de l'état ecclésiastique mais ils envisageaient aussi la formation des juristes et des médecins. C'est la tradition culturelle des arts libéraux, toute entière, qu'ils entendaient emprunter aux collèges dont ils émanaient.

Leur ferveur pour la science, enfin, se révèle complètement dans la chartre de 1650 accordée « pour le progrès des belles lettres, des arts et de la science... »

Tel était, il me semble, le plan bien équilibré d'une université en un temps où les universités étaient prospères; tel, il me paraît, doit être la conception d'une université, si l'on veut que les institutions d'enseignement supérieur remplissent leur fonction dans l'avenir. Mais il y a eu des périodes de fléchissement et même de décadence dans l'histoire de presque toutes les institutions académiques. Si un des quatre courants que j'ai indiqués vient à tarir ou à se gonfler démesurément au point d'effacer les autres, il y a lieu de craindre que la véritable tradition universitaire périsse.

La dévotion à la seule science produit non une université mais un institut de recherches, le seul souci de la vie estudiantine donne naissance à un club sportif universitaire ou à une équipe de football s'exhibant sous les plis d'une bannière universitaire. Nous n'avons pas à nous préoccuper d'institutions d'un genre aussi extraordinaire mais j'aimerais consacrer quelques instants à examiner les effets désastreux d'une exagération de la tradition culturelle des arts libéraux ou des éléments de la formation professionnelle.

Celle-ci constitue un danger de tous les temps. Car, une université qui s'alimente uniquement à une de ces deux sources paraît toujours extrêmement saine aux non initiés parcequ'ils croient qu'elle joue le rôle le plus utile.

Considérons, d'abord, la situation créée lorsqu'il y a déséquilibre provoqué par une attention trop concentrée sur l'enseignement en général. Dans ce cas fatalement la recherche scientifique disparaît. En fait, certains ont prétendu que cela était souhaitable. Newman définissait l'université « un lieu où l'on enseigne des connaissances dans le but de les répandre plutôt que de contribuer à les faire avancer ». Dans son essai fameux, il préconisait « une division du travail intellectuel entre les académies savantes et les universités » (dans le langage du XX<sup>e</sup> siècle nous dirions instituts de recherche au lieu d'académies). Il croyait que « se livrer à la recherche et enseigner sont deux fonctions différentes ».

La thèse de Newman équivalait à éliminer un élément vital des universités dans leurs périodes florissantes. Inconsciemment il songeait aux universités anglaises telles qu'il les avait connues avant 1850 quand elles subissaient encore les effets du long sommeil où elles avaient sombré au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ses propositions n'étaient en réalité que la description résumée d'une maladie. Quelques années plus tard, un membre éminent de son université, s'exprimait dans les termes suivants : « les collèges (d'Oxford et de Cambridge) étaient à l'origine des fondations créées en vue de l'étude approfondie et spécialisée poursuivie par des hommes dans leur maturité... Telle était l'idée que l'on se faisait d'une université au moyen âge et la fin que s'était proposée leurs fondateurs, à leur début. Le temps et les circonstances ont apporté un changement con-



sidérable. Les collègues ne contribuent plus à l'avancement des sciences ni ne dirigent plus les études professionnelles... L'enseignement élémentaire donné aux jeunes gens de moins de 22 ans est maintenant leur seule fonction et la seule justification des moyens mis à leur disposition... Les collèges étaient le lieu où l'on se livrait pendant toute la vie à l'étude des problèmes les plus élevés et les plus difficiles de la connaissance. Ils sont devenus des pensionnats où l'on enseigne à la jeunesse les éléments des langues savantes. »

Quand nous lisons ce réquisitoire prononcé avant la réforme opérée à Oxford au XIX<sup>e</sup> siècle, nous sommes en droit de nous demander : si la division du travail intellectuel, défendue par Newman et qui trouve, aujourd'hui encore des partisans, est désirable, pourquoi les universités anglaises se trouvaient-elles dans une aussi fâcheuse situation ? Les effets du temps avaient détruit leur ancienne fonction scientifique et cependant elles étaient languissantes.

Une preuve de plus nous est fournie par ce que disait sur ce sujet la commission royale d'enquête sur la situation d'Oxford en 1850 : « Il est généralement admis que le pays aussi bien qu'Oxford souffre grandement de l'absence d'un corps de savants consacrant leur vie à la science et à la direction de la formation académique... La présence d'hommes éminents dans les divers domaines de la connaissance donnerait à l'institution tout entière une dignité et une stabilité bien plus effectives contre les attaques venues du dehors que n'importe quel ensemble de mesures de protection et de privilèges. »

Attaques venues du dehors. Cela rend un son actuel. Les événements ont prouvé que la commission de 1850 avait raison. Les changements qu'elle préconisa rétablirent la confiance de la nation dans ses deux vieilles institutions. Elles ne pouvaient, toutefois, prévoir, la répugnance dans certaines parties de l'opinion, à saluer la restauration de la vraie tradition universitaire. Elles ne se rendirent pas compte combien souvent le public écoute bénévolement ceux qui préconisent la séparation de l'enseignement et de la recherche,

On n'en pourrait trouver de meilleure illustration que dans un article du *Times*, de Londres, publié en 1867. L'auteur émet l'opinion suivante : « l'université est avant tout un lieu

où l'on éduque des jeunes gens avant leur entrée dans la vie. Elle devrait limiter son activité en vue de cette fin pratique » (notez, je vous prie, ce mot « pratique »). « Nous sommes sûrs, continuait-il, que cette manière de voir est celle des Anglais. Le public se montre de plus en plus mécontent de constater que les assistants et les professeurs aussi bien d'Oxford que de Cambridge sont de plus en plus absorbés par leur activité scientifique personnelle. » Et de semblables remarques étaient faites à un moment où les deux anciennes universités opéraient ce redressement qui leur redonna la santé et leur permit d'occuper cette position à la tête du monde intellectuel, dont elles bénéficient, à présent ! Voilà à quel point les réactions populaires à l'égard des choses de l'enseignement, sont bornées ! Le public anglais d'aujourd'hui voudrait-il retourner en arrière jusqu'à ces années où les professeurs et les assistants succombaient rarement à la tentation de cultiver la vraie science et de se livrer à des recherches nouvelles ?

Il y a, reconnaissons-le, peu de danger, que dans les temps à venir, il y ait une action sérieuse entreprise pour transformer les universités de ce pays en pensionnats. Les craintes me paraissent provenir d'une direction différente. Les plus idéalistes même parmi ceux qui dirigent l'opinion publique ont trop souvent tendance à juger les institutions d'enseignement à la mesure de leur utilité immédiate. Certes il est permis d'envisager le progrès de la science sous cet angle. Les réformateurs les plus impitoyables sont au moins partiellement convaincus qu'en fin de compte presque toute recherche peut apporter sa récompense matérielle.

Il existe, ne le dissimulons pas, une demande sans cesse croissante en faveur de l'enseignement professionnel et il y a une tendance à étendre le mot « profession » jusqu'à y faire entrer toute vocation quelconque. Le désir de l'utilitariste de voir se développer la formation spécialisée en fonction des aptitudes et le mépris de l'homme pratique pour les connaissances inutiles vont de pair. Quand de telles influences finissent par prévaloir, une institution d'enseignement supérieur pourvoit à un apprentissage et non à une formation et les progrès de la science ne sont plus que l'instrument du bien-être matériel. La conception des arts libéraux qui est celle de la culture générale

disparaît et avec elle la contribution la plus importante que nos institutions peuvent apporter au pays. Les universités sont les sanctuaires de la vie intérieure d'une nation. Quand elles cessent de s'occuper des choses de l'esprit, elles cessent de remplir leur fonction la plus essentielle.

Si mon interprétation de l'histoire académique est correcte, l'avenir de la tradition universitaire en Amérique dépend de l'équilibre que nous saurons maintenir entre les quatre éléments fondamentaux : le progrès de la science, la culture générale, la formation professionnelle et une saine vie estudiantine. Aucun ne peut être négligé, aucun ne peut prédominer excessivement. Si cet équilibre est maintenu, les universités de ce pays, aussi bien celles d'origine privée que celles fondées par les pouvoirs publics, rempliront leur double fonction d'organes de haut enseignement et de centre de développement d'une culture nationale digne de ce riche et puissant pays.

Sommes-nous capables d'élaborer une civilisation américaine proportionnée à nos possibilités ? Voilà certes la question la plus discutée de notre temps. C'est la question dont l'importance passe celle de toutes les autres que pose la période troublée de l'après-guerre. Il y a moins de cent ans nombre de personnes exprimaient de graves doutes sur l'aptitude de la démocratie à cultiver la science. Ces cinquante dernières années leur ont donné tort. Nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli dans cette république. Mais ce n'est qu'un commencement. Nous devons poursuivre nos efforts avec le sérieux et la foi de ces premiers colons dont nous honorons les aspirations dans les cérémonies d'aujourd'hui.

Une vague d'anti-intellectualisme déferle sur le monde. Nous en voyons les témoignages de tout côté. Mais ce n'est pas là un phénomène nouveau. Avant que Harvard fut fondée, Bacon faisait allusion « à l'hostilité contre la science qui naît de l'ignorance et apparaît parfois dans le zèle et l'envie des prêtres, parfois dans le dédain et l'arrogance des politiciens, parfois dans les erreurs et les imperfections des savants eux-mêmes. » Nous aussi nous connaissons cette sorte d'antipathie. Mais, l'anti-intellectualisme actuel est en partie, une protestation -- signe certain d'une grande ingratitude -- contre les bienfaits qu'apporte le monde savant. Il est l'expression d'une révolte

contre les triomphes de la science appliquée, contre les machines dont nous ne souffririons pas d'être privés mais contre lesquelles nous éprouvons un sourd ressentiment. C'est l'expression que la fatigue qui nous accable quand nous voyons s'accroître sans cesse la masse des connaissances sous les efforts de ceux qui se livrent à l'étude aussi bien des arts et des lettres que des sciences.

L'anarchie intellectuelle a prévalu plus ou moins dans nos écoles et dans nos collèges pendant la plus grande partie du siècle. « Prendra-t-elle jamais fin », serions-nous tenté de crier avec désespoir ?

Mettre de l'ordre dans le chaos de l'enseignement, c'est là la mission des études de culture générale dans nos universités. Voilà pourquoi il importe que la vieille tradition dont elles sont le témoin ne soit pas anéantie.

Ceux d'entre nous qui ont confiance dans la raison humaine pensent que dans les cent années à venir nous serons à même de construire dans notre enseignement les fondations d'une culture adaptée à un pays démocratique dans un âge caractérisé par le triomphe de la science. Il ne s'agira pas d'un chauvinisme dogmatique mais d'une véritable culture nationale pleinement convaincue du caractère international de la science.

Dans cette entreprise les écoles, comme les universités, ont un rôle à jouer mais ces dernières montrent le chemin.

Les vieilles disciplines, que nous le regrettions ou non, étaient battues en brèche déjà avant notre naissance.

Elles reposaient sur l'étude des classiques et des mathématiques. Elles donnaient à tous les hommes cultivés une assise où s'appuyait fortement leur pensée. Nous ne pouvons y avoir recours à nouveau, mais nous devons en trouver l'équivalent. Comme nos ancêtres, nous devons étudier le passé car « celui qui ignore ce qui s'est passé avant qu'il vint au monde, demeure toujours un enfant ». A mon avis c'est avant tout l'histoire du développement de notre ère présente que nous devons étudier à fond et en usant de toutes les ressources de l'esprit critique. Nous devons prendre comme point de départ de nos investigations dans le passé, les origines immédiates de notre vie politique, économique et culturelle.

Actuellement, nous nous voyons obligés d'étendre notre recherche sur un champ d'une telle ampleur que l'homme moyen ne peut atteindre qu'une connaissance superficielle. Nous faisons certainement erreur lorsque nous nous efforçons de donner à nos enfants une teinture de toutes les connaissances en dispersant leur attention. L'équivalent de la vieille discipline classique ne se trouvera pas dans un hommage rendu à l'histoire universelle et à la science en général ni dans une randonnée à travers les échantillons dispersés de l'art et de la littérature. La tendance pédagogique actuelle qui met l'accent sur l'étude approfondie d'au moins une discipline, est certainement bonne.

Pour qu'une culture nationale fondée sur l'étude du passé puisse se développer, une condition est essentielle. Il faut que la discussion soit absolument libre et il faut que la recherche puisse être poursuivie sans entrave. Nous devons avoir un esprit de tolérance qui permette à toutes les opinions de s'exprimer quelque hérétique qu'elles puissent paraître. Cette liberté on en jouit dans le domaine de la religion depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

Il n'est plus possible à un protestant sectaire de s'opposer à ce que, à l'intérieur ou en dehors des universités, quelqu'un marque sa sympathie pour la philosophie de Saint Thomas d'Aquin. Il n'est plus possible qu'un membre de l'église catholique prenne ombrage d'une discussion touchant le procès de Galilée. Les doctrines s'affrontent ouvertement et librement, il n'y a plus de persécution. Le fanatisme religieux a disparu dans ce pays; rien n'en fait prévoir le retour. Sommes-nous aussi certains qu'un pareil esprit régnera dans l'avenir quand les problèmes politiques et économiques seront discutés ?

Nous devons malheureusement constater qu'il y a des signes évidents qui montrent qu'une nouvelle forme de fanatisme est susceptible de sévir. Cela est grave, car nous serons incapable d'élaborer cette union des forces culturelles dont nous avons tant besoin, si toute chose ne peut être librement discutée.

L'origine de la Constitution, par exemple, les fonctionnements des trois branches du gouvernement fédéral, la puissance du capitalisme moderne doivent pouvoir être scrutés avec la même liberté d'esprit que celle du géologue qui étudie l'origine des roches. Pas de compromis sur ce point. Ou bien

nous redoutons l'hérésie, ou nous ne la craignons pas. Si nous en avons peur, il n'est pas possible de nous livrer à un véritable examen des origines de notre vie nationale. Nous devons renoncer au développement d'une culture capable de satisfaire nos besoins.

Harvard fût fondée par des révoltés. Deux générations avaient à peine vécu qu'une opposition générale s'éleva contre les premiers opposants. Un esprit d'hérésie flottait dans l'air. Nous sommes fiers de la liberté qui rendit possible cet état de choses alors même que nous pouvons éprouver de l'antipathie pour l'une ou l'autre forme d'hérésie. Dans une discussion à la Chambre des Communes, Gladstone, passant en revue l'histoire d'Oxford, parlait de l'état lamentable où se trouvait cette institution pendant le règne de la reine Marie. Citant un historien du temps, il disait : « La cause de cette faillite est facile à découvrir. Les universités possédaient tout, sauf l'élément le plus indispensable de tous : la liberté, qui, par une sorte de loi éternelle de la nature, est la condition indispensable de la vraie et durable prospérité de la haute culture et de ses organes. »

Tous ceux qui ont souci de l'héritage spirituel légué par nos pères seront d'accord avec cette conclusion. Sans la liberté, la prospérité, qui est la plus importante pour notre pays, la prospérité de notre vie culturelle, ne peut être atteinte.

La tradition universitaire a été entretenue pendant trois siècles par le courage et l'esprit de sacrifice d'hommes nombreux. Un nombre croissant de bienfaiteurs ont suivi l'exemple de John Harvard. Ces protecteurs de la science n'ont pas seulement favorisé Harvard de leurs dons, mais ont créé et doté d'autres universités sur tout notre territoire. Des villes et des Etats ont fondé et entretenu des institutions à l'aide des deniers publics. Dans tous nos collèges des hommes instruits ont travaillé pour un salaire modeste « pour faire progresser la science et la transmettre à la postérité ». Ceux qui ont enseigné la jeunesse ont vécu une vie telle qu'elle peut inspirer aux jeunes générations l'amour de la sagesse. Ce dévouement de la part de ceux qui se consacrent à l'enseignement supérieur témoigne de la noblesse des intentions de ceux qui eurent confiance dans l'avenir, ici, il y a trois cents ans. Celui qui entre dans une université, foule un sol sacré.

Si nous tentons de résumer en une phrase ce que doit être le but de l'enseignement supérieur nous ne pouvons mieux trouver que « la recherche de la vérité ».

Il y a un peu plus de cent ans, le président Quincy, explorant les archives de Harvard, découvrit le vieux registre où se trouvait dessiné le sceau de Harvard tel qu'il avait été adopté par un vote des administrateurs en 1643 — le livre ouvert portant le mot « Veritas ». Enchanté de sa trouvaille, Quincy remit « Veritas » dans le blason du collège, mais ce n'est qu'en 1885 que ce mot trouva sa place définitive sur notre sceau. Pour moi, je vois un symbole dans l'histoire apparemment anecdotique, de ce mot.

Il est significatif de constater que les fondateurs Puritains choisirent ce mot « Veritas » car il symbolise la vraie tradition universitaire.

Il est aussi significatif, le fait que le sceau primitif redevint le nôtre au moment où Harvard devenait une grande université moderne.

Quand les Puritains écrivaient « Veritas » sur le livre ouvert, ils pensaient à deux chemins qui conduisent à la vérité : l'un la Révélation interprétée par la raison humaine, l'autre, le développement des connaissances et de la science. Bacon exprimait l'esprit des âges futurs quand il déclarait qu'un homme « ne peut aller trop loin dans l'étude de la parole divine, ni dans celle de l'œuvre divine et qu'il vaut encore mieux qu'il tente de faire d'incessants progrès dans les deux ».

Au siècle présent un mathématicien français a écrit : « La recherche de la vérité doit être le but de notre activité; c'est le seul qui soit digne d'elle... Si nous désirons délivrer l'homme des soucis matériels c'est pour lui permettre de consacrer de la liberté ainsi obtenue à l'étude et à la contemplation de la vérité...

» Quand je parle de vérité », continuait-il, « je veux dire vérité morale aussi bien que vérité scientifique, cette vérité morale dont la justice n'est qu'un aspect.

» Celui qui aime l'une ne peut pas ne pas aimer l'autre. »

Une pensée identique était exprimée par le président Eliot dans un discours prononcé en 1891. Parlant de l'université considérée comme « une société de personnes savantes », il définissait leur but : l'incessante, paisible et solitaire recherche de vérités nouvelles, condition indispensable au progrès matériel et spirituel de la nation et de la race...

Le progrès intellectuel de l'humanité ! Quelle sera, dans le siècle qui s'ouvre, la contribution du peuple américain à son développement ? Nous le saurons dans cent ans.

Humblement mais avec espoir nous envisageons ce moment. Puisse alors apparaître aux yeux de tous que les universités de ce pays l'ont conduit vers de nouvelles lumières et puisse la nation se féliciter qu'Harvard fut, un jour, fondée.

---



# Le Port de Londres au XII<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>

PAR

J. DE STURLER

Agrégé de l'Enseignement Supérieur.

---

L'énoncé du titre de cette conférence est net et suffisamment défini. Il n'en est pas moins vrai que le sujet ainsi délimité est vaste et qu'il y aurait moyen, sans aucun doute, de s'étendre beaucoup, trop longuement peut-être, sans en dépasser le cadre. Il est donc nécessaire de se limiter, de choisir et je crois bon d'indiquer, en commençant, quels seront les principaux points que j'aborderai successivement :

Il y a lieu tout d'abord d'attirer l'attention sur le rôle de certains facteurs géographiques dans le développement du port de Londres.

Je donnerai ensuite un premier aperçu du développement commercial de Londres au XIII<sup>e</sup> siècle, tel qu'il peut apparaître à un premier coup d'œil.

Il sera question, en troisième lieu, assez brièvement à la vérité, de l'organisation interne du port de Londres à cette époque.

En quatrième lieu, je m'efforcerai d'évaluer quelle a pu être, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'importance et le rôle de Londres dans le trafic international et les échanges à longue distance dans l'Europe de cette époque. Il semble assez indiqué d'examiner à ce propos, quelles ont été les relations commerciales internationales entre Londres et les autres nations commerçantes du XIII<sup>e</sup> siècle.

C'est cet examen qui nous permettra de conclure, c'est-à-dire d'apprécier quelle a été l'importance réelle du port de Londres à cette époque.

---

(1) Conférence publique faite le 29 juin 1936 à l'Université Libre de Bruxelles, pour l'obtention du grade d'agrégé de l'enseignement supérieur.

On ne s'expliquerait guère l'extraordinaire fortune qui a placé le port de Londres au premier rang des ports d'Europe et même du monde entier, si l'on ne tenait pas compte, dans une large mesure, du rôle des facteurs géographiques. Pour s'en rendre compte, il n'est pas nécessaire d'étudier en détail les divers éléments constitutifs du site géographique de la capitale anglaise. Car il est assez évident qu'un seul de ces éléments est essentiel : c'est la présence du fleuve, c'est le cours de la Tamise et la proximité de son estuaire, largement ouvert sur la Mer du Nord (1).

Mais ce qu'il importe de considérer ici, ce n'est pas tant le site géographique qu'occupe la ville, au sens étroit et immédiat du terme, mais bien plutôt la situation géographique qu'elle occupe par rapport à l'archipel britannique et par rapport au continent européen, plus particulièrement par rapport aux différentes régions qui constituent ce que l'on peut appeler le bassin de la Mer du Nord. Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur la carte de l'Europe pour constater que l'estuaire de la Tamise occupe vraiment une situation exceptionnelle, sinon unique, dans l'Europe septentrionale.

En effet, on observera tout d'abord que les autres pays riverains de la Mer du Nord sont disposés en quelque sorte en éventail autour des côtes orientales de l'Angleterre. D'autre part, il saute aux yeux que, de tous les hâvres et estuaires qui s'ouvrent dans ces côtes orientales, celui de la Tamise est à la fois le plus profond et le plus largement ouvert. En outre, et surtout, c'est le plus proche du Continent européen. Il fait face à ceux de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, qui ont toujours été, on le sait, des voies commerciales de premier ordre. Enfin, c'est à peine si cet estuaire ne s'ouvre pas directement sur le Pas-de-Calais, la Manche et par là indirectement sur les mers plus lointaines auxquelles ces détroits donnent accès.

Il est donc bien visible et d'une évidence presque frappante, que la cité qui s'est développée au fond de cet estuaire privilégié est en quelque sorte prédestinée à exercer une attraction directe sur le trafic de toute une série de régions d'outre-mer

---

(1) A. DEMANGEON, *Le port de Londres et la Tamise* (d'après L. L. RODWELL JONES, *The Geography of London River*, Londres 1931), ANNALES DE GÉOGRAPHIE, XLI (1932), 523-526. — ID., *Les Iles Britanniques* (Paris, 1927), pp. 240 sq. — K. KNOLL, *London im Mittelalter* (Vienne et Leipzig, 1932), pp. 1-15.

plus ou moins proches ou lointaines et à devenir le lieu de rencontre des commerçants et des marins du Nord-Ouest de l'Europe.

Telle a bien été, en effet, la destinée du Port de Londres. A partir de quelle époque ? On ne songera pas à contester qu'il en aît été ainsi depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle environ. Mais que penser de l'importance commerciale européenne de Londres aux siècles antérieurs, au moyen âge et plus particulièrement au XII<sup>e</sup> siècle ? C'est là une question à laquelle on ne peut répondre directement et sans hésitation. Il faudrait, semble-t-il, un examen préalable. C'est précisément à cet examen que nous allons procéder maintenant, sommairement bien entendu et en nous limitant à l'état actuel des connaissances, à ce que nous offrent les travaux de nombreux devanciers. Ce n'est qu'au terme de cet examen que nous verrons s'il nous est possible d'en dégager quelque conclusion, quelque certitude.

\*  
\* \*

Dans les limites du présent exposé, il serait hors de propos de s'étendre sur l'évolution commerciale du port de Londres au cours des siècles antérieurs. Je voudrais cependant relever, dans ce domaine, quelques traits caractéristiques, car ils montrent combien le développement de Londres comme port de mer ouvert au commerce international est déjà considérable à une époque relativement reculée. En effet, une consignation des droits d'importation perçus à Billingsgate, rédigée sous le roi saxon Ethelred II (978-1016), dans les dernières années du Xe siècle, nous apprend que le port était fréquenté couramment, dès cette époque, par les marchands de France, de Flandre, de Normandie et de Ponthieu, par les Lotharingiens de Huy, de Liège et de Nivelles, et par les sujets de l'Empereur (1). Il y a là, semble-t-il, la trace d'un développement tout à fait exceptionnel dans l'Europe du Nord-Ouest à cette époque. Au XII<sup>e</sup> siècle, ce développement ne s'est pas arrêté, bien au contraire. Nous pouvons constater tout d'abord que les sources narratives anglaises s'étendent avec complaisance sur

---

(1) LIEBERMANN, *Gesetze der Angelsachsen* (Halle, 1898-1916, 3 vol.), 1. pp. 232-233.

la prospérité commerciale de la capitale du royaume. Voici, par exemple le chroniqueur Guillaume de Malmesbury qui écrit (avant 1141) : la noble cité de Londres regorge de richesses accumulées par ses habitants et de nombreux négociants venus de toutes les nations, mais surtout de la Germanie, s'y pressent pour y accomplir leurs transactions (1). Voici encore le biographe de Thomas Becket, Guillaume Fitz-Stephen (avant 1183), qui se laisse aller à décrire longuement la capitale où « les marchands de toutes les nations qui sont sous les cieux sont heureux de pouvoir débarquer leurs marchandises ». Fitz-Stephen insiste sur le fait que la ville reçoit pour les retransmettre au loin les marchandises et les richesses (*opes et merces longius transmittit*) (2). On remarquera qu'il y a là une allusion très nette à cette forme particulière de commerce que l'on désigne sous le nom de « commerce d'entrepôt », qui est à l'origine de la fortune de Londres et qui est, aujourd'hui encore, un trait caractéristique et distinctif de son activité commerciale (3).

Fera-t-on valoir que ce sont là des témoignages discutables parce qu'empruntés à des sources littéraires qui ne sont exemptes ni d'imprécision ni d'exagération ? Je ne crois pas qu'on puisse, dans ce cas particulier, en contester l'exactitude et en voici les raisons. Tout d'abord il y a le prodigieux développement du port de Londres au XIII<sup>e</sup> siècle, qui implique impérieusement un développement antérieur assez considérable. D'autre part c'est précisément au XII<sup>e</sup> siècle que se situe la phase décisive de l'évolution politique et constitutionnelle de la ville de Londres ; c'est au cours de ce siècle que la capitale conquiert, avant les autres villes anglaises, une constitution urbaine d'un type entièrement nouveau et qu'elle se constitue en commune (4). Or, c'est un fait bien connu qu'à l'époque envisagée ici de pareilles réformes impliquent toujours

---

(1) « *Lundonia, civitas nobilis, opima civium divitiis, constipata negotiatorum ex omni terra et maxime ex Germania venientium commertis* » (*Willelmi Malmesberiensis Gesta Pontificum Anglorum* l. II. c. 73, in *M. G. H.*, SS. XIII, 137).

(2) WILLIAM FITZ-STEPHEN, *Vita sancti Thomae*, apud J. C. ROBERTSON, *Materials for the History of Thomas Becket*, t. III (Londres, 1877), pp. 2, 7.

(3) A. DEMANGEON, *Les Îles Britanniques*, p. 241.

(4) Ch. PETIT-DUTAILLIS, *Londres au XII<sup>e</sup> siècle* (dans W. STUBBS, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, t. I. Paris, 1907, pp. 845-860). J. H. ROUND, *The Commune of London* (Westminster, 1899). — F. M. STENTON, *Norman London* (Nouv. éd., Londres, 1934), pp. 17-19.

des changements de fait dans l'ordre économique et social, auxquels le développement commercial de l'agglomération ne peut être étranger. Enfin, on ne saurait perdre de vue que ces données sont entièrement conformes à ce que l'on sait par ailleurs de la vie économique de l'Angleterre au XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, l'Angleterre de cette époque est avant tout un pays producteur de matières premières (1) : la laine, dont la production s'intensifie si rapidement au XIII<sup>e</sup> siècle, les métaux (le fer du Sussex et du Cumberland, l'étain du Devon et de la Cornouaille), les produits de l'agriculture et de l'élevage (2). Or, il faut noter qu'au XIII<sup>e</sup> siècle l'exportation de ces produits est presque exclusivement un commerce « passif » en ce sens que la presque totalité de cette production est exportée d'Angleterre par des marchands étrangers. L'extension considérable des possessions continentales des rois d'Angleterre à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle est d'ailleurs également faite pour intensifier le commerce maritime. C'est donc en grand nombre que les commerçants étrangers, les « aliens », apparaissent dans les principaux ports de mer du royaume. Il est vrai qu'ils y sont fréquemment l'objet d'une hostilité plus ou moins ouverte. Le sentiment xénophobe est tout à fait courant au moyen-âge et il était sans doute particulièrement accusé chez des insulaires. Il est à la base de toute une série de dispositions législatives ou coutumières qui visent à limiter l'activité des « aliens » dans les centres urbains, en la soumettant à des restrictions tracassières. La cité de Londres ne fait pas exception à la règle et se montre à l'occasion très jalouse de faire respecter les privilèges de ses habitants. Mais, d'autre part, le particularisme des cités se heurte à l'opposition de pouvoir royal. De bonne heure, les rois et les grands du royaume ont adopté vis-à-vis des étrangers une attitude résolument opposée et conforme à leurs intérêts de classe. En effet, ce sont les négociants étrangers qui importent dans le royaume les articles de luxe que requiert leur train de vie somptueux. De plus, à l'occasion,

---

(1) G. BRODNITZ, *Englische Wirtschaftsgeschichte*, t. I (Jena, 1918), pp. 232-236.

(2) R. WHITWELL, *English Monasteries and the Wool Trade* (*Vierteljahrschr. f. Sozial- u. Wirtschaftsgesch.*, II, pp. 1-33). — E. LIPSON, *Economic History of England*, I (Londres, 1929), p. 221. — L. F. SALZMAN, *English Trade of the Middle-Ages* (Oxford, 1931), pp. 280-285.

ces étrangers ouvrent crédit et se transforment volontiers en bailleurs de fonds. Enfin, la couronne ne néglige pas la source de revenus que peut constituer, dès cette époque, l'ensemble des droits levés sur la circulation des marchandises importées (1).

Ceci nous amène à dire un mot de l'organisation générale du port de Londres au XIII<sup>e</sup> siècle. L'organisation des douanes anglaises, telle qu'elle subsiste encore actuellement, est très ancienne, sans toutefois remonter au XIII<sup>e</sup> siècle; elle date du règne d'Edouard I, plus précisément du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. Antérieurement à cette date, c'est un officier royal, le chambellan, qui dirige la perception des droits d'entrée levés sur les marchandises importées à Londres par voie de mer (2). De temps immémorial c'est à Billingsgate, en aval de London Bridge, que s'opère cette perception, à l'endroit même où s'élèvent, de nos jours encore, les bâtiments de la douane, le Customs House. En dehors des douanes, toutes les matières concernant l'organisation, la police et la surveillance du port sont de la compétence de l'autorité municipale, du magistrat de Londres, en vertu de pouvoirs délégués par l'Etat. C'est également à la Cité qu'incombent dès cette époque — et il en a été ainsi jusqu'en 1857 — les travaux d'entretien du cours de la Tamise, le dragage des passes, le balisage, bref tout ce que semblable mission peut comporter (3). Il semble d'ailleurs que ce soit au XIII<sup>e</sup> siècle que l'on aît procédé à la l'endiguement du fleuve entre Londres et la mer (4). D'autre part, c'est du dernier quart du siècle que date la reconstruction, en pierre, du fameux pont de Londres qui, n'était jusque là qu'un léger pont de bois. Le nouveau pont présente des piles larges et des arches étroites; il constitue désormais comme un barrage établi sur le fleuve, ce qui tend à créer une ligne de démarcation plus ou moins nette entre la navigation fluviale

---

(1) J. DE STURLER, *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge* (Paris, 1936), pp. 86-87, et les ouvrages cités en cet endroit.

(2) H. HALL, *A History of the Custom Revenue in England* (Londres, 1892, 2 vol.), II, pp. 3-5, 37. — N. S. B. GRAS, *The Early English Customs System* (Londres et Cambridge, 1918), p. 95.

(3) G. BROOBBANK, *A History of the Port of London* (Londres, 1921, 2 vol.), I, pp. 32-35.

(4) *Ibidem*, pp. 29-32.

venant de l'amont et la navigation maritime venant de la mer (1). C'est donc à proprement parler en aval de London Bridge que s'étend le port de mer de la capitale. Il est difficile de préciser son étendue exacte au XII<sup>e</sup> siècle. Toujours est-il que nous savons qu'au siècle suivant le port s'étendait, depuis ce pont, sur les deux rives de la Tamise, jusqu'à hauteur de Greenwich (2). Il suffit de connaître les grandes lignes de la topographie de Londres et de ses faubourgs, pour apprécier l'étendue déjà considérable de ce port, surtout si on le considère, comme il se doit, à l'échelle d'une ville — même d'une grande ville — du moyen âge.

\*  
\* \*

Mais je m'en voudrais d'insister plus longuement sur la topographie du port de Londres. Pour apprécier l'importance de son commerce au XII<sup>e</sup> siècle, nous disposons, en effet, de données autrement révélatrices. C'est avec leur concours qu'il nous faut essayer de nous former quelque idée de ce qu'était à cette époque ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement de ce port, quelle était la place qu'il occupait dans le commerce maritime international ou européen. Il est presque superflu de dire qu'il ne saurait être question de fournir à cet effet des chiffres précis, des matériaux statistiques. S'il est possible d'en produire pour des époques légèrement postérieures (les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles), grâce à la prodigieuse richesse des sources d'ordre fiscal que recèlent les dépôts d'archives britanniques, il n'en est cependant pas de même pour le XII<sup>e</sup> siècle. Mais il convient d'ajouter immédiatement qu'un ensemble de données de ce genre relatives au port de Londres ne pourrait avoir aucune valeur comparative puisque l'on ne pourrait mettre en regard aucune précision analogue concernant d'autres ports européens à la même époque. Nous pouvons au contraire nous former une image beaucoup plus significative et beaucoup plus juste de ce qu'était le port de Londres au XII<sup>e</sup> siècle en examinant quelles étaient les différentes nations commerçantes représentées sur le marché de la capi-

---

(1) *Ibidem*, p. 28.

(2) HALL, *o. c.*, II, pp. 24-25.

tale à cette époque et quelle peut avoir été l'importance du trafic qu'elles y exerçaient. Nous allons entreprendre cette revue en adoptant, pour les besoins de l'exposé, un classement géographique des régions intéressées.

Il est presque superflu de dire que nous excluons de cet examen les territoires compris dans l'archipel britannique, même ceux qui ne font pas partie du royaume d'Angleterre (royaume d'Ecosse, Ile de Man, Pays de Galles, Irlande). Le trafic par terre ou le trafic maritime côtier entre Londres et ces régions (1) doit être considéré comme négligeable du point de vue auquel nous devons nous placer ici, celui des échanges internationaux et du commerce maritime.

Ceci dit, portant nos regards vers la partie septentrionale du bassin de la Mer du Nord, nous discernons immédiatement un premier groupe de régions dont les relations commerciales avec l'Angleterre sont anciennes de plusieurs siècles : ce sont les pays scandinaves, plus particulièrement la Norvège et le Danemark. La navigation entre ces pays et les Iles Britanniques a été, on le sait, extrêmement assidue au haut moyen âge, particulièrement à la suite des migrations du IXe siècle (2). On a cru pouvoir affirmer que l'intensité de ce trafic a beaucoup décliné par la suite et dès le XIIIe siècle en particulier (3). C'est là une opinion en grande partie erronée. Vers le milieu du XIIIe siècle, encore, on constate que les Danois et les Norvégiens jouissent à Londres d'un traitement d'exception, en ce sens qu'ils ont le droit de prolonger leur séjour dans la ville jusqu'à une année (4), la durée maximum du séjour de l'étranger étant généralement fixée à 40 jours. Sans doute, le commerce des Danois à Londres est-il en régression vers la fin du XIIIe siècle, puisque nous voyons les Danois céder aux marchands de Cologne la « halle » ou « salle » qu'ils possé-

---

(1) SALZMAN, o. c. pp. 215sq. — G. SCHANZ, *Englische Handelspolitik* (Leipzig, 1881, 2 vol.), I, 213.

(2) A. BUGGE, *Die nordeuropäischen Verkehrswege im frühen Mittelalter* (*Vierteljahrschr. f. Sozial- u. Wirtschaftsgesch.*, IV, 1906), pp. 230 sq., 256 sq., 261 sq. — E. LIPSON, o. c., I, 445 sq.

(3) W. CUNNINGHAM, *The Growth of English Industry and Commerce*, I (5<sup>e</sup> éd. Cambridge, 1927), p. 183.

(4) « *Boisate Danorum et Norwegiorum* », p. p. A. BUGGE, *Akstykker vedrorende Norges Forbindelse med de Britiske Oer*, t. I. (Christiania, 1910; *Diplomatarium Norvegicum*, XIX, I, pp. 91-92, n° 112. — *Hansisches Urkundenbuch*, t. III (Halle, 1886), n° 603, p. 392.



daient à Londres dans la paroisse de St-Clement the Dames (1). Cependant ils déploient encore une activité appréciable sur le marché de Londres au cours du XIII<sup>e</sup> siècle (2). Il en est de même des Norvégiens (3), auxquels il faut peut-être joindre dès cette époque, les Gotlandais, en entendant par là les habitants aborigènes de l'île de Gotland (particulièrement ceux de Wisby), qu'il faut distinguer des colons hanséates qui s'établissent dans l'île par la suite (4).

Non moins important est le trafic exercé par les négociants des villes commerçantes de l'Allemagne septentrionale et de la Baltique, celles qui se grouperont plus tard sous la dénomination de villes de la Hanse Teutonique. Les marchands de ces régions apparaissent dès la fin du Xe siècle sur le marché de Londres, sous le nom de hommes ou sujets de l'Empereur (*homines imperatoris*) (5). Au XII<sup>e</sup> siècle, ils constituent déjà le plus puissant groupement de négociants étrangers fréquentant la capitale anglaise (6). D'ailleurs il est à remarquer qu'aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, c'est le trafic avec Londres qui concentre la plus grosse part des intérêts commerciaux des villes de la Hanse. En effet, la compétition qui oppose, pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, le groupe des villes orientales (Lübeck, Rostock, Stralsund, Hambourg) au groupe des villes occidentales (Cologne, Dortmund, Munster, Osnabrück et Soest) a pour enjeu principal l'hégémonie sur le marché anglais, plus particulièrement sur le marché de Londres (7). Ceci nous permet de mesurer pleinement l'importance de Londres dans la vie commerciale de l'Europe du Nord-Ouest à cette époque. Les négociants allemands qui fréquentent le port de Londres au XII<sup>e</sup> siècle sont ceux des villes de la Rhénanie septen-

---

(1) A. BUGGE, *Kleine Beiträge zur ältesten Geschichte der deutschen Handelsniederlassung im Auslande* (*Vierteljahrschr. f. Sozial- u. Wirtschaftsgeschichte*, VI, 1908), p. 187. — *Id.*, *Die Verkehrswege...*, pp. 262-264.

(2) Particulièrement les marchands de Ribe (all. Ripen) sur la côte occidentale du Jutland : BUGGE, *Die Verkehrswege*, pp. 264-265.

(3) *Ibidem*, p. 266.

(4) *Ibidem*, p. 267. — BUGGE, *Gotlaendingernes Handel paa England og Norge* (*Norsk Historisk Tidsskrift*, 3<sup>e</sup> série, t. V, 1898), pp. 4-6, etc.

(5) LIEBERMANN, *Gesetze*, I, pp. 232-233.

(6) Voir la « commune ad homines le emperour d'Allemayne » dans *Hansisches Urkundenbuch*, t. III, n<sup>o</sup> 603, p. 391. — Voir également le texte de MALMESBURY reproduit plus haut, p. 64, n. 1. Cf. CUNNINGHAM, *Growth*, I, p. 196.

(7) K. KUNZE, *Das erste Jahrhundert der deutschen Hanse in England* (*Hansische Geschichtsblätter*, 1889), pp. 130 sq.

trionale et de la Westphalie, en ordre principal ceux de Cologne, qui y possèdent, dès 1157 au moins, un établissement particulier qualifié de *domus* (1), qui deviendra plus tard la célèbre *Gildhalle* ou *Stapelhof* de la Hanse Teutonique (2). A côté des marchands rhénans et westphaliens, il est également fait mention de ceux de Brême (3) qui se rattachent au même groupe. Ces marchands importent en Angleterre les produits bruts ou à demi-façonnés de l'Allemagne Orientale, de la Russie et des pays baltes : les fourrures, le bois, le bitume et la poix. Ils importent aussi les épices et les articles de luxe venus du proche Orient par la Russie ou par les vallées du Danube et de ses affluents. Les Colonnais pratiquent, en outre, l'importation du vin du Rhin et de la Moselle, en quantités déjà appréciables. Ils constituent leur frêt de retour en plomb, en étain, en laines et en peaux qu'ils exportent d'Angleterre (4).

Poursuivant notre revue des différentes régions commerçantes du bassin de la Mer du Nord, il nous faut considérer à présent les Pays-Bas, c'est-à-dire l'ensemble des territoires compris actuellement dans les royaumes de Belgique et des Pays-Bas. La portion septentrionale de ces territoires, soit l'actuel royaume des Pays-Bas, ne retiendra pas longtemps notre attention. Il n'est guère trace de relations commerciales entre ces régions et l'Angleterre au XIII<sup>e</sup> siècle (5). Une seule exception : c'est la ville de Tiel, sur le Waal, à la frontière de la Gueldre et du Brabant, aujourd'hui petite ville entièrement déchue, mais qui a été au haut moyen âge une cité commerçante extrêmement prospère et qui reste, jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, en relations commerciales suivies avec Londres (6). Au contraire si l'on envisage l'ensemble

---

(1) *Ibidem*, p. 130. — H. BACHTOLD, *Der Norddeutsche Handel im 12. Jahrhundert* (Berlin et Leipzig, 1910), pp. 231, 236, 238.

(2) Au bord de la Tamise, en amont de London Bridge, dans Thames street, près de l'emplacement actuel de la gare de Cannon street. Description de l'édifice, aujourd'hui disparu, dans STOW, *Survey of London* (1598), éd. de 1890, pp. 233-235.

(3) BACHTOLD, o. c., 230-231.

(4) *Ibidem*, 238-239. — L. BRENTANO, *Geschichte der wirtschaftlichen Entwicklung Englands*, I (Iena, 1927), p. 300. — CUNNINGHAM, *Growth*, I, p. 196.

(5) Cf. J. RUINEN, *De oudste handelsbetrekkingen van Holland en Zeeland met Engeland* (Amsterdam, 1919), pp. 1-2, III. — Cf. aussi BACHTOLD, o. c., pp. 232-234.

(6) J. DE STURLER, *Les relations et les échanges*, pp. 138-140.

constitué par les Pays-Bas méridionaux (actuel royaume de Belgique), on peut dire sans exagération que leur trafic avec l'Angleterre est aussi important que celui des principautés septentrionales est insignifiant. Tout le monde sait que nos provinces forment au moyen âge la principale région industrielle de l'Europe du Nord-Ouest et que c'est de l'importation de la laine anglaise que dépend l'approvisionnement de l'industrie drapière qui s'y est développée. Il en est déjà ainsi au XIIIe siècle, particulièrement en ce qui concerne la Flandre, à laquelle on doit rattacher l'Artois. Le développement de la draperie est déjà considérable dans ces régions à l'époque où nous nous plaçons ici. Aussi les Flamands sont-ils les principaux exportateurs de laine anglaise au XIIIe siècle. Les marchands drapiers de Gand, de Bruges, d'Ypres et surtout de Saint-Omer apparaissent couramment sur le marché de Londres, où ils écoulent leurs draps et où ils concentrent leurs achats de laine (1). A côté des Flamands, il y a les commerçants des autres territoires aujourd'hui belges, alors compris dans le duché de Basse-Lotharingie. Les Lotharingiens, les « Lorengs » comme on les désigne en français anglo-normand, visitent régulièrement le port de Londres, où ils importent, comme les Allemands, le vin rhénan ou mosellan et des articles de luxe qui relèvent du commerce de transit; ils y jouissent d'un traitement particulier au même titre que les Impériaux, les Danois et les Norvégiens (2).

On ne peut accorder la même attention à l'activité commerciale des marchands des régions du Nord-Est de la France, qui s'étendent entre les Pays-Bas et la vallée de la Seine : le Boulonnais, le Ponthieu, la Picardie et la Haute-Normandie. On ne rencontre sur ce littoral aucun port de mer de grande importance, si ce n'est peut-être Calais (3) et Boulogne. D'autre part, le développement industriel des villes de l'inté-

---

(1) G. G. DEPT, *Les marchands flamands et le roi d'Angleterre* (*Revue du Nord*, t. XII, 1926), pp. 303-324. — H. PIRENNE, *La Hanse flamande de Londres* (*Bulletin de l'Acad. Royale de Belgique, Cl. des Lettres*, XXXVII, 2, 1899, pp. 65-108). — A. GIRY, *Histoire de la ville de Saint-Omer* (Paris, 1877), pp. 314-317, 381, 413. — Voir aussi les articles de H. JENKINSON, de J. H. ROUND et de Ch. HASKINS sur Guillaume Cade, de Saint-Omer, dans *English Historical Review*, t. XXVIII, pp. 209 sq., 522 sq., 730 sq.

(2) J. DE STURLER, *Les relations*, pp. 78-80.

(3) Privilège de Richard I aux Calésiens, 1194 : J. H. ROUND, *Calendar of Documents in France* (Londres, 1899), p. 480.

rieur des terres est, au XIII<sup>e</sup> siècle, de loin inférieur à celui des cités flamandes. Par contre, certains ports ont dû jouer, dès cette époque, le rôle de lieux de débarquements et d'embarquement dans la circulation des marchandises entre l'Angleterre et les célèbres foires de la Champagne et de la Brie (1).

Tout autre est l'aspect que présente la Basse-Normandie, avec un estuaire profond, une large vallée fluviale et un grand port de mer : Rouen. Les marchands de Rouen fréquentent déjà le port de Londres antérieurement à la domination normande (2). Il est certain que la conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie a considérablement intensifié ces relations, qui atteignent, au XIII<sup>e</sup> siècle, une très grande assiduité (3). Le principal objet du commerce des Rouennais avec l'Angleterre est l'importation à Londres de vins français, plus particulièrement de ceux qu'on appelle les « vins d'amont », c'est-à-dire les crus du centre de la France, de l'Orléanais, de l'Auxerrois et de la Bourgogne, qui constituent dès le XIII<sup>e</sup> siècle un article très apprécié du consommateur anglais (4).

Au delà de la Normandie s'étend la Bretagne, qu'il n'y a lieu de mentionner que pour mémoire. En dépit des avantages initiaux que leur confère une situation géographique exceptionnellement favorable, les Bretons sont restés, pendant la plus grande partie du moyen âge — et en tout cas au XIII<sup>e</sup> siècle — plutôt pirates que commerçants (5) et on ne les voit point apparaître sur le marché de Londres.

Le Sud-Ouest de la Bretagne, l'embouchure de la Loire avec Nantes, la Baie de Bourgneuf, se rattachent, semble-t-il, assez naturellement à un autre groupe de régions qui s'étendent au Sud de la Loire, le long de la côte, jusqu'aux limites du Bordelais : ce sont les pays de Poitou, de Saintonge et d'Aunis. Comme l'écrit M. BOISSONNADE, « c'est le commerce avec l'Angleterre qui tient alors [i.e. aux XIII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles] la pre-

---

(1) SCHANZ, *Englische Handelspolitik*, I, 293, à rapprocher de H. LAURENT, *La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens* (Paris, 1935), p. 85.

(2) LIEBERMANN, *Gesetze...*, t. I, pp. 232-233.

(3) ROUND, *Documents in France*, pp. 34-35, 35-36. — E. DE FRÉVILLE, *Le commerce maritime de Rouen* (Rouen, 1857, 2 vol.), I, pp. 108-120.

(4) DE FRÉVILLE, o. c., I, 203-204. — CUNNINGHAM, o. c., I, 197.

(5) Cf. l'indigence des données réunies pour le XIV<sup>e</sup> siècle par A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne* (Rennes, 1896-1914, 6 vol.), t. IV, pp. 126 sq.

mière place dans la vie maritime de l'Ouest » (1). Le principal objet de ce trafic est le sel marin, que l'on recueille dans les marais salants de la Baie de Noirmoutiers, à Olonne, à Oléron, à Brouage, à Ré, dans le Marais Poitevin et dont les principaux marchés sont à La Rochelle, à Bourgneuf, à Brouage. On exporte aussi vers l'Angleterre les vins de l'Anjou et de la Charente, ainsi que les blés du Poitou. Ce sont principalement les marchands de La Rochelle qui se font les agents de ce commerce d'exportation sur le marché de Londres (2).

Toujours plus au Sud, au delà de la Gironde, nous trouvons la Gascogne et l'Aquitaine, qui deviennent au XIIe siècle des possessions des rois d'Angleterre. Le commerce de ces régions avec l'Angleterre présente une importance particulière, car il a pour principal objet le vin du Bordelais, qui est, de tous les vins importés en Grande-Bretagne, à la fois le moins cher et le plus demandé (3). Dès le XIIe siècle le vin de Bordeaux est acheté en grandes quantités par l'hôtel du roi, par les nobles, les prélats, les monastères. C'est principalement à Londres que se concentre ce commerce, que pratiquent surtout les négociants de Bordeaux, mais aussi, dès cette époque sans doute, ceux d'autres villes telles que Saint-Macaire, Libourne, La Réole, Marmande, Saint-Emilion (4).

C'est d'ailleurs le développement extraordinaire du commerce de la Gascogne et de l'Aquitaine avec Londres qui explique que l'on rencontre également dans la capitale anglaise des marchands originaires d'autres régions de la France du Sud-Ouest qui ne sont cependant pas des pays maritimes : l'Agenais, le Périgord, le Quercy. Nous constatons, par exemple, la présence à Londres, au XIIIe siècle, d'une importante colonie de marchands de Cahors. Un grand nombre d'entre eux se sont spécialisés dans le commerce de l'argent et

---

(1) P. BOISSONNADE, *La renaissance et l'essor de la vie maritime en Poitou, Aunis et Saintonge du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle* (*Revue d'Histoire économique et sociale*, 1924), p. 315.

(2) P. BOISSONNADE, o. c., pp. 315, 316, 322, 323. — H. PIRENNE, *Un grand commerce d'exportation au moyen-âge : les vins de France* (*Annales d'histoire économique et sociale*, V, 1933), p. 234.

(3) J. E. THOROLD-ROGERS, *A History of Agriculture and Prices in England* (Oxford, 1866, 7 vol.), I, p. 146. — SALZMAN, *English Trade*, pp. 378, 399.

(4) F. MICHEL, *Histoire du commerce de Bordeaux* (Bordeaux, 1866-1870, 2 vol.), I, pp. 36-38; 47-48, 85. — H. PIRENNE, *Les vins de France*, pp. 232, 234.

font véritablement figure de banquiers capitalistes, ce qui nous montre à la fois l'envergure et l'ancienneté du trafic qu'ils exercent dans la capitale de l'Angleterre, où ils ont probablement fait leur apparition avec les Gascons dès la seconde moitié du XIIe siècle. L'objet de leur commerce paraît avoir été : d'une part l'importation à Londres des draps et du vin du Quercy, d'autre part l'exportation de la laine anglaise (1).

Descendant plus au Sud, au delà des Pyrénées, il y a lieu de considérer un instant la péninsule ibérique, plus particulièrement les royaumes de Navarre, de Castille, de Portugal. Les relations politiques des rois d'Angleterre avec les souverains de ces contrées remontent au XIIIe siècle; dès les premières années du XIIIe siècle il est trace de relations commerciales dont on peut supposer qu'elles ne dataient pas de la veille (2). On trouve du reste des Espagnols établis à demeure à Londres dès cette époque (3), ce qui constitue un argument péremptoire en faveur de cette opinion. C'étaient principalement les fruits du midi (amandes, raisins, figues) et les produits exotiques qui faisaient l'objet de ce commerce (4).

Nous touchons ainsi au bassin de la Méditerranée, qui constitue, on le sait, un ensemble de nations commerçantes entre lesquelles existent, pendant la plus grande partie du moyen âge, des relations commerciales assidues, d'ailleurs anciennes. A première vue, il semble qu'à l'époque envisagée ici, la vie commerciale du Bassin de la Méditerranée soit tout à fait indépendante de l'attraction qu'un port septentrional comme celui de Londres est susceptible d'exercer à pareille distance. On n'oserait affirmer, en l'absence de témoignages positifs empruntés à des sources documentaires, que les nations méditerranéennes étaient effectivement représentées sur le marché de Londres au XIIIe siècle. Mais il est loin d'être certain qu'elles ne l'étaient pas. En effet, c'est dès la première moitié du

---

(1) E. ALBE, *Les marchands de Cahors en Angleterre* (*Bull. de la Soc. des Etudes litt. scientif. et art. du Lot*, 1908), pp. 30 sq. — F. ARENS, *Wilhelm Servat von Cahors* (*Vierteljahrschr. f. Soz.- u. Wirtschaftsgesch.*, XI, pp. 477-514).

(2) V. M. SHILLINGTON et A. B. W. CHAPMAN, *Commercial relations of England and Portugal* (Londres, 1907), pp. 3-5, 24-29. — SCHANZ, *Englische Handelspolitik*, I, pp. 268-269.

(3) Cf. *English Historical Review*, t. XVII, p. 721.

(4) SALZMAN, *English Trade*, 411-413. Les vins de la péninsule ibérique sont d'importation beaucoup plus tardive en Angleterre : *ibidem*, pp. 400-405.

XIIIe siècle que l'on voit apparaître à Londres des négociants de Montpellier, de Marseille (1). Les Provençaux y sont particulièrement nombreux à cette époque (2). Il ne paraîtra donc pas imprudent d'admettre que ces relations puissent s'être établies dès le siècle précédent. D'une part, c'est au règne de Richard Cœur-de-Lion, exactement à l'année 1191, que remontent les premières tractations financières entre la couronne d'Angleterre et les marchands italiens (3). Je rappellerai que SCHAUBE a définitivement établi que c'est dans ces tractations que se trouve l'origine des relations commerciales proprement dites (4), entre l'Angleterre et l'Italie et c'est effectivement dans les dernières années du XIIe siècle que l'on voit apparaître à Londres les premiers négociants italiens, *in casu* ceux de Plaisance, auxquels viendront bientôt se joindre ceux de Bologne et ceux de Rome (5).

\*  
\* \*

Il n'y a pas lieu de pousser plus avant l'examen que nous avons entrepris. Nous avons passé en revue, dans l'ordre de leur situation géographique, la presque totalité des nations étrangères dont il est prouvé qu'elles se sont trouvées en relations commerciales avec Londres au XIIe siècle. Je me suis efforcé de me limiter à l'essentiel, au principal, et cependant la liste peut paraître déjà longue.

Parvenus au terme de cet exposé, il semble que nous puissions maintenant nous former quelque idée de l'importance du port de Londres au XIIe siècle. Pour préciser, il me semble assez opportun de formuler à cet égard deux questions précises qui correspondent elles-mêmes à deux aspects du problème.

La première question n'est pas la plus importante. Elle concerne le rang que tient Londres au XIIe siècle parmi les autres ports de l'Angleterre. Peut-on considérer que dès le XIIe siècle

---

(1) A. SCHAUBE, *Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeergebietes* (Munich, 1906), p. 413. — LEVASSEUR, *Histoire du commerce de la France* (Paris, 1911-1912, 2 vol.), I, 168. — ARENS, *Wilhelm Servat*, p. 485.

(2) Texte suggestif dans la *Chronica Londoniensis* d'Arnold Fitz-Thedmar (ad an. 1269) in *M. G. H.*, SS. XXVIII, 537. — Cf. A. DELPIT, *Collection des documents français... en Angleterre* (Paris, 1847), p. 11.

(3) SCHAUBE, *Handelsgeschichte*, pp. 392 sq.

(4) *Ibidem*, pp. 392-399. — Cf. SCHANZ, *Englische Handelspolitik*, I, p. 111.

(5) SCHAUBE, *Handelsgeschichte*, pp. 399, 400-402, 403.

l'importance commerciale de Londres est à peu près proportionnelle au rôle de capitale que la ville joue dès cette époque, au point de vue politique ? Sans aller jusqu'à répondre à cette question par une affirmation catégorique, il est cependant permis d'assurer qu'il y a, dès les dernières années du XIIe siècle au moins, quelques symptômes avant-coureurs de l'évolution qui s'achèvera vers la fin du moyen âge et qui classera définitivement Londres au premier rang des ports de Grande-Bretagne (1). On observera par exemple que, dès la seconde moitié du XIIIe siècle, ce sont les marchands de Londres qui exportent à eux seuls environ la moitié de l'exportation lainière de toute l'Angleterre (2). Pareille prépondérance suppose évidemment une longue évolution antérieure. Je me suis efforcé de montrer combien il est probable qu'elle ait déjà été fort avancée à la fin du XIIe siècle. Il convient d'ailleurs de se rappeler la situation géographique si exceptionnellement favorable de Londres et de souligner une fois de plus le fait qu'aucun autre port anglais ne dispose de tels et de tant d'avantages réunis.

Nous sommes ainsi amenés à envisager la seconde question qu'il nous faut nous poser et qui est la principale. Peut-on admettre que dès le XIIe siècle Londres a fait figure de grand port européen, au sens moderne du mot, c'est-à-dire de centre régularisateur et distributeur du commerce international ? Après l'examen auquel nous venons de nous livrer, il semble difficile d'hésiter et de ne pas répondre par l'affirmative. Nous avons vu le marché de Londres fréquenté dès le XIIe siècle par une foule marchande cosmopolite, par des marins et des négociants de nationalités diverses, qui accomplissent de lointains et périlleux voyages pour venir décharger sur les quais de la Tamise, devant London Bridge, les produits de la plus grande partie du monde médiéval ; il n'est pas moins remarquable que toutes ces marchandises paraissent y trouver acquéreur.

Chose étonnante assurément mais avant tout significative et qu'on n'a peut-être pas relevée assez souvent, les citoyens de Londres, à l'extrême fin du XIIe siècle, paraissent avoir été plei-

---

(1) GRAS, *Early English Customs System*, p. 196.

(2) SCHAUBE, *Die Wollausfuhr Englands vom Jahre 1273* (*Vierteljahrschr. f. Soz. u. Wirtschaftsgesch.*, VI, 1908), pp. 54-55.



nement conscients de tous ces avantages et avoir eu une vision très nette du rôle important qu'ils vont être amenés à jouer, par la suite, dans l'économie de leur patrie et dans la vie commerciale de l'Europe. Un document qui émane des sphères dirigeantes de la bourgeoisie de Londres et dont la rédaction se place exactement sous le règne de Jean-sans-Terre, développe avec complaisance l'idée qu'il appartient à la nation anglaise et plus particulièrement à Londres comme capitale de cette nation, de conquérir la maîtrise des détroits et des mers par la seule puissance du commerce et de la marine (1). C'est sur ce témoignage, d'autant plus éloquent qu'il est strictement contemporain, que je voudrais conclure. Car il est permis d'en dire qu'il nous esquisse en quelque sorte une préfiguration de ce que sera un jour, six ou sept siècles plus tard, l'Empire Britannique. J'espère ainsi avoir fait partager à mon auditoire l'impression qui semble se dégager de plus en plus nettement de tout ceci : que dès cette époque, qui peut paraître bien lointaine, le port de Londres s'achemine déjà insensiblement vers cette destinée qui l'a porté, aux temps modernes, et qui l'a maintenu, presque jusqu'à nos jours, au rang du premier port du monde.

---

(1) F. LIEBERMANN, *Ueber die Leges Anglorum saec. XIII. ineunte Londoniis collectae* (Halle, 1894), pp. 46, 48, 53. Pour la date, cfr. LIEBERMANN, in *English Historical Review*, t. XXVIII, p. 733. — Cf. STENTON, *Norman London*, p. 24.

# Variété

---

## Pour la liberté académique (A propos de deux publications anglaises)

---

On a vu naître récemment dans nos pays, dits de tradition démocratique et d'esprit libéral, toute une série de groupements dont les buts sont significatifs : en France, au lendemain du 6 février, le Comité de Vigilance des intellectuels antifascistes, constitué à l'initiative de maîtres tels que MM. Langevin, Rivet, Jean Perrin, M<sup>me</sup> Curie, et qui compte aujourd'hui plusieurs milliers de membres ; en Angleterre, en octobre 1934, le Provisional Committee on Academic Freedom, créé à la suite des affaires Laski et Dickinson (voir plus loin) ; chez nous, quelques membres de la Faculté des Sciences et de l'École Polytechnique de l'Université libre de Bruxelles prenaient l'initiative de fonder, au printemps de 1935, un Comité de Vigilance des intellectuels antifascistes de Belgique, dont quatre sections, fort actives, se constituaient bientôt à Liège, Anvers, Gand et Mons.

C'est que la liberté d'expression, et plus encore la liberté d'action, est à présent, en de nombreuses régions du monde, contestée aux intellectuels (1). Est-ce préciosité de décadence ? Pendant longtemps, la plupart d'entre eux estimaient tout naturel que le prolétariat se levât pour défendre les libertés intellectuelles qui leur étaient précieuses, mais pour la défense des conditions de vie des travailleurs, ils répugnaient à se déranger. Cependant, nous sommes maintenant à un moment où les savants considèrent avec beaucoup

---

(1) On l'a dit, le fascisme est le mode de gouvernement d'une oligarchie, d'une caste aux abois ; c'est le régime qu'adopte une classe sociale prise de peur ; c'est une faiblesse armée, une peur qui doit faire peur. Mais on ne fonde pas la culture sur la peur ; on la fonde, très péniblement, sur la liberté d'expression et le libre examen, auxquels le fascisme s'oppose, parce qu'il est le refus de voir dans chaque homme une valeur et un but. Sont pour la culture, les systèmes politiques qui favorisent l'accession de l'homme à la dignité.

plus d'attention qu'autrefois les conséquences sociales de leurs travaux et les facteurs sociaux qui en déterminent la portée et la direction. Les retraites dans la tour d'ivoire — renonciation totale et douce de la part de ceux qu'offusquait le spectacle du monde — sont devenues un luxe suranné et une bien fausse grandeur. « Celui qui demeure, aujourd'hui, contemplatif, dit Gide, fait preuve d'une philosophie inhumaine, ou d'un aveuglement monstrueux » (1). Quand on considère le spectacle de l'époque présente, quand on voit l'argent opprimer la pensée et les doctrines de régression reprendre l'offensive, on est fort enclin à vouloir aller au peuple, non par complaisance ou parade, mais pour le servir et vouloir son règne. Les intellectuels ont compris que l'esprit ne sera libre que quand les travailleurs seront libres. L'intellectuel ne doit pas rougir d'être un homme parmi les autres hommes; son ambition doit être non de se séparer des hommes, mais de les rejoindre. La véritable pensée libre est celle qui veut libérer l'homme en quête d'un peu de dignité. Mais lorsque les intérêts de l'Etat prédominent sur ceux de l'esprit, on nous demande de taire les scrupules de la raison : chez nous, une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique, adressée aux administrations communales et aux membres du personnel enseignant, nous y a explicitement invités en des termes qui, pour n'être pas empruntés au plus pur français, sont néanmoins dépourvus d'équivoque : « Ces fonctions (celles de l'éducateur), y lisait-on, nul n'est tenu de les solliciter, mais ceux qui les acceptent, en échange des avantages matériels que leur assurent les pouvoirs publics, doivent accepter aussi le sacrifice d'une certaine liberté de manifestation... On ne saurait consentir à la distinction que certains cherchent à établir entre l'attitude que l'instituteur doit observer dans sa classe et l'indépendance sans limite qu'il prétendrait revendiquer au dehors... Si les institutions privées gardent la liberté entière de donner à leur enseignement tel caractère confessionnel ou philosophique, cette liberté s'arrête au moment où elles deviendraient des instruments de division et des foyers de discorde sociale. Le gouvernement, il est vrai, n'a pas sur ces institutions le même pouvoir direct que sur les établissements officiels, mais il a néanmoins le droit et, par le jeu des subventions qu'il commande, il possède le moyen d'exiger qu'elles observent une discipline conforme aux intérêts généraux de la nation qui les soutient » (2), « nation » étant mis ici pour dési-

---

(1) André GIDE, *Nouvelles pages de Journal* (1932-1935); Paris, 1936; p. 122.

(2) *Moniteur belge*, jeudi 19 janvier 1933, p. 204.

gner cette vaste société presque anonyme, avec but lucratif, que le régime capitaliste nous impose sous le nom de patrie. La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir; seule, probablement, la crainte d'être trivial a empêché le Ministre de rappeler, en guise de conclusion, le conseil si sage que donnait Avicenne : « Sois un âne, car dans cette société d'imbéciles, celui qui n'est pas un âne passe pour un infidèle ».

Bien plus, on a vu dans les milieux qui se réclament du libre-examen des personnalités, dont on aurait attendu qu'elles fissent particulièrement profession de mettre la tolérance en action, ne pas se faire faute de s'opposer à la nomination de jeunes et brillants docteurs ou licenciés qui s'étaient cru le droit d'examiner la valeur de nos institutions politiques (par exemple, l'importance de la monarchie dans notre organisation sociale) et autorisés à critiquer l'actuel désordre établi; sauf, de la sorte, à affamer ces jeunes gens, ce qui n'est pas encore prouver qu'ils aient tort. Paul Errera ne se trompait pas, qui définissait la tolérance comme ne consistant nullement à respecter les opinions des autres, mais comme consistant en réalité à ne pas nuire aux gens d'une façon matérielle en raison de leurs opinions... Et M. le Ministre Vandervelde rappelait, il y a quelques mois, un incident qui mérite de ne pas demeurer l'ornement de la seule histoire secrète de notre Université. « C'était en 1891. J'étais sur le point de présenter, pour l'agrégation, une thèse, qui est devenue par la suite mon premier livre : « *Enquête sur les Associations d'Artisans et d'Ouvriers en Belgique* ». Si elle était reçue, le titre d'agrégé me donnait le droit de faire des cours libres et nul n'ignorait que ces cours seraient donnés dans un esprit socialiste. D'où grand émoi des autorités académiques, qui décidèrent de remplacer l'agrégation par un titre purement scientifique, ne conférant pas le droit d'enseigner. Paul Errera, avec ses « *Masurs* », fut le dernier des agrégés. Je fus le premier des docteurs spéciaux, et Charles Graux, alors administrateur-inspecteur, me déclara tout net que, jamais, je ne franchirais, en qualité de professeur, les portes de l'Université. Il a fallu plus de trente ans pour que ce veto soit levé et pour qu'avec d'autres socialistes, je fasse partie du corps professoral » (1).

Certes, la légèreté des milieux intellectuels est prodigieuse. On y a fini cependant par reconnaître la nécessité de s'organiser et de s'unir. La leçon des intellectuels allemands, qui n'ont su résister

(1) *L'Universitaire, organe de la Fédération bruxelloise des étudiants socialistes. Le Centenaire de l'Université libre de Bruxelles, 1834-1934, numéro spécial, p. 40.*

au régime hitlérien, alors que dans le domaine religieux l'opposition de leurs compatriotes s'est avérée énergique et efficace, a porté ses fruits. Il convenait de serrer les rangs. Les effets d'une solidarité internationale ne s'étaient-ils pas manifestés avec un plein succès dans de nombreux cas, celui notamment du professeur Constantinesco, coupable principalement d'un commerce épistolaire avec MM. Langevin et Marcel Prenant, dont la complicité devait lui permettre de renverser le pouvoir établi en Roumanie? (1). C'est dans la nature des fascismes d'être les nations, mais c'est dans la nature des choses de l'intelligence d'être le monde. Un Centre de Coordination internationale, qui rassemble divers groupements d'intellectuels pour la défense de la culture, de la paix et de la liberté, a été constitué à Paris, en janvier 1936, sous la présidence du professeur Paul Langevin, membre de l'Institut (2). Il semble qu'on soit en droit d'en attendre beaucoup, bien qu'à la vérité, il y ait dans une union internationale d'intellectuels autant de difficultés que de mots.

Nous voudrions attirer l'attention des lecteurs de la *Revue de l'Université de Bruxelles* sur une significative manifestation : la Conférence pour la défense de la liberté académique, qui s'est tenue à Oxford les 14 et 15 août 1935, et qui a abordé également des sujets connexes de ce thème. La condition des professeurs de l'enseignement primaire, moyen et supérieur et celle des chercheurs scientifiques, en tant que citoyens, y a été examinée. Conférence d'information et de coordination, organisée avec le concours de six grands groupements et associations intéressées. Il y eut trois séances, dont chacune donna naissance à une organisation nouvelle, ce qui démontre pour le moins une surprenante vitalité : nous allons brièvement rendre compte de cette Conférence, d'après le rapport qui vient d'en être publié (3).

La première séance fut consacrée à la liberté académique et professionnelle. On entendit notamment une brillante intervention de Bertrand Russell, dont on sait que son pacifisme militant et son refus de témoigner des sentiments sublimes lui valurent de connaître la prison pendant la guerre. L'illustre mathématicien sou-

---

(1) On trouvera dans *Les cahiers des droits de l'homme*, revue trimestrielle de la Ligue (française) des Droits de l'Homme, la mention d'un grand nombre de persécutions dont des intellectuels sont l'objet, en France et à l'étranger.

(2) Voir *Vigilance*, bulletin du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes de France, n° 33, 15 février 1936, p. 13.

(3) *Report of the Conference on academic freedom. Oxford, August, 1935.* Un vol. 94 pages. Cambridge, W. Heffer and Sons Ltd., 2 s. 6 d. net.

ligna surtout le fait que les membres de l'enseignement — et particulièrement les instituteurs — se verront, un jour prochain, — à présent que « du fond du champ de bataille la haine est refoulée sur les écoles ou les épicerie... » (1) — contraints d'initier leurs élèves aux moyens dits de protection contre les attaques aériennes, alors que ces mesures de défense sont quasi inopérantes en réalité ; il y a là un grave conflit moral : peut-on délibérément consentir à tromper ainsi des enfants, si l'on est convaincu qu'il n'est plus possible, dans l'état actuel de la technique militaire, de se défendre, que la défense nationale est tout au plus une conception de fantassin ? Conflit qu'éprouveront certainement ce petit nombre de personnes ingénues que l'on trouve en toutes circonstances prêtes à se parer du ridicule qu'il y a toujours à dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas.

C'est à l'issue de cette première séance que fut constitué le « Academic Freedom Committee », qui comprend à la fois des associations et des personnalités.

Le secours professionnel international fit l'objet de la deuxième séance. On entendit des rapports sur les secours apportés aux savants allemands, et principalement sur l'admirable travail accompli par le « British Committee for the Relief of German Teachers », ainsi que sur la condition des travailleurs intellectuels en Italie, en Espagne et en Bulgarie.

Troisième séance : l'utilisation de la science. C'est encore, en fin de compte, la liberté académique qui est mise en question quand on vient à discuter l'utilisation de la science, car il n'est guère, en dernière analyse, que deux thèmes sur lesquels on ne puisse aujourd'hui s'exprimer en toute liberté : l'éducation militaire de la nation et la structure économique de la nation, et ces deux sujets sont étroitement associés ; la liberté de l'esprit est ainsi résolument subordonnée à la doctrine d'Etat. La question de l'utilisation de la science est, certes, complexe entre toutes. On peut néanmoins affirmer, semble-t-il, que la science sera inévitablement frustrée tant que se maintiendra un régime économique basé sur la compétition des individus et sur l'idée de profit personnel. Ce qui est terrible, dit Guilloux dans *Le sang noir*, ce n'est pas de mourir, mais c'est de mourir volé. Nous sommes gouvernés par des groupements occultes sans responsabilité véritable, oligarchies qui dis-

---

1) J. GIRAUDOUX, *La guerre de Troie n'aura pas lieu* ; Acte II, sc. III.

posent du pouvoir financier et militaire (1) : en France, « les deux cents familles », qui, sans même posséder l'excuse d'avoir entendu des voix, se sont donné pour mission d'assurer la gestion des biens de tous ; aux Etats-Unis, deux mille hommes, de qui dépendent les 125 millions d'Américains dont ils ont organisé la misère ; autre exemple : en Belgique, la S.D.N. nous coûte 62 centimes par an et par habitant, mais chaque habitant paie 180 fr. par an pour la défense nationale ; comment nos maîtres véritables, les maîtres de notre mort, dont la mauvaise foi est souvent la seule foi qui leur reste, ne feraient-ils pas campagne contre une institution qui représente peut-être notre plus grande chance de paix, lui préférant une solution — « l'organisation défensive du territoire » — qui leur est d'un si grand rapport ? (2). La question de la liberté académique revient à savoir si l'on a le droit de dénoncer cet état de choses et de lutter pour que le savoir soit utilisé au bénéfice de la société tout entière. Car jusqu'à présent, on n'a pas voulu que la science pénétrât profondément la culture. Bien plus, le peuple demeure étranger à la méthode scientifique, plus encore qu'aux résultats de la science. L'humanité se trouve de plusieurs siècles en retard sur la civilisation — si nous osons employer ce mot assez vague — dont elle jouit. Précisons : nos manières de penser ne sont pas adaptées à nos manières de vivre, il y a un déséquilibre singulier entre l'étendue matérielle des découvertes techniques et ce que le spirituel en peut absorber ou gouverner. Comme l'a dit M. Langevin, la justice est en retard sur les sciences. Nous n'avons ni les idées générales, ni la politique de notre savoir. Citons ici Valéry : « George Meredith, dans un poème célèbre, demandait pour la femme un peu plus de cerveau : « *More brain, o Lord* » disait-il... C'est là ce qu'il faut prier que les Européens obtiennent. Ils se sont jetés dans une aventure prodigieuse qui consiste à modifier les conditions initiales, « naturelles » de la vie, non plus (comme on faisait il y a quelques siècles) pour répondre à des besoins certains et à des nécessités limitées de cette même vie — mais comme inspirés de créer une forme d'existence tout artificielle, un type d'êtres de qui les moyens de connaissance et d'action

---

(1) « La racine de l'idéologie fasciste est une immense vanité et l'exaltation de la différence. Un jeune fasciste est essentiellement un jeune garçon qui ne célèbre tant l'autorité et la hiérarchie que parce qu'il compte bien exercer l'une et profiter de l'autre » (J. Guéhenno).

(2) Dans le chapitre VI de *The frustration of science* (voir plus loin), il est montré que si la guerre microbienne ne fait l'objet que d'une préparation insignifiante, c'est que cet aspect de l'offensive ou de la défensive n'est la source que d'un très maigre profit.

toujours accrus les engagent à faire agir délibérément et systématiquement tout ce qu'ils savent et ce qu'ils pensent, sur ce qu'ils sont » (1). Si la société est insuffisamment préparée et trop lente à recevoir les applications de la science, si la formation et la diffusion de l'esprit scientifique sont si pénibles, si l'on ne peut clore définitivement la période barbare de l'histoire et préparer enfin le règne de la raison (2) — car « nous sommes au commencement de tout » (3) —, le motif profond n'en doit-il pas être cherché dans notre actuelle structure économique, dans le fait que l'affranchissement intellectuel dépend encore de l'affranchissement économique? C'est se qu'ont voulu prouver quelques savants anglais, et non des moindres (on trouve parmi eux un lauréat du prix Nobel et trois F.R.S.), dans un petit volume (4), courageux et dense, dont je convie les lecteurs de cette *Revue* à méditer la substance. Il ne m'appartient pas de résumer les différents chapitres qui le composent (5) et de décider si toutes les conclusions qu'on y avance sont pertinentes. Plutôt que de donner des citations abondantes jusqu'à l'indiscrétion,

---

(1) D'après *Europe*, n° 128, 15 août 1933, p. 589.

(2) Il faut, disait Condorcet, rendre la raison populaire. Quelle étrange pudeur, quelle singulière incompréhension de son rôle peut-être, retiennent notre Université — dont un si grand nombre de professeurs cependant n'hésitent pas à consacrer un temps précieux aux Comités provinciaux de l'Extension — d'élaborer un Plan d'éducation culturelle dont chacun de nos partis politiques ne manquerait pas de faire son profit?

(3) C'est un des thèmes de *L'Avenir de la Science, pensées de 1848*, de Renan.

(4) *The frustration of science*, 1 vol. 144 pages, London, George Allen and Unwin Ltd., 1935.

(5) Foreword (F. Soddy). — I. Science and Agriculture (Sir Daniel Hall). — II. Aviation (J. G. Crowther). — III. Science and Industry (J. D. Bernal). — IV. Medicine (V. H. Mottram). — V. The invention of sterility (Enid Charles). — VI. Bacterial Warfare (P. A. Gorer). — VII. The frustration of science (P. M. S. Blackett). Voici, à titre exemplatif, l'essentiel du chapitre II. L'auteur, à qui l'on doit un ouvrage d'une inspiration fort originale: *British scientists of the XIXth century* (1 vol., London, Kegan Paul, 1935), rappelant que le développement de l'aviation est dû principalement à l'intérêt qu'offre celle-ci au point de vue militaire, se demande si les progrès techniques accomplis durant la guerre sont en rapport raisonnable avec l'augmentation des dépenses consenties pour l'aéronautique, et conclut que pour des progrès relativement peu importants réalisés au cours de cette période, les dépenses ont été extraordinairement grandes, alors qu'elles sont beaucoup plus modestes en temps de paix, quand ont été enregistrés précisément les progrès les plus notables: « war must be considered a frustration of aviation, even in the development of the aeroplane for military uses » (p. 36). D'ailleurs le développement intensif de l'aviation durant la guerre n'a que médiocrement contribué à la production d'avions commerciaux économiques. L'homme vole depuis quelque trente ans, et en dépit des sommes fabuleuses dépensées pour l'aviation, ce n'est que tout récemment que le premier avion conçu pour les civils appartenant aux classes moyennes a fait son apparition; en outre, l'utilité de lignes aériennes sur de petits parcours est diminuée par l'impossibilité d'atterrir près du centre des agglomérations, vu les exigences des propriétaires du sol. C'est une classe sociale très limitée qui a adopté l'aviation en tant que sport, et, au point de vue culturel, il n'en est rien



nous nous bornerons à constater que ce livre est révélateur du sens grandissant de la responsabilité sociale qui anime aujourd'hui le savant : le nombre de savants incontestés qui ne se soucient que d'enrichir leur vitrine tend à diminuer ; de plus en plus nombreux sont ceux d'entre eux qui ne croient pas sortir de leur rôle en s'interrogeant sur la portée et la raison d'être sociales de leur activité : ce qui prouve que les intellectuels sont souvent fort intelligents. Mais comme le dit Soddy dans sa préface, « as for the official and professional bodies representing science and medicine, as yet they have hardly emerged from the easy but very questionable attitude that it is no concern of theirs what they are hired out for... Universities and learned societies should no longer evade their responsibilities and hide under the guise of false humility as the hired servants of the world their work has made possible, but do that for which they are supported in cultured release from routine occupations, and speak the truth though the heavens fall » (1). C'est la science qui assurera aux sociétés humaines des lois et une organisation juste et rationnelle, mais pour l'appliquer à la distribution de la production mondiale et au gouvernement des peuples, il est vraisemblable qu'une révolution sociale est nécessaire (2), encore qu'on puisse objecter que la complexité de la réalité est telle qu'elle engendre, chez les savants qui s'accordent sans difficulté sur les questions relevant de leur spécialité, des opinions très souvent opposées lorsqu'il s'agit de grands problèmes sociaux. Peut-être même ne peut-on imaginer, en régime capitaliste, toutes les possibilités dont la science est riche (3),

---

résultat, alors que la navigation, par exemple, a joué un rôle immense dans la culture de la Renaissance. « Aviation has been frustrated by its submission to military needs, by the possessors of real estate, by nationalistic governments; and its influence on human culture has been frustrated because it has been developed for the use of soldiers and sportsmen, and not for the service of the working civilian, whose intellectual and physical labour creates the most durable human values. Aviation will remain frustrated as long as it is not conducted primarily to serve the creative classes » (pp. 40-41).

(1) *The frustration of science*, pp. 7 et 9.

(2) Renan nous assure qu'« une révolution de trois jours fait plus pour le progrès de l'esprit humain qu'une génération de l'Académie des Inscriptions » (*L'Avenir de la science*, p. 418).

(3) La médecine, par exemple, ne peut, en régime capitaliste, être considérée comme une fonction sociale. Ainsi, en tenant compte uniquement de la situation sanitaire de la population belge, il a été estimé que nous devrions avoir trois ou quatre fois plus de médecins que n'en possède actuellement notre pays. Et pourtant, nous entendons couramment parler de pléthore médicale. M. le Recteur Dustin a démenti dans un récent discours (Rotary Club, 17 mars 1936), que nous ayons trop de médecins et a dénoncé l'anarchique répartition de ceux-ci ; il a souligné à propos du chômage des intellectuels que si l'on veut aller au fond des choses, on aboutit nécessairement au procès de tout notre système politique, économique et social.

puisque aussi bien quelques-uns des représentants les plus distingués de ce régime ont cru pouvoir proposer un armistice de la science, tenant naïvement celle-ci pour responsable d'un état de choses inhérent à notre régime économique. Dans une ville grecque assiégée, les habitants aux abois s'emparèrent des statues des dieux qui étaient l'ornement de la cité et les précipitèrent du haut des remparts sur le chef de leurs ennemis : en doit-on conclure que l'art est homicide et qu'il convient d'y renoncer ? Comment, étant donné notre système économique, faire en sorte que la science soit frustrée le moins possible ? Le problème n'admet, comme le problème de la paix en régime capitaliste ou fasciste, aucune solution satisfaisante ; de même paraît impossible l'avènement d'un humanisme scientifique qui soulignerait la morale dont la science est la source, morale passant en beauté et en portée toutes celles qui nous ont été offertes avant l'ère scientifique, et qui est également capable de discipliner nos vies et d'éveiller nos enthousiasmes (1).

Mais revenons au *Report of the Conference on Academic Freedom* ; cinq appendices le complètent. Appendice I. Cas de H. D. Dickinson, chargé de cours à l'Université de Leeds. M. Dickinson avait eu l'occasion de prononcer un discours contre la guerre à l'Université d'Auckland, où il se trouvait en qualité de professeur d'échange ; un membre du Parlement de la Nouvelle-Zélande demanda qu'on prit des mesures disciplinaires contre M. Dickinson, à qui le vice-chancelier avait d'autre part infligé un blâme. Appendice II. Cas de R. St. John Reade, évoqué lors de la première séance d'Oxford ; récit des malheurs que valut à ce professeur de l'enseignement secondaire son activité comme militant dans le Labour Party. Appendice III. Cas de Alexander Hay ; motifs identiques à ceux du cas précédent ; la victime était vice-principal de l'East Anglian Institute of Agriculture, à Chelmsford. Les appendices IV et V contiennent des renseignements sur de nombreux et graves incidents qui ont eu pour cadre les Etats-Unis et le Japon. On ne saurait assez le dire, la condition la plus élémentaire du libre échange dans le monde des idées réside dans l'absence de pénalités légales et de représailles d'ordre économique pour l'expression des opinions ; mais aucun grand pays n'a encore atteint ce niveau, bien que tous les grands pays aient la prétention d'y être parvenus.

---

(1) Cf. Albert BAYET. *La morale de la science*, 1 vol., Paris, Les Presses universitaires de France, 1931. Nous avons analysé cet ouvrage dans la revue *Isis*, vol. XIX, 1933, pp. 241-245.

En manière de conclusion à ces pages où nous nous sommes risqué à plaider pour la liberté de l'intelligence, écoutons la leçon de fierté et de dignité que nous donne Victor Hugo : « Nous n'avons que deux jours à vivre : ce n'est pas la peine de les passer à ramper sous des coquins méprisables ».

Citons aussi Einstein, plus actuel : une ligue de femmes américaines avait cru devoir s'opposer à son débarquement aux Etats-Unis ; voici la réponse du savant :

« Je n'ai jamais rencontré, de la part du beau sexe, un refus aussi énergique contre toute approche : ou du moins, si le cas s'est produit, ce n'était sûrement pas de la part d'un aussi grand nombre de représentants de ce sexe à la fois.

» Mais n'ont-elles pas raison, ces vigilantes citoyennes ? Doit-on laisser venir à soi un homme qui dévore les capitalistes coriaces avec le même appétit et le même plaisir que celui avec lequel le Minotaure, autrefois, dévorait les tendres vierges grecques, un homme qui a le mauvais goût de repousser toute guerre, à l'exception de la guerre inévitable avec sa propre femme ? Écoutez donc vos bonnes femmes prudentes et patriotes et songez que le Capitole de la puissante Rome a été jadis, lui aussi, sauvé par les caquetages de ses oies fidèles » (1).

Avril 1936.

J. PELSENEER

Associé C. R. B. à l'Université libre de Bruxelles,  
Membre correspondant de l'Académie internationale  
d'histoire des sciences.

---

(1) Albert EINSTEIN. *Comment je vois le monde*. Flammarion, 1934, p. 57.

## **Dissertations de doctorat et de doctorat spécial présentées à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles**

---

*Le 28 avril dernier, le Bureau de l'Université libre a décidé, sur la proposition de la Faculté de Philosophie et Lettres, que les auteurs des dissertations de doctorat et de doctorat spécial présentées avec succès à cette Faculté seraient, à moins que ces travaux ne soient déjà imprimés (et c'est un cas qui ne se présente que fort rarement), invités à en publier un résumé préalablement soumis à l'approbation du professeur intéressé.*

*La Revue de l'Université a bien voulu se charger de cette publication et la Faculté de Philosophie et Lettres lui en sait beaucoup de gré.*

*On trouvera ci-dessous le résumé de la dissertation de doctorat spécial défendue le 30 juin 1936 par M. A. Van Loey, assistant à la Faculté de Philosophie et Lettres, membre correspondant de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles : Bijdrage tot de kennis van het Zuid-westbrabantsch in de XIII<sup>e</sup> en XIV<sup>e</sup> eeuw. Fonologie. » Ce texte a été lu et approuvé par M. le professeur G. Duflou.*

*G. S.*

### **Le dialecte brabançon occidental au Moyen-Age**

---

La philologie moyen-néerlandaise, en ce qui concerne l'histoire de la langue, surtout de la langue parlée, marque le pas depuis un certain temps. Peu nombreuses sont les études qui ont réussi à découvrir le langage parlé sous les graphies énigmatiques des manuscrits. Cela tient à un défaut de méthode. Dans le travail : *Bijdrage tot de kennis van het Zuidwestbrabantsch in de XIII<sup>e</sup> en XIV<sup>e</sup> eeuw, Fonologie*. j'ai essayé de déceler cette langue parlée à Bruxelles et dans les environs.

Ce n'est pas en se risquant dans l'étude de manuscrits divers, de valeur inégale, de localisation souvent inconnue, faits par des copistes anonymes, qu'on peut découvrir un système uniforme, régulier, clair. L'examen fouillé de documents authentiques et nombreux, localisés en une contrée relativement peu étendue, et datant tous d'une même époque, nous mettra au contraire sur la voie. C'est ce qui fut entrepris dans ce travail. Il s'agissait donc d'examiner les chartes émanant de petits échevinages aux alentours de Bruxelles, de comparer leur système orthographique au système en vigueur dans les scriptoria de Bruxelles même, grâce aux copies d'actes retrouvées dans des cartulaires contemporains de l'Hôpital Saint-Jean. Les différences relevées permirent de dépister la présence de certains sons ou des relations entre deux sons. Cet état de choses se retrouva dans la toponymie. En effet, les noms de lieux — y a-t-il rien de plus local ? — évoluent avec la langue à laquelle ils appartiennent. Mais il arrive un moment où ils ne sont plus compris, où ils cessent d'être sentis comme des vocables courants, et dès ce moment, ils échappent notamment à la modification consciente et voulue dont est atteinte la langue sous l'effet d'une civilisation voisine plus raffinée.

C'est donc une méthode nouvelle, plus rigoureuse, qui est à la base du présent travail. Elle consiste à examiner une grande masse de documents originaux et locaux, provenant d'un domaine peu étendu, à une époque donnée, à comparer soigneusement des systèmes orthographiques et à en contrôler le résultat final par la toponymie. Au point de vue méthodique, la recherche de l'évolution linguistique au moyen âge peut de nouveau être abordée, avec succès.

La question de méthode mise à part, il peut être utile de signaler quelques résultats obtenus.

L'étude susmentionnée n'est pas une grammaire descriptive au sens classique du mot. Au contraire, différents problèmes y furent examinés et discutés. C'est ainsi que se suivent les chapitres sur les systèmes orthographiques, l'inflexion (de *a* et de *o*), la palatalisation (de *ê* et *oe*), la diphthongaison (de *î* en *ij*, *uu* en *ui*), l'influence consonnatique (principalement de *r* et *l*, mais aussi de *s*, *t*, *ch*), l'aspiration des consonnes.

C'est le vocalisme qui fut le terrain le plus fertile en découvertes. A ce sujet, il faut signaler la présence, dans le Brabant occidental, de l'inflexion de *a* bref, *a* allongé et *a* long (westique *ê*), comme dans *neest* « *naast* », *Relegem*, dérivant d'un nom en *râd*. Cette constatation est une acquisition définitive, car longtemps, on avait

déclaré qu'en bas francique occidental, les voyelles longues n'avaient pas été infléchies. Le phénomène se vérifie d'ailleurs pour *o* allongé, *ô* long et *oe*.

L'inflexion (umlaut) a donc opéré en Brabant d'une façon beaucoup plus pénétrante et plus régulière qu'en Flandre; elle agit encore au XIV<sup>e</sup> siècle, les scribes semblent considérer les *a* infléchis (*ä*) comme une prononciation dialectale et ils tendent à la remplacer par la forme en *a* non infléchi, ce qui les pousse à commettre parfois ce qu'on appelle l'hyperurbanisme : remplacer un *e*, qui étymologiquement n'est pas un *a* infléchi (*ä*), par *a*.

La palatalisation de *ê* en *ie* (*stien* pour *steen*) et de *oe* en *ue* est caractéristique pour Bruxelles dès le XIII<sup>e</sup> siècle. C'est d'ailleurs grâce à ce phénomène qu'on peut expliquer la présence de *u* dans le nom de *Bruxelles* (*Brussel* provenant de *Broek-sele* : habitation dans le marais). Cette transformation (spontanée) de *oe* en *ue* n'existe plus aujourd'hui : il est donc probable que cette évolution phonétique a avorté. Seuls des toponymes comme *Brucom*, *Terzuren* l'attestent encore.

La diphthongaison de *i* en *ij*, de *uu* en *ui* existait également à Bruxelles d'une façon certaine dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, fort vraisemblablement déjà dès la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Ceci apporte donc une réponse affirmative à la question posée autrefois (1927) par le professeur G. G. Kloeke, de l'Université de Leyde.

Les consonnes, telles que : *r*, *l*, *s*, *t*, et *ch* même, semblent se révéler comme palatales ou mouillées et elles allongent la voyelle précédente, qui parfois se transforme en diphthongue (ex. *Elsene* > *Eilsene*).

Indépendamment des résultats positifs obtenus et importants pour la phonétique historique, il résulte donc aussi d'un examen attentif des documents qu'il doit y avoir eu à Bruxelles au début du XIV<sup>e</sup> siècle une double prononciation : l'une, dialectale, l'autre cherchant à éviter ce qu'il y a de trop dialectal, comme le *ä* au lieu de *a*, *ie* pour *ee*, *ue* pour *oe*, *ij* pour *i*, *ui* pour *uu*, etc. On peut y voir le reflet de la prononciation plus châtiée d'une classe sociale supérieure, qui cherche à se rapprocher par là de la prononciation sensiblement identique, mais sans inflexion, ni diphthongaison, de leurs égaux, au point de vue social, les bourgeois flamands.

Le travail susmentionné a donc dépisté les sons parlés, cachés sous des graphies souvent énigmatiques, a reconstitué la double prononciation du bruxellois, qui correspondait à la double couche sociale de l'époque.

A. VAN LOEY.

# **Chronique Universitaire**

---

## **Création à l'École de Pharmacie de l'U. L. B. d'un cours de perfectionnement de chimie biologique**

---

Dans l'exercice absorbant d'un art auquel il consacre la presque totalité de sa journée, le pharmacien voit se restreindre considérablement le temps qu'il peut donner à son perfectionnement scientifique.

Or, celui-ci est indispensable : la chimie et ses multiples sciences collatérales évoluent actuellement d'une manière vertigineuse. Cette progression incessante impose aux programmes universitaires une revision constante des matières enseignées et la création de cours nouveaux. C'est ainsi qu'un cours de bactériologie, puis un cours de chimie médicale se sont ajoutés récemment en pharmacie.

Que devint dès lors la situation du pharmacien, sorti de l'Université depuis 3 ans et plus? Dans le domaine scientifique, comme dans celui des applications pratiques, il se trouva en état d'infériorité nette vis-à-vis des jeunes diplômés, formés aux disciplines les plus récentes et les plus précises; dans le domaine de la biochimie, cette carence se révéla particulièrement sensible.

Comment remédier à cet état de choses? Ou bien, vu son manque de liberté, le pharmacien dut s'initier aux progrès scientifiques par le concours de livres, donnant trop souvent le point de vue personnel de leur auteur et par l'expérimentation dans son laboratoire qui, quelque fut son outillage, ne pouvait disposer des appareils multiples des laboratoires universitaires.

Ou bien, il lui fallut suivre un cours de vacances, institué par une Faculté de Pharmacie, et pareil cours n'était pas donné en Belgique.

C'est ainsi que durant les dernières années, plusieurs pharmaciens suivirent des cours de perfectionnement dans des facultés françaises, allemandes et néerlandaises.

Tant du point de vue du prestige moral de notre enseignement pharmaceutique, que du point de vue de la nécessité professionnelle de cet enseignement, il y eut là en Belgique, une anomalie. C'est pourquoi, le Comité de l'Amicale des Anciens Etudiants de l'Ecole de Pharmacie de l'Université Libre de Bruxelles, suggéra l'institution d'un cours de perfectionnement.

Le corps professoral accueillit chaleureusement la proposition. Un referendum fut organisé parmi les membres de l'Amicale, pour fixer la date et la matière du cours pour 1936, qui fit décider d'un cours de chimie biologique, en septembre 1936. Ces desiderata furent soumis à M. le professeur L. Herlant, qui prit la direction éclairée de ce premier cours de perfectionnement.

A son tour, le Conseil d'administration de l'U. L. B. donna son accord le plus complet et, du 31 août au 5 septembre, de 9 à 12 et de 14 à 18 heures, les auditoires et laboratoires de l'Ecole de Pharmacie, au Solbosch, reçurent les pharmaciens, inscrits à ce premier cours de perfectionnement.

Il fut dirigé par M. le professeur L. Herlant, avec la collaboration de M. le professeur L. Maricq, le docteur en Pharmacie, J. Thomas, chef de travaux, MM. les pharmaciens A. Wuillot, A. Bernard, G. Lagrange, assistants. Il comporta :

I. — *Notions générales sur la détermination du pH.*

II. — *Analyse de l'urine.*

A. — ANALYSE QUALITATIVE.

a) recherche albumine et pseudoalbumine; b) recherches glucose-identification; c) recherche lactose-identification; d) recherche lévulose-identification; e) recherche acétone-acide B-oxybutyrique; f) recherche pigments et acides biliaires; g) recherche sang; h) recherche indol et scatol; i) examen microscopique.

B. — ANALYSE QUANTITATIVE.

1) dosage des chlorures; 2) dosage des phosphates; 3) métabolisme de l'azote : a) N total non protéidique; b) N urée; c) N ammoniacque; d) N urique; e) N acides aminés; f) N créatinine et créatine; 4) dosage du glucose (polarimètre, Bertrand, Bénédict); 5) dosage corps cétoniques et cétogènes; 6) acidité : a) réelle; b) titrable; c) organique; 7) dosage des protéines.



### III. — *Le sang.*

1) dosage de l'urée (xanthidrol); 2) dosage glucose; 3) dosage cholestérol; 4) dosage hémoglobine; 5) dosage bilirubine; 6) dosage calcium; 7) dosage phosphates.

#### IV. — *Une séance consacrée à l'étude du métabolisme basal.*

Le nombre des participants fut limité à 40.

L'accueil réservé par le corps pharmaceutique fut enthousiaste. Faisant abstraction des multiples cas d'empêchement et des nombreuses demandes d'obtention des ouvrages édités pour le cours, le nombre d'adhésions s'éleva à 37.

Parmi celles-ci, la moitié à peine, furent le fait d'anciens étudiants de l'U. L. B. C'est-à-dire que nombreuse avait été la participation des diplômés de Gand, Liège et Louvain.

La répartition par province fut : Brabant, 16; Hainaut, 9; Anvers, 3; Liège, 3; Namur, 2; Flandre Orientale, 2; Flandre Occidentale, 1; Luxembourg, 1; Limbourg, 0.

Le succès du cours fut complet. Il dépassa les prévisions les plus optimistes et prouva l'inanité des craintes que suscitérent un premier essai, où des imperfections imprévues auraient pu se présenter.

Bien que l'on ait point accoutumé de faire l'éloge de maîtres estimés, il ne saurait cependant être passé sous silence, le dévouement et l'amabilité extrême du corps professoral. Son enseignement remarquable créa une fièvre de travail et un enthousiasme sans pareil chez ces « anciens étudiants » dont la gamme des âges s'étendait sur un demi-siècle.

Le programme fut conforme aux vœux de chacun : tous purent et voulurent s'initier aux données scientifiques les plus récentes. A la satisfaction que procurait ces acquisitions nouvelles, se superposa la joie de se retrouver dans le « climat » si spécifique de l'Alma Mater.

Si donc, tous les pharmaciens qui suivirent le cours de perfectionnement de 1936, n'ont plus désormais qu'un seul désir : voir cette première tentative, ou plus exactement cette première réussite, se perpétuer, ceux que les occupations retiennent dans leurs officines, attendent avec impatience la mise sur pied d'un deuxième cycle.

Une fois encore, l'Université Libre de Bruxelles peut s'enorgueillir. Pour la première fois, en Belgique, un cours de perfectionnement pour pharmaciens a eu lieu. Elle vient d'en être la brillante et féconde promotrice.

L'Amicale des Pharmaciens de l'U. L. B. tient en l'occurrence, à remercier encore très cordialement ses chers professeurs et assistants.

Ph<sup>n</sup> Roger LAURENT.

*P. S.* — L'intérêt suscité dans les milieux universitaires et professionnels, par l'initiative de l'U. L. B. a été considérable. C'est ainsi, qu'il se confirme que l'Institut de Pharmacie Alfred Gilkinet de l'Université de Liège, donnera en 1937, un cours de chimie biologique. Tous ceux qui ont à cœur le développement scientifique de la Pharmacie ne peuvent que s'en réjouir.

---

# Libre Examen et Devoir Social<sup>(\*)</sup>

PAR

M. SOLVAY

Membre du Conseil d'Administration de l'Université libre de Bruxelles.  
Président d'honneur du Cercle Solvay.

---

MESDAMES, MESSIEURS, MESSIEURS LES ETUDIANTS,

En acceptant, à la demande du Président du Cercle Estudiantin de l'Ecole de Commerce de l'Université, de venir vous parler aujourd'hui, j'ai choisi un sujet qui, dans un tel lieu, n'offre pas une bien grande originalité mais auquel les circonstances, dans le désordre des idées et des choses où se débat l'Europe, donnent une certaine solennité et un maximum de grandeur : je vous entretiendrai du « libre examen » et du « devoir social ». Ces notions doivent être les deux pôles de vos efforts en vue d'acquiescer plus de science, plus de hauteur d'âme, une meilleure compréhension de vos responsabilités et la capacité de les assumer.

Mais, avant d'aborder mon sujet, quelques explications me paraissent nécessaires.

\*  
\* \*

Pourquoi ai-je ainsi admis, sans hésitation, de venir vous exposer certaines idées ? L'intérêt que je suis toujours heureux de témoigner à votre Cercle n'a pas été la seule raison de ma décision. Me plaçant à un point de vue général, j'ai pensé qu'il était utile, dans les temps troublés que nous traversons, de donner toutes les occasions possibles aux jeunes générations légitimement inquiètes du *vague*, de l'*insuffisance* et des *équi-*

---

(\*) Conférence faite le 24 novembre 1935, dans le grand auditoire du Parc Léopold.

voques de beaucoup de conceptions philosophiques, politiques et morales, de mieux connaître les opinions que professent leurs aînés.

D'autre part, mon expérience d'homme d'affaires et d'industriel, à défaut de meilleurs titres, peut m'avoir apporté des connaissances, dans le domaine hautement social de la production, qui me permettent, sans une trop grande témérité, d'examiner avec vous, le principe du libre examen dont j'ai essayé d'inspirer mes actions et la conception du devoir social à laquelle j'ai pour ambition d'obéir.

Enfin, Messieurs les Etudiants, l'idée de me trouver au milieu de vous pour vous entretenir de graves problèmes, m'a fait songer au temps où j'avais commencé les études de l'Ecole Polytechnique. C'était avant la guerre...

\*  
\*\*

Pour mieux mettre en évidence certains aspects du libre examen et du devoir social, ainsi que l'union inséparable de ces deux conceptions, j'userai d'abord d'exemples.

Dans la première partie de mon exposé, je vous parlerai donc du temps où j'étais étudiant, de souvenirs de guerre et d'événements récents.

Mon premier usage du libre examen, comme étudiant, a été d'aller à la découverte de la vie plutôt qu'à la découverte de la science. Cette interprétation était-elle orthodoxe ? Il y a une différence entre la notion de libre examen et celle d'examen libre : le libre examen se réclame de la science, l'examen libre relève de la fantaisie individuelle. Je ne m'en rendais pas compte et je sais, pour l'avoir vérifié, que ma conception n'était pas compatible avec des études universitaires sérieuses.

Le libre examen que j'invoquais à cette époque et que je comprenais si mal, m'aurait-il ramené à une plus saine appréciation des valeurs et de la nécessité de l'étude ? J'en doute en songeant à ce moment où *le sentiment de ma liberté primait la notion de mes devoirs*. Il me manquait, pour sentir le prix de l'idéal et des traditions que m'avait inculqués ma famille, de m'être trouvé vraiment aux prises avec les faits et avec les hommes.

Le libre examen demande à voir les démarches de la raison guidées et vérifiées par l'expérience; il me fallait la dure leçon des choses.

Elle vint, pour ma génération, avec la guerre.

Je me souviendrai toujours de cette journée du 4 août : L'instant n'était pas au libre examen; c'était l'heure impérieuse du devoir social ! Devant le fait de l'attaque brutale et soudaine, il n'y avait qu'une réponse !

Le danger immédiat, la menace de l'esclavage secouaient et bouleversaient toutes les consciences. D'une seule et fouguese envolée, les sentiments de solidarité, la compréhension de notre devise « L'Union fait la Force » avaient, sous la parole du Roi, inspiré à tous la volonté de vaincre qui, seule, peut sauver les peuples en péril.

Je revois le spectacle de Bruxelles, les grondements, les cris de la foule emportée par sa légitime fureur, cet enthousiasme, cette fierté collective qui déferlaient en grandes vagues; les rues avaient tout à la fois un air de fête et d'émeute. Et nous, les plus jeunes — les moins de 20 ans — nous courions nous enrôler à l'Hôtel de Ville.

Dans une grande, une brusque révélation, nous venions d'acquérir le sentiment de nos responsabilités. L'heure du danger nous mettait au premier plan — il nous appartenait de sauver le Pays ! Ces responsabilités, nous les accueillions sans réserves et sans hésitations. Nous les acceptions avec une assurance, une fierté, une allégresse indicibles et la complète inconscience qui, dans la jeunesse, est une qualité. Notre place, heureusement, était celle des soldats, dans le rang pour le combat; il ne nous appartenait pas encore de conduire et de diriger des hommes.

Dans tous les pays, la quasi-unanimité des experts militaires, des économistes et des hommes politiques, étudiant impartialement les limites que comporte la résistance humaine, avaient conclu que cette guerre gigantesque ne pouvait durer que trois ou quatre mois.

Je vous dis cela, Messieurs, pour vous montrer par un exemple combien, dans l'état actuel du savoir, les conclusions des savants et des experts les plus qualifiés sont fragiles quand, s'élevant

au-dessus de cas simples et concrets, ils s'efforcent, même avec l'indépendance d'esprit que donne le libre examen, d'envisager des problèmes très complexes.

Au bout de trois mois, nous nous trouvions à l'Yser; les longues années de la stabilisation de la guerre commençaient.

Notre conception du libre examen avait changé. Le libre examen devait faire une place au sentiment, à côté de celle qu'il accordait à la raison. Autour de nous, nous constatons tous les jours la force énorme du sentiment. Elle régnait et la raison ne gouvernait pas !

Quant à notre conception du devoir social, elle était simple à ce moment; elle était uniquement obéissance et abnégation.

Nous luttions aux côtés de la France et de l'Angleterre pour le Droit contre la Force, pour la Liberté contre le Despotisme, pour la Justice et le respect de la parole donnée, contre l'Injustice et l'Arbitraire qu'entraîne l'oubli des Lois de l'Humanité.

Notre lutte, parce qu'elle mettait en jeu de si hautes conceptions morales, nous amenait, en se prolongeant, de nouveaux et puissants alliés, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique... Nous sentions dans ces moments inoubliables, quelque chose comme la valeur tangible et positive de l'Idéal.

Parfois, il surgissait des doutes au sujet de nos chances de vaincre. Ces inquiétudes naissaient et se propageaient surtout à l'arrière, parmi la population civile où n'existait pas une discipline donnant aux énergies si unanimes et convergentes que fussent les volontés, une armature suffisamment solide; ces inquiétudes prenaient visage de défaitisme, elles affaiblissaient l'effort collectif et risquaient de compromettre l'élan indispensable à la Victoire.

Au front, dans l'atmosphère du combat et des dures réalités, le sentiment de notre responsabilité nous avait révélé que le doute nous était interdit. Promus sous-officiers, officiers, notre devoir, comme nous montions dans la hiérarchie, avait peu à peu pris un autre aspect; nous commandions à des hommes, nous participions déjà, en chefs, à notre rang et à notre place, à l'œuvre de salut.

A notre rang et à notre place, Messieurs ! Le sentiment de la discipline précisait pour nous la signification de ces mots. La discipline, en effet, délimite très exactement les droits et les

devoirs de chacun. Elle recrute et utilise les énergies et les capacités, en vue de leur donner leur maximum d'effet, et ne veut pas qu'elles se perdent en actes incohérents. C'est par là qu'elle est salutaire et indispensable.

J'ai connu à cette période de ma vie, une paix d'esprit et une satisfaction intérieure que l'on ne trouve que dans l'accomplissement d'un devoir suffisamment précis et évident pour qu'il devienne aisé d'y conformer ses actions.

En 1918, le sort de nos armes allait se décider et la victoire nous appartenir; victoire des démocraties! Victoire des idées de liberté et de justice! Nous allions créer un monde meilleur, un monde nouveau dont la guerre serait exclue; nous croyions avoir tué la guerre.

Dans notre présomptueuse assurance, nous attribuions la lourde responsabilité du passé au manque de clairvoyance de nos aînés.

Wilson proclame son évangile; il est accueilli avec enthousiasme; nous allions être généreux, même envers nos ennemis!

Droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Suppression de la diplomatie secrète. Liberté des mers en tous temps. Suppression des barrières économiques. Limitation des armements. Société des Nations. Nous acceptions ces idées et il nous semblait qu'elles n'avaient attendu que nous pour devenir réalisables.

Je me souviens avec quelle indignation j'écoutais un général de mes amis, homme sage, lettré et bienveillant, me dire : « L'expérience de l'histoire démontre que le vainqueur ne doit pas épargner le vaincu. La paix doit être signée à Berlin, et l'Allemagne démembrée. On n'obtient, comme réparations, que ce que l'on peut prendre tout de suite. Si l'on hésite et si l'on attend, dans vingt ans tout sera à recommencer. »

L'armistice marqua pour nous le début de l'ère nouvelle. Il nous semblait avoir appris qu'à force de volonté, l'on courbe et l'on domine les événements et, plus encore, que l'on incorpore l'idéal à la réalité.

S'appuyant sur notre expérience victorieuse, notre libre examen nous conduisait à admettre, dans l'ordre social, la possibilité d'espoirs illimités!

Vous savez, Messieurs, ce qu'il en fut; vous connaissez la longue chaîne des déceptions d'après guerre. Des sommets où nous étions montés, l'incapacité des hommes et les faiblesses de la nature humaine, dont nous n'avions point assez tenu compte, nous ont ramenés dans des plaines marécageuses. Les faits, dont le poids est lourd, malgré notre volonté nous enlisent.

Droit aux réparations, paiement des dettes de guerre! Ces problèmes ont posé la question de la possibilité des transferts. Les financiers, les économistes, les industriels — je ne parle pas des hommes politique — y ont perdu leur latin. Dévaluations! Ces formes évidentes de faillite laissent les peuples surpris, les Gouvernements étonnés et rarement assagis. Taxations excessives! Les capitaux effrayés se cachent, s'enfuient et se réfugient dans les pays où ils espèrent trouver une certaine sécurité. L'Amérique a vu tout l'or du monde affluer chez elle; il en est résulté pour elle une prospérité factice et précaire. Une partie de cet or est revenue en Europe sous forme de prêts aux industries et aux Gouvernements; le crédit, s'illusionnant sur ses possibilités, n'a plus tenu aucun compte de la prudence qui lui est nécessaire.

La machine économique, dont le fonctionnement était basé sur un équilibre d'échanges normaux et réguliers, s'est désaxée, détraquée et calée. Le chômage, mal terrible, a fait ses ravages. Les frontières se sont fermées à l'importation et à l'immigration; les peuples ont voulu chercher le salut en se repliant sur eux-mêmes.

Sans doute, entretemps, la Société des Nations s'est-elle évertuée à trouver les remèdes indispensables, mais elle n'est pas arrivée à des solutions efficaces.

Le traité de paix, qui a consacré le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, a méconnu en même temps la solidarité économique que le voisinage et les conditions géographiques imposaient à certains d'entre eux, en sorte que ce droit s'est réduit pour eux à la liberté de peiner et de souffrir à l'intérieur de leurs frontières, sans qu'à ce jour, ils soient parvenus à convaincre le monde de la dureté du traitement auquel ils sont soumis.

L'impuissance des Gouvernements à résoudre les problèmes qui exigeaient une solution, a fait chanceler certaines démo-



craties. Les dictatures ont reparu en Europe. Elles s'appuient cette fois sur les peuples eux-mêmes; ils espèrent trouver en elles et dans la discipline qu'elles leur imposent, la possibilité d'être sauvés.

La plus tragique dictature concevable n'est-elle pas, sans conteste, la dictature bolcheviste? Amenée par la guerre et l'état lamentable de la population russe courbée, pendant des siècles, sous le joug des tsars, elle a développé une mystique populaire, une sorte de religion impérieuse, basée sur une conception connue depuis les temps les plus reculés et qui n'a jamais été réalisée sur cette terre : le communisme.

Au prix des plus horribles hécatombes, au prix de 30 millions de vies au moins, sur une population de 175 millions d'âmes, elle a essayé d'imposer sa conception. Seuls, la suppression de toutes les libertés individuelles et l'usage constant des plus cruels moyens de répression lui permettent de se maintenir.

Sans doute, cette dictature peut-elle, aujourd'hui, mettre à son actif une certaine amélioration du sort matériel des masses populaires; sans doute, aussi, l'une ou l'autre de ses œuvres, dans l'ordre social, peut-elle être bonne en soi et digne d'admiration; cependant, elle a définitivement échoué dans son ambition doctrinale qui était l'instauration du communisme. Ses réalisations fragmentaires ne peuvent servir d'excuse à tant de crimes; elle n'est, et ne peut rester pour vivre, à moins de changer ses principes, qu'une tyrannie de la force entre les mains de quelques-uns.

Plus près de nous, l'Italie puis l'Allemagne se sont, à leur tour, abandonnées à la dictature, excédées de l'impuissance de leurs dirigeants. Pour les y amener, des hommes d'un incontestable génie animés de la haute préoccupation du bien de leurs peuples, ont su créer, en se servant d'une technique imaginée en Russie, un état d'enthousiasme collectif dont ils réglaient les manifestations et qui les a portés au pouvoir.

Les dictatures se soucient peu des libertés essentielles des individus. Dans toutes, l'air est irrespirable pour le libre examen!

Le débat est ouvert en Europe. Il oppose, sur le terrain social, les principes de liberté, privilèges de nos démocraties parlementaires, aux préceptes de contrainte dont les dictatures se servent sous prétexte de favoriser les classes populaires.

Dans ce débat, Messieurs, nous avons vu la Société des Nations, malgré de réels et précieux succès, perdre chaque jour du terrain. Des guerres, des révolutions se sont allumées, l'atmosphère politique devient lourde; il pourrait sembler que nous assistions à une cruelle revanche de réalités que, par excès d'optimisme et de confiance dans l'idée de devoir social, notre libre examen avait sous-estimées.

Direz-vous à votre tour que l'incompétence de vos aînés est responsable de tout cela? Je l'ignore. Mais je sais que votre jeunesse et votre puissance d'idéal peuvent affronter toutes les difficultés et aider à trouver des solutions bienfaisantes aux problèmes qui intéressent l'avenir de notre civilisation.

\*  
\*\*

Les souvenirs et les faits que je viens de vous exposer vous auront, je l'espère, donné une image concrète du libre examen, du devoir social et de leurs relations nécessaires; je puis en faire maintenant une analyse plus complète. Essayons, en premier lieu, de comprendre d'une façon claire ce qu'exprime l'idée de « libre examen ».

Permettez-moi de vous citer trois textes qui font partie des magnifiques archives de notre Université. Le premier date de 1855. Auguste ORTS trouve une formule presque définitive, dont chaque terme a sa valeur :

« L'Université Libre de Bruxelles n'est point une œuvre passagère de parti ou de circonstance; dès l'origine elle s'est montrée à la hauteur d'un grand principe constitutionnel, la liberté d'enseignement, qui part d'un principe plus large et plus fécond encore, la liberté de penser, la liberté d'examen. Le droit de tout dire pour le bien, pour la science, voilà, Messieurs, notre patrimoine propre et presque exclusif... ».

En 1892, Charles Graux écrit :

« Le libre examen, tel qu'on l'entendait à l'époque où l'Université fut constituée, c'était surtout la vérité puisée aux sources de la raison, le dogme exclu du domaine de la science; c'était l'enseignement supérieur délivré des chaînes de l'Orthodoxie.

« Aujourd'hui, d'autres doctrines revendiquent une place à côté des premières et l'Université de Bruxelles trahirait son principe si elle tendait à les proscrire.

« Le Libre examen, dans son application actuelle, a pris un sens moins précis et plus large. Ce n'est plus seulement le refus d'accepter le dogme comme source de la vérité scientifique, c'est une liberté égale assurée aux systèmes divergents, à la seule condition qu'ils aient acquis droit de cité dans le domaine de la Science. »

J'emprunte le passage suivant au magistral discours de rentrée prononcé par M. le Prorecteur Bogaert le 15 octobre 1934 :

« Celui qui adopte le libre examen comme ligne de conduite proclame uniquement ce qu'il tient pour vrai et tout ce qu'il tient pour vrai, même si ce qu'il tient pour vrai est en opposition avec les affirmations d'une autorité extérieure quelle qu'elle soit. »

De ces textes, Messieurs, se dégagent la *notion* et la *doctrine* du libre examen.

La *notion du libre examen* se réclame de la liberté de pensée et de la liberté d'opinion ; le libre examen n'est pas autre chose, dans son principe, que la revendication de droits imprescriptibles et facilement méconnus.

La *doctrine du libre examen* définit une attitude de l'esprit qui impose dans l'étude et la recherche, l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance. Les instruments de cette méthode sont la *raison* et l'*expérience*. Elle se révèle à l'usage comme le plus puissant moyen dont dispose le Progrès. On pourrait dire du libre examen ce que Henri Poincaré a dit de la liberté : « Le libre examen est pour la science ce que l'air est pour l'animal.

Vous aurez remarqué, Messieurs, que si l'on veut préciser la notion du libre examen, on arrive nécessairement à lui assigner des bornes. Le droit au libre examen implique, comme tout droit, l'existence de devoirs ; une attitude de l'esprit n'est qu'une promesse ; une méthode n'est qu'un moyen et dès lors se pose la question de sa juste application.

Si nous reprenons la citation d'Auguste Orts, nous verrons qu'en même temps qu'elle établit notre droit, elle le limite. « Le droit de tout dire pour le bien, pour la science, voilà disait-il notre patrimoine propre et presque exclusif... ». « Pour le bien, pour la science », ces mots expriment et précisent parfaitement notre devoir.

Nous venons de rappeler que le libre examen définit une attitude d'esprit qui impose l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance. Ici encore apparaît l'idée de devoir, jointe cette fois à une limitation d'une autre sorte. En effet, si l'impartialité et l'indépendance peuvent trouver une suffisante garantie dans une grande sincérité, le plus grand souci d'objectivité ne saurait toujours protéger contre l'erreur.

Nous avons dit aussi que sa méthode est contrôlée par la *raison* et par l'*expérience*.

Il importe, Messieurs, de reconnaître les bornes du domaine de la *raison*. Lorsqu'elle est sollicitée par un sujet qui nous touche, la raison obéit à des lois qui règlent ses démarches, mais, pour s'employer avec succès, elle a besoin de points d'appui solides et elle ne peut les trouver que parmi les matériaux accumulés par la mémoire. Parmi tous ceux-ci, seuls sont valables pour elle ceux que choisissent la science et l'expérience. Quant aux autres, ils ne sont pas de son domaine propre; si cependant elle veut les régir, elle ne parvient plus à éliminer les influences subjectives, elle cède la place au sentiment, elle s'égaré et ses conclusions perdent toute valeur positive.

Quant à l'expérience, Messieurs, tout, depuis notre premier pas jusqu'au dernier, n'est-il pas expérience? Notre expérience dépend des hasards de notre hérédité, du lieu de notre naissance, de notre milieu social, de notre profession, de circonstances et de rencontres fortuites, de la couleur de notre ciel et que sais-je encore! Elle influence nos pensées et nos actes d'aujourd'hui et prépare ceux de demain. C'est cette expérience éclairée par la réflexion et complétée par l'étude qui constitue le fond du savoir de chacun.

L'expérience commence par être empirique et le demeure toujours pour une notable partie de nos connaissances; mais sur certains points, dont le nombre croît constamment, elle atteint un caractère scientifique. Il en est ainsi lorsque, par l'observation, elle aboutit à la découverte de relations nécessaires et de lois vérifiables.

En plus de l'expérience individuelle et de l'expérience scientifique, en plus de l'expérience commune aux hommes d'une même époque ou nés dans un même endroit, il existe une expérience traditionnelle indépendante de considérations de temps

et de lieux et qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, a eu ses porte-parole. Les éléments du savoir qu'elle transmet ont passé d'âge en âge et de pays en pays. L'excellence de ce savoir n'est pas contrôlée par chacun, il faudrait pour cela rencontrer les conditions voulues, et cependant, de génération en génération et dans des endroits très divers, les mêmes affirmations sont répétées. Cette sorte d'expérience n'appartient pas de façon particulière aux individus ou aux peuples, elle est l'apanage de l'humanité et le savoir qu'elle procure *n'est pas science mais sagesse*.

La sagesse comporte et admet une part d'ignorance. Cependant elle a une importance sociale dont témoigne la vie. Elle est nécessaire; elle est indispensable. Ne la confondez pas avec la foule malfaisante des préjugés de l'ignorance! Elle émane d'un choix intelligent. Elle puisse sa force non pas seulement dans la zone éclairée par la raison mais aussi et surtout peut-être dans celle encore mystérieuse du sentiment. Elle prend des noms et des aspects divers: idéal, morale, religion, discipline de vie. Sa portée humaine est immense et précieuse. Elle inspire parfois, sans que nous le sachions, nos pensées; elle donne une valeur et une signification particulières à nos actes; elle provoque nos décisions les plus désintéressées; elle est en nous la conscience qui nous juge. Notre conception du devoir social s'appuie sur elle.

Dans la sagesse, le sentiment et la raison se rencontrent pour réaliser ensemble les plus belles ambitions de l'Humanité.

\*  
\* \*

Je vous rappellerai, Messieurs, que l'objet de la Science est de trouver parmi les successions de phénomènes celles dont les éléments, les conditions et les lois sont susceptibles de définitions et de vérifications exactes; la prétention du libre examen est de multiplier les occasions de ces découvertes.

Cette prétention se base — nous avons vu dans quelles limites admissibles — sur la supériorité de la raison et sur l'efficacité de l'expérience; elle s'appuie à tous moments sur les ressources que seul peut lui apporter un savoir déjà acquis. Nous avons vu aussi que, dans ce savoir, une part seulement relève du domaine de la science et qu'une autre consiste dans les enseignements de la sagesse humaine.

Si le libre examen ne tenait pas suffisamment compte des données de la sagesse, il risquerait de perdre la possibilité de ses acquisitions les plus hautes et les plus bienfaisantes.

C'est la sagesse, en effet, qui nous donne une notion idéale et humainement vraie de la hiérarchie des valeurs et qui oriente le plus noblement nos ambitions. Sans elle, la science parviendrait peut-être aussi loin dans le champ des découvertes mais elle perdrait de sa signification et de sa valeur de progrès. Elle ne correspondrait plus, sans doute, qu'à une assez vaine curiosité de savoir; ses acquisitions se transformeraient bientôt en forces sans cesse plus redoutables au service d'intérêts de plus en plus égoïstes; au lieu d'élever l'humanité, elle pourrait la précipiter dans des luttes plus cruelles, dans des combats plus meurtriers.

Une fausse conception de la doctrine du libre examen pourrait entraîner des effets dangereux que seule une conception exacte rend impossibles.

Le libre examen proclame la primauté de la raison, il rejette le dogme et les vérités révélées. Pour lui un idéal est une conception parfaite de l'esprit qui doit cette perfection à la haute idée d'humanité qui l'imprègne. Il fait appel, lorsqu'il invoque l'idéal de justice, de paix et de progrès qui est le nôtre, à la conscience individuelle sans donner un espoir de récompense ni inspirer la crainte de sanctions éternelles. Sa morale recommande l'oubli de soi-même, la tolérance, l'amour du prochain, mais pour inspirer les actions des hommes, elle ne s'adresse qu'à la sagesse et se passe des règles et des contraintes dont s'arment les religions.

L'écueil du libre examen est la liberté qu'il laisse à chacun. Le savoir qu'il présuppose, le sentiment averti du devoir et de la responsabilité qu'il exige, en font encore aujourd'hui la vertu d'une élite. C'est chez elle seulement qu'il peut trouver l'élévation de pensée et les attitudes d'esprit nécessaires; c'est du progrès des lumières qu'il doit attendre sa diffusion progressive, ainsi que l'extension de son influence civilisatrice sur les idées et les actes.

Si, par faiblesse de conviction, par négligence d'esprit ou par défaut d'un sentiment suffisant de ses responsabilités, l'élite un jour ne se montrait plus à la hauteur des devoirs que le libre

examen comporte, si elle permettait que l'on couvre d'un beau nom des opinions sans bases et sans cohérence, un risque naïf pour le Pays, celui du désordre des pensées et de l'anarchie de l'action.

Mais écartons cette idée. Nous savons que l'Université est là pour veiller à ce que la vraie figure et les vertus du libre examen ne soient pas méconnues ou altérées. Sa tradition nous enseigne que toujours le champ du libre examen sera pour elle éclairé par la notion du « devoir social ».

\*  
\*\*

Nous avons invoqué à chaque instant la notion du *devoir social*. Examinons ici sa signification et certaines de ses exigences.

La sagesse des peuples nous révèle, avant tout contrôle de notre expérience individuelle, la nécessité d'une morale, les effets précieux du désintéressement, de la tolérance et de la solidarité, l'importance des disciplines et de la domination qu'il faut exercer sur ses appétits, ses instincts, son égoïsme; c'est elle qui, dans l'âge de notre formation, inspire les conseils des maîtres qui nous aideront à développer notre caractère.

Ces enseignements sont à la base de la notion du devoir social. Sans eux, quelle idée nous ferions-nous donc de la vie en commun, à quel despotisme de la force et de la brutalité ne nous trouverions-nous pas assujettis ?

La notion du devoir social n'est pas enfermée dans une formule rigide; elle varie selon le temps, le lieu et les circonstances; elle évolue sur le plan des réalités de la vie et non pas dans un monde abstrait. Elle n'est pas la prisonnière d'une conception déterminée et ne se laisse pas imposer une forme définitive. Elle est aujourd'hui différente d'hier et ne sera pas demain pareille à ce qu'elle est aujourd'hui, car elle change en même temps que la civilisation. Elle varie aussi, dans une certaine mesure, avec les individus; elle dépend de leurs aspirations propres ou de celles de leur classe. Mais elle reste toujours fondée sur l'abnégation, l'amour du prochain et le sentiment de la solidarité humaine.

Dans une atmosphère de moralité publique elle s'épanouit tandis que l'envie, la discorde, la haine la pervertissent. Son

ambition n'est pas seulement d'aider les autres en imposant à chacun certains sacrifices; elle veut aussi pousser peu à peu l'humanité sur le chemin du progrès social. Il importe qu'elle trouve chaque jour de nouvelles forces à sa disposition, car le progrès demande une inlassable patience, une volonté tenace, une profonde compréhension des faiblesses humaines et une très grande sagesse.

Si, vous fondant sur votre conception du devoir social, vous espérez pouvoir créer bientôt de toutes pièces un monde nouveau et meilleur, votre espoir, Messieurs les Etudiants, serait déçu comme l'a été le nôtre! Aucun édifice social durable n'a jamais été construit en quelques jours; il n'a jamais été l'œuvre de quelques-uns; aucune réalisation sociale n'est solide si elle n'est pas une réalisation collective.

Il importe de le reconnaître, l'individualisme n'est plus pour l'élite ni pour les peuples une qualité aussi primordiale qu'autrefois. Autant il est indispensable que la pensée reste toujours indépendante et fière, autant il faut aujourd'hui que l'action se plie et obéisse aux contraintes qu'impose l'effort collectif. Les peuples qui prendront la tête du progrès seront ceux qui adopteront une discipline sociale capable de coordonner efficacement leurs énergies et qui continueront, en même temps, à respecter *les libertés essentielles de l'individu et des parlements*.

L'organisation sociale peut prendre différentes formes: celle qu'un peuple choisit, les rouages qu'il lui donne, leur jeu, leur efficacité sont autant de signes qui caractérisent son degré de civilisation; ils annoncent les bienfaits et les maux qui échoient en partage aux citoyens. Pour nous, *le devoir social* commande de rechercher à tous moments la forme d'organisation et les rouages les mieux capables d'assurer au maximum, à chacun, la jouissance de tous les biens — y compris la liberté — que l'on peut humainement attendre d'une vie collective servie par la Science, la raison et la sagesse.

\*  
\*\*

J'espère, Messieurs, que mon exposé pourra contribuer à préciser l'idée que vous vous faites du libre examen. Regardez-le toujours comme l'indispensable instrument de la science mais



en même temps n'oubliez jamais qu'il perdrait son caractère scientifique et sa signification morale s'il méconnaissait les données de la sagesse et les exigences du « Devoir social ».

Quelles que soient vos tendances politiques individuelles — et vous n'en devez compte qu'à votre conscience — vous ne resterez fidèles au libre examen que si vous savez reconnaître les bornes de son empire.

En terminant, je vous donnerai, sous la forme d'un souhait, une dernière indication.

Je souhaite que vous puissiez acquérir par vos études universitaires beaucoup de science et de profondeur d'esprit, et que vous arriviez à cet heureux équilibre de pensée que donnent *le sens de la mesure et le sentiment de la responsabilité*; vous aurez alors atteint ces régions supérieures de l'âme où s'apaisent en nous les discordes de la vie.

Voilà ce que je tenais à vous dire et à soumettre à vos méditations. Je l'ai fait en souvenir d'un homme et d'un réalisateur qui voyait très loin, mon Grand-Père, le fondateur de cette école qui prolonge certaines de ses conceptions positives, et que votre présence ici, aussi nombreuse, montre toujours vivante et pleine de promesses d'avenir. Je l'ai fait dans *un sentiment de dévouement envers l'Université de Bruxelles*, à qui, ne l'oublions pas, appartient à un très haut degré l'honneur redoutable de défendre et de propager, dans la jeunesse qu'elle éduque, les principes et les devoirs du « libre examen », cette devise qui nous réunit tous dans une même ambition de progrès.

Je l'ai fait enfin par sympathie et par amitié pour vous, Messieurs les Etudiants, qui demain, parmi l'élite du Pays, serez pris par les luttes qu'impose inévitablement toute vie active, luttes auxquelles il vous appartiendra, — forts de la sagesse que vous auront transmise vos professeurs — de faire face joyeusement, courageusement et fièrement avec, en plus de votre science, une compréhension profonde de vos responsabilités d'homme et de citoyen.

Le Pays vous attend pour l'accomplissement des tâches de demain. Que la pensée de sa grandeur, que l'amour de ses institutions vous éclairent !

# La Vie Contemporaine des Mathématiques

PAR

P. SERGESCU

Professeur à l'Université de Cluj.

Lauréat de l'Institut de France.

Membre de l'Académie internationale d'Histoire des Sciences.

---

M. A. Errera a bien voulu me demander le résumé d'une conférence que j'ai eu l'honneur de donner en janvier 1936 à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique. Les lignes qui suivent sont une suite à cette demande. Je saisis cette occasion pour exprimer à M. A. Errera toute ma gratitude pour l'amitié qu'il me témoigne depuis de longues années. Les considérations que j'expose ici ne sauraient prétendre à un aperçu complet de la question. Il n'y a que quelques points de repère dans l'immense œuvre mathématique des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Comme dans tout essai de systématisation, on trouvera ici des classifications un peu arbitraires, des lacunes involontaires, dues au manque d'information, de place ou à la nature des recherches trop éloignées des sujets traités en grandes lignes.

Il existe un lien très étroit entre la vie de la société et toutes les manifestations, même les plus abstraites, de la vie intellectuelle. On s'imagine souvent que la mathématique est une branche de la science qui n'a rien de commun avec les préoccupations de la société. Il est vrai que les mathématiques sont en quelque sorte des matériaux pour l'organisation future de la société. Néanmoins, la création mathématique se ressent de l'atmosphère intellectuelle de la société. Tels phénomènes sociaux conduisent à des problèmes particuliers ou à la mise en œuvre d'outils scientifiques nouveaux. L'aspect de la mathématique en porte le sceau, de sorte que, même si une théorie mathématique est en dehors du temps, elle appartient à son

époque par des impondérables relatifs à l'allure générale de la démonstration, à la finalité de la théorie, aux moyens de sa mise en œuvre.

Au moyen âge, la science avait plutôt un caractère encyclopédique. Il n'y avait que relativement peu de copies de manuscrits, qu'on se procurait difficilement. Il n'y avait donc pas la collaboration, sur les mêmes sujets, de savants très nombreux. Ce qui avait été possible, à certains points de vue, dans la Grèce antique, vu l'espace relativement restreint où se développait la science, ne l'était plus au moyen âge. Les savants travaillaient souvent isolés, chacun dans son couvent ou dans son université. Des centres importants, comme Paris, rayonnaient dans le monde savant de l'époque, mais avec une certaine lenteur. Les manuscrits qui parvenaient dans les régions lointaines, ou la parole des disciples formés dans les grandes universités, ne reflétaient pas toujours d'une manière fidèle la pensée initiale. De plus, l'apport scientifique des savants éloignés des grands centres, était assez souvent d'un effet nul, car on n'avait pas toujours le moyen de faire connaître ses théories.

La découverte de l'imprimerie a changé cet état de choses. Du coup, les savants ayant les mêmes préoccupations, se sont rapprochés. Le besoin de collaboration commença à se faire sentir. C'est ce qui explique la création presque simultanée de deux puissants instruments de travail, dans tous les pays cultivés du XVII<sup>e</sup> siècle : les Académies scientifiques et les Revues scientifiques. Leur caractère est encore encyclopédique, héritage du moyen âge, mais on pressent déjà des groupements de savants poursuivant avec prédilection certaine branche particulière de la science.

Les académies et les revues scientifiques ont été créées par l'initiative particulière, mais elles ont eu bientôt l'appui de l'état. En France, le ferment pour l'éclosion de cette nouvelle organisation de la science a été le père M. Mersenne (1588-1648), grand ami et admirateur de Descartes. Il réunissait chez lui, déjà vers 1625, les savants s'occupant plus particulièrement de mathématiques et de physiques ; ce fut le commencement de l'Académie des sciences de Paris. Les savants y discutaient pour s'éclairer mutuellement et pour faire profiter les autres des fruits de leurs réflexions. Vers la même époque, en

1633, Théophraste Renaudot (1586-1653), créateur de la *Gazette*, avait adjoint à son Bureau d'adresse une académie, où l'on donnait des conférences de caractère plutôt didactique. Ces commencements furent couronnés par la création officielle, en 1666, par Colbert, de l'Académie des Sciences (primitivement : L'Assemblée se tenant dans la bibliothèque du roi). Les mathématiciens et les physiciens se réunissaient le mercredi et le samedi. Le XVII<sup>e</sup> siècle vit la création d'autres académies scientifiques importantes : la Royal Society de Londres, l'Académie de Berlin, un peu plus tard celle de St Petersburg, etc.

Presqu'en même temps, Denis de Sallo (1626-1669) eut l'idée de fonder, en 1665, la plus ancienne revue scientifique du monde, *Le Journal des Savants*, revue de caractère encyclopédique, où l'on donnait des comptes rendus sur tous les ouvrages les plus importants ayant trait à toutes les branches du savoir humain, de la théologie et la jurisprudence, à la physique et la mathématique. Ce journal, ainsi que les *Philosophical Transactions*, de Londres, et les journaux créés d'après leur modèle, comme *Acta Eruditorum*, *Les Nouvelles de la République des Lettres*, *Il giornale dei Letterati*, etc., ont exercé une très forte influence scientifique, en mettant dans la discussion et en faisant méditer sur les magnifiques résultats que le travail acharné et ininterrompu du XVII<sup>e</sup> siècle venait d'acquérir pour la science. Une notion nouvelle, fondamentale, venait d'enrichir le domaine de la mathématique. Cette notion, que le moyen âge a essayé de toutes ses forces de serrer de plus près, était celle d'*infinitement petit*. Les idées là-dessus se sont précisées lentement, d'abord par la théorie des indivisibles de Cavalieri (1598-1647), employés aussi par Blaise Pascal (1623-1662). D'après le principe des indivisibles, une ligne est formée d'une infinité de points sans grandeur. Fermat (1601-1665) fit un pas en avant, avec sa méthode « de maximis et minimis ». A son tour, Roberval (1602-1675) donna une « doctrine de l'infini », voisine des indivisibles de Cavalieri, mais un peu plus intuitive. (Les lignes sont considérées comme formées d'éléments linéaires et non pas de points.) Ces travaux préparatoires ont mis en mouvement tous les savants du XVII<sup>e</sup> siècle. Mersenne aidait à leur diffusion par sa correspondance très active avec Descartes, Fermat, Roberval, Huyghens, etc. Deux problèmes intuitifs gardaient cette question au premier plan des

préoccupations; en géométrie, le problème des tangentes à une courbe; en mécanique, le problème de la vitesse dans un mouvement. La solution de ces deux problèmes reposait sur le concept d'infiniment petit, défini d'une manière qualitative : un infiniment petit est une quantité essentiellement variable, que l'on ne peut pas saisir, car elle a la qualité d'être plus petite que tout nombre fixe, aussi petit soit-il; et pourtant l'infiniment petit étant variable, ne peut pas être zéro. Poussés par ces problèmes de géométrie et de mécanique, Leibniz (1646-1716) et Newton (1642-1727) découvrirent en même temps cette nouvelle notion merveilleuse. Sa portée fut énorme. L'enthousiasme qu'elle fit naître a eu, en premier lieu, des raisons purement mathématiques : elle permettait de résoudre des problèmes dont les difficultés paraissaient auparavant insurmontables. Cependant, il faut ajouter que l'intérêt pour le calcul des infiniment petits (calcul différentiel), a été puissamment soutenu par *Le Journal des Savants* ou les *Acta Eruditorum*. Le premier écrivait, en 1700, à propos du calcul intégral : « Il est certain que l'on a fait plus de progrès dans la Philosophie (*sic*) et dans les mathématiques pendant l'espace de soixante ans que depuis le commencement du monde ... cette matière, une des plus sublimes des mathématiques. »

Une seconde branche fondamentale de la mathématique, apparentée au calcul infinitésimal, la mécanique rationnelle, est issue des réflexions de Newton sur le mouvement et de sa découverte immortelle du principe de l'attraction. Le développement de la mécanique rationnelle a été retardé pendant plusieurs dizaines d'années, contrairement à l'essor extraordinaire du calcul infinitésimal (analyse mathématique). Ce fait se reflète très bien dans les volumes du *Journal des Savants* de l'époque. Les pionniers enthousiastes auxquels on doit la diffusion rapide de l'analyse mathématique furent Leibniz, Jacques (1654-1716) et Jean (1667-1748) Bernoulli et le marquis de l'Hôpital (1661-1704). Les principes du nouveau calcul, la différenciation, l'intégration, la résolution élémentaire des équations différentielles ordinaires et même de quelques équations aux dérivées partielles, étaient acquises vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les notions mathématiques connues à cette époque ne pouvaient plus faire progresser cette branche de la mathé-

matique; il fallait la création d'une notion nouvelle, la fonction de variable complexe, pour pousser plus loin les investigations sur les équations différentielles. Or, cette notion ne fut précisée que dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Aussi, l'attention des savants de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle s'orienta vers la mécanique, en délaissant un peu l'analyse mathématique.

La doctrine cartésienne régnait trop sur les esprits, pour que l'on acceptât dès 1686 le principe de la gravitation. Cinquante ans après la parution des immortels *Principia*, de Newton, la mécanique en était encore aux explications étrangères à la mécanique rationnelle actuelle, malgré les travaux de Descartes (1596-1650), Huyghens (1629-1697) et Leibniz. Ce n'est que vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que Euler (1707-1783), D'Alembert (1717-1783), Maupertuis (1698-1759), firent les premiers pas dans la voie actuelle. D'ailleurs, certains chapitres écrits par Euler, sont enseignés encore aujourd'hui sous la forme qu'il leur a donnée. Les perspectives ouvertes par ces travaux ont déclenché l'enthousiasme pour la mécanique, soixante-dix ans après la floraison de l'analyse mathématique. Aidée par les éléments déjà acquis par le calcul infinitésimal, la mécanique a pu arriver en un demi-siècle à son couronnement, par la *Mécanique analytique*, de Lagrange (1736-1813), et la *Mécanique céleste*, de Laplace (1749-1827). Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la mécanique avait pris la forme qu'elle devait conserver plus de trois quarts de siècle, tandis que l'analyse attendait l'éclosion de la théorie des fonctions, pour pouvoir se développer. En somme, si le XVII<sup>e</sup> siècle mathématique fait l'impression d'un torrent tumultueux, qui porte énormément de matériel nouveau, non trié, le XVIII<sup>e</sup> siècle ressemble à un fleuve tranquille qui a déjà déposé le sable et les impuretés, et qui se fraye un chemin bien systématisé. Beaucoup de savants considéraient la mathématique comme définitivement construite, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en attribuant à la méthode analytique le pouvoir souverain pour résoudre les problèmes qui pouvaient se poser. Cette hégémonie de la méthode (de l'algorithme mathématique) a fait sacrifier souvent les faits mathématiques à la nécessité, non essentielle, de pouvoir appliquer l'algorithme. A cause de cela, bien des vérités essentielles étaient cachées par la mise en œuvre. On a introduit des hypothèses supplémen-

taires (continuité, dérivabilité, analyticité, etc.), pour pouvoir appliquer la méthode, et souvent, on n'est pas remonté au fait mathématique lui-même.

Tel était l'état de la pensée mathématique, lorsqu'un nouveau phénomène social vint bouleverser le monde : *la révolution française*. Elle a changé la face du monde et, par ricochet, celle de la mathématique.

Par la création de l'École polytechnique et de l'École normale supérieure, on a appelé le grand public à participer à la vie de la Science. Un savant était d'autant plus apprécié qu'il réussissait mieux à expliquer à ses auditeurs les fils secrets et enchevêtrés des raisonnements. Plus on inspirait de travaux à ses auditeurs, plus on était grand; point de vue opposé à celui des savants des siècles passés, qui se lançaient des défis et qui étaient d'autant plus admirés qu'il y avait moins de savants à résoudre leurs questions. La création scientifique passa des académies dans les grandes écoles. L'organisation napoléonienne des universités françaises, les fit participer à ce mouvement de relèvement de la chaire en ce qui concerne la création scientifique. En Allemagne, A. v. Humboldt (1769-1859) voulait créer à Berlin une École Polytechnique analogue à celle de Paris.

L'affluence de forces nouvelles vers la science provoqua une richesse formidable de découvertes et une très grande spécialisation. Le XIX<sup>e</sup> siècle a marqué l'éclosion de la spécialisation à outrance. Ce fait rendait insuffisante l'ancienne organisation du travail scientifique. Les revues dans le genre du *Journal des Savants* gardaient un rôle de mise au point, de reconstitutions historiques et d'exposés généraux. Mais elles ne pouvaient plus contribuer au progrès de chaque branche spécialisée de la science. Il a fallu donc créer des instruments nouveaux de travail : les revues de spécialité. Pour les mathématiques, la plus ancienne revue de ce nouveau genre fut *Les Annales de Mathématiques*, publiée de 1810 à 1831 par le recteur de Montpellier, Gergonne (1771-1859). D'autres revues mathématiques suivirent : *Journal für reine und angewandte Mathematik*, fondé en 1826 par Crelle (1780-1855), le *Journal des Mathématiques pures et appliquées*, fondé en 1836, par Liouville (1807-1882)...

D'autre part, les réunions des académiciens devenaient trop restreintes pour la quantité de savants s'intéressant aux mêmes

sujets. Le travail collectif prenait une ampleur inconnue. Il a fallu élargir les bases de la collaboration internationale, donner aux spécialistes la possibilité de se rencontrer pour confronter leurs idées. Ce besoin créa les *Congrès scientifiques*. Le premier Congrès international des mathématiciens eut lieu, après ceux de Paris 1889 et Chicago 1893, à Zurich en 1897, le dernier a eu lieu en juillet 1936 à Oslo, le prochain aura lieu en 1940 en Amérique. A côté des grands Congrès internationaux, on a vu s'organiser des nombreux Congrès, soit par régions géographiques, soit par nations, soit pour des sujets plus restreints que la mathématique entière (car la spécialisation devenant de plus en plus grande, on commence déjà à sentir le besoin de revues et de congrès qui se consacrent à tel chapitre particulier de la mathématique).

Si l'organisation extérieure du travail mathématique au XIX<sup>e</sup> siècle a subi les changements esquissés plus haut, la matière même de cette science a été aussi profondément bouleversée. Ceci est vrai pour les faits envisagés, aussi bien que pour les méthodes d'investigation, ou pour l'aspect général de la mathématique.

En ce qui concerne les faits, la révolution française avait attiré l'attention sur des problèmes pratiques : défense des places fortes et du pays, utilisation de toutes ses sources d'énergie et de richesse. Comme suite, en mathématiques, les esprits se tournèrent d'abord surtout vers les questions de géométrie et de physique mathématique. C'est ce qui a conduit, d'un côté, à la création de l'école célèbre de géométrie au début du siècle dernier, avec G. Monge (1746-1818), L. Carnot (1753-1823), J.-V. Poncelet (1788-1867), M. Chasles (1793-1880), Steiner (1796-1863), v. Staudt (1788-1867). De l'autre côté, le XIX<sup>e</sup> siècle a été appelé, à juste titre, le siècle de la physique mathématique et de la théorie des fonctions.

En partant de travaux sur la physique mathématique, A. Cauchy (1789-1857) a mis les bases de la théorie des fonctions. L'élément essentiel de la construction de Cauchy est la considération de variables abstraites (complexes, imaginaires), ce qui élargit infiniment le champ des possibilités du cas des quantités réelles. Cauchy a étendu la notion d'intégrale au domaine complexe et, grâce à cette extension, il a défini la



fonction. La valeur d'une fonction en un point complexe est déterminée par les valeurs prises par la fonction en tous les points d'un contour. C'est donc, en quelque sorte, une définition globale.

D'une manière indépendante, Jacobi (1804-1851) et Niels Abel (1802-1829), découvrirent presque en même temps une classe tout à fait importante de fonctions : celles qui admettent deux périodes distinctes (fonctions elliptiques). Legendre (1752-1833) avait travaillé avec un acharnement de bénédictin pendant quarante ans, à dresser des tables des valeurs des fonctions elliptiques. Un simple renversement de point de vue lui eût suffi à découvrir, lui aussi, les fonctions elliptiques ; mais il n'a pas fait ce pas.

B. Riemann (1826-1866) reprend d'un point de vue plus intuitif la question générale des fonctions de variable complexe. Sa définition est plus géométrique (en relation avec la représentation conforme). Le besoin d'intuition a conduit Riemann à concevoir la célèbre « surface de Riemann », pour rendre uniformes les fonctions multiformes. Riemann étudie également des classes particulières de fonctions, les fonctions algébriques et les fonctions abéliennes. Avec les fonctions elliptiques, ces êtres mathématiques ont été, durant de longues dizaines d'années, le centre des recherches mathématiques, surtout en Allemagne.

K. Weierstrass (1815-1897), introduisit un point de vue nouveau : une fonction est déterminée quand on connaît sa valeur et les valeurs de toutes ses dérivées, en un seul point ; donc, une définition, en quelque sorte, locale. L'outil qui sert à manier ces fonctions est la série. Les fonctions définies par Weierstrass s'appellent des fonctions analytiques. On a commencé par étudier le domaine où elles sont régulières, on a classifié les fonctions d'après la manière dont elles cessaient d'être régulières (les singularités). Weierstrass inaugura lui-même les recherches sur les fonctions n'ayant aucune singularité à distance finie : les fonctions entières, qui ont beaucoup d'analogies avec les polynomes, Ch. Hermite (1822-1901), Mittag Leffler (1846-1927), H. Poincaré (1854-1912), H. Schwartz (1843-1921), E. Picard (né en 1836), J. Hadamard (né en 1865), etc., développèrent la théorie des fonctions, dans les voies de Cauchy et de Weierstrass, avec une très grande maîtrise.

On avait longuement cherché à généraliser les fonctions elliptiques; Jacobi et Hermite ont montré l'impossibilité de l'existence de trois périodes distinctes; on créa des fonctions hyperelliptiques, hyperabéliennes, modulaires... La véritable généralisation fut donnée par H. Poincaré, par la création des fonctions automorphes, qui se reproduisent par une sorte de périodicité plus compliquée, c'est-à-dire qui reprennent la même valeur pour  $x$  et pour  $\frac{ax + b}{cx + d}$  où  $a, b, c, d$  sont des

constantes et  $x$  la variable arbitraire. Cette découverte entraîna des développements énormes dans la résolution des équations différentielles, question arrêtée depuis près d'un siècle. Fuchs (1833-1902) s'était proposé de résoudre les équations différentielles linéaires dont les coefficients étaient algébriques. La solution était donnée justement par les nouvelles fonctions, construites dans ce but, par Poincaré. En outre — miracle de l'ordonnance des faits du monde mathématique — ces mêmes êtres résolvent un problème capital de la géométrie : la représentation des coordonnées des points de toute courbe plane (algébrique) par des fonctions uniformes d'une variable.

M. E. Picard s'attaqua à l'étude des voisinages des points singuliers des fonctions. Ses deux théorèmes célèbres sur les « valeurs exceptionnelles » font partie d'une voie royale dans la théorie des fonctions, voie illustrée par les œuvres de Schotky (1851-1934), Hurwitz (1859-1919), MM. E. Borel (né en 1871), E. Landau (né en 1877), G. Carathéodory (né en 1873), Paul Montel (né en 1876), P. Fatou (1878-1929), Bieberbach (né en 1886), G. Julia (né en 1893), R. Nevanlinna, G. Valiron (né en 1884), etc. Nous devons à M. E. Picard une méthode nouvelle de raisonner dans les mathématiques, la méthode des approximations successives. C'est une méthode essentiellement dynamique, caractéristique pour la science contemporaine. En partant d'un élément A qu'on suppose représenter la vérité, on calcule l'écart que cette supposition fait dans les relations données; de cet écart, on déduit une première correction à faire, ce qui revient à remplacer A par un stade B plus rapproché de la vérité. On a une première approximation de la vérité, B, avec laquelle on recommence les mêmes calculs qu'avec A. Il s'ensuit une suite indéfinie d'approximations successives de la

vérité, qui convergent vers une limite. Cette limite est l'expression cherchée de la vérité. Comme on le voit, il y a une très grande parenté entre les approximations successives de M. E. Picard et le schématisme dynamique de la théorie de la connaissance de M. Bergson.

Parmi les résultats récents de la théorie classique des fonctions, citons encore la mise en lumière de la solidarité des fonctions dans leur domaine de régularité (les familles normales de fonctions de M. Paul Montel), la théorie de l'itération, l'uni et la multivalence, l'étude des fonctions de plusieurs variables, etc.

En dehors de cette voie classique de la théorie des fonctions, les cinquante dernières années ont vu s'établir d'autres routes aussi belles et riches en moisson. Nous nous bornons à citer quelques-unes de ces directions.

La découverte des fonctions automorphes a mis en lumière le lien étroit entre les fonctions et les équations différentielles. Paul Painlevé (1863-1933) a pris ce lien pour une nouvelle manière de définir les fonctions, par les équations différentielles auxquelles elles satisfont. Ceci l'a mené à s'occuper plus particulièrement des singularités des fonctions. Cette voie, qui prend une importance toujours croissante dans la recherche contemporaine, entraîne la revision de certaines bases de la théorie des fonctions, comme la notion de continuité. H. Poincaré, MM. J. Hadamard, A. Denjoy se sont occupés de la croissance des fonctions. M. E. Borel a donné des études déjà classiques sur les séries divergentes. On a inauguré des méthodes nouvelles de sommation (Cesaro, MM. Borel, Fejer, Hardy, Littlewood, etc.). On croyait que la fonction devait cesser d'être continue pour les points de singularité. M. D. Pompeiu (né en 1873), a montré la possibilité de la continuité sur l'ensemble des points singuliers. Nombreux sont les mathématiciens qui pensent que les mathématiques du XX<sup>e</sup> siècle doivent élucider les lois du discontinu, trop oublié durant le siècle dernier, quand l'algorithme avait besoin de l'hypothèse de la continuité.

Outre la notion de continuité, d'autres notions, comme l'analyticité, ont été soumises à l'examen critique. On pensait d'abord que les définitions données aux fonctions par Cauchy (« monogénéité ») et par Weierstrass (« analyticité ») étaient parfaitement équivalentes. M. E. Borel est arrivé à la conclusion qu'il

n'en était rien et qu'on pouvait construire des classes de fonctions quasi-analytiques, satisfaisant à la définition de Cauchy, sans satisfaire à celle de Weierstrass. Une pléiade de mathématiciens, comme MM. A. Denjoy (né en 1884), T. Carleman, S. Bernstein (né en 1880), S. Mandelbrojt (né en 1899), ont approfondi cette nouvelle voie. D'autres recherches ont eu pour but la représentation et l'approximation des fonctions par des polynômes : Tchébicheff (1821-1894), Th. Stieljes (1856-1894), MM. de la Vallée Poussin (né en 1866), Serge Bernstein.

La théorie classique des fonctions a vécu une grande crise vers 1880. Le développement même qu'avait pris cette théorie par les travaux de Cauchy, Riemann, Weierstrass, et leurs élèves, avait abouti à un paradoxe. On était convaincu que la continuité entraînait la « dérivabilité ». Or, Weierstrass montra par un exemple célèbre — en même temps que Darboux — qu'il y avait des fonctions continues n'admettant de dérivée nulle part. Ce résultat fit creuser jusqu'à la base même de la notion de fonction; il y avait des éléments intuitifs dans la définition de la fonction; on fut conduit à s'en méfier et à essayer d'établir des bases nouvelles, rigoureusement logiques. G. Cantor (1845-1918), posa ainsi les jalons d'une étude logique des collectivités d'éléments mathématiques de même nature (points, nombres, figures, opérations, etc.). Cette étude abstraite des collectivités prit le nom de Théorie des Ensembles. (Jordan (1838-1922), étendit cette théorie, la relia à la géométrie; on présentait qu'un nouveau domaine allait surgir. Il était préparé par les travaux sur les séries trigonométriques de Fourier (1768-1830), B. Riemann, Dirichlet (1805-1859), par les œuvres de G. Cantor et Jordan, par les leçons très profondes de J. Tannery (1848-1910). En partant de la théorie des ensembles, R. Baire (1874-1932), MM. E. Borel, et H. Lebesgue (né en 1875), ont abouti à créer une théorie nouvelle, basée sur des fondements purement logiques : c'est la théorie des fonctions de variables réelles. Baire donna le moyen de classifier, M. Borel celui de mesurer, et M. Lebesgue celui d'intégrer ces nouveaux êtres mathématiques. M. A. Denjoy a généralisé l'intégrale de Lebesgue, par la totalisation, en intégrant ainsi toute dérivée. Ce résultat est paradoxal pour les savants du XIX<sup>e</sup> siècle, qui considéraient la dérivation comme une opération plus élémentaire que l'inté-

gration. En réalité, la totalisation de M. Denjoy nous oblige de convenir que l'intégration est une opération plus générale, plus élémentaire, que la dérivation. (Ceci revient à dire, d'après une remarque de M. Paul Montel, que la somme est plus élémentaire que le quotient, ce qui est évident.)

La théorie des ensembles et la théorie des fonctions de variables réelles sont considérées aujourd'hui comme les fondements des mathématiques. Des revues spéciales leur sont consacrées, des écoles entières se sont consacrées exclusivement à ces sujets, comme par exemple, l'Ecole polonaise, avec MM. W. Sierpinski et S. Mazurkiewicz, l'Ecole de Moscou, avec M. N. Lusin. Il y a bien des mathématiciens qui veulent faire aujourd'hui de la théorie des ensembles et de l'intégrale de Lebesgue, les premiers chapitres d'une nouvelle Analyse Mathématique.

Il est à remarquer que le phénomène qui a présidé à l'établissement de la théorie des fonctions de variables réelles a été la séparation de deux notions, qu'on considérait auparavant comme indissolublement liées : la continuité et la dérivabilité. Nous avons déjà vu qu'une séparation analogue entre l'analyticité et la monogénéité a conduit à la création des classes de fonctions quasi-analytiques; de même, la séparation de la notion de discontinuité et de singularité a été le point de départ de travaux riches en résultats. Ce procédé de séparation, de délimitation des contenus de notions qu'on croyait équivalentes, est un trait caractéristique de la recherche contemporaine.

La théorie des fonctions a joui d'une diffusion et d'une attention vraiment exceptionnelles ces derniers cinquante ans. Il faut en trouver une des raisons dans l'enthousiasme et l'œuvre d'animateurs dans cette direction, de Mittag-Leffler et de M. E. Borel.

Le domaine des équations de l'analyse mathématique s'est enrichi au début du XX<sup>e</sup> siècle par un chapitre nouveau : les équations intégrales. Beaucoup de problèmes de la physique mathématique font prendre en considération une infinité de conditions initiales, données par l'expérience. Les équations différentielles (ordinaires ou aux dérivées partielles) ne pouvaient pas résoudre ce genre de problèmes; il fallait un instrument nouveau de calcul. Ce furent les équations intégrales, découvertes par I. Fredholm (†1927) et M. V. Volterra (né en 1860) et dont

la théorie devint classique en une vingtaine d'années, grâce aux travaux de MM. D. Hilbert (né en 1862), E. Picard, E. Goursat (1859-1936), Schmidt, H. Weyl, Tr. Lalescu (1882-1929), Stekloff (1864-1926). Les équations intégrales ont été dépassées. On est arrivé à définir des fonctions par de relations plus compliquées que les opérations classiques de dérivation et d'intégration. Par exemple, on se donne des relations entre les valeurs que la fonction prend en différentes hypothèses, bien déterminées. Ces relations forment : les équations fonctionnelles. Un cas particulier de ces équations est représenté par les équations aux différences finies connues depuis Euler, Bernoulli, et dont M. Nörlund (né en 1885) a donné un exposé complet dernièrement. M. V. Volterra a traité le problème général des équations fonctionnelles et a créé le Calcul fonctionnel. (Celui-ci est, à certains points de vue, l'aboutissement du Calcul des variations, imaginé par Lagrange). M. M. Fréchet (né en 1878) a étendu ces notions de plus en plus abstraites à la considération d'espaces abstraits. On peut entrevoir une théorie fonctionnelle abstraite, dont l'analyse et la géométrie actuelles seraient seulement des cas particuliers. Les progrès récents du calcul fonctionnel ont été exposés dans un livre de M. Paul Lévy (né en 1886).

Un ordre d'idées très apparenté à l'analyse mathématique est celui de l'algèbre et de la théorie des nombres. Déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, on avait trouvé les formules donnant la solution des équations des quatre premiers degrés. Mais les efforts pour résoudre algébriquement les équations de degrés supérieurs à quatre restèrent sans succès durant des siècles. Or, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Niels Abel démontra une chose qui fit sensation : les équations de degré supérieur à quatre ne pouvaient pas être résolues algébriquement à l'aide des éléments connus de l'algèbre. Evariste Galois (1811-1832) compléta ce résultat, en précisant les classes d'équations résolubles algébriquement. Pour atteindre ce résultat il conçut une notion nouvelle : le groupe. Les idées de Galois parurent longtemps trop nébuleuses pour l'état d'alors de la science. C'est à peine en 1856 — 24 ans après la mort tragique dans un duel, de leur auteur — que Liouville publia dans son journal les mémoires de Galois. C. Jordan composa un ouvrage fondamental sur les Groupes de

substitutions. La notion de groupe s'est étendue successivement; grâce à elle, on créa des nombres nouveaux. Kummer (1810-1893) créa la classe des nombres idéaux, en élargissant les classes des nombres algébriques, conçus par Gauss. Cet ordre d'idées fut suivi et enrichi par Kronecker (1823-1891), Dedekind (1831-1916), F. Klein (1849-1925), M. D. Hilbert, H. Weber (1842-1913), MM. K. Hensel (né en 1861), Hasse, Herbrandt, Artin, Chevalery, etc. Ce sont les fondements de la théorie moderne des nombres.

D'autre part, la théorie des groupes a été appliquée à la géométrie par Sophus Lie (1842-1899), F. Klein, H. Poincaré, M. E. Cartan (né en 1869), ce qui a conduit à des méthodes directes tout à fait nouvelles dans l'invention géométrique. M. E. Picard suivi par MM. J. Drach (né en 1871), E. Vessiot (né en 1865), a étendu les applications des groupes aux équations différentielles.

D'autres problèmes fondamentaux de la théorie des nombres ont fait l'objet de nombreuses études très approfondies, dont on ne doit pas oublier celles de Gauss.

B. Riemann a ouvert une voie très féconde par ses recherches sur les nombres premiers. Ch. Hermite, Sylvester (1814-1897), Salmon (1819-1904), M. G. Julia ont étudié les formes. G. Humbert (1859-1921) a appliqué la théorie des nombres à l'étude des fonctions.

L'étude des groupes et des formes a précisé une notion très féconde: l'invariant. Une des méthodes caractéristiques des mathématiques contemporaines se base sur les invariants.

Parmi les problèmes qui avaient résisté aux efforts des mathématiciens des siècles précédents, il y avait la transcendance des nombres  $\pi$  et  $e$ . Ch. Hermite démontra la transcendance de  $e$ , Lindeman (1852-1919) celle de  $\pi$ . Ajoutons que Hermite a résolu l'équation du 5<sup>m</sup>e degré à l'aide de la fonction modulaire.

Signalons encore le groupe important des travaux qui établissent un lien étroit entre la théorie des fonctions et l'algèbre, de Laguerre (1834-1886), MM. E. Landau, J. Schur (né en 1875), G. Polya (né en 1887), Paul Montel. Enfin la belle école algébrique du Japon, l'école de théorie des nombres d'Amérique.

La géométrie a présenté au début du XIX<sup>e</sup> siècle le même aspect que l'analyse : hégémonie de la méthode analytique, qui cachait souvent les faits. Le célèbre philosophe Auguste Comte (1798-1857), qui fut professeur de géométrie analytique, considérait que cette branche de la géométrie représentait déjà le dernier mot et qu'on ne pouvait plus rien y ajouter. Pourtant, une réaction assez violente se produisit. En passant dans l'autre extrême, on n'accepta plus que des méthodes directes en géométrie. Des principes nouveaux, basés parfois sur l'intuition comme : la continuité, la dualité, le rapport anharmonique, l'emploi des imaginaires en géométrie, devaient suffire pour construire la science des figures. Les représentants les plus illustres de ce courant « puriste » furent L. Carnot, Poncelet, Steiner, Chasles, v. Staudt. De leur côté, les « analystes », encouragés par un Cauchy, refusaient toute valeur aux raisonnements directs : Ch. Dupin (1784-1873), Lamé (1795-1870).

Une nouvelle école prit bientôt le chemin moyen entre les deux écoles extrêmes et ennemies. Elle demandait l'adaptation de l'instrument analytique aux exigences, caractéristiques de chaque catégorie particulière de considérations géométriques. Gauss avait déjà été un précurseur dans la géométrie différentielle. L'école allemande poursuivit l'extension et l'adaptation des axes de coordonnées : Moebius (1790-1868), Plücker (1801-1868), Grassmann (1809-1877), O. Hesse (1811-1874). En France, Ribaucour (1845-1893) introduisit la méthode du trièdre mobile (des axes de coordonnées choisis d'une manière spéciale pour chaque point de la figure). G. Darboux (1842-1917) réunit en une seule discipline de géométrie supérieure, les apports de l'analyse mathématique, et surtout de la théorie des équations aux dérivées partielles, et les méthodes directes géométriques. Il représente l'aboutissement de l'entente entre puristes et analystes. Citons, parmi ses élèves Cl. Guichard (1861-1927), M. A. Demoulin (né en 1869), G. Fritzeica (né en 1873), B. Gambier (né en 1879).

Cette grande voie de la géométrie classique est accompagnée de directions nouvelles d'importance capitale. Deux faits ont marqué ces changements de points de vue : la crise provoquée par la géométrie non euclidienne et l'application à la géométrie de la théorie des groupes et des invariants. Ajoutons encore, la création de la géométrie, abstraite, à plusieurs dimensions.



Depuis l'antiquité jusque vers le milieu du siècle dernier, toute la géométrie reposait sur le postulatum d'Euclide; par un point extérieur à une droite on peut mener une parallèle à cette droite, et une seule. Cette proposition a un caractère intuitif; logiquement, on n'avait pas réussi à la démontrer. Pour l'étude de ce postulatum, Saccheri avait envisagé la suite de déductions logiques tirées de la négation du postulatum. Or, cet ordre de déductions a montré qu'il n'y avait aucune contradiction logique si on niait le postulatum des parallèles. On pouvait donc concevoir, logiquement, une géométrie dans laquelle par chaque point on pouvait mener soit zéro soit plusieurs parallèles à une droite donnée. Les créateurs de cet ordre révolutionnaire d'idées en géométrie furent Lobachewsky (1793-1856) en 1829, Bolyai (1802-1860), en 1832, B. Riemann en 1854. Ce fut une véritable crise, parce qu'il était impossible d'abandonner sans heurts l'intuition du bon sens. Les travaux de Riemann, de Cayley (1821-1895), de F. Klein, les notes de H. Poincaré, ont fait admettre l'existence de ces géométries logiques. Mais, pour cela, il a fallu d'abord les interpréter. Par exemple: prenons comme définition de la droite sa propriété d'être la plus courte distance entre deux points du plan, c'est-à-dire, en langage mathématique, d'être la géodésique du plan. Or, sur une sphère la plus courte distance entre deux points est un arc de grand cercle. Donc, d'après la définition précédente, les droites (géodésiques) de la sphère sont les arcs des grands cercles. Mais ces arcs se coupent toujours en deux points. Donc, sur la sphère, il n'y a pas de droites (géodésiques) parallèles et c'est la géométrie non euclidienne qui joue.

La géométrie non euclidienne a conduit au concept d'espaces de plus en plus abstraits, dont la compréhension exige des connaissances de l'analyse mathématique et du calcul fonctionnel. On a eu d'abord les espaces euclidiens à plusieurs dimensions, ensuite des espaces non euclidiens à nombre fini, ou infini, de dimensions. M. M. Fréchet a élargi, par les espaces abstraits, le cadre de ces tendances.

La nouvelle pensée géométrique a trouvé une expression parfaite dans les œuvres de M. D. Hilbert. On a remplacé les bases intuitives de la géométrie par des éléments logiques, par des axiomes. C'est ainsi qu'est née l'Axiomatique. Comme la théo-

rie des ensembles, l'Axiomatique répond à un processus de logification de la science. La nouvelle géométrie est arrivée à des résultats bien paradoxaux pour l'intuition, comme les courbes remplissant une aire (Peano), les courbes ayant une infinité de points de ramification (W. Sierpinski) etc.

L'Axiomatique est actuellement le point de départ de nombreuses études logiques sur les bases de la mathématique et de spéculations de philosophie scientifique. On revient à l'idéal de Descartes et de Leibniz de créer un langage universel, où chaque pensée puisse être obtenue et exprimée par des formules mathématiques. C'est le mouvement de la Logistique, de M. B. Russel, de la métamathématique de M. D. Hilbert. Il faut ajouter les remarquables travaux de philosophie mathématique de H. Poincaré, P. Duhem, F. Klein, M. F. Enriques.

L'application de la théorie des groupes à la géométrie et l'étude des invariants ont conduit au développement actuel de la géométrie algébrique. Cet ordre d'idées a trouvé son point de départ dans le fameux programme exposé par F. Klein, en 1872, à Erlangen. La théorie des invariants avait été étudiée auparavant surtout au point de vue de la théorie des nombres, par Cauchy (les déterminants), Jacobi, Eisenstein (1823-1852), Sylvester, Hermite. Parmi les problèmes de la géométrie algébrique, il y a l'étude des points multiples des courbes, le genre des courbes et des surfaces, la recherche des invariants dans différentes hypothèses (comme la géométrie projective ou la géométrie affine). Clebsch (1833-1872), Beltrami (1835-1900), Cremona (1830-1903), M. E. Picard, Gordan (1837-1912), M. Castelnuovo (né en 1865), M. Noether (1844-1921), C. Segré (1863-1924), F. Severi (né en 1879), F. Enriques (né en 1871), Fubini (né en 1879), E. Bompiani (né en 1889), Cech, L. Godeaux (né en 1887) sont parmi les représentants les plus connus de ce mouvement.

Grâce à la notion de groupe, certains géomètres ont ramené la recherche géométrique à l'étude des propriétés invariantes par rapport à certains groupes de transformations. Par exemple, c'est cette préoccupation qui a engendré les méthodes directes contemporaines de C. Juel (1855-1935), M. A. Marchaud (né en 1887), G. Bouligand (né en 1889).

Les travaux de Sophus Lie, F. Klein, M. E. Cartan ont précisé toute l'ampleur de l'intervention de la théorie des groupes dans les questions de géométrie.

Remarquons encore qu'il y a une étroite liaison entre le développement de la théorie des invariants et le calcul vectoriel et le calcul tensoriel de Christoffel (1829-1903), Ricci (1853-1919), M. Levi Civita (né en 1873), méthodes contemporaines de calcul géométrique sur lesquels se base la théorie de la relativité. Enfin, certains problèmes de probabilités géométriques ont engendré la géométrie intégrale [M. Blaschke (né en 1885)].

Avec cela, nous arrivons à la physique mathématique. La physique mathématique s'est constituée parallèlement en France et en Allemagne. En France, le savant qui a inauguré les travaux de physique mathématique fut Laplace. Auteur lui-même de travaux sur la capillarité et l'élasticité, créateur de la théorie moderne des probabilités, Laplace réunissait, avec le chimiste Berthollet (1748-1822), à Arcueil, chaque semaine, une pléiade de savants comme Thénard (1777-1857), Gay Lussac (1778-1850), A. v. Humboldt (1769-1859), Arago (1786-1853), Biot (1774-1862), Poisson (1171-1840). C'était une véritable petite académie extrêmement vivante; la réunion des physiciens et des mathématiciens posa des problèmes nouveaux; tous les chapitres de la physique furent attaqués par des voies mathématiques. En 1822, Fourier publia sa théorie analytique de la chaleur. Parmi les premiers travaux mathématiques sur l'élasticité, il convient de citer ceux de Sophie Germain (1776-1831).

En Allemagne, C. Gauss (1777-1855) a fondé l'école de Göttingen, en collaboration avec le physicien W. Weber (1804-1890). Leurs travaux sur le magnétisme montrent comment la physique peut utiliser les moyens mathématiques et orientent ainsi les recherches vers la physique mathématique. Il faut citer, dans cet ordre d'idées, les études sur la capillarité de Gauss.

La physique mathématique est un prolongement naturel de la mécanique. Les trois premiers quarts du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas apporté de changements essentiels à la mécanique, telle que l'avaient systématisée Lagrange et Laplace. Il y eut quelques applications, vraiment sensationnelles, qui confirmaient la foi dans la vérité des principes de Newton. Telle fut, par exemple, la découverte de la planète Neptune, que Le Verrier (1811-

1877) fit uniquement par des calculs (« au bout de sa plume »); l'humanité entière, depuis qu'elle étudiait le ciel, n'avait pas trouvé cette planète. Quelle magnifique application de la mécanique céleste de Laplace !

Quant à la mécanique analytique de Lagrange, ce fut Hamilton (1805-1865) qui, en partant de considérations d'optique, arriva à un principe nouveau et à une expression condensée des équations du mouvement. Hamilton fut aussi le créateur d'un calcul nouveau, précurseur du calcul vectoriel, les quaternions. Vers la fin du siècle dernier, H. Hertz (1857-1894) exposa les principes d'une mécanique générale, dont la mécanique classique ne devait être qu'un chapitre. P. Painlevé fit faire des progrès importants au problème de l'intégration des équations de la mécanique. Signalons encore les contributions à quelques cas nouveaux d'intégration des équations du mouvement, par Sonia Kowalewska (1850-1895).

Sadi Carnot (1796-1832) mit les bases de la thermodynamique en annonçant — d'une manière précisée plus tard par Clausius (1821-1888) — les deux principes de cette discipline. La théorie de la lumière et de l'électricité fut l'objet de nombreuses recherches. Fresnel (1788-1827) y joue un rôle de précurseur; il a émis l'hypothèse actuelle de la propagation ondulatoire de la lumière. F. Neuman (1798-1895) étudia la cristallographie, l'optique géométrique et les courants électriques. Helmholtz (1821-1894) s'occupa de l'optique, de l'acoustique et de la théorie de l'énergie. C. Maxwell (1831-1879) donna la théorie électromagnétique de la lumière et les équations aux dérivés partielles qui régissent la propagation de la lumière. L. Boltzmann (1844-1906) appliqua aux molécules de gaz les lois de la mécanique rationnelle, en fondant la théorie cinétique des gaz.

En somme, le XIX<sup>e</sup> siècle a réussi à exposer sous forme mathématique tous les domaines de la physique. L'œuvre qui couronne et forme en même temps un répertoire de la physique mathématique du XIX<sup>e</sup> siècle, est le recueil de la trentaine de volumes de physique mathématique de H. Poincaré. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la physique mathématique paraissait aussi définitivement établie, comme les mathématiques analytiques semblaient l'être au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pourtant, ici encore devait se produire la crise, que nous avons rencontrée en géométrie et en analyse. Cette crise a été

pressentie par un H. Poincaré et un P. Painlevé. Elle a eu pour résultat le même phénomène de remplacement des bases intuitives de la physique par des principes logiques. Ceci n'a rien de paradoxal, malgré les apparences. En effet, la physique contemporaine a étendu le domaine de la physique classique, en explorant les domaines de l'infiniment grand et de l'infiniment petit. Au siècle dernier, on se contentait d'extrapoler à ces domaines les lois de la physique classique; cette extrapolation s'est montrée dénuée de fondement. Des lois nouvelles, bien étranges, purement logiques et contredisant parfois le bon sens, ont vu le jour. Ceci s'explique par la nouveauté du domaine où ces lois jouent. En réalité, c'était de la métaphysique que d'affirmer que les lois établies dans nos laboratoires finis pouvaient s'étendre sans changements aux deux infinis. Pour le domaine infiniment grand, M. A. Einstein (né en 1879) a donné la théorie de la Relativité. Elle part des équations de Maxwell, par les groupes de contraction de Lorentz (1853-1928), en utilisant les espaces de Riemann généralisés et le calcul tensoriel. MM. A. Eddington (né en 1882), Sommerfeld (né en 1868), H. Weyl (né en 1885) sont parmi les relativistes les plus connus actuellement. Dans le domaine infiniment petit, M. Planck (né en 1858) a émis l'hypothèse de la discontinuité de la nature (la théorie des quanta). Une méthode essentielle d'investigation dans ce domaine est l'établissement de lois statistiques (par ex. dans le principe d'indétermination, de Heisenberg). MM. Born (né en 1882), H. Bohr (né en 1887), ont exploré la constitution de la matière, la constitution d'un atome, dont H. Bohr a donné une image inspirée par le système planétaire. Le prince Louis de Broglie (née en 1892) a établi les lois de la mécanique ondulatoire, qui mettent en lumière le double aspect, corpusculaire et ondulatoire, des éléments physiques.

Les méthodes statistiques actuelles reposent sur le calcul des probabilités, dont les fondements modernes remontent à Condorcet (1743-1794), à Laplace et à Gauss. Ce calcul prit son extension actuelle grâce aux travaux de J. Bertrand (1822-1900), H. Poincaré, Markoff, MM. E. Borel, Brillouin.

Un essai important de condenser toute la physique mathématique en quelques principes — analogie avec la mécanique analytique — fut fait par P. Duhene (1861-1916). En élargissant la

notion de potentiel (de Lagrange), Duhem conçut le potentiel thermodynamique pour donner une explication unitaire à tous les chapitres de la physique mathématique.

Le XX<sup>e</sup> siècle voit l'écllosion de tendances nouvelles. On a souvent répété qu'une discipline scientifique est d'autant plus évoluée qu'elle peut mieux s'exprimer par des formules mathématiques. En fait, la physique ayant revêtu la forme mathématique, d'autres domaines de la science ont commencé à employer le langage géométrique. Ce fut d'abord la Chimie, par les travaux de W. Gibbs (1839-1903) et de P. Duhem. Et voici que certains problèmes de la biologie (par exemple, la lutte pour la vie) ont tenté des mathématiciens comme M. V. Volterra, pour leur assigner des équations différentielles.

Avec ceci, nous avons fait un tour d'horizon, sommaire, du matériel mathématique contemporain. En tournant notre attention sur les méthodes modernes, on s'aperçoit, une fois de plus, du lien entre la vie de la société et la vie de la science. L'immense matériel amassé grâce à l'organisation nouvelle des grandes écoles, a vite fait de créer un chaos : trop de matériel, de valeur inégale, non systématisé. Il fallait mettre de l'ordre, pour se retrouver et pour déblayer le chemin vers des conquêtes nouvelles.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, régnait une foi absolue dans le pouvoir de la méthode analytique, à laquelle on sacrifiait souvent les faits mathématiques. Un courant de recherches directes demanda bientôt les droits de l'invention directe, délivrée de l'outillage assez lourd et restrictif; des découvertes sensationnelles, comme celle de la géométrie non euclidienne, marquaient des points contre l'application pure et simple du calcul. Il s'ensuivit une attitude critique devant tout élément mathématique. D'un côté, on se mit à adapter les méthodes, en les appliquant seulement après un examen préalable direct, afin de leur assurer le maximum de rendement, dans les meilleures conditions possibles. D'un autre côté, on s'attaqua aux concepts qui paraissaient les plus inébranlables. Ceci se fit en deux sens : on creusa le contenu et la portée des notions afin de préciser le domaine où chacune pouvait jouer; on dissocia les éléments constituant des concepts afin d'éliminer tout le superflu. Quelques exemples des fruits de l'examen critique

des notions : on a reconnu que la continuité n'impliquait pas la dérivabilité, d'où est sortie la définition des fonctions de variables réelles; on a vu que les définitions des fonctions par Cauchy et Weierstrass ne coïncidaient pas, d'où la création des classes quasi-analytiques de fonctions, etc. Quelques exemples des résultats de l'élimination des conditions superflues dans les définitions : décomposition, par Baire, de la continuité en deux semi-continuités; la définition, par Dini (1845-1909) des nombres dérivés; la suite des théorèmes sur la définition des fonctions par des ensembles de plus en plus restreints de conditions (E. Goursat, G. Vitali, M. P. Montel...), etc.

Cet esprit critique a fait jouer un rôle de plus en plus important à la rigueur des démonstrations, en remplaçant tous les éléments intuitifs, parfois indémontrables, par des axiomes logiques; on assiste donc à une logification de la mathématique.

Trois méthodes spéciales semblent prédominer dans la recherche contemporaine : la méthode des approximations successives, la méthode des invariants, la méthode statistique.

Le calcul des probabilités a mené à la considération des lois statistiques, surtout en physique mathématique. La notion de groupe a posé le problème de la recherche des propriétés qui ne changent pas si on leur applique les opérations d'un groupe déterminé; c'est la notion d'invariant qui en découle. La recherche des invariants et des catégories de faits mathématiques se rattachant à eux, a élargi le champ de la mathématique. H. Poincaré et F. Klein furent les artisans les plus remarquables de l'édification de cette méthode. Une tendance dérivée de cet ordre d'idées consiste à chercher les groupes de causalité logique auxquels appartiennent les différentes catégories de faits mathématiques. (Voir, par exemple G. Bouligand : La causalité des théories mathématiques). La méthode des approximations successives, expliquée sommairement plus haut, formera toujours un des titres de gloire de M. Emile Picard. Cette méthode est d'autant plus caractéristique qu'elle concorde avec la tendance dynamique — non contemplative — de toute la science contemporaine. Elle symbolise, en quelque sorte, la marche actuelle de la recherche scientifique et l'esprit actuel du travail mathématique.

Parmi les traits caractéristiques de l'aspect du travail mathématique contemporain, nous devons signaler la tendance de rendre ce travail de plus en plus collectif. Congrès, revues, conférences générales, se voient complétés par des « associations », des académies scientifiques, par la publication de l'Encyclopédie mathématique, dont l'animateur, pour l'édition allemande fut F. Klein, et qui eut quelques tomes en édition française, sous la direction de J. Tannery et J. Molk (†1914). Il y a, en outre, une commission internationale de l'enseignement mathématique, dont l'âme est M. H. Fehr (né en 1870). Cette commission a publié un matériel de tout premier ordre sur cette question, en plus de 300 brochures et volumes; M. Fehr publie, avec le concours de M. H. Buhl (né en 1878), la revue : *L'enseignement mathématique*.

Nous avons déjà dit que les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ont vu les crises successives de la géométrie, de l'analyse mathématique et de la physique mathématique. Ce phénomène représente encore un aspect caractéristique des mathématiques contemporaines; il a comme résultat une logification intense. Les nouveaux axiomes logiques peuvent paraître paradoxaux au premier abord. Mais, à la réflexion, on doit concéder que le bon sens commun est le fruit d'une longue hérédité. Des générations successives de savants, et l'humanité tout entière ont pensé durant des siècles d'une certaine manière; mais, il est clair que leur expérience n'était pas complète.

Ces considérations expliquent la relativité de nos connaissances scientifiques. A ce point de vue, les théories scientifiques offrent, elles aussi, un caractère d'approximations successives. Une théorie représente la meilleure synthèse de nos connaissances à un certain moment du développement de la civilisation humaine. Le rôle de la théorie est d'engendrer des faits nouveaux, de conduire à une meilleure étape d'approximation du vrai; par cela même, elle contribue à sa propre destruction. Plus une théorie est parfaite, plus elle est vite remplacée par une approximation successive suivante, de la vérité. C'est le jeu éternel de la science. Il permet de mettre en juste valeur éthique le désintéressement des hommes de science, qui savent que tous leurs efforts ne sont qu'une marche — assurément nécessaire, mais certainement dépassée et oubliée tôt ou tard — de l'échelle infinie qui conduit l'humanité vers la lumière.



C'est pourquoi toute théorie scientifique a sa valeur. Chacune est une synthèse provisoire et chacune peut servir à la découverte d'horizons nouveaux. Des savants, comme P. Duhem, voient dans cet éternel renouveau, la véritable vie et le plus grand mérite de la science; ils chantent des hymnes enthousiastes à la perfectibilité infinie de la science humaine. Le « scepticisme » de H. Poincaré prend un éclat nouveau si on le regarde sous cet angle. D'ailleurs, le scepticisme de cet homme s'est manifesté par des pages merveilleuses comme celle qui suit :

« Tout ce qui n'est pas pensée est pur néant; puisque nous ne pouvons penser que la pensée et que tous les mots dont nous disposons pour parler des choses ne peuvent exprimer que des pensées; dire qu'il y a autre chose que la pensée, c'est donc une affirmation qui ne peut avoir de sens. Et cependant — étrange contradiction pour ceux qui croient au temps — l'histoire géologique nous montre que la vie n'est qu'un court épisode entre deux éternités de mort, et que, dans cet épisode même, la pensée consciente n'a duré et ne durera qu'un moment. La pensée n'est qu'un éclair au milieu d'une longue nuit. Mais c'est cet éclair qui est tout ».

---

# Le problème des Origines de la Guerre <sup>(\*)</sup>

par Henri LAURENT,

Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

---

Ce grand débat historique est de ceux que les historiens ne peuvent trancher en toute impartialité. Sans parler ici de l'immensité des dossiers, pourtant encore incomplets au moment où nous écrivons (le dossier français est en voie de publication et le serbe demeure inconnu des historiens), il vaut mieux avouer que les historiens sont encore « engagés » trop profondément dans les complexes de passions nationales : celles-ci n'ont cessé d'intervenir dans l'enquête historique pour l'utiliser à des fins politiques immédiates. Sous l'historien des origines de la guerre, perce toujours le Français ou l'Allemand. Il en est encore de même, à un degré moindre, de la plupart des problèmes soulevés par l'historiographie de la Révolution française : qui ne devine, sous tel auteur contemporain traitant du voyage de Varennes ou des massacres de septembre 92, le partisan, radical ou ligueur, héritier des Jacobins ou des émigrés ?

---

(\*) Cet article, inspiré par la lecture de l'ouvrage de J. ISAAC, *Un Débat historique : 1914* (Paris, Rieder, 1933, 8°), n'est pas tout à fait inédit, ayant d'abord paru en cinq fragments dans l'hebdomadaire *Combat*. Quelques amis l'ont jugé digne d'une nouvelle publication, sans doute avec trop d'indulgence; du moins, on conviendra que les conjonctures présentes lui confèrent un intérêt d'actualité. D'autre part, la rédaction hâtive inhérente au genre, le morcellement en feuillets, d'un récit où l'élément de continuité a plus d'importance que d'ordinaire, avaient certes nui à cette première version. C'est la raison principale qui nous a déterminé à donner celle-ci. Nous n'avons pas manqué à y introduire diverses corrections de forme et à en modifier la présentation. Rappelons encore que M. Isaac est le professeur et érudit qui a accepté de préparer les éditions successives de l'admirable *Cours d'Histoire à l'usage des lycées français*, d'Albert MALET, tué à l'ennemi en 1915. Son livre 1914 répond à une obligation de conscience. L'auteur a confessé, avec une franchise qui l'honore, les défaillances, pourtant bien compréhensibles, qui entachent le premier expose qu'il donna des origines de la guerre, au lendemain de son retour des armées. C'est ce « livre de bonne foy » qu'il nous a paru utile d'analyser et parfois de commenter avec une liberté dont nous devrions peut-être nous excuser.

Il est remarquable que, pour l'un et l'autre de ces problèmes, les historiens américains (1), se trouvant dans de meilleures conditions, dans un « climat » de plus grande objectivité, ont abordé, avec hardiesse et prudence à la fois, l'étude de ces faits brûlants, sans la préoccupation d'infirmier ou de confirmer telle thèse.

Les deux ouvrages de S. B. Fay (*The origins of the World War*, 1928) et de Bernadotte E. Schmitt (*The Coming of the War 1914*, 1930) auront été les premiers depuis la paix à nous fournir de ce vaste sujet des synthèses sans tendances.

A mesure que le temps coule, des savants français ont abordé le problème d'un esprit plus libre que leurs prédécesseurs : le volume écrit par Renouvin sur *La Grande Guerre* (Collection *Peuples et civilisations*), et plus encore, celui de Jules Isaac (*Un débat historique. 1914. Le problème des origines de la guerre*, 1933) que nous allons suivre ici, témoignent d'un grand effort d'objectivité, d'une volonté constante de repousser toute transaction avec la vérité.

Une dernière remarque préliminaire : le savant et l'homme honnête, qui cherchent à s'éclairer, doivent négliger, aussi bien que les *manuels* et *précis* d'historiens qui n'ont pas encore démobilisé, les ouvrages qui furent les premiers, en France et dans le monde anglo-saxon, à dénoncer les responsabilités de la France et de la Russie. Ces ouvrages ont, au moment de leur publication, joué un rôle nécessaire et pour ainsi dire de salubrité; ils ont créé, dans le mur de la thèse officielle de la responsabilité unilatérale des Puissances centrales, la brèche par où la vérité historique a fait irruption. Il faut rendre un profond hommage à M. Demartial, frappé par une Commission d'enquête de la Légion d'Honneur, pour avoir, en 1927, écrit la vérité dans une revue américaine. Mais ces ouvrages n'en demeurent pas moins insuffisants, du point de vue des exigences de la critique historique. Certains d'entre eux sont passionnés à rebours. (2)

---

(1) Nous pensons en ce qui concerne l'historiographie américaine de la Révolution française, aux travaux du groupe travaillant à l'Université de Chicago autour du professeur Gottschalk, disciple d'Albert Mathiez.

(2) Par ex., celui de BARNES, (*The Genesis of the World War*, 1926) qui avait, du travail de l'historien, une conception « dynamique » tout-à-fait discutable, sur laquelle j'ai recueilli en 1933 quelques éclaircissements, au Collège universitaire Smith, à Northampton, Mass., U.S.A., où il avait enseigné. Selon

Ces remarques doivent d'autant plus retenir l'attention, que la franche explication scientifique que désirait un Demartial et que désirent aujourd'hui tous les historiens de bonne foi, parce qu'elle devrait servir indirectement la cause du rapprochement des peuples et par là, celle de la paix, cette franche explication est devenue impossible depuis quelques années. En effet, des deux historiens en présence, le français et l'allemand, l'un accède peu à peu à l'objectivité et à la sérénité; l'autre, s'il écrit encore, doit obéir aux mots d'ordre de l'Office de Propagande, il n'observe donc plus les règles du jeu; tous les gages d'impartialité que lui donne le partenaire, il s'apprête à en faire profiter, non la cause du rapprochement et de la paix, mais la cause du nationalisme allemand dans ses revendications les plus immédiates et les plus basses. Ce n'est certes pas ce que nous voulons.

## I. LES CAUSES PROFONDES, AVANT SARAJEVO. (1)

Causes économiques? Certes. Pourtant, tous ceux qui ont étudié le dossier s'accordent pour reconnaître que leur rôle *direct* fut faible. Les antagonismes impérialistes s'expriment plutôt par des motifs nationalistes. Et l'on ne peut affirmer que ce soient des rivalités économiques qui, pas plus qu'aujourd'hui, ont rendu la guerre inévitable. En 1914 comme en 1936, ce sont les nationalismes, ou plus exactement les divergences fondamentales dans les conceptions de la nationalité, qui ont créé l'atmosphère propice à la guerre. D'une part, nationalisme à base d'érudition, de théories racistes dans la conception, de violence dans l'exécution; de l'autre, nationalisme à base de libre consentement, de dignité de la personnalité

---

lui, puisqu'il y avait une thèse officielle, qui faisait de véritables ravages dans le monde académique, il fallait user systématiquement et sans objectivité, de tous les arguments opposés, jusqu'au moment où la thèse officielle serait ébranlée. Après quoi, on passe à un autre exercice : l'essentiel est fait. C'est parfait. Mais alors, M. Barnes doit admettre que la valeur objective de son ouvrage, quelques années après sa publication, soit réduite à zéro.

(1) Il n'était pas dans le propos de M. Isaac d'étudier celles-ci en détail comme l'a fait, par exemple, M. Fay (dont un volume sur deux est consacré à l'histoire diplomatique de l'Europe de 1873 jusqu'à Sarajevo). L'étude des causes profondes n'occupe dans le livre d'Isaac que 50 pages sur 220.

humaine. La différence entre 1914 et 1936 est qu'aujourd'hui, le nationalisme première manière est porté à une température inconnue jusqu'ici.

Les causes démographiques sont étroitement liées aux causes économiques. Aux yeux des masses, elles en apparaissent comme la plus tangible des manifestations. « Le moment approche où les cinq fils pauvres de la famille allemande viendront facilement à bout du fils unique de la famille française ». (écrit par un Suisse en 1886). Ici encore, parallélisme avec l'Europe de 1936, avec « le peuple allemand sans espace », avec « la nation prolétaire italienne » (prolétaire et prolifique ont la même racine).

Tous les historiens conviennent (le plan de leurs livres l'atteste) que la plus apparente des causes profondes de la guerre réside dans le système des alliances, l'opposition des deux blocs : Triple-Alliance et Triple-Entente (1). Comment se répartissent les responsabilités décisives dans la formation et l'évolution de ces deux blocs ?

En raccourci, on peut dire que le rapprochement anglo-français de 1905 est dû au moins autant qu'à l'initiative de la France, à celle de l'Angleterre, inquiétée, comme aujourd'hui, par la rapide ascension de l'Allemagne et par la brutalité de sa diplomatie. Devant ce rapprochement, naît et se développe en Allemagne la psychose de l'encerclement — comme aujourd'hui.

1909. La crise bosniaque atteint son maximum. C'est l'occasion pour les états-majors allemands et autrichiens de transformer le pacte de 1879, à l'origine purement défensif (le mot de Bismarck : *Les affaires d'Orient ne valent pas les os d'un seul de nos grenadiers*), en un redoutable instrument offensif, en vertu duquel l'Allemagne s'engage à soutenir l'Autriche contre la Serbie, même au risque d'une guerre avec la Russie.

---

(1) Les hommes d'Etat, les hommes de notre temps qui repoussent l'idée de l'inéluctable formation de deux blocs de Puissances en Europe, sont évidemment inspirés par la crainte de voir se renouveler le précédent de 1914. Il y a pourtant une variante importante d'une situation historique à l'autre : la ligne de séparation entre les deux blocs qui s'affrontaient n'était pas déterminée comme aujourd'hui par une opposition fondamentale dans les idéologies, puisque la Russie tzariste était l'alliée de la République française.

Le terrible « blanc-seing » donné par l'Allemagne à l'Autriche, le 6 juillet 1914, est en germe dans la correspondance Moltke-Conrad (1) de 1909.

1912. Parallèlement, pendant la guerre des Balkans (coïncidant avec l'arrivée de Poincaré au pouvoir), l'alliance franco-russe change d'esprit : la France s'engage à remplir ses obligations d'alliée au cas où la Russie, après avoir reçu son approbation, prendrait une attitude qui conduirait à la guerre avec l'Autriche, par conséquent avec l'Allemagne. Les succès des coalisés balkaniques, commandés et équipés à la française, sur les Turcs, commandés et équipés à l'allemande, exaltent dangereusement la fraction nationaliste de l'opinion publique française.

Dès lors, les Balkans et surtout la question bosniaque, deviennent le point névralgique de l'Europe. La politique de conservation de l'Autriche, comme la politique serbe de revendications nationales, également légitimes, s'enhardissent. Fort de l'appui du grand allié (ici l'Allemagne; là, la Russie, forte elle-même des engagements français), on rêve, côté autrichien, du conflit austro-serbe localisé, de *l'Abrechnung*, du règlement de comptes avec le taon planté aux flancs du vieil Empire; côté serbe, du conflit généralisé, qui fournira l'occasion d'achever l'unité yougo-slave. Les hommes d'Etat autrichiens et russes, Berchtold et Sazonof, subissent la pression continue des clans militaires (Conrad; les grands-ducs). Le conflit s'élargit : les Balkans deviennent le lieu de l'antagonisme séculaire entre le germanisme et le slavisme. Les projets allemands du *Bagdad-Bahn* et la mainmise sur l'armée turque sont la réplique aux visées russes sur les Détroits.

Voilà comment l'Europe est devenue mûre pour la guerre.

« *Aucun gouvernement ne voulait de propos délibéré la guerre européenne. Mais l'obsession de la guerre les hantait tous, à l'exception peut-être du gouvernement britannique.*

*D'une part, les malentendus et la méfiance étaient au plus haut point : chaque groupe attribuait à l'autre des projets d'agression et agissait en conséquence; chacun se jugeait en état*

---

(1) Moltke II (le neveu du grand Moltke), chef d'état-major général allemand jusqu'à 1914. Conrad von Hötendorf, chef d'état-major général autrichien jusqu'à 1916.

de légitime défense et travaillait hâtivement à compléter son outillage de guerre. D'autre part, chaque groupe avait tendance à se croire le plus fort; par suite, chacun acceptait le risque de guerre, était décidé à ne pas reculer devant l'autre.

*De ces Gouvernements, le plus impatient d'agir, au bord de l'abîme qu'il avait creusé de ses propres mains, était l'autrichien. Celui qu'assaillaient les tentations les plus troubles, que servaient les agents les moins scrupuleux, le plus convoiteux, le plus vacillant, était le russe. Le plus anxieux de l'avenir, mais le plus confiant en sa force présente, le plus enclin à user de la force, était l'allemand. Le mieux préparé et le mieux servi diplomatiquement, moralement aussi le plus prêt, le plus en garde, le plus résolu, était le français, étant le seul que guidât une main forte.* » (Isaac, op. cit., p. 56-57).

Nous tenons à présent les clefs des causes immédiates de la guerre, à partir de l'attentat de Sarajevo.

## II. LES CAUSES IMMEDIATES.

### DE L'ATTENTAT DE SARAJEVO A L'ULTIMATUM AUTRICHIEN.

Avec l'attentat de Sarajevo, nous entrons dans la période des causes immédiates de la guerre (28 juin-4 août 1914). Il convient néanmoins d'y distinguer deux phases : avant et après la remise de l'ultimatum autrichien à la Serbie (23 juillet). Pendant la première, tandis que les diplomaties autrichienne et allemande préparent en secret le texte fatal, la crise chemine souterrainement, l'opinion européenne à la veille des vacances d'été, demeure inconsciente du danger.

On ne sait pas encore tout, mais on sait à présent beaucoup sur la genèse de l'assassinat de l'Archiduc Franz-Ferdinand et de sa femme, cette « ténébreuse affaire ». (1) Il est désormais acquis que les assassins avaient été armés et guidés par le colonel Dimitrievitch, chef du bureau des renseignements de l'Etat-Major général serbe et animateur de la société secrète yougoslave la « Main noire »; organisateur de l'assassinat du dernier roi Obrenovitch et de sa femme en 1903.

---

(1) Tout comme il faudra attendre longtemps avant d'avoir tous les éclaircissements souhaitables sur l'attentat de Marseille de septembre 1934, retournement hallucinant, digne de la tragédie antique, de l'attentat de Sarajevo.

Les complicités remontaient-elles plus haut, jusqu'au gouvernement serbe ? La condamnation à mort de Dimitrievitch par un tribunal militaire serbe à Salonique en 1917, le silence tenace des divers gouvernements de Belgrade qui, jusqu'à nos jours, ont soigneusement tenu sous le boisseau les documents serbes de 1914 : autant de faits qui donnent à penser. Néanmoins, la complicité directe du gouvernement serbe demeure peu probable (1). Et en tout cas, l'enquête menée après l'attentat démontra à Vienne qu'il était impossible d'en fournir la preuve (rapport Wiesner, 13 juillet). Et c'est cela qui importe du point de vue des responsabilités : l'historien doit tenir compte exclusivement de ce que Vienne a su *en juillet 1914*, pour juger sur quelle base a été conçu le plan d'action brutale : ultimatum et expédition punitive.

En effet, quelques jours après Sarajevo, le comte Berchtold, ministre autrichien des Affaires étrangères, s'informe à Berlin par une mission personnelle de son chef de cabinet, jusqu'à quel point l'Autriche peut compter sur l'Allemagne. Guillaume II et après lui, le Chancelier Bethmann-Hollweg et le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Zimmermann, non sans s'être entretenus avec les ministres et les chefs d'Etat-major de l'armée et de la marine, donnent les 5 et 6 juillet à Berchtold l'assurance que l'Autriche, *quelque décision qu'elle prenne* à l'égard de la Serbie, pourra compter sur l'appui de l'Allemagne. C'est la fameuse « carte blanche », d'où va sortir tout le reste. Dans la chaîne des responsabilités directes des gouvernements qui créèrent délibérément le risque de guerre, c'est la première, la plus grave, celle qui commande toutes les autres. Tous les historiens sont d'accord sur ce point ; les plus favorables à l'Allemagne en sont réduits à plaider l'inconscience, la niaiserie des chefs responsables de la politique allemande.

Sur la base de la promesse allemande, Berchtold agit avec résolution. Deux Conseils des Ministres délibèrent à Vienne les 7 et 19 juillet. Nous en avons les procès-verbaux. On y rédige

---

(1) Il fit même avertir officieusement le gouvernement de Vienne, des risques que courait l'Archiduc en faisant son entrée à Sarajevo, capitale de la Bosnie « irredenta » le jour du « Vidov Dan », fête nationale serbe. Par suite d'une cascade de hasards, qui furent exclusivement le fait de fonctionnaires autrichiens, cet avertissement n'eut aucune suite.



l'ultimatum. Les exigences en sont formulées dans l'espoir non dissimulé que la Serbie devra les repousser et que la guerre s'ensuivra. Les buts de guerre y sont nettement exprimés : écraser la Serbie, rogner ses frontières, la placer dans la dépendance de l'Autriche-Hongrie par la déposition de la dynastie, par des conventions militaires, etc... Certes, à Vienne comme à Potsdam, on a nourri le ferme espoir que le conflit pourrait être « localisé », mais moins par souci de préserver la paix européenne que de s'assurer le maximum de facilités et de chances (nous reviendrons plus bas sur cette thèse cynique de la localisation du conflit) (1). Et il reste acquis que dans ces premières étapes vers l'abîme, les risques de guerre générale ont été envisagés et délibérément acceptés. La responsabilité de l'Autriche est indiscutable. Celle de l'Allemagne, informée en gros du contenu de l'ultimatum le 11 juillet, de son texte exact le 22, ne l'est pas moins : son attitude pendant cette phase, n'a pas varié par rapport aux 5-6 juillet; elle n'a cessé de pousser l'Autriche à agir et à agir vite.

Un dernier trait met le sceau à la « manière » diplomatique de l'Autriche. Dès le 14 juillet, Berchtold décida d'ajourner au 23 à 18 heures, la remise de l'ultimatum à Belgrade, afin que la nouvelle n'en parvint pas à Pétrograd avant le départ de Poincaré, Président de la République, et de Viviani, Président du Conseil des Ministres français, dont la visite au Tzar prenait fin ce jour-là. Berchtold escomptait que, au reçu de la nouvelle de l'ultimatum, le Tzar et son Ministre des Affaires étrangères n'étant plus soumis à l'influence de Poincaré, les chances de localisation du conflit seraient augmentées, et en tout cas la possibilité pour les deux alliés de se concerter directement serait supprimée (2)

A Pétrograd, la visite de Poincaré et de Viviani, du 20 au 23 juillet, avait singulièrement exalté le parti de la guerre à la Cour de Russie, sans que les deux hommes d'Etat français l'aient nettement voulu. Du moins, on peut affirmer que Poin-

---

(1) Il est curieux d'observer que l'Italie a joué en 1935-36 avec virtuosité et succès de cette thèse de la localisation, pour écraser à l'aise l'Éthiopie.

(2) A rapprocher de l'habitude prise par la diplomatie national-socialiste de mettre à exécution ses coups de théâtre le samedi matin, premier jour du sacrosaint week-end des fonctionnaires anglais, ce qui permet de gagner 48 heures avant que les diplomates adverses puissent se concerter.

caré, bien qu'avançant dans le noir (à cette date, les intentions l'Autriche acceptaient le risque de guerre pour bouleverser, la interlocuteurs et même à l'Ambassadeur d'Autriche à Pétrograd, la solidarité de la France avec la Russie dans le conflit austro-serbe. Cela suffit pour que certains historiens mettent les conversations franco-russes de Pétrograd sur le même plan que la « carte blanche » de Potsdam. Il y a pourtant une différence fondamentale : la position prise par les Empires centraux les 5-6 juillet était offensive, celle prise par la Russie et la France les 22-23 juillet était défensive. L'Allemagne et l'Autriche acceptaient le risque de guerre pour bouleverser, la Russie et la France, pour maintenir l'équilibre dans les Balkans.

### III. DEPUIS L'ULTIMATUM JUSQU'À LA DECLARATION DE GUERRE A LA SERBIE (24-27 juillet).

Le 24 juillet au matin, l'Europe en s'éveillant, apprit la nouvelle de l'ultimatum. Il fit l'effet d'une explosion. Beaucoup de gens clairvoyants se dirent alors un peu partout : « C'est la guerre européenne ! » En d'autres termes, étant donné l'état des relations internationales en 1914, étant donné les obligations de se solidariser, la nécessité de maintenir des équilibres, comment croire que l'Europe pût supporter pareille épreuve ? Aujourd'hui, dans notre Europe de 1936 qui est comme une cardiaque à qui l'on infligerait le supplice de perpétuelles bourrades, fusillades et même canonnades, nous pouvons facilement imaginer comment cette conviction a pu s'imposer à la plupart des esprits. La thèse allemande de la « localisation » paraissait un défi au bon sens. Il apparaissait à Pétrograd, à Paris et même à Londres, qu'il y avait coup monté, et cela d'autant plus évidemment que depuis trois semaines, Vienne s'était efforcée de rassurer l'Europe sur ses intentions et y avait réussi. L'effet de stupeur créé le 24 a empoisonné de méfiance toutes les négociations qui suivirent. Il a fait perdre à l'Autriche tout le bénéfice de sa position de demanderesse, au lendemain d'un crime effroyable qui, aux yeux de tous, aurait dû appeler complète réparation.

Des réactions opposées par les diverses puissances à l'ultimatum autrichien, émergent les 24 et 25 juillet deux faits essentiels : les préparatifs russes et la réponse serbe.

### *La prémobilisation russe.*

Deux conseils russes sont tenus à Pétrograd les 24 et 25, le second sous la présidence du Tzar. A l'issue de celui-ci, une véritable prémobilisation est décidée (la première de toutes, il faut le noter). Les ordres en sont lancés le 26 avant le jour. Elle comporte la proclamation de l'état de guerre sur les frontières autrichienne *et allemande* et l'application de mesures secrètes préparatoires à l'état de guerre dans tout l'Empire.

Initiative lourde de conséquences. Dans quelle mesure était-elle justifiée ? Les Russes ont allégué non sans raison, que la volonté de guerre transparaissant à chaque ligne de l'ultimatum ils n'avaient guère d'autre moyen de manifester leur volonté de s'interposer. D'autre part, les conditions géographiques particulières (immensité des distances, faible densité du réseau ferroviaire) imposaient à la Russie de mobiliser la première pour regagner ce handicap. Mais il était bien difficile de faire admettre que ce raisonnement ne fût valable que pour les Russes, et qu'à la nouvelle de ces préparatifs, Allemands et Autrichiens dussent renoncer volontiers au bénéfice de leur avance — ils disaient et pensaient même de bonne foi : se laisser dépasser.

Ici, notons une caractéristique de l'histoire diplomatique des fatals « douze jours ». Les militaires interviennent de plus en plus activement, font peser d'un poids de plus en plus considérable dans la balance les considérations d'ordre technique. A les entendre, les plans de mobilisation et de mise en place des dispositifs sont comme des machines extraordinairement délicates qui ne pourraient être mises en marche que toutes à la fois et à certaines heures. Ainsi l'Etat-major russe se déclare dans l'impossibilité de réaliser la mobilisation contre l'Autriche seulement (qui, à la rigueur, était légitime). Le cas n'a pas été prévu (on se demande à quoi l'Etat-major russe avait consacré ses travaux en temps de paix). La mobilisation partielle est non seulement irréalisable, mais encore toute tentative en ce sens compromettrait la mobilisation générale.

Il faut craindre, en raison de la technicité toujours plus grande des moyens déployés dans la guerre moderne (attaque brusquée par invasion motorisée et raid aéro-chimique), que l'influence qu'exerceraient les militaires de notre temps dans une crise diplomatique analogue à celle de juillet 14, soit bien plus considérable encore.

*Le problème de la réponse serbe à l'ultimatum*

est insoluble dans l'état actuel de la documentation.

Tout ce que l'on peut supposer avec vraisemblance, c'est qu'après avoir envisagé jusqu'au 25 au matin, d'accepter l'ensemble de l'ultimatum autrichien, le gouvernement serbe, sans doute sous l'influence de Pétrograd, finit par se décider à opposer au point 6 — participation d'agents autrichiens aux enquêtes en Serbie visant les complicités dans l'assassinat de Sarajevo — un refus catégorique.

Néanmoins, le texte de la réponse, établi avec une habileté consommée, donna l'impression — somme toute, partiellement fautive — d'une capitulation complète de la Serbie, qui enlevait à l'Autriche toute raison d'en découdre. Les Allemandes, Guillaume II lui-même, partagèrent cette impression.

*Un chassé-croisé d'illusions.*

Pendant ce temps, quelles étaient les réactions immédiates des autres Puissances ?

A cet égard, il y a opposition très nette entre les deux groupes de puissances.

D'une part, celles de l'Entente manifestent leur intention d'*européaniser* le conflit austro-serbe. L'Angleterre propose une médiation à quatre entre l'Autriche et la Russie. La France, tout en conseillant à la Serbie de céder, maintient sa promesse d'appui à la Russie. La Russie conseille à la Serbie la résistance, au moins sur certains points, on l'a vu.

D'autre part, l'Allemagne et l'Autriche s'obstinent à imposer leur jeu, à risquer quitte ou double sur l'impossible *localisation*. Orgueil et aveuglement, mais aussi duplicité terrible du gou-

vernement de Berlin, qui, dans le moment même qu'il accepte de transmettre à Vienne une demande anglaise de prolongation du délai fixé par l'ultimatum, pousse son allié à agir et à agir vite contre la Serbie (c'est toujours l'esprit des lettres Moltke-Conrad de 1909 et du blanc-seing des 5-6 juillet qui continue de souffler).

Ainsi, pendant qu'on escomptait à Londres, à Paris et à Pétrograd une action modératrice de Berlin sur Vienne, à Berlin on escomptait une action modératrice de Londres et de Paris sur Pétrograd, mais qui permettrait à l'Autriche d'écraser à l'aise la Serbie, sans intervention de la Russie.

*Deux nouvelles tentatives de paix,  
deux échecs, deux responsabilités de plus endossées  
par l'Allemagne et l'Autriche.*

Entre la remise de la réponse serbe le 25 au soir et la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie le 28 au matin, deux nouvelles tentatives furent faites pour arrêter sur la pente fatale la pierre qui commençait d'y rouler.

D'une part, Sazonof, Ministre russe des Affaires étrangères, proposa à l'Autriche une conversation à deux, en vue de trouver, sur la base d'un remaniement de certains points de l'ultimatum, un compromis acceptable. Dans les efforts qu'il déploya pour aboutir, il fit preuve d'incohérence et même d'hypocrisie. Mais ces efforts qu'il fit, d'un cœur sincère ou non, Berchtold les ruina complètement en se dérochant à toute demande, n'hésitant pas à prendre pour l'Autriche seule toute la responsabilité d'un refus de plus.

L'initiative anglaise d'une conférence des Quatre (Angleterre, France, Italie et Allemagne), acceptée par l'Italie, par la France et par la Russie (par la Russie dans le cas où ses conversations à deux avec l'Autriche n'aboutiraient pas), offrait beaucoup plus de chances de succès, puisque le Foreign Office donnait en même temps à Berlin toutes assurances sur le sens véritable des intentions anglaises : procurer entière satisfaction à l'Autriche. Or que fit le Chancelier allemand ? Il transmet les suggestions d'Edward Grey à Berchtold, mais en s'excusant de le faire, sur la nécessité de sauver les apparences, de gagner l'opinion publique allemande, pour qui, disait-il, « nous devons

passer pour contrains à la guerre », et en confirmant le lendemain qu'il ne s'associait nullement aux propositions anglaises, qu'il se prononçait même catégoriquement contre leur prise en considération. Ici encore, responsabilité unilatérale écrasante de l'Allemagne.

*La première déclaration de guerre.*

Le 28 juillet au matin, arrive à Belgrade la déclaration de guerre de l'Autriche. Il importe de remarquer que le gouvernement de Vienne, en faisant ce geste fatal, n'obéissait à aucune nécessité militaire, son armée n'étant en mesure d'entrer en campagne que seize jours plus tard. C'est ce qui explique, sans l'excuser, le mot admirable d'inconscience, digne d'Ubu-roi, prononcé et répété alors par le Chancelier allemand Bethmann-Hollweg, et qui mérite d'être plus connu que le « chiffon de papier » : « La déclaration de guerre ne change rien à la situation ». En réalité, l'Autriche, se sentant fermement épaulée par la *Nibelungentreue des deutschen Bruders*, posait cet acte irréparable afin d'étouffer dans l'œuf toute tentative en faveur du règlement pacifique du conflit austro-serbe; elle croyait naïvement — et l'Allemagne avec elle — que ce *fait accompli* intimiderait les Puissances.

*Les militaires prennent le dessus.*

Pendant ces deux jours (26-27) de répit, de « palier dans la crise » (*Isaac*, p. 128), Churchill, Lord de l'Amirauté, lance l'ordre à la flotte anglaise de ne pas se disperser à la fin des manœuvres; Moltke, Chef d'Etat-major général allemand, rédige le projet d'ultimatum à la Belgique; la mobilisation russe se prépare; le gouvernement français applique le « dispositif restreint de sécurité » aux 5 corps d'armée de couverture de la frontière Nord-Est, et prépare le rapatriement des troupes d'Afrique.

Et l'influence exercée par les considérations d'ordre militaire va aller sans cesse croissant à partir de la déclaration de guerre à la Serbie et du bombardement de Belgrade (qui « ne changent rien à la situation »).

En Autriche, l'Etat-major a deux plans : le B pour une guerre balkanique, le R pour une guerre avec la Russie. Impossible d'abandonner B pour R, passé le 1<sup>er</sup> août. Les diplomates sont donc invités à tirer l'affaire au clair avant cette date, dernier délai, c'est-à-dire à acculer la Russie à la guerre ou à la passivité — et qui ne voit l'issue fatale déterminée par pareille attitude ? —.

En Allemagne, Moltke a hérité du plan Schlieffen : porter un coup de massue à la France d'abord (enveloppée par la Belgique), en mettant à profit les lenteurs de la mobilisation russe, et retourner ensuite les armées victorieuses contre la Russie. Mais pour celà, impossible de laisser la Russie pousser (les Allemands disent : achever) ses préparatifs avant les hostilités ; nécessité absolue d'envahir la Belgique et la France par une manœuvre foudroyante.

En France, inversement, les militaires qui connaissent le plan allemand et éprouvent le besoin urgent d'une offensive russe destinée à décongestionner le front Ouest, recommandent aux diplomates de ne rien faire qui soit de nature à ralentir les préparatifs russes. A Paris comme à Berlin, le rôle des diplomates n'est plus d'éviter la guerre, mais seulement les apparences de l'agression, afin de gagner les Puissances non intéressées directement au conflit (l'Angleterre et, dans une mesure moindre, l'Italie).

#### IV. DE LA DECLARATION DE GUERRE A LA SERBIE, AUX MOBILISATIONS GENERALES DE LA RUSSIE ET DE L'AUTRICHE (28-31 juillet).

A partir d'ici, nous pourrions nous arrêter, nous en tenir aux responsabilités immédiates, et dire : le blanc-seing donné par l'Allemagne à l'Autriche les 5-6 juillet, les décisions prises par les Conseils austro-hongrois du 7 et du 19, l'ultimatum à la Serbie le 23, la rupture, décidée a priori, du 25, le refus opposé le 27 à la proposition anglaise de conférence à quatre, et surtout la déclaration de guerre à la Serbie du 28, ont indiscutablement suffi, dans l'atmosphère diplomatique de l'Europe de 1914, à déclancher la guerre générale. Cette série de décisions et de gestes violents, les Puissances centrales les ont délibérément

voulus; ces responsabilités à l'*extrême degré*, elles les ont encourues et les portent. Tout ce que les Puissances de l'Entente peuvent avoir accompli d'irréparable, n'est venu qu'ensuite, a été déterminé par les initiatives fatales de l'Autriche et de l'Allemagne. Les responsabilités de la Russie et de la France, et plus encore celles de l'Angleterre, ne sont en tout état de cause que des responsabilités *au second degré*.

*Le revirement de Guillaume II :  
Halt in Belgrad.*

Quoi qu'on ait dit, il n'y eut pas, les 28 et 29, de « revirement de l'Allemagne ». Tout au plus, un revirement de Guillaume II et dans une mesure beaucoup plus faible, de Bethmann.

L'Empereur était parfaitement sincère. Le 28, à 10 heures du matin, au moment où la déclaration de guerre parvenait à Belgrade, il écrivit à Jagow, son Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qu'il estimait, après avoir pris connaissance de la réponse serbe, qu'il n'y avait plus aucun motif de guerre; que l'Autriche devait se contenter d'une occupation temporaire d'une partie de la Serbie, occupation qui servirait de gage en vue de l'exécution des promesses. Sur cette base, Guillaume II offrait sa médiation. C'est le plan qu'on a appelé *Halt in Belgrad* (arrêt des hostilités après la prise de Belgrade).

Or, qu'advient-il de ce plan ingénieux et sincère? Jagow le transmet à Bethmann, Bethmann l'étudie et le transmet à Tschirschky, ambassadeur allemand à Vienne, mais le 29 dans la matinée seulement, douze longues heures après qu'il a été formulé, alors que chaque minute prend un prix infini, que les obus autrichiens tombent déjà sur Belgrade. Et de Guillaume à Jagow, de Jagow à Bethmann, de Bethmann à Tschirschky, de Tschirschky à Berchtold, à travers ces rideaux successifs, le plan de paix, basé sur la constatation que l'Autriche n'avait plus aucun motif de faire la guerre, est devenu, à partir de Bethmann, un moyen de rejeter les responsabilités sur la Russie et d'améliorer les conditions où l'Allemagne et l'Autriche auraient à engager une guerre mondiale.

Mais le lendemain, Bethmann s'alarme davantage, multiplie les télégrammes à Tschirschky et à Pourtalès : à Vienne, il crie casse-cou (« *Nous allons nous trouver deux contre quatre... la*



responsabilité serait très lourde... nous devons refuser de nous laisser entraîner... sans que nos conseils soient écoutés... »), en bref parle le langage qu'il a eu vingt fois l'occasion d'adopter depuis le 5 juillet. A Pétersbourg, il recommande de patienter, de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre l'Autriche. Enfin, le 30, il refuse à l'Etat-major qui le réclame à cor et à cris, la proclamation du *Kriegsgefahrzustand* (prémobilisation) : il veut attendre au préalable la réponse de Vienne au projet anglais (médiation à quatre) ou au plan de Guillaume (*Halt in Belgrad*).

Que faut-il penser de ce revirement de Bethmann, du 28 au 30 ? Tout d'abord, qu'il est parfaitement sincère, l'angoisse qui l'inspire l'atteste éloquemment. Mais aussi qu'il était condamné à l'insuccès, parce qu'il venait trop tard. Qu'on songe qu'il se manifestait le lendemain de la déclaration de guerre à l'Autriche, le jour du bombardement de Belgrade, au moment où partout s'exerçaient déjà les contraintes de technique militaire.

D'autre part, dans toutes les capitales, le revirement pacifique de l'Allemagne était démenti par les gestes qui l'avaient immédiatement précédé.

A Pétersbourg, les conseils allemands de patience et de prudence arrivaient à Sazonof, au lendemain de menaces de mobilisation de l'Allemagne au cas où la Russie poursuivrait ses préparatifs de prémobilisation.

A Londres, la prière de coopération au maintien de la paix parvenait au roi George, au lendemain d'une tentative, maladroite ou cynique, de négocier la neutralité britannique en cas de conflit généralisé.

Il n'est pas jusqu'à Vienne, où l'invitation allemande à accepter la médiation est adressée « avec insistance et énergie » le 29, alors que le 28, on se défendait de vouloir exercer une pression, on se prononçait même catégoriquement contre la prise en considération des propositions anglaises. L'incohérence de la diplomatie allemande ruinait le peu de crédit et de confiance que les Puissances avaient encore en la volonté de paix et la loyauté de l'Allemagne.

Au reste, il convient de faire remarquer que, même dans l'esprit de Bethmann, cet effort pour le maintien de la paix était rendu complètement dépendant de la réponse de l'Au-

triche. Il était entendu que si l'Autriche refusait, la proclamation du *Kriegsgefahrzustand* serait lancée le lendemain 31. Or, ce qu'il aurait fallu dire si on avait été animé d'une véritable volonté de paix, c'était : « Acceptez la médiation. Sinon, nous ne serons pas à vos côtés. »

Il n'importe ! L'historien n'a pas le droit d'écrire qu'il n'y avait pas là une chance, si mince fût-elle, de sauver la paix qui agonisait. Or s'il y en avait une, elle fut anéantie par l'initiative du chef d'Etat-major général allemand, Moltke, l'exemple le plus grave d'ingérence du pouvoir militaire dans les affaires politiques, pis encore dans la politique étrangère.

« *Qui gouverne à Berlin ? Moltke ou Bethmann ?* »  
*demande Berchtold.*

Dès le 30 après-midi, Moltke est intervenu. Il a télégraphié à son collègue autrichien Conrad von Hötzendorf (par l'intermédiaire de l'attaché militaire autrichien à Berlin tout d'abord, et en personne pendant la nuit) pour l'exhorter à faire repousser les offres britanniques, à répondre par la mobilisation générale autrichienne à la mobilisation russe (à ce moment, il ignorait incontestablement si la Russie avait mobilisé), promettant formellement que l'Allemagne suivrait. Dans l'esprit de Moltke, seule la mobilisation générale autrichienne pouvait déterminer cette mobilisation générale russe, dont l'Etat-major allemand avait besoin pour faire admettre à l'opinion publique allemande — et en particulier à la social-démocratie — la mobilisation générale rapide, indispensable à l'exécution du plan Schlieffen. Répétons-le : il n'est pas de cas plus flagrant ni plus grave, d'intervention d'un pouvoir militaire non qualifié dans le débat européen.

Pendant ce temps, Berchtold troublé, puis bouleversé par les conseils de prudence que lui prodigue Bethmann depuis le 29, comprend de moins en moins, lorsqu'arrive le télégramme de l'attaché militaire à Berlin. « *Qui donc gouverne à Berlin, demande Berchtold, Moltke ou Bethmann ?* » Le télégramme personnel de Moltke que lui apporte Conrad le 31 au matin, le rassure pleinement. Et l'ordre de la mobilisation générale, décidée la veille après-midi, est lancé à midi et demi.

*La mobilisation russe,  
première mobilisation générale.*

Or, la mobilisation générale autrichienne n'était pas la première. Avant que l'ordre en eût été lancé, avant même qu'elle eût été signée, la Russie avait mobilisé. L'ordre en avait été lancé le 30 à 18 heures, un tour et demi d'horloge avant la mobilisation autrichienne.

Mobilisation générale, à la fois contre l'Autriche et l'Allemagne, à un moment où, *militairement* parlant, elle n'était imposée par aucune nécessité de réplique, ni à l'une ni à l'autre des deux Puissances centrales. Il importe de le souligner, car l'opinion publique des Puissances de l'Entente a été sciemment trompée en 1914; et nombre d'historiens, parfois des plus considérables, ont continué depuis lors à présenter la succession des faits dans un ordre inverse. Il ne peut plus subsister l'ombre d'un doute sur le déroulement chronologique qui se présente comme suit: déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie; mobilisation partielle, puis générale de la Russie; mobilisation générale de l'Autriche; proclamation du *Kriegsgefahrzustand* en Allemagne; enfin, presque simultanément, mobilisation générale en France, puis en Allemagne.

Certes, au moment où Moltke télégraphiait à Conrad de « tenir bon contre la mobilisation russe », celle-ci était ordonnée et déjà en voie d'exécution, mais Moltke *ne le savait pas*. Et fidèle à un principe critique que nous avons déjà énoncé, nous devons, pour peser sa responsabilité, tenir compte exclusivement de ce qu'il savait lorsqu'il prit cette initiative décisive. Et d'autre part, il est probable, quasi-certain, que le gouvernement allemand allait le 31, sommer la Russie d'arrêter ses préparatifs (dans l'hypothèse où Vienne aurait accepté la médiation) ou proclamer le *Kriegsgefahrzustand* et la mobilisation (dans l'hypothèse où elle l'aurait rejetée). Mais ce qui est tout à fait certain, c'est que l'Allemagne n'a proclamé l'état de danger de guerre qu'après avoir reçu la nouvelle de la mobilisation générale russe, le 31 à 13 heures. Et personne ne peut dire ce qui se serait passé à Berlin le 31, si cette nouvelle n'y était pas arrivée. Plus exactement, aucun historien n'a le droit d'affirmer ce que l'Allemagne eût fait dans ce cas.

*Mobilisation générale  
et mobilisation partielle.*

Mais voyons plutôt comment les choses se sont passées à Pétrograd.

Cette mobilisation générale russe, on a vu comment elle avait été préparée dès la rupture diplomatique austro-serbe, par diverses mesures secrètes (les ordres en furent lancés dans la nuit du 25 au 26). Néanmoins, la nouvelle de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie (le 28 au matin) ne précipita rien; elle ne détermina pas la mobilisation partielle de la Russie contre l'Autriche, qui eût été légitime. Voici pourquoi.

Pendant les quelque 48 heures qui s'écoulèrent entre l'arrivée de cette nouvelle à Pétrograd et l'expédition de l'ordre de mobilisation générale, les trois principaux responsables, Nicolas II, son Ministre des Affaires étrangères Sazonof, et le chef d'Etat-major général Yanouchkevitch, se sont trouvés aux prises avec le problème technique que nous avons déjà posé : impossible de procéder à la mobilisation partielle (contre l'Autriche) sans détraquer du coup le mécanisme de la mobilisation générale, laquelle deviendra peut-être nécessaire par suite de l'attitude de l'Allemagne le lendemain de la mobilisation partielle. Le 28 donc, l'Etat-major russe prépare deux oukases pour la signature du Tzar, un pour chacune des deux hypothèses (on peut supposer que l'influence des militaires se fait déjà sentir). Le 29, au matin, l'Etat-major a entre les mains l'oukase de mobilisation générale signé du Tzar, et peut-être l'autre aussi. Quoi qu'il en soit, aucun n'est expédié, et c'est ce qui importe ici.

Ce même 29, une double action décisive s'exerce sur Sazonof. D'abord, précisément pendant son entretien avec l'ambassadeur d'Autriche, arrive la nouvelle du bombardement de Belgrade : Sazonof, « comme transformé », demande à son interlocuteur : « A quoi bon négocier ? » Et immédiatement après (audience suivante), entre l'ambassadeur d'Allemagne, Pourtales, qui apporte à Sazonof l'avertissement sérieux que la simple « continuation des mesures de mobilisation russes forcerait l'Allemagne à mobiliser, ce qui rendrait la guerre inévitable ». Le ministre russe éclate : « A présent, je n'ai plus de doute sur la vraie cause de l'intransigeance de l'Autriche ! » Il faut con-

venir que la volonté pacifique de Sazonof, même si elle eût été plus ferme, aurait pu difficilement résister à cette succession, somme toute concertée, d'actions, de défis et de menaces brutales. En bref, pendant que les Autrichiens bombardent Belgrade, l'Allemagne somme la Russie de renoncer à tous préparatifs, quels qu'ils soient, sous peine de mobilisation allemande !

C'est sous l'influence de cette sommation que se tiennent les ultimes réunions. C'est l'ordre de mobilisation générale qu'on va lancer, lorsqu'arrive un télégramme de Guillaume II au Tzar (« Mon cher Nicky... ton cher Willy »). Cela suffit pour que le faible Nicky recule : ce sera l'ordre de mobilisation partielle que l'Etat-major général devra expédier. Mais donner et retenir ne vaut. Pendant que l'Etat-major annonce partout que l'ordre de mobilisation générale va suivre, Sazonof arrache enfin la signature du Tzar, le 30 à 16 heures ; l'ordre est lancé à 18 heures, et commence à s'exécuter dans la nuit du 30 au 31.

Il importe de souligner que l'ordre de mobilisation générale autrichienne a été soumis à la signature de l'Empereur François-Joseph et lancé le lendemain 31, comme une réplique à la mobilisation partielle de la Russie, et dans l'ignorance du fait que la mobilisation générale russe avait été décidée la veille.

### *L'attitude de la France à l'égard de la Russie.*

pose un problème que compliqua longtemps la décision, maintenue par les gouvernements français successifs, de ne pas publier intégralement les documents de juillet 1914. Le dernier volume paru (1936) de la collection officielle ne contient pas — constatation affligeante — les dépêches (tant attendues) qu'échangèrent M. Paléologue, ambassadeur à Pétrograd, et le Quay d'Orsay. Autre complication : pendant tout la crise (jusqu'au 29), le gouvernement français fut sans tête, le chef de l'Etat et le responsable de la politique étrangère naviguant à bord du cuirassé *France* qui les ramenait de Cronstadt à Dunkerque. La direction était laissée en principe à M. Bienvenu-Martin, Garde des Sceaux, chargé *ad interim* des Affaires étrangères, et l'exécution au Secrétaire-général, M. Philippe Berthelot. Ils en étaient réduits à correspondre avec Poincaré et

Viviani par l'intermédiaire des ondes que les postes allemands brouillaient à plaisir, s'il faut en croire les mémoires de M. Poincaré.

Première constatation : dès le début de la crise, M. Paléologue a donné à Sazonof les assurances formelles de l'appui « sans réserves » de la France, et n'a cessé de les multiplier, sans qu'on puisse assurer, dans l'état actuel de la documentation, qu'il ne dépassait pas les instructions données par son gouvernement. L'opinion de l'historien américain le plus favorable à la thèse française, Bernadotte Schmitt, selon laquelle M. Paléologue fit du « zèle », paraît très proche de la réalité.

Seconde constatation : le 29, l'ambassadeur est avisé qu'en présence de l'ouverture des hostilités par l'Autriche et du ton impératif adopté par l'ambassadeur d'Allemagne le jour même, le gouvernement russe a décidé d'ordonner la mobilisation des 13 corps d'armée qui vont opérer contre l'Autriche, et de commencer secrètement la mobilisation générale. M. Paléologue dit qu'il sursauta. Les Russes expliquent : nécessités techniques, etc. L'ambassadeur cède à demi, mais insiste pour que l'État-major russe ne décide rien sans l'« indispensable concert préalable » prévu par l'art. 2 de la convention militaire franco-russe de 1892-93 (dernière rédaction, 1913) (1). Très bien, mais il était temps ! Deux heures après, arrive la nouvelle que Nicky, au reçu du télégramme de Willy, a contremandé la mobilisation générale. « Je n'annonce donc à Paris, dit M. Paléologue, que la mobilisation partielle ». Ici, on saisit sur le vif le manque certain de l'ambassadeur : le fait que la mobilisation générale avait été décidée, puis contremandée, n'offrait donc aucun intérêt pour son gouvernement ? Le rôle d'un ambassadeur étant d'informer, nous constatons que M. Paléologue a négligé d'informer son gouvernement.

Troisième constatation : dès qu'il a été en mesure de le faire, le gouvernement français a retenu le gouvernement russe sur la pente dangereuse. Rentré à Paris le 29, Viviani y reçoit dans la nuit les nouvelles de Pétrograd. Il court à l'Élysée vers 2 heu-

---

(1) Il est curieux de constater que tous les historiens négligent de définir, sur la base d'une analyse de cette convention, les obligations de la France envers son alliée en 1914. C'est qu'en réalité, le gouvernement français a été entraîné ou s'est laissé entraîner au-delà des engagements que la France avait assumés.

res, et de grand matin, des instructions partent pour Pétrograd. Elles sont nettes : « étant donné les conversations engagées entre les Puissances moins intéressées » et « dans l'intérêt de la paix générale », la Russie ne doit « prendre aucune disposition qui offre à l'Allemagne un prétexte pour une mobilisation totale ou partielle » (Que l'on compare cette intervention modératrice à celle de l'Allemagne à Vienne le 27 et même le 30). Par miracle, il n'était pas trop tard, et M. Paléologue put remplir sa mission dès le 30 à midi. Malheureusement l'effet de cette action modératrice est presque complètement détruit par les télégrammes qu'envoie Isvolski, ambassadeur de Russie à Paris, à Sazonof, pour l'assurer, sur la foi de conversations avec le directeur de la politique au Quai d'Orsay et avec le ministre de la Guerre, que les instructions données à Paléologue devaient s'entendre : « Mobilisez, mais en secret. » L'ignorance où l'on est encore de la façon précise dont M. Paléologue a rempli sa mission, empêche de résoudre le problème central : pourquoi Sazonof a accordé plus de créance à l'avis indirect d'Isvolski, personnage douteux et brouillon, qu'à la démarche de M. Paléologue, voix du Quai d'Orsay.

Enfin, dernière constatation : M. Paléologue a mal renseigné son gouvernement sur les préparatifs militaires russes du 30 et du 31. On peut même dire qu'il en a donné une version incomplète et fallacieuse. Tandis que son collègue anglais lance le 30 à 18 h. 40 à Londres un télégramme annonçant clairement la mobilisation générale russe (c'est-à-dire une demi-heure après l'expédition de l'ordre), M. Paléologue qui ne devait pas être moins bien informé, puisqu'il représentait un pays allié, lance, lui, son télégramme le 31 à 10 h. 15 (17 heures après que l'ordre en a été lancé!). S'il a communiqué cette nouvelle à Paris dès qu'il en a été informé comme c'était son devoir, c'est que le gouvernement russe, en l'informant au moment où les affiches étaient collées sur les murs, lui a infligé, et au pays allié en même temps, un affront sans précédent. On voit que l'attitude de l'Ambassadeur français demeure inexplicable.

Quoi qu'il en soit, le télégramme Paléologue du 31, 10 h. 45, d'un laconisme absolu (« la mobilisation générale est ordonnée »), n'arriva à Paris qu'à 20 h. 30; et c'est ce double retard dans l'expédition et dans la transmission, qui a permis aux

hommes d'Etat français de présenter à l'opinion publique le schéma chronologique inversé que l'on sait (mobilisation générale autrichienne et *Kriegsgefahrzustand* allemand précédant la mobilisation générale russe). Pour cela, il fallut encore traverser dans le *Livre Jaune* (destiné au public) le laconique télégramme Paléologue; le fait a été reconnu par M. Poincaré lui-même. (*Les responsabilités de la guerre, questions* par René Gérin, *réponses* par Poincaré, Paris, 1930, p. 155).

En résumé, si l'on s'en tenait aux seuls textes dont nous disposons (et il faut s'y tenir), en particulier aux Mémoires de M. Paléologue, on devrait conclure que le zèle de celui-ci paraît bien l'avoir poussé à dépasser sensiblement la ligne que lui fixaient ses instructions, et à favoriser — sans doute par « patriotisme » — les préparatifs militaires russes, au prix d'une véritable violation de l'alliance franco-russe, puisque la mobilisation générale russe ne pouvait être décidée sans « concert préalable ».

On ne peut toutefois s'interdire d'envisager une autre hypothèse, invérifiable dans l'état actuel de notre connaissance de la documentation française, mais qui aurait le mérite de donner une explication plausible de l'attitude étrange de M. Paléologue: excès de zèle lorsqu'il s'agit de donner à la Russie des assurances d'appui sans réserves; négligences dans la tâche d'information; discrétion excessive lorsqu'il s'agit de donner aux Russes des conseils de modération de prudence.

En agissant ainsi, l'Ambassadeur se serait conformé à des instructions écrites (qu'on évite, depuis lors, de publier) ou plus probablement à des instructions orales (1). Instructions qui auraient été l'expression des intentions du gouvernement français, visant moins à s'attacher à la lettre de l'alliance qu'à soutenir *en tout cas* l'allié russe et à faire en sorte qu'en cas de généralisation du conflit, ses préparatifs fussent aussi avancés que possible. Comme pareille politique n'est pas à l'abri de

---

(1) La critique historique devra faire une part de plus en plus large au souci que peuvent avoir les chefs responsables (surtout dans les pays où s'exercent les contrôles du Parlement, de la presse et de l'opinion publique) de ne laisser aucune trace écrite de certaines initiatives. Il est arrivé souvent pendant la guerre de 1914 à 1918, que des chefs de gouvernement donnent à des plénipotentiaires ou à des militaires des instructions verbales pour des missions délicates, de manière qu'aucune trace n'en subsiste, au cas où la mission, un coup de force par exemple, aurait échoué.



tout reproche et encourt une part de responsabilité dans le déchaînement de la catastrophe, on s'efforce d'en laisser le moins possible de traces écrites. Et M. Paléologue, dans ses Souvenirs donnerait, des étrangetés apparentes de son attitude, des explications plus ou moins embarrassées, n'hésitant pas à « prendre le blâme » comme on dit en anglais, à encourir les reproches que devait fatalement formuler tout esprit critique, à couvrir par patriotisme son gouvernement. Ce n'est qu'une hypothèse. Mais tant que le dossier français des relations franco-russes en 1914 n'aura pas été publié intégralement, il sera permis d'en faire.

Quant à

*L'attitude de l'Angleterre vis-à-vis de la Russie,*

il convient de la juger selon des critères différents : la Grande-Bretagne n'était pas l'alliée de la Russie. C'est ce qui explique que pendant la crise décisive, du 28 au 30 juillet, Lord Edward Grey a été incomplètement informé des préparatifs militaires de la Russie ; mais il en a su assez toutefois pour prendre conscience des dangers qu'ils comportaient. Et il n'a rien fait ; il n'a pas donné à la Russie le moindre encouragement, mais pas davantage le moindre conseil de modération. L'insurmontable méfiance que lui inspiraient les procédés de la diplomatie des Puissances centrales suffit, selon notre auteur, à expliquer cette passivité. Ainsi, même chez Grey, on trouve en partage cette crainte de laisser handicaper l'appareil militaire russe par celui des Allemands. Le fait est significatif.

M. Isaac ne conduit pas plus loin la discussion. En effet, la preuve est faite que les tentatives de médiation n'avaient plus, le 30, aucune chance d'aboutir, et, d'autre part, que la mobilisation générale de la Russie entraînait fatalement celle de l'Allemagne, et la guerre ; et ce qui est moins souvent mis en évidence, l'acceptation par l'Allemagne toute entière (*Sozial-Demokratie* comprise) de l'idée de guerre. Dès lors, le reste importe peu, du point de vue strict des origines de la guerre. La guerre générale qu'avait rendue inévitable la succession de coups de force, de sommations brutales, de manœuvres équivoques, d'actes de guerre, des Puissances centrales, n'a pu être évitée. La question

posée par l'Allemagne à la France sur son attitude en cas de conflit russo-allemand, l'exigence inouïe d'une cession temporaire des forts de Toul et de Verdun à l'Allemagne en cas de neutralité, n'avaient d'autre but que d'obliger la France à se prononcer au plus tôt, de manière à permettre le déclenchement du plan Schlieffen, d'offensive foudroyante à l'Ouest d'abord. Le recul de l'armée française, à 10 kilomètres de la frontière, était moins une manifestation d'une volonté tenace de paix, qu'une habile manœuvre diplomatique et politique destinée à frapper l'opinion internationale, surtout l'opinion anglaise, pour faire jouer plus sûrement les accords de l'Entente, et à désarmer les partis de gauche. Les derniers gestes pacifiques que l'on fait ne sont plus que de sinistres comédies, « importantes au point de vue de la distribution des rôles », dit cyniquement l'Ambassadeur autrichien à Pétrograd. La résolution de guerre est si bien prise de part et d'autre que les mobilisations générales française et allemande sont décrétées presque simultanément le 1<sup>er</sup> août à 15 h. 45 et 16 h. L'Angleterre pose à l'Allemagne et à la France, la question de la neutralité. L'ultimatum allemand à la Belgique, rédigé par Moltke dès le 26 et contenant de laborieux mensonges sur les prétendues concentrations françaises à la frontière belge est remis à Bruxelles le 2 août. L'Angleterre ne s'engagera définitivement que le jour de l'invasion de la Belgique (4 au matin).

Depuis le 31 au matin, la paix était morte et rien ne pouvait plus la sauver.

\*  
\* \*

Nous avons assez marqué les différences entre les degrés de responsabilités des diverses Puissances de la Triple Alliance et de la Triple Entente, pour ne plus y insister. Ce qui frappe plus particulièrement en 1936 celui qui s'efforce de démêler avec objectivité le mécanisme du déchaînement de 1914, c'est le rôle funeste joué dans tous les milieux dirigeants des grandes Puissances (sauf peut-être l'Angleterre) par l'idée que la guerre était « inévitable »; c'est l'absence, en conséquence, d'une volonté tenace de sauver la paix. On cherche moins à sauver la paix qu'à « localiser » la guerre à coups de « faits accomplis », on cherche moins à sauver la paix qu'à sauver les apparences,

à « passer pour contraints à la guerre ». Chacun escompte que les alliés de l'adversaire exerceront une action modératrice sur celui-ci, mais n'en exerce pas ou peu sur les siens. Gestes de guerre — comme les excitations prodiguées par l'Etat-major allemand à Vienne pour provoquer par la mobilisation autrichienne la déclaration de guerre russe souhaitée — et gestes de paix — comme le « recul de dix kilomètres » — finissent par se rejoindre dans une même manœuvre destinée à gagner les Puissances moins intéressées et à désarmer les oppositions intérieures.

N'est-ce pas à partir du moment où les hommes d'Etat responsables se sont laissés submerger par l'idée de la guerre « inévitable », que la guerre n'a plus pu être évitée ? On songe au propos d'Alain :

*« Glisser à ce qui va arriver et juger du même œil, c'est la faute des prophètes de malheur, que sont les prophètes... Le prophète essaie de voir l'avenir, ce qui suppose que l'avenir est fait et irrévocable. C'est estimer qu'on ne peut rien; c'est se démettre et, comme on dit, lâcher la barre. Le pessimisme est vrai si l'on ne veut rien. C'est le silence de la nature sans l'homme. »*

---

# La conception internationaliste du droit comparé

PAR

JEAN VAN RYN,

Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

---

Parmi les branches de la science juridique, le droit comparé jouit assurément d'une situation exceptionnelle.

C'est une science neuve : elle a beaucoup d'avenir devant elle, mais elle n'a pour ainsi dire pas de passé.

C'est l'une des plus florissantes : elle figure au programme de toutes les Universités, elle a donné lieu depuis une quarantaine d'années, et surtout au cours des dix dernières, à un foisonnement exceptionnel de travaux, d'études et de traités.

Des savants renommés — Saleilles, Edouard Lambert et Lévy Ullmann, pour ne citer que les Français — en ont fait l'objet à peu près exclusif de leurs études.

Enfin, dernier trait caractéristique, elle échappe au classement traditionnel des disciplines juridiques.

D'une part, en effet, le droit comparé ne se propose pas comme objet la connaissance du droit positif pour lui-même.

Ce serait une grave méprise que de le confondre avec l'étude des législations étrangères : la connaissance du droit étranger, comme le disait Saleilles, est l'antichambre du droit comparé — c'est un passage inévitable pour y accéder. Ce n'est rien de plus.

Mais, d'autre part, le droit comparé n'est pas non plus une science de pure spéculation comme la philosophie du droit.

C'est bien plutôt près de l'histoire du droit que la science du droit comparé devrait prendre place, en comprenant dans l'histoire du droit le droit romain tel que l'étude en est conçue à l'époque actuelle.

Quel est l'objet, quelle est l'utilité et quelle est la méthode de cette science nouvelle ?

---

(1) Leçon inaugurale du cours de droit commercial comparé (27 octobre 1936).

Telle sont les questions fondamentales qui se posent au seuil de ce cours de droit commercial comparé. Leux examen fera l'objet des premières leçons.

Le droit comparé se propose d'étudier les institutions juridiques des pays étrangers — non point seulement pour en connaître le fonctionnement, comme c'est le cas de l'étude du droit interne, mais pour rapprocher ces institutions entre elles, afin de déduire de cette étude comparative certains résultats.

Telle est la définition extérieure, formelle en quelque sorte, du droit comparé.

Mais aussitôt se pose une deuxième question : quelle peut être l'utilité d'une pareille étude comparative ? que peuvent en espérer ceux qui s'y attachent ? En d'autres termes, quelle est la *fonction* du droit comparé ?

Avant la dernière moitié du XIX<sup>e</sup> siècle la question n'aurait même jamais été posée, — car les conceptions philosophiques dominantes jusqu'à cette époque l'excluaient en quelque sorte a priori. (1)

Sous le règne de l'école du droit naturel, l'étude comparée des diverses législations nationales devait nécessairement apparaître dépourvue d'intérêt.

Pour les juriconsultes de cette école, toutes les législations positives sont fatalement imparfaites : c'est la raison humaine qui seule, par ses propres moyens et par voie déductive, peut découvrir les principes du droit idéal dont les législateurs doivent s'inspirer.

Il va de soi, dès lors, que toute comparaison des législations positives doit apparaître comme une œuvre vaine.

L'école historique, qui succède à celle du droit naturel, n'est pas davantage favorable à l'étude du droit comparé.

Suivant les adeptes de cette école, le droit de chaque pays est le produit de la conscience collective du peuple ; l'évolution du droit positif est inconsciente, et échappe à la volonté humaine.

Une telle conception implique qu'il y a entre les systèmes juridiques des diverses nations des cloisons étanches : l'étude comparée de ces divers systèmes ne peut être d'aucune utilité,

---

(1) Voy., sur ce point : H. CAPITANT, *Conception, méthode et fonction du droit comparé* d'après R. Saleilles, dans *L'Œuvre Juridique de R. Saleilles*, pp. 67 et s.

elle pourrait même être nuisible, car toute influence du droit étranger sur le droit national troublerait la marche naturelle des choses.

C'est seulement à l'époque de Jhering que va se créer un « climat » favorable à l'éclosion et au développement du droit comparé.

Pour Jhering, le droit n'est pas le résultat d'une obscure et inconsciente gestation. Il est, au contraire, l'œuvre volontaire et calculée des hommes : « L'histoire du droit est l'histoire » de la pensée humaine dirigée vers la réalisation pratique des » conditions de la vie sociale. »

Le problème du droit se pose donc dans des conditions sensiblement analogues dans tous les pays : il n'y a pas de cloison étanche, et, dès lors, il n'est pas vrai de dire *a priori* que l'étude comparée des institutions juridiques ne peut pas servir la science du droit et la faire progresser.

Encore faut-il préciser dans quelle direction et dans quel esprit l'étude comparée des institutions doit être conduite.

A cet égard subsistent des divergences d'opinion considérables.

Un premier point paraît certain : l'étude du droit comparé, si l'on entend par là une véritable science, ne doit pas être entreprise dans un but utilitaire.

Il n'est pas douteux que des études de droit comparé pourront rendre parfois des services à des praticiens du droit (magistrats, avocats, consuls, hommes d'affaires), en mettant plus facilement à leur portée la connaissance du droit positif étranger.

Mais ce n'est là qu'un effet accidentel.

Sur ce premier point, tout le monde est d'accord à présent.

Le but du droit comparé est infiniment plus élevé.

On a vu apparaître concurremment, — pour employer une terminologie à la mode aujourd'hui — une conception nationaliste et une conception internationaliste du droit comparé.

Déjà avant la guerre, M. Demogue caractérisait ainsi les deux tendances qui se développaient à cette époque. (1)

Elles sont nées ensemble, en effet, et se sont développées parallèlement.

---

(1) *Notions fondamentales en droit privé*, pp. 268 et s.

La conception nationaliste est celle de Saleilles; la conception internationaliste, celle de Lambert et de Lévy Ullmann.

L'influence de ces chefs d'écoles a été et est encore tellement considérable, qu'il n'est pas possible d'aborder l'étude du droit comparé, sans examiner avec attention les idées qu'ils ont développées au sujet de son rôle et de sa fonction.

Pour M. Edouard Lambert, le droit comparé est destiné à jouer, dans l'évolution juridique, un rôle tout à fait essentiel : il doit préparer l'élaboration d'un droit commun universel, appelé à régir les nations du monde entier, tout au moins les nations civilisées.

Les recherches comparatives ont donc, pour M. Lambert, un but d'*action*.

Cette conception, d'une hardiesse digne d'admiration, M. Lambert s'est attaché à l'imposer et à la faire entrer dans la réalité.

Il y a travaillé pendant trente années avec une foi et un enthousiasme qui méritent le respect — notamment en fondant et en dirigeant l'Institut de droit comparé de Lyon, dont la réputation est à présent universelle et où de nombreux travaux de grande valeur ont été élaborés sous son agissante impulsion.

M. Lambert reconnaît que la croyance à l'existence future d'un droit commun universel est un acte de foi plutôt qu'une certitude scientifique.

Il pense néanmoins trouver dans le passé, dans l'histoire du droit, le prototype de l'évolution qu'il souhaite et qu'il travaille à accélérer.

Sous l'Ancien Régime, les juristes français, après la rédaction des coutumes provinciales au XVI<sup>e</sup> siècle, se sont consacrés à un travail de confrontation incessant des coutumes et de la jurisprudence des pays de droit écrit, et ils ont ainsi élaboré un droit commun de la France, qui a ensuite trouvé son couronnement dans la codification napoléonienne.

De même dit M. Lambert, de l'étude comparée, du « frottement prolongé » — pour employer ses propres termes — des différents droits des peuples civilisés, sortira un « fonds commun à la société actuelle des peuples ».

Le but que M. Lambert assigne au droit comparé, commande évidemment une méthode d'étude appropriée.

Voici comment il la définit lui-même : la mission du droit commun législatif est de sélectionner, parmi les productions de chacune des jurisprudences nationales, celles qui tendent à satisfaire des besoins communs à plusieurs nations, et sont, partant, susceptibles d'internationalisation totale ou partielle; en même temps, de contribuer à effacer ou à diminuer progressivement les diversités législatives accidentelles.

Dès sa publication — en 1903 — cet ambitieux programme reçut un accueil empreint de scepticisme. M. Roguin et M. Esmein, principalement, combattirent vivement à cette époque les vues d'Edouard Lambert.

Lui-même se rendit compte dans la suite — et il l'a reconnu avec la plus parfaite loyauté — que ces critiques étaient fondées, au moins en partie, et qu'il fallait restreindre le programme, en limiter l'application à une partie seulement du droit : au « droit des affaires » — au droit « des transactions économiques en général » — expression commode par laquelle M. Lambert désigne à la fois le droit commercial et le droit des obligations.

Les autres domaines du droit doivent donc, semble-t-il, demeurer, provisoirement tout au moins, sans intérêt pour le droit comparé tel que le conçoit Edouard Lambert.

Cette conception internationaliste limitée a reçu l'adhésion d'un autre comparatiste français : M. Lévy-Ullmann.

M. Lévy-Ullmann a joué à la Faculté de droit de Paris, au cours de ces dernières années, le rôle d'animateur qu'avait si brillamment rempli Edouard Lambert à Lyon : on lui doit la création de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris, qui est devenu un centre d'études très actif et qui publie des *Annales* du plus haut intérêt.

Pour M. Lévy-Ullmann aussi, la tâche des jurisconsultes à notre époque, et dans le domaine du droit privé, c'est l'élaboration d'un fonds de droit uniforme réglementant les relations d'affaires nouées entre ressortissants de tous les pays.

La méthode qu'il propose diffère quelque peu de celle de Lambert : il ne s'agit pas, pour lui, de rechercher, par l'analyse, les institutions de caractère universel; le mouvement, dit-il, procédera par *adaptation*, *ajustement* ou *réajustement* d'institutions plus ou moins apparentées se rencontrant de système à système.



Il croit voir dans le passé, lui aussi — mais dans un passé beaucoup plus proche — la préfiguration de la formation future du droit commun des affaires : le travail d'adaptation et d'unification se fera, dit-il, suivant une progression dont l'expérience a fait connaître les étapes : droit du change, droit du commerce de mer et de terre, droit des obligations.

Ainsi s'est déroulé au XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement d'unification du droit interne en Allemagne et en Suisse, comme aussi la codification du droit privé en Angleterre.

D'après M. Lévy-Ullmann, nous nous trouverions là en présence d'une véritable loi générale régissant la marche de l'unification juridique — et nous allons assister à son application sur un plan beaucoup plus vaste : à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, prophétise M. Lévy-Ullmann, le droit mondial sera réalisé.

Dans les autres pays, de nombreux auteurs défendent avec la même ardeur la conception internationaliste du droit comparé en lui donnant parfois même une forme beaucoup plus radicale.

En voici un exemple. Il nous est fourni par une conférence faite en 1931, à la Harvard Law School, par M. Cosentini, directeur général de l'Institut américain de droit et de législation comparée. (1)

M. Cosentini, invoquant à son tour des précédents historiques — notamment l'expansion du Code Napoléon en Europe — considère que la tâche actuelle du droit comparé est de réaliser l'*universalisation* du droit privé *tout entier* : tel est l'idéal que doivent se proposer les législateurs de tous les pays — et la doctrine doit leur faciliter la tâche, en soumettant à une analyse comparative *toutes les législations du monde*.

Les Américains sont des gens pressés. Ils n'ont pas la patience d'attendre un siècle pour réaliser leur programme.

Aussi, M. Cosentini a-t-il voulu apporter une contribution immédiate et substantielle à l'universalisation du droit. Il a étudié avec minutie les législations en vigueur dans tout le continent américain ; il a ensuite rédigé un Code uniforme destiné à régir l'ensemble des nations américaines — code uniforme dans lequel il a essayé d'harmoniser l'American Common Law des Etats-Unis avec les législations de l'Amérique latine.

---

(1) Bull. Soc. législ. comp., 1932, p. 368.

Un tel travail constitue un véritable tour de force : Il y a en effet une dissemblance profonde entre le droit privé des Etats-Unis, et le droit des autres Etats américains : le premier repose sur les conceptions si originales du droit anglo-saxon, et il n'est même pas unifié à l'intérieur de la grande république — le second est, au contraire, largement inspiré des Codes de l'Europe continentale (Code civil français et Code civil allemand).

Mais ce n'est pas autre chose qu'un tour de force, qu'une œuvre purement intellectuelle : le Code uniforme de M. Cosentini n'existe que sur le papier, l'unification du droit n'est aucunement entrée dans les faits, chacun des Etats américains conserve, aujourd'hui comme avant, son droit propre, et cette situation ne paraît pas appelée à se modifier prochainement.

Nous touchons ici à l'objection capitale qui doit, à notre avis, être faite à la conception internationaliste du droit comparé.

L'uniformisation du droit privé de plusieurs nations n'est pas, a priori, impossible. Il y en a d'illustres exemples.

Mais cette uniformisation est toujours en étroite corrélation : 1° soit avec les *conditions politiques* dans les pays envisagés ; 2° soit avec des *bouleversements sociaux* intéressant un grand nombre de pays.

L'histoire du droit le démontre d'une manière éclatante, et les précédents qu'invoquent MM. Lambert et Lévy-Ullmann, loin de leur fournir un argument, font ressortir, au contraire, nous semble-t-il, combien leurs vues cadrent mal avec la réalité des faits.

L'apparition d'un droit uniforme a été le plus souvent la conséquence, le résultat d'une évolution politique préalable, dont elle est en quelque sorte l'achèvement.

Le droit commun de la France qui se forme à la fin de l'Ancien Régime, c'est le corollaire de l'œuvre d'unification et de centralisation poursuivie pendant plusieurs siècles par la Royauté.

De même l'unification du droit allemand a marqué l'achèvement de la constitution de l'Etat allemand unitaire.

L'expansion formidable du droit romain est, elle aussi, en étroite corrélation avec l'évolution politique : elle est le résultat des conquêtes qui ont créé l'empire romain, c'est-à-dire un état politiquement unifié.

Les mouvements d'unification qui se réalisent d'une manière effective à l'époque actuelle, s'expliquent également par la situation politique : c'est la création de nombreux Etats après la guerre (Pologne, Yougoslavie), qui a rendu nécessaire l'unification des droits applicables aux populations qui habitent leurs territoires.

L'unité du droit peut parfois se réaliser cependant, — mais, comme nous le verrons, d'une façon relative et momentanée seulement, — entre plusieurs pays qui demeurent politiquement séparés. Elle est alors le résultat de profonds *bouleversements sociaux*. C'est ainsi que peuvent s'expliquer certains phénomènes d'expansion à l'étranger d'une législation déterminée.

Les Codes Napoléoniens ont été adoptés, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, par un grand nombre de pays d'Europe et même d'Amérique.

La même expansion s'est produite après la mise en vigueur du Code allemand de 1900 et du Code suisse des obligations : la Turquie, par exemple, qui avait adopté jadis le Code français, l'a remplacé récemment par le Code suisse.

L'adoption des Codes Napoléoniens est une conséquence du bouleversement politique et social apporté dans l'Europe entière par la Révolution française : le droit de la plupart des pays n'était pas adapté à l'état de choses nouveau, il était urgent de le remplacer — et la solution qui apparaissait la plus rapide, la plus simple, et la plus sûre, c'était d'adopter la codification française — résultat d'un travail considérable, ensemble important, jouissant par cela même d'un prestige considérable et inégalable.

De même la Turquie, dont l'état social au XIX<sup>e</sup> siècle s'est constamment rapproché de celui de l'Europe occidentale, a éprouvé le besoin de renouveler son droit interne — et elle a également procédé par voie d'emprunt, en introduisant chez elle la législation des pays d'Europe occidentale.

Il est probable que si nous devons assister à l'instauration dans divers pays de régimes analogues au régime soviétique ou au régime hitlérien, les législations nouvelles de la Russie et de l'Allemagne seraient, dans une large mesure, introduites ou imitées dans ces pays.

Mais, sans unification politique *préalable*, on ne peut cependant pas concevoir une véritable unification du droit.

Pour unifier le droit, il ne suffit pas d'établir, dans tous les pays, des règles identiques — il faut encore assurer l'*unité dans leur application* : seuls des tribunaux internationaux, une Cour de Cassation internationale permettraient d'atteindre ce résultat : l'unification de l'organisation judiciaire est donc le corollaire obligé de l'unification complète du droit — or, seul un pouvoir politique centralisé pourrait la réaliser.

Il faudrait aussi — et surtout — assurer l'*unité de l'évolution ultérieure du droit*. Les comparatistes de l'école d'Edouard Lambert ne paraissent pas s'en préoccuper; verseraient-ils dans la même erreur — chose étrange — que la vieille école de l'exégèse, pour qui la codification devait marquer l'arrêt définitif de l'évolution du droit ?

L'établissement d'un droit commun des affaires n'empêchera pas l'apparition de besoins et d'intérêts nouveaux et, par conséquent, n'arrêtera pas la création d'un droit nouveau. Comment, en l'absence d'un pouvoir politique unifié, en assurer l'élaboration uniforme dans tous les pays ?

Nous pouvons donc conclure que l'unification spontanée du droit, totale ou même partielle, est en étroite corrélation avec l'évolution politique ou sociale et que l'on ne peut — si l'on veut faire œuvre réaliste — les séparer.

Or, la situation politique actuelle en Europe et dans le monde, n'est aucunement favorable à l'évolution vers un droit commun de toutes les nations.

Il serait ridicule d'y insister, tant ce fait est évident.

L'organisation internationale ébauchée par le pacte de la Société des Nations — dont fait état M. Lévy-Ullmann — ne peut faire illusion à cet égard.

La Société des Nations consacre, tout en le limitant, le principe de la souveraineté et de l'indépendance des Etats : elle est tout le contraire d'un super-état qui marquerait le début d'une unification politique — elle ne crée donc en aucune manière les conditions politiques nécessaires pour l'unification du droit.

En raison pure, la création d'un droit commun pourrait cependant se concevoir sans évolution politique préalable : elle résulterait d'une entente entre les Etats pour introduire les mêmes règles dans leur législation interne.

Il y a, effectivement, des exemples de conventions internationales qui, sur certaines questions déterminées, ont adopté une réglementation commune que les Etats contractants se sont obligés à faire passer dans leur droit interne. Nous aurons l'occasion d'y revenir et d'examiner quels en ont été les résultats.

Le droit commun universel pourrait-il se réaliser par la généralisation et l'extension de conventions de ce genre ?

Ici encore, il ne faut pas se payer de mots.

Les Etats n'accepteraient de remplacer leur droit propre par un droit nouveau commun à tous — que si la nécessité s'en imposait, ou, tout au moins, si ce bouleversement présentait un avantage évident, incontestable.

Cet avantage existe-t-il ?

On ne pourrait pas soutenir que l'adoption du droit commun entraînerait une amélioration intrinsèque du régime juridique de chacun des Etats : les droits des peuples civilisés sont, en général, des droits perfectionnés et qui répondent à l'état social de chacun des pays — malgré les divergences qui les séparent, au point de vue technique : très souvent, les différents droits aboutissent à des résultats plus ou moins équivalents, par des voies parallèles. Les améliorations nécessaires se réaliseront sans difficulté à l'intérieur même de chacun des systèmes juridiques.

Ce n'est d'ailleurs pas cela que veulent les partisans du droit commun universel. Leur but est essentiellement d'effacer les divergences entre les législations.

Le nivellement des différents droits, en simplifiant l'organisation juridique, accroîtrait certes la sécurité : il supprimerait les difficultés résultant des conflits de lois, il rendrait inutile le droit international privé — ce « buisson d'épines » — et toutes les controverses qui s'y rattachent. C'est *le seul* résultat utile que l'on puisse attendre de l'unification du droit.

Mais il serait faux de prétendre a priori que l'intérêt que présenterait cet accroissement de sécurité sera toujours une raison décisive pour uniformiser le droit.

Dans la plupart des matières, (succession, droit des personnes, régime des biens, par exemple), les cas où s'élève un conflit de lois sont en nombre infime par rapport aux cas qui se trouveront régis par le droit interne exclusivement.

L'intérêt qu'il y aurait à sacrifier les particularités nationales ou locales est, dès lors, à peine appréciable. Ces particularités ont d'ailleurs souvent leur raison d'être : elles correspondent à un état des mœurs, à une situation matérielle ou sociale ou encore aux directives politiques — en un mot à un « donné » — propres au pays considéré : tel est le cas, par exemple, pour le régime des successions ou de la capacité des personnes.

Dans la plupart des domaines du droit privé, il n'y aura donc guère de raison décisive pour désirer établir un droit commun. Et, par voie de conséquence, ce droit commun — en l'absence d'unification politique — ne se réalisera pas.

Aussi comprend-t-on qu'Edouard Lambert ait abandonné tout espoir d'unifier le droit privé dans son ensemble.

Le programme internationaliste aura-t-il plus de chance d'avenir dans le domaine du « droit des affaires », auquel ses partisans le limitent à présent ?

On a pu le croire pendant la période qui a précédé la guerre de 1914, et même après 1918.

Dans ce domaine en effet, les conflits de lois sont fréquents : les lettres de change et les chèques circulent d'un pays à l'autre ; les transports maritimes impliquent nécessairement l'application de législations diverses, les transports terrestres ou aériens se font souvent entre pays différents ; la propriété intellectuelle doit être protégée même au delà des frontières ; enfin le grand commerce d'exportation sous toutes ses formes, avant et après la guerre se développait de plus en plus.

L'unification du droit, en ces différentes matières, présentait un intérêt pratique évident. Aussi n'est-il pas étonnant que les efforts déployés en ce sens aient abouti à certains résultats.

Ils sont cependant bien précaires et bien limités.

La plupart des Conventions internationales n'ont été ratifiées et mises en vigueur que dans un petit nombre de pays — et il est possible que l'unification ne devienne jamais générale : tel est le cas pour plusieurs conventions internationales relatives au droit maritime.

D'autre part, les Etats contractants se réservent souvent le droit de modifier ou de compléter comme bon leur semble le texte consacré par la convention : tel est le cas pour la convention de Genève, conclue en 1930 et relative aux lettres de change

et billets à ordre : la France, usant du droit que la Convention réserve à tous les États signataires, a introduit dans la loi uniforme, lors de sa ratification, de nombreuses dispositions qui continueront à différencier le droit français de celui des autres pays. Ceux-ci d'ailleurs annoncent leur intention d'agir de même.

Enfin l'unification se limite souvent aux rapports internationaux : en matière de transports terrestres et aériens, les conventions de Berne et de Varsovie n'ont unifié que les règles relatives aux transports internationaux, à l'exclusion des transports internes : ceci démontre clairement qu'en dehors du souci d'éviter les conflits de lois, l'unification du droit ne répond à aucune exigence pressante.

Mais quelle que soit la portée de ces résultats acquis, ce serait, à notre avis, une erreur capitale d'y voir le point de départ d'une évolution qui réaliserait l'unification du droit des affaires tout entier — notamment le droit, si important à l'époque actuelle, des sociétés commerciales, la législation industrielle, le droit des assurances, le droit financier.

En toutes ces matières en effet, les conflits de lois n'ont qu'une importance très réduite — ce qui enlève une grande partie de son intérêt à un effort d'unification.

Mais il y a plus. Les conditions politiques et économiques actuelles excluent d'une façon presque absolue toute tentative de ce genre.

Pendant le premier quart de ce siècle, l'Europe et l'Amérique vivaient sous un régime de démocratie parlementaire et de libéralisme économique.

Est-il besoin de souligner l'importance des changements qui sont survenus depuis lors ? La démocratie parlementaire n'existe plus partout, le libéralisme économique n'existe plus nulle part.

Aussi la préoccupation principale n'est-elle plus de favoriser les transactions commerciales entre les individus.

La crise économique a eu, à ce point de vue, des conséquences considérables, et il est infiniment probable, que dans une large mesure, elles lui survivront.

Des barrières de toute espèce font obstacle aux transactions internationales des particuliers. A l'intérieur de la plupart des

Etats, le commerce cesse d'être l'affaire des individus : l'organisation de la production et de la circulation des biens devient une question d'intérêt public : les paiements internationaux sont étroitement réglementés : les échanges internationaux sont réduits, centralisés par l'Etat lui-même et soumis à une réglementation dont le caractère la rattache au droit public.

L'étatisme qui se développe ainsi dans la plupart des pays, a pour conséquence inévitable un glissement de plus en plus accentué du droit commercial vers le droit public ou tout au moins une immixtion des pouvoirs publics qui transforme profondément des relations qui, suivant les conceptions anciennes, auraient été de pur droit privé.

Si le droit des affaires tend ainsi à être soumis à l'action des pouvoirs publics dans chaque pays, les espoirs d'unification doivent nécessairement s'affaiblir encore.

L'ordre public, en effet, est dans l'étroite dépendance du système politique en vigueur — et ces systèmes se différencient de plus en plus (1).

Comment imaginer aujourd'hui que les entreprises industrielles et commerciales pourraient être organisées de la même manière dans notre pays — où, malgré l'interventionnisme croissant, la liberté du commerce demeure un principe d'ordre public — et en Allemagne ou en Italie, où l'Etat se réserve de plus en plus la haute main sur la création et la direction des entreprises; ou en Russie, où le commerce est quasi supprimé et la propriété privée à peu près abolie; ou en Amérique — pays de l'économie capitaliste dirigée.

Comment imaginer, de même, qu'une législation sociale et industrielle identique pourrait être mise en vigueur dans des pays soumis à des régimes politiques aussi disparates ?

A cela s'ajoute, dans plusieurs pays, une curieuse renaissance des conceptions de l'ancienne école historique : le droit est considéré à nouveau, en Allemagne, comme le produit spontané de la communauté populaire. Cette mystique est évidemment en opposition complète avec l'idée d'un droit universel unifié.

---

(1) Voy. notamment sur les conceptions nouvelles du droit public allemand : Roger BONNARD, Le droit de l'Etat dans la doctrine nationale-socialiste, *Revue du droit public et de la science politique*, 1936, pp. 2055 et s.



Les faits démontrent ainsi que, même dans le domaine restreint où l'unification du droit privé a pu paraître possible — et où certaines tentatives ont abouti à des résultats limités — même dans ce domaine-là, le mouvement se ralentit et paraît même, désormais, voué à l'échec.

Si dans l'avenir, l'unification, totale ou partielle, du droit privé se réalise, ce sera par l'effet de profonde transformations politiques qu'il est impossible de prévoir à l'heure actuelle.

Cette unification se fera-t-elle jamais par la fusion, ou l'ajustement des différents droits, comme le pensent MM. Lambert et Lévy-Ullmann ?

C'est peu probable.

L'exemple de l'unification partielle du droit maritime est à cet égard significative : les conventions internationales conclues n'ont aucunement extrait des différentes législations existantes les éléments d'un droit commun nouveau. Sur la plupart des points, elles ont généralisé les dispositions du droit anglo-saxon en cette matière, au prix de légères modifications et de quelques retouches de pure forme. C'est là un effet de la prépondérance des Etats-Unis et de l'Angleterre dans le commerce maritime.

De même, le « droit commun » de la France, sous l'Ancien Régime, était formé, dans une large mesure, par la généralisation de la Coutume la plus connue et la plus importante : la Coutume de Paris.

Nous pouvons conclure à présent.

La conception internationaliste du droit comparé ne résiste pas à l'épreuve des faits.

C'est une foi qui a ses fidèles, ce n'est pas une donnée scientifique.

Chercher à élaborer artificiellement un droit commun universel, c'est, pensons-nous, une entreprise chimérique, ou, tout au moins, dont l'avenir est extrêmement précaire.

C'est au contraire sur le plan du droit interne que le droit comparé doit jouer le rôle éminent qui est le sien.

Ceci nous conduit à examiner l'autre conception qui s'est fait jour dans la science juridique française : la conception nationaliste de Saleilles.

Elle fera l'objet de la prochaine leçon.

# Le Problème Esthétique<sup>(\*)</sup>

PAR

JEAN LAMEERE

Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

---

Je voudrais essayer, dans cette première leçon, de définir le problème esthétique, ou, en d'autres termes, de fixer à l'Esthétique ses limites précises.

J'examinerai d'abord la manière dont le problème a été posé au cours de l'histoire de la pensée, pour tenter ensuite de déterminer l'attitude qui me paraît devoir être adoptée aujourd'hui.

Mais une première question se pose immédiatement : Quand commence l'histoire de l'Esthétique ?

Problème controversé déjà. On a l'habitude de faire commencer l'histoire de l'Esthétique avec Baumgarten qui, le premier, employa le mot *aesthetica* en 1735 et le prit, en 1750, pour titre d'un ouvrage sur la formation du goût. Mais Benedetto Croce, l'un des rares historiens de l'Esthétique, conteste au penseur allemand le privilège de l'invention, car, prétend-il, s'il a inventé le mot, c'est Vico qui a créé la chose.

A la vérité, on ne peut trancher le débat — sans compter que, peut-être, d'autres solutions sont possibles encore — sinon en recherchant d'abord en quoi consiste exactement l'Esthétique.

Force nous sera donc si nous voulons examiner la manière dont le problème esthétique a été posé dans l'histoire, de partir d'une définition provisoire que nous modifierons ensuite s'il le faut.

Ouvrons le *Vocabulaire philosophique* de Lalande; nous trouvons, comme définition de l'Esthétique : « Science ayant pour objet le jugement d'appréciation en tant qu'il s'applique à la distinction du Beau et du Laid. L'Esthétique est dite *théori-*

---

(\*) Leçon inaugurale pour le cours d'esthétique, faite le 3 novembre 1936, à l'Université de Bruxelles.

que ou générale, ajoute-t-on, en tant qu'elle se propose de déterminer quel caractère ou quel ensemble de caractères communs se rencontrent dans la perception de tous les objets qui provoquent l'*émotion esthétique*; elle est dite pratique ou particulière en tant qu'elle étudie les différentes formes d'art... ».

La définition ne serait pas complètement intelligible si l'on ne spécifiait ce qu'il faut entendre par *émotion esthétique*. « On appelle *Emotion esthétique*, lit-on, un certain état *sui generis*, analogue au plaisir, à l'agrément, au sentiment moral, mais qui ne se confond avec aucun de ceux-ci, et dont l'analyse est l'objet de l'*Esthétique* en tant que science. »

L'Esthétique serait donc l'étude d'une émotion d'un genre particulier que nous éprouvons devant une certaine catégorie de choses que nous disons belles. Remarquons que rien ne nous permet de prétendre que ces objets soient des objets d'art, c'est-à-dire des objets fabriqués par les hommes. Il se peut tout aussi bien que l'émotion esthétique soit provoquée par des objets naturels.

J'insiste sur ce point dont l'importance apparaîtra dans la suite de mon exposé. Prétendre que les émotions esthétique sont produites par les œuvres d'art uniquement, serait, en effet, si nous adoptons la définition du *Vocabulaire philosophique*, une pétition de principe. Nous devons déterminer les objets qui nous procurent cette émotion par l'étude de celle-ci, et non point définir l'émotion par les objets qui la suscitent. On ne s'est pas fait faute, d'ailleurs, de commettre cette erreur qui a été la source de beaucoup de confusion, comme nous le verrons.

Elargissons un peu la définition du *Vocabulaire philosophique*, inspirée du sens donné au mot *aesthetica* par Baumgarten qui s'en est servi pour intituler un ouvrage sur la formation du goût, et regardons comme appartenant à l'Esthétique toute recherche concernant la nature du beau.

Platon est, à notre connaissance actuellement, le premier philosophe qui ait formulé nettement le problème du Beau.

Qu'est-ce que le Beau pour le philosophe grec ?

Je ne puis exposer, dans ses détails, la théorie platonicienne. Je me bornerai à quelques remarques générales concernant la question qui nous occupe.

Le Beau est une Idée ou une Forme qui se manifeste dans le monde sensible, mais d'une manière toute relative. On la rencontre dans les corps, dans les actions, dans les sciences. Elle se trouve aussi dans les œuvres d'art. N'est-ce point, au vrai, à un degré moindre ? Dans la hiérarchie des choses qui participent de la beauté, les œuvres de l'art occupent le dernier rang. La Beauté n'est complète que dans le monde intelligible, et non dans le monde des apparences.

Et, dans le monde intelligible, elle se confond avec le Vrai et avec le Bien. Comment donc la beauté pourrait-elle se retrouver, en sa plénitude, dans les œuvres d'art qui sont beaucoup plus éloignées encore de la réalité véritable que les choses sensibles puisqu'elles ne sont que les copies ou les imitations de celles-ci ?

Platon ne dit nulle part, d'ailleurs, que l'art ait pour fin le monde intelligible ; il le condamne, au contraire, parce que celui-ci attache l'homme au monde sensible et le détourne de la Beauté pure. Il ne l'admet dans sa République idéale que dans la mesure où il le soumet à des règles qui lui sont dictées par une discipline étrangère à lui-même, à savoir la philosophie.

Retenons donc, pour l'instant, qu'il n'y a pas, dans la doctrine platonicienne, de coïncidence entre le champ de la beauté et le champ de l'art, mais qu'il existe, au contraire, entre les deux domaines, un antagonisme parallèle à celui qui sépare le monde intelligible du monde sensible.

Platon n'a écrit nulle part que le Beau est la fin de l'Art. Et Aristote pas davantage. D'une façon générale, d'ailleurs, le terme beau est employé, dans la Grèce antique, à propos d'actions ou de sciences plus souvent qu'à propos des œuvres d'art. Les mathématiques sont, pour Aristote, le lieu où se manifeste le mieux la beauté parce qu'on y retrouve les conditions essentielles de celle-ci, à savoir : l'ordre, la symétrie et le limité. La nature lui paraît plus belle que n'importe quel produit de l'activité humaine parce qu'elle est, elle aussi, ordre, symétrie et limité.

Sans doute retrouvons-nous les mêmes conditions dans les œuvres d'art, mais elle n'y sont pas comme éléments spécifiques.

L'artiste n'a d'autre souci que de créer des objets qui soient susceptibles de plaire à ceux qui les contemplant. Aristote spé-

cifie que le plaisir provient de la connaissance plus approfondie que l'art peut nous donner des choses, mais aussi de la manière même dont les choses sont représentées.

Ainsi Aristote qui n'a pas les mêmes raisons que Platon de mépriser l'art — bien au contraire puisqu'il est pour lui une purification ou une purgation des passions, au sens médical — Aristote, dis-je, a posé, plus nettement que son prédécesseur, le problème de la création artistique à côté du problème du beau. Et les deux problèmes n'ont, dans sa pensée, aucun rapport bien défini. Il a tenté, néanmoins, d'élucider le phénomène de la contemplation des œuvres d'art mais à partir de l'étude de l'activité créatrice.

C'est Platon, et non pas Aristote qui inspira les âges suivants.

L'effort de la philosophie pour réduire l'opposition entre le monde intelligible et le monde sensible, entre la Forme et la Matière, a pour résultat, dans le domaine esthétique, une réduction parallèle de l'opposition du Beau et de l'Art, ou une réduction à l'unité de la dualité des problèmes. La beauté, qualité du principe premier ou de la divinité, doit nécessairement revêtir de son éclat toutes choses, du moment que celles-ci n'ont d'existence que par la forme qui vient d'en haut. La naissance de l'œuvre d'art elle-même devient, en quelque sorte, le symbole de l'acte créateur de Dieu. L'art acquiert ainsi une valeur éminente et l'on ne doute point que son but, comme le but de tout, ne soit Dieu. Ainsi pense Plotin, ainsi pensent aussi les théologiens du Moyen Age. On a appelé cette attitude le mysticisme esthétique, qui procède du platonisme révisé au point de vue métaphysique.

D'autres penseurs, plus réalistes, plus soucieux des contingences sociales, ont repris la théorie pédagogique de l'art, d'origine platonicienne également, mais plus proche, à vrai dire, du véritable esprit platonicien, car elle implique une certaine méfiance vis-à-vis de l'art; on se rend compte, en effet, que le caractère profond de l'art n'est point précisément de servir les intérêts de la religion et de l'Eglise.

Tous les penseurs, en tout cas, demeurant convaincus qu'il ne peut y avoir d'autre beauté que divine et conforme aux vérités religieuses et morales. Les mystiques sont persuadés, de

plus, que l'art est un moyen d'atteindre à la connaissance de Dieu et que c'est la beauté divine qui se manifeste dans les créations des artistes.

C'est la même attitude que nous retrouvons au XIX<sup>e</sup> siècle, précédée de la même tendance philosophique à la réduction du sujet connaissant et de l'objet de la connaissance. Dans la philosophie romantique allemande, le Beau reste confondu avec le Vrai, et l'art devient un véritable moyen de connaissance, jugé parfois même un moyen privilégié. Il est une manifestation de l'absolu.

A la même époque refléurit, comme si elle était la compagne inséparable de la théorie mystique, la théorie pédagogique de l'art, et ceux qui la défendent sont, comme au Moyen Age, les penseurs préoccupés avant tout d'organisation sociale et politique.

Le Moyen Age et le XIX<sup>e</sup> siècle se rattachent donc directement à la pensée néo-platonicienne qui identifie le Beau et le Vrai et voit dans l'art un moyen d'y atteindre.

La révélation des œuvres d'Aristote à la fin du Moyen Age et à la Renaissance, et notamment de la *Poétique*, va ressusciter le véritable esprit de l'antiquité. Toutefois le néo-platonisme n'est pas sans avoir laissé des traces comme nous allons le voir.

Quelle est, du point de vue esthétique, l'effet de la découverte d'Aristote ? Elle ramène l'attention sur le problème de l'art. Sans doute la connaissance de Platon eût-elle suffi à indiquer que le problème du beau n'était point le seul qui comptât et qu'à côté il y avait aussi le problème de l'art. Mais le Moyen Age connaissait les commentateurs de Platon et la philosophie issue de sa doctrine bien plus que sa pensée propre. Avec la connaissance des écrits d'Aristote, naît l'idée que l'art en lui-même est une activité qui soulève des problèmes particuliers. Le Stagyrite s'était, en effet, posé la question d'une manière précise : qu'est-ce que l'art ? Quel est son caractère spécifique ? On pouvait juger sa réponse insuffisante et les premiers traducteurs et commentateurs de la *Poétique* ne se sont pas fait faute de la critiquer. Aristote n'en gardait pas moins le mérite d'avoir vu le problème. C'est ce problème qu'aperçoivent, confusément peut-être, les penseurs de la Renaissance, comme en témoignent les nombreuses discussions sur le *vraisemblable en art*.

On s'aperçoit que la fin de l'activité artistique n'est pas le *vrai* mais simplement le *vraisemblable*. L'art doit donner l'illusion du vrai. Le problème posé, remarquons-le, n'est plus celui du Beau, mais celui de l'art. Le Beau, certes, — et c'est ce qui persiste du néo-platonisme — demeure attaché à l'art, mais il cesse parfois de se confondre avec le Vrai ou le Beau. (Désormais, d'ailleurs, les concepts d'art et de Beau seront inséparables et ils s'entraîneront mutuellement dans leurs avatars respectifs. A la Renaissance, c'est l'art qui prend le pas sur le Beau et l'on commence d'expliquer la nature du Beau par celle de l'art.)

La philosophie vient encore encourager cette nouvelle attitude, en dédaignant, comme le faisait Descartes, par exemple, les problèmes posés par l'imagination. Sans doute Boileau réclame-t-il de l'art qu'il satisfasse à la raison, et il y aura, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, des penseurs comme le Père André ou comme Crousaz, pour appliquer au problème esthétique les principes du cartésianisme, transgressant ainsi l'esprit cartésien lui-même. Mais beaucoup plus nombreux sont ceux qui, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, s'interrogeront sur la question de savoir à quelle faculté doit se rattacher l'activité artistique, car il apparaît que ce ne peut être à la faculté rationnelle. On proposera, pour désigner la faculté propre à l'art, divers noms : *ingegno*, *imagination*, *fantaisie*, *goût*, *sentiment*, ou tout simplement le « *je ne sais quoi*, » le *non so chè* des italiens. Chacun a conscience de l'erreur qu'on commet en voyant dans l'art un moyen de connaître la vérité et de l'exprimer.

Et, pourtant, on n'arrive pas à détacher complètement l'art de l'emprise de la vérité — parce que l'on ne parvient pas à distinguer Beau et Vrai, ou Beau et Raison. Quand on envisage le problème du point de vue du créateur, on aperçoit que l'activité artistique, en elle-même, est étrangère à l'activité rationnelle; mais quand on l'envisage du point de vue du contemplateur ou du point de vue du Beau, ou encore du point de vue du goût, comme on dit à l'époque, on tend à soutenir, comme auparavant, que le Beau ne saurait être irrationnel et l'on soumet par contre-coup l'activité artistique elle-même au contrôle de la Raison. Telle est l'attitude des Bouhours, du Bos, Pellegrini, Tesauro, Muratori, Shaftesbury, Hutcheson et de tant d'autres.

Leibniz qui situe les faits esthétiques dans le domaine des perceptions claires mais non distinctes — les artistes, prétend-il, peuvent juger convenablement les œuvres d'art mais ne peuvent rendre compte de leurs jugements —, Leibnitz, dis-je, n'arrache pas l'art à l'emprise de la vérité puisque, dans sa doctrine philosophique, la perception claire mais confuse n'est qu'une manière moins parfaite de saisir les vérités que nous révèle complètement l'activité logique.

Baumgarten ne s'éloigne pas du point de vue leibnizien quand il assimile l'art à la connaissance sensitive puisque cette connaissance, inférieure dans sa forme, porte sur le même objet que la connaissance intellectuelle.

De toutes les recherches sur l'art et sur le goût depuis la Renaissance jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, — recherches peu étudiées encore — on peut conclure, me semble-t-il, que le problème esthétique tend à se poser sous la forme que lui a donnée Aristote. On doit aussi constater que le problème esthétique se présente sous deux aspects qui entraînent des solutions différentes ou des contradictions quand on essaie de les faire se rejoindre : le problème de l'art et celui du Beau, ou le point de vue du créateur et celui du contemplateur.

Que nous soyons là en présence de deux problèmes distincts, la *Critique du jugement* de Kant nous incite à le penser. Le philosophe allemand, en effet, s'efforce de montrer que le jugement de goût relève d'une faculté spéciale qui a son principe propre, distinct de celui de la Raison pure et de celui de la Raison pratique. Laissons de côté la question du rapport que soutient la faculté de juger avec les deux autres et contentons-nous de remarquer que, dans sa définition du Beau, Kant rejette toute intrusion du concept. Nous jugeons de la beauté des choses avec certitude, en vertu d'un principe *a priori* de la faculté de juger ; et notre jugement demeure subjectif, absolument différent, par conséquent, du jugement logique.

Mais Kant ne se contente pas de poser le problème du Beau ; il pose aussi celui de l'art. Les deux problèmes se rejoignent-ils, dans sa théorie ? et l'un trouve-t-il sa solution grâce à l'autre ? Autrement dit, l'art est-il expliqué par l'analyse du Beau, celui-ci étant considéré comme sa fin propre ? Au vrai, la définition du Beau que Kant propose au début de la *Critique du Jugement* concerne uniquement la beauté naturelle. L'art atteint



à la beauté, sans doute, mais à une autre sorte de beauté : la *beauté adhérente* qui, elle, contrairement à la première, réclame le concept et est déterminée d'après lui. La beauté artistique « n'est pas une chose belle, mais une belle représentation d'une chose » et l'artiste doit nécessairement, selon Kant, pour bien représenter une chose, posséder le concept de cette chose.

Il faut remarquer que Kant aboutit ainsi, dans son analyse, à un singulier résultat. En général, l'intellectualisme esthétique dérive du fait qu'on pose le problème du point de vue du Beau, cherchant ensuite à déterminer la nature de l'art d'après la définition du Beau. Kant, au contraire, essaie de démontrer l'autonomie du jugement esthétique en ce qui concerne la beauté naturelle, mais retombe dans l'intellectualisme à propos du problème de l'art. Cela nous importe peu pour le moment, il est vrai. Ce qu'il nous faut remarquer, c'est que le fossé demeure béant entre le problème du beau et celui de l'art. L'explication que donne Kant du jugement esthétique ne peut s'appliquer aux œuvres d'art, puisque la beauté de celles-ci ne répond pas à la définition proposée primitivement.

Nous venons de faire, avec Kant, un sérieux progrès. De la *Critique du Jugement*, on retient, dans la suite, que le jugement esthétique est subjectif. De là naîtra la conception du Beau, comme valeur.

Mais, comme nous l'avons dit déjà, la philosophie romantique allemande joue le rôle qu'a joué, à la fin de l'antiquité, le néo-platonisme. Elle fait se rejoindre ce qui, chez Kant, était demeuré séparé : l'art et le beau, celui-ci étant considéré comme la fin de celui-là. Elle accusait en même temps le caractère intellectualiste de l'art qui devenait un mode privilégié de connaissance.

L'esthétique scientifique ou à prétention scientifique, qui naît peu de temps après, hautement dédaigneuse de l'Esthétique métaphysique et s'intitulant, avec Fechner, l'*Esthétique d'en bas*, adoptera, vis-à-vis du problème esthétique, la même attitude exactement que l'*Esthétique d'en haut*, objet de son mépris. Plus encore que celle-ci, elle se place délibérément au point de vue du spectateur, posant en principe, un peu précipitamment, que l'art a pour but essentiel de plaire. On appelle émotion esthétique ou sentiment esthétique, le plaisir que le spec-

tateur éprouve à la vue des œuvres d'art comme à la vue des objets naturels. Ce plaisir est considéré comme norme du Beau.

Telle est l'attitude généralement répandue parmi les esthéticiens de la fin du siècle passé et du début du nôtre; ils ont la prétention de fixer par des méthodes scientifiques les règles qui commandent le jugement esthétique, voire la production artistique. C'est à la psychologie principalement qu'on demande la solution du problème du Beau et aussi à la sociologie; ces deux disciplines prennent la place qu'avait occupée et qu'occupe parfois encore la métaphysique.

\*  
\* \*

De ce rapide examen de quelques attitudes prises par les philosophes vis-à-vis du problème du Beau et vis-à-vis du problème de l'art, que pouvons-nous conclure ?

1°) Remarquons, en premier lieu, qu'à toutes les époques le domaine du Beau dépasse les bornes du domaine de l'art et qu'il comprend toujours des valeurs d'ordre philosophique ou moral. Nous le voyons se confondre avec la Vérité et le Bien ou ce qui est considéré comme tel, dans l'Antiquité, au Moyen Age, au XIX<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> il reste soumis aux lois de la raison. Le romantisme paraît, à première vue, le libérer de toute tutelle, mais c'est encore avec la vérité qu'il s'identifie, une vérité, cette fois, individuelle, la vérité du sentiment et de l'instinct souverains en chaque homme.

Ainsi donc la conception du Beau suit l'évolution des valeurs. Il est l'Idée, Dieu, l'Esprit, la Volonté de vivre et ainsi de suite. Son relativisme actuel coïncide très exactement avec le relativisme psychologique et sociologique : si l'on admet que le sentiment du beau varie avec les individus qui l'éprouvent ou avec les groupes sociaux, c'est qu'on reconnaît une pluralité de valeurs, soit individuelles soit sociales. Dans son principe, l'attitude contemporaine ne diffère donc pas de celle des autres époques.

2°) En ce qui concerne les rapports du Beau et de l'art, nous voyons que, à chaque époque où ils se rejoignent, c'est-à-dire où le Beau est considéré comme la fin de l'art, on attribue à celui-ci la fonction d'exprimer les valeurs du moment. C'est

vrai pour le Moyen Age, pour le XIX<sup>e</sup> siècle. C'est vrai encore pour le XVII<sup>e</sup> et pour le XVIII<sup>e</sup> dans une certaine mesure. C'est vrai, toujours, à l'heure actuelle.

C'est à cette conception générale qu'il faut rattacher notamment la théorie de l'art comme expression de la personnalité, forme du mysticisme esthétique. Il s'agit ici de l'expression dans l'art de la valeur suprême qui, dans une société individualiste et sous l'effet du romantisme, n'est pas le Dieu de tous mais celui que chaque individu porte en soi. Il est permis de se demander, à propos de cette conception comme à propos de celle du Moyen Age ou de celle du XIX<sup>e</sup> siècle, si l'art est vraiment le seul moyen d'exprimer cette valeur. Remarquons qu'on soutient, aujourd'hui comme auparavant que l'art est pour le moins un moyen privilégié.

Privilégié ou non, il faut reconnaître que l'art n'est point l'unique lieu où s'expriment les valeurs et que son caractère spécifique, dans cette théorie, nous échappe totalement.

Et, d'ailleurs, quelle est la légitimité de l'opération qui consiste à passer d'une définition du Beau s'appliquant à autre chose que les œuvres d'art, à l'affirmation que l'art poursuit nécessairement cette beauté ? Car, constatons-le, c'est bien ainsi qu'on procède toujours. On commence par définir le Beau comme étant d'essence divine ou comme étant un caractère de l'absolu, se manifestant en toutes choses qui portent ainsi la marque de Dieu et qui sont donc vraies et bonnes, en même temps qu'elles sont belles. L'homme, dont l'idéal moral est de tendre vers la divinité ou vers l'absolu, ne peut vouloir autre chose, dans n'importe laquelle de ses activités, que ce Dieu ou cet absolu. Il faudra donc que les produits de son activité artistique soient revêtus, pour pouvoir être dits beaux, des mêmes caractères divins. Idéal moral bien plus qu'idéal esthétique ! Le pluralisme moderne ne change rien, encore qu'il fasse illusion. Qu'il soit sociologique ou psychologique, son attitude est la même en principe. On définit le Beau d'après les valeurs du groupe ou de l'individu, parce qu'on ne reconnaît plus de valeurs universelles sur le plan moral. Est beau ce qui porte la marque de la déesse société ou du dieu individu, c'est-à-dire ce qui est vrai et bien en même temps. Idéal moral bien plus qu'idéal esthétique, comme tout à l'heure ! L'idéal, pour

l'homme moderne, est de respecter les usages de son groupe : comment pourrait-on concevoir qu'il pût, dans une de ses activités, transgresser ces usages ? Ou bien son idéal est de s'affirmer en tant qu'individu ; comment concevoir qu'il pût ne point s'affirmer dans une de ses activités ? Beau, vrai et bien sont dans l'un et l'autre cas, absolument confondus et, comme dans le mysticisme esthétique, l'art est soumis à ce triple but, sans qu'on aît pris la peine d'examiner si telle est bien sa nature propre. Platon, Aristote et Kant furent, à vrai dire, plus circonspects et la prudence doit nous inciter, à notre tour, à examiner au préalable l'activité artistique en elle-même, sans préjuger de la fin qu'elle se propose.

3°) Certes, nous éprouvons, à la contemplation des œuvres de l'art, une certaine émotion, et, puisque le terme est employé, disons un sentiment de beauté. Nous ne pouvons prétendre, toutefois, que cette émotion est esthétique que si elle est provoquée par le fait esthétique proprement dit.

Alors :

1. Ou bien, le fait esthétique se confond avec le sentiment du beau et il dépasse les bornes du domaine de l'art. Si même on admet que l'activité artistique n'a d'autre fin que le Beau, il faut encore expliquer le fait créateur. C'est ce que Kant a bien aperçu — sa subtile distinction entre le génie et le goût en est une preuve encore.

Dès lors, l'esthétique, considérée comme l'étude du Beau, devrait se doubler d'une *allgemeine Kunstwissenschaft*. Telle est précisément l'attitude de l'école de l'*Aesthetik und allgemeine Kunstwissenschaft*, à laquelle appartiennent Emil Utitz et Max Dessoir, et qui distingue l'Esthétique de la Science générale de l'art, la première ayant pour objet le beau, la seconde se préoccupant du phénomène artistique proprement dit. L'art, il est vrai, pour les tenants de cette école, n'a pas une fin esthétique ; il est, au contraire, expression de valeurs religieuses, sociales, érotiques, etc., et ce n'est que par hasard qu'il satisfait au sentiment du beau. Inspirée par l'expressionnisme allemand, cette théorie peut être rapprochée, dans une certaine mesure de celle de Kant.

Constatons une fois de plus la distinction faite entre Beau et Art par l'école allemande, encore qu'il me paraisse impos-

sible d'admettre sa solution du problème, qui attribue à l'art les caractères accompagnant le beau généralement et vice versa.

II. Si donc nous faisons coïncider le fait esthétique et le sentiment du Beau, il nous faut établir à côté de l'Esthétique une science qui étudie le fait créateur. Mais le fait esthétique peut s'identifier avec l'émotion produite par les œuvres d'art en tant que telles. Et, dès lors, pour savoir ce qu'est cette émotion, il importe de connaître ce qui la produit. Partir de l'étude de l'émotion esthétique pour déterminer ensuite le caractère propre des objets qui la suscitent est une méthode susceptible de provoquer des confusions regrettables comme nous n'en avons déjà que trop rencontrées. Comment reconnaître, en effet, l'émotion esthétique proprement dite parmi toutes celles que nous pouvons éprouver en présence des œuvres d'art ?

C'est cette attitude qui me paraît devoir être adoptée. C'est celle d'Aristote, de Francesco De Sanctis, de Benedetto Croce; c'est celle que tendent à adopter aujourd'hui les esthéticiens. Elle consiste expressément à poser le problème esthétique sous la forme suivante : *Quel est le caractère spécifique de l'art ?*

\*  
\*\*

Il me reste à montrer que cette manière même de poser le problème entraîne une solution parfaitement exhaustive et qu'elle a pour mérite d'élucider l'épineuse question des rapports de l'art et du beau.

Ce qu'il importe donc de connaître, c'est la nature de cette activité, créatrice d'objets dont la contemplation engendre tant de phénomènes complexes.

L'art est bien, il ne faut pas le nier, expression de valeurs religieuses, philosophiques, morales, érotiques; il est expression de la société où il naît ou de la personnalité de celui qui le pratique. Toute œuvre d'art véritable, fût-elle même une nature morte de Chardin ou de Cézanne, une composition de Picasso ou de Braque, une arabesque décorative ou une masse architecturale, est riche d'un contenu humain. Elle exprime souvent la personnalité profonde de son auteur; elle manifeste les valeurs d'une époque. Et pour peu que ces valeurs correspondent aux nôtres, nous entrons en communion avec le monde

créé par l'artiste et, un peu témérement, avec l'artiste lui-même que nous croyons tel que son œuvre le révèle. — La connaissance de l'homme réel nous réserverait bien des surprises souvent. — Mais peu importe; supposons même qu'il s'exprime avec toute la sincérité qu'on veut voir habituellement dans un créateur.

Toute œuvre d'art est riche d'un contenu humain parce que l'artiste, qui est un homme, ne peut faire son œuvre qu'avec ce qui lui appartient, avec ses sensations, ses émotions, ses souffrances, ses joies, ses idées. L'art peut être même pour lui le lieu où il cherchera à exprimer des valeurs morales que l'homme d'action réalisera dans la vie, des idées philosophiques que le philosophe exprimera dans des ouvrages sévères.

Prétendre pourtant que l'art est l'expression de ces valeurs, de ces idées, de tout ce qui fait la personnalité d'un homme, n'est-ce point lui refuser tout caractère distinctif, puisque nous voyons ces mêmes valeurs, ces mêmes idées, cette même personnalité s'exprimer de tant d'autres manières ?

Au vrai, en adoptant pareille attitude vis-à-vis du problème de l'art, on attribue à un fait parfaitement réel, une signification qu'il n'a pas. On élève au rôle de *fin* ce qui n'est qu'un *moyen*.

En étudiant le fait créateur lui-même — qui est à mon sens, le fait esthétique proprement dit et, par conséquent, l'objet spécifique de l'Esthétique — on se rendra compte du rôle exact qu'y jouent les valeurs quelles qu'elles soient. L'art, à vrai dire, n'a pas pour *but* de les exprimer; ce sont elles qui concourent à faire l'art. C'est avec les valeurs, comme avec les couleurs, les sons, la pierre, le marbre ou le bois, que les artistes *fabriquent* — j'emploie le mot à dessein — leurs œuvres. Les valeurs peuvent rencontrer ou non l'assentiment du contemplateur; elles peuvent l'attirer ou le repousser; celui-ci peut se sentir en communion ou non avec l'auteur, peu importe. Toute la question est de savoir ce que l'artiste a fait avec ces valeurs.

Le jugement esthétique ne peut donc pas porter sur les valeurs mais sur les choses qui ont été fabriquées avec elles. Ce jugement est le seul qui relève de l'Esthétique. Ceux qui portent sur les valeurs sont du ressort de la philosophie, de la morale, de la psychologie ou de la sociologie.

Je ne puis me dispenser de faire ici une digression sur le problème du contenu et de la forme en art, digression qui ne sera pas inutile, comme on le verra, à la question qui nous occupe.

Le problème esthétique, tel qu'on doit le poser, à mon sens, semblera peut-être ne porter que sur la forme, le contenu ne pouvant ressortir qu'au domaine général des valeurs. Il n'en est rien, à la vérité, et, si l'on veut bien examiner sérieusement ce qu'on peut appeler le contenu d'une œuvre d'art, on s'apercevra qu'il est susceptible de plusieurs sens.

Il désigne tout d'abord les valeurs morales, philosophiques, religieuses, etc., dont nous parlions tout à l'heure, mais aussi les couleurs, les sons, etc. Ce contenu n'a rien de spécifiquement esthétique; son étude relève des sciences que nous énumérions plus haut, auxquelles il faut ajouter, en ce qui concerne les couleurs et les sons, par exemple, la chimie et la physique. Le fait esthétique ne commence qu'au moment où le contenu prend vie par son insertion dans une forme qui ne lui vient pas du dehors mais est engendrée par lui-même et lui confère une existence de chose singulière. Contenu et forme, dans le fait esthétique, sont, comme l'a bien montré Croce, absolument indiscernables. Une valeur morale, par exemple, doit, pour devenir un fait esthétique, prendre vie dans un personnage déterminé, mais d'autre part ce personnage ne vit que grâce à la valeur dont il est le support. De même que la pierre ne prend vie que par la forme qui lui est imposée et la forme n'est vie que parce qu'elle s'inscrit dans la pierre. Ce n'est pas l'avarice d'une part et une certaine forme littéraire, d'autre part, qui constituent le fait esthétique dans l'*Avare* de Molière; c'est l'homme Harpagon, qui est un avare bien déterminé, et une certaine forme littéraire, la comédie classique. Mais Harpagon, c'est déjà une forme; ce n'est même qu'une forme. Le poète n'a pas cherché à nous dire ce qu'est, pour lui, l'avarice en tant que défaut. Son but a été de nous montrer le personnage avare tel qu'il l'a vu, c'est-à-dire tel qu'il l'a créé, sous la forme où il l'a vu, sous la forme d'Harpagon. Supprimez la forme et il ne reste rien du personnage parce que ce personnage n'est strictement que forme.

Nous n'avons cependant pas expliqué, de cette manière, tout le phénomène esthétique. Il y a une autre forme dans laquelle vient s'inscrire la première : dans le cas d'Harpagon, la forme de la comédie classique. Il s'agissait, pour Molière, de faire évoluer son personnage, et sans le tuer, dans un réseau de règles purement conventionnelles qui venaient compliquer le problème. — il ne s'est pas fait faute de les transgresser d'ailleurs. — M. Dupréel a fort bien montré cette sorte d'ascèse que s'imposent les artistes en vue de rendre plus précieux l'objet dont ils poursuivent l'achèvement. L'amour de l'œuvre bien faite, qui sera d'autant plus méritoire que les difficultés auront été nombreuses, voilà ce qui guide tout grand artiste dans le dernier moment de la création artistique.

Mais il est bien certain que l'œuvre d'art ne serait pas parfaite si elle n'était que la résolution d'un problème formel, même très compliqué. Elle ne serait même point œuvre d'art. L'objet d'art possède la nature singulière des éléments qui le constituent, éléments qui, en se combinant, déterminent leur synthèse. Rigoureusement, on ne peut pas parler ici de contenu et de forme. Il est bien évident, par exemple, que les règles de la comédie classique n'ont été respectées par Molière que dans la mesure où elles répondaient à son inspiration. Les règles ont été abandonnées dès que l'inspiration s'est modifiée, par les grands artistes tout au moins. Nous concevons mal aujourd'hui la possibilité d'écrire encore des comédies dans la forme où Molière a écrit les siennes parce que l'inspiration est différente. Inspiration est un mot bien vague. Je veux, en fait, désigner par là le premier moment de la création esthétique, qui donne la vie aux valeurs : dans l'art littéraire, en les insérant dans une forme : le personnage, par exemple, dans le roman, la comédie ou la tragédie ; aux sons, en les enchâssant dans tel thème ; aux choses en les soumettant à telle gamme de couleurs ou de valeurs, et ainsi de suite. Le résultat de ce premier moment, c'est, pour reprendre l'exemple de l'*Avare*, le personnage Harpagon avec tout son comportement qui en fait un être aussi personnel et aussi vivant que n'importe quel homme dans la vie réelle. C'est, chez Delacroix, telle harmonie de couleurs, point de départ de toute la composition du tableau.

Tandis que le second moment est assujéti aux nécessités de l'objet à construire et implique *choix*, le premier est libre abso-



lument et ne trouve ses limites que dans la fécondité de l'imagination créatrice. Le premier moment, c'est la vision, par le romancier, de ses personnages qui posent une foule d'actes, n'obéissent qu'aux lois de leur vie propre et que n'arrêtent point les limites du roman; c'est la vision colorée du peintre que ne borne pas le cadre de la toile; c'est le développement d'un thème que ne limite point la symphonie ou la sonate.

Le second moment, c'est le choix opéré par l'artiste dans cette matière touffue que lui a fourni son imagination créatrice, en vue de constituer une œuvre qui « tienne ».

*Poésie* et *Art* sont les noms, pris dans leur sens étymologique, qui peuvent convenir, ce me semble, à ces deux moments de la création esthétique. *Poésie*, création du contenu — cette fois, le mot se justifie davantage; encore doit-on faire des réserves —; *art*: fabrication de l'objet ou de l'œuvre.

Je ne me suis étendu sur cette distinction entre *poésie* et *art* — capitale, à mes yeux, et qui demanderait bien d'autres développements — que pour montrer que le problème esthétique, défini comme problème de la création esthétique, englobe le problème du beau dans toute son étendue. Beau artistique qui, comme nous l'avons vu, se rapporte à l'œuvre elle-même, le jugement étant consécutif à une véritable re-création de l'œuvre. Beau naturel ou non-artistique, parce que ce que nous appelons beau dans la nature, dans les actions, dans les êtres, etc., c'est, à proprement parler, leur création sur la plan poétique. A ce qui n'existait que par rapport à autre chose, la poésie donne une existence indépendante, condition du sentiment de beauté que nous en pouvons avoir.

L'Esthétique ainsi conçue dicte à l'esthéticien sa méthode, que pour finir, je caractériserai en une seule phrase: Il ne pourra jamais quitter des yeux le monde de l'art car c'est en lui seul qu'il a chance de découvrir le secret du phénomène esthétique et, par là même, celui du Beau. Il verra, notamment, dans son évolution, l'alternance de la poésie et de l'art, qui, à de rares moments, se rejoignent pour engendrer les plus authentiques chefs-d'œuvre. Et, sous les multiples aspects dont, par sa nature même, se revêt l'activité esthétique, il découvrira la permanence d'un phénomène unique.

# Variété

---

## A propos d'un livre récent

---

### La responsabilité de la puissance publique en France et en Belgique<sup>(\*)</sup>

---

Alors que dans notre pays une doctrine unanime préconise d'une façon de plus en plus précise, la création d'une juridiction administrative contentieuse, institution qui s'avère indispensable, il se trouve encore en France quelques juristes — peu nombreux d'ailleurs — adversaires résolus du système juridictionnel de leur pays. Constatation décevante pour nous, tout prêts à instaurer en Belgique une juridiction administrative sur le modèle du Conseil d'Etat, institution dont le fonctionnement rend d'immenses services à son pays. Faut-il dire avec M. Debeyre, qu'« il n'y a que les institutions puissantes et remarquables qui portent ombrage, de même que dans la vie, les gens en place gênent toujours ceux qui n'ont pas réussi et provoquent l'envie et la jalousie? ». Nous ne le pensons pas. Qu'il nous suffise de constater la controverse et même de nous réjouir des discussions qu'elle inspire, puisque cela nous a valu, entre autres travaux, le remarquable ouvrage de M. Debeyre. Et puis, enfin, seule la lutte, le désaccord, sont un signe de vie; eux disparus, la chose qui en était l'objet devient une tradition dont on parle avec respect, mais qui est bien prête à ne plus vivre, ce qui est pire que mourir.

Le Contentieux administratif français atteint un tel degré de perfection et de souplesse, que ce serait un truisme que d'essayer d'entreprendre son panégyrique. Des plumes plus autorisées que la nôtre l'ont fait. Cela dépasserait d'ailleurs le cadre de cette com-

---

(\*) *L'influence d'une juridiction administrative sur son développement*, Guy DEBEYRE. Préface de Paul DUEZ. Recueil Sirey 1936.

munication. Il suffit de constater combien il a servi, au delà de la Science et du Droit, à développer le sens politique de la France qui, malgré les crises nombreuses dont elle a souffert, reste à la tête des nations où le respect du Droit donne encore des raisons d'espérer de la civilisation occidentale. Tout ce que le droit civil doit à la civilisation romaine, le droit administratif du Monde futur le devra à la civilisation contemporaine et à la France en particulier. Que l'on constate ensuite le reculement de plus en plus sensible du droit privé au profit du droit public (en matière de contrats, notamment), et l'on sentira la haute importance de tout ce qui se rattache au Contentieux administratif au point de vue de la Civilisation de demain.

Car si le droit administratif a pu recevoir en France le merveilleux développement que nous lui connaissons, s'il a attaché à l'étude de sa discipline des juristes remarquables dont il est inutile d'écrire les noms pour les connaître, c'est à l'existence du Conseil d'Etat et de sa jurisprudence « prétorienne » qu'il le doit. Il ne peut y avoir de science administrative développée sans contentieux administratif organisé. Pour le faire sentir il serait absurde de supposer un droit civil sans jurisprudence. C'est cependant le cas de notre pays pour le droit administratif. Nous avons une administration puissante de plus en plus « interventionniste », s'immiscant profondément et chaque jour davantage dans ce qui était autrefois considéré comme des domaines exclusivement privés; il ne serait pas exact de dire aujourd'hui, avec Laferrière qu'en Belgique l'administration est loin d'avoir la même importance que dans les grands Etats de l'Europe (1). Cependant la science juridique administrative manque dans notre pays d'ampleur, d'envolée, d'espace. La doctrine est bridée; et ce n'est pas faute de juristes, comme le remarque lui-même M. Debeyre. Hauriou fait très clairement ressortir l'importance d'un Contentieux administratif, quand il remarque que « le progrès du droit administratif paraît doublement lié à l'existence d'un contentieux administratif. D'une part parce qu'elle favorise le développement du droit proprement dit, soit par les garanties qu'elle crée, soit par l'importance qu'elle donne à la personnalité morale des administrations, c'est-à-dire aux théories subjectives. En fait c'est grâce au contentieux que le droit administratif français s'est constitué » (2). En réalité il s'agit pour nous, Belges, de sortir d'un cercle vicieux (3) qui fait que le droit administratif est peu développé à cause du manque de juri-

---

(1) *Traité de la juridiction administrative*, p. 95.

(2) *Précis de Droit Administratif*, 16<sup>e</sup> édition, p. 870.

(3) Cette expression, sinon très choisie, dit cependant bien ce qu'elle veut

dictions administratives, et que l'absence de celles-ci est due en partie à une espèce d'inachèvement dont souffre notre droit administratif.

Aucun argument juridique ne peut aller à l'encontre de ces constatations. Surtout s'il est construit sur des principes constitutionnels laconiques, incomplets, et sans travaux préparatoires pour les comprendre, comme c'est le cas pour notre Charte fondamentale en ce qui concerne la question traitée. D'autant plus que les arguments invoqués — jadis surtout — pourraient très bien s'avérer spécieux à la lumière d'une étude approfondie. Enfin rien ne peut aller à l'encontre du fait, des réalités; rien n'est alors plus maladroît que d'invoquer des arguments historiques pour chercher à pénétrer la pensée des Constituants. On se perd dans les conjonctures qui ne pourraient jamais que parvenir à expliquer une réaction révolutionnaire, sans intérêt aucun, sinon historique, devant les nécessités actuelles. D'ailleurs pourquoi essayer de découvrir « l'intention » du législateur au sein des travaux préparatoires inexistantes ou obscurs? C'est appliquer une méthode de droit civil (art. 1156 du Code) à une situation de droit public (1); il suffit que le texte soit clair, le législateur est censé s'exprimer correctement. Aucun texte constitutionnel n'empêche la création d'une juridiction administrative en Belgique.

## I

Le livre de M. Debeyre a pour but de démontrer l'excellence de la juridiction administrative telle qu'elle fonctionne dans son pays, et ceci à l'encontre de certains juristes qui discutent le principe même. A cet effet il expose notre système juridictionnel en matière de responsabilité de la puissance publique, en mettant en relief son imperfection, son imprécision, son illogisme, afin de conclure à la nécessité de la création en Belgique et du maintien en France, des Tribunaux administratifs. A l'appui de sa thèse il invoque continuellement, abondamment et avec une grande clarté, la jurisprudence des deux pays, les compare à la suite d'exposés théoriques, en faisant ressortir l'embarras extrême dans lequel se trouve

---

exprimer. Nous n'en voulons comme preuve qu'elle est employée à plusieurs reprises par M. Debeyre pour stigmatiser notre mauvaise organisation juridictionnelle, et que nous l'avions consacrée dans « l'Avant-propos » d'une étude à laquelle nous travaillions avant de prendre connaissance de l'ouvrage du juriste français. Expression qui s'impose d'elle-même dès que l'on compare les systèmes français et belge.

(1) Développé accessoirement par M. DE PAGE. *Cours de droit civil approfondi* (Notes personnelles).

notre jurisprudence judiciaire, au point de vue de la compétence d'abord, du régime de la responsabilité ensuite: application erronée des art. 1382 et suivants du Code civil à des situations pour lesquelles ils n'ont pas été créés, iniquité des solutions admises, embarras dans la terminologie employée, timidité des magistrats judiciaires à apprécier des difficultés de droit administratif, nécessité de la spécialisation. Par cette comparaison continuelle de la jurisprudence judiciaire belge et de celle du Conseil d'Etat de France, il fait nettement sentir, dans des conclusions audacieuses et incisives, l'infériorité manifeste de notre système juridictionnel.

L'auteur a étudié le contentieux de la responsabilité de la puissance publique, administratif en France, judiciaire en Belgique. C'est, en effet, la seule partie du contentieux administratif en général qui puisse être envisagée d'une façon approfondie chez nous, car seule elle a donné lieu à une jurisprudence abondante, puisque judiciaire. Dans notre pays, en effet, il n'existe aucun recueil de décisions administratives, ce qui rend particulièrement difficile l'étude des autres branches, très importantes, du contentieux administratif (1).

L'auteur divise son ouvrage en deux parties, auxquelles il attache une égale importance : la compétence d'une part, le régime de la responsabilité d'autre part. Ceci suffit déjà à déceler la véritable intention de l'auteur. Il ne se sert de l'étude de la responsabilité que pour illustrer d'une façon frappante les différences fondamentales entre le système français et le système belge, et l'infériorité manifeste de celui-ci. Il ne pouvait mieux choisir. La matière de la responsabilité est délicate, complexe, car elle est commandée par des règles légales qui doivent en réalité être élevées au rang de principes, tant elles sont larges et compréhensives, destinées, semble-t-il à être éternellement discutées et appliquées différemment, avec l'évolution sociale. Aux difficultés rencontrées dans leur application pour les rapports entre particuliers, s'ajoutent celles inhérentes à la complexité qu'il y a de soumettre la puissance publique à un régime juridique qui semble par son application seule, ou

---

(1) Il convient de préciser une question de terminologie. Les mots « contentieux administratif » sont couramment employés par la doctrine belge, obligée d'emprunter de nombreux termes à la science française. Mais il est bien évident qu'ils ont actuellement des significations différentes selon le pays auquel ils appartiennent, en ce sens qu'en Belgique, le contentieux administratif est quasi inexistant. Pour plus de commodité ces termes sont employés pour désigner un ensemble d'institutions qui devrait rationnellement exister dans notre pays. Ainsi la matière de la responsabilité de la puissance publique est du contentieux administratif, bien qu'elle soit uniquement appréciée par le pouvoir judiciaire.

même par l'idée de celle-ci, destiné à lui enlever ce caractère de puissance. Cette complexité est prouvée, chez nous, par une abondante jurisprudence, toujours imprécise, parfois contradictoire, dans laquelle M. Debeyre a judicieusement puisé.

## II

1. L'étude du principe de la séparation des pouvoirs ouvre celle de la compétence. Passant en revue l'œuvre de Montesquieu, telle qu'elle fut comprise et expliquée par ses commentateurs, l'auteur en arrive à la conclusion qu'il s'agit là, en réalité, d'un principe de sagesse, auquel la plupart des théoriciens ont prêté une force juridique trop grande pour pouvoir s'intégrer, en bloc, dans la réalité, d'autant plus que pour ce faire il faudrait pouvoir le définir d'une façon précise : ce qui apparaît, sinon impossible, du moins d'une difficulté telle, qu'il est préférable d'en faire bien plutôt une règle de morale juridique, que de droit. Il met en relief le caractère historique et nous ajouterons : contingent, des principes constitutionnels belges; le constituant avait le choix entre deux procédés pour juger des contestations : les tribunaux qui se rattachent à la Cour de Cassation et l'administrateur-juge; le doute ne leur paraît pas possible: ils écartent ces organismes qui avaient été des instruments de despotisme impérial : Conseil d'Etat et Conseils de Préfecture. Là est le nœud du problème : la Constitution est l'entérinement hâtif et imparfait d'une réaction contre le système juridictionnel que nous avons subi sous la domination impériale. Nous croyons — et nous sommes à l'aise pour le faire, ayant été précédé dans cette vue par M. Bourquin (1) — que c'est là l'unique signification à reconnaître aux principes constitutionnels arrêtés en la matière. Il est absolument évident que la question, si importante aujourd'hui, du contentieux administratif passe complètement inaperçue; le bon sens commande cette remarque. Aussi M. Debeyre en arrive tout naturellement à constater que les grandes difficultés que nous rencontrons dans notre pays viennent de l'incompréhension de ces deux vérités : le principe de la séparation des pouvoirs doit être compris comme une règle d'opportunité juridique, les constituants n'ont pu humainement écarter le système des tribunaux administratifs, alors inconnu.

A ces causes initiales de complications et d'incertitude, la jurisprudence en a ajouté une autre, déjà magistralement mise en relief

---

(1) *La protection des droits individuels contre les abus de pouvoir de l'autorité administrative en Belgique*, Bruxelles, 1912.

par M. le procureur général, alors avocat général, en 1920, Paul Leclercq. L'idée est la suivante : alors que la Constitution s'éloigne du système français, les tribunaux l'interprètent sous l'influence de juristes français et particulièrement de Henrion de Pansey; c'est la conception française de la séparation des pouvoirs qui va inspirer le juge belge. Alors que logiquement nous eussions dû nous tourner plutôt vers le système anglais. La divergence entre les règles posées par la constitution et la jurisprudence se rencontre dans trois directions : dans la notion restrictive des droits de l'individu, dans la timidité des tribunaux à déclarer la responsabilité de l'Etat, et dans le contrôle de la légalité des actes administratifs. Développant ce dernier point, M. Debeyre écrit qu'en vertu des termes généraux de l'art. 107 de la Constitution, toute illégalité devrait pouvoir être relevée par le juge; or celui-ci, poursuit l'auteur, ne contrôle que la compétence, les formes substantielles et le détournement de pouvoir (1). Ceci est une erreur : le juge belge ne contrôle pas le détournement de pouvoir, ainsi que le démontre péremptoirement M. Bourquin (2); à moins que le but, l'intention, ne soient avoués et proclamés par l'administration; mais ce n'est pas là le « détournement de pouvoir » dans le sens qu'il est convenu de donner à cette expression.

2. Le système de l'administrateur-juge a régné en France jusqu'à la loi du 24 mai 1872, qui remplace le système de la « justice retenue » par celui de la « justice déléguée » au Conseil d'Etat. Ceci en droit, car en fait, depuis longtemps déjà on peut qualifier le Conseil d'Etat de tribunal. En Belgique nous vivons toujours ce système, bien moins évolué d'ailleurs que ne l'était celui de la France avant 1872. Ceci peut paraître bizarre, puisque précisément les constituants avaient écarté ce système qu'ils connaissaient bien pour en avoir souffert sous le régime français. On peut ici avancer ce paradoxe qu'en voulant trop bien pénétrer leur pensée, la jurisprudence a fini par la perdre complètement de vue. Aux causes de ce phénomène exposées plus haut, M. Debeyre en ajoute une autre: l'inaptitude et l'incompréhension du juge judiciaire devant les problèmes de l'administration, qui font qu'il évite plutôt de se prononcer en se déclarant incompétent; d'où la nécessité pour le préjudicié de s'adresser à l'administration elle-même, ou pour le législateur de créer en vertu de l'art. 93 de la Constitution des « tribunaux » spéciaux, restés très près du système de l'administrateur juge, leur séparation avec l'administration active étant pour ainsi

---

(1) pp. 42 et 43.

(2) *Op. cit.*, p. 81.

dire inexistante. Nous avouons sans ambages que ces termes : inaptitude, incompréhension, nous gênent infiniment. Le pouvoir judiciaire ne s'est-il pas plutôt trouvé devant un dilemme : appliquer le principe de la séparation des pouvoirs d'une part, protéger les droits individuels d'autre part? Car, enfin, on a beau faire d'un principe une règle d'opportunité (ce qui est d'ailleurs contradictoire in terminis), il n'en reste pas moins vrai qu'il faut l'observer : et puis, il y a la tradition, principe même de la jurisprudence, qu'il faut continuer, sans jamais le heurter de front sous peine de graves désordres. Nous voyons plutôt à l'origine de ces difficultés l'incohérence de la Constitution en la matière. Raison historique encore: notre charte fondamentale devait être rapidement élaborée, l'étranger n'attendait que trop un prétexte quelconque d'une soi-disante incapacité pour nous faire perdre les fruits d'une liberté chèrement acquise. Que le juge judiciaire éprouve quelque difficulté à s'assimiler la technique administrative, peut-être; mais en faire une des raisons principales de la déficience de notre système juridictionnel est exagéré. Et les magistrats de la Cour du Contentieux de demain auront été formés aux mêmes disciplines que les magistrats judiciaires.

L'ensemble des tribunaux spéciaux érigés en vertu de l'art. 93 de la Constitution ne peuvent décentement recevoir la qualification de contentieux administratif. Par leur composition d'abord : ce sont généralement des corps politiques (Collège des Bourgmestre et Echevins, Députation permanente du Conseil provincial) dont l'indépendance et même la compétence des membres laissent fort à désirer, ou bien des assemblées disparates composées d'administrateurs, parfois présidées d'un juge (type : les tribunaux militaires) ce qui est une amélioration sensible; dans leur aspect général, nos tribunaux administratifs présentent une incohérence parfaite. Par la procédure ensuite; il est même douteux que l'on puisse qualifier de « procédure » un ensemble de règles sans unité, qui ne protègent que très rarement l'administré; c'est bien plutôt un ensemble de règles à suivre, édictées sans ordre, sans esprit de suite, uniquement semble-t-il, car il en fallait bien. Dans la plupart des cas il n'y a pas de véritable contentieux : les procédures administratives se déroulent sans débat contradictoire, sans garantie de publicité ou de motivation (1). Aussi nous paraît-il téméraire de dire avec M. Debeyre que « la députation permanente, rattrapant les années perdues est toute désignée pour remplir l'office des

---

(1) Consulter à ce sujet: J. LESPES, Situation actuelle du Contentieux administratif en Belgique, *Revue de l'Administration*, 1935, pp. 197-206.



Conseils de Préfecture » (1); elle devrait pour ce faire, non seulement changer de composition et d'attribution, mais même de nom : car elle n'a pas le prestige d'une véritable juridiction.

Les critiques adressées à nos tribunaux administratifs peuvent s'appliquer au système de l'administrateur-juge en général dont ils sont issus. Mais ce système présente une autre forme : le recours hiérarchique. Ici les termes parlent d'eux-mêmes : point n'est besoin de stigmatiser cette manifestation brutale de la toute-puissance de l'administration en face de l'administré, qui n'a plus alors qu'un seul moyen efficace à sa disposition : l'influence politique, pernicieuse, aléatoire, indigne d'un Etat de Droit.

3. Suivant quel critère opérer le départ entre le domaine du contentieux judiciaire et celui du contentieux administratif, en France; et en Belgique comment limiter la compétence des tribunaux judiciaires ? Pour résoudre ou tenter de résoudre ce problème, est née, en France et en Belgique, la distinction de l'Etat puissance publique et de l'Etat personne civile. Cette théorie servira également à définir le droit administratif (ce à raison du lien étroit existant entre l'organisation du contentieux et le développement de cette science) à classer les fonctionnaires et services, à limiter le domaine de la responsabilité.

M. Debeyre démontre clairement que, tant au point de vue pratique que théorique, cette distinction est une monstruosité juridique, qui devait être abandonnée bientôt en France, plus tard en Belgique. L'application de cette théorie — très difficile à réaliser en pratique — est d'autant plus néfaste chez nous qu'elle ne correspond guère à notre organisation juridictionnelle. En France les actes de gestion font partie du contentieux judiciaire par nature, les actes d'autorité, du contentieux administratif par nature; l'administré trouve toujours un juge pour statuer sur ses prétentions. En Belgique les actes d'autorité, c'est-à-dire ceux qui émanent de l'Etat puissance publique, ne sont soumis à aucune juridiction. Nos tribunaux judiciaires appliquent scrupuleusement le principe de la séparation des pouvoirs, multiplient les décisions d'incompétence et sont ainsi les auteurs indirects mais responsables de nombreux dénis de justice. Ajouter à cela l'incertitude pour le particulier, embarrassé devant une jurisprudence incohérente et contradictoire (2), c'est exposer les raisons principales du revirement de la jurisprudence tant en France qu'en Belgique, les deux pays suivant dès maintenant des voies différentes.

---

(1) P. 71.

(2) Voir p. 120 et suiv. le relevé de nombreuses décisions contradictoires.

4. Chose curieuse : la jurisprudence des deux Etats en revient semble-t-il, au système originaire (1); autrement dit les deux pays originairement opposés dans l'application du principe de la séparation des pouvoirs, ont suivi pendant longtemps des principes analogues par la théorie commune de l'Etat personne publique-Etat personne civile, pour se séparer à nouveau. Vue tout à fait générale, qui n'a que le mérite d'une schématisation.

En Belgique : extension de la compétence judiciaire par l'arrêt du 5 novembre 1920. Le principe est le suivant : toute atteinte à un droit civil donne lieu à réparation et le pouvoir judiciaire est compétent pour connaître de la contestation. Il ne s'agit plus de rechercher si l'Etat a agi comme personne civile; il suffit de rechercher s'il y a eu lésion d'un droit civil. Certes cette nouvelle jurisprudence ne résoud pas tous les problèmes; elle est loin d'atteindre le but essentiel : la protection des administrés contre la puissance publique. Pour certains elle ne fait que déplacer la question sans la résoudre (2), pour d'autres elle abandonne une distinction pratique pour un critère vague (3). Pour M. Debeyre « le juge de l'arrêt du 5 novembre 1920 a fait reculer la pensée juridique belge de près d'un siècle » (p. 137) : le désir de pénétrer le subconscient du constituant a fait dire du « grand principe » de la séparation des pouvoirs ce que ses commentateurs voulaient bien y voir. C'est peut-être exagéré. Nous dirons avec plus de modération que la nouvelle jurisprudence, appliquée avec moins de timidité, aurait pu arriver à examiner en eux-mêmes les actes de l'administration en les rattachant au milieu au sein duquel ils se produisent au lieu d'accoler deux abstractions comme le faisait la théorie de l'Etat personne civile. Elle constitue en cela un indéniable progrès; c'est peut-être l'effort le plus considérable que pourra jamais faire la jurisprudence judiciaire. Mais d'une part la Cour de Cassation ne semble pas toujours être suivie (l'auteur cite des moyens invoqués par les parties, des décisions même, se basant encore sur l'ancienne distinction; pp. 293 et 294), et d'autre part les administrés ne sont pas mieux protégés. Il y a une nécessité inéluctable: la création de tribunaux administratifs que les tribunaux judiciaires ne pourraient jamais arriver à remplacer dans la protection des droits individuels, et ce en raison même du « grand principe »; aucune logique, aucun monument juridique, si remarquable qu'il puisse être, ne peut aller à l'encontre de l'exigence de l'évolution.

---

(1) Pour la France, observé par Ber'hélémy.

(2) *Revue de l'Administration*, 1921, p. 66, XXX.

(3) BARON A. MEYERS. *La compétence des tribunaux et l'administration* (1921).

En France : extension de la compétence administrative. En matière de responsabilité, la jurisprudence nouvelle commence avec le fameux « arrêt Blanco » rendu par le Tribunal des Conflits : la responsabilité pour le dommage causé par le fait de personnes employées dans un service public n'est pas régie par le Code civil, elle a ses règles spéciales et l'autorité administrative est seule compétente pour en connaître. Ensuite abandon graduel (1) de la distinction de l'Etat puissance publique et de l'Etat personne civile : la responsabilité est étendue aux actes qualifiés d'autorité. La faute de service public engage la responsabilité de l'Etat. Ici, M. Debeyre fait une comparaison frappante avec la jurisprudence judiciaire encore admise à un moment donné en matière municipale : la Cour de Cassation de France décide en 1905 que l'exercice même fautif des pouvoirs de police du maire n'est pas de nature à engager la responsabilité de la commune. Et l'auteur de stigmatiser la stérilité de la jurisprudence des tribunaux judiciaires, « ces farouches gardiens des droits individuels ».

5. En concluant à la supériorité incontestable des tribunaux administratifs sur les tribunaux judiciaires, M. Debeyre en arrive à attaquer de front l'objection suivant laquelle la jurisprudence administrative pêche par un vice originel qui est son caractère prétorien, qui peut être considéré comme arbitraire. Le Conseil d'Etat statue selon l'équité, ce qui peut être une cause de faiblesse. Qu'est-ce que l'équité ? notion imprécise s'il en est, que l'auteur s'attache à définir, empruntant les opinions de M. De Page. L'auteur n'a-t-il pas démontré, amplement, au-dessus des discussions théoriques, par l'étude de la jurisprudence administrative, que l'équité est pour elle au contraire une cause de force ? Péremptoirement. Si la notion d'équité est floue et imprécise, celle de droit civil ne l'est pas beaucoup moins. En réalité l'arbitraire ne pourrait prendre naissance que si le recrutement des magistrats était défectueux. Il n'en est rien.

Une institution doit être jugée par son utilité, par son efficacité, ses résultats. Ceux du Conseil d'Etat font l'admiration des juristes du monde entier. Dans notre pays les partisans de l'extension du pouvoir judiciaire se font de plus en plus rares. La doctrine est quasi unanime à préconiser la solution administrative, et parmi les juristes qui l'appuient on peut compter M. Wodon, rendu à l'excellence des services rendus par elle.

---

(1) Abandon graduel, et non brutal, comme ce fut le cas pour la jurisprudence judiciaire par l'arrêt de 1920 : supériorité nouvelle à souligner à l'actif des tribunaux administratifs. Un changement brutal déconcerte : l'étude de la jurisprudence judiciaire postérieure à 1920 en fournit la preuve évidente.

### III

Une différence fondamentale se révèle dans l'étude du régime de la responsabilité comparé dans les deux pays. En Belgique on appliquera toujours les principes du droit civil et particulièrement les art. 1382 et 1384 du Code; il n'en est pas de même en France où, aux situations de droit public, sont appliquées des règles de droit public. Simple constatation qui condamne par avance notre système. Mais n'anticipons pas.

Dans un premier chapitre, M. Debeyre étudie les principes généraux, qu'il fait suivre dans un second de l'étude de quelques applications, pour conclure enfin, tous les éléments présents, à l'infériorité du système belge, une nouvelle fois.

I. La responsabilité peut être mise soit à la charge du patrimoine public, soit à la charge du patrimoine personnel du fonctionnaire. L'Etat n'est tenu sur son propre patrimoine que si le fonctionnaire agit dans l'exercice de ses fonctions, faute de quoi il y a responsabilité personnelle. En Belgique, la jurisprudence distingue les organes et les préposés. L'organe s'intègre dans le service public : quand il agit, c'est le service public qui agit; si une question de responsabilité se pose, celle-ci sera directe et il faudra appliquer l'art. 1382. Il faudra appliquer le régime de la responsabilité indirecte et l'art. 1384 quand l'Etat agit par l'entremise de préposés. Il ne pourra y avoir de responsabilité que si c'est un acte de gestion qui est cause du dommage; l'acte d'autorité ne peut être apprécié par les tribunaux.

Quel est l'intérêt de l'administré : se trouver en présence d'un organe ou d'un préposé ? Evidemment en présence d'un organe : la faute du service est collective, anonyme et donc plus facile à prouver que celle d'un fonctionnaire déterminé. Pour autant bien entendu que la responsabilité puisse être reconnue, c'est-à-dire qu'il y ait acte de gestion. Et c'est ici qu'apparaissent du même coup l'avantage de la jurisprudence administrative française et les inconvénients de notre système. En Belgique de nombreux organes agissent toujours au nom de l'administration et remplissent des actes d'autorité : il n'y aura jamais responsabilité de l'administration. En France, au contraire, le Conseil d'Etat a élaboré la théorie de la faute du service, en quelque sorte et en gros, notre système de l'organe, mais généralisé : il suffit de prouver la faute du service, non celle du fonctionnaire d'une part, et d'autre part

il ne faut pas rechercher si l'on se trouve en présence d'un organe ou d'un préposé. Conséquences de la non-application des règles du Droit Civil.

La jurisprudence du Conseil d'Etat est très nuancée : toute négligence, toute erreur, toute omission, tout retard n'entraîne pas automatiquement la responsabilité de l'Etat; la faute doit bien souvent présenter un certain caractère de gravité.

En Belgique comme en France le fonctionnaire peut lui aussi voir sa propre responsabilité engagée. Dans quels cas ? C'est ici que l'auteur étudie la délicate distinction de la faute de service et de la faute personnelle; sur cette question les théories belges et françaises sont très voisines.

2. L'étendue de la responsabilité variera suivant que son fondement se trouve dans la faute ou dans le risque, c'est-à-dire dans la reconnaissance d'une responsabilité sans faute. Dans les deux pays c'est l'idée de faute qui domine, mais l'idée de risque a inspiré certaines solutions tant en France qu'en Belgique : la théorie des droits acquis en est d'ailleurs une forme, selon M. Debeyre.

L'auteur examine particulièrement les principes de l'arrêt de 1920 et surtout les conséquences qu'il comporte. Selon l'auteur, M. le procureur général Paul Leclercq n'aurait pas été suivi par les tribunaux qui, au lieu de déclarer avec lui : « Il y a responsabilité dès qu'il y a lésion d'un droit civil », déclarent : « Il y a responsabilité dès qu'un acte illicite lèse un droit civil » : la notion de « faute » est rétablie, et il n'y a pas, comme le voudrait l'éminent magistrat, faute dès qu'il y a lésion d'un droit civil. De plus, en insistant sur le mot « droit », M. P. Leclercq l'oppose à la notion d'intérêt et renouvelle ainsi la vieille discussion déjà stigmatisée par M. Marcq : où finit l'intérêt, non protégé, et où commence le droit ?

Afin de parvenir à des conclusions tout à fait pertinentes, l'auteur étudie de très près, opposant les décisions belges entre elles, et celles-ci aux décisions françaises, quelques applications du régime de la responsabilité : Défense Nationale, service de police, service de la navigation, voirie terrestre et ses dépendances.

3. La solution judiciaire belge de contentieux de la responsabilité de la puissance publique présente de multiples inconvénients : Tout d'abord au point de vue de la terminologie. Celle-ci est défectueuse et embarrassée. La faute est une notion tantôt objective, tantôt subjective; le dommage, indifféremment une lésion, une violation, une atteinte à un droit. La distinction Etat personne publique,

Etat personne civile se retrouve encore. Il y a ensuite la délicate question de l'application des théories civilistes au droit public; ceci est une question de fond, essentielle. Notre jurisprudence applique des articles du Code Civil à des situations que ce dernier n'a pu envisager, constatation capitale qui suffirait à condamner notre système, le juge judiciaire étant obligé de construire des théories forcément spécieuses et inadéquates. M. Debeyre reprend les arguments de M. Marcq pour faire échapper l'Etat au Droit Civil, arguments combattus par M. Wodon. Si celui-ci invoque le rapport Raikem pour renforcer son argumentation des articles 92, 93 de la Constitution — rapport moins clair et moins décisif qu'il ne le suppose —, M. Debeyre invoque les rapports au Tribunal, les discours antérieurs au Code Civil de 1804, desquels il ressort nettement que tous les problèmes qui intéressent le droit public sont exclus du Code Civil. Nous ajouterons : nos Constituants ignoraient-ils le Code Civil ? il faut répondre avec M. Paul Leclercq (1) que ceux d'entre eux qui ont étudié le droit, l'ont fait sous la domination française; donc la responsabilité de la puissance publique est-elle une matière étrangère à la compétence des tribunaux judiciaires, et sa connaissance doit-elle être déférée à des tribunaux administratifs dont nos constituants auraient ainsi virtuellement envisagé la nécessité ? Non pas. Les constituants n'ont pu résoudre des problèmes de contentieux administratif, qu'ils n'ont pu entrevoir. Point n'est besoin d'essayer d'expliquer les idées qu'ils n'ont jamais eues, qu'ils n'ont jamais pu avoir. Il suffit de constater l'imminente nécessité de l'organisation d'un contentieux administratif, et de voir que notre Constitution ne s'y oppose pas, ne pouvant rationnellement s'y opposer, puis d'user de la principale qualité de celle-ci : sa souplesse, selon les termes du plus haut Magistrat du pays.

Une autre critique pertinente à adresser au système belge au point de vue pratique est la complexité à établir la séparation entre le droit et l'intérêt. Certes le Conseil d'Etat exige aussi qu'il y ait « lésion d'un droit » : mais c'est là une simple question de recevabilité du recours, et non, comme en Belgique, une condition de la responsabilité elle-même. « Où commence le droit, où cesse l'intérêt ? », telle est la question d'ailleurs absolument insoluble. « Nous croyons, quant à nous, écrit M. Marcq, que les juristes les

---

(1) *Pas.*, 1935, I, 321. Note au sujet d'une autre question que celle envisagée ici; mais la remarque de l'éminent magistrat n'en est pas moins applicable à cette controverse, puisque si générale; appliquée ici, elle se retourne contre l'argument du procureur général.

plus subtils en arriveront toujours à cette conclusion fort simple : c'est un droit, quand réparation de la lésion est due ». Or, l'Etat ne doit réparation que s'il a lésé un droit... Mais alors, comme le remarque M. Bourquin, le juge n'est-il pas armé d'un véritable pouvoir créateur ? En réalité ce pouvoir l'effraie : il va réduire son champ d'action.

M. Debeyre conclut : « Le système nous apparaît comme fragmentaire, il reste impuissant à donner l'unification et la systématisation vers lesquelles doit tendre toute œuvre juridictionnelle ».

4. A quoi faut-il attribuer la supériorité du régime français ? A cette raison primordiale qu'il existe en France des tribunaux administratifs, soustraits à l'influence néfaste du droit civil ; qu'il existe en France un droit administratif, qui a ses disciplines et ses règles propres.

L'exposé du système français est très complexe, parce qu'il est tout en nuances. Il faut se borner, dans le cadre de cette communication à enregistrer les constatations faites par d'éminents juristes. Le Conseil d'Etat par sa jurisprudence d'équité, donne satisfaction à la fois aux intérêts des administrés et aux besoins de l'administration. Par sa théorie de la faute du service, il est essentiellement protecteur des droits de l'administré ; et M. Debeyre de lire avec stupeur la note de M. Paul Leclercq (1) : « Le système français est créé en vue de protéger l'administration contre l'individu, en brisant à l'égard de l'administration, l'action du pouvoir judiciaire », qu'il qualifie de contre-vérité ; il faut croyons-nous s'entendre simplement sur une question de définition de choses (2), pour dissiper toute controverse : dans son raisonnement l'éminent magistrat sous-entend « droits civils », M. Debeyre sous-entend « droits administratifs ». Pour les deux droits « additionnés », le système français est, et de loin, préférable.

Enfin l'ensemble de la construction française offre le grand mérite de pouvoir se synthétiser dans l'idée de l'égalité des individus devant les charges publiques (3).

\*  
\* \*

---

(1) *Pas.*, 1933, I, 122.

(2) Raisonnement inspiré du Cours de « Questions de Droit civil approfondi » 1936-1937, professé par M. DE PAGE ; dans l'introduction au cours, notre éminent professeur attire l'attention sur nombre de fausses controverses nées de confusions dans les définitions de mots ou dans les définitions de choses (Notes personnelles).

(3) Cf. M. le professeur MARCQ : *La responsabilité de la puissance publique*, pp. 359 et suiv.

La Belgique est un pays démocratique et libre; c'est un Etat de Droit. Mais son système juridictionnel présente de graves lacunes qu'il appartient au législateur de combler. Son gouvernement actuel a eu à cœur d'inscrire à son programme la création d'une Cour de Contentieux administratif; parmi les réformes à son actif nous aurons peut-être la joie de compter bientôt celle-ci, si intensément nécessaire.

Notre administration est digne de tous les éloges. Elle doit appliquer un système administratif qui suppose une grande qualité, véritable rouage de son fonctionnement : le tact (1). La possibilité de cette vertu suppose pour l'homme qui prétend la pratiquer une vie sereine, calme, indépendante de toute passion politique ou philosophique. L'institution qui veut l'appliquer doit réunir ces qualités dans des conditions infiniment plus difficiles, car elle n'est en réalité qu'une réunion d'individus, qui suppose la multiplication possible de tous les défauts d'un seul. La vie moderne par l'analyse de ses techniques, présente un aspect infiniment troublé et complexe, où le tact est une vertu qui s'oublie et se perd. Il faut dès lors prendre garde. Faute d'un rouage essentiel, la machine administrative peut crouler, entraînant avec elle le régime qu'elle supporte.

En débordant quelque peu du cadre de l'ouvrage que nous examinons, il est donné d'envisager très précisément les multiples avantages d'une juridiction administrative. Nous n'en voulons comme exemple qu'un récent incident qui mit aux prises un ministre et le secrétaire général de son département; celui-ci, révoqué injustement selon lui (2) mit en jeu ses influences politiques : il en est résulté un débat à la Chambre des Représentants où la passion déchaîna des altercations virulentes où le tact eut bien de peine à trouver place. Opposons à cela la sereine atmosphère du Droit, et d'une Cour de Justice. Toute la différence entre la démagogie et la démocratie...

Aux vertus profondes de l'Administration de notre pays il faut donner une charpente solide, qui les soutienne et les protège en même temps. Il convient d'organiser un Contentieux administratif, nos institutions le commandent, notre sentiment de la justice l'appelle, l'esprit de notre Constitution l'exige.

---

(1) Souligné par M. le professeur LESPÈS, *Cours de Droit Administratif*, 1935-1936.

(2) Au *Moniteur* des lundi 19, mardi 20 octobre 1936 (N° 293-294) ce simple extrait : « Un arrêté royal en date du 19 octobre 1936 met en disponibilité par retrait d'emploi dans l'intérêt du service, M. X... ». « Dans l'intérêt du service ... » c'est tout !



Nous, Belges, nous devons infiniment à des juristes étrangers qui, tel M. Debeyre, se sont penchés sur nos institutions non seulement pour les admirer — l'admiration est inutile — mais pour les critiquer, sévèrement, mais justement. L'auteur ne peut refuser à notre pays la qualité d'Etat de Droit; il a le devoir de nous indiquer la route à suivre pour le demeurer.

Roger OCKRENT.

---

**Dissertations de doctorat spécial  
présentées à la Faculté de Philosophie et Lettres  
de l'Université libre de Bruxelles**

---

*Deux étudiants de la section de philologie classique se sont présentés avec succès, à la fin de la dernière session d'examen, à l'épreuve du doctorat en philosophie et lettres.*

*On trouvera ci-dessous le résumé de leurs dissertations, défendues devant la Faculté, le 7 novembre 1936. Le texte de ce résumé a été revu par les professeurs intéressés (M. L. HERRMANN pour le travail de M. ADRIAENSEN, M. M.-A. KUGENER pour le travail de M<sup>lle</sup> LE BON).*

**Le motif des parques dans la Littérature Latine.**

---

Les dernières recherches relatives aux Parques dans la littérature latine ont révélé l'existence de deux motifs indépendants et même inconciliables :

I. Les Parques commencent et achèvent le filage du destin de l'homme au moment même de sa naissance.

II. Elles commencent à filer au moment de la naissance et cessent au moment de la mort.

Mais les méthodes suivies jusqu'à présent n'ont pas permis d'aller plus loin que la simple constatation de l'existence de cette dualité : on s'est borné à considérer les passages où les Parques apparaissaient comme fileuses.

J'ai donc repris la question dans le cadre d'une étude d'ensemble du motif des Parques, sous tous ses aspects, ce qui m'a amené aux résultats suivants :

Au sujet des anciennes *Parcae* latines nous ne savons que fort peu de chose : appartenant au domaine de la croyance, et même de la superstition populaire, elles n'ont jamais fait l'objet d'un culte. D'après le témoignage de Varron (*Ling. Lat. V, 52*), confirmé

## Erratum

---

N° 2 (décembre 1936 — janvier 1937), page de couverture  
et page 206,

*au lieu de :*

*Dissertations de doctorat spécial*, présentées à la Faculté de  
Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles,

*lire :*

*Dissertations de doctorat* présentées à la Faculté de Philosophie  
et Lettres de l'Université libre de Bruxelles.

---

sens primitif et principal de *virtus* est celui de *fortitudo*. L'Αρετ simple personnification de la vertu, est complètement étrangère à *Virtus*.

*Virtus* est souvent associée à *Honos*, la gloire militaire; des temples leurs sont consacrés, des fêtes et des jeux se célèbrent en leur honneur.

En 72 avant J.-C., *Virtus* devient légende et type monétaire. Dès Galba, s'affirme le type *Virtus* : femme aux traits durs, vêtue de l'exomide, bottée, casquée, posant le pied droit sur un casque et portant la lance et le parazonium.

Avec les Flaviens, *Virtus* prend un nouvel essor. A côté de la vieille divinité romaine apparaît *Virtus Augusti*, figure du culte impérial. *Virtus Augusti* connaît un grand succès comme légende monétaire; elle est le plus souvent illustrée par l'effigie de l'empereur mais s'accompagne encore parfois du type *Virtus*. En même temps, *Virtus Augusti* est vénérée des soldats qui lui consacrent des monuments.

L'« impérialisation » n'a pas supprimé *Virtus* elle-même. Outre ses représentations monétaires, elle est figurée dans des monuments officiels et sur des sarcophages.

Dans les camps, *Virtus* a sa place parmi les *dii militares*. A côté d'elle, se forme la *Virtus legionum*, à rapprocher des légendes monétaires *Virtus exercitus*, *Virtus militum* et *Virtus equitum*.

De par sa nature guerrière, *Virtus* est assimilée à *Bellona-Mâ*. D'autre part, le caractère militaire du mithriacisme et l'identification de l'empereur avec *Sol* rapprochent *Virtus* de *Mithra* dans la religion de l'armée.

Le triomphe du christianisme entraîne la disparition de *Virtus*. Une monnaie de Majorien (457-461) constitue le dernier vestige de son existence. *Virtus*, divinité essentiellement romaine — *Virtus romana* — disparaît avec la Ville.

Marie-Thérèse LE BON.

---

par une étude d'ensemble de la personnalité des Parques littéraires au point de vue des éléments latins primitifs, ce sont des prophétesses : elles apparaissent au moment de la naissance, et prédisent devant le nouveau-né les événements de sa vie.

C'est cette conception romaine qui s'est combinée avec le motif littéraire grec des fileuses, pour donner ce que Heinze a appelé le *Spinmotiv I* : on en trouve le premier exemple dans le poème 64 de Catulle. En général on peut dire que le problème qui s'est posé dans cette première période pour les poètes latins a été le suivant : *combinaison de la nature prophétique des Parcae latines avec l'occupation de fileuse des Moires grecques.*

D'abord on n'arrive qu'à une solution provisoire, où le motif prophétique et le motif du filage ont chacun leur place : ou bien on attribue aux Parques les deux activités de filer et de prédire, ou bien une autre personne fait la prédiction. Une dernière solution, assez subtile, consiste à intercaler la mention des fileuses dans une prophétie. Enfin, un moyen plus simple et plus grossier, c'est d'attribuer à une Parque purement prophétique l'épithète de fileuse.

Mais ce ne sont là que des expédients : pour arriver à une solution définitive, il faudra trouver dans le filage même un moyen de connaître l'avenir. Ce moyen sera le symbolisme des fils : des fils noirs, sombres, seront un indice de malheur, des fils blancs, éclatants, ou des fils d'or symboliseront le bonheur.

On en est donc arrivé à une conception unifiée; mais celle-ci a de nouveau été dédoublée par suite de l'introduction, à Rome, de Moires d'une tout autre nature : ce sont les Parques infernales. Ne quittant plus les enfers, elles ne viennent plus prédire aux enfants leur destin. Leur qualité prophétique se perd en même temps que leur apparition à la naissance : de là provient le motif II, i. e. la simultanéité de la vie de l'homme et du filage des Parques. La cessation du filage symbolise la mort; après diverses images pour exprimer cette idée, on s'arrête à celle de la *rupture du fil*.

Propagée par la littérature élégiaque, les épigrammes et les inscriptions funéraires, cette forme du motif II finit par évincer complètement les conceptions antérieures au sujet des Parques.

ARIC ADRIAENSEN.

### Etude sur " Virtus „

---

La divinité *Virtus*, qui apparaît à Rome dès la fin du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C., est la divinisation du courage militaire. En effet, le

# Nouveaux aspects de l'histoire des Scythes<sup>(1)</sup>

PAR

Jean PRZYLUSKI,

Professeur au Collège de France.

---

L'Asie et l'Europe forment un continent dont la partie centrale est une région de steppes où les êtres vivants se meuvent aisément. Autour de cette zone se succèdent des compartiments où les hommes sont plus sédentaires, à moins qu'une côte propice à la navigation ne leur ouvre le chemin des mers. A voir les choses schématiquement, le dynamisme de la steppe et des côtes contraste avec la stabilité relative de la zone intermédiaire.

Fréquemment les hommes de la Haute Asie ont envahi les territoires périphériques. Il suffit de rappeler les principales crises. Avant l'histoire, les peuples qui parlaient les langues indo-européennes et que leur culture initiale désigne comme des hommes de la steppe, envahissent l'Inde, l'Iran, l'Europe entière. Quand l'Empire romain s'affaiblit, ce sont les invasions barbares auxquelles participent les hommes de la Haute Asie et cette poussée vers l'Occident avait été précédée de mouvements très amples dirigés vers l'Inde et la Chine. Plus tard enfin, les invasions mongoles bouleversent à la fois l'Europe orientale, l'Inde et l'Extrême-Orient.

Il semble que, depuis les temps préhistoriques jusqu'à la fin du Moyen Age, les hommes de la steppe aient exercé une pression presque continue sur les sédentaires qui les entouraient et que cette poussée ait déterminé jusqu'à un certain point le rythme de l'histoire en infusant périodiquement un sang nouveau aux populations plus évoluées.

---

(1) Je reproduis ici sans modification, en ajoutant seulement quelques références indispensables, le texte de deux conférences que j'ai faites à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, les 17 et 18 novembre 1936.

Ce sont deux aspects méconnus ou peu connus de cette histoire que je voudrais mettre en lumière dans les deux conférences que l'Institut des Hautes Etudes de Belgique m'a fait l'honneur de me demander.

J'étudierai d'abord l'expansion scythe au cours du premier millénaire avant notre ère. J'examinerai ensuite comment les Scythes ont propagé la civilisation du 1<sup>er</sup> âge du fer depuis les rives de la Mer Noire jusqu'à celles de l'Océan Pacifique.

### I. — LES SCYTHES AU PREMIER MILLÉNAIRE AVANT J.-C.

Presque tout ce que nous savons des anciens Scythes est tiré de l'Histoire d'Hérodote et ces textes ont une valeur inestimable. Il arrive parfois que les modernes croient découvrir des erreurs dans Hérodote; mais un complément d'enquête finit souvent par démontrer que les modernes s'étaient abusés et le grand historien grec sort victorieux de l'épreuve. Nous n'allons pas tarder à vérifier cette assertion (1).

Le problème sur lequel les érudits ont le plus souvent discuté est celui-ci: les Scythes sont-ils ou non une population indo-européenne? Les premiers chercheurs étaient d'avis que les Scythes étaient des Mongols, mais depuis les travaux du Professeur russe Vsévolode MILLER, l'opinion communément admise est que les Scythes sont des Iraniens. MILLER eut l'idée de classer les inscriptions scythes de la Russie Méridionale, en tenant compte de leurs affinités avec les langues iraniennes. Il a ainsi déterminé des zones où l'élément iranien varie de zéro à 10, à 20, à 50 et jusqu'à 60%.

Que faut-il en conclure? Il semble qu'un élément iranien s'est superposé à un substrat qu'il a modifié dans des proportions variables. Là où le substrat n'est pas modifié, Hérodote signale néanmoins une population scythe. Si l'on s'en tient au texte d'Hérodote et au témoignage des inscriptions, il faut probablement admettre que les Scythes parlaient une langue non-iranienne qui s'est maintenue relativement pure dans certaines zones et qui a été modifiée ailleurs par des apports ira-

---

(1) Il serait puéril de prétendre qu'Hérodote ne se trompe jamais. Tout ce qu'on veut dire est que, jusqu'à preuve du contraire, ses allégations méritent la considération la plus attentive.

niens plus ou moins importants suivant les régions. Pour échapper à cette conclusion, il faudrait prouver qu'Hérodote se trompe et que les populations de la zone non-iranisée qu'il appelle des Scythes ne méritent pas ce nom. Certains érudits n'ont pas hésité à soutenir cette thèse. Tout récemment, dans le Bulletin de l'Association Guillaume Budé, M. BASCHMAKOFF a prétendu que, des quatre groupes de Scythes énumérés par Hérodote, seuls les Cultivateurs (Géorgoi) méritent vraiment le nom de Scythes. Les trois autres groupes, à savoir les Kallipides, les Alazones et les Laboureurs ne seraient pas de vrais Scythes. Mais cette théorie a l'inconvénient de faire des Cultivateurs les représentants typiques d'une population dont ce que nous savons de plus clair est qu'elle était d'abord essentiellement nomade.

Bref, si l'on veut faire des Scythes un peuple parlant une langue iranienne, il faut donner à cet ethnique une valeur beaucoup plus étroite que celle qu'il a dans le texte d'Hérodote. Mais ceux qui critiquent Hérodote semblent oublier que son témoignage est confirmé par les inscriptions cunéiformes de Darius. Dans ces documents, le terme Saka désigne 3 groupes de Scythes :

1) les Saka Tigrakhauda, ou « porteurs de casques pointus ». Ils habitaient la région de l'Yaxartes, autrement dit du Syr Daria et Hérodote nous apprend qu'avec les Bactriens, leurs voisins, ils faisaient partie de l'armée de Xerxès.

2) les Saka Haumavarka. Ce sont les Amurgioi d'Hérodote; ils habitaient probablement le Seistan.

3) les Saka Taradraya, c'est-à-dire les Scythes d'Outremer, ceux des steppes de la Russie et du Nord de la Mer Noire.

Les inscriptions de Darius et l'Histoire d'Hérodote sont d'accord : les Scythes étaient un grand peuple répandu depuis le Turkestan jusqu'à la Russie. Nous n'avons donc aucune raison d'affirmer que seuls les Géorgoi étaient de vrais Scythes, ni que les Scythes parlaient à l'origine une langue iranienne. L'analyse de leur nom permet d'ailleurs d'entrevoir leurs affinités avec les populations de la Haute Asie.

En vieux-perse les Scythes sont nommés au moyen du mot Saka et dans l'Avesta, Sakā désigne la Scythie, le pays des Scythes. Le même ethnique a passé en sanscrit, en grec et en



latin. Mais les auteurs grecs emploient plus souvent le mot Skuthai. D'autre part, Hérodote dit en parlant des Scythes : « ces peuples en général s'appellent Skolotoi... mais il a plu aux Grecs de leur donner le nom de Scythes (Skuthai) ».

Si l'on compare Saka et Skuthai, on peut y reconnaître un même radical S(a)k- bien conservé dans Saka et pourvu d'un suffixe -üt dans le nom *sküt* hellénisé sous la forme Skuthai. Or en mongol le suffixe -üt est un de ceux qui servent à former le pluriel. Saka serait donc la transcription d'un nom ethnique employé au singulier, tandis que Skuthai serait une adaptation grecque de ce même ethnique au pluriel. Outre le suffixe -üt, le mongol en a d'autres qui forment aussi le pluriel et notamment un ancien -nü'üt qui est assez semblable à l'élément -lot de Skolotoi. Ainsi toutes les formes connues du nom des Scythes : Saka, Skuthai, Skolotoi peuvent s'expliquer en partant d'un radical Sak tantôt isolé, tantôt suivi de l'un des suffixes qui forment le pluriel en mongol. La langue parlée par les anciens Scythes devait donc être le mongol ou du moins présenter des affinités avec celui-ci. Plus tard, l'iranien l'a sur certains points profondément modifiée et ce nouvel apport s'est superposé à l'élément altaïque, à moins qu'il ne l'ait complètement refoulé. Notons d'ailleurs qu'en tibétain Sog, très voisin de la racine Sak, est un nom qui désigne les Mongols. Ce radical Sog se retrouve probablement dans le nom des Sogdiens avec un suffixe *d<t* qui est une autre marque du pluriel employée dans les langues ouraliennes ainsi qu'en mongol.

\*  
\* \*

A quelle époque les Scythes entrent-ils dans l'histoire ? Nous savons que vers l'an 700 avant notre ère ils sont installés dans la basse vallée du Danube et leur pénétration dans cette région remonte probablement au VIII<sup>e</sup> siècle (1). Plus incertaine est la date de leurs premières incursions dans l'Inde.

---

(1) Persuadés que les Scythes étaient des Iraniens, certains auteurs ont voulu rapporter au second millénaire la première invasion scythe pour la faire coïncider avec les migrations indo-européennes (cf. art. *Südrussland*, dans le *Dictionnaire* d'EBERT, 1929; A. BASCHMAKOFF, *Revue Anthropologique*, avril-juin 1932). Nous n'apercevons aucun argument décisif en faveur de cette chronologie.

Tout récemment encore un éminent épigraphiste le Prof. Sten KONOW déclarait que nous n'avons aucune information sur des Çaka dans l'Inde antérieurement au 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. (1). Nous allons voir qu'il faut reviser ce jugement et que la date de l'entrée des Scythes dans l'Inde doit sans doute être reculée de 5 ou 6 siècles.

Lorsqu'au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère Alexandre pénètre dans le Penjab, la ville de Çakala lui oppose une résistance acharnée. La population de ce district était donc remarquable par ses vertus guerrières. Or le nom de la ville est transparent : il dérive de Çaka. C'est là un premier indice d'une pénétration des Scythes dans l'Inde avant la conquête d'Alexandre. Notons dans le même ordre de faits que le district de Çakala entre la Chenāb et la Rāvi était nommé Çakaladvīpa et que le delta de l'Indus était appelé pareillement Çakadvīpa, c'est-à-dire le continent Scythe. D'ailleurs les anthropologues, guidés par les caractères somatiques des habitants de l'Inde occidentale, ont décelé la présence d'un important élément scythe, qui se serait étendu jusqu'à Bombay et que les invasions historiques des Çaka ne suffisent guère à expliquer (2).

On a observé depuis longtemps que le Buddha Çākyamuni, dont le nom signifie « l'ascète Çākya », était issu d'une famille Çākya et que, par conséquent, il appartenait à un peuple dont le nom paraît dériver de l'ethnique Çaka. D'après les traditions bouddhiques qui sont vraies en gros, sinon dans le détail, le Buddha vécut de 560 à 580 avant J.-C. Si les Çākya étaient des Scythes fixés au sud de l'Himalaya, il faut admettre une incursion scythe dans ces régions au plus tard dans la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle.

Examinons l'hypothèse de plus près. Si les Çākya de la région himalayenne étaient de même race que les Scythes de la Haute Asie et du Penjab, l'analogie entre ces peuples a dû frapper les Hindous. En fait, il est certain qu'elle les a frappés puisqu'ils ont voulu l'expliquer. Toutefois au lieu de supposer une immigration de la Haute Asie vers le Népal, ils ont admis un mouvement en sens inverse, peut-être parce qu'ils ont

---

(1) *Indian Culture*, II, 2, p. 191.

(2) Pour un exposé de la question, cf. *The Cambridge History of India*, I, p. 40 et suiv.

connu les Çākya de l'Inde avant d'avoir des précisions sur les Scythes de la Haute Asie. Voici comment la tradition indienne interprète les événements.

D'après le *Dulva*, quand les Çākya de Kapilavastu furent attaqués par leur ennemi, le roi de Kosala, ils se conformèrent à la loi bouddhique qui interdit de prendre les armes et de combattre. Seul un Çākya, nommé Çambaka, tua un grand nombre d'ennemis, mais il en fut puni par ses concitoyens qui l'exilèrent. Il se rendit alors au pays de Bakuda, en devint roi et, nous dit le texte bouddhique, « il apprit à ses sujets à ne pas tuer le cerf » (1).

Ce Çākya légendaire, dont le nom est transcrit Çambaka dans la version tibétaine, était probablement nommé Çyāmāka dans l'Inde. Or Çyāmāka est le nom indien du Chitral. On retrouve le même toponyme dans l'Avesta et les sources grecques mentionnent un Siauakos qui est un Scythe. Ainsi un nom, qui appartient à l'onomastique scythe, désigne en même temps un homme de la région himalayenne et un pays de la Haute Asie et, dans la tradition indienne, ce nom du Chitrāl est en relation avec l'histoire des Çākya (2).

Dans la légende que je viens de résumer, un seul des Çākya échappe au massacre. D'après d'autres récits, quatre Çākya auraient réussi à s'échapper. Le pèlerin chinois Hiuan-tsang rapporte dans ses *Mémoires* qu'avant de conquérir le pays des Çākya, l'armée du roi de Kosala fut tenue en échec par quatre hommes courageux. Ayant repoussé l'envahisseur, ces valeureux champions rentrèrent dans la ville. Leurs parents, au lieu de les féliciter, les blâmèrent et jugèrent qu'en prenant les armes ils avaient déshonoré leurs familles. Exilés, les quatre guerriers allèrent se fixer dans quatre pays différents. Le premier devint roi d'Uddiyāna, le second de Bāmiyān, le troisième de Himatala, le quatrième de Çāmbi. « Leur puissance, rapporte Hiuan-tsang, s'est transmise de siècle en siècle et leur postérité s'est continuée sans interruption. » Le royaume d'Uddiyana était la vallée du Swat. Bamiyan est au nord de Kaboul

---

(1) *Dulva*, X, f. 148-150. Cf. ROCKHILL, *Life of the Buddha*, p. 118; L. FEER, *Extraits du Kanājour*, AMG, p. 74

(2) Cf. BARTHOLAMAE, *Altiran. Wörtb.* s. v. Syamaka. Sur Çyamaka, cf. *Divyavadāna*, p. 580 = Tripit. ea. Tok. XVI, 9, 98<sup>b</sup> et SYIVAIN LEVI, *Catalogue géographique des Yaksa*, p. 61, 73 et 97 du tiré à part.

en Afghanistan; les deux autres principautés sont entre l'Afghanistan et le Pamir. En traversant le royaume de Himatala, le pèlerin chinois a noté que ses habitants ressemblaient beaucoup aux Turcs: « ils habitent des tentes de feutre et mènent une vie nomade. »

Ainsi au temps de Hiuan-tsang on savait encore que certains rois de la Haute Asie avaient la même origine que les Çākya de l'Inde. Pour expliquer cette communauté de race, on racontait diverses légendes dont le contenu est variable, mais qui dans leur ensemble confirment nos inductions et sont également d'accord avec les observations du grand ethnographe que fut Hiuan-tsang.

Nous tenons maintenant des indications concordantes. Avant la naissance du Buddha, les Scythes ont pénétré dans l'Inde, se sont avancés jusqu'au Népal et ont fondé la principauté de Kapilavastu. Il faut sans doute rapporter à cette invasion ou à une expédition analogue la fondation de la ville de Çākala dont les habitants résistèrent courageusement aux troupes d'Alexandre.

Dès lors on peut compléter le tableau des invasions scythes. Hérodote nous apprend que les Mèdes ayant été subjugués par les Scythes, ceux-ci devinrent les maîtres de l'Asie antérieure et le demeurèrent pendant 28 ans (1). Mais l'expansion scythe n'est pas seulement dirigée vers l'Iran. Elle se développe en outre vers le Danubé au VIII<sup>e</sup> siècle. D'autre part, à une date indéterminée mais probablement antérieure au VI<sup>e</sup> siècle, les Scythes pénétrèrent dans le Penjab, et s'avancent au sud de l'Himalaya.

Plus tard un puissant empire iranien est fondé par Cyrus qui règne entre 558 et 529. Cet empire s'élargit sous Darius I<sup>er</sup> qui conquiert le Penjab et le Seistan, c'est-à-dire le Sakastāna, la région Saka. Ces événements marquent le déclin de la puissance des Scythes. Ceux-ci s'allient plus tard à Darius III contre Alexandre, mais cette alliance est infructueuse. C'est donc vrai-

---

(1) LEHMANN-HAUPT, dans *l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa*, 1922, art. *Kimmerier*, a essayé de mettre en rapport cette durée avec des événements connus : négociations entre le chef scythe Bartatata et le roi d'Assyrie en 633; destruction de Ninive en 607; soit un intervalle de 26 ans.

semblablement entre le VIII<sup>e</sup> siècle et le VI<sup>e</sup> que les Scythes ont été à l'apogée de leur puissance depuis le Danube jusqu'au Gange.

\*  
\*\*

Les indications qui précèdent n'éclairent pas seulement une période obscure de l'histoire politique; elles projettent en outre quelque clarté sur les institutions juridiques et religieuses des anciens Scythes.

Les textes bouddhiques nous apprennent que Çakyamuni, lorsqu'il fut devenu Buddha, commença par prêcher sa doctrine aux hommes de sa race. Il instruisit d'abord deux hommes du clan de sa mère, puis trois hommes du clan de son père. S'il donne ainsi la préférence au clan maternel, c'est sans doute parce qu'il entend lui témoigner une faveur particulière. Il apparaît ainsi que, chez les Çakya, la mère avait parfois le pas sur le père. On peut suivre d'ailleurs dans l'histoire du Bouddhisme un courant d'idées favorable aux femmes qui est en contradiction avec les principes de l'organisation juridique dans la société brahmanique. Si les Çakya étaient des Scythes, le même trait doit s'observer en Scythie. C'est précisément ce qu'on peut constater. L'un des plus anciens témoignages sur les Scythes est celui du géographe Hécatée qui mentionne parmi leurs tribus les Issédones. Cette peuplade a été localisée au Ferghana par le Prof. F. W. Thomas. Or Hérodote nous apprend que chez les Issédones les femmes avaient des droits égaux à ceux des hommes. La parenté que nous venons d'établir entre les Scythes et les Çakya serait donc confirmée par certains recoupements d'ordre juridique.

Il est vrai que l'importance des femmes dans la société apparaît comme un trait commun à beaucoup de peuples anciens lorsqu'on remonte à l'époque qui précède les migrations indo-européennes et sémitiques. D'autre part, si nous avons le temps d'étudier en détail la religion des Scythes, nous verrions que, dès le temps d'Hérodote, les institutions dites matriarcales n'étaient plus que des survivances chez la plupart des tribus scythes et que, sous ce rapport, les Issédones et les Çakya étaient peut-être des attardés. Mais notre enquête va provoquer des comparaisons plus précises.

Quand j'ai raconté tout à l'heure l'histoire du Çākya Çambaka qui s'enfuit de Kapilavastu et devint roi du pays de Bakuda, nous avons vu que, d'après la tradition bouddhique, il apprit à ses sujets à ne pas tuer le cerf. Cette indication est précieuse : elle est de nature à prouver que chez les Scythes le cerf était un animal sacré dont le meurtre était interdit, au moins dans les circonstances ordinaires. Or, parmi les plus remarquables vestiges de l'art scythe, on peut citer d'admirables représentations du cerf en or ou en électron comme celles qu'on voit au musée de Budapest et à l'Ermitage. L'animal est figuré, la tête retournée en arrière, les pattes repliées sous le ventre dans une course rapide qui ressemble à un vol. A ce cerf d'or peuvent être comparées d'autres images de cerf, d'élan ou de bélier sauvage qui sont fréquentes dans l'art scythique. La récente exposition d'art iranien à Léningrad a permis de suivre cet art animalier jusque dans l'Altaï oriental. Dans le tombeau de Pasyryk on a trouvé deux masques de chevaux dont l'un figure la tête d'un élan. En décrivant cet objet à la Société Asiatique de Paris, la regrettée Laure MORGENSTERN disait : « Ces masques sont uniques jusqu'à présent dans les fouilles altaïennes. Il faut certainement les rapprocher du culte de l'élan et des sacrifices d'élans qui furent remplacés par des sacrifices de chevaux » (1). Le culte de l'élan, du bélier sauvage ou du cerf d'or était sans doute répandu à date ancienne depuis le Danube jusqu'en Sibérie.

Au culte du cerf dans la religion des Scythes se rattache sans doute un autre usage que Hiuan-tsang a observé au pays de Himatala, le royaume fondé au sud du Pamir par l'un des Çākya fugitifs : « Les femmes mariées, nous dit le pèlerin chinois, portent sur leur bonnet des cornes en bois hautes d'environ trois pieds. Devant il y a deux branches qui désignent le père et la mère du mari ; la corne supérieure indique le père et la corne inférieure la mère... ». Ces cornes en bois ramifiées imitaient sans doute un bois de cerf (2) et, si certains individus portaient cette ramure, c'est qu'ils étaient jusqu'à un certain point des cerfs. Dès lors on comprend mieux la légende bouddhique

---

(1) *JA*, Janv.-Mars 1936, p. 147.

(2) M. A. Vayson de Pradenne me rappelle à ce propos la fameuse représentation du dieu à coiffure en cornes de cerf du chaudron de Gundestrup.

suivant laquelle dans la ville de Bhadramkara, autrement dit dans la ville scythe de Sākala (1), vivait un homme nommé Mendhaka, c'est-à-dire « Bélier ». Cet homme-bélier possédait des béliers d'or. La légende indienne associe donc une colonie scythe, un personnage qui est un bélier et un animal fabuleux, le bélier d'or. Celui-ci rappelle à la fois les images du cerf d'or trouvées chez les Scythes et la fameuse toison d'or du bélier mythique que les Argonautes allèrent conquérir au nord du Pont, c'est-à-dire en pays scythe. Du moment qu'on s'avise de grouper ces faits, d'autres rapprochements s'imposent aussitôt.

La ville de Çākala qu'habitent Mendhaka et ses béliers d'or est aussi appelée Bhadramkara, parce qu'elle était au pays des Bhadra ou Madra. Le nom des Madra a déjà été rapproché de celui des Mèdes de l'Iran. L'expédition des Argonautes nous conduit au pays de Médée. Cette princesse, après avoir épousé Jason, passe en Haute Asie où elle a un fils nommé Midas qui, devenu roi, donne à ses descendants le nom de Mèdes.

Il y a un exact parallélisme entre la légende scytho-indienne de la princesse Bhadrā, mère des Madra et la légende scytho-grecque de la princesse Médée, mère des Mèdes. Et le peuple des Mèdes ou Madra est en relation avec un animal fabuleux à toison d'or, cerf ou bélier. Cette croyance doit être fort ancienne car, sur un bas-relief hittite découvert à Malatya et dont l'original est au Musée de Stamboul, on voit un roi armé d'un arc qui suit un cerf et l'inscription qui souligne cette scène signifie : « le roi Mardas à la chasse au cerf ». Cherchons pour quelles raisons les sculpteurs ont figuré le roi Mardas poursuivant l'animal sacré. Ceci nous aidera peut-être à découvrir le premier mobile de l'expédition des Argonautes.

Dans diverses mythologies, le Soleil est un animal au poil fauve, cerf ou bélier, qui prend son essor le matin et redescend le soir sur la terre. Les poils fauves ou couleur d'or symbolisent l'éclat solaire et, comme le soleil dans sa course glorieuse traverse l'univers entier, il est l'emblème de la royauté universelle. Suivons d'abord ces idées dans la tradition indienne.

D'après le Mahābhārata, les Sālva et les Madra sont issus du même père et de la même mère. Or, le mot Sālva ou Çālva

---

(1) Cf. *Un ancien peuple du Penjab, les Udumbara*, JA, Janv.-mars 1926, pp. 4-8.

désigne à la fois un peuple et un animal qui est un cerf ou une sorte de gazelle. Un autre mot tiré de la même racine *çarabha* désigne un animal fabuleux semblable au cerf. Nous savons par la tradition bouddhique que le *çarabha* ne peut être tué par un homme ordinaire et que, si un roi réussit à le mettre à mort, ce roi devient ensuite un monarque universel. Chez les Sālva, la chasse au *Çarabha* faisait probablement partie des fêtes d'investiture du roi universel (1).

D'autres récits bouddhiques mentionnent le cerf d'or. C'est un animal qui s'avance à travers les airs en répandant une clarté qui illumine les gorges des montagnes. La reine de Benarès voudrait avoir sa peau et elle charge un chasseur de la lui procurer.

Ces croyances et les rites qui les accompagnent sont allés jusqu'en Indochine. Un récit siamois nous apprend qu'un ancien roi chassa le Cerf d'or avec une armée de 20.000 hommes. C'était une chasse rituelle où l'animal solaire était représenté par un homme déguisé en cerf. Pendant la poursuite, le roi rencontra la dame In-lao qui venait à sa rencontre et ils s'unirent dans une grotte.

En somme, dans les traditions indiennes et indochinoises s'est conservé le souvenir d'une chasse au cerf qui permettait d'acquérir la royauté universelle. Cette chasse rituelle, où le gibier était l'animal solaire, se terminait par l'union sexuelle du roi et de la reine. Quel rapport y avait-il entre ces deux actes : la chasse et l'hyménée ? Un récit indien traduit en siamois nous l'indique. La scène se passe au Nord-Ouest de l'Inde, bien entendu chez les Madra. Le roi réunit des cerfs dans la cour de son palais. Il tue à coups de flèches le cerf du troupeau et fait passer son âme dans le corps de l'animal, c'est-à-dire que pour lui la chasse au cerf est un moyen de se transformer en cerf. Ce roi a un rival qui voudrait s'unir à la reine pendant que le souverain est dans le corps du cerf. Mais la reine répond à ce rival qu'il faut, pour s'unir à elle, avoir pris un corps de cerf. Dès lors la signification de la cérémonie est assez claire. Un roi candidat à la royauté universelle devait chasser le cerf d'or, incarnation du Soleil, afin d'entrer dans ce corps divin et de

---

(1) *Un ancien peuple du Penjab, les Salva, J.A.*, avril juin 1929, pp. 312-325.



s'identifier ainsi avec le dieu Soleil. Puis il s'unissait à la reine et fondait sa dynastie, c'est-à-dire la race solaire, en procréant des enfants divins (1).

Ainsi interprétée, la chasse au cerf d'or rappelle inévitablement une autre cérémonie indienne, le sacrifice du cheval, qui a été l'objet d'une excellente monographie par M. DUMONT. Seul un roi était qualifié pour faire le sacrifice du cheval. Au moment de lâcher l'animal destiné au sacrifice, on murmurait à son oreille une formule lui prescrivant de se conformer à la course des Āditya. Or Āditya est un des noms du Soleil et désigne en outre une classe de dieux dont le caractère astronomique est nettement marqué. On invitait donc le cheval à tourner en rond comme font les astres, comme fait le Soleil en particulier. En réalité, on le laissait errer pendant un an ce qui précise encore l'analogie avec la course du Soleil. L'année écoulée, le cheval était étouffé sous des couvertures. Puis la première reine s'approchait de l'animal sacrifié, elle se couchait auprès de lui et l'on cachait le couple sous un voile. Le corps de la victime était finalement découpé.

Cette étrange cérémonie s'éclaire si on la compare à la chasse rituelle du roi des Madra. Pour qu'une dynastie soit apte à régner sur l'univers, il faut qu'elle tire du Soleil son origine et sa puissance. Ce résultat peut être obtenu de deux manières : en identifiant le roi avec le Soleil ou en unissant la reine à l'animal divin qui personnifie le Soleil. Dans le sacrifice du cheval, c'est le second procédé qui est mis en œuvre : la reine s'unit à l'animal sacrifié pour que ses enfants appartiennent à la race solaire. Mais dans la chasse du roi des Madra, un double résultat était obtenu : le roi s'identifiait d'abord avec le cerf qu'il avait tué, puis devenu lui-même le Dieu, il cohabitait avec la reine.

Ces rites indiens nous invitent à regarder vers la Haute Asie, vers la région des steppes où vivent les Scythes, éleveurs de chevaux et adorateurs du cerf. Hérodote au IV<sup>e</sup> livre de son *Histoire* dit que les Scythes immolent divers animaux et principalement des chevaux. Or l'analogie ne se borne pas au fait que le sacrifice du cheval est pratiqué par les Hindous et par

---

(1) *Les Salva, ibid.*, p. 337-34..

les Scythes. Hérodote décrit ainsi la manière dont l'animal est mis à mort. On fait tomber la victime, on lui met une corde au cou et on serre la corde avec un bâton. « C'est ainsi qu'on l'étrangle, sans allumer du feu, sans faire de libations », remarque Hérodote avec surprise. Dans l'Inde aussi le cheval est étouffé, non avec une corde, mais sous des couvertures. Par ce trait essentiel, la cérémonie indienne diffère profondément du sacrifice indo-européen et semble empruntée à la religion des Scythes.

Voici comment les Grecs du Pont-Euxin racontaient l'origine des Scythes. Surpris un jour par un violent orage, Hercule s'endort et ses juments qu'il avait détachées de son char s'enfuient pendant son sommeil. Il les poursuit et trouve dans un antre une femme qui au-dessous de la ceinture ressemblait à un serpent. Cette femme s'était emparée des chevaux d'Hercule. Elle ne les rendit à leur maître qu'après avoir cohabité avec lui, et elle eut ainsi trois enfants. Nous retrouvons ici les mêmes éléments mythiques que dans la chasse du roi Madra et dans le sacrifice du cheval : 1°) poursuite d'un animal qui est un cheval ou un cerf et dont la course symbolise la révolution du Soleil ; 2°) cet animal conduit le héros auprès d'une femme dont les descendants ainsi procréés seront de la race solaire.

A la même série de légendes et de rites se rattache l'expédition des Argonautes dont les deux éléments essentiels sont la conquête de la Toison d'Or et l'union de Jason et de Médée. Ici la nature solaire de l'animal est évidente : c'est un bélier d'or qui traverse les espaces célestes au-dessus des mers et des continents. Après s'être emparé de la merveilleuse toison, Jason participe de la nature solaire (1) et il devient apte à la royauté. Partis à la poursuite du Soleil, les Argonautes doivent se conformer à la course du dieu. C'est donc un périple qu'ils accomplissent. Les itinéraires varient suivant les récits, mais dans tous les cas les navigateurs font un voyage circulaire. Le périple des Argonautes procède des mêmes conceptions que les randonnées fabuleuses des rois indiens parcourant victorieusement les quatre régions de l'espace.

---

(1) Sur les cérémonies dites de « renaissance » où le rite principal consiste à placer une peau de chèvre ou de bélier sur une personne qui est censée renaître de cet animal, cf. J. G. FRAZER, *Le Folklore dans l'Ancien Testament*, chap. III.

Les comparaisons qui précèdent étaient nécessaires pour aboutir à un classement des croyances et à un essai de chronologie. Le témoignage des tombes découvertes dans l'Altaï indique qu'avant de sacrifier des chevaux on immolait en pays scythe un animal semblable au cerf, l'élan.

Dans l'Inde, où le folklore garde le souvenir de la chasse au cerf, les hymnes védiques laissent apercevoir une transformation analogue. Dans les parties anciennes du Rg Veda, le bouc est l'animal solaire. Mais les hymnes 162 et 163 du 1<sup>er</sup> livre, qui sont relativement tardifs, mentionnent le sacrifice du cheval conjointement avec celui du bouc. Il semble donc que, dans la religion védique, le cheval se soit ajouté, puis substitué à un autre animal solaire, le bouc.

A Babylone, comme l'ont montré MM. ALBRIGHT et DUMONT (1), le sacrifice du cheval est également tardif. Cet animal se serait substitué à l'âne, mais ceci ne paraît pas encore absolument démontré. En tous cas, le sacrifice du cheval présente, à Babylone et dans l'Inde, des analogies curieuses qui ne peuvent être dues au hasard.

Bref, sur l'immense territoire qui va de la Mésopotamie à la Sibérie, on peut reconstituer la même séquence : à l'époque ancienne, l'animal solaire est un animal à poil fauve ou, pour parler la langue des mythes, un animal à toison d'or. C'est suivant les régions, un bélier, un bouc, un cerf, un élan, peut-être aussi un âne. Plus tard, sous une influence dont l'origine reste à déterminer, l'ancien animal solaire est remplacé par le cheval à Babylone, dans l'Inde et jusqu'à l'Altaï. Nous ne pouvons pas fixer avec certitude le point de départ de cette innovation, mais il est probable que les hommes de la steppe, grands éleveurs de chevaux, ont beaucoup contribué à répandre le sacrifice du cheval partout où il a remplacé des rites plus anciens. Quant aux raisons qui ont fait préférer cet animal, nous en avons peut-être un écho dans le passage où Hérodote signale que les Massagètes ont la même manière de vivre que les Scythes. « De tous les dieux, dit-il, ils n'adorent que le Soleil à qui ils sacrifient des chevaux ; la pensée qui inspire ce sacri-

---

(1) *A Parallel between Indic and Babylonian Sacrificial Ritual*, JAOS, vol. LIV, pp. 107-128; contra A. B. KEITH, *Babylon and India in The Kuppuswami Sastr Commemoration Volume*, pp. 67-72.

fice, c'est qu'ils attribuent pour sa part au plus vite des dieux le plus vite de tous les êtres mortels ». Les hommes de la steppe mettaient donc en parallèle la rapidité du cheval et celle du soleil. Les rituels indiens insistent également sur la rapidité du cheval. Est-ce à dire que des raisons purement spéculatives ont suffi à modifier profondément de vieux rites, d'antiques croyances ? Je ne le crois pas. La rapidité du cheval est une qualité qui n'intéresse pas uniquement les poètes. Elle a une très grande importance pratique, et principalement dans la guerre. Imaginez la supériorité tactique d'une troupe de combattants montés sur des chars aux chevaux rapides et dont les adversaires n'auraient pour se mouvoir que des chariots à bœufs. C'est probablement l'invention du char léger à deux places qui a entraîné simultanément le symbolisme de la roue et du cheval solaires avec ses lointaines répercussions sur la mythologie et le rituel. Cette invention s'est propagée au cours du second millénaire (1). Elle est bien antérieure à l'avance des Scythes qui se produit dans la première moitié du premier millénaire. Il faut donc qu'un nouveau progrès technique ait permis aux Scythes d'étendre leur domination sur l'Asie antérieure et ce progrès a peut-être consisté pour l'archer à monter un cheval sellé, car l'archer à cheval est très rapide ; il a plus de puissance offensive et, plus mobile, il est moins vulnérable que l'archer monté sur un char. Bref, l'utilisation du cheval de guerre paraît s'être faite en deux temps : on a d'abord créé le char à deux places et cette innovation coïncide au second millénaire avec les invasions aryennes ; plus tard, la cavalerie succède à la charrerie et ce changement est probablement contemporain des invasions scythes. A ces progrès techniques correspondent des innovations religieuses et notamment la création de mythes et de cérémonies où le cheval solaire s'est substitué au cerf et aux animaux à toison.

Il reste à préciser l'étendue et la portée de ces innovations en montrant comment les Scythes ont contribué à propager, depuis l'Occident jusqu'aux extrémités de l'Asie Orientale, en même temps qu'un nouveau culte du Soleil, des éléments essentiels de la civilisation dite de Hallstatt. Cette recherche surtout typologique sera facilitée par les résultats d'ordre historique auxquels nous venons de parvenir.

(A suivre.)

---

(1) Cf. ALBRIGHT, *Archiv für Orientforschung*, 6, 1931, pp. 217-221.

# La Méthode Géographique (\*)

PAR

Pierre GOURON,

Chargé de cours à la Faculté des Sciences.

---

Au début de ce cours je désire rendre hommage à mon éminent prédécesseur, M. Hegenscheidt. En pleine verneur, en pleine activité scientifique et pédagogique, M. Hegenscheidt a décidé de prendre ses quartiers d'hiver. Il veut goûter les charmes du repos, de la recherche personnelle, et des longues croisières aux rives océaniques. Nous serons unanimes à regretter la décision prise par M. Hegenscheidt ; mais nous n'aurons pas la cruauté de lui en garder longue rancune et nous souhaitons que des circonstances favorables lui permettent d'appliquer pendant de nombreux lustres le programme d'activité qu'il a si largement conçu.

L'honneur m'est donc échu de continuer ici l'enseignement géographique fondé par M. Hegenscheidt. Je reculerais peut-être devant cette lourde tâche si je n'avais l'assurance d'être soutenu, conseillé, guidé par mon prédécesseur, qui voudra bien jouer le rôle d'une sorte de dieu géographe descendant de temps en temps de son empyrée pour assister de sa haute expérience son successeur et ses disciples.

\*  
\* \*

Je connais maintenant assez mon honorable prédécesseur pour savoir que je n'apporterai pas dans mon enseignement géographique à l'Université de Bruxelles d'innovations révolutionnaires. Nous avons de la géographie et de ses méthodes une conception identique. Certes, dans les disciplines géographi-

---

(\*) Introduction au cours de géographie de l'année 1936-1937, donnée le 20 octobre 1936.

ques, les différences de personnalité se font profondément sentir, pour une raison que nous verrons tout à l'heure ; cependant notre idéal, notre but sont les mêmes.

Quel est le domaine de la géographie ? La géographie, comme chacun sait, étudie la surface de la Terre ; elle se divise en plusieurs sous-disciplines : géographie physique, géographie humaine, géographie économique, mais la géographie proprement dite est la géographie régionale, qui fait la synthèse de ces disciplines particulières, nous restitue le vrai visage d'une contrée et nous fait comprendre pourquoi ce visage se présente sous l'aspect que nous lui découvrons. Le but de la géographie est là, en effet ; cette description explicative vise à donner de chaque région de la Terre un portrait nuancé, faisant apparaître son originalité propre et les traits qu'elle présente en commun avec les régions voisines ; on voit beaucoup mieux les choses à partir du moment où l'on sait pourquoi elles sont comme notre œil les découvre.

Quelles sont les méthodes de la géographie ? Elles ne sont pas simples à définir. Certes les méthodes d'enquête sont aisées à concevoir : elles sont identiques aux méthodes des sciences de la nature d'une part, de l'histoire d'autre part. Le géographe doit mettre dans ses recherches autant de rigueur et d'esprit critique que le naturaliste et l'historien. Les faits physiques, le relief, le climat, les eaux sont examinés selon des procédés qui ne sont pas différents de ceux qu'emploient le géologue, le météorologue, l'hydrologue. Quant aux faits humains et économiques, le géographe retrouvera, pour les étudier, l'esprit critique, la prudence, la méfiance qui doivent être les règles d'or de l'historien, de l'économiste, de l'ethnographe, du sociologue. Mais les plus grandes difficultés commencent une fois l'enquête achevée : de quelle façon mettre en œuvre les documents réunis si l'on veut réaliser cette description explicative dont nous parlions tout à l'heure ? C'est ici que la géographie rejoint l'art, et que le géographe doit faire preuve de sens esthétique ; la synthèse des éléments recueillis par le géographe ne sera vraie et ne sera suggestive que si celui-ci sait, par une véritable intuition, mettre en valeur les rapports secrets, et pourtant évidents une fois qu'on les a découverts, qui s'établissent entre les divers faits que l'on a récoltés. L'art et la géographie sont des formes

d'activité qui demeurent toujours engagées l'une dans l'autre jusqu'à un certain point : mais la géographie exige que l'objet de son intuition existe, tandis que l'art ne nous donne que l'image d'un objet possible.

L'œuvre qui s'offre au géographe est donc magnifique et difficile. Sa beauté ne fait pas de doute : décrire notre Terre, faire apparaître ses aspects innombrables, et en même temps classer ces aspects en catégories, mettre en lumière les liens qui attachent l'homme à la glèbe, et d'autre part les transformations que la terre a subies du fait de l'homme, montrer comment actions et réactions réciproques de la terre et de l'homme ont pu créer les paysages que nous voyons, tout cela constitue une entreprise magnifique, digne de séduire les esprits amis de l'effort. Il y a dans le travail du géographe de quoi satisfaire le goût de la recherche, la passion de la connaissance, et aussi cette aspiration vers la poésie, vers cette vibration indéfinissable qui naît de l'heureux rapprochement de certains faits, de certains concepts, et des mots eux-mêmes que l'on emploie pour les dire et les exprimer. Mais les beautés de la géographie ne sont que l'expression des difficultés qu'elle présente : la tâche est immense qui s'offre au géographe puisqu'il doit avant d'entreprendre l'étude personnelle et directe d'une région dépouiller tout ce que des chercheurs appartenant à d'autres disciplines ont publié sur cette région.

L'effort est fructueux lorsqu'après de longues séances d'archives et de minutieuses études sur le terrain on parvient à saisir les caractères profonds d'une contrée, lorsque toutes les observations particulières que l'on a faites, s'orientant magiquement comme ces grains de limaille de fer placés dans un champ magnétique, viennent concourir harmonieusement à la description d'ensemble que l'on s'est proposé de réaliser. La récompense du géographe est là, quand il sent que les éléments réunis à pied d'œuvre viennent naturellement concourir à la construction de l'édifice qu'il a voulu élever, de telle sorte que chacun de ces éléments se lie étroitement aux éléments voisins, et ne pourrait occuper une autre place que celle qu'un effort conscient et une maturation subconsciente lui ont assignée. La vérité géographique réside donc à la fois dans l'exactitude des éléments que l'on a rassemblés et dans la perfection esthétique de l'œuvre réalisée à l'aide de ces éléments.

On conçoit, dans ces conditions, qu'il puisse exister une grande variété de tendances chez les géographes. Dans une discipline qui laisse une si grande place au subjectif, les différences de personnalité se font fortement sentir. Les uns donneront une place plus large aux faits physiques, les autres aux faits humains, et chacun concevra selon son équation personnelle la synthèse des documents qu'il a rassemblés. Entre deux œuvres géographiques de même valeur il peut exister de grandes différences de nature. La même région, étudiée par deux géographes de tendances différentes, fera l'objet de deux descriptions géographiques également exactes, également vraies, mais fort dissemblables l'une de l'autre; le plan général de la description ne sera pas le même; l'accent ne sera pas mis sur les mêmes traits dominants; les conclusions ne seront pas identiques.

Tout cela nous montre que les limites du domaine de la géographie sont assez imprécises. Du côté de la géologie, de la météorologie, de la botanique, de l'histoire, de la sociologie, de l'ethnographie, de l'économie politique, les frontières de la géographie sont malaisées à définir. Certains ont pu voir là matière à critiques à l'égard de la géographie, qui serait d'après eux une discipline inconsistante, bâtie exclusivement avec des matériaux hétérogènes empruntés à d'autres disciplines. C'est là une sottise querelle et des savants n'ont pas à se transformer en gardes-frontières. Il n'est pas douteux que si la géographie avoisine d'autres disciplines, elle a son originalité propre, qui est avant tout l'observation de la surface de la Terre telle qu'elle se voit, et des actions et réactions réciproques de l'homme et de la terre. Dans l'hypothèse où une région aurait été étudiée à fond par un géologue, un météorologue, un botaniste, un historien, un sociologue, un économiste, il resterait encore possibilité pour le géographe de réaliser une œuvre personnelle, non seulement en examinant les aspects et les problèmes de cette région selon le point de vue géographique, c'est-à-dire avec le désir de voir et de comprendre les paysages en ne négligeant pas la part que l'homme a prise à les constituer, mais encore en faisant la synthèse des travaux réalisés par les autres spécialistes, dans le but de faire apparaître les traits marquants de la région envisagée, traits qu'ont contribué à des-



siner les actions concordantes ou contraires du sol, du climat, de l'histoire et de la société; la vue partielle d'une seule des disciplines voisines de la géographie n'aurait pas permis de faire ressortir ces traits fondamentaux.

Il n'est pas de meilleure manière d'illustrer la conception que l'on a de la géographie que de réaliser une œuvre géographique; je puis donner un exemple personnel de la complexité des recherches qui s'imposent au géographe et de la variété des sources d'information qui s'offrent à lui pour atteindre son objet. J'avais depuis longtemps désiré étudier un phénomène géographique de la plus haute importance, l'opposition qui se marque en Extrême-Orient entre plaines surpeuplées et montagnes presque désertes; c'est là un trait d'une grande force, qui conditionne les paysages et la vie. Au cours du long séjour que j'ai fait en Indochine, j'ai étudié de façon approfondie ce trait géographique essentiel en examinant une région bien délimitée, le Delta du Tonkin. Il fallait d'abord définir le problème que je voulais étudier: d'où un examen statistique de la population, avec critique des sources, les recensements n'étant pas d'une valeur indiscutable; j'ai dû faire là œuvre entièrement personnelle, aucune étude approfondie de démographie n'ayant encore pris le Delta tonkinois pour objet. La population du Delta du Fleuve Rouge, après mes recherches, est apparue comme véritablement surabondante, avec une densité purement rurale de 430 habitants au kilomètre carré.

Il fallait ensuite examiner les conditions du milieu physique, voir comment le relief, le sol, le climat, le régime des fleuves facilitent, entravent, influencent le développement de la population. Ce faisant, j'étais obligé de recourir à la géologie, à la pédologie, à la météorologie, à l'hydrographie, d'utiliser, et de compléter quand il y avait lieu, les données que d'autres chercheurs avaient rassemblées. On devait aussi accorder une grande importance à l'étude de l'établissement de l'homme dans cette contrée et l'on pénétrait ainsi dans le domaine de l'anthropologie, de la préhistoire, de l'histoire. Il fallait considérer si la salubrité plus ou moins grande n'était pas une des conditions principales du contraste observé entre la densité de la population de la plaine et la densité de la population des montagnes;

les recherches malariologiques poursuivies par l'Institut Pasteur d'Indochine se révélaient particulièrement utiles au géographe ; elles apprenaient en effet que le paludisme, à peu près absent du Delta, était au contraire endémique dans les montagnes ; en Indochine comme dans la péninsule malaise, le paludisme est beaucoup moins une maladie de régions inondées qu'une maladie de montagnes ; dans les terrains accidentés, les anophèles les plus nocifs trouvent des sites privilégiés pour le développement de leurs larves ; au contraire ces anophèles ne prospèrent pas dans les eaux stagnantes des rizières inondées des plaines. Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce fait capital, mais il est bien évident que les sciences médicales apportent ici une aide de première importance au géographe, qui a bien le droit d'utiliser les résultats qu'elles ont obtenus sans être accusé de se livrer à l'exercice illégal de la médecine.

La forte densité de la population une fois établie et mise en rapport avec les conditions physiques, il fallait ensuite étudier les moyens d'existence des habitants : comment 430 paysans peuvent-ils vivre, sur un kilomètre carré, de ressources à peu près exclusivement agricoles ? Pour trouver la réponse à cette question je devais examiner de près l'agriculture, la pêche, l'industrie villageoise, puisqu'il existe une industrie rudimentaire produisant des articles d'un usage courant, le commerce intérieur ; cet effort nouveau de recherche me conduisait sur le terrain de l'agronomie, de l'économie politique, de la technologie ; il m'a permis d'atteindre des résultats précis : de pareilles densités de la population ne subsistent que grâce à un niveau de vie très bas et à une économie fermée.

L'on ne pouvait achever l'étude de la géographie du Delta tonkinois sans une description précise de cet élément essentiel du paysage que sont les établissements humains ; les maisons devaient être examinées pour elles-mêmes, et il fallait ensuite reconnaître les lois de leur répartition dans l'espace. Où sont les villages, quelle est leur forme, pourquoi la population est-elle concentrée en villages et non pas dispersée en fermes isolées ? Cette dernière question nous obligeait à pénétrer dans le domaine de la sociologie, car les explications d'ordre physique paraissaient peu probantes, et il fallait de toute évidence faire appel pour rendre compte de cette concentration, à des données

d'ordre psychologique, social et religieux; il en était de même pour bien des faits remarquables de la disposition et de l'orientation des maisons.

Si nous faisons le bilan de nos recherches, dans l'ordre même où nous les avons exposées, nous constatons qu'elles ont pénétré plus ou moins largement, parfois même très profondément, sur les domaines de la statistique, de la démographie, de la géologie, de la pédologie, de la météorologie, de l'hydrographie, de l'anthropologie, de la préhistoire, de l'histoire, des sciences médicales, de l'agronomie, de l'économie politique, de la technologie, de l'ethnographie, de la sociologie. Si je voulais résoudre le problème géographique qui me captivait, j'étais obligé de créer pour beaucoup de ces disciplines ma propre documentation, car aucun travail, pour la plupart d'entre-elles, n'avait été effectué au Tonkin. D'ailleurs il tombe sous le sens que si les études de toute sorte dont j'avais besoin avaient été poussées à fond au Tonkin elles n'auraient cependant pas apporté une réponse satisfaisante à la question qui m'intéressait, puisque chacune d'entre elles n'aurait examiné qu'une petite partie du problème et n'aurait pu envisager de solution d'ensemble.

Par le démontage, que j'ai voulu aussi bref que possible, du mécanisme d'une recherche géographique, je pense avoir bien fait apparaître ce qu'est la géographie: d'une part un effort personnel et nouveau dans les domaines qui appartiennent spécifiquement à la géographie, comme celui de l'habitat, d'autre part un souci synthétique de suivre l'infinie variété du physique et de l'humain et des rapports du Physique et de l'humain. Je crois avoir fait sentir par là les difficultés de la recherche géographique et les difficultés plus grandes encore de la synthèse géographique, difficultés qui excusent dans une certaine mesure les imperfections de l'œuvre réalisée.

\*  
\* \*

Nous devons cette année consacrer notre cours de candidature à l'étude des pays méditerranéens, et je voudrais donner maintenant quelques considérations générales qui domineront tout notre cours.

La Méditerranée, non comprise la Mer Noire qui, par ses caractères hydrographiques, son climat, son rôle historique, peut être laissée en dehors des pays méditerranéens, couvre une superficie d'environ 2.400.000 km<sup>2</sup>. L'étendue des territoires vraiment méditerranéens qui entourent cette mer est encore plus faible, et le calcul le plus large ne permet pas de leur attribuer plus de 2.000.000 de km<sup>2</sup>. Dans ce total ne sont pas inclus les déserts de Tripolitaine et d'Égypte, les steppes du centre de l'Asie mineure, les pays balkaniques en dehors du littoral dalmate, de la Grèce, des rivages de la Thrace. L'Afrique du Nord n'y est comprise que jusqu'à l'Atlas saharien inclusivement.

Ce territoire en somme restreint a joué dans la vie de l'humanité un rôle exceptionnel puisque c'est là que se sont développées les civilisations d'où la nôtre procède pour la plus grande part. On ne peut penser à la Méditerranée sans que se lèvent devant nos yeux les fantômes toujours vivants des héros homériques, des grands Athéniens du V<sup>e</sup> siècle, des conquérants, des administrateurs et des juristes qui fondèrent la paix romaine. En même temps resplendissent dans notre souvenir les paysages méditerranéens, avec leurs caractères que notre étude géographique devra se charger d'expliquer : luminosité et limpidité de l'atmosphère, union intime de la montagne et de la mer, occupation inégale par l'homme, plaines et côtes surpeuplées, plaines et montagnes désertes.

La Méditerranée comme nous la voyons aujourd'hui résulte d'une évolution géologique très longue et d'une complexité considérable. La Méditerranée appartient à cette ceinture incomplète de zones instables qui s'allonge depuis l'Amérique centrale jusqu'aux Philippines. Notre Méditerranée européenne est une zone de faiblesse de l'écorce terrestre comprise entre le bloc solide de l'Afrique et la masse non moins résistante de l'Europe septentrionale; entre ces deux môles s'étaient approfondis durant l'ère secondaire des fossés très déprimés où s'accumulèrent des masses énormes de sédiments; au tertiaire les môles africain et européen marquent une certaine mobilité; en se rapprochant ils font jaillir les chaînes alpines avec leurs puissants plissements et leurs charriages; c'est ainsi que s'est formé ce magnifique ensemble de chaînes qui se succèdent en guirlandes

de l'Atlantique à l'Asie centrale. La mer Méditerranée telle que nous la voyons s'est creusée postérieurement à ces plissements : des effondrements, peut-être dus à des efforts de distension liés à la dérive de l'Europe vers le Nord, ont creusé les bassins et les golfes de la Méditerranée ; des blocs entiers de terres anciennes se sont effondrés, isolant la Corse, la Sardaigne, la Sicile, coupant les relations entre l'Afrique du Nord et l'Italie, creusant le détroit de Gibraltar, ouvrant les Détroits. Certains de ces effondrements sont récents et l'homme préhistorique, vivant à l'époque chelléenne, a pu en être le témoin. C'est à ces mouvements que les pays méditerranéens doivent leur relief continental très morcelé, la médiocre étendue de leurs plaines, la jeunesse de leur relief, les découpures de leurs côtes, l'union intime de la montagne et de la mer, leurs édifices volcaniques.

La Méditerranée apparaît comme un golfe profond de l'Atlantique s'insinuant entre l'Europe et l'Afrique ; son climat est lié à cette situation ; les pluies méditerranéennes dépendent des déplacements des grands centres d'action de l'atmosphère sur l'Atlantique : si les hautes pressions des Açores remontent vers le Nord, la porte est fermée aux vents d'Ouest et les longues sécheresses de l'été s'établissent, en hiver la descente vers le Sud de l'anticyclone des Açores permet le passage des nappes d'air humide. Ainsi s'explique ce climat méditerranéen avec ses hivers doux et humides, ses étés chauds et secs, climat peu favorable à la végétation herbacée et qui donne à la végétation arbustive son caractère coriace et épineux, et les teintes grises ou noires qui étonnent celui qui est habitué aux verts gras et tendres des pays du Nord. Il faut souligner que le climat méditerranéen n'est pas un climat de transition entre les climats tempéré et tropical, mais une variété du climat tempéré ; la végétation tropicale ne pénètre pas profondément sur le territoire méditerranéen, où elle trouve bien en été une température suffisante, mais accompagnée d'une sécheresse extrême ; on ne verra donc pas, sur cette partie de la terre, ces transitions lentement dégradées qui mêlent intimement en Extrême-Orient les flores tempérée et tropicale.

Les pays méditerranéens nourrissent à l'heure actuelle une centaine de millions d'habitants ; cette population ne joue pas dans le monde actuel un rôle économique essentiel, ni un rôle

directeur dans la civilisation contemporaine. Comment expliquer cette médiocrité actuelle, qui contraste si fortement avec la splendeur des civilisations antiques ?

Je crois qu'il est important d'essayer de donner une réponse à cette question, parce que ce contraste peut choquer de futurs géographes : pourquoi la même contrée peut-elle connaître deux états si différents de civilisation et de puissance ? Certes, il ne faut pas demander à la géographie plus qu'elle ne peut donner, et l'on commettrait une exagération puérole en cherchant à expliquer par les seules données géographiques l'état d'une civilisation et l'évolution de l'histoire ; mais il n'est pas douteux que les conditions géographiques de la Méditerranée permettent de mieux comprendre la succession des événements, la grandeur passée et la médiocrité actuelle.

Si la civilisation est née dans les contrées méditerranéennes, c'est en bonne partie à des facteurs géographiques qu'on le doit. La dernière période glaciaire, qui s'est achevée à une date assez récente, probablement vers le huitième millénaire, a retardé l'établissement de l'homme dans l'Europe septentrionale, tandis que les pays méditerranéens n'ont pas eu à souffrir de cette offensive des glaces. Au contraire, cette période a déterminé dans le Sahara des conditions climatiques nettement plus favorables que les conditions actuelles : de grands fleuves comme l'Igharghar accumulaient des sédiments qui, repris par le vent, ont constitué les grands massifs de dunes ; une flore plus abondante couvrait le pays : on a découvert en certains points du Sahara des forêts fossiles ; des animaux tropicaux vivaient aux confins de la Méditerranée ; c'est dans les steppes des confins sahariens de l'Algérie que les Carthaginois capturaient encore leurs éléphants ; les lions ont plus récemment disparu ; le naja, dont on trouve de trop nombreux exemplaires en Afrique du Nord, est un serpent venimeux des pays tropicaux humides qui n'est pas dans son habitat sur les sols secs du Maghreb. D'autre part on a trouvé de très nombreux restes de l'homme préhistorique dans les déserts du Sud algérien, d'Égypte, de Syrie ; il semble qu'à l'époque préhistorique, grâce à des conditions plus favorables (climat plus humide et sous-sol plus riche qu'aujourd'hui en réserves d'humidité, car, si depuis deux millénaires le climat du Sahara ne semble pas se dessécher, les réserves

d'eau accumulées par une période plus humide marquent une tendance certaine à l'épuisement), les hommes habitaient en plus grand nombre qu'aujourd'hui les déserts qui confinent à la Méditerranée.

Mais la fin de la période glaciaire s'est accompagnée pour ces régions d'un dessèchement du climat. Que s'est-il passé à ce moment-là ? Les hommes qui vivaient en assez grand nombre dans les zones aujourd'hui désertiques se sont rassemblés là où ils trouvaient de l'eau, le long du Nil, le long du Tigre et de l'Euphrate. La concentration plus marquée de la population a posé des problèmes d'organisation politique dont la solution a constitué le premier élément d'une civilisation supérieure : car les populations primitives sont toujours des populations peu denses ; elles ne sauraient résoudre les inévitables problèmes politiques que pose la concentration de la population.

Dans ces plaines alluviales l'homme trouvait des conditions magnifiquement favorables au développement des techniques agricoles, particulièrement dans la vallée du Nil : ici en effet l'inondation se produit en une saison favorable, elle fertilise le sol, et après la moisson, quand on n'a plus besoin d'eau, le sol se dessèche, et se craquèle si profondément que tout labour est inutile ; lorsque l'inondation submerge à nouveau le pays, la terre devenue pulvérulente se réduit en une boue liquide où les grains pourront être jetés sans aucune préparation.

Les conditions géographiques nous expliquent donc que la civilisation dite occidentale ait commencé d'apparaître dans le Sud-Est de la Méditerranée, où au cours du dessèchement qui a suivi la dernière période glaciaire se trouvèrent réunis des facteurs favorables à la naissance d'une organisation politique perfectionnée et au développement de l'agriculture. D'autre part ces contrées du Sud-Est de la Méditerranée se trouvaient plus facilement en relations avec les centres de civilisation, qui ne sont pas moins anciens, de l'Elam, de la vallée de l'Indus (Mohenjo Daro), des pays scythiques et peut-être de la Chine.

La civilisation se propagea en Syrie, en Asie mineure, en Crète ; ces pays furent les instituteurs de la Grèce ; le miracle grec est, comme tous les miracles, entouré de mystère : pourtant la géographie peut nous apporter quelques explications. Les éléments de civilisation venus d'Orient ont été semés sur un

terrain tout différent des pays où cette civilisation était née. On a trop souvent répété que le cloisonnement de la Grèce avait favorisé la naissance de petits états où avait pu se développer l'esprit civique; on a évidemment remarqué que les rivages découpés de la Grèce et les nombreuses îles de l'Archipel incitaient à la vie maritime et ouvraient l'esprit; ces constatations ont été si souvent faites que beaucoup de bons esprits, fatigués de la répétition de ces éternelles considérations générales sur la Grèce, se sont mis à douter de leur bien-fondé. Pourtant il semble qu'il y ait beaucoup à retenir de ces idées trop rebattues. Une autre idée, moins éculée, mais qui me paraît très importante, est celle-ci : la civilisation, telle qu'elle est née en Egypte et en Mésopotamie, était une civilisation collective dominée par les problèmes d'organisation que posait la nécessité de l'irrigation; dans ces pays, si les hommes ne savaient pas organiser judicieusement, sur le plan collectif, la distribution de l'eau, la ruine et la famine étaient certaines. En Grèce le climat est différent, les cultures ne sont pas irriguées; le résultat est que l'homme n'a pas besoin d'autrui pour subsister. Sa terre est un foyer de production absolument indépendant, et cette indépendance a certainement contribué à développer cet individualisme, ce goût de la liberté, qui caractérisent si fortement les Grecs par rapport aux Orientaux qui les ont précédés et éclairés sur la voie de la civilisation.

La Grèce a péri pour n'avoir pas su concevoir un système politique d'une extension plus grande que l'unité trop restreinte de la cité antique. Rome au contraire a grandi parce qu'elle a su, par des artifices d'ailleurs imparfaits, assouplir le régime de la cité antique et l'adapter aux besoins d'un vaste état. Comment ne pas penser que les horizons plus vastes des plaines de l'Italie centrale ont favorisé cette réussite chez les Romains? Comment ne pas attacher la plus grande importance à la position de l'Italie entre les bassins oriental et occidental de la Méditerranée?

Pourquoi l'empire romain est-il entré en décadence, pourquoi surtout la civilisation gréco-romaine a-t-elle décliné? Une cause, d'ordre social et économique, que je retiens pour l'importance qu'elle prendra dans la suite des événements, a exercé une très grande action : c'est la nullité des progrès techniques durant



toute la durée des civilisations antiques ; au cours des dix siècles qui s'écoulaient entre le V<sup>e</sup> siècle avant notre ère et le V<sup>e</sup> siècle après elle, aucun progrès notable n'est réalisé dans les domaines de la production industrielle, de la production agricole, des transports terrestres et maritimes. Après dix siècles l'armement des troupes romaines n'avait fait aucun progrès ; il n'était nullement supérieur à celui des Barbares qui envahirent l'Empire. Cette immobilité des techniques à travers une longue durée, qui excède largement dix siècles, puisque les techniques égyptiennes déjà n'étaient pas inférieures à celles des Romains du début de notre ère, pose un grand problème : la civilisation gréco-romaine n'ayant pas manqué d'esprits ingénieux et brillants, comment se fait-il qu'ils n'aient pas appliqué au perfectionnement des techniques une partie de leurs qualités intellectuelles ? La réponse à cette question doit être principalement cherchée dans l'esclavage. En effet l'esclavage assurait une main-d'œuvre commode, et supprimait le problème de la force motrice. De la même façon, dans certains pays d'Extrême-Orient, aujourd'hui encore, le niveau de vie est si bas et les salaires si faibles que pour la plupart des industries, c'est-à-dire pour les industries différenciées qui ne consomment pas de façon massive la force motrice, le muscle humain est encore le meilleur marché des moteurs. D'autre part l'esclavage avait cette conséquence redoutable que les ouvriers, les techniciens ne recevaient aucune instruction théorique, n'étaient pas préparés à perfectionner leurs techniques, et, d'ailleurs, n'avaient aucun intérêt à le faire. Au contraire, les esprits les plus distingués se complaisaient dans les abstractions et ne s'intéressaient pas aux techniques, qu'ils ignoraient. On pourrait parallèlement signaler qu'en Chine, où les techniques ont aussi marqué une grande stagnation pendant de longs siècles, cela pourrait être en partie attribué au fait que les esprits les plus distingués étaient méthodiquement aspirés vers les fonctions administratives, où l'on ne pouvait accéder que par une instruction exclusivement littéraire ; l'élite du pays, la classe mandarinale, se complaisait uniquement dans les spéculations littéraires et philosophiques et ignorait les techniques.

Peut-être comprenons-nous de la sorte pourquoi la civilisation gréco-romaine a cessé de progresser, pourquoi les pays méditerranéens, à partir du V<sup>e</sup> siècle de notre ère, sont tombés au

même niveau de civilisation que l'Europe occidentale et centrale; mais pourquoi les pays méditerranéens ne se sont-ils pas relevés de la même façon que les autres contrées de l'Europe se sont élevées, pourquoi la suprématie économique et politique leur a-t-elle échappé? C'est un problème d'un intérêt capital pour nous qui devons étudier cette année la géographie des pays méditerranéens, et un problème dont la solution nous sera en partie donnée par la géographie.

En pays méditerranéen, les conditions de la conservation des sols ne sont nullement les mêmes que dans les vastes plaines de l'Europe septentrionale; si, pour une raison quelconque, ces plaines étaient dépeuplées, la nature sauvage les occuperait à nouveau; le plus souvent la forêt s'étendrait sur ce qui était champs et prairies. Mais que l'homme reparaisse, il n'aura qu'à abattre les bois, et il retrouvera un sol en parfait état, apte à donner à nouveau les plus belles récoltes. Les pays méditerranéens ne bénéficient pas des mêmes avantages; les cultures en terrasses qui couvrent les collines et les premières pentes des montagnes ont été établies au prix d'un dur travail; en certaines contrées ces étagements de terrasses sont une création continue puisqu'il faut chaque année aller reprendre dans les ravins la terre emportée par le ruissellement pour la remonter sur les pentes. Si une invasion, une guerre, anéantissant la population, arrêtent les travaux d'entretien de ces terrasses, que se passe-t-il? Le ruissellement brutal des averses d'automne emporte la terre avant que la végétation naturelle ait eu le temps de s'en emparer, la roche sous-jacente affleure, le terroir est ruiné; il ne portera plus qu'une garrigue, une végétation clairsemée, enracinée dans les diaclases de la roche; un sol qui a subi cette évolution est définitivement mort; l'homme ne peut le reconquérir.

Les plaines alluviales échappent à une évolution aussi fâcheuse; mais elles sont peu étendues dans la région méditerranéenne. D'autre part, une très grave menace pèse sur elles: si elles cessent d'être occupées, si les travaux de culture et de drainage n'y assurent pas une bonne utilisation et une bonne évacuation de l'eau, la malaria s'y établit, et la reconquête de ces plaines exige de telles dépenses de capitaux et un tel effort d'organisation qu'il est difficile de l'entreprendre; dans les plaines alluviales aussi, un recul de l'homme risque de devenir définitif.

Nous avons donc saisi deux facteurs géographiques d'une capitale importance qui nous expliquent pourquoi les pays méditerranéens se sont difficilement relevés de la décadence où ils étaient tombés à la suite de la décrépitude de la civilisation antique et des grandes invasions. Mais, bien entendu, les facteurs économiques n'ont pas été seuls à agir, et ils ont conjugué leur influence avec celle des facteurs historiques et économiques, qui, par une fatalité digne de remarque, ont opéré dans le même sens que les facteurs géographiques.

Il n'y a aucune indication utile à tirer des « grandes inventions », boussole, papier, poudre à canon, qui eurent d'ailleurs une origine méditerranéenne ou furent tout au moins répandues en Europe par la voie de la Méditerranée; mais bien d'autres inventions furent faites au Moyen-Age, qui fut une ère de très grand perfectionnement des techniques. La découverte de l'attelage du cheval par le collier et non plus par une bricole pesant sur la trachée artère et sur les veines jugulaires permettait une utilisation de l'effort animal beaucoup plus rationnelle que dans l'antiquité, procurait une force motrice accrue qui rendait inutile l'esclavage. La découverte de la charrue à roues complétait la précédente invention; grâce à ces progrès de la technique l'exploitation des immenses étendues de terres fortes de l'Europe septentrionale était facilitée, tandis que ces progrès étaient à peu près sans application possible sur la majeure part des champs méditerranéens, trop petits, trop accidentés, et où surtout la faible épaisseur de la terre végétale interdisait de labourer trop profondément. La découverte du gouvernail d'étambot, faite dans les pays de l'Europe du Nord, rendait plus aisée la navigation sur les difficiles mers océanes, tandis qu'elle n'était pas une révolution pour la technique de la navigation en Méditerranée. L'on ne doit pas insister sur les grandes découvertes, car, si par leurs conséquences économiques elles ont contribué au développement de l'Europe océanique et à l'abaissement relatif des pays méditerranéens, on ne peut dire que les conditions géographiques aient eu la moindre part à ce résultat; les pays méditerranéens n'étaient pas plus mal situés que les autres pour commercer par mer avec les Indes occidentales et orientales, et ce furent des pays méditerranéens qui firent ces grandes découvertes dont ils ne surent pas tirer tout le profit.

L'Islam a été un événement d'une importance capitale : il a coupé la Méditerranée en deux mondes ennemis, entre lesquels toute communauté de civilisation devient impossible. Il a éteint ce foyer de civilisation qu'était resté l'Empire byzantin ; il a abouti à couper les relations de la Méditerranée avec la Chine et l'Inde ; il a livré aux nomades, qui étaient ses soldats et ses meilleurs apôtres, les régions de climat médiocrement humide qui furent ainsi profondément ruinées.

A l'époque moderne et contemporaine l'évolution des techniques et l'évolution économique ont joué immanquablement dans un sens favorable à la grandeur des pays du Nord et défavorable aux pays méditerranéens. Par exemple, la culture de la pomme de terre sur les terres pauvres de l'Europe du Nord a été une véritable révolution économique ; des sables qui portaient de pauvres récoltes de seigle se sont mis à produire de grandes quantités de matières alimentaires et ont pu pourvoir à la subsistance de populations beaucoup plus nombreuses ; de même les techniques agricoles modernes trouvent leur application dans les immenses étendues de limons fertiles de la grande plaine de l'Europe du Nord. Dans les pays méditerranéens, au contraire, il ne s'est pas produit de révolution agricole de cette importance. Certes, on y a importé, depuis l'antiquité, nombre de plantes nouvelles, si bien que le paysage végétal s'est trouvé bouleversé : on a peine à croire que le figuier de Barbarie, l'aloès, l'agave, l'eucalyptus, l'oranger ne sont pas anciens, alors qu'ils constituent, dans les contrées comme la Sicile, l'essentiel de la parure végétale. Mais ces plantes nouvelles n'ont pas provoqué de révolution économique : la culture des agrumes, comme celle des primeurs, ne peut prendre qu'un développement limité, et n'a pu atteindre une certaine extension qu'à partir de la création de moyens de transport rapides et peu coûteux. La culture de la pomme de terre s'est répandue en Méditerranée ; mais on ne pouvait lui livrer de vastes étendues de sables pauvres et humides, si bien que la diffusion de cette plante nouvelle n'a entraîné aucune transformation économique. Le maïs a plus d'importance, mais c'est une culture de sol riche, humide et même irrigué, et qui n'a pu s'établir que sur des régions peu étendues et qui avant l'introduction du maïs pratiquaient de riches cultures.

La pêche nous présente un tableau du même ordre ; rien de plus ancien que la pêche maritime sur les rives de la Méditerranée ; mais les pêcheurs répètent à peu près sans modifications, et en utilisant le même matériel, les gestes des pêcheurs d'avant l'ère chrétienne ; ils recueillent peu de poisson et vivent pauvrement. Quelle différence avec la pêche que pratiquent les marins de l'Europe septentrionale dans la Manche, la Mer du Nord, en Islande, à Terre Neuve, au Groenland. Un puissant mouvement économique, un matériel perfectionné et coûteux, des millions de personnes trouvant dans la pêche de larges ressources, les morues, les harengs, les conserves en boîte des pays du Nord se vendant partout et plus particulièrement dans les pays méditerranéens, quel contraste avec les quelques kilogrammes de poisson que le pêcheur grec ou napolitain recueille péniblement à bord de sa petite barque ! Mais cette révolution économique, si néfaste à la Méditerranée a une base géographique : les eaux de cette mer sont peu poissonneuses, et les plates-formes continentales favorables à la pêche sont médiocrement étendues.

Plus frappantes encore sont les conséquences du développement industriel de notre époque : la houille est des plus rares dans les pays méditerranéens tandis qu'elle abonde au Nord des Alpes. Les autres matières premières de l'industrie moderne ne se trouvent qu'en faibles quantités sur les rives de la Méditerranée. Les voies de communication à grand rendement qu'exigent les transports de notre époque sont faciles à établir dans la grande plaine de l'Europe du Nord, tandis que les pays méditerranéens sont par nature dépourvus de voies fluviales et que la construction des voies ferrées y a été bien souvent entravée par le relief. Enfin les rivages méditerranéens ne présentent pas de ces magnifiques ports d'estuaire, d'un aménagement facile, et qu'il est tout à fait aisé de relier à l'arrière-pays.

Ainsi les conditions géographiques expliquent dans une large mesure que la région méditerranéenne n'ait pu se mettre au niveau des pays de l'Europe septentrionale ; pour la plus grande partie des pays méditerranéens il n'est pas possible d'envisager une vie économique bien différente de l'économie antique, et celle-ci n'était évidemment pas capable de produire les énormes quantités de matières et d'articles que fournit et transporte l'économie moderne. Cette relative incapacité de s'adapter au

rythme de la vie moderne se marque dans le recul des cultures qui se fait sentir aujourd'hui : les montagnes du Sud-Est de la France portent encore la trace des terrasses étagées par des générations laborieuses ; ces terrasses sont abandonnées depuis une cinquantaine d'années, depuis que le développement des moyens de communication a permis aux habitants de se rendre facilement au dehors pour y goûter une vie moins rude ; ce recul est particulièrement marqué en France, où les paysans méditerranéens subissent l'attraction de plaines fertiles et de villes à gros salaires, mais il apparaît dans des contrées moins évoluées, et nous avons pu le constater en Catalogne.

Un esprit pessimiste pourrait dire que la Méditerranée n'a plus d'autre rôle à jouer que celui de produire des fruits et des primeurs pour la consommation des pays de l'Europe septentrionale, et de mettre à la disposition des touristes de beaux paysages et de grands souvenirs. La logique des faits justifierait dans une certaine mesure un tel pessimisme ; mais il ne faut pas accorder une autorité absolue à la logique des faits ; il y a dans l'humanité un élan vital qui lui donne la force de prospérer malgré des conditions naturelles peu favorables ; une adaptation de l'économie moderne aux conditions particulières de la Méditerranée n'a pas manqué de se produire en certaines régions.

J'ai voulu faire apparaître par quel enchaînement de causes, dont certaines prêtent d'ailleurs encore à controverse, on peut essayer de s'expliquer la grandeur et la décadence des pays méditerranéens ; j'ai surtout voulu mettre en valeur l'importance des conditions géographiques dans cette évolution ; si l'on veut bien ne pas donner à ces conditions un empire absolu, si l'on veut bien considérer que leur action s'est exercée de façon très nuancée, et qu'elle a influencé une évolution plus souvent qu'elle ne l'a fait naître, on parvient à saisir l'intérêt capital des facteurs géographiques.

---

# De klankwetten en de taalgeografie<sup>(1)</sup>

FAR

A. VAN LOEY,

Chargé de Cours à l'Université.

---

De voordracht die ik de eer heb voor U te houden gaat over de klankwetten en de taalgeografie.

De taalgeografie is thans genoeg gevorderd om ons toe te laten over de nieuw ontdekte feiten en verhoudingen te kunnen theoretiseren en abstraheren. Voor zover ze op bevindingen steunt, kan de gewijzigde zienswijze der taalgeografen ten opzichte der klankwetten ons als geground voorkomen. Feitelijk hebben de taalgeografen veel bijgedragen tot een helder en vooral exacter inzicht in het wezen der klankwetten. De vroegere definitie der Junggrammatiker hebben ze beperkt en de werking der klankwetten veel nauwkeuriger omlijnd. 't Kan best aangenomen worden, dat de formulering van een klankwet nog beperkter, nog strenger zal moeten zijn, zoals ik aan het eind van mijn lezing hoop U te kunnen aantonen.

Ik zal U dus eerst uitleggen, wat klankwetten waren voor de Junggrammatiker; vervolgens hoe die zienswijze door de bevindingen der taalgeografen werd gewijzigd; eindelijk hoe we thans ons een klankwet moeten voorstellen en wat er van het postulaat der ausnahmslosigkeit is geworden. Ik zal U mijn bescheiden mening daarover meedelen, mening die natuurlijk door verdere ontdekking van nieuwe feiten voor verandering vatbaar blijft.

\*  
\* \*

BOPP en GRIMM zijn, zoals men weet, de grondleggers van de vergelijkende en historische taalwetenschap. Zij hebben

---

(1) Voordracht, de 30<sup>e</sup> Juni 1936 op de Universiteit te Brussel gehouden, bij de openbare verdediging der verhandeling: *Bijdrage tot de kennis van het Zuidwestbrabantsch. Fonologie*, ter verkrijging van de graad van bijzondere doctor in de Germaanse filologie.

bewezen, dat een groep talen, de zgn. Indogermaanse talen, ganse overeenstemmingen op het gebied van het vocalisme en consonantisme vertonen. Een duidelijk voorbeeld is de Germaanse of eerste klankverschuiving.

Die regelmatige verhouding van de klanken van de ene taal tot die van een andere noemden ze wet (Gesetz). Uitzonderingen op zulke wetten waren er evenwel ook, en men zag het bestaan van zulke afwijkingen als iets natuurlijks aan: het toeval of onnaspeurbare oorzaken waren er de schuld van.

Tussen 1870 en 1880 echter kwam er een jongere groep taalvorsers op, een school mogen we ze noemen, die beslist een veel strengere formulering van de begrippen klankwet (Lautgesetz) en uitzondering eisten. Een taalwet voor hen werd nu de overgang van een gegeven klank tot een andere binnen hetzelfde taalgebied.

Zulke klankveranderingen zijn maar gebeurd in dezelfde omstandigheden, binnen bepaalde grenzen van tijd en ruimte.

De genoemde jongere taalvorsers, de Junggrammatiker, zoals ZARNCKE ze genoemd heeft, en met name Aug. LESKIEN in zijn werk *Die Deklination im Slavisch-Litanischen und Germanischen* (1876), pp. XXVIII & 1, bepaalden dat de klankwetten geen uitzonderingen dulden. Zij werken blind, als natuurwetten, met noodzakelijkheid. Een klankwet beduidt dus de consequent doorgevoerde verandering van een klank in zekere omstandigheden en geen enkel woord is in die omstandigheden aan de werking der wet ontsnapt.

Uitzonderingen zijn er toch. Bijv. is de verschuiving der consonanten in het Germaans streng regelmatig gebeurd. Zijn er woorden, waarin de consonanten van de opgestelde regels afwijken, dan is dit, ja, een uitzondering, doch zo, dat in die woorden feitelijk een andere, eveneens streng regelmatige klankwet schuilt, de zgn. wet van VERNER.

Uitzonderingen op een klankwet kunnen ook verklaard worden door de invloed der analogie. Spreken wij thans onklankwettig van *iķ verloor* i.pl.v. *iķ verloos* (vgl. *iķ was : wij waren*), dan is het naar analogie van de klankwettige vorm *wij verloren*.

De junggrammatische school (OSTHOFF, BRUGMANN, H. PAUL) heeft dus als dogma opgesteld: de klankwetten werken blind, mechanisch en zonder uitzonderingen. Waar afwijkingen



nochtans voorkomen, zijn ze de toepassing van andere, de eerste kruisende, klankwetten, of door de analogie veranderde vormen. In ieder geval moest en kon voor ieder uitzondering een verklaring gevonden worden.

De taalstudie was nu een strenge wetenschap geworden, waaruit alle dilettaantisme gebannen werd, die de kennis en de nauwgezette toepassing eiste van een nauwkeurige techniek. De studie van de Idg. talen: historische fonetica, morfologie, semantiek, het begrip Urindogermaans, en niet het minst de klankfysiologie, is er reusachtig op vooruitgegaan.

\*  
\* \*

De stelling van de fonetische ausnahmslosigkeit werd evenwel al heel vroeg aangevochten. Reeds in 1899 toonde Prof. Dr. P. DE REUL (1) in een zeer merkwaardig, maar niet genoeg opgemerkt, betoog aan, dat de Junggrammatiker totaal verkeerd liepen. Ze hebben alleen oog, schrijft hij, voor klankfysiologie en zien over het hoofd, dat taal ook een psychologisch en inz. een bij uitstek sociaal verschijnsel is. Vooral deze opmerking is van belang, omdat in de taal de imitatie een zeer grote rol speelt. Een klankovergang gebeurt niet in alle woorden en bij alle individu's tegelijk. Eerst als die overgang is afgelopen mag men van een wet spreken. In zijn begin is hij echter niet het overal ineens gelijkmatige gevolg van een wijziging in de bouw der spreekinstrumenten noch van het bewegingsgevoel der spieren. Taalverandering kan, ja, organisch ontstaan, maar dan slechts bij enkele individu's, terwijl de andere de eerste zullen nabootsen. Noch door de redenering, noch door de feiten wordt dus de fonetische ausnahmslosigkeit bewezen.

In dit betoog ligt reeds een heel programma besloten.

\*  
\* \*

Intussen gebeurde in Frankrijk een hele onwenteling op het gebied van de taalvorsing.

De fonetische proefnemingen op levende gesproken taal, logische consequentie van de klankfysiologische navorsingen

---

(1) *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. V, 1899-1900.

der Junggrammatiker, waren aan de studie der tongvallen ten goede gekomen. Naast de dialectologie kwam de dialectgeografie op.

Wel hadden reeds G. WENKER in Duitsland, G. PARIS en A. THOMAS in Frankrijk op het onvermoede belang van de kennis der dialecten gewezen.

In 1895 vatte J. GILLIERON, die reeds een *Petit Atlas Phonétique du Valais Roman* (1884) had uitgegeven, het plan op, een algemeen dialectonderzoek in te stellen volgens een beredeneerd en zorgvuldig opgesteld vragenschema over gans het Franse taalgebied.

De opname der antwoorden werd gedaan door E. EDMONT, die ongeveer vier jaar lang, van 1896 tot 1900, heel Frankrijk afreisde. De door Edmont nauwkeurig afgeluisterde en fonetisch aangetekende woorden en zinnen werden dan door Gillieron, niet alfabetisch, in woordenboekvorm, maar wel in kaarten gebracht. Zo ontstond tussen 1902 en 1907 de *Atlas Linguistique de la France*, waarin, in 35 afleveringen elk met 50 kaarten, de bij de 1800 woorden uit 639 gemeenten verzameld, werden geboekt.

Wat hieruit aan resultaten moest groeien, is door de ontwerpers van de *Atlas* in den beginne niet vermoed. Gillieron zelf, daarin trouwens gesteund en gevolgd door een talrijke schare Fransen en Duitsers, verwerkte de resultaten van zijn *Atlas* in tal van studies.

Daarin wordt hoofdzakelijk de geschiedenis van sommige woorden behandeld. Men heeft vroeg ingezien, dat woorden reizen. De macht van het verkeer, het uitstralingsvermogen van grote steden, hebben tot gevolg dat zekere dialecten stilaan de hegemonie boven andere dialecten krijgen en aldus een verre invloed gaan uitoefenen. Daarenboven verdwijnen woorden, omdat ze al te zeer samengetrokken zijn, te kort, of dubbelzinnig klinken, of gelijkkluidend met andere zijn en aldus voor homoniemen plaats moeten maken.

De resultaten van de taalgeografie zijn zeer verscheiden en uiterst leerrijk. Hoe dialecten ontstaan, wat eig. dialectgrenzen zijn, klankwetten, reizende woorden, contaminaties, homonymie, afleiding, ontstaan en verdwijnen van woorden, volksety-

mologie, over dat alles kan men best ingelicht worden in de werkjes van E. ULRIX (1), E. GAMILLSCHEG (2) en A. DAUZAT (3).

\*  
\* \*

Wat is nu de nieuwe zienswijze der taalgeografen ten opzichte der klankwetten ?

De Junggrammatiker hadden gezegd: de klankwetten werken blind, dulden geen uitzonderingen. Alleen de analogie vermag hun werking te storen.

Een Frans taalgeograaf, J. GAUCHAT ontkent zulke ausnahmslosigkeit: « la loi phonétique ne s'attaque pas à tous les exemples à la fois; les uns sont destinés à se développer rapidement, d'autres restent en arrière, quelques-uns offrent une forte résistance et réussissent à braver tout essai de transformation » (4).

Men was voor Gillieron van mening, dat de tegenwoordige dialecten de regelrechte en ongedeerde voortzetting waren van de oudere taaltoestanden, met name in Frankrijk van het Latijn. Men dacht dat niets dan de uitspraak voortdurend en regelmatig geëvolueerd had, zodat men best door vergelijking van de twee uitersten, Latijn en lokaal Frans dialect, lokale klankwetten kon opmaken.

Juist die directe filiatie tussen Latijn en de plaatselijke tongval loochent Gillieron: « Que vaut cette conception du patois pris à part et considéré comme le dépositaire d'une tradition phonétique remontant à la latinité ? » (5)

Vermits dialecten onophoudelijk bloot staan aan invloed van elders, vermits ganse golven en vloedten van woorden steeds over elkander schuiven, zoals Gillieron het gedemonstreerd heeft aan het woord *scier*, voor welk begrip in Zuid-Frankrijk niet minder dan vijf verschillende woorden tot twee of drie verschillende vormingsperioden behorend, gebruikt

---

(1) *Handelingen van het Tweede Vlaamsch Philologencongres*, Gent, 1913, blz. 79-98.

(2) *Die Sprachgeographie*, Bielefeld u. Leipzig, 1928.

(3) *La Géographie linguistique*, Paris, 1922.

(4) Aangehaald bij DAUZAT, *t.a.p.*, blz. 47.

(5) *Les Mirages phonétiques. Revue de philologie française et de littérature*, XXI, 1907, blz. 118.

werden (1); vermits « la plupart des mots du vocabulaire courant (d'un patois) sont d'origine exotique » (1), is het gevaarlijk diachronische klankontwikkeling langs één verticale lijn te willen ontdekken.

Niet in een verticale doorsnede in de locale fonetische ondergrond moet men het taalleven gadeslaan, wel in de ruimte, geografisch, zodat wij uit het huidig naast-elkaar-liggen der woorden inlichtingen winnen omtrent hun vroegere verplaatsingen: in de horizontale indeling der woorden herkennen wij de verticale opvolging der oudere in het diep verleden rustende woordlagen. Woordgeographie wordt dus woordgeologie (2).

Uit het feit nu dat ieder woord zijn eigen geschiedenis heeft, zowel wat zijn klank- als zijn betekenisontwikkeling betreft, en dat de klankveranderingen dus ook niet met noodzakelijkheid moeten gebeuren, maar dat ze het resultaat zijn van de meest verschillende historische en culturele factoren, heeft men willen afleiden, en wel voorbarig, dat klankwetten eenvoudig niet bestaan.

\*  
\* \*

Om eigenlijk te weten hoe de vork in de steel zit, moeten wij ons afvragen, hoe thans uitzonderingen op klankwetten zijn op te vatten.

De vraag is dus deze: bestaan er nog klankwetten? Hoe verklaart men de uitzonderingen: alleen door analogie?

Het bestaan van klankwetten heeft Gillieron niet geloofend, doch men moet oneindig veel voorzichter zijn in de formulering er van door zich nauwkeuriger rekenschap te geven van de woordgeschiedenis, dus feitelijk van al de woorden ook die buiten een gegeven klankwet staan. De taalgeografen gaan dus feitelijk verder dan de Junggrammatiker in hun eis de ontwikkelingsvoorwaarden en de van buiten uit storende invloeden duidelijk te ontwaren en te onderscheiden.

Daardoor is het mogelijk voor de uitzonderingen op een klankwet niet uitsluitend meer de oorzaak in de analogie te

---

(1) *Scier, dans la Gaule du Sud et de l'Est*, Paris, 1905; blz. 25-26.

(2) E. ULRIX, *t.a.p.*, p. 93.

zoeken. Allerlei andere factoren hebben stoornis verwekt: de ontlening of importatie uit vreemde dialecten, de hypercorrectie of *régression* met als gevolg de *mirage phonétique*, de homonymie, de volksetymologie, de contaminatie.

Hoe verschillende woordlagen in onze Vlaamse dialecten over elkander zijn gestroomd kan men best leren uit de *woord-geografische* studies van E. BLANCQUAERT et J. L. PAUWELS (1). Een voorbeeld hoe reizende woorden en dus ook klanken de kijk op de zaken eerst kunnen vertroebelen is wel dit: te Ilpendam, en trouwens in de hele buurt: het zgn. Waterland (streek even benoorden Amsterdam) wordt wgerm. *ê*, ndl. *â* gerepresenteerd door *ee* en *ao*: bv. *skēep* «schaap», *sleepe* «slapen», maar *slaope* «geslapen». Klankwettig bekeken is dat een warboel. De zaak wordt helder als men door de taalgeographie inzielt, dat vormen als °*slaope* van Amsterdam uit in de streek zijn ingedrongen (2).

Een tweede soort van vaak voorkomende stoornis, die zelf weer aanleiding kan gegeven hebben tot het ontstaan van een echte klankwet, is de *régression phonétique erronée*, d.i. *hypercorrectie*.

Als wij bijv. in het ndl. thans zeggen *bevrijden*, tegenover *vrij*, *kastijden* tegenover het Picardische *castier*, Fr. *châtier*, *geschieden* tegenover Hd. *geschehen*, *bespieden* tegenover Fr. *épier* enz., dan zouden wij geneigd zijn, hierin een klankwet te zien, nl. het ontstaan na een *i* of *ij* voor toonloze *e* van een *d* (denk aan de epenthetische *d* tussen *n* en *r* in gr. *andros*, ndl. *donder*, enz.). Dit is slechts schijnbaar zo.

Intervocalische *d* is reeds heel vroeg verdwenen, wel het eerst in het Westvlaams (3), zodat men naast elkaar had dialecttaal *zij*, *blij*, *scha*, *snee* tegenover beschaafd of literair *zijde*, *blijde*, *schade*, *sne*, of *vaar*: *vader*, *weer*: *weder*, *boel*: *boedel*, *snijen*: *snijden*, *luien*: *luiden*. Voor het taalgevoel waren de vormen met *d* beschaafder dan de plattere zonder *d*. Daarom heeft men bij het herstellen van de *d* wel eens over het doel heen geschoten en die *d* ook ingelast waar ze niet thuis hoorde, met name in *geschieden*, *kastijden*, enz.

---

(1) Hoofdzakelijk verschenen in de *Handelingen van de Koninklijke Commissie voor Toponymie en Dialectologie*, Brussel, 1926—.

(2) G. G. KLOEKE, in *N. T.* 27, 1933, 251.

(3) J. MANSION, in *Leuv. Bijdr.*, XXVII, 1935, Bijblad, blz. 5 van de overdruk.

Dat kan aanleiding geven tot een soort gezichtsbegoocheling, een *mirage phonétique*. Hoe legt men bv. uit dat het lat. *flagellum* « dorsvlegel » in zekere westfranse dialecten niet alleen *fla*, maar ook *cla* heeft voortgebracht, evenals *flamma* zowel *flambe* als *clambe*? Is in dit laatste *clambe* «vlam» de invloed van *clarté* te vermoeden? Neen. *Cla* en *clambe* komen alleen voor in die streken waar de consonant door *l* werd gepalataliseerd, zodat *kl* bv. *kl'*, *kj* tot *'hj* werd. Daar alleen dus waar *fl* en *cl* zich op een zeker ogenblik in een en dezelfde klank hebben vermengd (bv. *'hij*) heeft men zich bij de herstelling uit dit *'hj* tot *fl* en *cl* onder invloed van het letterkundige Frans wel eens vergist en dan één klank voor de andere gebezigd. Een *'hla*=*flagellum* is dus tot *kla* (verkeerdelijk) hersteld. In zulke dialecten beantwoordt dus *cl* niet direct aan lat. *cl* en is de gelijkheid van lat. *cl* en fr. *cl* slechts een *mirage*.

Hypercorrecte formaties ontstaan vooral in randgebieden of in periodes van snelle evoluering of fixatie van de taal. Ze kunnen ook machtig de feiten helpen begrijpen. Zulks is mij te beurt gevallen bij de beoordeling van de umlaut van *a* in het Zuidwestbrabants, dank zij ontdekkingen als *ketelbuter* voor *ketelboeter*, *Baveren* voor *Beveren*, *Aversberg* voor *Everberg*, enz.; evenzo hypercorrecte spellingen bij de bespreking van de diftongering der *î*. Dat is nu eens in het geheel geen fonetische klankovergang, maar wel een verschijnsel dat onder de invloed van sociale factoren staat.

De *homonymie* ook kan de etymologiserende taalgeleerde lelijke parten spelen.

Voor Frans *poisson* veronderstelt men lat. *\*piscione*. Klankwettig is dat juist. Echter weet men niet waarom in het Latijn het inderstelde *\*piscio* i.pl.v. *piscis* werd gebruikt.

Overal in Frankrijk, zowel Zuid als Noord, leidde in de Middeleeuwen de van *piscis* normaal geëvolueerde vorm *peis* een taai leven; van waar en waarom dan reeds zo vroeg in het Latijn *\*piscio*? Welnu, het fonetisch samenvallen van *peis*, *pois* « vis » (lat. *piscis*) met *peis*, *pois* « boon » (lat. *pisum*) heeft de ondergang van het eerste woord ten gevolge gehad en men heeft dan i.pl.v. *peis*, *pois* « vis », naar analogie van andere visnamen als *vairon* (*varionem*), *goujon* (*gubionem*), een romaanse afleiding *peisson*, *poisson* aangenomen.

Zoals men nu uit dit voorbeeld wel duidelijk beseft, staat niet de klankwettig zelf van \**piscio*, *poisson* op het spel. De historische klankleer, die immers gebouwd is op het bestaan der klankwetten, heeft toevallig de geschiedenis van het woord in kwestie niet kunnen geven. Op zichzelf bewijst dat echter niets tegen de klankleer zelf.

De *volksetymologie* is een rijke bron van allerlei vormen die zich onder geen enkele klankwet laten onderbrengen. Het verschijnsel is genoeg bekend en ik hoef er hier niet verder over uit te weiden. Het enige echter wat hier dient aangestipt, is juist het feit dat de volksetymologie ook eigen, inheemse, en niet alleen dus vreemde woorden, vervormt en zodoende ook de werking der klankwetten stoort.

Zo is in Frankrijk in sommige tongvallen *églantier* tot *aglantier* geworden, wegens verband met *gland*; denk verder aan ndl. *geeuwhonger* « een heftige honger », waarin *geeuw*, *gee* een vorm voor *ga*, Hd. *jäh* « plotseling » is, — *nachtmerrie*, eig. *nachtmare*, d.i. *mare* « kwelgeest, spook ».

De *contaminatie* eindelijk ook doet onklankwettige vormen ontstaan. Zulke compromisvormen ontstaan doorgaans in randgebieden, als bv. ndl. *spinnekop*, compromis tussen *spin* en *koppe* (1), *pepervogel* « vlinder » te Emblehem in Vlaanderen ontstaan uit *pepel* en *zomervogel* (2).

Heeft nu de woordgeografie ten overvloede aangetoond dat in de dialecten de woordenschat nooit een zuiver geheel is gebleven, maar dat allerlei woorden in en uitgeweken zijn en bijgevolg klankwetten vaak uit zulk materiaal niet zijn op te bouwen, zo is nog een ander merkwaardig verschijnsel uit de woordverspreiding gebleken, nl. de verhouding der isofonen en isoglossen.

Nergens vertoont een dialect scherpe grenzen, bv. één lijn, behalve daar waar natuurlijke grenzen (stroom, berg, enz.) de streek ook scherp afbakenen. Veeleer constateert men lijnenbundels die slechts daar waar ze ongeveer parallel lopen, als grens mogen worden aangezien. De lijnenbundels bestaan uit isoglossen en isofonen. Deze laatste nu, isofonen of klankgrenzen, verschillen ook bij ieder woord waar het betrokken

---

(1) E. BLANQUAERT, ENZ., *Handelingen K. Comm. Top. Dial.*, VII, 1933, 329-432.

(2) J. L. PAUWELS, *ib.*, IX, 1935, p. 334.

foneem in voorkomt. Zo kan men, wat de isofoon van oost-ndl. *uu* (ndl. *ui*) tegenover het nog oostelijker gelegen *oe* betreft, op de kaart van KLOEKE (1) zien, dat het woordje *huus* nog heel wat verder oostwaarts met *uu* wordt gebruikt dan *muus* « muis ».

De isofonen van ndl. scherplange *ô* in Klein-Brabant, met uitspraak /u: / of /u:°/ is ook niet juist dezelfde in de woorden *brood*, *gelooven*, *droog*, zoals blijkt uit E. BLANCQUAERT's *Dialect-atlas van Klein-Brabant* en: dezelfde, *Album Prof. Dr. J. Vercoullie* I (1927), blz. 57-58.

Wat leert ons dat? Juist dat dergelijke woorden, bv. *muus* en *huus*, niet samen, niet zuiver parallel reizen, dat zich hier een invloed van een machtiger centraal dialect, resp. van een Algemeen Beschaafd laat gevoelen, waarbij woord na woord binnendringt en klankvoortplanting dus ook woord om woord geschiedt.

Dank zij de verscheiden en grondig uitgewerkte resultaten der taalgeografie kunnen wij ons dus thans oneindig veel beter rekenschap geven van de talrijke mogelijkheden, waarom bestaande klankveranderingen vaak worden gestoord, zodanig dat ons inzicht in de juiste verhouding der feiten, waaruit we een klankwet menen op te mogen maken, zeer vertroebeld kon worden.

Uitzonderingen zijn niet meer alleen aan de macht der analogie te wijten. De storende factoren zijn van verschillende aard: van psychologische aard, zoals de analogie, de verkeerde associatie (volksetymologie), en de homonymie; van sociologische aard, als de hypercorrectie; van culturele aard als de woordontleningen, de woordenmigraties en de invloed der geschreven literaire taal.

\*  
\*\*

Tegenover deze overstelpende macht der storende factoren heeft GILLIERON dan uitgeroepen « Au diable la phonétique! » en in 1919 een brochure geschreven: *La faillite de l'étymologie phonétique*.

---

(1) G. G. KLOEKE, *De Holl. Expansie...*, 's Gravenhage, 1927. Zie thans ook Dr. K. HEEROMA, *N. T.*, 30, 1936, p. 218 vv.



De vraag rijst dus: heeft de klankleer bij de woordafleiding uitgediend? Met Prof. J. VERCOULLIE mogen wij ontkennend antwoorden (1).

Aan het voorbeeld *poisson* < \**piscione* hebben wij reeds hogerop gezien, dat weliswaar de historische klankleer al de lotgevallen van een woord niet vermag te beschrijven. Dat is de taak der etymologie. « Faire l'étymologie d'un mot, c'est déterminer toute l'histoire de la manière dont ce mot a été transmis dans une langue donnée depuis une date donnée » (2).

De verwijten die GILLIÉRON aan de klankleer richt gelden dus een stof die niet tot het gebied der klankleer behoort. Deze inderdaad wil zich met niets anders dan klankverschijnsels bezighouden. Wanneer in de plaats van fr. *clore* het woord *fermer* ontstaat, of *ouïr* door synoniemen als *entendre*, *écouter*, *comprendre*, *saisir* wordt vervangen, wil dat nog niet zeggen, dat de fonetische afleiding *clore* < lat. *claudere*, *ouïr* < lat. *audire* verkeerd is. De ware bedoeling van GILLIÉRON zal wel geweest zijn, een opwekking te geven om de andere velden van de taalkunde dan de klankleer wat meer te beoefenen om er des te meer rekening mee te kunnen houden.

De taalgeografie mag dus niet worden, zoals A. DAUZAT (3) het terecht zegt, « la bolchevisation de la science ».

Integendeel, de standvastigheid der klankwetten blijft bestaan. Maar we moeten, om die wetten op te bouwen, veel meer rekening houden met de waarschuwingen der taalgeografie die ons op onze hoede stelt tegen voorbarige gevolgtrekkingen. De klankwetten wordt dus een nieuw leven ingeblazen doordat men ze meer beweeglijkheid geeft.

\*  
\*\*

Als wij nu nog eens een blik op het voorgaande werpen, dan blijkt dat het denkbeeld dat wij ons van een klankwet verveel scherper moet geformuleerd worden. Onder klankwet verstaan we weliswaar de regelmatige verandering, onder zekere

---

(1) *Verlagen en Mededeelingen der Kon. Vlaamsche Acad.*, 1919, blz. 845 vv.

(2) A. MEILLET, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, 1926, p. 27.

(3) DAUZAT, *o. c.*, p. 45.

omstandigheden, binnen bepaalde grenzen van *tijd* en *ruimte*, in dezelfde taal, van een klank tot een andere. In die veranderingen evenwel moeten wij twee processen onderscheiden: de verandering geschiedt op een groot grondgebied eenvoudig door ontlening: woorden worden ontleend met een nieuwe klank: aan een kleiner gebied waar de klankverandering fonetisch is ontstaan. Er dient dus een verschil gemaakt tussen fonetische wijziging in een oorsprongsgebied (evolutie), en: verbreiding door culturele uitstraling van die haard uit over een soms zeer uitgestrekt omliggend gebied, dat door ontlening (bewuste of onbewuste imitatie) eigen klanken vangt (klankanalogie). De taal van cultuurhaarden, d.z. in latere tijden vooral de grote steden, drukt immers haar stempel op die van het omringende platteland. Dat bij zulkdanige ontleningen ontspringen kunnen gebeuren, dus uitzonderingen, hoeft nu niet meer aangetoond te worden.

Die verspreiding over het omliggende land is voor de klankleer wat we hogerop bij de studie van het woord: geologie noemden, zodat wij in de ruimte al de verschillende stadia nog kunnen terugvinden die een veranderde klank in het centrum heeft doorlopen.

Tussen Aalst, waar men bijv. voor « staart » zegt: *stèèrt* en Vilvoorde, waar men uitspreekt: *sjèèt*, kan men in schier rechte lijn achtereenvolgens te Aalst, Moorsel, Baardgem, Droeshout, Merchtem, Wolvertem, Grimbergen, Vilvoorde, al de verschillende stadia tussen *stèèrt* en *sjèèt* nog horen (1).

Een ander voorbeeld:

De thans door het A.B. veralgemeende uitspraak *ij* en *ui* was echter in de 17de eeuw slechts in een paar steden in Holland in gebruik (Den Haag, Amsterdam; na 1650 te Leiden; Rotterdam eerst in de 18de eeuw) (2); in de 16de eeuw bestond ze in Holland nog niet, wel echter te Antwerpen (3) en wel als beschaafde uitspraak tegenover de reeds plattere, uit de mond

---

(1) E. BLANQUAERT, *Album Prof. Vercoullie*, I, 61.

(2) G. G. KLOEKE, *Expansie*, blz. 99-101.

(3) SALVERDA DE GRAVE, *Ts. Leiden*, 21, 1902, 44; TE WINKEL *Ts.*, 20, 81; *Grundriss Germ. Philologie*, I<sup>2</sup>, 638; R. VERDEYEN, *Colloquia et Dictionariolum septem linguarum*, I, 1926, pp. XIX, XXII, XXX; M. SCHÖNFELD, *Hist. Gr. Ndl.*, 1932, p. 88.

van JEROLIMO in de *Spaanse Brabander* welbekende, *ai*-uitspraak.

De ontstaanshaard is wel, zoals KLOEKE vermoed had en ik thans in mijn verhandeling heb bewezen, Brussel, waar in het begin der 14de eeuw de diftongering van *î* tot *ei* was voltrokken. Intussen zijn te Brussel, en trouwens in heel Brabant, die *ij* (en *ui*) voortgeëvolueerd tot een zeer grote verscheidenheid van nieuwe diftongen. De tegenwoordige uitspraak van een paar fonemen uit het A.B. was bijgevolg te Brussel in de 14de eeuw te horen, iets waar ik reeds in 1933 op gewezen heb (1).

Verband tussen geografische verspreiding en chronologie bij de studie van de hd. klankverschuiving bepleitte evenzo Emil ÖHMAN in 1934 (2).

Is dus de geografische klankverspreiding een verschijnsel dat eerder hulp bijbrengt bij het nauwkeurige onderzoek van het verloop van een klankwet, zo biedt ze nog een tweede onschatbaar voordeel aan.

Aan de periferie van zulk een klankverspreidingsgebied zijn er woorden te ontdekken, bv. bij de verbreiding van de *uu*-laag boven de oudere /u:/ (wgerm. -u- in *hûs*, hd. *Haus*, enz.), die tot de zeer gewone omgangstaal thuis horen: intieme huiswoorden als *doezelig* (duizelig), *poes* (een puisje vangen), *soezen*, *schroef* (hd. Schraube), *snoet* (snuif), *vertroetelen* (hd. traut), *broes* « mondstuk van een gieter ». De /u/-vormen van het uitstervend plaatselijk dialect trokken zich terug naar het binnenhuis en de minder beschaafden. Het zijn relictten (3).

« Het langst blijft de verkwijnende klank voortleven in geïsoleerde elementen, vooral in eigennamen... Onder deze eigennamen zijn de plaatsnamen het belangrijkste, omdat ze de zui-vere lokalisatie bieden » (4).

Ik heb op het grote belang van de studie der plaatsnamen meermalen in mijn werk de nadruk gelegd en gewezen op het behoud tot op heden toe van de umlaut van lange *â*, bv. in *Relegem*, of, in een ander verband d.i. niet als periferie-relict, wel als gestuite-klankovergangsrelict, van het foneem *uu* bij de

---

(1) *Handelingen Kon. Comm. Top. Dial.* VII, 309 vv.

(2) *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, Helsinki, 1934, p. 460.

(3) KLOEKE, *N. T.*, 20, 184; SCHÖNFELD, *Med. K. Ak. Wet. A'dam. Afd. Lett.*, Dl. 71, Ser. A, n° 4, 1931, pp. 65 vv.

(4) SCHÖNFELD, *l. c.*, p. 68.

geavorteerde klankovergang *oe* > *uu*, in de namen *Brussel*, *Brucum* (van *broek* « moeras »), en *Tervuren* (aan de *Voer*), ook in *bruur* « broer ». Zo ook vindt SCHÖNFELD in Zeeland en Holland in tal van plaatsnamen de oude klank *oe* (wgerm. *u*, niet *o*!) nog terug, die thans anders overal voor *uu* of *ui* is geweken.

Tegenover deze theorie der klankontlening staat SALVERDA DE GRAVE skeptisch en merkt op, dat klankverandering toch ergens langs fonetische weg is ontstaan (1).

Daarmee rijst dus de vraag: hoe ontstaat op een bepaalde plaats klankovergang? Om duidelijk te zijn: hoe is het gebeurd dat, in een plaats A, de klank *x* tot de klank *y* is geworden? Is het geleidelijke, onopgemerkte ontwikkeling bij al de bewoners van die plaats tegelijk? Zijn al de woorden, waarin het veranderende foneem vervat was, door de verandering tegelijk getroffen? En waarom is dat gebeurd: wat is de oorzaak van die overgang?

Met taalgeografie heeft dit schijnbaar niets te maken, maar methodisch wel: want waar bij taalgeografisch onderzoek fonetische ontwikkeling bijna geen en ontlening wel een grote rol blijken te spelen, kan evenzo de vraag rijzen, of in de plaats van oorsprong ook niet klankverloop woord om woord en van individu tot individu door ontlening, d.i. nabootsing gebeurt? En als men bij het eerste proces: overneming van een veranderde uitspraak door klankanalogie, dus eig. ontlening van een nieuwe uitspraak, op zeer natuurlijke en verklaarbare uitzonderingen stuit, is het dan niet gerechtvaardigd ook in dit geval: klankovergang in de plaats van oorsprong, uitzonderingen te verwachten, zodat het beruchte principe der ausnahmslosigkeit, zoals zeven en dertig jaar geleden Prof. DE REUL reeds betoogde, voor goed in het gedrang is gekomen?

Uitzonderingen komen ja voor, die op geen enkele der bovengenoemde wijzen kunnen worden uitgelegd: dat heeft ook weer de dialectologie uitgewezen. Ik denk hier bijv. aan de in Brabant voorkomende uitspraak *biterkes* « tanden » (bij het werkwoord *bijten*), aan *schereslip* « scharesliep » (Antwerpen, Leuven, Mechelen, Brussel), bij *slijpen*; verder aan *duzend*, *duvel* (een bijvorm met *ui*, zoals in het Noordnederlands, kennen wij hier niet).

---

(1) *N. T.*, 22, 65 vv.

Deze uitzonderingen zullen nog moeilijker te verklaren zijn dan in het Duits de Keulse woordjes *allet*, *wat* met onverschoven *t* naast de massa voorbeelden met *s*: *grosz* enz., waar ze best, evenals *poes*, *snoet* enz. van daar even, als relictten kunnen worden bestempeld.

\*  
\* \*

Laten wij daarom even vooraf eens zien, of uitzonderingen op de Lautgesetze wel niet mogelijk zijn.

In 1931 publiceerde de Göttingse Professor Eduard HERMANN een boekje: *Lautgesetz und Analogie*, waarin hij, m.i. terecht, demonstreert dat de ausnahmslosigkeit, zo zij wel te aanvaarden is bij vele klankwetten, daarom niet met de blinde noodzakelijkheid der Junggrammatiker voor alle taalwetten zonder meer opgaat. Klankovergang geschiedt voor HERMANN woord (groep) om woord (groep). Het argument van het onvermogen van alle individu's, om op een gegeven ogenblik een veranderende klank te kunnen uitspreken (A. MEILLET — en zo denkt nog zijn leerling VENDRYES — heeft beweerd: « les Français sont nés », of, wat stellig al beter was, « sont devenus incapables de prononcer l'l mouillée ») is voor hem niet algemeen geldig. Klankovergang kan wel individuele oorsprong hebben, en verandering in de articulatiebasis, met als gevolg grotere moeite om een verouderende klank uit te spreken, kan ook wel aanleiding geven tot veranderde uitspraak. Dat alles sluit echter nog geen ausnahmslosigkeit in.

HERMANN onderzoekt van drie kanten uit het postulaat der ausnahmslosigkeit: a) de theorieën over de oorzaken der klankveranderingen; b) de taalgeografie; c) de historische klankleer.

Waarom taalverandering gebeurt weet men niet. Voor taalverandering heeft men, en ten dele is het juist, aansprakelijk gemaakt: het klima, de verandering in de spreekinstrumenten (waartoe de erfelijkheidstheorie van van Ginneken) de verandering der articulatiebasis (waarbij de gemakzucht), de veranderingen in de uiterlijke levensomstandigheden, zoals politieke gebeurtenissen, de variërende uitspraak (een klank wordt bijv. nooit juist op dezelfde wijze uitgesproken: minimale verschillen, door het oor alleen niet te beluisteren, zijn te wijten aan

omgevende klanken, de gemoedsstemming van het ogenblik, enz.), de steeds onvolkomen nabootsing der klanken door de kinderen, tweetaligheid waarna Ausgleich intreedt, het zich verspreken, de versnelling van het tempo bij het spreken, de bouw der maatschappij met zijn verschillende taallagen, de klanksubstitutie (veroorzaakt door het substraat), de nawerking van dat substraat, de klankanalogie.

Al die verklaringen zijn toch maar feitelijk getheoretiseer en zowel als men er ausnahmslosigkeit in mag bedenken, is het telkens ook mogelijk zich gevallen voor te stellen, waar de wet toch niet opgaat.

Proefondervindelijk alleen kan men constateren, dat al de klankwetten geen uitzonderingen kennen, en dat hebben noch de historische klankleer, noch de dialectologie bewezen.

Bijgevolg, oordeelt Hermann, moet men het Leskiense axioma der ausnahmslosigkeit laten varen. Niet dat taalverandering « regellos », grillig gebeurt, maar men zal met veel meer zorgvuldigheid de klankwetten moeten opmaken als men het tot hiertoe heeft gedaan. Men zal er meer over moeten nadenken. Men zal niet meer zo mechanisch te werk mogen gaan. De methode zal zijn: uitgaan van wat waarschijnlijk is, uitschakelen wat onwaarschijnlijk is. De waarschijnlijkheid ligt in het massale voorkomen. En als men niet meer blind gelooft aan de ausnahmslosigkeit, zal men er vaker en gemakkelijker aan denken, dat zekere groepen woorden zich aan klankverandering onttrekken kunnen: de interjecties, de lalwoorden, de klanknabootsingen, speciaal vaak of zelden voorkomende woorden, ook woorden of vormen bij welke voor de spreker de duidelijkheid of de schoonheid er van zouden kunnen geschonden worden, evenals ook ongewone woorden, die bijzonder op de voorgrond worden geplaatst of geheel veronachtzaamd (1).

Als we dat alles nu echter van naderbij bekijken, en bij Hermann de bladzijden lezen over « Lautforschung ohne das Leskiense Axiom » — waar, in parenthesi gezegd, de jonge fonologie voor hem ook niet de integrale ausnahmslosigkeit kan verdedigen — dan zien we dat Hermann feitelijk niet veel nieuws bijbrengt. Veel was reeds gezegd geworden door Prof.

---

(1) E. HERMANN, o. c., pp. 10, 11, 30, 36, 47 48 vv.

P. de Reul; maar het moest toch nog eens verkondigd worden. De verklaringsmethoden die Hermann voorslaat voor bijv. de afwisseling in het Latijn tussen anlauts-*h* en -*f*, of *au* en *o*, of in het Italiaans *nove* (=9) i.pl.v. *nuove*, zijn van ouds bekend: nl. de hypercorrectie, de homonymie, of het niet tot stand komen van een klankverandering, d.w.z. dat een gebeurende klankovergang plotseling in zijn loop is gestuit en achteruitgelopen.

Over dit laatste ben ik het met HERMANN volkomen eens. Er zullen wel meer gevallen aan te wijzen zijn van niet-doorgevoerde klankwijzigingen. Zulk een verschijnsel heb ik in mijn verhandeling aangetoond en ik meen me niet vergist te hebben: *oe* < wgerm. *o* is fonetisch, niet door ontlening, tot *uu* overgegaan, maar op een gegeven ogenblik is men weer tot de oude uitspraak *oe* teruggekeerd. De oorzaak? Heel waarschijnlijk invloed van het beschaafdere Vlaanderen, die ook bij de vervanging van *ä* door *a* te bespeuren is, dus een sociaal verschijnsel.

Wat nu de junggrammatische school had beweerd: is eenmaal onder zekere condities een klankovergang begonnen, zo gaat hij door in al de woorden waarin het onder deze condities staande foneem zich bevindt (1), nl. het postulaat der *Notwendigkeit* en *Ausnahmslosigkeit* vervalt dus voor goed.

Uit de voor mogelijk gehouden uitzonderingen van HERMANN zou ik alleen die nog even willen onderstrepen, waar het schoonheidsgevoel van de spreker onder de veranderende uitspraak zou lijden. Dat zou de verklaring zijn van de in de mond van een moeder zachtere uitspraak *biterke* tegenover het in dat geval al te duidelijke en daarom te brutale *bijten*. Semantische steun vinden wij in de gelijkaardige gevallen *snoet: snuit, vertroetelen*. Een zelfde verklaring geldt *duvel, duzend*, waar eveneens eufemistisch de oude klank werd behouden, omdat de nieuwe te duidelijk spreekt.

---

(1) Vgl. bijv. E. SIEVERS, *Grundzüge der Phonetik*, 1893 (§ 681, blz. 248): « Das Wort Lautgesetz ist, wie man sieht, nicht in dem Sinne aufzufassen, in dem man von Naturgesetzen redet. Es soll... andeuten, dass wenn irgendwo unter gewissen Bedingungen eine Verschiebung der Articulation eingetreten sei, die neue Articulationsweise nun auch ausnahmslos in allen Fällen angewendet werde, welche genau denselben Bedingungen unterliege ».

Die woorden zijn dus ook relicten, echter niet meer in een randgebied, wel in een kerngebied ontstaan.

\*  
\* \*

Als wij nu achteruitkijkend ons afvragen, wat men onder klankwet heeft verstaan, dan mogen we samenvatten :

voor de Junggrammatiker, klankwijziging die blind, mechanisch, met noodzakelijkheid gebeurt en geen uitzonderingen duldt ;

voor de taalgeografen, ook regelmatig doorgevoerde klankwijzigingen, bij de formulering waarvan men echter met oneindig veel meer voorzichtigheid en zorgvuldigheid moet te werk gaan ; uitzonderingen zijn veel talrijker en te wijten aan ontlening, hypercorrectie, homonymie, verkeerde associatie, contaminatie. De taalgeografie heeft ons geleerd, dat de verklaring der taalverschijnselen zowel geografisch als chronologisch moet zijn, en dat wat thans gebeurt, eveneens in het verleden gebeurde. Zij is dus bij uitstek historisch, en evenals de geologie, ook reconstructief. Zie is niet de methode, doch één der methodes (1).

Naar mijn bescheiden mening mogen wij nog verder concluderen en aangaande het begrip klankwet onderscheiden :

a) de klankwijziging die geografisch, als ontlening, gebeurt (en die wij na afloop van het proces een klankwet noemen) ;

b) de klankwijziging, die op een bepaalde plaats gebeurt en er, ofwel individueel fonetisch, met bij de andere individu's eveneens ontlening door nabootsing, is — ofwel algemeen d.i. bij alle individu's tegelijk fonetisch.

Hierbij dient een onderscheid gemaakt tussen, aan den énen kant het resultaat van zulk fonetisch klankverkoop, wanneer het definitief tot stilstand is gekomen en ook, mede door Ausgleich, al de onder de bepaalde condities staande gevallen heeft getroffen, op enkele uitzonderingen na, — waarbij we weer van klankwet spreken —, en, aan de andere kant, de klankovergang, het gebeurende klankveranderen zelf : een klankwet aan de groei.

---

(1) GAMILLSCHEG, o. c., p. 70, 72.



Hoewel steeds zeer regelmatig en soms zelfs zonder welke uitzondering ook verlopen, kunnen deze laatste klankveranderingen echter ook wel eens ontsnapte woorden, dus uitzonderingen, gehad hebben.

Bij de formulering van een klankwet zullen we dus voortaan uiterst accuraat en secuur te werk moeten gaan. De palatalisatie in het Brussels is er een voorbeeld van.

En onder de uitzonderingen eindelijk zullen we nu ook voor het begrip relicten moeten onderscheiden tussen :

a) overblijfsels aan de periferie bv. *broes*, *doezelig* (periferierelicten);

b) aan een klankwet ontsnapte woorden, bv. *biterke* (klankwetrelicten);

c) overblijfsels van in hun loop gestuite klankovergangen, als bv. bij de niet doorgevoerde Zuidwestbrabantse palatalisatie van *oe* tot *uu* : *Brussel*, *Brucom* enz., ook ons woord *bruur* «broeder », waarvoor nog geen bevredigende verklaring is gegeven (klankovergangsrelicten).

Ik meen dat door steeds scherpere onderscheiding en formulering de wetenschap ook vooruitgaat.

---

# Le Métabolisme de l'œuf en voie de développement<sup>(1)</sup>

PAR

Jean BRACHET,

Assistant à la Faculté de Médecine.

---

On a généralement coutume de subdiviser l'embryologie en deux disciplines différant surtout au point de vue des techniques mises en œuvre : ce sont l'embryologie descriptive et l'embryologie expérimentale ou causale. La première, science purement morphologique, étudie la manière dont se forment les différents organes de l'embryon chez les espèces les plus variées : cette description est maintenant très poussée et elle nous a conduits à un ensemble de connaissances étendues. Rien ne permet d'ailleurs de supposer que l'acquisition de techniques nouvelles ne puisse modifier profondément nos idées concernant certaines phases de l'ontogénèse : n'oublions pas que la conception que les embryologistes se faisaient de la gastrulation s'est vue complètement bouleversée à la suite de l'introduction de la méthode des marques colorées localisées (VOGT).

L'embryologie causale utilise des méthodes physiologiques particulières auxquelles on a donné le nom de micrurgie ; elles ont permis la réalisation d'une vaste gamme d'opérations ingénieuses (destructions localisées, transplantations, explantations, translocations, etc.) qui ont rendu possible une analyse serrée des causes et des facteurs de l'ontogénèse. Cette analyse se poursuit à l'heure actuelle et rien ne nous permet de deviner où elle s'arrêtera ; rappelons que c'est à l'embryologie expérimentale que l'on doit les notions de localisations

---

(1) Conférence faite le 14 décembre 1936 à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

germinales, d'organisateur, de détermination, de régulation, de gradient, de champ dont l'importance et l'intérêt sont trop connus pour qu'on y insiste.

Les facteurs morphogénétiques qu'a découverts l'embryologie causale et dont elle poursuit l'analyse avec succès doivent posséder une base matérielle dont nous ignorons encore la nature : c'est à l'embryologie physicochimique, dont nous examinerons maintenant les tendances, d'essayer de la déterminer. Depuis une demi-douzaine d'années, quelques chercheurs se sont attaqués à des problèmes délicats, mais importants et séduisants : quelle est la nature physicochimique des localisations germinales, des gradients ? A quoi tient le pouvoir inducteur des organisateurs ? Quelles sont, quantitativement et qualitativement, les réactions chimiques qui se succèdent pendant l'ontogénèse et conditionnent celle-ci ?

Nous allons nous efforcer d'indiquer dans quelle mesure il est actuellement possible de fournir une réponse à ces questions à la lumière des quelques indications précises que nous possédons déjà. Nous examinerons surtout le métabolisme respiratoire que nous suivrons pendant les stades principaux de l'ontogénèse, laissant délibérément de côté nombre de problèmes intéressants tels que la localisation des ferments protéolytiques et oxydants dans l'œuf, le mécanisme de la synthèse de l'acide nucléique au cours de l'ontogénèse, etc.

1) *Oogénèse* : Le métabolisme de l'oocyte en voie d'accroissement nous est à peu près complètement inconnu : nous savons seulement que, pendant cette période, l'œuf est le siège d'un métabolisme essentiellement constructif (anabolisme) permettant la synthèse des réserves protidiques, lipidiques et glucidiques indispensables au développement ultérieur. L'examen cytologique de l'oocyte a révélé d'intéressantes interrelations entre le noyau, le cytoplasme, le vacuome et le chondriome, mais leur signification physiologique réelle demeure entièrement hypothétique.

2. *Activation et fécondation* : C'est à WARBURG que revient le mérite d'avoir mesuré pour la première fois avec précision l'influence de la fécondation et des agents parthénogénétiques sur le métabolisme de l'œuf vierge : travaillant sur l'oursin, WARBURG a démontré que l'activation a pour conséquence un

accroissement énorme du taux des oxydations, quintuplant environ la respiration. Ce résultat s'obtient aussi bien par l'action de mélanges hypertoniques que lors de la fécondation normale. Cette découverte eut un retentissement considérable et conduisit J. LOEB à supposer que l'œuf vierge se trouvait dans un état d'inhibition dont l'activation le ferait sortir; beaucoup des hypothèses de LOEB ont dû être abandonnées par la suite, mais il est hors de doute que sa théorie a constitué un point de départ pour de nombreux travaux et qu'elle exerça une influence considérable sur la pensée des biologistes.

Les observations de WARBURG qui ont été confirmées à maintes reprises, ont fait l'objet d'une étude particulièrement pénétrante de RUNNSTRÖM et de ses élèves. Cet auteur a montré, par d'élégantes expériences, que le ferment respiratoire de WARBURG, qui catalyse 90% de la fixation d'oxygène est inhibé dans les œufs vierges. Cette inhibition est-elle due, comme le pense RUNNSTRÖM, à des circonstances purement physiques (séparation spatiale entre le ferment respiratoire et les substances oxydables) ou à un phénomène chimique (présence dans l'œuf vierge d'une substance inhibant le ferment respiratoire à la manière du cyanure), nous l'ignorons encore. Le fait capital, c'est que d'une manière ou d'une autre, le ferment respiratoire est entièrement exclu de la chaîne des réactions oxydantes dans l'œuf vierge et que cette inhibition est levée instantanément par la fécondation ou l'activation parthénogénétique.

RUNNSTRÖM est parvenu à mettre en évidence une autre conséquence chimique de l'activation: c'est la production, à ce moment, d'un acide fixe dont la nature exacte n'a pas encore pu être élucidée. Cet acide tire son origine de réactions anaérobiques et disparaît en partie par oxydation lors de l'accroissement de l'absorption d'oxygène qui fait suite à la fécondation. Cette production d'acide entraîne aussitôt une foule de conséquences: dégagement d'une bouffée d'acide carbonique libre par réaction sur les bicarbonates, modifications profondes de la production d'ammoniaque. Il convient de noter que tous les agents parthénogénétiques usuels (hypertonie, chaleur, cyanure) font apparaître cet acide: rapprochant cette observation de l'action activante bien connue des acides gras

pénétrants et de l'acide carbonique, RUNNSTRÖM conclut que la production anaérobie d'un acide dont l'oxydation est couplée avec la respiration est une condition nécessaire à la mise en marche du développement de l'œuf.

Quel que soit l'intérêt des résultats obtenus chez l'Oursin, ce serait une erreur de croire, conformément à une opinion couramment répandue, que leur signification est générale : on sait en effet depuis longtemps que la fécondation n'affecte pas le taux des oxydations des œufs d'Astérie, de Sabellaria, de Grenouille. WHITAKER a repris la question de façon systématique et a mis en évidence des faits curieux : la consommation d'oxygène des œufs vierges d'espèces différentes est susceptible de varier dans de très larges limites et la fécondation tend à les ramener à une valeur à peu près constante ; alors que la fécondation fait monter le taux des oxydations chez l'Oursin dont l'œuf vierge respire à peine, elle abaisse au contraire la respiration d'espèces (*Chaetopterus*, *Cumingia*) dont les œufs vierges absorbent de l'oxygène en grandes quantités. Ce qui caractérise la fécondation, comme l'a fait remarquer WHITAKER ce n'est pas qu'elle élève le métabolisme, mais qu'elle le ramène à un chiffre normal : on doit considérer la respiration de l'œuf vierge comme anormale et ce fait est évidemment à rapprocher de son état d'inhibition.

3. *Segmentation* : On sait que la segmentation, période caractérisée par le morcellement de l'œuf en cellules de plus en plus petites fait suite à la fécondation. Chez certaines espèces, les clivages se font avec un synchronisme satisfaisant entre les divers œufs d'une même ponte pendant quelques cycles mitotiques : cet avantage permet de rechercher si la division cellulaire est un phénomène purement physique ou si elle s'accompagne au contraire de réactions chimiques spécifiques à caractère rythmique.

RUNNSTRÖM a montré que, chez l'Oursin, il se produit à certains stades de la mitose (prophase et anaphase) un acide fixe, qui se formerait sans doute en anaérobiose et dont l'oxydation paraît couplée à la respiration. Il en résulte, lors de la prophase et de l'anaphase une série de phénomènes liés les uns aux autres : production d'acide, augmentation de l'absorption

d'oxygène, libération d'acide carbonique aux dépens des carbonates. Aux stades ultérieurs de la mitose (métaphase, télophase), la consommation d'oxygène et la production d'acide carbonique s'abaissent tandis que la réserve de bicarbonates se reconstitue. D'autres auteurs ont mis en évidence des faits qui viennent confirmer ces observations : c'est ainsi que RAPKINE a constaté l'existence de variations cycliques de la teneur de l'œuf d'Oursin en substances réductrices acidosolubles (notamment le glutathion) qui sont susceptibles de jouer un rôle dans la respiration et la glycolyse. Par ailleurs, REISS a trouvé des changements réguliers, liés à la mitose, du potentiel d'oxydoréduction de l'eau de mer où se trouvent des œufs d'oursin en voie de segmentation : ce phénomène, assez complexe, peut s'expliquer, soit par une production d'acide, soit par une augmentation de l'absorption d'oxygène, soit encore par une libération de substances réductrices. On voit que ces trois éventualités concordent avec les faits observés par RUNNSTRÖM et RAPKINE.

L'œuf de Grenouille constitue un matériel de choix pour ce genre d'expériences, en raison du synchronisme remarquable des mitoses chez les différents œufs d'une même ponte. On a pu, à de nombreuses reprises et de différents côtés, mettre en lumière l'existence de variations cycliques de la consommation d'oxygène pendant la segmentation de l'œuf de Grenouille : comme chez l'Oursin, c'est au moment de la prophase et de l'anaphase que la fixation d'oxygène présente son maximum, tandis que le taux des oxydations s'abaisse pendant la métaphase et la télophase. Or, on sait que les mitoses de segmentation peuvent se prolonger pendant de longues heures dans des conditions rigoureusement anaérobiques : les variations de la consommation d'oxygène qui accompagnent l'activité cinétique ne sont donc certainement pas la cause de la mitose et elles ne constituent évidemment qu'un épiphénomène. Il est certain que les réactions chimiques indispensables à la bonne marche de la mitose sont, chez la Grenouille, fondamentalement anaérobiques ; très probablement, l'oxydation des produits finaux de ces réactions anaérobiques est couplée avec la respiration et les changements rythmiques de l'absorption d'oxygène doivent être regardés comme le témoin de processus

anaérobiques plus importants à allure cyclique. Cette conclusion est très voisine de celle que nous avons tirée après avoir examiné les données recueillies chez l'Oursin : dans les deux cas, il semble bien que des réactions anaérobiques liées aux oxydations jouent un rôle important à certaines phases de la mitose.

4. *Gastrulation* : Ici encore, c'est le cas de l'œuf de Grenouille que nous examinerons surtout. Nous avons vu que cet œuf est capable de se développer en l'absence d'air pendant la segmentation. Si on mesure son métabolisme pendant cette période, on constate que la consommation d'oxygène est relativement faible et que le quotient respiratoire reste anormalement bas : il se maintient en effet pendant toute la segmentation aux environs de 0,65, valeur qui paraît indiquer l'existence d'oxydations incomplètes pendant cette période. Quant à la production d'acide lactique, elle est minime en présence d'air, plus intense en anaérobiose.

Le tableau change complètement à la gastrulation : à ce moment, la susceptibilité de l'œuf aux conditions anaérobiques augmente considérablement tandis que l'œuf devient au contraire moins sensible à certains agents chimiques (phényluréthane, alcool) qui arrêtent la segmentation à brève échéance. Des changements plus marqués encore vont se produire dans le métabolisme de l'œuf : le taux des oxydations s'élève brusquement, tandis que le quotient respiratoire passe de 0,65 à 1, chiffre auquel il se maintiendra jusqu'à l'éclosion du têtard. En même temps, l'élimination anaérobique d'acide carbonique s'intensifie, et la glycolyse se modifie : de l'acide lactique se forme même en présence d'air et la fermentation lactique s'exagère encore en anaérobiose. Tous ces faits plaident en faveur de l'idée que la gastrulation s'accompagne d'un métabolisme hydrocarboné qui faisait défaut aux stades précédents ; cette notion a d'ailleurs été entièrement confirmée par des dosages du glycogène dont la teneur s'abaisse pendant la gastrulation alors qu'elle n'avait pas varié au cours de la segmentation.

Pendant le reste du développement, le métabolisme continue à s'intensifier, mais sans montrer de nouvelles différences qualitatives : il semble donc bien que, chez la Grenouille, il se

produise au moment de la gastrulation un véritable tournant, caractérisé par l'apparition brusque du métabolisme hydrocarboné dont l'œuf d'Amphibien restera le siège jusqu'à un stade avancé de l'ontogénèse.

5. *Centre organisateur*: L'une des notions les plus importantes qu'ait dégagée l'embryologie expérimentale au cours de ces dernières années est celle de « centre organisateur »: les travaux de SPEMANN ont montré que la portion de l'œuf qui s'invagine en premier lieu au cours de la gastrulation (lèvre dorsale du blastopore) jouit de particularités remarquables. En effet, si on greffe dans la cavité de segmentation ou dans l'archenteron d'une autre larve, un fragment de cette portion (organisateur), il est capable d'induire un second embryon aux dépens de l'épiblaste de l'hôte. On a attribué le pouvoir inducteur des organisateurs à l'existence d'une substance inductrice spécifique: cette idée trouve un fondement dans le fait que des organisateurs tués et que des extraits aqueux ou alcooliques de lèvres dorsales de blastopores conservent leurs propriétés inductrices. On a constaté en outre que de nombreux tissus animaux, surtout après avoir été soumis à des traitements dénaturant les protéines sont capables d'induire et contiendraient donc la substance hypothétique. Divers expérimentateurs ont cherché ensuite à obtenir des inductions par greffe de substances chimiques pures: les résultats ont paru, au premier abord contradictoires, mais il semble qu'on ne puisse plus échapper à la conclusion que des substances extrêmement différentes sont actives: on peut notamment signaler parmi celles-ci, des stérols, les dérivés carcinogénétiques du dibenzanthracène, des acides gras, les acides nucléiques; l'acide adénylique, les nucléoprotéides.

Cette simple énumération montre qu'il n'existe pas de substance inductrice spécifique et que les corps les plus variés sont capables de provoquer une sorte d'excitation à laquelle l'épiblaste de l'hôte réagit par une induction, du reste souvent très incomplète.

On voit aussi qu'il faut renoncer à résoudre le problème par les méthodes qui viennent d'être signalées et il semble qu'il y ait quelque intérêt à étudier d'abord les propriétés physico-chimiques de l'organisateur normal.



Ces recherches, extrêmement délicates, n'en sont encore qu'à leurs débuts; on recueille néanmoins l'impression que cette voie est susceptible de se montrer féconde. Il est assez aisé d'isoler l'organisateur et, à titre de témoin, un fragment de lèvres ventrale du blastopore présomptif (zone marginale ventrale): celui-ci est dépourvu de toute capacité inductrice, mais est comparable à l'organisateur au point de vue de sa richesse en protoplasme et en enclaves vitellines. Après avoir laissé les fragments se cicatriser, on peut mesurer leur métabolisme par différentes microméthodes. On constate alors que l'organisateur possède une consommation d'oxygène légèrement plus élevée que la zone marginale ventrale; par contre, on relève des différences beaucoup plus frappantes entre les chiffres obtenus pour le quotient respiratoire: alors que celui-ci n'atteint qu'une valeur de 0,8 dans la zone marginale ventrale, il approche de l'unité pour l'organisateur. On peut se demander s'il ne faut pas interpréter ces différences en admettant que l'organisateur possède déjà un quotient respiratoire élevé, caractéristique du métabolisme hydrocarboné, alors que la zone marginale ventrale a conservé le chiffre bas qu'on trouvait pendant la segmentation.

D'autres faits viennent corroborer l'idée qu'il doit exister une relation entre le métabolisme hydrocarboné et le pouvoir inducteur de l'organisateur: on a pu montrer notamment que la zone marginale ventrale, normalement dépourvue de capacités inductrices, fonctionne comme un organisateur si on lui fait subir un traitement préalable par le bleu de méthylène; or, on sait que ce colorant élève le métabolisme respiratoire en agissant particulièrement sur les hydrates de carbone. Inversement, on constate que l'organisateur présente une susceptibilité beaucoup plus marquée que la zone marginale ventrale à l'acide monoïodacétique qui influence défavorablement le métabolisme hydrocarboné en inhibant la glycolyse. Enfin, on a pu montrer par des microdosages que l'épiblaste perd une partie de son glycogène lorsqu'il s'invagine pour constituer la lèvre dorsale du blastopore.

Il se dégage nettement de cet ensemble de données que l'organisateur serait la partie de la larve où débute le métabolisme hydrocarboné caractéristique de la gastrula; il est pro-

nable que ce type de métabolisme, partant de la lèvre dorsale du blastopore, s'étend de proche en proche et finit par envahir l'ensemble de la larve. Il faudra désormais tenir compte de ces notions nouvelles dans tout essai d'interprétation physico-chimique du développement embryonnaire.

Nous aboutissons en somme à l'idée qu'il doit exister des différences d'ordre qualitatif et quantitatif dans le métabolisme de diverses parties d'un même germe : les belles expériences de LINDHAL confirment entièrement cette manière de voir en montrant que, chez l'Oursin, la région animale de l'œuf est douée d'un métabolisme hydrocarboné tandis que la portion végétative posséderait un métabolisme principalement protéique. Mentionnons aussi le fait, établi par DORFMANN, que le pH du pôle animal de l'œuf vierge de Grenouille dépasse celui du pôle végétatif d'une demi-unité. L'existence de différences physicochimiques caractéristiques entre les divers territoires de l'œuf semble désormais acquise et on ne peut s'empêcher de rapprocher ce fait de la découverte des localisations germinales. L'embryologie physicochimique n'en est encore qu'à ses premiers pas : en s'intégrant dans l'œuvre des embryologistes expérimentateurs, elle parviendra certainement à combler bien des lacunes et contribuera à préciser la nature encore mystérieuse des facteurs de l'ontogénèse.

---

# Variété

---

## Nouveautés sur Shakespeare

---

Une idée intéressante qui a récemment stimulé les études shakespeariennes nous vient de l'Université de Minnesota. Le professeur E. E. Stoll s'est élevé contre l'importance excessive accordée par la critique des drames aux caractères plutôt qu'à l'action. On isole les personnages, on pèse leurs moindres paroles « comme si chacun d'eux se bornait à réciter un monologue dramatique à la manière de Browning ».

Il y a du vrai; l'on peut souhaiter un revirement. Malheureusement, M. Stoll verse dans l'excès opposé à celui qu'il dénonce. Il méconnaît la profondeur psychologique de Shakespeare et, comme il advient souvent, l'exagération plutôt que la justesse de thèse a fait son succès.

M. Stoll développe ses vues avec beaucoup de talent et une vaste érudition dans *Art and Artifice in Shakespeare* (1934).

L'auteur, hanté par le principe aristotélicien que l'*intrigue* est l'âme de la tragédie, que les caractères sont secondaires, voudrait nous persuader que Shakespeare s'intéresse aux personnages moins qu'à la « situation ». L'auteur cueille ses exemples indistinctement dans les drames et les comédies. Premier défaut de méthode. Les deux genres ne peuvent être mis sur le même pied. En des œuvres où la fantaisie domine, le poète est moins exigeant sur la vraisemblance morale et la justice poétique. C'est presque une convention que ses comédies finissent par des mariages. Les dénouements sont parfois bâclés. On pardonne trop vite au traître, à l'amant indigne. Héro accepte trop facilement Claudio comme mari. Claudio croit trop facilement à la faute d'Héro et Posthumus, à l'infidélité de sa femme Imogène.

Dans une étude préparatoire très fouillée sur *Othello*, parue dès 1915, M. Stoll trouvait la même faute dans le *Maure de Venise*.

Depuis Coleridge et Hazlitt, on s'accorde à croire que le sujet est moins la jalousie du Maure que la perfidie de Iago versant dans l'oreille du Maure ce poison de la jalousie. Le drame se passe entre Iago et Othello, pas seulement entre Othello et Desdémone. Sans Iago, Othello n'aurait jamais soupçonné sa femme. Il n'est pas naturellement jaloux (*not easily jealous*) disait Coleridge, — confiant plutôt :

The Moor is of a free and open nature,  
That thinks men honest that but seem so.

Cependant, à un moment donné, il croit Iago plutôt que Desdémone, et nous en concluons qu'il y avait chez lui tout au moins prédisposition à la jalousie. Coleridge disait « au soupçon », *a predisposition to suspicion*. Le drame n'était possible qu'à cause de Iago, mais il fallait que Iago rencontrât un germe que pussent développer ses machinations.

Si Iago n'avait deviné ce germe, aurait-il risqué ses insinuations perfides?

M. Stoll n'admet pas l'existence de cette prédisposition. Pour lui, Othello est un personnage parfaitement inconsistant ou plutôt, il y a deux hommes successifs en lui, sans aucun lien entre eux: un homme sage, pondéré, maître de lui, mûri par le commandement, qui n'aurait soupçonné personne sans enquête et sur de simples apparences; le chef militaire qui se défend avec aisance devant le Sénat de Venise et qui sévit avec modération contre le tapage nocturne de Cassio à Chypre; puis, le furieux des derniers actes. Ce changement ne se justifierait pas psychologiquement. Peu importe, ajoute M. Stoll, s'il produit un effet dramatique.

Mais l'homme le plus sage peut devenir déraisonnable quand sa passion sexuelle est en jeu. La psychologie dramatique n'a point pour but d'introduire la logique dans les caractères et peut aussi nous montrer leur inconséquence, pourvu que celle-ci soit vraisemblable.

D'ailleurs Othello, précisément par son expérience de la vie, doit savoir que son mariage d'amour avec une femme beaucoup plus jeune que lui et d'une autre couleur est une grande aventure. Iago n'aura pas de peine à éveiller son inquiétude et, si Iago reste la cheville ouvrière du drame, n'oublions pas que Desdémone, sans le savoir, sert d'avance ses fins, par son obstination, son insistance indiscreète et lassante, sa violence presque, dans cette scène du 3<sup>e</sup> acte où elle intercède en faveur de Cassio congédié, que Iago lui attribuera comme amant :

DESDÉMONE. — Je vous en prie, rappelez-le!

OTHELLO. — Pas maintenant, douce Desdémone; une autre fois!

DESDÉMONE. — Mais cette autre fois sera-t-elle bientôt?

OTHELLO. — Aussitôt que possible, à cause de toi, ma chérie.

DESDÉMONE. — Ce soir, à souper?

OTHELLO. — Non, pas ce soir...

DESDÉMONE. — Eh bien alors, demain soir, ou mardi matin, ou mardi à midi, ou le soir... Je t'en prie, nomme le jour, mais que le délai n'excède pas trois jours... Quand reviendra-t-il, dis le moi, Othello... Comment! Michel Cassio qui était dans la confiance de nos amours et qui souvent a pris votre parti lorsque je parlais de vous désavantageusement, il me faut prendre tant de peine pour le faire rappeler! Croyez-moi, je pourrais faire bien des choses...

*I could do much...* C'est une menace d'enfant gâtée, non sans coquetterie!

Il est curieux que j'en vienne à citer, en faveur de Shakespeare et contre l'interprétation de M. Stoll, le légendaire Thomas Rymer, l'Anti-Shakespeare qui vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle appelait *Othello* une pièce ridicule et disait, à propos de la scène qu'on vient de lire : « Après cela, il semble qu'il ne fallait pas grand talent, ni beaucoup de poésie ni beaucoup d'adresse, — pour rendre le Maure jaloux: tant d'impatience pour un beau jeune homme (chez Desdémone) le lendemain de son mariage! » Ce passage de *A short View of Tragedy* (1632) est cité, comme grotesque, par Furness dans son édition d'*Othello* (p. 167). Mais sous le paradoxe, Rymer a compris que Desdémone devient ici la complice involontaire de Iago. Elle rend croyables ses insinuations.

En résumé, le caractère d'Othello me paraît *possible* et je ne crois pas que l'effet dramatique dont parle M. Stoll soit acquis aux dépens de la vérité.

L'épreuve cruciale pour ce critique est l'examen de sa théorie sur *Hamlet*.

L'auteur tient à indiquer, dès la Table-Sommaire de son livre, son idée maîtresse « Chap. V, *Hamlet*, § 2. Le personnage principal est nécessairement, et spécialement ici, un héros; les retards, habituels dans une tragédie de vengeance, ne sont pas à son discrédit. Les reproches que le héros s'adresse à lui-même servent au récit, non pas à la caractérisation au sens psychologique (*The hero's own reproaches serve for the narrative, not for characterisation in a psychological sense*) ».

L'auteur veut que nous nous placions, en vrais historiens, au point de vue des contemporains de Shakespeare. Ceux-ci attendaient une tragédie de vengeance dans le genre de la *Spanish Tragedy* de Kyd ou du *Hamlet* perdu, présumé du même Kyd, « avec une fin sanglante, différée par des complications ».

Certains élisabéthains peut-être ne venaient que pour le clown, quand il y en avait un. Est-ce une raison pour les imiter? La preuve que le poète n'écrivait pas seulement pour cette catégorie de spectateurs est que sa pièce diffère essentiellement de la populaire *Spanish Tragedy*. Les « complications » sont cette fois de tout autre nature. Le traditionnel drame de vengeance est dépassé, transfiguré, méconnaissable. Un érudit seul en discernera les traces.

M. Stoll ne supporte pas qu'on fasse d'Hamlet, à un degré quelconque, un irrésolu, car le public demandait un vengeur, un vrai justicier, non pas un hésitant, un temporisateur (*a procrastinator*). En voulant réhabiliter Hamlet, le critique diminue Shakespeare. Les attermoiments du héros ne servent dit-il qu'à suspendre l'intérêt, à remplir l'intervalle entre la crise et le dénouement. Oui, mais quel progrès si, en même temps, ces retards pouvaient s'expliquer! L'explication psychologique nous paraît la meilleure, et celle adoptée par Shakespeare.

M. Stoll s'en prive délibérément : les reproches que s'adresse Hamlet ne le touchent pas et ne seraient d'après lui que procédé dramatique, remplissage, *ficelle* (ce mot se trouve en français à la page 95); ficelle aussi, la folie simulée d'Hamlet, qui fournit une diversion, permet au héros de dire d'une façon détournée ce qu'il pense et captive l'attention du public par la peur que le héros ne se « coupe », ne se trahisse.

Les reproches d'Hamlet seraient plutôt des exhortations que des remords (mais pourquoi le Prince a-t-il besoin de s'exhorter)? Ces reproches, d'après M. Stoll, ne se produisent que deux fois : après l'exemple de l'acteur qui se passionnait « pour Hécube » (fin II) et après l'apparition martiale de Fortinbras (IV, 4). Les deux fois, il se résout à agir : d'abord, il fait jouer la « pièce dans la pièce » afin de dissiper ses doutes sur l'authenticité du Spectre et, la seconde fois, il se décide à « des actions sanglantes ». (En réalité il dit : « Que désormais mes pensées soient sanglantes », *henceforth my thoughts be bloody*).

Je réponds que la « pièce dans la pièce » n'est qu'une expérience intellectuelle qui plaît à l'esprit curieux d'Hamlet et dont il ne sait point d'ailleurs profiter. Je suis moins sûr que M. Stoll de la légi-

timité des doutes d'Hamlet au sujet du Spectre et de sa complète sincérité quand il épargne le roi Claudius en prières, en alléguant que le tuer en ce moment serait « l'envoyer au Ciel ».

Je ne puis regarder comme de simples « exhortations » ces paroles du premier des deux monologues cités : « Suis-je donc un lâche? Qui vient m'appeler manant! me fendre la caboche? m'arracher la barbe et me la souffler à la face? » Ni celles du second monologue : « Comme toutes les circonstances déposent contre moi »

*How all occasions do inform against me!*

Ce passage nous prouve, dit M. Stoll, qu'Hamlet n'a pas oublié sa mission.

Il prouve aussi qu'il était bien près de l'oublier!

Le critique omet un troisième endroit qui a la valeur d'une scène de reproches: l'apparition du second Spectre, simple hallucination cette fois, extériorisation de la conscience d'Hamlet qui, dans le cabinet de sa mère, lui montre sa résolution presque émusée (*thy almost blunted purpose*).

Cette scène montre bien que l'indécision d'Hamlet n'est pas une invention des critiques modernes.

M. Stoll ne veut voir ici que des « retardements » de la catastrophe (*postponements*) voulus par le poète et « tels qu'on en trouve dans toutes les histoires de vengeance, depuis celle d'Achille chez Homère. »

Mais il ne peut s'agir de différer la catastrophe dès le début du drame où Hamlet, en pleine crise morale, devant le mariage précipité de sa mère avec le frère du roi défunt, songe au suicide : « Oh si cette chair trop solide pouvait se fondre, se dissoudre en rosée...! » Un tel pessimisme suppose une psychologie spéciale et montre que le poète s'occupe de l'âme d'Hamlet autant que de la situation dramatique.

Et que dire du monologue « *to be or not to be* », que M. Dover Wilson appelle « une expression de la fatigue de vivre comme on n'en voit dans aucune littérature »?

Hamlet a des excuses, sans doute. Mais n'a-t-il pas raison de s'imputer à lui-même les lenteurs de l'action :

*What we would do*

*We should do when we would, for this would changes  
And hath abatements and delays?*

M. Stoll se plaint qu'on fasse d'Hamlet un lâche (*a coward*); il cite comme un allié Swinburne. En effet Swinburne proteste contre ceux qui exagèrent la faiblesse de volonté du Prince de Danemark. Mais il reconnaît que pendant quatre actes « il ne se décide à aucune action directe et délibérée ». Il ajoute que l'irrésolution d'Hamlet n'est pas celle du premier venu : *He cannot or does not make up his mind but he had somewhat more of a mind than another man to make up*. Il était plus difficile à Hamlet qu'à un autre de se décider. Par là, Swinburne admet que la clef de ses retards se trouve dans son caractère, dans la constitution de son esprit. Certes, Hamlet n'est point lâche. Il ne craint pas le danger. Il écarte violemment les amis qui veulent l'empêcher de suivre le Spectre. Il sévit brusquement, d'une manière presque réflexe quand son amour-propre est touché, quand on lui ment, quand on le trompe.

Mais nul ne nous persuadera qu'il n'ait pas une aversion pour l'action pratique et suivie. Ses amis louent sa gentillesse et sa générosité; Ophélie, ses qualités de courtisan, de soldat, de savant. Mais on ne le représente nulle part comme un homme d'entreprise. Lui-même ne trahit-il pas son découragement, le sentiment de l'insuffisance devant sa tâche, dans ce cri qui couronne le premier acte :

*The time is out of joint. O cursed spite  
That ever I was borne to set it right?*

L'émotion, la rêverie, la réflexion débordent chez lui sur l'action. La réflexion n'aboutit pas à des actes. L'énergie se dissipe en paroles. Hamlet est vraiment dans son élément quand il entreprend de réformer sa mère: « Mes paroles seront des poignards. — *I'll speak daggers* ». Ces poignards-là sont ceux qui lui conviennent. Hamlet est l'homme qui, après avoir dit au Spectre : « Me souvenir de toi! Oui, pauvre âme, je veux de ma mémoire effacer tous les dictons des livres »... n'a rien de plus pressé que de saisir ses tablettes et d'y inscrire qu'« on peut sourire et n'être qu'un scélérat. » Il aime la pensée pour elle-même et ne cherche pas la jointure entre la pensée et l'action.

Suivons-le depuis le moment où il a juré que cette pensée serait désormais sanglante. Il commence par se laisser embarquer passivement pour l'Angleterre. En route, il envoie à la mort Guildenstern et Rosencrantz quand il s'aperçoit que ce sont des traîtres qui en veulent à ses jours. Mais revenu au Danemark, il retombe dans ses habitudes spéculatives et le voici au cimetière méditant sur le crâne du pauvre Yorick et sur la poussière d'Alexandre « qui sert peut-être aujourd'hui à boucher un tonneau ».



Le critique, tout en subordonnant, en principe, le caractère à la situation dramatique avait ajouté que la situation elle-même « résulte d'un conflit des caractères avec d'autres caractères ou avec les circonstances ». Il semble maintenant supprimer cette réserve et rabaisser *Hamlet* à un simple drame de vengeance. Mais comparez *Hamlet* à la *Spanish Tragedy*, vous verrez qu'il y a un abîme entre les deux, que la différence tient à la motivation des « retardements » et que cette motivation est psychologique. La beauté d'*Hamlet* est qu'on y trouve un drame extérieur mais aussi un drame intérieur et que le second explique le premier.

M. Stoll retire ce mérite à Shakespeare. Il se fie au public « plutôt qu'à des professeurs, des poètes romantiques, des philosophes allemands, des psychanalistes ».

Je dirai : Si le public ne voit que le drame extérieur, tant pis pour lui ! Celui qui ne sent pas que le sujet d'*Hamlet* est à la fois dans « l'intrigue » et dans l'étude des caractères, spécialement celui du héros, n'a pas réellement compris *Hamlet*. En voulant réhabiliter le héros, M. Stoll découronne le poète.

Un savant non moins distingué que M. Stoll, le Professeur Dover Wilson, co-éditeur du *New Shakespeare* de Cambridge lui a répondu implicitement en fondant sur la psychologie du héros sa magistrale étude *What happens in Hamlet*, parue en 1935.

M. Dover Wilson insiste sur la crise morale d'*Hamlet* au début : « Oh ! si l'Éternel n'avait pas établi des lois contre le suicide ! »

Survient le Spectre qui révèle à cet homme déjà prostré un secret terrible :

*Si jamais tu as aimé ton père,  
Venge-le d'un meurtre infâme et monstrueux*

et qui lui impose une tâche pleine d'amertume et de difficulté : venger son père sans toucher à sa mère qui fut adultère, mais non complice du meurtre. M. Dover Wilson croit comme M. Stoll qu'*Hamlet*, vu les croyances de l'époque élisabéthaine, pourrait douter de l'honnêteté du Spectre.

Pour moi, la profonde émotion d'*Hamlet*, sa touchante explosion d'amour filial ont, dramatiquement, le sens d'une conviction absolue.

Ses doutes viendront plus tard, à moitié sincères, déterminés par son penchant à raffiner sur tout, *thinking too precisely on the event*, pour différer le moment d'agir :

*If his occulted guilt (le crime de Claudius)  
Do not itself unkennel in one speech,  
It is a damned ghost that I have seen.*

Je suis d'accord avec Dowden et Dover Wilson que la folie simulée d'Hamlet a des origines en partie involontaires. Sa surexcitation, cette façon de prendre à deux mains sa tête, — *this distracted globe*, ses accès d'hilarité sans motifs, sont les signes d'un ébranlement nerveux, d'une « hystérie » qu'il utilise pour cacher son jeu, mais aussi pour se détendre, se moquer, faire des calembours, si bien qu'il se prend à son jeu, finit par s'y complaire en artiste, en acteur né.

Quant au début de cette « folie » je le placerais un peu plus tard que M. Dover Wilson, dans cette scène étrange où Hamlet appelle le Spectre « vieille taupe! » quand le spectre circule sous-terre, chose d'ailleurs conforme au folklore. Notre critique, fort de ses manuels de démonologie, estime qu'Hamlet pouvait sincèrement croire le spectre un mauvais esprit.

Quant à la dureté d'Hamlet envers Ophélie, M. Dover Wilson suppose qu'Hamlet, qui « se promène parfois pendant des heures dans cette galerie », a pu entendre Polonius disant au Roi : « Je vais lui « lâcher » ma fille, cachons-nous derrière la tenture... nous saurons bientôt la cause de son dérangement! » Ophélie aux yeux d'Hamlet est donc une hypocrite, puisqu'elle se prête au rôle infâme d'espion, d'amorce aux mains de l'ennemi. Ce sont des choses que le Prince de Danemark ne pardonne pas.

Mais il aura des retours d'affection pour elle. Quand elle reparait, au bout du monologue *To be or not to be*, je sens de la tendresse, non comme Dover Wilson du mépris et de l'ironie dans les mots : « La belle Ophélie!... Nymphé, en tes prières, souviens-toi de mes péchés! » J'invoque cet autre cri d'Hamlet dans la scène du cimetière : « J'aimais Ophélie! (*I loved Ophelia!*) » Il a soin de parler au temps passé, dit M. Dover Wilson, il ne l'aime donc plus, son amour fut enterré avant elle. Il est simplement agacé par les protestations emphatiques de Laertes (p. 27). Mais j'ajoute : D'autant plus agacé que Laertes se vante de son affection pour elle. D'où la réplique d'Hamlet : « J'aimais Ophélie... quarante mille frères ne pourraient l'aimer autant que moi! » (V, 1, 259).

Le critique développe spécialement l'examen de « la pièce dans la pièce » et de la pantomime ou *dumb-show* qui la précède. Comment se fait-il que le roi Claudius qui prend l'alarme au moment où, dans la pièce, le traître verse du poison dans l'oreille de la

victime, ne sourcille même pas durant la pantomime qui représente le même incident? Claudius n'y a pas fait attention, répond M. Dover Wilson; il causait peut-être avec Polonius, se livrait à des commentaires sur l'attitude d'Hamlet couché aux pieds d'Ophélie... Ceci n'est pas une découverte. J'avoue n'avoir jamais compris la scène autrement et sans doute il en est de même de bien des lecteurs.

Si M. Dover Wilson attache tant d'importance au *dumb-show*, c'est que ses études eurent pour point de départ une hypothèse de W. W. Greg, présentée dans la *Modern Language Review* en 1917 et qui, d'après moi, ne mérite pas qu'on la réfute. M. Greg pense que si le roi Claudius ne reconnaît pas son crime dans le *dumb-show*, c'est qu'il n'a pas commis ce crime qui serait une imagination d'Hamlet, comme le spectre accusateur serait une pure hallucination !

A vrai dire cette pantomime ne me paraît point indispensable et je suis tenté d'y voir une survivance de l'ancien *Hamlet* présumé de Kyd.

M. Dover Wilson, au contraire, la trouve très utile pour montrer aux spectateurs de Shakespeare le parallélisme entre le sujet de la pièce et le récit du spectre : « Il faut que l'auteur mette le public dans sa confiance car si l'identité du *Meurtre de Gonzago* et du récit par le Spectre n'est pas établie, l'effet dramatique sera manqué; le public n'aura pas le plaisir de voir la souris (Claudius) prise dans la souricière ».

Mais sûrement, la pièce qui suit, le *Meurtre de Gonzago* lui-même, suffit amplement à cet effet!

Après cela, M. Dover Wilson indique très ingénieusement le parti qu'on pourrait tirer, au théâtre, de l'*Hamlet* actuel : Hamlet ne s'attend pas au *dumb-show* et croit que cela va compromettre ses plans. Ils vont tout gâter! crie-t-il en pensant aux mimes. Ce serait le sens de l'obscur expression *miching mallecho* (*mallecho* signifierait *mischief*); et encore : « Ils ne savent pas garder le secret, ils veulent tout dire », — « *The players cannot keep counsel, they'll tell all* » (II, 2, 139). Mais Claudius n'a rien vu, et Hamlet se calme.

La vraie découverte de M. Dover Wilson, la voici : Aucun critique, si étonnant que cela paraisse, ne semble avoir noté que l'assassin, dans *The Murder of Gonzago* n'est pas le frère, mais le *neveu* de la victime. Et Hamlet y insiste à très haute voix :

*This is one Lucianus, nephew to the King!* (III, 2, 42).

Là-dessus, Claudius se lève, demande les flambeaux, quitte la salle. Et il y a de quoi! Pour le roi comme pour ses courtisans,

Hamlet, ce neveu un peu fou, doit paraître une menace. Il se délecte à son triomphe théorique mais c'est lui qui a « tout gâté ». De justicier, il devient un suspect. S'il ne se dépêche d'agir, le roi non seulement accusé, mais menacé, prendra l'offensive. Une faute de plus au compte de l'impulsivité d'Hamlet. Il traînera pendant deux mois à Elsenour. jusqu'à ce que le roi l'envoie en Angleterre.

Après les savants, écoutons sur Hamlet des critiques d'une autre classe, moins exigeants en matière de preuves, plus soucieux parfois d'apporter des idées neuves que des idées justes ou, du moins, indiscutables.

L'essai de M. John Middleton Murry (dans *Shakespeare*, 1936) s'ordonne autour d'un commentaire sur le monologue *To be or not to be* et spécialement autour de ces vers :

Whether 'tis nobler in the mind to suffer  
The slings and arrows of outrageous fortune,  
Or to take arms against a sea of troubles  
And by opposing end them? To die; to sleep...

Samuel Johnson paraphrasait : Vaut-il mieux supporter patiemment les maux de la fortune ou y mettre fin en leur résistant, même au prix de la vie? M. Murry, reprenant (après Dowden) cette interprétation, modifie légèrement la formule : Vaut-il mieux souffrir le mal ou risquer la mort en résistant au mal (*to suffer evil or to risk death in resisting it*).

Avec Malone, Bradley, Dover Wilson, je pense qu'il ne s'agit pas ici de risquer la mort mais simplement de mourir. « Résister au mal » égale se tuer volontairement. Le dilemme serait entre la résignation et le suicide. Arguments : le mot qui suit immédiatement *by opposing end them* est *to die*, mourir; la suite du monologue parle de « se libérer avec un simple poinçon », *His quietus make with a bare bodkin*; enfin, nous savons par un monologue antérieur qu'Hamlet a des vellétés de suicide :

O... that the Everlasting had not fixed  
His canon 'gainst self-slaughter. O God, O God,  
How weary, stale, flat and unprofitable  
Seem to me all the uses of this world! (I, 2, 131).

M. Murry croit que résister au mal signifie combattre le mal, dans l'espèce, tuer Claudius et qu'Hamlet hésite parce qu'il craint cet au delà dont le Spectre lui apporta d'horribles nouvelles : « S'il ne m'était interdit de raconter les secrets de ma prison, je

te ferais un récit qui... glacerait ton jeune sang... » (I, 5, 13). Hamlet serait donc, non pas précisément un lâche, mais un homme qui a peur de la mort.

D'abord, je ne saisis pas qu'en tuant le meurtrier de son père, le Prince héritier de Danemark risque vraiment la mort; secondement, il montre ailleurs qu'il ne la craint point: « Qu'ai-je à craindre ? » dit-il aux amis qui cherchent à le retenir, « je n'estime pas ma vie au prix d'une épingle »,

*Why, what should be the fear?  
I do not set my life at a pin's fee!* (I, 4, 65).

Je sais que lui-même se traite plus d'une fois de « lâche » mais il se connaît mal et nomme lâcheté sa répugnance à l'action.

Je ne saurais suivre M. Murry dans ce paradoxe qu'Hamlet, pas plus qu'Horatio, n'aurait vraiment foi dans l'existence du Spectre : Il serait touché par l'incrédulité moderne, le « préjugé contre le surnaturel »; il ne croirait au fantôme que dans un moment où sa confiance dans l'ordre universel est ébranlée, et aussi dans la mesure où les paroles du fantôme confirment ses prémonitions, — *my prophetic soul*.

D'autre part, je suis reconnaissant à M. Murry de fortifier mon sentiment que si le public élisabéthain ne se passionnait que pour le drame extérieur, il n'en était pas de même du poète. « Pourquoi Shakespeare, dit très bien M. Murry, ne se serait-il résigné à ce que certains passages fussent du « caviar » pour le commun des hommes et ses intentions réelles, palpables seulement pour le spectateur judicieux? » (p. 256).

Nous passerons les médecins, tels que le Dr Ernest Jones, qui appliquent la psychanalyse au cas d'Hamlet. C'est d'abord un anachronisme. C'est de plus une hérésie scientifique, dit Dover Wilson, de traiter un personnage fictif comme un praticien traite un homme vivant. Un critique français (M. Louis Gillet) croit découvrir l'homosexualité dans les sonnets de Shakespeare et s'appuie sur l'exemple du Baron de Charlus, création de Proust, qui ainsi que Shakespeare dans les sonnets, engage son ami à se marier... Cela n'est pas sérieux!

Un mot pour finir, sur M. T. S. Eliot. Ce critique et dramaturge s'est occupé d'*Hamlet* dans un article ancien déjà, qu'il reproduit en le modifiant dans *Elizabethans Essays* (1934). M. Eliot se rapproche un peu des psychanalistes mais surtout de l'école « historique ».

Il croit qu'il reste beaucoup de *Kyd* dans *Hamlet*. Il adopte avec trop d'empressement l'hypothèse audacieuse de Robertson que la

pièce de Kyd aurait été remaniée par Chapman et se composait de deux parties en cinq actes; puis, cette idée plus intéressante, que le sujet d'*Hamlet* est essentiellement « l'effet que produit sur un fils la faute de sa mère. » Mais ce sujet, ajoute M. Eliot, était « intraitable ». L'émotion d'*Hamlet* reste en excès sur sa cause. Nous ne parvenons pas à la comprendre.

Dover Wilson a répondu que l'émotion du héros s'explique en partie parce que le mariage de sa mère lui semblait un inceste. Un autre motif qui selon M. Eliot empêche le poète de traiter le sujet dignement, c'est qu'il a mis trop de lui-même dans le héros, trop de matière confuse qu'on ne pouvait transformer en art (*manipulate into art*). « Cette fois Shakespeare s'attaquait à un problème trop fort pour lui. » Conclusion : loin d'être son chef-d'œuvre, *Hamlet* est une pièce ratée. « *So far from being Shakespeare's masterpiece, the play is an artistic failure* »!

Il est difficile de s'entendre avec ce critique et poète quand, après avoir lu dix fois l'œuvre, on sent, avec le public qui l'applaudit depuis des siècles, avec les critiques-poètes de Goethe à Coleridge et de Coleridge à Swinburne, que cet *Hamlet* de Shakespeare est véritablement une chose sans prix!

Paul DE REUL.

---

## **Inauguration de l'Institut d'Éducation physique Hugo-Élisabeth Andriess-Spanjaard**

le 14 février 1937.

---

Le 14 février 1937 a été inauguré, en présence de nombreuses personnalités, l'Institut d'Éducation physique Hugo-Élisabeth Andriess-Spanjaard.

M. Paul Hymans, Ministre d'État, Président du Conseil d'Administration de l'Université, prononça le discours suivant :

L'Université de Bruxelles inaugure aujourd'hui l'Institut d'Éducation Physique, érigé grâce à la généreuse intervention de M. et M<sup>me</sup> Hugo-Élisabeth Andriess-Spanjaard.

L'Institut qui porte leur nom perpétuera le souvenir de leur beau geste d'altruisme.

Ce couple éclairé et bienveillant, qu'inspire une noble conception du devoir social, s'est donné pour tâche, parmi tant d'actes philanthropiques, d'aider au progrès de la science et à la prospérité de l'Université. Grâce à lui, l'Université a pu réaliser une œuvre que réclament les besoins de la vie contemporaine et qui réagira heureusement sur l'avenir de notre jeunesse.

L'Institut a été construit d'après les plans et sous la direction de l'Architecte Professeur Eugène Dhucque. Il répond à toutes les exigences modernes.

J'exprime à tous ceux qui ont collaboré à l'entreprise, la gratitude de l'Université, et je prie particulièrement M<sup>me</sup> Andriess-Spanjaard, d'agréer mes hommages reconnaissants.

Je remercie le Ministre des Travaux Publics de son intervention en faveur de l'Institut, et MM. Lemoine et Bollengier qui ont apporté leur collaboration efficace à l'étude des problèmes d'ordre administratif que l'Université a réglés avec le Département.

Enfin, j'ai une nouvelle magnifique à vous annoncer: M. et M<sup>me</sup> Andriess-Spanjaard m'ont fait savoir hier qu'ils voulaient nous assurer, par une intervention plus large encore, les moyens de compléter nos installations.

Ils nous donnent les ressources nécessaires aux fins d'aménager devant l'Institut, la plaine des Sports et d'y établir un stade, des pistes, des terrains de tennis, de courses et de foot-ball selon les plans adoptés par les Fédérations des Jeux Olympiques.

Ils acquièrent ainsi des titres éclatants à notre affection et à la reconnaissance des étudiants.

L'Université de Bruxelles se trouvera dotée d'une organisation sportive exemplaire dont elle aura le droit d'être fière.

Nous accomplissons aujourd'hui un vœu émis il y a plus de trente ans.

En rappelant ce souvenir, j'ai la joie profonde d'évoquer les noms qui nous sont chers d'Ernest Solvay, de Raoul Warocqué, de Charles Buls, de Paul Heger, de Waxweiler, de Jean Demoor et de Querton qui furent, en 1904, les promoteurs d'une Ecole Supérieure d'Education Physique à l'Université.

Le Comité d'Administration de l'Ecole fut présidé de 1904 à 1909 par Charles Buls et après lui par notre Président d'Honneur Adolphe Max.

Dans la pensée des fondateurs, l'éducation physique apparaissait comme une condition du progrès intellectuel et moral.

Leur ambition était d'organiser un établissement où serait enseignée théoriquement et pratiquement la science de la gymnastique d'éducation en opposition avec certaines manifestations sportives qui usent les forces et menacent la santé.

L'Ecole forma des élèves et c'est à l'influence de l'un d'eux, devenu haut fonctionnaire du Département de l'Instruction Publique, que l'on doit la création, en 1908, d'un Institut d'Education Physique annexé à la Faculté de Médecine de Gand.

A la même époque, l'Université devant les difficultés de réaliser dans son ensemble, le programme primitivement envisagé, décida de se borner à l'enseignement théorique et le rattacha à l'Ecole de Pédagogie qu'elle venait de fonder.

Elle réservait ainsi pour des temps plus propices l'exécution intégrale de son projet originaire.

Aujourd'hui enfin, nous touchons au but. Et le programme que nous allons appliquer révèle la continuité de l'effort et une constante fidélité aux principes que l'Université avait approuvés dès le début et qui avaient été tracés par le Comité de l'Ecole de 1904.

C'est grâce, en grande partie, à l'action persuasive exercée au Sénat par M. Huisman van den Nest, Membre de notre Conseil d'Administration, que le Gouvernement réorganisa par un arrêté



royal du 10 octobre 1931, les instituts supérieurs d'Education Physique attachés aux Facultés de Médecine de chacune des Universités de l'Etat, à Gand et à Liège.

Le 4 mars 1933, notre collègue, M. Huisman, proposa au Conseil d'Administration d'élever une Ecole sur les terrains de l'Exposition Internationale de 1935.

Cette proposition retint longuement l'attention du Conseil et si elle ne rencontra pas son agrément, c'est que l'Université présentait déjà la possibilité d'ériger sur son propre domaine un Institut d'Education Physique qui porterait le nom de Hugo-Elisabeth Andriessse.

Presqu'en même temps, sur la proposition de la Faculté de Médecine, le Conseil créa le diplôme au titre scientifique de médecin licencié en Education Physique, conféré exclusivement jusqu'ici à des docteurs en médecine.

Un remarquable rapport élaboré par MM. les Professeurs Demoor, Ley, Gengou, Dustin et Hustin démontra la nécessité de cette réforme.

L'Etat de son côté, en annexant les Instituts supérieurs d'Education Physique aux Facultés de Médecine, a reconnu le rôle important que doit jouer le corps médical dans l'organisation et la pratique de la gymnastique et des sports.

Le Gouvernement s'est montré soucieux d'apporter son concours au développement d'un enseignement général dont l'aspect médical et social paraissait essentiel.

M. Maurice Lippens créa un Conseil Supérieur d'Education Physique, dépendant du Ministère de l'Instruction Publique, et où l'Université eut l'honneur de déléguer notre éminent recteur, le Professeur Albert Dustin. Il constitua en outre un fonds d'encouragement aux sports au moyen d'un prélèvement de quelques centimes sur toutes les entrées payantes aux manifestations sportives.

Dans un rapport parlementaire récent, M. le Sénateur Marius Renard, a pu constater qu'en 1936, le budget de l'Instruction Publique attribuait à l'éducation physique un crédit de 25,000 francs et que, pour l'exercice 1937, M. Vandervelde inscrivit au Budget du Département de la Santé Publique un crédit de 3 millions de francs.

L'importance même de ce crédit indique que le Département de la Santé Publique s'apprête à donner une impulsion décisive à l'éducation physique et au sport.

« Cette action nouvelle est examinée actuellement aux points » de vue suivants :

» 1° Equipement du pays en plaines de jeux, stades, piscines, etc.

» 2° Programme d'éducation physique post-scolaire.

» 3° Organisation du contrôle médical des sports en vue de prémunir notre jeunesse contre les dangers d'une pratique abusive de l'entraînement corporel.

» La culture physique, écrit le rapporteur, « doit être conçue, non point pour servir à des manifestations spectaculaires dont les buts ne sont pas toujours désintéressés, non point pour faire des champions, non point pour satisfaire des intérêts mercantiles, non point pour consacrer surtout des sports professionnels, mais pour améliorer la santé publique, par l'organisation de sports sains et rationnels... »

L'Université s'inspirant de ces idées, a chargé M. le docteur Paul Spehl des cours suivants :

- a) Biologie de l'éducation physique;
- b) Biométrie des enfants adolescents et adultes;
- c) Travaux pratiques de biologie.

M. le docteur Albert Govaerts enseignera :

La théorie de la gymnastique et l'analyse des mouvements.

M. le docteur Albert Govaerts assumera la direction de l'Institut et veillera à l'ordre et à la discipline qui sont les conditions indispensables des démonstrations sportives.

Nous sommes certains de pouvoir compter sur le concours des Etudiants.

L'Association Sportive : A. S. U. B. a compris le rôle qui lui est dévolu et nous lui donnons toute notre confiance.

Les hommes de ma génération n'ont pas connu les bienfaits de l'éducation physique et l'entraînement des sports.

Et nous comprenons d'autant mieux l'avantage et le plaisir qu'y trouve la jeunesse d'aujourd'hui.

L'épreuve du muscle, la souplesse, l'aisance et le rythme du mouvement, la joie de l'effort, le stimulant de la compétition forment l'un des aspects caractéristiques de la vie jeune de notre époque.

Assurément, nous ne songeons pas à organiser ici des luttes publicitaires qui attirent les foules; le sport est devenu un spectacle et une profession, avec ses rites, ses costumes, son jargon et ses pontifes.

Mais l'esprit sportif a des vertus éducatives. C'est le goût de l'émulation et ce que les Anglais appellent le « fair play », c'est-à-dire le respect de l'adversaire, l'observation de la règle, la correction, la dignité.

Il développe l'esprit d'équipe qui commande l'action concertée, et suscite de nobles sentiments de responsabilité et de solidarité.

Un grand savant, Spencer, a loué la discipline du sport en l'appelant une morale physique, et un grand poète, Paul Valéry en a décrit les beautés : « l'exaltation et la vibration de la vie; tout est plus léger, plus vif, plus fort; la terre frappée et heurtée en cadence, les peaux et les cordes bien tendues, les paumes des mains et les talons battant le temps, la joie croissante et rebondissante »...

L'Université, en organisant l'éducation physique, tend à établir l'équilibre des forces morales et corporelles.

Pour roidir l'âme, a dit Montaigne, il faut roidir les muscles. Elle veut associer toutes les forces spirituelles et matérielles de la vie, de manière à développer harmonieusement l'être humain, à former des hommes complets. Et ce que nous disons des hommes, nous le pensons pour les deux formes de l'humanité, la plus vigoureuse et la plus gracieuse.

Tel est notre programme. C'est à vous, Messieurs les Etudiants et Mesdemoiselles les Etudiantes, de nous aider à le réaliser.

**M. Arthur Wauters, Ministre de la Santé publique, prit ensuite la parole :**

Rien assurément ne pouvait être plus agréable pour le Ministre de l'Instruction publique et pour le Ministre de la Santé publique que d'être conviés à l'ouverture d'une institution qui contribuera puissamment à favoriser le développement de la santé et du caractère par l'éducation physique.

Dans cette Université libre, à laquelle personnellement nous sommes tous deux attachés par des liens si puissants et par des souvenirs si chers, nous avons vu avec joie se développer cette préoccupation du sport et des exercices corporels. Nous nous souvenons du temps où on l'aurait tenue pour inférieure, et presque méprisable. C'était le legs d'un faux intellectualisme, qui avait bien mal compris les leçons des civilisations antiques dont il se réclamait cependant. Heureusement, des clubs sportifs s'étaient constitués, la « Ling Universitas » avait groupé des étudiants pour la culture physique, et, après la guerre, l'expansion de ces institutions fut favorisée par des prix et des épreuves qui devinrent bientôt interuniversitaires. M. le Comte Lippens, dont on ne saurait assez louer les initiatives, créait le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports, permettait l'organisation des sports universitaires, grâce à une augmentation du droit

d'inscription des étudiants, et ordonnait une après-midi de liberté par semaine pour leur permettre de pratiquer la culture physique sans nuire à leurs études. En ce qui concerne l'Université de Bruxelles, les pionniers à qui s'adresse notre hommage sont : le D<sup>r</sup> Boisson, hélas disparu, M. Sandberg, les professeurs Spehl et Dustin. Ils ont droit à notre profonde reconnaissance pour avoir ouvert cette voie en dépit des obstacles et des critiques. Dès 1904, à l'initiative d'Ernest Solvay, de Paul Heger et d'Emile Waxweiler, fut organisée la première Ecole supérieure d'éducation physique du pays, rattachée à l'Université de Bruxelles. C'est que l'éducation physique, née dans l'empirisme, doit s'appuyer sur la physiologie. Elle ne constitue pas, à proprement parler, une branche de la médecine ou de l'hygiène, mais la base de ses doctrines et de sa pratique est d'ordre médical et hygiénique. Les Universités doivent donc former des médecins spécialisés dans ce domaine. Mais là ne se borne pas leur rôle. Elles doivent irradier leur esprit, leur culture, leurs méthodes dans la nation entière. Elles doivent ouvrir un large accès sinon au temple lui-même, du moins à son parvis.

C'est pourquoi nous nous réjouissons, M. Hoste et moi, de savoir que vous allez accueillir la jeunesse des athénées et des lycées voisins, aussi bien que vos étudiants et vos étudiantes, dans votre bel Institut, dû à la générosité de M. et de M<sup>me</sup> Andriesse, que je suis heureux de saluer et de remercier ici au nom du Gouvernement, et aux sacrifices pécuniaires de l'Université elle-même. Rien n'a été négligé pour que la culture physique rencontre ici les conditions les plus favorables : vestiaires, douches, installations permettant l'examen des aptitudes physiques et sportives. Les spécialistes y trouveront un champ d'étude, de formation et de recherches. La jeunesse viendra y chercher l'équilibre du corps et de l'esprit, la santé physique et la discipline du caractère.

Car, on ne saurait trop le redire, développer nos muscles, élargir notre poitrine, cultiver notre souplesse et notre force, ce n'est pas seulement donner à nos organes leur plein développement et leur libre jeu, c'est aussi nous imposer un effort mesuré mais persévérant, nous affranchir de la timidité et de la crainte irraisonnée du danger, nous entraîner à nous vaincre. Et quels bienfaits ne répand pas ce sens de l'équipe, qui enseigne à se renoncer en faveur du groupe, à refouler le désir de briller individuellement pour n'ambitionner que le succès collectif. Quelle leçon théorique de morale vaudrait cette imprégnation méthodique de l'esprit de sacrifice?

Nous voulons rénover et étendre la culture physique dans l'enseignement à tous les degrés; nous voulons mettre la population entière à même de la pratiquer, car nous savons tout ce que la santé et le caractère de la nation y gagneront.

Par la création que vous avez réalisée, et que d'autres suivront, auxquelles nous réserverons les plus larges faveurs, vous nous aidez puissamment dans notre tâche.

Soyez-en remerciés au nom du Gouvernement et de la Nation.

M. Hugo Andriessse se lève alors et est longuement acclamé :

MESSIEURS LES MINISTRES,  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a un peu plus de deux ans que l'Université Libre de Bruxelles célébraît le centenaire de sa fondation. Les marques de sympathie affluaient de tous les coins du monde.

Ceci ne pouvait pas nous étonner vu la réputation mondiale dont jouit l'Université Libre de Bruxelles.

Vos professeurs sont appelés à maintes Universités étrangères pour donner des cours, faire des conférences. Même, quelques-uns parmi vous ont, par leurs grands mérites, obtenu la plus haute distinction dans le monde scientifique, le prix Nobel.

Des étudiants de tous les pays d'Europe et même d'Outremer viennent à votre Université compléter leurs études.

A l'occasion de votre centenaire, Madame Andriessse et moi ayant eu le grand désir de contribuer à votre fête jubilaire, nous nous sommes mis en rapport avec M. le Professeur Bogaert, alors Recteur de votre Université et avec le Professeur D<sup>r</sup> Heger votre administrateur, qui nous ont suggéré l'idée de la fondation d'un institut pour culture physique.

Qu'est-ce qui peut être plus sain, plus sympathique pour l'étudiant, après ses heures de travail assidu cérébral, que de pouvoir se détendre physiquement et moralement par le sport.

Nous voici arrivés au moment de la réalisation de notre désir, l'inauguration de ce bâtiment.

M. le Professeur Dhuicque, l'architecte qui a si admirablement réussi à créer un ensemble parfait dans tous ses détails, mérite l'éloge de nous tous. Grâce à lui, l'institut est devenu un établissement répondant à toutes les exigences et que nous admirons tous pour sa simplicité de lignes et pour sa parfaite ordonnance.

En visitant tout à l'heure en détail les locaux, j'ai la certitude que vous vous en convaincrez vous-mêmes.

MESSIEURS LES MINISTRES,  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Madame Andriessé et moi, nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu modestement et indirectement contribuer au resserrement des liens belgo-néerlandais.

Nous avons également voulu faire preuve de notre immense gratitude pour la grande hospitalité dont nous, Néerlandais, jouissons, dans une si large mesure, dans votre pays accueillant.

Puisse ce bâtiment former un symbole d'union et de fraternité durable entre les deux pays la Belgique et les Pays-Bas.

EXCELLENTIES,  
MIJNHEER DE VOORZITTER,  
DAMES EN HEEREN,

Ruim twee jaar geleden herdacht Vrije Universiteit te Brussel haar honderdjarig bestaan.

Van heinde en ver stroomden de blijken van belangstelling haar tegemoet. En zulks verwondert ons in geene deele. Uwe Universiteit toch heeft eene wereld-vermaardheid, Uwe professoren worden aan alle buitenlandsche universiteiten uitgenoodigd tot het geven van cursussen, en zelfs enkelen Uwer professoren mochten de hoogste onderscheiding in ontvangst nemen in de vorm van de Nobel Prijs.

Studenten uit alle landen van Europa en zelfs uit overzeesche gewesten komen aan Uwe Universiteit hun studies voltooien.

Bij dit jubelfeest gingen zoowel de gedachten van Mevrouw Andriessé als van mijzelf uit naar het vraagpunt welk blijvend aandenken kunnen wij ter gelegenheid van dit feest de Universiteit aanbieden. Wij traden in overleg met Uwen toenmaligen Recteur professor Bogaert en met Uwen iverigen Administrateur prof. Dr Heger, die ons op het idee brachten tot stichting van een instituut voor lichamelijke opvoeding.

Wat kan er voor een student aantrekkelijker en gezonder zijn dan na ingespannen les-uren zich te kunnen ontspannen in sport en gymnastiek.

En zoo staan wij heden voor het tot werkelijkheid gekomen feit, het in gebruik stellen van dit gebouw.

De architect, Prof. Dhucque die er zoo schitterend in geslaagd is dit gebouw tot in alle details zoo volmaakt af te leveren verdient hiervoor ons aller lof. Het is eene inrichting geworden die aan alle eischen voldoet en door zijn eenvoud van lijn ten volle tot zijn recht komt. Gij zult U allen straks bij het rondgaan in de lokalen daarvan kunnen overtuigen.

EXCELLENTIES,  
MIJNHEER DE VOORZITTER,  
DAMES EN HEEREN,

Mevrouw Andriessé en ik wij zijn beiden bijzonder gelukkig in geringe mate te hebben kunnen medewerken tot het versterken van de banden tusschen Noord en Zuid. Wij hebben tevens blijk willen geven van onze diepgevoelde dankbaarheid voor de groote gastvrijheid die wij Nederlanders in België in zoo'n groote mate ondervinden.

Moge dit gebouw het symbool vormen van eendracht en broederschap tusschen België en Nederland.

M. Lucien Jacquet, Président de l'Association sportive Universitaire de Bruxelles, exprime alors aux donateurs la reconnaissance de tous les étudiants en ces termes :

EXCELLENCE, MESSIEURS LES MINISTRES,  
MESDAMES, MESDEMOISELLES,  
MESSIEURS, CHERS CAMARADES,

Au nom de l'Association Sportive Universitaire de Bruxelles, au nom de tous les étudiants de l'Université Libre de Bruxelles, je remercie Monsieur et Madame Hugo Andriessé à la générosité desquels nous devons l'édification de ce magnifique gymnase.

La sensationnelle annonce de Monsieur le Président qui nous ouvre les perspectives de notre plaine des sports aménagée suivant nos plus chers désirs nous comble de joie.

La gratitude des étudiants que je vous exprime si faiblement ici se manifestera davantage au cours des années par la réaction de cet ensemble éducatif et sportif sur le développement physique et moral de notre jeunesse.

Je tiens à remercier de leur présence :  
Monsieur le Ministre des Pays-Bas;

Messieurs les Ministres;

Messieurs les Président et Membres du Conseil d'Administration de l'Université;

Monsieur le Recteur et Messieurs les Professeurs, ainsi que toutes les personnalités qui, par leur présence, sont venues contribuer à consacrer le Sport à l'Université et à Notre Université en particulier.

Depuis des années, les étudiants exprimaient le vœu d'avoir leur gymnase, leur stade

Mais l'aide financière manquait, lorsqu'il y a trois ans, Monsieur et Madame Hugo Andriessse, dont la générosité magnanime devanca toujours les désirs, offrirent à l'Université et aux étudiants, cet appui qu'ils cherchaient.

Aussi, est-il aisé de comprendre quel jour faste est pour nous cette inauguration du gymnase qui réalise notre rêve.

Grâce à vous, Monsieur et Madame Andriessse, la jeunesse universitaire de Bruxelles va prendre un nouvel essor, vivre une vie meilleure, plus saine, plus noble.

Ce ne seront plus quelques ascètes du Sport qui iront s'entraîner comme avant la guerre, lors de la naissance de notre association, au bois de la Cambre, ayant comme vestiaire un grenier chez « Moeder Lambic », et comme douche une grosse éponge dans une grande cuvette...

Ces temps sont passés, comme celui du « Diable au corps », du « Ballon » et autres cafés, grands centres des réunions estudiantines.

Grâce à vous, une nouvelle mentalité régnera parmi nous.

Ce n'est pas la mentalité que certains craignent quand ils entendent parler de Sport, celle de nombreuses universités anglo-saxonnes, japonaises ou américaines, fières de leurs super-athlètes-étudiants. Là n'est pas notre désir. Nous avons toujours été les premiers à nous élever contre de telles tentatives.

Notre idéal est une mentalité sportive, faite de la plus franche camaraderie estudiantine, du plus pur amateurisme, en un mot, du « fair play », n'ayant pas comme but « Le Sport pour le Sport » mais « Le Sport pour une plus belle harmonie ».

Nous voulons que disparaissent ces jeunes gens qui, dès avant leur sortie de l'Université sont bedonnants, pâles, la poitrine concave, affligés d'une raideur grotesque, incapables du moindre effort physique.

Nous voulons une jeunesse universitaire franche, forte, gaie, fière de sa force, fière de sa jeunesse, digne de l'Université Libre de Bruxelles, digne de notre pays.



Grâce à vous, nous l'obtiendrons.

Notre centre de réunion sera vaste, simple, clair, sain comme les étudiants qui y viendront.

Ce centre sera ce gymnase.

Il ne s'agira plus d'entraînement fait sans méthode, parfois de manière préjudiciable à notre santé; un contrôle médical bien établi par le dévoué directeur de ce gymnase, Monsieur le docteur Albert Govaerts, assurera le développement de notre jeunesse.

Et quel réconfort, d'ici quelques temps de pouvoir apprécier les progrès réalisés : l'épanouissement physique assurant une meilleure aptitude à l'effort, facilitera par une répartition plus harmonieuse de l'énergie, le travail cérébral et sera à la base d'un rehaussement du niveau intellectuel des étudiants.

Physiquement et moralement mieux préparés pour les luttes de l'existence, ils formeront une élite ayant réalisé ce difficile critère de : l'harmonie du corps et de l'esprit.

Etudiants, la vie est belle, ses portes s'ouvrent larges devant nous, un sang nouveau va circuler dans nos veines, une ardeur nouvelle nous animera.

Cela nous le devons aux fondateurs de l'Institut d'Education Physique et du Stade Hugo-Elisabeth Andriessse, et à la bienveillance des autorités académiques, plus particulièrement à notre Recteur, M. le Professeur Dustin, à notre pro-recteur, M. le Professeur Bogaert, qui avec l'Administrateur, M. le Professeur Fernand Heger contribuèrent à la réalisation de notre plus cher désir.

Nous le devons aussi à M. l'architecte-professeur Eugène Dhuicque, le réalisateur de cet Institut aux proportions harmonieuses, aux lignes élégantes et sobres qui bientôt avec le stade formeront l'installation sportive idéale.

Aussi acclamons-les par un vigoureux et sportif « three cheers » :

Pour le Sport, la Santé, la Vie,

Hip Hip Hip Hourra !!!

Hip Hip Hip Hourra !!!

Hip Hip Hip Hourra !!!

---

La cérémonie se poursuit par des démonstrations de gymnastique et d'escrime à l'issue desquelles un déjeuner, servi à la Cité estudiantine Paul Heger, réunit personnalités et étudiants.

## II. Les Scythes et la propagation de la civilisation de Hallstatt<sup>(\*)</sup>

(Suite et fin)

PAR

Jean PRZYLUSKI,

Professeur au Collège de France.

---

Un moment décisif dans l'histoire de l'humanité est le passage de la métallurgie du bronze à celle du fer. On a cru longtemps que ce changement coïncidait avec les migrations indo-européennes : les Hellènes auraient introduit le fer dans le monde méditerranéen et les Aryens l'auraient apporté dans l'Inde. Aujourd'hui, grâce au progrès des recherches protohistoriques, l'aspect des questions s'est modifié : le problème de la diffusion du fer n'intéresse plus seulement les Indo-Européens, mais tous les grands peuples de l'Ancien Monde. On donne le nom de civilisation de Hallstatt à la culture du 1<sup>er</sup> âge du fer telle que l'ont révélée les fouilles de la vallée du Danube. Je me propose d'examiner jusqu'où cette culture a pénétré et de rechercher le rôle qu'ont pu jouer les Scythes dans cette propagation.

Tout ce que nous savons des peuples de la steppe nous interdit de les considérer comme des créateurs féconds. Les populations de la Haute Asie ne paraissent pas avoir fondé des civilisations vraiment originales. Elles ont surtout véhiculé des éléments culturels qu'elles empruntaient à leurs voisins, c'est-à-dire aux peuples de la périphérie eurasiatique. Elles ont servi de lien entre l'Orient et l'Occident. Il est donc nécessaire de distinguer nettement dans l'histoire de l'Ancien Monde les centres d'expansion ethnique et les foyers d'expansion culturelle. De tout temps l'Asie Centrale semble avoir été l'origine de mouvements d'expansion ethnique : ce sont des courants

---

(\*) Voir *Revue de l'Université*, 1936-1937, n° 3, p. 209.

centrifuges. Au contraire les mouvements d'expansion culturelle partent généralement de la périphérie.

Prenons d'abord quelques exemples dans les âges antérieurs à la métallurgie du fer. La poterie peinte néolithique apparaît en Chine vers l'an 2.000 av. J.-C. On a observé de frappantes analogies entre cette poterie chinoise et celle du Bas Danube et de l'Ukraine, ainsi qu'avec la poterie de l'Elam, d'Anau en pays transcasprien et de la Vallée de l'Indus. Il y a certainement un lien entre ces civilisations et ce lien ne peut guère être constitué que par les peuples de la steppe.

Nous savons d'autre part qu'il y a une filiation certaine entre l'âge du bronze danubien, la culture nordique de l'âge du bronze et l'art plus tardif de la Scandinavie. Or MUHLMANN a constaté, sans l'expliquer d'une manière satisfaisante, l'analogie du décor des bateaux maoris dans l'Océan Pacifique et des bateaux des Vikings en Scandinavie. Le Professeur HEINE-GELDERN, qui a repris récemment l'examen de cette question, admet que les analogies s'expliquent par deux mouvements culturels partis de la Vallée du Danube et dirigés l'un vers le Nord de l'Europe, l'autre vers le Caucase, la Chine occidentale, l'Indochine et l'Océan Pacifique (1).

L'étude des débuts de la métallurgie du fer va nous révéler des mouvements aussi amples. Notons toutefois que, dans un grand nombre de pays asiatiques, on ne saurait parler d'un âge du fer en donnant à ces mots le même sens qu'en Europe. Dans certaines régions, les métaux sont longtemps restés assez rares, de sorte qu'un outillage en fer n'a pu se substituer à l'ancien outillage de bronze, pas plus que celui-ci n'avait remplacé complètement les outils de pierre. Les âges de la pierre, du bronze, du fer ne sont donc pas des périodes qui se succèdent, l'une commençant lorsque prend fin la précédente; ce sont plutôt des périodes qui s'emboîtent et coïncident pour une partie de leur durée.

\*  
\*\*

Le style animalier, dont on trouve des spécimens dans toutes les régions scythiques, a depuis longtemps retenu l'attention des

---

(1) R. VON HEINE-GELDERN, *Polynesier und Indogermanen, Zeitschr. f. Rassenk.*, 1935, II, pp. 314 et suiv.

archéologues. En 1929, ROSTOVITZEFF publia à Prague un mémoire intitulé : « Le Centre de l'Asie, la Russie, la Chine et le style animal » où il montrait la continuité de ce style depuis la Russie jusqu'à la Chine. Presqu'en même temps, un jeune archéologue suédois, M. JANSE, signalait des affinités précises entre certains objets chinois et des produits de la civilisation hallstattienne. Dans un article publié en 1930 sur : « Quelques antiquités chinoises d'un caractère hallstattien » il supposait déjà que divers éléments de cette culture avaient pénétré dans la Chine du Nord. Et dans un autre article sur quelques épées anciennes trouvées en Chine, il cherchait à prouver que la civilisation de Hallstatt s'était répandue sur l'Europe, la Sibérie et l'Inde jusqu'en Extrême-Orient et qu'elle devait avoir atteint la Chine peut-être dès le VI<sup>e</sup> ou le VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. (1).

Cette thèse fut aussitôt adoptée par les archéologues de Vienne où la Société des Amis de l'Art Asiatique, sous l'impulsion du Professeur R. von HEINE-GELDERN et de M<sup>me</sup> STIASSNY, organisa en 1934 une exposition d'objets d'art destinée à illustrer les connexions entre les bronzes du Caucase, du Louristan, du pays des Ordos et de la Chine. Ces objets acquis par le Baron von der HEYDT ont été donnés par lui au Musée autrichien pour l'art et l'industrie (2).

D'autre part, en Indochine, M<sup>lle</sup> COLANI, dont les travaux sur la préhistoire du Tonkin font autorité, confirmait et précisait les vues du Docteur JANSE.

Aujourd'hui, à la suite de ces recherches, voici comment s'établit provisoirement la filiation et la chronologie des styles.

Une civilisation prospère se développe dans la vallée du Danube et au Nord de la Mer Noire entre 1200 et 700 avant notre ère et l'invasion des Scythes vers l'an 700 introduit dans ces régions un nouvel élément ethnique.

---

(1) M. A. Vayson de Pradenne a signalé des armes de bronze de type chinois trouvées en Belgique et au Nord de la France et qui remontent au premier âge du fer (communication au Congrès International d'Archéologie et d'Anthropologie préhistoriques de 1935 à Bruxelles).

(2) Le catalogue de cette collection a été publié par V. Griessmaier et annexé aux *Wiener Beiträge zur Kunst- und Kulturgeschichte Asiens*, 1936.

Dans l'Inde, le fer fait son apparition au cours du premier millénaire avant J.C. (1).

En Chine le fer n'apparaît qu'au VII<sup>e</sup> ou au VI<sup>e</sup> siècle, et c'est alors la floraison du style Houai qui dure jusque vers 200 et qui manifeste des affinités certaines avec la civilisation danubio-pontique.

Enfin les fouilles de Dông-son au nord de l'Annam ont révélé l'existence en Indochine d'une civilisation apparentée à celle de la Chine, où le bronze et le fer sont associés et qui paraît avoir atteint son apogée environ le début de l'ère chrétienne.

Si l'on relie ces indications chronologiques, il semble que la civilisation danubienne du fer, qui prolongeait une civilisation du bronze, se soit répandue vers l'Est avec un retard d'autant plus marqué qu'on s'éloigne davantage du point de départ. C'est ainsi que le fer apparaît dans l'Inde vers le début du premier millénaire, en Chine au VII<sup>e</sup> ou au VI<sup>e</sup> siècle, en Indochine vers la fin du 1<sup>er</sup> millénaire.

Nous devons dès lors poser un nouveau problème : par quelle population la culture de Hallstatt a-t-elle été ainsi véhiculée depuis le Danube jusqu'à l'Océan Pacifique ? Les faits que nous avons examinés ci-dessus permettent de répondre à cette question. On sait maintenant qu'entre le VIII<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle les Scythes ont exercé une hégémonie temporaire sur l'Asie Occidentale, qu'ils se sont installés dans la Vallée du Danube, ont vaincu les Mèdes dans l'Iran et se sont enfoncés dans l'Inde jusqu'au Népal. Nous savons encore par les fouilles que la culture scythique se révèle relativement homogène depuis le Pont-Euxin jusqu'à la Sibérie, qu'elle s'étend au VII<sup>e</sup> siècle sur la Galicie, la Roumanie et la Hongrie, et se prolonge par la Russie et la Sibérie jusqu'à la Chine. En Sibérie, vers le milieu du 1<sup>er</sup> millénaire, elle est caractérisée par un mélange d'objets de bronze et de fer et ce mélange s'atteste également en Chine et plus tard dans la civilisation indochinoise de Dông-son.

Par conséquent, si l'on tient compte des données historiques et géographiques, la solution ne paraît pas douteuse. Ce sont les

---

(1) M. A. Vayson de Pradene m'écrit que le grand développement de la sidérurgie indienne et la réputation des aciers « de Wootz » portés de Nirmali jusqu'en Asie Mineure à une époque voisine du début de notre ère sont des indices qui permettent de penser qu'une technique aussi parfaite avait de vieilles racines.

Scythes qui, dans la première moitié du premier millénaire, ont dû être le trait d'union entre l'Orient et l'Occident. C'est par leur intermédiaire que s'expliquent la parenté du style Houai et de la culture hallstattienne, et subsidiairement les affinités entre la civilisation de Dông-son, celles de l'Inde et des régions danubio-pontiques. Dès lors nous tenons un fil qui nous permettra de nous orienter dans toutes les parties du labyrinthe asiatique et beaucoup de questions, qui restaient sans réponse parce qu'elles étaient considérées à part, recevront une solution du moment que nous pourrons les rattacher l'une à l'autre. Dans l'étude de l'homme comme dans les sciences de la nature, la valeur d'une théorie se mesure à la portée de ses répercussions et au nombre des faits qu'elle explique. Voyons donc, en examinant des points précis, si notre hypothèse se vérifie sur l'ensemble des territoires considérés.

\*  
\*\*

Dans son récent ouvrage sur *Les Mégalithes du Haut-Laos*, M<sup>lle</sup> COLANI a réuni une série de faits qui tendent à prouver l'existence en Indochine d'un ancien culte du Soleil. Elle a trouvé au voisinage des mégalithes de nombreuses pendeloques en schiste micacé qui sont des disques ronds, ornés d'une étoile analogue à celle qu'on croit représenter le Soleil sur les tambours de bronze. Aujourd'hui encore des images semblables faites en bambou tressé servent de fétiches contre les mauvais génies. Des bijoux actuels sont décorés d'un faisceau de rayons partant d'un même point. D'autres bijoux ne sont pas seulement ornés d'un faisceau de rayons, mais celui-ci émane d'un cercle dont le centre est marqué par un point. D'autre part un disque de pierre trouvé dans une nécropole laotienne est orné de petites circonférences marquées d'un point au centre. Or, dans les champs funéraires de Hallstatt en Autriche, on a trouvé des haches de bronze portant le même signe et l'on sait que la roue, emblème du soleil, est un symbole fréquent dans l'art hallstattien. Les faits indochinois ont conduit M<sup>lle</sup> COLANI à supposer l'existence d'un culte solaire en Indochine dès le début de l'ère chrétienne et les analogies avec la culture hallstattienne s'expliquent aisément si l'on admet, comme nous le proposons, que les Scythes ont fait la liaison entre la culture hallstattienne et les civilisations de l'Extrême-Orient.

Du moment qu'on suit cette piste, bien des faits indochinois deviennent explicables. MM. ALBRIGHT et DUMONT ont comparé dans les rituels babyloniens le sacrifice du taureau et celui du cheval dont nous avons vu l'importance dans le culte du dieu solaire. Or la peau du taureau sacrifié servait à recouvrir un tambour, plus précisément une timbale de bronze, qui jouait un rôle capital dans les fêtes babyloniennes. D'autre part les tambours de bronze indochinois, paraissent dérivés d'anciens tambours d'argile et de peau qui étaient un élément essentiel dans les cérémonies en l'honneur du Soleil (1). Enfin M<sup>lle</sup> COLANI a trouvé de curieux champignons de pierre au voisinage des mégalithes laotiens et elle a cru pouvoir les comparer aux anciens tambours de bronze.

Il semble qu'un ancien tambour d'argile porté sur un pied et couvert d'une peau a été copié en bronze dans les régions riches en métal et en pierre dans des régions pauvres. L'efficacité du simulacre de pierre, bien qu'il soit dépourvu de valeur musicale, s'explique suffisamment par l'importance magique du modèle.

Les civilisations à mégalithes des plateaux indochinois présentent trois faciès distincts caractérisés : 1) par des cercles ou des demi-cercles de pierres (nous pouvons dire des cromlechs); 2) par des groupes de pierres levées (disons des menhirs); 3) par des jarres monolithiques. Chacun de ces types présente des caractères qui peuvent s'expliquer par un ancien culte du Soleil. Les cercles de pierre dessinent la course de cet astre. Au près des menhirs on a découvert ces pendeloques de schiste dont je viens de parler, qui sont probablement des amulettes ornées de l'image du Soleil. Enfin au voisinage des jarres monolithiques se trouvent les curieux champignons de pierre que M<sup>lle</sup> COLANI a comparés aux tambours de bronze.

Il est facile de prévoir l'objection qu'on va me faire. Le culte du Soleil, dira-t-on, peut se développer en tous lieux indépendamment d'une influence étrangère. Sans doute, mais poser ainsi la question, c'est se placer à côté du véritable problème. Tous les peuples peuvent vénérer le Soleil. Mais faire du Soleil, astre inaccessible et lointain, un roi supérieur aux puissances terrestres qui nous touchent de si près, n'est-ce pas une initia-

---

(1) *Les Unipèdes*, Mélanges chinois et bouddhiques, II, pp. 329-332.

tive inattendue chez des hommes divisés en tribus hostiles, en principautés indépendantes et auxquels leur situation politique ne pouvait suggérer la notion de la royauté universelle ? Cela est si vrai que, même dans le Proche-Orient où les civilisations sont beaucoup plus anciennes et plus évoluées, les formes du culte solaire se sont propagées d'un peuple à l'autre.

Vers la fin du 2<sup>e</sup> millénaire avant le Christ, c'est-à-dire vers le début de la période de Hallstatt, le globe ailé, symbole solaire, se répand de l'Égypte dans l'art syrien et hittite. Les Assyriens l'adoptent, puis les Achéménides l'empruntent aux Assyriens. Un autre motif, le chapiteau en forme de lotus, se déplace parallèlement et, depuis l'Égypte jusqu'à l'Inde, le lotus plus ou moins épanoui suggère la naissance, l'apogée ou le déclin du Soleil. La propagation de ces deux motifs s'explique par la diffusion vers l'Est d'une nouvelle religion solaire.

A voir les choses incomplètement, on pourrait croire que cette course de relais partie de l'Égypte s'arrête à l'Inde, mais ce serait négliger le parcours d'une des équipes. Un autre motif solaire est la roue qui suggère à la fois le char du Soleil et l'avance d'un chef victorieux, c'est-à-dire les deux aspects céleste et terrestre du monarque universel. Or la roue solaire et le cercle pointé qui en est l'image stylisée, se retrouvent à Hallstatt, chez les Scythes, sur les piliers indiens antérieurs à Açoka et, traversant toute l'Asie, elle arrive à Dông-son et se perpétue jusqu'à nos jours dans l'art populaire indochinois. Dès lors les faits indiens s'éclairent plus complètement. Le Buddha, qui est un Çākya, fait tourner la Roue au Parc des Cerfs et l'on ne saurait exagérer l'importance du Roi à la Roue dans le Bouddhisme, première religion universelle. La ville des Çākya est appelée Kapilavastu, nom qu'on explique souvent comme désignant la demeure d'un saint personnage. Mais Kapila dans l'épopée indienne est un nom du Soleil et les Kāpila sont des sectateurs du Soleil. Les Cambodgiens et les Birmans reconnaissent aussi Kapila comme un personnage solaire (1).

En comparant l'expédition des Argonautes et les traditions indiennes relatives au Cerf d'or, j'ai montré que le périple de Jason dessinait le grand cercle, la route zodiacale qui est en

---

(1) Cf. Adhémar LECLÈRE, *Fêtes Civiles et Religieuses*, pp. 76-77; FORBES, *British Burma*, p. 173; HOPKINS, *Epic Mythology*, pp. 86-88.



apparence le chemin du Soleil, et j'ai indiqué tout à l'heure que les cercles de pierre du Laos pouvaient dessiner le même circuit. Supposons maintenant, au lieu d'un cromlech de pierres levées, une piste circulaire jalonnée par des arbres ou des branches d'arbre et nous aurons le décor d'une cérémonie à la fois scythique et indienne.

Les historiens chinois nous apprennent que les Barbares de l'Asie Centrale célébraient en automne une fête qui consistait à tourner autour d'une forêt. Sseu ma ts'ien précise qu'on tournait ainsi en manière de sacrifice. Quand il n'y avait ni forêt ni arbre, on plantait en terre des branches de saule. Les cavaliers faisaient trois fois le tour au galop, puis ils s'arrêtaient (1).

Ces indications évoquent une autre cérémonie que décrivent les rituels indiens. Le *vājapeya* était aussi un sacrifice qui comportait une course de chevaux. Afin de jalonner la piste, on tirait successivement 17 flèches, on marquait le point où chacune d'elles touchait le sol et, au point où tombait la dernière, on marquait le but avec un rameau de l'arbre *udumbara*. Ce rameau joue ici le même rôle que la branche de saule dans la cérémonie d'Asie Centrale décrite par les Chinois. Au centre de la piste un brahmane monte sur un mât surmonté d'une roue de char et, pendant la course, il fait tourner la roue en même temps qu'il chante une formule. Dix-sept quadriges prennent part à l'épreuve et le vainqueur, au moins dans certains cas, était qualifié pour la royauté universelle.

La course en chars du *vājapeya* indien et le carrousel des Barbares d'Asie Centrale pouvaient donc être l'image réduite du grand périple des Argonautes destiné à symboliser la marche du Soleil et à identifier le héros vainqueur avec l'astre-roi. Ce qui précise ces analogies, c'est que le vainqueur du *vājapeya* est proclamé « seigneur des 12 mois et des 6 saisons », titre qui convient parfaitement au Soleil. Le vainqueur monte alors au ciel avec son épouse, entendons par là qu'il monte au sommet du mât central. Puis, quand il redescend, il touche avec son pied de l'or étendu sur une peau de bête. La mât et l'or répandu sur une peau rappellent à la fois la Toison d'or et l'arbre auquel était suspendue cette toison en Colchide.

---

(1) GRANET, *Danses et Légendes*, p. 365.

Lorsque MM. ALBRIGHT et DUMONT ont montré les analogies du sacrifice du cheval à Babylone et dans l'Inde, M. KEITH a protesté en prétendant qu'on ne pouvait comparer les deux rites, parce que dans l'Inde le cheval sacrifié n'est pas attelé, tandis qu'à Babylone il est destiné au char de Marduk. Mais ni MM. ALBRIGHT et DUMONT ni leur contradicteur n'ont vu tous les aspects du problème. Si à Babylone le cheval est attelé, les chevaux du *vājapeya* indien le sont également ; les Indous sacrifiaient d'autre part un cheval non attelé et la cérémonie d'Asie Centrale, à laquelle les auteurs chinois font allusion, comportait une course de chevaux montés. Nous avons donc dans la religion comme dans la vie pratique deux types distincts : le cheval est attelé ou il ne l'est pas. L'Inde connaît à la fois la course en chars et le sacrifice du cheval non attelé, le *vājapeya* et l'*açvamedha*.

D'autres indices prouvent encore les affinités entre le sacrifice du cheval à Babylone et le *vājapeya* indien. Dans les deux pays le tambour est un élément essentiel de la cérémonie. En outre, antérieurement au zodiaque à 12 constellations, les Babyloniens ont connu un zodiaque à 17 stations. Or dans le *vājapeya* indien la piste des chars est jalonnée en tirant successivement 17 flèches et la roue horizontale qui est au centre de la piste a 17 rayons, symbolisant ainsi la circonférence céleste divisée en 17 segments comme le zodiaque babylonien.

Si les rapprochements que nous venons de faire sont exacts, il faudrait donc rattacher à une influence venue par la steppe le *vājapeya* et l'*açvamedha*, c'est-à-dire deux éléments importants de la liturgie védique. Indépendamment des influences artistiques qui président en Chine à l'élaboration du style Houai, l'influence scythe paraît encore s'être exercée sur toute la culture chinoise. Sseu ma ts'ien nous apprend qu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., le royaume chinois de Tchao adopta les coutumes des Barbares de l'Asie Centrale et qu'un corps d'archers à cheval y fut alors organisé. Ces cavaliers chinois prirent le pantalon, les bottes et l'épée longue du nomade qui étaient d'ailleurs le costume et l'armement iraniens et dont l'emploi par la suite se généralisa en Chine (1). Peu d'années

---

(1) Cf. P. PELLIOU, *La Haute Asie*, p. 7 qui résume les travaux de B. Laufer et Rostovtseff.

plus tard, l'empereur Ts'in che Houang ti unifiait la Chine, réalisant ainsi le premier dans l'histoire chinoise le type du monarque universel.

D'ailleurs la littérature chinoise garde sous une forme légendaire, mais suffisamment nette, les traditions relatives au périple du héros qui poursuit le soleil. Un génie nommé K'oua fou, qui ressemblait à un oiseau, voulut rattraper le Soleil. Il le poursuivit jusque dans les gorges du Couchant. Assoiffé, il alla boire le Fleuve Jaune et la rivière Wei. Ni le Fleuve ni la Wei ne lui suffirent. Il voulut aller au Nord pour boire le Grand Marécage. il mourut de soif en chemin (1). Ici au lieu d'un course sur une piste réduite, nous avons un périple analogue à celui des Argonautes. Mais le héros impuissant poursuit en vain le Soleil et meurt sans avoir pu s'identifier avec lui. Cette joute malheureuse est la contre-partie légendaire des épreuves que la liturgie tenait en réserve pour les candidats à la royauté et d'où le futur roi sortait fatalement victorieux.

\*  
\* \*

La propagation du culte solaire n'a pas seulement influencé l'art, l'ornementation et la liturgie; elle a aussi profondément modifié les idées relatives au séjour des trépassés. Auparavant les manes demeuraient dans le monde d'en bas. Désormais on aspire à s'élever après la mort sur le chemin du Soleil vers un séjour céleste et lumineux. Dans une conférence faite à Vienne en Juin 1935, j'ai tenté de prouver que les tambours de bronze de l'Asie du Sud-Est et de l'Indonésie étaient des instruments magiques probablement destinés à soulever la barque des morts dans son voyage aérien sur la mer des nuages, vers les îles des trépassés. Récemment M<sup>lle</sup> COLANI a constaté que les nécropoles indochinoises couvertes de mégalithes étaient généralement situées sur les hauts lieux, sur un col ou sur une crête. Elle a pensé que la sérénité du paysage avait pu incliner les hommes d'autrefois à placer leurs morts sur les hauteurs. On expliquera mieux l'emplacement des tombes, l'érection des menhirs et des cromlechs, ainsi que les rites d'incinération si l'on tient compte de la tendance à s'élever au ciel en suivant la marche du Soleil.

---

(1) GRANET, *Dances et Légendes*, p. 362.

Pour les hommes crédules, le ciel n'est pas très loin des cimes ; on peut donc s'en approcher en gravissant les pentes des montagnes et en dressant des mâts de pierre ou de bois, comme dans le rite du *vājapeya*. Enfin, en réduisant le cadavre en fumée au cours de la crémation, on facilite encore son voyage aérien.

On peut rattacher aux mêmes conceptions les passages des Upanisad indiennes qui décrivent le chemin des morts. Ce chemin est double : celui du nord va chez les dieux, c'est-à-dire au monde d'en haut ; celui du sud va chez les mânes, c'est-à-dire au monde d'en bas. Les deux routes conduisant d'abord à la lune, puis elle divergent : l'une est celle que suit le Soleil pendant les 6 mois où il se dirige vers le nord ; l'autre est celle que suit le même astre pendant les 6 mois où il s'avance vers le sud. Ces idées apparaissent dans l'Inde à la fin de la période védique. Tandis que dans le Rg Veda ancien, le ciel est réservé aux dieux et le monde d'en bas aux morts, plusieurs hymnes tardifs laissent entendre que certains morts peuvent monter au séjour des dieux. Il faut sans doute rattacher à cette conception nouvelle les rites de l'*agnicayana*, c'est-à-dire l'érection de l'autel du Feu, que la tradition indienne met en rapport avec les peuples du Nord-Ouest. La relation entre l'autel du Feu et le culte du Soleil ressort du fait qu'on enfermait dans la construction une feuille de lotus sur laquelle on posait une plaque d'or et une figurine d'or à forme humaine. Ces symboles, semblables à ceux que nous avons rencontrés dans l'Orient Proche, rappellent le disque d'or du Soleil qui chaque matin sort du lotus.

En somme une série d'indications concordantes permettent d'assigner au culte solaire véhiculé par les Scythes un ensemble de rites qui, dans la liturgie védique, ont une physionomie à part : *vājapeya*, érection de l'autel du Feu, sacrifice du cheval. On a d'ailleurs remarqué depuis longtemps que le sacrifice du cheval présente d'évidentes analogies avec le *purusamedha*, c'est-à-dire avec les sacrifices humains. Les rituels brahmaniques prescrivent dans certains cas d'immoler une victime humaine et notamment lorsque le sacrifice du cheval a été infructueux. Le *Çatapatha brâhmana* fait même allusion à de véritables massacres : 166 hommes attachés à 11 poteaux sacrés étaient mis à mort à la fois. Ces exécutions en masse rappellent inévitablement les sacrifices humains qu'Hérodote décrit chez

les Scythes et dont les tombes royales fournissent aujourd'hui la preuve. Ainsi notre fil conducteur nous ramène une fois de plus au point d'où nous sommes partis. D'autres faits qui se rattachent aux précédents vont permettre d'établir des connexions entre la Russie et l'Extrême-Orient.

Le X<sup>e</sup> livre du Rg Veda, dont la rédaction semble séparée de celle du Rg Veda ancien par un grand intervalle de temps, présente 3 innovations capitales qui sont étroitement liées entre elles : 1) le mythe du *purusa* qui consiste à considérer l'univers comme un géant à forme humaine ; 2) le sacrifice du *purusa*, c'est-à-dire d'une victime humaine qui est l'image du Géant cosmique et 3) l'érection de l'autel du Feu qui contient une victime humaine et symbolise l'univers. Comme l'a bien vu M. KEITH, le mythe du Géant primordial « exigeait, à titre de complément, l'édification de l'autel du Feu » car le Géant symboliquement démembré par le sacrifice, doit être ensuite symboliquement reconstitué sous l'aspect de l'autel du Feu (1). Mais si le sacrifice du *purusa* et l'érection de l'autel du Feu ont pénétré dans l'Inde sous l'influence des Scythes, il faut sans doute assigner la même provenance au mythe du Géant primordial.

L'idée fondamentale de ce mythe est qu'un géant à forme humaine a fourni la matière dont l'univers est fait. Le soleil est l'œil du géant cosmique, le vent est son souffle, etc. Si l'on applique à cette donnée la réflexion philosophique, on constate l'identité du macrocosme qui est le Géant primordial, et du microcosme qui est l'homme. Mais ce n'est pas là le point de départ. La donnée initiale est l'existence du Géant d'où l'univers tire son origine.

On a comparé à ce mythe celui de Marduk construisant le monde avec les membres de Tiamat. Il rappelle aussi le démembrement d'Osiris ou encore le mythe d'Attis, l'homme primitif, dont la mort a pour résultat la création.

Primitivement la tragédie cosmique devait être en deux actes : d'abord le démembrement du Géant cosmique, c'est-à-dire le sacrifice du dieu, puis la reconstitution du corps divin, c'est-à-dire la création. Certains récits ne connaissent que l'une ou l'autre opération. Mais le drame osirien est en deux actes : la

---

(1) Sur les innovations qui caractérisent le X<sup>e</sup> livre du Rg Veda, cf. P. MRS, *Barabudur*, I, pp. 205-271, 445.

mort du dieu est suivie de sa renaissance (1). Les rituels indiens décrivent également deux cérémonies : un sacrifice, qui est le démembrement du *purusa*, et la construction de l'autel du Feu, qui est la reconstitution de l'univers, c'est-à-dire du Grand Purusa. La légende des Argonautes suppose des conceptions analogues, car avant d'égorger Pélidas, sous couleur de le rajeunir, Médée prend un vieux bélier, le coupe en morceaux, le met dans une chaudière et le retire finalement transformé en un jeune agneau. Hiver et renouveau, vieillesse et rajeunissement, mort et renaissance, destruction du monde et création, nous trouvons partout ces motifs à la base des mythes, dans les rites magiques et les sacrifices. Par eux la religion agraire se rattache au culte du Soleil et les fêtes pour l'investiture des rois aux cérémonies en faveur des trépassés.

Des traditions comparables au mythe védique du Purusa ont été signalées dans de nombreuses littératures : dans le Bundahišn iranien, dans un hymne orphique à Zeus, dans le livre d'Enoch et l'Edda germanique. Récemment, le Professeur SCHAYER a appelé l'attention sur un poème russe en vieux-slave dont le titre ancien signifie *Le livre des profonds mystères*. Ce poème contient une cosmologie où la nature tire son origine du corps de Dieu, tandis que les classes sociales sont issues de la tête ou des membres d'Adam : le Soleil provient de la face de Dieu, la lune de sa poitrine, les étoiles de ses vêtements, les vents du Saint-Esprit ; d'autre part, les tsars sortent de la tête d'Adam, les boyards de son corps et les paysans de ses pieds. Le Professeur SCHAYER, pense, probablement avec raison, que ces détails sur l'origine des classes sociales apparentent le poème russe à la tradition védique. Il semble que les variantes européennes de la légende remontent au livre d'Enoch par l'intermédiaire des apocryphes grecs et latins, et que le livre d'Enoch soit lui-même une adaptation d'une variante iranienne, mais que le poème russe et l'hymne tardif du Rg Veda aient tous les deux une origine différente (2).

Tout se passe comme si une très vieille cosmologie avait reçu dans l'Orient Proche une élaboration philosophique. Plus tard ces traditions, devenues le bien commun des Iraniens et des Indiens, auraient été véhiculées par les Scythes jusqu'au

---

(1) Cf. MORET, A.M.G., Bibliothèque de Vulgarisation, 1912, p. 225.

(2) St. SCHAYER, *A note on the old Russian variant of the Purushasūkta*, Archiv Orientální, vol. VII, n° 3, pp. 319-323.

Sud de la Russie. Cette fois encore, les Scythes nous apparaissent, non comme des créateurs, mais comme des agents de liaison entre les grandes civilisations et les peuples moins avancés. Si l'on admet que les Scythes ont contribué à transmettre les traditions relatives au Géant primordial, il est possible d'expliquer le fait que ces légendes se sont propagées jusqu'en Chine et en Indochine.

M. Henri Maspero a signalé, dans la Chine ancienne, la croyance à un être gigantesque anthropomorphe, le Seigneur d'En Haut, maître des hommes et des dieux, dont les pieds, d'après la légende, ont laissé ça et là leur empreinte sur le sol chinois (1). Ces indications viennent d'être confirmées par une découverte archéologique dont son auteur lui-même ne paraît pas avoir mesuré la portée.

Près du village de Lach-truong au nord de l'Annam, M. JANSE a découvert et fouillé douze sépultures dont chacune comporte une construction semi-cylindrique en briques presque toujours divisée en trois compartiments. Cette nécropole date des premiers siècles de notre ère et le mobilier témoigne d'une industrie locale assez originale, mais fortement influencée par la civilisation chinoise.

Dans la sépulture à laquelle il a donné le n° 3, M. JANSE a découvert plusieurs objets de bronze, notamment un récipient à 3 pieds en forme d'oiseau et un curieux lampadaire qui mesure 33 centimètres de haut. Ce lampadaire est constitué par un personnage agenouillé qui tient dans ses mains un plateau et qui supporte en outre 3 autres plateaux placés derrière lui et sur ses côtés. M. JANSE a cru que ce personnage représentait un domestique ou un prisonnier (2), mais cette conjecture est improbable, car sur ses genoux et ses hanches on aperçoit des figurines minuscules à forme humaine. Si les nains qui sont sur ses flancs sont des hommes ou des génies, il faut que le géant qui les supporte soit le Grand Purusa et l'image du macrocosme. Ce qui confirme cette induction, ce sont les plateaux qu'il supporte et où M. JANSE a bien reconnu des réservoirs d'huile servant de lampes. Ces lampes sont de deux types. Celles de droite et de gauche ont une tête d'oiseau. Elles peuvent représenter l'oiseau

---

(1) *La Chine antique*, p. 162.

(2) *Revue des Arts Asiatiques*, t. IX, n° 3, p. 152.

solaire à son lever et à son coucher. Les deux autres lampes qui ne sont pas aviformes figureraient alors le disque de la lune aux deux autres points cardinaux. Les jambes du géant agenouillé dessinent un carré qui, suivant la conception chinoise, peut représenter la terre. Le ventre piriforme serait alors l'image de la montagne qui se dresse au centre du monde.

Pourquoi ce lampadaire dans une tombe ? D'après l'*Açokāvadāna*, la tombe du Buddha renfermait une lampe avec une réserve d'huile qui brûla jusqu'au jour où l'empereur Açoka pénétra dans le mausolée. Nous savons que les tombes des empereurs chinois étaient également pourvues de lampes alimentées par un réservoir d'huile (1). S'il est vrai que le mort, pour parvenir au ciel, doit suivre la route des dieux, le lampadaire qu'on place auprès de lui n'est pas seulement utile pour l'éclairer ; il offre en même temps un schéma de l'univers qui permet au défunt de s'orienter. Quant au récipient à 3 pieds en forme d'oiseau que M. JANSE a découvert auprès du lampadaire, ce pouvait être une image mobile du Soleil destinée à s'envoler avec le mort et à l'accompagner jusqu'au séjour céleste. Ainsi le mobilier de la nécropole de Lach-truong trouve sa raison d'être dans les croyances et dans les mythes dont nous avons suivi la progression depuis l'Europe orientale jusqu'aux rivages de l'Indochine.

Au terme de ces conférences, je m'excuse d'avoir entraîné un peu rapidement mes auditeurs dans presque toutes les régions de l'Ancien Monde. Il s'agissait de montrer l'importance de la route des steppes qui nous apparaît maintenant comme le grand axe du continent formé par l'Europe et l'Asie. C'est le long de cette voie royale qu'au cours du premier millénaire se sont propagés la métallurgie du fer et, en même temps que ce procédé technique, des innovations décisives dans l'ordre politique et religieux : le culte du Soleil et la notion de la royauté universelle. Dans cette propagation d'éléments culturels, dont les civilisations les plus diverses se sont enrichies successivement, les Scythes ne paraissent pas avoir joué un rôle très personnel : ils ont surtout transmis ce que d'autres avaient créé ; ils ont été comme l'insecte qui transporte le pollen d'une fleur à une autre.

---

(1) Cf. *La légende de l'Empereur Açoka*, AMG, t. XXI, pp. 426-427, n. 1.



## Le Centenaire d'Alexandre Pouchkine

---

*A l'occasion du Centenaire d'Alexandre Pouchkine, la section slave de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves a organisé, à l'Université, le 10 mars 1937, une séance solennelle consacrée à la commémoration du grand poète russe.*

*Au cours de cette séance, MM. Alexandre Eck, Waclaw Lednicki et Claude Backvis prirent successivement la parole.*

---

## L'avènement de Pouchkine

PAR

M. Alexandre ECK,

Directeur de la Section Slave.

---

Telle l'éclosion d'une merveilleuse fleur dans un champ broussailleux et aride, l'apparition éblouissante du génie poétique de POUCHKINE stupéfait par le contraste avec son époque aux apparences stériles et mornes. Rien, dans le passé immédiat et dans l'ambiance du présent, ne présageait à la civilisation russe un brusque épanouissement sous l'influence d'un génial animateur.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle russe, commencé dans le branle-bas, l'affairement et l'agitation du règne de Pierre le Grand, consacré ensuite à l'assimilation lente, paresseuse et tout extérieure de la civilisation occidentale, finissait dans les ténèbres d'une réaction politique féroce, admirablement incarnée en ce dément couronné que fut Paul I. Pierre le Grand «perça une fenêtre sur l'Europe»; Paul I ferma la porte de l'étranger et défendit l'importation de livres...

Le peuple asservi payait les frais d'une civilisation superficielle, mais n'en profitait point. Un abîme infranchissable d'incompréhension et de haine séparait le paysan et le « barine » cultivé.

La bourgeoisie, dont le rôle fut, à l'époque, déterminant en Occident, n'existait guère en Russie.

La bureaucratie irresponsable, solidaire et toute-puissante, régnait en fait et, ignorante, vénale et arbitraire, enserrait en ses rêts toute la vie nationale.

La noblesse esclavagiste, réactionnaire par instinct et par intérêt, épuisait les forces vitales du peuple comme une tumeur parasite.

Une infime minorité généreuse, imbue d'idées rationalistes et libérales importées de France, cultivait, il est vrai, des tendances abolitionnistes et démocratiques et se caractérisait déjà par un sentiment national hautement développé. Mais cette élite restait impuissante, sans contact avec le pays, sans liaison vivante et confiante avec les masses populaires. La rupture séculaire entre le haut et le bas de la nation frappait de stérilité les énergies des meilleurs fils de la patrie. Elle marquait bientôt d'un stigmate sanglant leur tragique destinée.

Le XIX<sup>e</sup> siècle commença cependant sous d'heureux auspices. Paul I supprimé brutalement en mars 1801, son fils Alexandre I lui succédait. Esprit rêveur, sentimental, nourri d'idées libérales et républicaines, Alexandre était, au début de son règne, plein de vastes desseins réformateurs. Mais, nature égoïste, versatile, superficielle, le « Sphinx charmeur » dévia peu à peu vers une réaction nébuleusement mystique et le rôle exceptionnel qui échoua à l'Empereur de Russie après la chute de Napoléon acheva la transformation des idées politiques et sociales de l'ancien élève de La Harpe.

Les débuts libéraux d'Alexandre influencèrent pourtant fortement l'évolution intellectuelle de la société russe. Par les frontières rouvertes, arrivaient les effluves grisants de l'Europe en ébullition. Les idées humanitaires d'un SCHILLER, les conceptions économiques d'un Adam SMITH, les aspirations à la justice sociale et le civisme élevé de la franc-maçonnerie se répandaient un peu partout sous le regard bienveillant et distrait du jeune souverain. Des conceptions idéalistes, hardies et vastes,

s'infiltraient dans l'esprit de la noblesse éclairée dont les énergies juvénilement impatientes ne trouvaient pas d'application dans les réalités du temps.

La guerre napoléonienne amena un soubresaut national qui affranchit la patrie de l'invasion étrangère. Le peuple dressé contre l'envahisseur frappa l'imagination des meilleurs représentants de la classe dirigeante. Vint ensuite la campagne victorieuse de 1813-1815 à travers toute l'Europe. La jeune élite de la noblesse qui formait le corps d'officiers de l'armée russe visita en détail les pays occidentaux, prit contact avec une vie sociale développée, une civilisation éclairée, les libertés politiques paraissant immenses aux yeux d'un Russe, le bien-être général des peuples très grand en face de la misère du peuple russe. L'armée en rapporta dans ses havresacs des idées plus concrètes, plus solides, plus pratiques, donc plus vivaces que les idées spéculatives livresques. Au retour, les comparaisons s'imposaient frappantes, obsédantes, impérieuses. Le revirement réactionnaire d'Alexandre après 1815 portait ces rapprochements à l'exaspération.

Des sociétés secrètes, mises à la mode déjà par les loges maçonniques, se forment dès lors avec des buts de réformes économiques, sociales et politiques. Elles aboutissent fatalement aux buts et aux moyens révolutionnaires. La minorité généreuse et éclairée de la noblesse russe croyait pouvoir prendre à son compte la leçon de la révolution française. Mais la débilité congénitale du mouvement révolutionnaire russe, privé de l'appui nécessaire et décisif des masses populaires, le condamna d'avance à un échec sanglant et lamentable lors de la tentative d'un coup d'Etat à l'avènement de Nicolas I le 14 décembre 1825.

Le nouveau souverain n'oublia jamais cette inauguration funeste de son règne. Ayant à sa façon retenu la leçon, Nicolas non seulement envoya à la potence et au bague toute une fine fleur de la société russe, mais, dans sa politique de réaction implacable, il s'appuya exclusivement sur la bureaucratie, en refrénant brutalement la vie intellectuelle et politique du pays. La noblesse, terrorisée par la vindicte impériale, s'écarta peu-à-peu du despote et cet isolement social du gouvernement rendit encore plus farouche et plus stérilisante l'activité représ-

sive de la bureaucratie détestée et omnipotente. Les forces créatrices de la nation se sont trouvées, comme par le passé, sous le boisseau du régime absolutiste.

Un seul domaine restait relativement ouvert aux aspirations créatrices des esprits cultivés : l'activité littéraire, malgré les argousins de la censure, présentait un exutoire aux énergies spirituelles de la classe éclairée. La création d'une littérature, nationale dans sa forme et dans son inspiration, l'affranchissement de cette littérature de l'emprise gouvernementale, la séparation des belles-lettres et de l'Etat, telle fut la tâche qui s'imposa au XIX<sup>e</sup> siècle russe.

L'héritage littéraire du siècle précédent était, à la vérité, assez pauvre. Cette époque de fermentation préparatoire n'avait rien d'original à opposer aux idées toutes faites importées d'Occident. Les premiers pas de la littérature russe en furent incertains et vacillants, guidés entièrement par la littérature française, parfaite dans ses formes, ordonnée dans ses règles et régnant sans rivale sur l'Europe tout entière. La fin du siècle fut pourtant éclairée par le rayonnement d'un premier poète russe, DERJAVINE. Courtisan au caractère faible, à l'esprit étincelant et superficiel, il charme par la fraîcheur de certaines de ses inspirations, par la beauté spontanée de ses images. Mais sa respiration poétique est courte et oppressée par la terreur devant la mort et le néant.

Le début du XIX<sup>e</sup> siècle fut le plus fécond. KARAMZINE, BATUCHKOV, JOUKOVSKY, KRYLOV, GRIBOÏÉDOV forment une véritable pléiade qui alléga le style, purifia la langue poétique et la rapprocha du langage vivant de la nation.

Par eux, l'éducation du goût littéraire fit des progrès incontestables. Le cercle de gens lettrés s'élargit considérablement. La lecture devint une habitude et un besoin intellectuel dans toutes les couches de la société cultivée. Le livre et la revue se créèrent un marché suffisant et toujours agrandi. Le journaliste, l'homme de lettres, le poète purent enfin conquérir l'indépendance matérielle et prendre place parmi les professions libérales. L'asservissement de la littérature par la cour et par les sphères gouvernementales fut le trait caractéristique du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'indépendance et l'esprit social opposé à l'emprise de l'Etat caractérisera la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais, pour qu'elle prît un caractère vraiment national, il manquait encore à cette littérature prépouchkinienne l'ampleur, la profondeur, l'attachement définitif de son inspiration à la vie nationale comme à la source intarrissable et vivifiante des beautés esthétiques impérissables et de la véritable indépendance.

L'air lourd et oppressé de l'époque, la stagnation forcée de la vie sociale et la minceur du bagage spirituel transmis par le passé auguraient mal de l'avenir. Le prodige s'accomplit néanmoins : une fleur miraculeuse naquit dans la morne steppe russe. Le génie surprenant et inopiné de Pouchkine combla toutes les lacunes, paracheva d'emblée l'œuvre imparfaite de ses prédécesseurs et créa le trésor le plus précieux de la civilisation russe : sa littérature.

\*  
\*\*

*Monsieur Lednicki avait improvisé le discours qu'il prononça à la séance du 10 mars. Nous donnons donc ici non pas le texte de son exposé, mais la traduction d'un article qu'il a publié dans le « Czas » du 6 janvier 1937.*

## Pouchkine

PAR

VENCESLAS LEDNICKI,

Professeur à l'Université de Cracovie.  
Professeur agrégé à l'Université de Bruxelles.

---

« J'ai envie de dire : voici venu notre Dante enfin ».  
(P. ČAADAEV, *Lettre à Pouchkine*, 18-IX-1831.)

Stupéfiant et juste à la fois. TSHAADAEV, l'auteur de la célèbre *Lettre Philosophique*, l'apologète enthousiaste de la civilisation chrétienne d'Occident et de quinze siècles d'unité catholique, le plus représentatif des Occidentaux russes — cet homme-là salue en POUCHKINE le Dante de la Russie précisément dans le

moment où il vient de lire les odes antipolonaises de POUCHKINE, c'est-à-dire des pamphlets poétiques dirigés contre l'Europe ! Profession de foi renversante. Et qui avait pourtant sa justesse. Ce qu'il y avait de fantastiquement insolite et de faux là-dedans c'est que c'était TSHAADAËV qui le disait, et qu'il le disait nettement en ce moment affreux. Mais cette profession de foi était vraie quand elle désignait le rôle historique de POUCHKINE, son rôle de Dante russe — encore que tout de même il aurait mieux valu en exclure précisément la pièce *Aux Calomniateurs de la Russie* et l'*Anniversaire de Borodino*.

« La Muse de POUCHKINE a été nourrie et élevée par les écrits des poètes qui furent ses prédécesseurs. Nous dirons plus : elle les a parfaitement assimilés en elle-même comme sa propriété absolue et les a rendus au monde sous un aspect tout à fait nouveau. Tous ces poètes sont par rapport à POUCHKINE ce que sont les rivières, grandes et petites, par rapport à la mer qui se remplit de leurs eaux. La poésie de POUCHKINE a été une mer de ce genre... ». BELINSKIÏ, que je cite ici n'a deviné et n'a pressenti qu'en partie le rôle synthétique, « dantesque », de POUCHKINE.

GOGOL a pénétré plus à fond dans ce problème, peut-être parce qu'il n'était pas tout à fait russe : « POUCHKINE constitue un phénomène extraordinaire, il se peut unique, de l'âme russe ; il est le Russe qui en est arrivé au dernier stade de son développement, tel qu'il apparaîtra peut-être dans la réalité historique dans deux cents ans. En lui la nature russe, l'âme russe, la langue russe, le caractère russe se sont reflétés en une forme aussi pure, en une beauté aussi éclatante qu'un paysage qui se dessine sur la surface convexe d'une lentille ».

POUCHKINE a été et reste pour la Russie quelque chose de plus encore. Non seulement il a exprimé toute la Russie dans sa poésie : il est devenu aussi un intermédiaire unique en son genre entre son pays et la culture de l'Occident, celle du monde entier. A ce point de vue, POUCHKINE constitue un phénomène vraiment extraordinaire : sa poésie a été une mer dans laquelle venait se jeter les eaux de tous les fleuves de l'univers. La magie de cette poésie a fait que chaque lecteur russe de POUCHKINE s'est retrouvé immédiatement dans le climat de la culture occidentale et que par là même il hérite de tous les trésors spirituels de celle-ci. Nous rencontrons donc ici quelque chose de véritable-

ment particulier, d'autant plus extraordinaire que la vie de POUCHKINE termina son cours vers l'époque où l'homme venait seulement d'atteindre la véritable maturité de l'esprit et que, de plus, cette vie si prématurément éteinte ne fut pas consacrée uniquement à la poésie. Dans ces circonstances quiconque s'arrête à considérer l'immensité du répertoire poétique de POUCHKINE doit être saisi d'étonnement.

Valère BRJUSOV, qui fut à la fois un poète remarquable et un critique de talent, a fixé un jour son attention sur l'universalité de POUCHKINE. Les résultats de ce bilan sont indiciblement frappants. Le monde antique, l'Orient, presque tous les pays européens, les époques historiques les plus diverses, la Russie dans ses nombreuses nuances géographiques, sociales et historiques, les poètes de tout calibre et de tout genre — Homère, l'Anthologie, les poètes latins, la littérature anglaise, italienne, française, américaine, allemande, russe, les autres littératures slaves, la Bible, le Coran, la poésie populaire d'Occident et l'épopée orale russe, tous les genres de la poésie et même de la littérature — la tragédie, la comédie, les scènes dramatiques, le roman, le récit en vers, la nouvelle, l'ode, l'élégie, le sonnet, la ballade, le poème, la satire, l'épigramme, les articles de critique, les travaux historiques, tous les types de prosodie possibles dans la langue russe, les variations strophiques les plus diverses (octaves à la Byron, tercets à la Dante, strophes compliquées de Cornwall, la strophe d'*Oněgin* si raffinée, les *častuški* russes à côté de chansons populaires portugaises); des remarques portant sur la théorie littéraire et sur la critique, des recensions et des compte-rendus; des notes ethnographiques; des articles de publiciste politique; des descriptions de voyage; des anecdotes historiques et d'autres (son *Table Talk*) et finalement une correspondance abondante, infiniment vivante et qui fournit un tableau pittoresque, vraiment génial, de la vie littéraire en Russie et en Europe. On ne peut s'empêcher de reconnaître que l'universalisme de ce poète, son sens de l'orientation, la précision de sa mémoire, la justesse du jugement, la virtuosité de sa langue et la capacité d'assimilation étaient absolument invraisemblables, uniques, inimitables.

S'y ajoute encore le don magique de *russifier* le capital emprunté, un art surprenant de rendre nationaux des types

venus de l'étranger. POUCHKINE a profité largement des conceptions d'autrui, il prenait facilement à son compte des intrigues, des sujets, des situations, des thèmes, des idées; volontiers il choisissait comme point de départ des œuvres littéraires préexistantes, des faits historiques, des épisodes tirés de sa propre expérience de la vie, mais tout cela, que ce fût étranger ou propre, se transformait sous sa plume non seulement dans des cristaux de la beauté la plus pure mais encore en quelque chose d'idéalement naturel, d'absolument national.

Et cela indépendamment du thème de WALSINGHAM dans *Le Festin pendant la Peste* qui se rattache à *The city of the Plague* de Wilson, les *Scènes de l'époque chevaleresque*, l'*Hôte de Pierre*, chefs-d'œuvre de la langue russe et en même temps absolument pouchkiniens, réchauffés jusque dans les moindres parties par l'âme ardente du poète nous transportent invinciblement et immanquablement dans l'atmosphère qui se trouve liée aux personnages par le thème choisi. Question d'intuition et de connaissance profonde. D'autre part qui donc, s'il n'en était prévenu, pourrait supposer que la *Légende du Coq d'Or* si intégralement russe, si gonflée aussi du profond érotisme de POUCHKINE, possède des filiations indéniables avec l'*Alhambra* de IRVING, avec le *Coq d'Or* de FLINGER, que le *Cavalier de Bronze* est lié par de profondes racines avec la *Digression* dans la troisième partie des *Aïeux* de MICKIEWICZ, que *Chasse-Neige* à des rapports avec REGNARD et Nivelles de LA CHAUSSÉE, etc. ?

Ce n'est pas encore tout. Tout cet ensemble immense, infiniment complexe de faits, d'idées, de conceptions et d'émotions (émotions directes ou soumises à une généralisation intellectuelle) a trouvé chez POUCHKINE une expression qui se distingue tout d'abord par une simplicité véritablement idéale. Et de nouveau c'est GOGOL qui me revient à l'esprit : « Chez lui il n'y a pas ces cascades d'éloquence qui n'emportent que par l'abondance des mots et dans lesquelles chaque phrase n'est puissante que parce qu'elle se lie aux autres et assourdit par la chute grandiose de la masse entière, car — s'il fallait en séparer une des autres on la trouverait faible, sans force. Chez lui, il n'y a pas d'éloquence — il n'y a que de la poésie : aucun éclat extérieur, tout est simple, convenable, tout est rempli d'une lumière intérieure qui ne se distingue pas d'emblée, ici tout est laco-



nique, comme la véritable, la pure poésie. Peu de mots, mais tous si précis qu'ils font tout connaître, qu'ils expriment tout ce qui doit être dit. Dans chaque expression un espace insondable; oui, chaque expression est aussi illimitée que le poète lui-même ».

A ce point de vue certes, on peut comparer POUCHKINE avec DANTE. Qu'on se rappelle donc *Francesca da Rimini*. Le poète ne nous donne pas de précisions sur l'histoire de son amour, il ne nous dit pas comment était son amant, quelles alternatives tragiques cet amour traversa, quelles furent les sanglantes victoires remportées dans ces luttes de la passion. Nous n'avons qu'une chose devant les yeux : le baiser que Paolo dépose sur les lèvres de Francesca. De même chez POUCHKINE; une économie des mots semblable, absolue, unique, idéale. D'où aussi la valeur, le poids unique, absolu, idéal de ce mot. C'était un génie de la simplicité, un génie à la DANTE.

«... pourquoi regarderait-on comme une entreprise chimérique celle de tracer avec quelque vraisemblance le tableau des destinées futures de l'espèce humaine, d'après les résultats de son histoire?...  
(CONDORCET : *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.*)

Oui, POUCHKINE c'est un phénomène tout-à-fait exceptionnel : le passé de la Russie n'a pas préparé sa poésie dans une même mesure que l'histoire de l'Europe a préparé DANTE, CERVANTES, GOETHE, SHAKESPEARE, MOLIÈRE, MICKIEWICZ. Partant POUCHKINE c'est vraiment en quelque sorte un miracle historique. Il a absorbé, c'est évident, tout le passé russe, en particulier la poésie russe du XVIII<sup>e</sup> siècle, et en ce sens il est plutôt un aboutissement, une synthèse, une fin de la poétique du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'un commencement, qu'une inauguration d'un nouveau style poétique.

Il clôt l'époque du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais... que fut-elle cette littérature russe du XVIII<sup>e</sup> siècle par comparaison à la tradition culturelle de l'Europe occidentale ! POUCHKINE, comme TOLSTOI et DOSTOEVSKIJ ce sont des miracles qui mettent en doute la leçon de l'histoire : ce n'est pas elle qui les a créés. Ils furent créés par le génie inné de la nation russe dans son contact spon-

tané avec la civilisation occidentale. Et voici que se produit un rare phénomène : la grande littérature russe, qui avant POUCHKINE n'existait à vrai dire pas (d'un point de vue européen), aussitôt après lui devient un élément d'influence, d'influence souvent dominante dans le monde entier. Le créateur de ce miracle fut POUCHKINE, mais cela les Russes seulement le savent à fond.

« Volve i passi suovi per via non vera, »  
Immagini di ben seguendo false. »  
(DANTE : *Il purgatorio*, XXX, 131.)

Bien autrement POUCHKINE : *T'my nizkich istin mně dorozhe  
Nas vozvyšajuščij obman*

(Plus que les ténèbres des vérités plates, le mensonge qui nous élève m'est cher.)

Dans cette formule se trouve la vérité pathétique de la poésie pouchkinienne. L'essence de la « poésie pure ».

Si l'abbé BREMOND avait connu le russe, il aurait certainement cité et montré POUCHKINE pour sa « défense » de la poésie pure, comme « l'exemple le plus pur » « du génie de la poésie pure ».

Dès le début de sa carrière POUCHKINE se rendait compte de cette signification par excellence poétique de sa poésie. Il écrivait à ZHUKOVSKIJ en 1825, à propos de son poème *les Tziganes* : « Tu me demandes quel est le but de cette œuvre ? En voilà une question. Le but d'une poésie, c'est la poésie, comme dit DELVIG (s'il n'a pas volé cela quelque part) ». C'est le même caractère que BELINSKIJ aussi a découvert dans la poésie de POUCHKINE : « POUCHKINE a été par excellence un poète, un artiste et il ne pouvait être rien d'autre de par sa nature ».

C'est encore le même point de vue qu'a développé dans son excellente étude *Sur l'importance de la poésie dans les vers de POUCHKINE* (1899) le fameux philosophe russe SOLOVJËV, qui par là même lançait, un quart de siècle avant l'abbé BREMOND, l'idée de la « poésie pure ». En comparant BYRON, MICKIEWICZ et POUCHKINE, SOLOVJËV était mené à la supposition que les deux premiers, dans cette trinité romantique, ont en général soulevé plus de respect et d'admiration que le poète russe. Mais la raison pour laquelle BYRON et MICKIEWICZ ont eu plus d'importance que POUCHKINE ne se rattachait pas à l'essence de leur

poésie en tant que poésie ; ce n'est pas le talent poétique, mais d'autres éléments de leur nature spirituelle qui ont décidé de cette supériorité. BYRON a surpassé POUCHKINE par la tension de son individualisme, par la concentration des forces de son esprit et par la puissance du caractère. MICKIEWICZ fut plus grand que son ami russe par la profondeur de son sens religieux, par la grandeur sévère de ses exigences morales (exigences qu'il posait envers lui-même et envers sa nation), enfin par la magnificence et l'élévation de ses conceptions mystiques, surtout par ce fait qu'il soumettait strictement tout ce qui est personnel, matériel, quotidien à ce qu'il considérait comme le devoir absolu. Il va de soi que ces tendances et ces traits de caractère se retrouvent d'ailleurs dans l'œuvre de ces deux poètes et qu'ils augmentent par là même leur puissance suggestive, ce qui fait que le premier devint le véritable « maître des rêves et des espoirs » de sa génération, que le second entraîna par son ardeur mystique les âmes des gens qui y étaient préparés par leur configuration psychologique. Mais, aussi bien l'orgueil satanique de BYRON que l'élévation religieuse de MICKIEWICZ étaient des traits qui se seraient manifestés de toute façon, même si ces deux immenses personnalités n'avaient pas été douées en outre d'un puissant talent poétique, même si elles n'avaient pas écrit un seul vers ; de toute façon ces traits ne constituaient pas l'essence esthétique de leur poésie mais des configurations psychologiques venant se refléter dans leurs vers. BYRON et MICKIEWICZ ont donné d'eux-mêmes, du fond de leur caractère un tel fond à leur œuvre poétique ; mais ce fond n'était pas essentiel pour leur poésie, en tant que poésie.

POUCHKINE ne possédait pas un fond individuel aussi dominateur, il avait tout simplement une âme vive, ouverte, extraordinairement réceptive et avide de toutes les sensations. La seule chose dont il savait qu'elle lui appartenait bien en propre et constituait sa propriété inaliénable, c'était précisément son don poétique. Il ne pouvait rien tirer de lui-même pour sa poésie qui eût une valeur universelle. La poésie de POUCHKINE est une poésie pure, une poésie qui tire son sens non pas de valeurs hétérogènes à la poésie mais uniquement d'elle-même.

Quand, il y a dix ans, je lus le discours de l'abbé BREMOND sur la poésie pure, je me convainquis encore une fois de la justesse

profonde des considérations de SOLOVJËV. « Chaque poème, dit l'abbé BREMOND, doit sa nature véritablement poétique à la présence, au rayonnement, à l'action transformante et unifiante de cette réalité mystérieuse que nous appelons la poésie pure ».

Celui qui connaît la langue russe et qui a lu POUCHKINE, celui-là connaît bien cette action transformante et unifiante de cette réalité mystérieuse, celui-là sait aussi que même le poids « d'un flocon de neige » jeté à un endroit mal choisi pourrait compromettre tout cet équilibre idéal. Il me semble que c'est BRÜCKNER qui a dit très justement au sujet de POUCHKINE : « Pareil au roi Midas de la légende, lui, le roi de la poésie, il transforme dans l'or pur de la poésie tout ce à quoi il touche ».

« Art may tell a truth obliquely,  
do the thing shall breed the thought ».  
(R. BROWNING : *The Ring and the Book*.)

Et pourtant en 1834 POUCHKINE écrivait : « Ronsard et Malherbe sont aujourd'hui oubliés parce que ces deux poètes ont épuisé toutes leurs forces dans la lutte contre le mécanisme de la langue et pour le perfectionnement du vers. Voilà le sort des écrivains qui se soucient plus de la forme extérieure du mot que de la pensée — qui est la véritable vie du mot, indépendante de l'emploi qu'on en peut faire... »

Et GOGOL et BELINSKIJ se sont empressés d'affirmer que « parmi les traits les plus caractéristiques de sa poésie se trouve l'art d'éveiller le sentiment du beau et les *sentiments humanitaires* ».

Le poète lui-même affirme : « Le but de l'art est l'idéal, non la morale ». Mais aussi : « La poésie, de par sa sublime et libre essence ne doit pas avoir d'autre but qu'elle-même — voilà qui est vrai. Mais il ne lui est pas permis, en aucun cas, de s'abaisser jusqu'à ébranler par la puissance de ses mots les vérités éternelles sur lesquelles sont assis le bonheur et la grandeur de l'humanité, ni non plus de transformer son nectar divin en un breuvage qui puisse éveiller les désirs et les passions ».

Chose étrange : cette poésie simple et pure, non seulement « a éveillé de bons sentiments », mais du début jusqu'à la fin, elle

a été et n'a pas cessé d'être symbolique dans le sens le plus élevé de ce terme. Nous l'expliquons sans cesse, nous l'interprétons; nous éclairons sa géniale simplicité et nous n'arrivons en aucune façon à épuiser son contenu poétique. Les guirlandes d'interprétations n'en ont pas fait des ruines couvertes et masquées de lierre. Plus le symbole est simple, plus il est profond et vivace. Il n'y a que le profane vulgaire qui ne puisse distinguer la simplicité du caractère élémentaire, la clarté élégante de la naïveté; seul un barbare ne reconnaîtra pas la richesse que recèle le cristal des symboles pouchkiniens.

*Le Cavalier de Bronze. Mozart et Salieri. Le Prophète. Les Démon...* Procul este, profani.

*Etot listok, što zasokh i svalilsja,  
Zolotom večnym gorit v pšnopěnji.  
(Fet.)*

(Cette feuille sèche et tombée brille d'un or éternel dans les chants poétiques.)

Dans la poésie que j'ai déjà citée plus haut (et qui s'intitule *le Héros*) POUCHKINE a exprimé l'essence sublimante de son art :

....Mečty poeta,  
Istorik strogoj gonit vas.  
Uvy -ego razdalsja glas  
I gdež očarovanje světa ?

(Rêves du poète. L'historien sévère vous pourchasse. Hélas, sa voix retentit et où sont donc les charmes du monde ?

La poésie de POUCHKINE, non seulement conserve ce qui doit périr, ce qui passe et s'éteint devant le regard du poète si chargé de sympathie pour le monde entier (« Aimez ce que jamais on ne verra deux fois... ») mais encore, en immortalisant, elle surélève. Il sublimise :

Ostav' Geroju serdce ; što že  
On budet bez nego ? Tiran.

(Laisse au héros son cœur. Que serait-il sans lui ? Un Tyran.)

Il faut admirer ce souci de la légende, du nimbe et de l'aurole dont la poésie entoure la sévère vérité de la réalité nue. Le présent, transformé en passé, s'allume de l'or éternel de la

poésie. Et devant le visage de la Muse comme devant celui de la Mort, toute vie passée devient bonne. Plus encore quand il s'agit d'existences historiques. Le poète semble se transformer en homme d'Etat, il devient l'historien soucieux du sort spirituel des générations futures de sa nation quand il expose l'histoire de son temps pour ces générations. Il crée une histoire monumentale.

Dieu sait s'il avait haï le tsar Alexandre I<sup>er</sup> et s'il ne lui avait pas épargné les cruelles épigrammes ; et pourtant dans la poésie *Le 19 octobre 1836* nous lisons :

Kak byl velik, kak byl prekrasen On,  
Narodov drug, spasitelj ich svobody.

(Qu'il était grand, qu'il était beau Lui, l'ami des peuples, sauveur de leurs libertés.)

De même, le poète ne diminue pas « le rocher solitaire, tombeau de la gloire, où de grands souvenirs se sont enfoncés dans un froid sommeil, où s'est éteint Napoléon », « cet homme formidable, envoyé de la Providence... ». Comment pourrait-il diminuer un héros qui « a montré à la Nation Russe les grands destins qui lui appartenaient et qui, des ténèbres de son exil, a montré au monde l'éternelle liberté » ?... Voilà une sage et profonde reconnaissance pour les grands enseignements de l'histoire.

Les *Remarques historiques* de 1822 sont impitoyables et pleines d'une terrible aversion pour l'histoire russe ; quel portrait peu attirant de Catherine II nous y voyons. Pourtant dans la *Fille du Capitaine* la tsarine apparaît dans un manteau que lui a fait la stylisation poétique, embellissant la réalité, selon l'adage que « le mensonge surélève ». A la Wilde ! Que dire de l'héroïsme humble, silencieux, « professionnel » des « petits » et leur résignation envers le devoir qui les envoie à la mort ? Que dire de la mort pathétique et si pleine d'humilité des Mironov et de leurs compagnons dans la *Fille du Capitaine* ?

C'est ce même souci du « mensonge qui surélève » qui a décidé de l'attitude du poète envers Nicolas I<sup>er</sup> : « il sert tranquillement la main à la Peste » (le tsar avait visité les hôpitaux de Moscou où agonisaient des malades atteints par le choléra).

Qui sait d'ailleurs si la fumée du fatal duel avec d'Anthès ne devait pas une dernière fois constituer le voile du « mensonge » derrière lequel se cachai le vrai rival, le rival couronné ?

Et Boris Godunov, le Faux-Dimitri, Pierre le Grand. Ce dernier surtout : « beau et terrible », « inspiré d'en haut », « semblable à la colère de Dieu ».

Comme il était attentif à n'importe quel mérite. Comme il était romantiquement assuré de l'importance définitive, immortelle d'un hommage venant du poète. Le poète est le dispensateur de la gloire : quelle formidable responsabilité «... Oh ! hommes. Espèce misérable, digne seulement de nos rires et de nos larmes. Adorateurs du moment, admirateurs des succès faciles. Combien souvent passe à côté de vous un homme que le siècle, aveugle et insensé, foule aux pieds, et dont pourtant la majestueuse figure éveillera dans la génération suivante l'enthousiasme et l'émotion du Poète... ». On pourrait dire : le culte du héros inconnu.

Ainsi, vraiment, « la feuille fanée brille d'un or éternel dans la poésie ». Précisément la feuille et non pas seulement la couronne, que le temps peut arracher prématurément, non pas seulement le laurier, que les « adorateurs du moment » peuvent ne pas mettre quand il convient sur le front qui le mérite.

« Les sujets et les personnages d'*Onéguine* (écrivait MICKIEWICZ dans l'article qu'il consacra à la mort de POUCHKINE) appartiennent à la vie réelle, à la vie domestique russe. Mais le poète trouva le secret de tout ennoblir, d'idéaliser tout, sans rien exagérer. Il trouva dans des événements ordinaires de la vie privée des motifs tragiques, des scènes de haute comédie. »

« Tu Shakespeare eris si fata sinant »

(MICKIEWICZ à POUCHKINE.)

« An awful warmth about my heart, like a lead of immortality », a dit KEATS. « Le Séraphin aux six ailes » met « un tison enflammé » à la place du cœur dans la poitrine du « Prophète » de POUCHKINE, et « le dard d'un serpent rusé » à la place « de sa langue pécheresse et mensongère ». Et à partir de ce moment le poète-prophète remplit l'ordre divin : « Allume par tes paroles les cœurs des hommes ».

Cette poésie « incandescente » a été particulièrement féconde et fécondante. A ce point de vue, POUCHKINE a rempli la prédiction de MICKIEWICZ. Il a su créer des chefs-d'œuvre qui dans la littérature russe sont devenus des espèces de mythes. Les mythes-symboles de POUCHKINE (chacune des figures créées par lui est devenue une figure en quelque sorte mythologique, shakespearienne) ne cessent d'attirer et de tenter les imaginations, ils se laissent interpréter, développer, compléter... Il vit non seulement dans les innombrables gloses et commentaires des chercheurs qui se consacrent à son œuvre; il vit et se perdure encore dans les chefs-d'œuvre de TOLSTOI, TURGENEV, DOSTOEVSKIJ, MEREZHKOVSKIJ; il devient « le compagnon éternel » de quiconque l'a lu et goûté.

Problèmes du travail et de l'inspiration, de la tradition et de la révolution en art; dilemme de la faute et du châtement; de la fatalité et du libre-arbitre dans les sentiments. Problème de la justification du crime par la raison d'Etat supérieure, et condamnation de ce sophisme. Génie et crime... Dilemme plein d'une dangereuse force dialectique, problème auquel POUCHKINE est revenu souvent. De Boris Godunov à Salieri, de Salieri à Pierre le Grand, et plus loin encore, à travers le culte romantique pour Napoléon, jusqu'à la *Dame de Pique*: telle est la lignée de ce thème hamléitique russe. Et de là la route est déjà directe vers les *Notes du Souterrain*, jusqu'à Raskolnikov, jusqu'à *Crime et Châtiment*, jusqu'au problème menaçant, soulevé aussi par POUCHKINE de la force et de l'impuissance, de la liberté et de la servitude, de l'autorité et du servilisme, le problème de l'usurpation et du commandement, de la puissance d'un souverain et d'un usurpateur; c'est-à-dire jusqu'aux *Possédés* de DOSTOEVSKIJ (Stavrogin), jusqu'aux postulats psychologiques: qui est l'usurpateur et qui est le vrai maître, le chef?

Chez POUCHKINE, qui est l'usurpateur: est-ce Boris ou Dmitri, celui qui possède la puissance de naissance ou celui qui la réunit de toutes parts et la prépare? Le maître de la force, ou son serviteur? Silvio ou le Comte, le Chevalier Avare ou son fils?

Et cela continuera chez DOSTOEVSKIJ, qui (sans qu'il y ait de la faute de POUCHKINE) posera ce dilemme de telle façon que MIKHAÏLOVSKIJ et MEREZHKOVSKIJ (et à leur suite ŠESTOV éga-



lement) reconnaîtront dans la foule des personnages du romancier « un troupeau de moutons » et « un troupeau de loups ». Et plus loin jusqu'à un problème encore plus universel : la lutte et l'antinomie du rationalisme et de l'irrationalisme, c'est-à-dire jusqu'à *Guerre et Paix* de TOLSTOI.

Et finalement, jusqu'à la déclaration de DOSTOEVSKIJ, quand il élevait un monument à Tatjana dans son discours sur POUCHKINE de 1880, que le bonheur élevé sur le malheur du prochain ne peut plus être le bonheur. La liberté morale de Tatjana garantissait la possibilité de réaliser un devoir supérieur... (ŠESTOV ne comprend pas cela, il n'y croit pas). Les mots de DOSTOEVSKIJ portaient en eux un sens encore plus large, atteignaient encore plus loin.

Que dire du *Cavalier de Bronze* avec tout son contenu de philosophie de l'histoire ; l'antinomie entre sa défense et sa réfutation de l'impérialisme russe, le dualisme qui s'y trouve entre l'apologie de l'État et la protestation au nom des droits de la personne ? Ce fantastique sinistre de Pétersbourg ? La révolte ? La révolution ? STENKA RAZIN, PUGAČĚV...

L'amour « unique et secret », dont le seul aveu fut l'élévation morale de la poésie pouchkinienne, la « Muse de l'hymen et du foyer », « les altitudes de Sion »... Et finalement, le jeu dangereux mené avec le destin.

Mais tout cela ne coule que de la « source de Castalie », tout cela n'est que poésie...

« I can suck melancholy out of a song, as a weazel sucks eggs », dit Jacques dans *Comme il vous plaira*.

*Ja izyskannostj russkoj medlitelnoj řeči*

(K. BALMONT)

En vérité, une élégance et un raffinement peu ordinaires, profondément aristocratiques. Quoi qu'il dise, il le dit de la meilleure des façons. Il connaissait toujours le mot unique, tout à fait à sa place et il le mettait là où il était nécessaire. Et il ne devenait nécessaire en cet endroit, que parce que lui, POUCHKINE l'avait établi ainsi. Sur ce terrain il était guidé par une profonde sollicitude de patriote : « Mon ami, je vous parlerai la langue de l'Europe, elle m'est plus familière que la nôtre », écrivait-il en

français à TSHAADAEV en 1931... Mais déjà en 1882 il affirmait : « Il faut tout créer en cette Russie et dans cette langue russe ».

Le résultat en fut que cet ennemi des « métaphores fanées », cet adepte fanatique de la précision et de la simplicité devint l'arbitre de l'élégance : personne ne le dépassa dans cette perfection de grand-seigneur et dans cette application de « bourgeois ».

« Il est bien plus beau de savoir quelque chose de tout que de savoir tout d'une chose ».

(PASCAL : *Pensées.*)

Esprit rapide, intelligent, pénétrant, d'une vivacité géniale et profond aussi, il possédait une connaissance admirable non seulement de la poésie mais de la vie. Il avait ce don magnifique de comprendre la vie d'une façon épique, une propension à lui reconnaître ses droits et ses beautés avec un esprit d'optimisme calme et religieux. Il bénissait l'existence... Mais il connaissait aussi les « jouissances incompréhensibles » « de l'abîme plein de ténèbres », « de tout ce qui dresse devant nous la menace fatale ».

Et pourtant, avant tout, ce fut un lyrique, un lyrique autobiographique, quoiqu'en puissent dire les adversaires de la biographie en littérature.

Je pense qu'il y a des écrivains qui ont une biographie et d'autres qui n'en ont pas, qui n'en auront jamais... Walt WHITMAN avait dit : « Dans tes écrits il ne peut y avoir une seule nuance qui n'existe pas en toi-même. Si tu es méchant ou banal — tu ne le cacheras aux yeux de personne. Si tu aimes que, pendant le dîner, il y ait derrière ta chaise un laquais qui se tient debout — cela apparaîtra dans tes œuvres. Si tu es ennuyeux ou envieux, si les regards que tu jettes sur les femmes sont vils, cela apparaîtra même dans tes silences, même dans ce que tu n'écriras pas ».

La vie de POUCHKINE fut orageuse et pleine d'avatars et de crises morales. Ces dernières ne peuvent être livrées aux mains de ceux qui sont vulgaires...

*I mež detej ničtožnych mira  
Byt' možet všekh ničtožnej on...*

(Et parmi les insignifiants du monde il est peut-être le plus insignifiant.)

Mais « jusqu'à ce que l'appelle *la voix d'Apollon* ».

\*  
\*\*

## L'influence de Pouchkine dans la littérature russe

PAR

Claude BACKVIS,

Assistant à l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves.

---

Vers la fin de cette période extraordinaire où la Russie produisit une foule de génies de première grandeur dans le roman, la critique et la musique et où elle mobilisa ses forces intellectuelles et morales pour cette prodigieuse querelle sur ses rapports avec l'Occident et sur les fondements de sa propre civilisation — l'époque de DOSTOEVSKIJ, de TOLSTOI et de TURGENEV, celle de TSHERNYSHEVSKIJ, de PISAREV, de BAKUNIN et de LAVROV, celle de MUSORGSKIJ et de BORODIN — la Russie, au zénith de sa gloire littéraire et de sa période classique, sentit le besoin de clarifier son attitude envers POUCHKINE et, après des discussions épiques, elle rendit au poète un hommage solennel et définitif au cours de ces journées houleuses qui marquèrent l'inauguration du monument de POUCHKINE à Moscou.

Ah oui, elles furent houleuses et extraordinaires ces journées moscovites du 5 au 8 juin 1880 — elles offrirent un spectacle invraisemblable et bien russe, comme telles elles furent marquées au coin du génie, de la grandeur, du désordre et de l'hystérie. On s'attendait à des scandales et on faillit en avoir. L'hommage de la nation au poète se déroula dans un fantastique cortège de banquets, de toasts, de pèlerinages, de discours génialement insensés, de considérations sublimes, pénétrantes et dénuées de tout fondement, de divagations shakespeariennes sur l'universalisme de la beauté. Ce fut une gigantesque scène à la Dostoievskij, nageant en pleine grandeur métaphysique et côtoyant l'abîme de la déraison, une scène tendue jusqu'au

spasme, jusqu'à la souffrance et venant culminer en une apothéose de foi et d'enthousiasme — un épisode historique, réel qui vient s'ajouter aux scènes imaginaires des *Possédés* ou des *Frères Karamazov*. Et aussi bien cette grande communion de la pensée russe avait pour régisseur, pour organisateur mystique Fedor DOSTOEVSKIJ dont le fameux discours fut le clou de cette cérémonie.

Désormais les hésitations n'avaient plus cours, la décision était irrévocablement prise ; POUCHKINE était le poète national de la Russie et aucune tourmente idéologique ou esthétique ne pouvait plus secouer le roc inébranlable de sa popularité, ne pouvait plus lui dénier le rôle de maître et de guide qui lui était reconnu.

Cette élection, c'était encore l'un des mythes gigantesques lancés par la critique russe des années soixante et soixante-dix, à côté de tant d'autres et c'est un service de ce mythe que nous célébrons aujourd'hui — parce que les Russes ont réussi cette année à l'imposer au monde entier.

Essayons donc de déterminer au passage quelques-uns des aspects les plus frappants de cette pérennité de POUCHKINE.

Il y a d'abord le retentissement invraisemblable qu'a trouvé dans toute la littérature russe du XIX<sup>e</sup> siècle le couple Eugène Onegin-Tatjana que le poète avait dressé dans son roman en vers. Il n'est pas vrai, comme l'a prétendu un jour DOSTOEVSKIJ que tout le roman russe soit sorti du *Manteau* de GOGOL, il est sorti bien plutôt de deux œuvres de grands poètes : *Eugène Onegin* de POUCHKINE et la *Princesse Mary* dans le *Héros de notre Temps* de LERMONTOV.

A l'époque où il commençait son *Eugène Onegin*, à Odessa, POUCHKINE était féru de BYRON et de littérature désenchantée et il avait voulu, à son tour, présenter à l'admiration du monde un dandy cynique et désœuvré, promenant partout son orgueil, sa causticité et son mépris des hommes. *Beppo* et *Don Juan* avait présidé à cette création littéraire.

Mais, par une chance providentielle pour la littérature russe, il se fit que les chapitres d'*Eugène Onegin* s'ajoutèrent les uns aux autres à intervalles éloignés, parmi d'autres créations littéraires, au milieu de grandes aventures et de lectures fécondes — la composition des diverses parties de ce roman s'échelonne

ainsi sur la période byronienne, sur l'époque shakespearienne pour se terminer au moment où POUCHKINE se tournait déjà décidément vers le réalisme. Et le « Childe-harold moscovite » avait eu le temps de se muer en une figure littéraire extrêmement fouillée, en l'expression d'un diagnostic historique et social de la société cultivée en Russie; ce dandy était devenu le prototype des fameux « hommes de trop » de la littérature russe : doué de qualités brillantes du cœur et de l'esprit, il saurait faire œuvre utile en tout autre milieu, mais, écrasé par les circonstances historiques spéciales de sa nation et de sa caste, éloigné du peuple russe comme aussi de toute activité de citoyen, victime des brusques transformations de régime et de cours qui font qu'il trouvera quand il arrive à sa maturité, une société toute différente de celle qui l'avait éduqué et pour œuvrer dans laquelle il avait été préparé, condamné à être ou un esclave ou un parasite, il gaspillera son énergie dans de petites intrigues cruelles, des duels sans raison et des voyages sans but.

La faiblesse intime, le déséquilibre moral de ce personnage sera mis en lumière par sa rencontre avec une femme, Tatjana, qui, menant une vie moins complexe, je dirais *moins historique*, échappera plus facilement aux influences délétères de cette fatalité de l'intelligencja et sera donc moins moralement brisée, plus loyale, plus énergique, plus rectiligne que Onegin. Celui-ci, après avoir suscité l'amour de Tatjana, s'en montrera indigne; au moment décisif il n'osera pas prendre ses responsabilités; de cette grande épreuve il sortira diminué et déconsidéré et Tatjana, qui l'aime encore, en arrivera à se demander « n'est-il pas simplement une parodie... » une parodie du grand type byronien que l'Occident, l'Occident de la Révolution Française, a su faire jaillir du creuset de l'histoire et qui en Russie ne peut être qu'un Adolphe de seconde zone.

Ce personnage reflétait si profondément la tragédie de la société russe au XIX<sup>e</sup> siècle que nous le voyons réapparaître sous de nouveaux visages tout au long du siècle : c'est Petshorin dans le *Héros de notre Temps* de LERMONTOV, c'est Beltov dans *A qui la faute ?* de HERZEN, c'est Rudin et Monsieur N. (*Asja*) chez TURGENEV, c'est — quantum mutatus ab illo! —, déformé par l'imagination tyrannique de DOSTOEVSKIJ, le Stavrogin des *Possédés*, c'est même encore le poignant héros des

*Trois Sœurs* de TSHEKHOV. Et toujours la grande scène entre Onegin et Tatjana se joue sous de nouveaux masques et dans de nouveaux costumes.

C'est à des filiations de ce genre que l'on reconnaît la merveilleuse, l'impitoyable clairvoyance de POUCHKINE : combien son interprétation de la réalité russe devait être criante de profonde vérité pour qu'elle s'imposât presque mécaniquement à quelques Titans de la psychologie et du roman !

Mais, pour ces fiévreuses années soixante et soixante-dix, POUCHKINE était autre chose encore que celui qui leur avait découvert le principal problème psychologique de la vie russe : il représentait la beauté classique, l'idéal suprême de la perfection. A ce point de vue, POUCHKINE et la pléiade de poètes qui l'ont entouré, surtout BATJUSHKOV et ZHUKOVSKIJ, ont joué un rôle vraiment providentiel.

Depuis le début des grandes polémiques d'idées, vers 1840, la Russie eut une littérature profonde, puissante, riche de contenu et de problèmes, une vie spirituelle tragique et grandiose : chaque roman était en même temps un pamphlet, je dirais plus : la grandeur du roman russe était conditionnée par le génie mâle et douloureux de la critique russe, l'un des phénomènes les plus remarquables que nous présente l'histoire de la pensée. Quel bonheur qu'avant de s'engager dans ce voyage splendide et tempétueux, la Russie se soit munie d'une provision de beauté calme et parfaite, de visions sereines et élégantes, de tableaux enchanteurs ! Aurait-elle eu autant de courage à débattre les problèmes dramatiques, chargés des ordres imprévus du destin, si elle n'avait pas eu en elle ce viatique d'optimisme, de jeunesse et d'art ? Or, cette provision de beauté, ce viatique d'optimisme, cette affirmation païenne de la joie de vivre et de la splendeur du monde, c'est chez POUCHKINE avant tout qu'elle le trouvait. La culture occidentale a surtout admiré dans l'apport russe le sens de la grandeur tragique : la Russie aurait-elle supporté ce glorieux fardeau si elle n'avait pu s'en reposer de temps à autre dans la poésie éclatante, dans la poésie *heureuse* de POUCHKINE ?

Mais c'est dans la Russie d'aujourd'hui que POUCHKINE rend peut-être le plus éclatant, le plus décisif de ses services. D'une façon qui ne pourra paraître inattendue qu'à ceux qui ne connaissent pas le tumulte des idées russes au XIX<sup>e</sup> siècle, il se

fait qu'aujourd'hui la Russie réalise de la façon la plus nette, la plus intolérante cette « autarkie » spirituelle, ce retour sur soi-même que réclamaient autrefois les Slavophiles les plus décidés. Enivrée par son messianisme révolutionnaire, elle croit ne plus devoir apprendre à connaître les étrangers puisqu'elle croit ne plus devoir rien apprendre d'eux. Nous savons bien comme un tel isolement est dangereux, comme l'histoire en tire d'ordinaire un terrible châtement.

C'est un grand, un inestimable bonheur pour la Russie que, même quand elle entreprend en son dangereux orgueil de s'en tenir uniquement à sa culture, elle trouve en celle-ci POUCHKINE, c'est-à-dire l'anthologie de la civilisation universelle. Grâce au poète, elle peut s'assimiler de la façon la plus charmante les visions de beauté créées par la Grèce antique, l'Islam, le Moyen Age occidental, l'Espagne du XVII<sup>e</sup> siècle, la France de Louis XV. Le plus beau titre de gloire et, finalement, la qualité la plus précieuse de ce poète national c'est précisément d'être si profondément international.

Et cette dernière constatation nous amène à situer POUCHKINE dans son temps. On vous parlait récemment du miracle de POUCHKINE. L'expression est admirable s'il s'agit de rendre le mélange d'admiration, de reconnaissance et surtout de joyeux étonnement devant une perfection toujours renouvelée et toujours si adorablement simple que nous ressentons devant l'œuvre de POUCHKINE. Elle est un tantinet injuste à l'égard de l'époque où POUCHKINE a fleuri. Vous le savez bien, les miracles sont toujours très largement explicables aussi bien dans l'histoire des littératures que dans l'histoire politique et militaire. L'histoire se charge toujours de préparer soigneusement ses miracles.

Il n'en a pas été autrement pour POUCHKINE. Il est venu à un moment privilégié de la civilisation russe, au point historique où se soudent la deuxième et la troisième Russie : d'une part l'époque où la connaissance intime et cordiale de la culture européenne était à son zénith, l'époque qui avait su trouver le secret d'un alliage unique de la grâce Louis XV avec la sensibilité préromantique, l'époque qui avait fait un effort prestigieux et fécond pour s'assimiler la civilisation antique et les prémisses du romantisme anglo-allemand tout en continuant à posséder à fond tout l'héritage de la pensée française et du goût français ;

mais au même moment précisément commençait à s'éveiller le sens du destin particulier dévolu à la civilisation russe, se posaient, lourds de conséquences, les problèmes sur les rapports entre la Russie et l'Europe, sur les rapports entre la Russie de Pétersbourg et la vieille Russie de Kiev et de Moscou; à ce moment unique convergent en une lumière aveuglante les rayons projetés par le cosmopolitisme et le nationalisme naissant; on en est au début de toutes choses, du slavophilisme comme de la pensée révolutionnaire; on peut encore jouer sur différents claviers qui plus tard auront tendance à s'exclure.

Et d'autre part POUCHKINE respirait dans une atmosphère de grandeur surhumaine: alors qu'il commençait à ouvrir les yeux sur le monde le tsar Alexandre avait des entrevues romantiques avec « die Königin Luise » pour décider le sort de l'Europe, il délivrait cette Europe du fardeau abject de la démagogie militariste et réorganisait le monde au Congrès « qui dansait mais qui ne marchait pas ». POUCHKINE, hélas, a été bien injuste pour le « tsar angélique » (quand les affaires se gâteront on dira méchamment « the coxcomb-tsar ») qui a eu cette gloire inouïe d'être, pendant quelques mois, le support en chair et en os des plus beaux rêves d'une époque qui en avait de bien beaux et de bien nobles.

Vous devinez à quoi j'en veux venir. Voilà peut-être le charme suprême de POUCHKINE pour la Russie: il a été, avec génie, le miroir d'une société très cultivée, très noble et très élégante, il a été l'accord parfait de la « symphonie alexandrine » aux tons si variés et si profonds. Avec elle, il est plus que la grandeur de la Russie, il en est la jeunesse.

---



# Fiume et l'Adriatique

Essai sur les rapports franco-italiens de 1918 à 1920.

par Léo MOULIN.

---

Sur la Conférence de la Paix, sur les préliminaires de l'Armistice, sur les conséquences économiques et politiques du Traité de Versailles, les travaux sont innombrables (1). Des Mémoires de Poincaré aux articles d'Aldrovandi, du formidable amoncellement de documents authentiques accumulé par Miller au *Peacemaking* sarcastique de Nicolson, de la petite brochure explosive de Keynes à la réponse apologétique de Tardieu, des milliers de pamphlets nés de la querelle fiumaine aux quelques lignes escamotées, traitant de la question coloniale, ce grand sujet a tenté tous les genres de la littérature politique.

Tous les hommes, grands ou mesquins, idéalistes ou maquignons, qui ont été, de près ou de loin, mêlés à l'élaboration des

---

(1) Excellent point de départ pour toute cette période, la bibliographie de W. L. LANGER, *Foreign Affairs Bibliography, 1919-1932*, New York, 1932.

D. H. MILLER, *My Diary at the Conference of Paris, 1928*, 25 vol.; H. W. V. TEMPERLEY, *A history of the Peace Conference of Paris*, 5 vol., Londres, 1920-1924; R. S. BAKER, *Woodrow Wilson*, Payot, 1924; D. I. DILLON, *The inside story of the Peace Conference*, New York, 1920; D. I. DILLON, *The Peace Conference*, London, 1919; Maréchal WILSON, *Journal*, Payot, 1929; R. LANSING, *The peace negotiations*, London, 1921; J. M. KEYNES, *Les conséquences économiques de la Paix*, N.R.F., 1920; H. NICOLSON, *Peacemaking*, Londres, 1933; *Treaty of Peace with Germany. Hearings before the Committee on foreign relations United States Senate*, Washington, 1919.

Du côté français : A. TARDIEU, *La Paix*, Paris, 1921; L. KLOTZ, *De la guerre à la paix*, Paris, Payot, 1924; G. CLEMENCEAU, *Grandeurs et misères d'une victoire*, Payot, 1930; R. POINCARÉ, *Au service de la France*, t. X, Plon, 1926 et sv.; H. LEMERY, *De la guerre totale à la paix mutilée*, Paris, 1930; MERMEIX, *Le combat des Trois*, Paris, 1922.

Du côté italien : QUINTAVALLE, *Cronistoria della guerra mondiale*, 2 vol. Hoepli, 1923; Salv. BARZILAI, *A Parigi nel 1919*, *Nuova Antologia*, 16 juillet 1933; C. SFORZA, *Les bâtisseurs de l'Europe moderne*, Gallimard, 1931; C. SFORZA, *Les frères ennemis*, Gallimard, 1933; C. MARABINI, *Le problème France-Italie*, Paris, 1931; Luigi ALDROVANDI, *Le ultime sedute dei « Quattro »*, *Nuova Antologia*, 1 mai 1937; A. A. BERNARDY e V. FALORSI, *La questione adriatica vista d'oltre Atlantico*, Bologna, 1923.

On peut consulter avec fruit : *L'Enciclopedia italiana*, 1923; C. SABINI, *Le fond d'une querelle*, Grasset, 1921.

Du côté allemand (ou autrichien) : K. F. NOWAK, *Versailles 1919*, Paris, 1928.

Traités de 1919-1920, ont voulu dire leur mot à ce sujet. Et malgré tant de zèle, malgré l'abondance impressionnante de la documentation publiée jusqu'à ce jour et la proximité des événements, bien des points restent encore obscurs. C'est qu'il nous manque, et pour longtemps encore sans doute, beaucoup de documents officiels qui, seuls, pourraient fixer l'historien. C'est aussi que, dans l'immense confusion des années tragiques et insensées de l'après-guerre, tant de questions secondaires aujourd'hui, et alors, primordiales, ont à ce point détourné l'attention passionnée des foules, que d'autres problèmes, tels celui du partage des colonies ou de la répartition des mandats, ont pu être comme escamotés pour l'opinion publique (1).

C'est ainsi que nous nous sommes résignés facilement à n'écrire qu'une histoire — elle-même bien brève et bien schématique — des rapports franco-italiens (oserons-nous dire franco-anglo-italiens ?) durant les quelques mois qui précédèrent et qui suivirent les armistices de novembre 1918.

On sait en gros de quoi il s'agit. Le Fascisme a clamé assez haut désormais les déceptions du peuple italien pour que l'on puisse ignorer encore l'amertume de l'Italie de 1919.

En un mot, nous voudrions étudier les origines de la déception italienne au lendemain de la guerre. Il faudrait dire : des déceptions. Car les causes de cet écœurement attristé furent innombrables : rabrouée à Fiume et en Dalmatie, criant à la victoire mutilée, Rome se vit proprement bernée quand se fit le partage des colonies. Les événements, plus que les hommes, devaient lui réserver un ultime échec, en Asie Mineure.

Ce sentiment très net, dans l'âme italienne, d'avoir perdu la paix, quand elle avait gagné la guerre, acquit très rapidement les caractéristiques d'une haine tenace à l'égard de ses anciennes Alliées. La France, rivale heureuse, impérialisme satisfait opposé à l'impérialisme déçu de Rome, vieil objet familier des haines italiennes, subit dès ce moment, l'assaut furieux des rancunes péninsulaires. C'est de cette idée qu'est née, à Fiume, la grande aventure d'annunzienne, d'où devait jaillir, quelques

---

(1) Il me suffira de dire que TEMPERLEY, dans les 5 volumes de son Histoire de la paix, consacre quelque 10 lignes à ces problèmes. TARDIEU n'en parle pas. Je n'ai guère trouvé dans les 20 et quelques gros volumes de MILLER.

mois plus tard, le Fascisme. C'est de ce sentiment qu'elle avait été leurrée, et leurrée par sa sœur la plus proche, que l'Italie s'est nourrie, depuis 1919, jusqu'aux derniers jours de 1934. Si l'accord Laval-Mussolini mit quelque sourdine à cette clameur vengeresse, si la guerre d'Éthiopie a calmé un peu les appétits déchaînés d'autrefois, il n'en reste pas moins vrai qu'aujourd'hui déjà, Rome a repris les vieux leit-motiv de sa politique, et, que s'appuyant sur l'Allemagne (ou plutôt : jouant la carte allemande, ce qui n'est pas tout à fait la même chose), elle ranime contre la France du Front populaire, les haines traditionnelles.

C'est donc aux sources de cette haine que nous voudrions retourner. Etablir par un schéma, le plus court, le plus précis mais encore le plus complet possible, ce que fut l'affaire fiu-maine ou comment s'accomplit le partage des anciennes colonies allemandes, tel est bien notre but.

Nous y avons sacrifié, non sans quelques hésitations, — car c'est l'ensemble des problèmes posés à Paris qui détermina le sens de la solution pour chacun d'eux, — d'abord l'étude des questions qui ne touchaient pas directement à notre sujet : tout ce qui concerne l'Allemagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Sarre, etc. Ensuite, tout ce qui contribuait à créer l'atmosphère si spéciale de la Conférence et que les délégués anglais surtout, ont su rendre avec tant de bonheur : cette fièvre constante, ce trouble, cette confusion, ces angoisses, ces querelles, ces projets insensés, morts avant d'être nés, qui font des quelques mois qui précédèrent la signature par l'Allemagne du Traité de Versailles, un des spectacles les plus riches, les plus étonnants, les plus attristants aussi, peut-être, que l'histoire nous permette d'analyser.

Enfin, nous n'avons pas ou presque pas parlé des hommes qui firent le Traité. D'abord, parce que il n'a jamais été aussi évident que de grands hommes peuvent parfois n'être que le jouet des forces inconnues et, souvent, irrationnelles qui guident notre monde. Ensuite, parce qu'il est extrêmement difficile de se faire une idée d'eux au travers des innombrables écrits qui s'efforcent de les caractériser. Orlando ? Sonnino ? Qui peut dire, aujourd'hui, à quel point leur est imputable la défaite réelle ou non des revendications italiennes ? Hommes sincères et honnêtes, prisonniers des élans nationalistes qu'ils avaient eux-

mêmes déchaînés, et, par cela même, mis dans l'incapacité de pouvoir reculer à temps — ont-ils été vraiment insuffisants, comme une certaine presse s'entête à le dire ? On peut en douter (1). Sonnino, homme intraitable entre tous, a fait tout ce qui était humainement possible pour assurer à son pays l'hégémonie de l'Adriatique. Si malgré sa clairvoyance glacée il n'a pas complètement réussi, la faute doit en être imputée bien plus, nous le verrons, à la position contradictoire de la délégation italienne, qu'à la faiblesse de ses représentants (2).

D'ailleurs, il n'y a pas que la délégation italienne à s'être retirée, déçue par les solutions à la fois longuement élaborées et, malgré tout, bâclées, que le Conseil Suprême échaffauda. Les circonstances étaient encore maîtresses des âmes humaines, comme la guerre l'avait été des corps pendant quatre ans. Un monde cahotique et gigantesque naissait lentement, difficilement, dans des cerveaux dont la plupart avaient été modelés en 1900, à la mesure de 1900. Certains d'entre eux étaient déjà formés en 1870 (3). Le miracle, c'eût été que les Etats-Unis d'Europe jaillissent de tant de pensées de méfiance et de haine. De ces ignorances, aussi. Car, il est hors de doute que beaucoup de ceux qui furent appelés à pétrir l'Europe nouvelle, ne connaissaient que fort peu de choses à tous ces grands problèmes (4). Lloyd George confondait Silésie et Cilicie, une carte hypsométrique de l'Asie Mineure avec une carte ethnographique ; Wilson ne voyait pas de différence entre Slovènes et Slovaques et attribuait le Haut-Adige à l'Italie, le croyant peuplé d'Italiens. Clemenceau ne s'intéressait qu'au tragique duel France-Alle-

---

(1) J. E. DILLON, *op. cit.*, p. 231 et sv., p. 257, note le manque d'unité comme cause principale de la défaite italienne ; MERMEIX, *op. cit.*, pp. 94-97 est également très dur à l'égard de Sonnino ; G. CLEMENCEAU, *op. cit.*, p. 125 : « M. Orlando, tout à tous, italianissime, doublé du baron Sonnino, d'une redoutable ironie, qui ne lâchait pas prise quand il avait accroché. » ; C. SFORZA, *Les bâtisseurs de l'Europe nouvelle*, pp. 283 et sv. est très dur pour Sonnino. De même C. SABINI, *op. cit.*, pp. 175-176. Une réaction semble se produire en faveur de ces hommes si longtemps vilipendés, cf. Salv. BARZILAI, *A Parigi nel 1919*, *Nuova Antologia*, 16 juillet 1933 et *Enciclopedia italiana*, s. v. Orlando.

(2) Sur la campagne de dénigrement poursuivie dans les milieux italiens des Etats-Unis à l'égard de Sonnino, cf. A. A. BERNARDY, *op. cit.*, pp. 56-57. Sur le manque d'unité de la délégation italienne, pp. 178 et sv.

(3) Paolo ORANO, *L'Italia e gli altri alla conferenza della pace*, Bologna, 1919, pp. 173-180.

(4) Charles SEYMOUR, *The intimate papers of Colonel House*, Boston et New-York, 1926, 2 volumes.

magne, ignorait qu'il y eût du pétrole à Mossoul et que l'article 5 du pacte de Londres eût refusé Fiume à l'Italie.

Tous ces hommes d'Etat durent finir par s'en remettre à des experts. Et l'on se noya dans un flot de rapports. A des mémoires historiques vinrent s'opposer des mémoires économiques. La stratégie vit se dresser contre elle des statistiques ethnographiques. Ainsi pour chacun des points de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique qui étaient contestés : ils l'étaient tous comme à plaisir. La proclamation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, déchaîna les appétits et les revendications de toutes les minorités ethniques ou religieuses — démantibula toutes les frontières — émietta à jamais l'unité de l'Europe déjà si malmenée — déclancha parmi les peuples de couleur une agitation sans fin.

Quoi d'étonnant dès lors, que des hommes, malgré toute leur bonne volonté, ne soient pas venus à bout de ce chaos gigantesque ? Jamais le mot fatalité n'a été mieux placé qu'au fronton de cette époque. Elle a mené les chefs et les peuples, sans leur laisser le moindre espoir de réaction, la moindre initiative, la moindre clairvoyance.

\*  
\* \*

## I. PREMIÈRES ESCARMOUCHES.

Au lendemain même de la Victoire, l'Italie se heurta aux innombrables difficultés qu'avait fait naître la dissolution de l'Empire habsbourgeois. Comment traiter avec ces Slaves du Sud, avec ces Croates encore tout échauffés par l'âpre résistance qu'ils avaient opposée aux armées italiennes ?

Pendant la guerre déjà, peu de jours après le Pacte de Londres, l'Italie avait vu se dresser contre elle l'hostilité du monde slave (1). Les Serbes, nos alliés, avaient, disait-on, conclu avec l'Autriche un traité qui équivalait à un armistice tacite et qui avait permis à l'Etat-Major autrichien de distraire de son front oriental près de 100,000 hommes qui avaient été reportés vers le Tagliamento. De leur côté, les Croates, en

---

(1) A. A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 22, dès mai-juin 1917, la délégation italienne aux E. U. A. en ressent les effets.

apprenant le sort que leur réservait l'accord d'avril 1915, s'étaient remis au combat avec une ardeur nouvelle qu'alimentait leur haine instinctive de tout ce qui est italien. Et devant cette furie, l'Etat-Major autrichien avait proclamé (non sans quelque calcul) qu'ils s'étaient battus « comme des lions ».

De toutes ses forces, l'Italie avait résisté aux manœuvres des Alliés — des Anglais surtout — qui tendaient à reconnaître, au cours même des hostilités, l'existence des mouvements nationaux slaves, au sein du Vieil Empire ; dans le monde entier, de Washington (1) à Londres et de Rome à Paris, Croates, Slovénes, Monténégrins, Tchèques, Polonais, Comités Nationaux, Congrès des nationalités opprimées, s'agitent, intriguent, flattent, insistent, de toute la force, de toute la souplesse inlassable de leur âme de Slaves, pour que soient reconnus les principes de leur vie nouvelle (2). Comment les nier, ces principes, sans nier en même temps les droits sacrés des minorités italiennes de Vénétie et d'Istrie ? Comment ignorer le coup mortel que porterait à l'Autriche la reconnaissance du mouvement tchécoslovaque, et de ses légions autonomes, luttant sur les trois fronts de l'Entente ? Mais comment, dès lors, ne pas accorder les mêmes droits à ceux que l'on commence déjà à nommer : les Yougoslaves ? Dès 1917, la politique italienne se trouve ainsi entravée par les mille contradictions de ses intérêts les plus essentiels. Elle forme bien des comités italo-yougoslaves ; à Londres, à Rome, à Paris, des hommes politiques se rencontrent avec Trumbitch ; Wickham Steed, Seton-Watson imaginent mille bases d'accord : rien n'y fait. Toutes les combinaisons se heurtent à Sydney Sonnino, « aussi muet qu'une huître, aussi obstiné qu'elle », dira plus tard, fort irrévérencieusement, un délégué américain (3). De leur côté, les Yougo-

---

(1) A. A. BERNARDY et V. FALORSI, *La questione adriatica vista d'oltre Atlantico*, Bologna, 1923, p. 7, pg. 50 et sv.

(2) T. G. MAZARYK, *The making of a State*, Londres, 1924 ; BENÈS, *Souvenirs de Guerre et la Révolution*, Paris, 1928-29 ; C. STUART, *The secrets of Crewe House*, Londres, 1921 ; HENRI POZZI, *Les coupables*, édit. europ., 1935 ; WICKHAM STEED, *Trente ans de vie politique en Europe. Mes souvenirs*, 2 vol., Plon, 1927.

(3) DILLON, *op. cit.*, p. 291. Un bel éloge de S. S. par un nationaliste italien, in P. ORANO, *op. cit.*, pp. 113 et sv.

slaves avaient des exigences quelque peu radicales (1), et que le désastre italien de Caporetto, n'avait pu que raffermir (2).

Le Congrès des nationalités opprimées d'Autriche-Hongrie, tenu à Rome, du 8 au 10 avril 1918 (3), dut donc s'en tenir à des déclarations de principes, extrêmement vagues, et dont l'application supposait au moins une entente cordiale.

En Amérique, elles apparurent pourtant comme portant un coup fatal pour le Pacte de Londres (4).

Orlando qui s'était tenu à l'écart du Congrès lui-même, se contenta de déclarer (et c'était le moins qu'il pût faire, en bon tacticien) que « *le Gouvernement italien suivait avec sympathie l'œuvre de concorde et de pacification* » (5).

Sonnino resta sur la réserve (6). Si, en juin 1918, la déclaration du Conseil de guerre à Versailles fut, somme toute, assez tiède, et peu favorable, en son indécision, à la cause slave, on le dut à cette méfiance tenace (7). Les Austro-Magyars reprirent, pour quelque temps encore, leurs troupes en main, et passèrent à l'offensive (8). Ce n'est qu'en septembre 1918, alors que s'écroulait déjà l'empire des Habsbourg, que Rome consentit à manifester sa sympathie envers les Slaves du Sud (9). Il avait fallu l'effort de Bissolati et — bizarrerie du sort — des éléments les plus actifs du nationalisme italien pour vaincre la résistance farouche et quasi prophétique de Sonnino (10). Mais l'offensive italienne n'était pas commencée, que le Comité national de Zagreb, groupant Slovènes, Croates et Serbes, en proclamant le principe du regroupement de tous les territoires slaves (11), se mettait en contradiction ouverte avec le Pacte de Londres, base de l'intervention italienne.

---

(1) MAZARYK, *op. cit.*, p. 250; BENÈS, *op. cit.*, t. II, pp. 42-43 et même Wickham STEED, *op. cit.*, t. II, p. 174.

(2) MAZARYK, *op. cit.*, p. 249; BENÈS, *op. cit.*, t. II, p. 108.

(3) MAZARYK, *op. cit.*, p. 231. C. S., p. 25; Wickham STEED, *op. cit.*, t. II, p. 175.

(4) A. A. BERNARDY, *op. cit.*, pp. 50-51.

(5) QUINTAVALLE, *op. cit.*, 8-10 avril.

(6) Le 11 avril 1918, les Yougoslaves d'Amérique, n'ayant pas confiance dans l'accord tacite de Sonnino, reprirent leur campagne anti-italienne : A. A. BERNARDY, *op. cit.*, pp. 52-53.

(7) C. STUART, *op. cit.*, pp. 40-41; Wickham STEED, *op. cit.*, t. II, pp. 202-203; A. A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 58.

(8) Wickham STEED, *op. cit.*, t. II, p. 204.

(9) NICOLSON, *op. cit.*, p. 162.

(10) BENÈS, *op. cit.*, t. I, p. 276, t. II, pp. 224-292-344 et sv.; A. A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 7, Avertissement à Washington dès avril 1917.

(11) QUINTAVALLE, *op. cit.* octobre 19.

Le 29 octobre, alors que le front autrichien est brisé à Vittorio-Veneto, le Croate Korosec (1) demande au Conseil des ministres de Hongrie, que la flotte austro-magyare mutinée d'ailleurs, dès avant le 27 (2), fût livrée aux marins croates. L'Empereur y consent, sur la suggestion d'un ministre allié italophobe, insinué Manfroni, mais sans preuve, sinon sans invraisemblance (3). Et c'est donc une flotte croate désormais, dont les représentants discutent déjà à Paris, en alliés, si pas en amis, avec les délégués italiens, que les *Mas* rapides de la flotte transalpine attaquent la nuit du 1<sup>er</sup> novembre. Le *Viribus-Unitis*, le navire amiral et l'orgueil de la flotte autrichienne est coulé; mais c'est en fait un navire « allié », puisque le Conseil Suprême de Versailles a salué déjà les marins slaves de Pola qui s'en sont emparés et leur a ordonné de se diriger vers Corfou.

Comment l'Italie aurait-elle pu traiter en amis ces forces inconnues surgies tout à coup de la décomposition de l'Empire habsbourgeois — à qui ses intérêts les plus immédiats, et peut-être les plus essentiels, l'opposaient irrévocablement? et qui l'avaient combattue avec une énergie particulière? (4)

Mais par contre, comment traiter en ennemis ceux qui, en se révoltant contre Vienne, avaient largement hâté la fin de la Double monarchie? Ces Croates, ces Slovènes, ces Serbes à qui l'on avait, bon gré, mal gré, tendu la main, pendant les hostilités, au même titre qu'aux Polonais et aux Tchèques, comment ne pas voir en eux des associés pour le moins, appelés, comme tous les peuples du monde, à la grande œuvre de la Paix? Et comment ne pas tenir compte de l'appui qu'à Londres, à Paris et surtout à Washington, ces minorités ethniques avaient su trouver ou se créer?

Ainsi, et d'abord, la politique italienne fut affaiblie par ses propres contradictions (5). Elle réclama Fiume au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et refusa ce même droit,

---

(1) WINDISCH-GRAETZ, *Mémoires*, Paris, Payot, 1923, pp. 313-314.

(2) BENES, *op. cit.*, t. II, p. 432; QUINTAVALLE, *op. cit.*, 30 oct.

(3) Camillo MANFRONI, *La liberazione di Pola*, *Nuova Antologia*, nov. 1932, p. 47; Marcel BERGER et P. ALLARD, *Les dessous du traité de Versailles*, Paris, 1933; P. ALBIN, *La conférence de la Paix*; Henri NEZARD, *La Yougoslavie et la débâcle austro-hongroise*, *Rev. Pol. et Parl.*, 10 mai 1919.

(4) DILLON, *op. cit.*, p. 282: éloge des troupes croates par l'Etat-Major autrichien.

(5) NOWAK, *op. cit.*, p. 168.



au nom du Pacte secret de 1915 (1), aux 400,000 Slaves que celui-ci lui accordait. Elle revendiqua la Dalmatie — slave à 90 % au moins — au nom du Pacte de Londres, le Dodécanèse, purement grec, au seul titre de l'occupation, le Haut-Adige peuplé d'Allemands, pour des raisons stratégiques, mais invoqua la justice et Wilson quand il s'agit d'elle-même, de l'Istrie et de Malte.

Ces contradictions apparaissent déjà de façon éclatante dans les quelques jours qui s'écourent du 30 octobre au 2 novembre.

Le 30 octobre, l'Italie, sûre désormais de la victoire, demanda l'application pure et simple du Pacte de Londres. Poincaré, qui nous rapporte le fait, le note en observant que le Pacte n'a pas été observé par l'Italie elle-même (2). Première réticence française. Le même jour, à Trieste, le Comité yougoslave de la ville demande au Fascio national italien, de participer à ses travaux et est admis à condition que son admission n'implique pas des doutes sur l'italianité de Trieste (3). Le jour suivant, Orlando appuyé par Balfour, refuse pourtant de reconnaître comme puissance alliée ou associée, ces Yougoslaves avec lesquels il est en rapport depuis le début de 1918 (4), et dont le représentant, Vesnitch, siège déjà au Conseil Suprême de Guerre. C'est lui d'ailleurs qui va s'élever en termes véhéments contre l'occupation de pays yougoslaves par les troupes italiennes (5), tandis que Sonnino et Orlando, eux, protestent contre la remise de la flotte austro-hongroise aux Croates (6). Fait que les Alliés saluent de leur côté avec joie. Dès ce moment la situation est loin d'être claire.

Le 31 octobre, Orlando affirma pour la première fois sans doute, devant les Alliés, que Fiume était « *une ville essentiellement italienne* » (7). Brève déclaration, semblable à la source non remarquée d'abord, d'un fleuve promis à de hautes destinées. De cette affirmation tranquille, va jaillir en effet une des discussions les plus passionnées de la Conférence de la Paix.

Que s'était-il produit ?

---

(1) Sur la lutte menée aux E.U.A. en 1917-1918, contre ce Pacte, cf. A. A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 41 et sv.

(2) POINCARÉ, *op. cit.*, t. X, p. 397.

(3) QUINTAVALLE, *op. cit.*, 30 octobre.

(4) MERMEIX, *op. cit.*, p. 212; BENÈS, *op. cit.*, t. II, p. 458.

(5) BENÈS, *op. cit.*, t. II, p. 453; MAZARYK, *op. cit.*, p. 254.

(6) BENÈS, *op. cit.*, t. II, p. 454; MERMEIX, *op. cit.*, p. 226 et sv.

(7) MERMEIX, *op. cit.*, p. 212

Pendant que les troupes italiennes s'emparaient de Rovereto (le 2 novembre), de Trente et de Trieste (le 3) et puis de Zara (le 4), qui s'était proclamée ville libre dès le 31 octobre, des ports de Dulcigno et d'Antivari (1), ainsi que de l'île de Lissa, pendant que des pointes de cavalerie entraient à Udine, Fiume, que les troupes croates mutinées occupaient depuis le 29 octobre malgré les résistances hongroises (2), faisait, le 30 octobre, une déclaration de rattachement à l'Italie. Sept de ses citoyens partaient à Venise pour réclamer l'intervention italienne, et le 4 novembre, deux navires de guerre entraient à Fiume. Le même jour, des incidents éclatèrent entre Croates et Italiens : un drapeau italien hissé sur la tour de Fiume fut abattu (3). A Spalato, des faits identiques se produisirent (4). Le 5 novembre, les Italiens mirent la main sur la flotte croate encore toute groupée à Pola : les protestations françaises se firent véhémentes (5). Clemenceau qui ignorait, entre autres choses, que Fiume n'avait pas été accordée à l'Italie en 1915, éclata lorsqu'il apprit l'occupation de Pola (6). Le même jour (le 6) le Comité yougoslave de Paris protesta contre l'invasion de territoires slaves par les troupes du général Diaz (7). Les Croates, inquiétés par cette avance insatiable, se décidèrent, bien malgré eux, à se rallier à l'idée d'une grande Serbie (8). Le 9 novembre, fut signé l'accord Pachitch (Serbie), Trumbitch et Korochets (pour les Serbes-Slovènes-Croates) (9).

Ainsi, les appétits immodérés du nationalisme italien firent naître, du jour au lendemain, à la place de cette poussière d'Etats balkaniques que Rome avait prévus et qu'elle aurait dominés, un Etat vigoureux et nombreux, fort d'une inquiétude et d'une haine communes, et qui devait trouver, d'abord chez Wilson, ensuite du côté de la France, l'appui le plus naturel et le plus efficace.

---

(1) Dulcigno et Antivari étaient promis à la Serbie et au Monténégro par l'art. 5 du Pacte de Londres, de même que Spalato.

(2) WINDISCH-GRAETZ, *op. cit.*, p. 313.

(3) QUINTAVALLE, *op. cit.*, 4 novembre.

(4) *Enciclopedia italiana*, s. v. *Dalmazia*. C. MARABINI, *Le problème France-Italie*, p. 34, ajoute que des Français furent mêlés à ces sanglantes bagarres.

(5) POINCARÉ, *op. cit.*, t. X, p. 406; MILLER, *My diary*, t. I, p. 56.

(6) POINCARÉ, *op. cit.*, t. X, p. 407.

(7) QUINTAVALLE, *op. cit.*, 6 novembre.

(8) HAUMANT, *La formation de la Yougoslavie*, Paris, 1930, pp. 721-22.

(9) MAZARYK, *op. cit.*, pp. 253-54; BENES, *op. cit.*, t. II, pp. 404-405.

Dès lors, commença une lutte à la fois subtile et multiple, entre les diverses forces qui se heurtaient à la Conférence de la Paix. Londres voyait sans trop d'amertume les foules italiennes, obsédées par l'Adriatique, se désintéresser des affaires coloniales. Clemenceau, tout au problème allemand, était foncièrement hostile aux prétentions de la « sœur » latine. Wilson se refusait (sans toujours l'affirmer avec fermeté) à reconnaître les pactes secrets conclus pendant la guerre (1) et dont il avait eu connaissance, quoique on en ait dit (2).

De plus, il semble avoir eu vraiment peu de sympathie pour les Italiens — et beaucoup pour les Slaves, plus souples et surtout plus habiles à flatter (3). Le reste du monde ne pouvait être d'aucune utilité à l'Italie. Elle se trouva donc seule, en « *petit plaideur de justice de paix, âpre, maussade et hargneux* » (4) à défendre ses droits, dans le temps que ses Alliés, l'Angleterre et la France, se partageaient les dépouilles du vaincu. Le nationalisme exaspéré qui déferlait en ce moment sur toute la Péninsule, la paralysait littéralement en dirigeant tout son effort vers cette ville sans hinterland, et destinée à périr d'inanition, qui était devenue, par la force des choses, le symbole de la *Victoire Mutilée* (5).

\*  
\*\*

#### LA SEMAINE DE LA PASSION ADRIATIQUE.

Nous ne pouvons songer à retracer le cours mouvant de la querelle fiumaine. Il est à la fois trop vaste et trop indécis dans

---

(1) NOWAK, *op. cit.*, pp. 85 et 87, énumère les pactes secrets de la guerre. Cf. Appendice II.

(2) CH. SEYMOUR, *The intimate papers of Colonel House*, t. I, pp. 412 et 443; A. A. BERNARDY, *op. cit.*, pp. 43-44.

(3) Pourtant, en déc. 1918, DI CELLERE, dans son *Journal*, ne note aucune antipathie de la part de W. Cf. toutefois Maréchal WILSON, *op. cit.*, p. 514; Salv. BARZILAI, *op. cit.*, p. 170, explique la sympathie de W. WILSON pour les Yougoslaves par le fait qu'ils organisèrent un thé en l'honneur de la Présidente! Il est certain que dès le début de 1918, Wilson était au courant des revendications slaves dans l'Adriatique : MAZARYK, *op. cit.*, p. 303. D'après A. A. BERNARDY, pp. 32-33, l'opinion publique américaine était favorable aux Austro-Hongrois et très hostile aux prétentions italiennes. L'élément irlandais, très catholique, n'était pas le moins italo-phobe.

(4) MERMEIX, *op. cit.*, p. 96; cf. aussi CH. BENOIST, in *R.D.D.M.*, 16 octobre 1919, p. 946 et sv.

(5) L'expression est de G. d'Annunzio, mais fut reprise par Orlando. L. ALDROVANDI, *La settimana della passione adriatica*, *Nuova Antologia*, 16 mai et 1<sup>er</sup> juin 1933; QUINTAVALLE, *op. cit.*, 29 novembre 1918.

ses contours pour que nous consentions à le suivre au fil de ses méandres sans fin. L'affaire commence au Pacte de Londres : Fiume ne fut pas comprise dans les territoires cédés à l'Italie. Salandra avoue n'y avoir pas pensé (1).

Il est certain qu'y ayant pensé, il se fût heurté à l'opposition intraitable de la Russie (2). Quoi qu'il en soit, Fiume n'apparaît parmi les préoccupations italiennes, qu'au début de 1918. A cette époque (3 mars) un Comité « *Pro Fiume e Quarnaro* » communiqua à la presse de Rome, une protestation des Italiens de Fiume qui se lamentaient d'avoir été ainsi exclus du retour à la mère-patrie (3). Puis, le 13 octobre, le député « autrichien » Ossoinack déclara que la ville de Fiume devait être italienne. Mais le 21 octobre, le Comité slave de Zagreb désigna le Docteur Richard Lenac comme chef de la ville : la longue querelle commençait. Le 24 octobre, nous l'avons vu, un régiment croate dispersa un bataillon d'assaut hongrois qui défendait la cité. Six jours après, la population fiumaine, malgré la présence des Croates, votait le rattachement à l'Italie. Le 4 novembre, elle voyait entrer dans le port 2 cuirassés italiens, et le 17, les grenadiers occupaient la ville, non sans protestation de la France (4).

L'Italie se crut donc en droit de réclamer Fiume. Mais l'article 5 du Traité de Londres avait formellement reconnu — dans l'hypothèse de la survivance des Etats habsbourgeois, diront les Italiens (5) — la possession de Fiume à la Croatie (6). La cession était contraire à la fois au Traité de 1915 et aux justes revendications des Slaves (7). Dès le 26 novembre, à Sonnino qui réclamait l'exécution intégrale des promesses faites pendant la guerre, Orlando, clairvoyant, répliquait : « *et alors que l'on renonce à Fiume* » (8).

(1) SALANDRA, *Souvenirs de 1914-1915*, Paris, 1931, p. 200.

(2) EM. BOURGEOIS, *Manuel historique de politique étrangère*, t. IV, pp. 656-59.

(3) QUINTAVALLE, *op. cit.*, à la date.

(4) QUINTAVALLE, *op. cit.*, 4 et 17 novembre. Cf. A. A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 143 et sv.

(5) Mais le Pacte de Londres n'envisage pas le problème sous cet angle. La note de l'art. 5 semble au contraire considérer l'existence autonome de la Croatie, au même titre que le Monténégro et la Serbie. Ce qui implique la destruction de l'Etat habsbourgeois.

(6) Bogumil VOSNJAK, *Les origines du royaume des Serbes*, *Rev. Sc. Hist.*, pp. 285-286.

(7) GAUVAIN, *L'Italie et les Yougoslaves*, *Rev. de Paris*, 1<sup>er</sup> juin 1919, p. 647 et sv.; P. ALBIN, *op. cit.*, p. 12.

(8) QUINTAVALLE, *op. cit.*, 26 nov.

Mais comment renoncer en même temps à la Dalmatie sans la possession de laquelle il est impossible de dominer l'Adriatique ?

600,000 Italiens étaient donc morts en vain, puisque leur sacrifice n'assurait pas à leur patrie cette hégémonie de l'Adriatique et cette maîtrise des Balkans qui avaient été les buts principaux de l'intervention italienne.

A tant d'arguments, Wilson opposait celui de la Société des Nations (qui devait rendre vaines les préoccupations d'ordre stratégique) et le respect des Nationalités (que la possession de la Dalmatie risquait fort d'endommager) (1).

« *Je ne puis imaginer, disait le Président, une flotte yougoslave qui, sous le régime de la S.D.N. puisse menacer l'Italie* » (2). Les autres Alliés avaient beau jeu dans cette partie inégale. Ils refusaient Fiume à l'Italie, au nom du respect qu'ils portaient au Traité de Londres. « *Nous avons un traité qui nous lie, affirmait Clemenceau. Un accord a été conclu à Londres* ». « *Il est impossible que l'Italie réclame une clause du traité et en renie une autre* ». Lloyd George ajoutait : « *Donner Fiume à l'Italie signifierait manquer de foi envers les Serbes* » (3). C'était la meilleure façon d'isoler Rome, et d'affaiblir sa résistance. Le rusé Gallois montrait tous les inconvénients d'une occupation militaire de la Dalmatie (4); le Tigre faisait remarquer que la France, elle aussi, avait dû renoncer à la rive gauche du Rhin (5). Mais sous-main, le Quai d'Orsay reprenait à son compte la politique russe, et soutenait les revendications des Slaves du Sud (6).

---

(1) L. ALDROVANDI, *op. cit.*, pp. 171-172. R. S. BAKER, *op. cit.*, pp. 16-17; R. LANSING, *op. cit.*, pp. 198 et sv.

(2) Dès le 21 janvier 1918, Wilson avait présenté l'argument à l'ambassadeur d'Italie, di Cellere, qui faisait quelques réserves sur le fameux discours des XIV points. Cf. A. A. BERNARDY, *op. cit.*, pp. 35-36. Le 23 novembre 1918, déjà, lors de l'entrevue Wilson-di Cellere, les mêmes arguments avaient été rebattus de part et d'autre : A. A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 133.

(3) L. ALDROVANDI, *op. cit.*, 175-177; NICOLSON, *op. cit.*, p. 181.

(4) L. ALDROVANDI, *op. cit.*, p. 358.

(5) DILLOX, *op. cit.*, p. 239; NOWAK, *op. cit.*, p. 169; R. S. BAKER, *op. cit.*, p. 193.

(6) R. DE MARES, dans *Le Soir* du 24 novembre 1934 écrit à propos de Ph. BERTHELOT : « Ce fut lui qui, dès la dernière année de la guerre, prépara le système des alliances avec la Pologne et la Petite-Entente, qui a permis à la France de mener le jeu pendant les années troubles de l'après-guerre. »

Les Trois étaient donc d'accord (1) : l'Italie se heurta en vain à ce front d'airain. Elle s'épuisa dans cette lutte sans fin, et dont l'objet, désormais, perdait chaque jour de son intérêt.

Sonnino eut beau reprendre les arguments stratégiques, en montrant le caractère spécifiquement défensif (2), insister sur le fait que Fiume avait voulu, sponte sua, être rattachée à l'Italie, sur le fait, plus frappant encore que l'Autriche s'était montrée disposée, au cours des négociations de 1915, à céder certaines de ces îles Dalmates que lui refusaient maintenant les Alliés victorieux, et enfin faire état des dangers que devait courir une Italie en contact avec des peuples fougueux, intrigants et nouveaux venus dans la politique — rien n'y fit. Wilson s'entêta sur ses positions. Malade, écœuré, épuisé par l'âpre et sourde résistance de Clemenceau, préoccupé surtout par tant d'autres problèmes, plus importants et plus graves, le Président des Etats-Unis refusa Fiume et la Dalmatie à l'Italie (3). Orlando, à bout de forces, éclata en sanglots (4).

Pendant ce temps s'édifiaient les projets, les mémoires, les contre-projets italiens (5), yougoslaves, américains, aussitôt morts que nés. Là-dessus, la grande voix des manifestations populaires, à Zagreb, à Milan, à Belgrade, à Rome. Ordres du jour sans nombre : « Fiume ou la mort ». Colères serbes. Puis les journaux, le *Times*, le *Temps*, d'abord hostiles à la thèse italienne, ensuite ralliés. Et la voix emphatique de G. d'Annunzio accusant la France d'ingratitude. Heurt de la vieille diplomatie secrète et de la volonté des peuples, déchaînés par le message de Wilson. Heurt des petites et des grandes nations. Heurt de l'idéalisme wilsonien et du réalisme à la fois subtil et brutal de l'Europe. Hantise du bolchevisme.

---

(1) NOWAK, *op. cit.*, p. 171.

(2) L. ALDROVANDI, *op. cit.*, p. 173. Le général Diaz considérait pourtant que la Dalmatie ne pouvait être utile qu'à des fins offensives. (QUINTAVALLE, *op. cit.*, 26 novembre.)

(3) L. ALDROVANDI, *op. cit.*, p. 186; D. W. JOHNSON, *Fiume et le problème de l'Adriatique*, pp. 106-112; R. S. BAKER, *op. cit.*, p. 155 et sv. Sonnino conseilla à Wilson d'aller appliquer ses XIV points dans les Balkans.

(4) L. ALDROVANDI, *op. cit.*, p. 183.

(5) P. ALBIN, *op. cit.*, p. 14. Memorandum italien de mars 1919. « Si l'on conteste ou si l'on marchandé les requêtes de l'Italie, on ne peut pas le faire pour des raisons objectives et intrinsèques, mais seulement en s'inclinant outre mesure devant les prétentions des Yougoslaves. »

Erreurs, faiblesses, calculs mesquins d'hommes incapables de concevoir une paix réelle, un monde nouveau.

Dans l'atmosphère si troublée de la Conférence, dans la confusion qui sévit tout au long de tant de questions diverses, la colère italienne éclate tout à coup, et déjà les vaincus dressent l'oreille, alertés par cette fissure qui apparaît enfin dans le bloc des Vainqueurs. Le 18 avril, Orlando demande Fiume ou l'application pure et simple du Pacte de Londres.

Le 20, désireux, après tant de concessions faites à la France, de montrer quelque fermeté, Wilson refuse, au nom du septième de ses points (1). Orlando, à l'étonnement général, déclare qu'en ce qui concerne l'Autriche-Hongrie, il n'est pas lié par le programme wilsonien ; et en effet, le 1<sup>er</sup> novembre 1918, au moment où l'on discutait les conditions d'armistice, il a fait quelques restrictions au sujet du neuvième point (2), mais personne, dans l'ivresse de la victoire, ne l'a noté — ou voulu noter (3). L. Aldrovandi nous raconte que les Alliés se refusèrent à acter la protestation d'Orlando (4). Le colonel House ne la transmit en tout cas pas au Président (5). Wilson est obligé d'admettre qu'en effet, dans ces conditions, et pour ce qui concernait l'Autriche-Hongrie, l'Italie n'est pas liée par les XIV points ! (6)

Le 21 avril, Lloyd George propose que le Dodécanése soit enlevé à l'Italie, et qu'en échange, les îles dalmates lui soient accordées (7). Peut-être pourra-t-on allécher Rome avec quel-

---

(1) QUARTARA, *op. cit.*, pp. 214-15.

(2) Voici le commentaire de ce IX<sup>e</sup> point, approuvé par Wilson : « Pour le IX<sup>e</sup> point — revendications italiennes — le commentaire reconnaissait la nécessité d'une solide frontière au Nord et suggérait d'accepter pour le Tyrol la ligne de conduite indiquée dans le Traité de Londres en accordant une autorité locale aux habitants de souche allemande.

Quant à l'Adriatique, il y était exprimé l'espoir que l'on pourrait arriver à un accord en adoptant les directives du Pacte de Rome entre l'Italie et les Yougoslaves et comportant la transformation en ports libres de Fiume et de Trieste », SEYMOUR, t. IV, p. 171.

(3) NICOLSON, *op. cit.*, p. 163; QUARTARA, *op. cit.*, pp. 85-86, p. 264; MERMEIX, *Négociations secrètes*, p. 228; PARESCÉ, *op. cit.*, p. 46; MILLER, t. XIX, p. 553.

(4) L. ALDROVANDI, *L'armistizio con l'Austria-Ungheria*, *Nuova Antologia*, 1<sup>er</sup> mars 1933. Cf. aussi A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 123.

(5) NOWAK, *op. cit.*, p. 168; Ch. SEYMOUR, *op. cit.*, t. IV, p. 117, commet une erreur manifeste quand il écrit : « A aucun moment l'on ne parla des Quatorze Points, ni d'aucune réserve les concernant. »

(6) G. QUARTARA, *op. cit.*, p. 86. C'est alors que Sonnino s'écrie : « Devons-nous donc céder la Dalmatie pour rien ? »

(7) MILLER, *op. cit.*, t. XIX, p. 557.

que mandat, suggère Clemenceau. Orlando est absent (21-22 avril). Il y a quelques mois, il a déjà manifesté l'intention de quitter la Conférence, à la grande fureur de Wilson.

Désormais, la lutte se circonscrit autour de Fiume « ville libre », sous le protectorat de la S.D.N. ou bien soumise à la souveraineté totale de l'Italie (1).

Zara, Sebenico, la Dalmatie, les îles, les mandats, passent au second plan. « Fiume o morte ». Le 23 avril, Wilson rejette la contre-proposition italienne, et, à 5 heures, le *Temps* publie l'appel wilsonien au monde, démasquant les prétentions impérialistes de Rome (2). C'est l'incident fatal : la délégation transalpine quitte Paris (3). L'Italie blessée au vif fait un accueil immense à Orlando. Le Parlement l'approuve, sans restriction. Mais du 24 avril au 6 mai, pendant son absence, Clemenceau, Lloyd George et Wilson règlent les affaires les plus importantes au détriment de leur alliée (4). Le 7 mai, les négociations fiumaines reprennent. A nouveau, projets et contre-projets, toujours trop complexes pour être applicables.

D'ailleurs, les questions d'Asie Mineure occupent désormais les esprits d'une façon plus forte que la question de Fiume, trop lassante. Projet House-Tardieu (30 mai), accepté par les Slaves, repoussé par l'Italie. Le 12 juin, Orlando demande une fois de plus l'application pure et simple du traité de 1915. Mais à vrai dire, se demande l'Angleterre, l'Italie a-t-elle respecté le Pacte ? et la France abonde dans ce sens (5). A Fiume, les incidents entre soldats français et italiens se multiplient (le 1 et le 2 juillet, une trentaine de Français sont blessés. Le 6, dix-sept Annamites sont tués. La foule tente de prendre d'assaut les

---

(1) MILLER, *op. cit.*, t. IX, p. 842.

(2) Sur l'état d'esprit d'un Wilson accoutumé à « parler aux peuples » et à déchaîner l'enthousiasme : Maréchal WILSON, *op. cit.*, p. 501; DILLON, *op. cit.*, pp. 248-50; les chroniques de E. LEMONON dans la *Rev. Polit. et Parl.* de 1919, l'article déjà cité de L. ALDROVANDI; K. F. NOWAK, *Versailles*, 1919, pp. 30-31; DILLON, *The inside story*, pp. 294-296.

(3) C'est à ce moment qu'un agent italien prévient les Américains qu'Orlando a l'intention de se rendre à Rome pour y proclamer l'annexion de Fiume : Wickham STEED, *op. cit.*, t. II, p. 310. Sur l'effet que cette nouvelle produisit sur Wilson, Cf. DILLON, *The inside story*, pp. 296.

(4) NICOLSON, *op. cit.*, p. 262; Dr. DILLON, *op. cit.*, pp. 256-260; DILLON, *op. cit.*, *The inside story*, p. 301; K. F. NOWAK, *op. cit.*, pp. 170-171.

(5) Memorandum Balfour : 28 juin 1919.



casernes françaises) (1). Puis le calme semble renaître. Les dernières séances des « Quatre » ont lieu (3-28 juin) (2).

Le 12 septembre, G. d'Annunzio à la tête de ses *Arditi*, s'empare de la ville. Le 14, les troupes anglaises, françaises et américaines l'évacuent. Désormais, l'épopée héroï-comique de l'Italie contemporaine va commencer. Mais il n'est pas dans notre propos de la raconter. Qu'il nous suffise de noter encore, à grands traits, les principaux événements de l'aventure fiumaine. Le traité de Rapallo, conclu entre l'Italie et la Yougoslavie (12 novembre 1920) fit de la Cité, un Etat indépendant et libre : les deux principaux intéressés avaient, comme le voulait Giolitti, traité seuls la question depuis la Conférence de San-Remo (avril 1920). L'Istrie, les îles Lussin et Cherso appartenaient à l'Italie qui établissait également sa souveraineté sur Zara (3); 400.000 Slaves étaient ainsi soumis à l'autorité de Rome. Les troupes italiennes durent menacer de bombarder les *Arditi* de d'Annunzio pour les amener à évacuer Sussak, Arbe, Veglia et Fiume (1 au 31 déc. 1920). Aux premiers coups de canon de l'*Andrea-Doria*, le Condottiere céda (4).

En avril 1921, soit lassitude, soit sentiments réels, les élections fiumaines donnèrent la majorité aux autonomistes, guidés par Riccardo Zanella. Mais en réponse à cette offense faite à l'italianité de la ville, Francesco Giunta à la tête du Fascio fiumain, brûla les urnes électorales et occupa les rues de la Cité. Un véritable combat éclata à Valcurigue, aux portes de Fiume. Le 5 octobre 1921, R. Zanella était pourtant à la tête de la ville, qu'il dut abandonner, le 3 mars 1922, sous la pression de la minorité fasciste. Enfin, en janvier 1924, le Pacte de Rome apporta la seule solution possible en accordant « *la pleine et entière souveraineté de l'Italie sur Fiume* », et en livrant Porto-Baross aux Yougoslaves. La question fiumaine était close, du moins sous sa forme actuelle.

\*  
\* \*

---

(1) QUINTAVALLE, *op. cit.*; MILLER, *op. cit.*, t. XVII, pp. 491-92.

(2) Luigi ALDROVANDI, Le ultime sedute dei « Quattro », *Nuova Antologia*, 1<sup>er</sup> mai 1937, p. 76.

(3) HAUMANT, *op. cit.*, p. 735; GIOLITTI, *Memorie della mia vita*, t. II, pp. 567 et sv., pp. 579 à 581.

(4) *Enciclopedia Italiana*, s. v. Fiume et s. v. Iugoslavia. V. ADAMI, *Storia documentata dei confini del Regno d'Italia*, t. IV; C. SFORZA, *Les bâtisseurs de l'Europe moderne*, pp. 303-311; G. GIOLITTI, *op. cit.*, t. II, pp. 581-587.

« LA VICTOIRE MUTILÉE ».

Mais la question de Fiume n'était qu'un point, démesurément grossi par les circonstances.

Que devint le Traité de Londres lui-même, au cours des négociations de 1919 ? Faut-il parler à son propos, avec d'Annunzio, de « victoire mutilée », ou bien peut-on affirmer qu'il fut appliqué, si pas toujours à la lettre, du moins dans son esprit ? La réponse est complexe ; mais il n'est pas excessif d'avancer que, plus que ses Alliés, l'Italie a atteint, en 1919, les fins qu'elle s'était assignées, quatre ans auparavant. Ni l'Angleterre, ni, surtout, la France n'auraient pu en dire autant. L'Allemagne se dressait encore à leurs portes, et le temps devait prouver que la menace n'était pas vaine. Tandis que la destruction de l'Autriche-Hongrie était inespérée, à force d'être totale. Par sa soudaineté et son étendue, elle avait dépassé toutes les prévisions, y compris les plus optimistes et les plus haineuses. L'antique adversaire s'était écroulé « *come corpo morto cade* ».

Dans ces conditions, la lettre du Traité de Londres pouvait-elle encore être admise ? Le Pacte n'avait-il pas été dépassé largement par les circonstances ? Il semble bien que les Italiens l'aient compris à deux reprises, en 1917, après Caporetto, en 1918, au moment de l'Armistice (1). Mais ils ne surent pas résister aux tentations d'une proie en apparence facile. Dans ces Balkans, agités des derniers soubresauts d'un Empire à l'agonie, ils crurent qu'il leur serait aisé de tailler en plein drap, sans respect des nationalités, sans souci de ces XIV Points wilsoniens sur la base desquels l'Europe allait tenter de bâtir la Paix.

Nous avons vu dans le chapitre précédent avec quelle rapidité s'était accomplie l'occupation italienne de Fiume, Zara, Rovereto (2 nov.), Trieste, Sebenico. Le 14 novembre, le vice-amiral Millo assumait l'office de commandant en chef de la Dalmatie, des îles dalmates et des Curzolari (2).

Le 31 octobre déjà, les représentants des Yougoslaves à Paris avaient protesté auprès des Alliés contre l'invasion systématique

---

(1) Wickham STEED, *op. cit.*, t. II, p. 179 ; MAZARYK, *op. cit.*, p. 249 ; BENÈS, *op. cit.*, t. II, p. 108 ; P. ALBIN, *op. cit.*, p. 12.

C'est également l'opinion de G. GIOLITTI, *op. cit.*, t. II, p. 569.

(2) QUINTAVALLE, *op. cit.*, 14 novembre.

des territoires dalmates : il leur fut répondu que cette occupation n'avait aucun caractère définitif et qu'elle ne présageait en rien de l'avenir (1). Mais, définitive ou non, l'occupation se poursuivit. Le 22 novembre, des marins italiens s'emparèrent de la plus grande partie de la flotte commerciale austro-magyare. Puis vinrent les votes, plus ou moins spontanés, de Veglia (5 décembre), de l'île d'Arbe (2) (14 déc.) du Comité *pro Adriatico italiano*, réclamant la Dalmatie (15 déc.). Dès le 5 novembre, les communes istriennes avaient demandé leur rattachement à l'Italie.

Aux premiers jours de 1919, l'Italie occupait donc et largement les territoires qui lui avaient été assignés par le Pacte de Londres, y compris Durazzo et Tirana (3), y compris Dulcigno, Antivari et l'île de Lissa (4). Une partie de la flotte de guerre austro-magyare lui avait été livrée. En Epire du Nord, en Albanie, en Macédoine, de larges lambeaux de territoires lui restaient dans les mains (5).

De leur côté, Serbes et Croates ne restaient pas inactifs et tâchaient de réaliser, qui d'une façon, qui de l'autre, et parfois de façon très contradictoire, le rêve d'une grande Yougoslavie. Fatalement, le heurt devait se produire. Nous l'avons vu éclater à Fiume; désormais, à Spalato, à Trieste, tout au long de la côte dalmate, des incidents sans nombre vont se produire.

Pas une réunion en Italie qui ne réclame Fiume et la Dalmatie. Pas un meeting, de Belgrade à Zagreb qui ne revendique la Dalmatie et Fiume : le 10 janvier, à Zagreb, la foule vote un ordre du jour contre l'occupation italienne de Gorizia, Trieste, Fiume et la Carniole.

Puis, c'est Serajevo qui fait entendre sa voix, et Lubliana (6) où des soldats slovènes arrachent et brûlent un drapeau italien. A Fiume, les désordres sont quotidiens : les Italiens accusent la garnison française de n'y être pas étrangère (20 janvier) (7).

---

(1) BENÈS, *op. cit.*, t. II, p. 453.

(2) Arbe et Veglia étaient promises à la Croatie, par la note de l'art. 5 du Pacte de Londres.

(3) Occupées depuis le 14 octobre 1918.

(4) L'art. 4 du Pacte de Londres refusait les ports de Dulcigno et Antivari à l'Italie. De même Cattaro, occupée aux environs du 17 novembre. De même Spalato.

(5) NICOLSON, *op. cit.*, p. 283.

(6) QUINTAVALLE, *op. cit.*, à la date du 12 février.

(7) QUINTAVALLE, *op. cit.*, à la date du 20 janvier.

Il s'en faut de peu que la guerre éclate entre les deux antagonistes. Ce n'est pas la seule fois, ni le seul endroit en Europe où la guerre n'apparaisse, dès 1919, plus menaçante qu'elle ne l'a jamais été. Quatre ans de violence systématique ont déformé tous les esprits. Seule la lassitude réelle des corps et des nations met quelque frein aux fureurs nationalistes et guerrières. La lassitude et aussi, dans le cas de la Yougoslavie et de l'Italie, les graves désordres intérieurs qui les paralysent, toutes deux. Les Croates, mécontents de la perte de leur autonomie, provoquent de violents conflits anti-serbes. Catholiques et orthodoxes s'empoignent à l'occasion. Le sort de l'Italie en ces dures années de l'après-guerre est mieux connu, et nous n'insistons pas.

Le 10 janvier 1919, a lieu la première entrevue Wilson-Orlando. Le Président accepte la ligne du Traité de Londres, en ce qui concerne la frontière italienne du Nord, mais refuse d'appliquer ce même Traité à propos de la frontière orientale. En échange, il offre à l'Italie l'amitié yougoslave. « Ah ! vous ne connaissez pas les Yougoslaves, s'écrie Orlando. Si l'Italie devait leur céder la Dalmatie, Fiume et l'Istrie orientale, ils avanceraient de nouvelles prétentions sur Trieste et Pola et, après Trieste et Pola, sur le Frioul et Gorizia ».

En cette première discussion, tous les arguments qui seront ressassés des mois durant, au cours de la Conférence, s'offrent déjà à l'esprit des deux adversaires, sans qu'aucun soit décisif au point de mettre fin au conflit. Sur la valeur sacro-sainte des traités, même secrets, sur le droit des Fiumains à disposer d'eux-mêmes, sur les relations peu amicales entre Italiens et Slaves du Sud, tout est dit dès lors, et la polémique des mois qui vont suivre, ne pourra désormais qu'envenimer les rapports italo-américains (1).

Le 11 février 1919, les Yougoslaves, tacticiens consommés, s'en remirent à W. Wilson pour tout ce qui touchait au problème de l'Adriatique : mouvement d'une extrême habileté, car outre qu'il flattait l'orgueil incommensurable du Président — qui n'avait déjà que sympathies pour les Slaves — il plaçait la question sur le plan européen, et, partant, y intéressait en même

---

(1) E. J. DILLON, *The inside story*, pp. 287-289.

temps, deux rivaux possibles de l'Italie : Londres et Paris. Sonnino eut beau protester avec énergie (1), Orlando, pleurer et se lamenter, le coup était porté à fond ; la parade fut insuffisante.

Le 18 février 1919, la Yougoslavie réclame Fiume, Trieste, l'Istrie, la Dalmatie. Le 15 mars, les Italiens envoient un mémoire exigeant Fiume et la Dalmatie : la délégation américaine le juge absurde (2). D'ailleurs les documents adressés à Wilson par les experts américains affirment, tous, les droits incontestables de la Serbie sur la Dalmatie (3).

Le gouvernement de Belgrade se sent à ce point dans son fort, qu'il offre d'organiser des consultations dans les territoires contestés par l'Italie (6 avril 1919) (4). Rome recule aussitôt et déclare se contenter de l'application pure et simple du Traité de Londres (19 avril). Le départ de Sonnino et d'Orlando ajourne le débat. Puis les projets se suivent (28 mai, 7 juin), plus stériles et plus vains les uns que les autres. Tout l'effort italien se porte désormais sur Fiume. Zara, Sebenico, Spalato et les îles dalmates ont leur sort réglé implicitement dès 1919 ; elles iront à l'un ou à l'autre des deux adversaires, suivant le sens et la portée de la solution fiumaine.

Le 13 mai, Wilson propose que le sort de Fiume et de la Dalmatie soit réglé par un plébiscite, le Dodécanèse devant tout naturellement être attribué à la Grèce (5). Des compensations seront cherchées du côté de la Somalie (6) et de l'Asie Mineure (7). L'entêtement des Yougoslaves fait échouer le projet (19 mai).

Le 21 mai, Lloyd George présente une solution combinée des problèmes de l'Adriatique avec ceux de l'Asie Mineure. Le 26, Orlando sans doute encouragé par l'opposition américaine, toujours plus violente (8) refuse tout plébiscite et demande l'appli-

---

(1) W. STEED, *op. cit.*, t. II, pp. 263-64 ; QUINTAVALLE, *op. cit.*, 17 février.

(2) W. STEED, *op. cit.*, t. II, p. 309.

(3) MILLER, *op. cit.*, t. XVII, à la date des 16, 17, 18, 22 mars.

(4) C'est à peu près à cette date (12 avril), que des rapports d'officiers américains sur l'arrogance italienne en Dalmatie, achèvent d'irriter définitivement Wilson : W. STEED, *op. cit.*, t. II, p. 309.

Le ton de Wilson à l'égard d'Ossoinac (entrevue du 14 avril 19) est caractéristique à cet égard : A. A. BERNARDY, *op. cit.*, pp. 180-181.

(5) MILLER, *op. cit.*, t. XIX, p. 570.

(6) MILLER, *op. cit.*, t. XIX, p. 572.

(7) NICOLSON, *op. cit.*, pp. 274-275.

(8) A. A. BERNARDY, *op. cit.*, pp. 153-154.

cation pure et simple du Pacte de Londres. Deux jours après, c'est Wilson qui refuse l'Istrie à l'Italie, et veut confier Fiume à la Société des Nations.

Le 30, nouveau projet House-Tardieu : Fiume, Etat souverain ; Zara, Sebenico, les îles Cherso, Lussin, Lissa et Pelagosa à l'Italie, Sussak et Veglia aux Yougoslaves. Accepté le 2 juin par Trumbich ; Orlando s'engage à répondre par écrit.

Il est inutile de continuer à tracer les méandres infinis de tant de projets fastidieux, morts avant d'être nés.

Aux termes de l'accord final, que voyons-nous accorder à l'Italie ? D'abord, la Vénétie Julie et la Vénétie Tridentine, Trieste — rattachée volontairement depuis 1382 à l'Autriche (1) — Gorizia et Pola, dont l'importance stratégique est reconnue (2), Zara, Fiume et l'Istrie (3), le Haut-Adige dont le dévouement aux Habsbourg était légendaire, et pour lequel le principe des nationalités a été rien moins que respecté.

Rome atteignait enfin ce Quarnaro « *che Italia chiude e i suoi termini bagna* », (4) cher à ses rêves irrédentistes. Elle recevait Lagosta — pour des raisons stratégiques (5) — Pola, les îles Cherso et Lussin, pour des raisons identiques (6).

Elle pouvait regretter peut-être de n'avoir pas acquis l'hégémonie de l'Adriatique — puisque aussi bien celui qui n'en possède pas la côte orientale ne domine pas la mer (7) ; elle pouvait déplorer l'absurdité de frontières qui, en lui attribuant Cherso et Lussin, laissaient Veglia et Sussak à la Yougoslavie (8) ; elle ne pouvait ignorer qu'elle avait, malgré tout, atteint ses buts de

---

(1) R. MENNEVÉE, « L'Egoïsme sacré » de l'Italie, in *Doc. Polit.*, nov. 1932, p. 713. Cf. Appendice.

(2) *Enciclopedia italiana*, s. v. Adriatico, 557a.

(3) D. W. JOHNSON, *Fiume et le problème de l'Adriatique*, Payot, 1923.

(4) DANTE, D. C., *Inferno*, IX, 114. Poincaré nous raconte (18 décembre 18) qu'il fut invité à supprimer ce vers célèbre dans le toast destiné au roi d'Italie, parce que les droits de Rome pourraient en paraître limités. (POINCARÉ, *op. cit.*, t. X, p. 454).

(5) O. RANDI, *La Jugoslavia*, Napoli, 1922, p. 475.

(6) *Enciclopedia Italiana*, s. v. Adriatico ; D. W. JOHNSON, *op. cit.*, Payot, 1923, p. 117 ; J. GASCUEL, *La querelle de l'Adriatique* in *Rev. Polit. et Parlem.*, mars 1933, p. 524.

(7) *Enciclopedia Italiana*, s. v. Adriatico. La largeur de l'Adriatique met la côte italienne à portée d'attaques brusquées menées par de petites unités, sortant des repaires inaccessibles de la côte dalmate.

(8) Il est vrai que les Yougoslaves peuvent formuler et formulent les mêmes plaintes, *Encicl. Ital.*, s. v. Adriatico, cf. J. GASCUEL, *op. cit.*, p. 524 ; D. W. JOHNSON, *op. cit.*, pp. 108-109.

guerre plus pleinement que tous ses autres alliés. Il lui aurait été déjà beaucoup plus difficile d'obtenir la Dalmatie, au lendemain d'une guerre dont les fins proclamées étaient le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (1) et l'abolition totale des conquêtes territoriales. Dans aucune des villes dalmates où ils sont groupés, les Italiens ne forment un noyau important. Selon les statistiques italiennes, ils ne sont que 12 % — 0,1 % selon les statistiques yougoslaves — 3,9 % selon les statistiques autrichiennes de 1910 (sans doute faussées, elles aussi, en défaveur des Italiens) : de toute façon, les Italiens (14.329 en 1927) ne doivent pas dépasser 10 % de la population totale ; et dans cette minorité, 98 % sont des travailleurs manuels ordinaires. En pareille matière, l'argument de la qualité (culture latine) opposée au nombre, est peu valable (2). Il y a eu, autrefois, une mince pellicule d'italianité vénitienne, tout au long de la côte dalmate ; mais elle est toujours restée superficielle, et depuis un siècle, elle n'a pu que s'effacer.

Telles furent les solutions apportées aux problèmes posés dans l'Adriatique par le Pacte de Londres. Somme toute, elles ne sont pas mauvaises. En les étudiant, nous comprenons difficilement aujourd'hui quelles furent les raisons de la grande déception italienne. A vrai dire, tout le monde a été déçu dans les années qui suivirent l'Armistice : l'effort avait été trop grand et le rêve trop prolongé pour que, par la suite, la réalité quelle qu'elle soit, ne déçoive pas. Or, le peuple italien, dès la fin de 1918, exagéra jusqu'à l'in vraisemblance la valeur de son intervention militaire. C'est un élément capital pour la compréhension exacte des rapports entre Rome et Paris, que cet orgueil guerrier de l'Italie, qui croit avoir gagné la guerre — la sienne et celle des Alliés — avec la même fermeté, la même assurance, la même foi aveugle, que la France ressent quand elle affirme avoir fait le geste décisif et vainqueur.

---

(1) A cela les Italiens répliquaient qu'en Alsace-Lorraine, l'élément germanique représentait 87 % de la population, et l'élément français, à peine plus de 10 %. A. A. BERNARDY, *op. cit.*, 310.

(2) J. GASCUEL, *op. cit.*, pp. 521-22 ; Ivo BUBIC, *Les Italiens sur le littoral du Royaume de Yougoslavie*, Split, 1931 ; O. RANDI, *op. cit.*, p. 471 ; *Enciclopedia Italiana*, s. v. Dalmazia ; G. GIOLITTI, *op. cit.*, t. II, p. 576, reconnaît que la Dalmatie était slave, dans son immense majorité, sauf Zara (p. 580). Le Conseil des Ministres italien approuve cette constatation.

De cette humiliation première, naquit bien vite une rancune tenace à l'égard des anciens alliés qui méconnaissaient l'étendue des sacrifices subis. Puis, la querelle de Fiume, les incidents de Dalmatie, les lourdes difficultés économiques de l'après-guerre, les troubles sociaux prolongés vinrent entretenir et confirmer ce sentiment d'amertume. On parla de Victoire mutilée : en vérité, la Victoire fut mutilée pour chacun des vainqueurs. Mais en Italie, la foule passionnée prit le mot à la lettre. Elle oublia que la destruction complète du vieil Empire habsbourgeois était une victoire sans prix, et telle qu'elle n'avait osé la rêver en 1915. Elle ne vit que le fait brutal d'une Yougoslavie, hostile dès l'abord à ses prétentions adriatiques (1), et d'abord soutenue par la France. La vieille gallophobie de Crispi déferla, une fois de plus, des Alpes à l'Adriatique. 1919 est une année terrible pour les rapports franco-italiens. Elle va marquer de son sceau les années à venir.

Tout cela n'est désormais que trop connu. L'Italie de 1918 a été profondément déçue en voyant surgir à ses côtés, à la place de la poussière d'Etats balkaniques que le Pacte de Londres lui avait laissé entrevoir, un Etat — artificiel s'empressera-t-elle de dire — groupant tous les Slaves du Sud, et jusqu'à ces Croates, livrés aux Serbes, en échange du Banat (2), et dont les Italiens avaient espéré peut-être qu'ils pourraient s'en faire des alliés solides ou des protégés soumis.

Que la France qui, durant la guerre déjà, avait songé à s'assurer dans les Balkans, l'appui de l'Autriche (3), ait misé bien vite sur la carte yougoslave (4), et, reprenant à son compte,

---

(1) J. ANCEL, *Les Balkans face à l'Italie*, Delagrave, 1928, pp. 80-86.

(2) Alb. PINGAUD, *L'Entente et la Roumanie*, R.D.D.M., mai 1930, p. 155; *Enciclopedia Italiana*, s. v. Croazia. En 1918, il y avait en Croatie, 0,2 % d'Italiens et 89,3 de Croates. Sur le Banat, cf. DILLON, *op. cit.*, pp. 239-242.

(3) J. DE PIERREFEU, *Grand Quartier Général*, t. II, p. 211, note que Pétain voulait un ami à l'Est et pensait à l'Autriche.

(4) En juillet 1918, l'Italie accuse officiellement la France de fournir des armes à la Pologne, à la Roumanie et surtout à la Yougoslavie, MILLER, XVII, pp. 491-92.

Dès janvier 1918, l'ambassadeur di Cellere note « l'incertitude » des positions françaises à l'égard du problème adriatique : A. A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 49. En nov. 1918, le représentant de la Serbie à New-York, annonçait déjà que son pays aurait l'appui de la France à la Conférence des Nations : cf. A.A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 127.



la politique de la Russie, ait favorisé de toutes les façons (1) la naissance d'un Etat destiné à contre-balancer en Europe centrale, la poussée germanique et les ambitions italiennes, quoi de plus naturel ? Mais quoi de plus naturel aussi, que ce soit contre elle, dès lors, que l'Italie ait dirigé ses colères contre cette France qui, non contente de s'être assuré la part du lion dans le partage des colonies, contrecarrait son action dans les Balkans « où elle n'avait rien à voir », (2) et soutenait les revendications des pires ennemis de Rome.

A la France (3), plus qu'à l'Angleterre, Rome s'est heurtée partout : en Méditerranée, dans le Levant, en Afrique du Nord, sur le lac Tchad, en Ethiopie, dans l'Adriatique, dans les Balkans ; partout ses intérêts et ses appétits ont vu se dresser la formidable barrière des intérêts français.

Si la politique romaine s'en prend souvent à la « sœur latine », ce n'est pas seulement parce qu'elle suit la ligne de moindre résistance — celle de la gallophobie traditionnelle — et, malgré les apparences, de l'amitié pour Londres — c'est encore parce que la France s'est toujours présentée à l'Italie comme une rivale heureuse (4).

\*  
\*\*

Quant aux autres points du programme adriatique de 1915, voyons ce qu'ils sont devenus au cours des négociations de 1919.

L'article 7 du Pacte de Londres prévoyait : 1°) la constitution de l'Albanie « *petit Etat autonome neutralisé* » (musulman, a dit l'article 5) ; 2°) le partage de l'Albanie septentrionale et méridionale entre le Monténégro, la Serbie et la Grèce ; 3°) le

---

(1) Dès le 27 novembre 1918, les Italiens surent que la France s'opposait à l'occupation des territoires prévus par le Pacte de Londres, sous le prétexte que les Etats-Unis n'accordaient pas leur autorisation. Cf. A. A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 132. En octobre 1919, l'ambassadeur Jusserand fit une démarche destinée à manifester l'hostilité de la France au projet Tittoni : A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 170.

(2) E. J. DILLON, *op. cit.*, p. 264, pp. 268 à 270. *Enciclopedia Italiana* s. v. Balcanica.

(3) VERAX, *Italia Iugoslavia e Albania*, *Nuova Antologia*, 1<sup>er</sup> janv. 1928, p. 3 et sv. ; *Enciclopedia Italiana*, sv. *Mare adriatico* ; Camillo MANFRONI, *op. cit.*, p. 54 ; E. LEMONON, *Rev. Pol. et Parl.*, mai 1919, p. 206.

(4) C. MARABINI, *Le problème France-Italie*, pp. 34 et sv.

droit pour l'Italie de représenter l'Etat d'Albanie dans ses relations avec l'étranger (1).

Le point 12 du programme de paix américain (21 septembre 1918) attribuait l'Albanie à l'Italie et aux Yougoslaves (2). Nicolson nous dit par contre qu'au début du mois de janvier 1919, la délégation américaine était hostile aux revendications italiennes en Albanie, mais disposée à céder en fin de compte (3). C'est là l'image à peu près exacte des conditions psychologiques dans lesquelles travailla la Conférence de la Paix.

Mais dès le début l'Italie se heurte d'abord à la résistance de l'Albanie, ensuite aux revendications voraces (et pourtant fort sympathiques à Wilson) de la Grèce : Dodécannèse, Smyrne, Epire du Nord (3 février). Ici, comme ailleurs, les adversaires de l'Italie peuvent compter sur l'appui discret mais efficace de la France ou de l'Angleterre ; parfois des deux à la fois, suivant la zone des intérêts en cause (4) (12 février). Aussi tous les projets d'arrangement albanogrec se heurtent-ils à la résistance de Rome (5).

En avril 1919, un projet américain envisage, à la grande joie de Nicolson qui nous rapporte l'histoire, de mettre sur le trône d'Albanie le duc des Abruzzes. Le projet n'aboutit évidemment pas.

En mai 1919, nouveau projet ; l'Albanie du S. à la Grèce ; l'Albanie centrale à l'Italie ; Koritza neutralisé ; le Nord, Etat autonome contrôlé par la Yougoslavie (6).

En juillet, l'accord italo-grec (Venizelos-Tittoni) en reconnaissant les aspirations grecques sur l'Albanie méridionale, provoque aussitôt en Albanie de violents incidents anti-italiens (7).

---

(1) Sur les menées anti-italiennes des Albanais d'Amérique, cf. le très curieux chapitre de A. A. BERNARDY, *op. cit.*, pp. 89-104.

(2) LANSING, *op. cit.*, p. 192 ; Treaty of peace with Germany, *op. cit.*, pp. 969 et sv.

(3) NICOLSON, *op. cit.*, p. 225.

(4) NICOLSON, *op. cit.*, p. 268.

(5) MILLER, *op. cit.*, t. XVII, p. 18 ; t. XVII, p. 287 ; t. XVII, p. 112.

(6) NICOLSON, *op. cit.*, p. 349.

(7) DRIAULT, *Histoire diplomatique de la Grèce*, vol. V, p. 361, provoquée par des Serbes déguisés en Albanais, dira Rome ; QUINTAVALLE, *op. cit.*, 26 septembre.

Quelques mois plus tard, un accord interallié abandonne à l'Italie (sous réserve de l'approbation américaine) un mandat sur l'Albanie (sauf l'Albanie septentrionale) et la souveraineté de Valona et de son hinterland (1). Mais l'opposition yougoslave sur ce point est complète (12 janvier 1920) (2). Cependant, dès juin 1920, de violentes attaques des insurgés albanais accablent Valona occupée par les Italiens depuis décembre 1914 (3), et que leur accordé d'ailleurs, l'article 6 du Pacte de Londres. A Brindisi, de violents incidents qui vont jusqu'à la mutinerie des troupes, empêchent le départ de renforts italiens : le 2-3 août 1920, par le protocole de Tirana, l'Italie est obligée de reconnaître l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Albanie. Valona est abandonnée pour des raisons d'ordre stratégique plus encore que sous la pression des socialistes italiens (4).

Il ne restait à l'Italie que l'île Saseno et les caps Linguette et Tresporti.

Elle était chargée de plus par la Société des Nations (17 décembre 1920) de veiller à l'intégrité territoriale de l'Albanie. Les traités du 27 novembre 1926 et du 23 novembre 1927 ont fixé les rapports italo-albanais sous leur forme actuelle (5).

## APPENDICE I.

### LES POPULATIONS DE L'ADRIATIQUE.

Voici les chiffres cités devant la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères à Washington par le président de l'Alliance républicaine yougoslave (4 septembre 1919), in A.A. BERNARDY, *op. cit.*, p. 254).

---

(1) QUINTAVALLE, *op. cit.*, 15 septembre 19.

(2) QUINTAVALLE, *op. cit.*, 12 janvier.

(3) EM. BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 651.

(4) G. GIOLITTI, *op. cit.*, t. I, pp. 569-570, dit que l'occupation de Valona eût été « une énorme dépense sans aucun bénéfice » d'aucun ordre, stratégique ou autre.

(5) G. DEMORGNY, *Danube et Adriatique*, p. 104 et sv; *Enciclopedia Italiana*, s. v. Albania.

	Italiens	Slaves (Croates, Slovènes, etc.)	Autres éléments (germaniques, magyars)
Trieste . . . . .	118.959	50.074	11.870
Gorizia et Gradisca . . . .	90.119	155.039	4.500
Istrie . . . . .	145.517	224.400	12.735
Carniole . . . . .	—	140.000	—
Dalmatie . . . . .	18.082	612.660	3.081
Fiume, Sussak, Trsat . . . .	24.000	34.000	6.000
	396.737	1.225.640	38.185
Dont l'archipel dalmate	1.563	116.227	—
Fiume (d'après les don- nées italiennes) . . . .	de 28.911 à 35.000	10.927	6.426

## APPENDICE II.

### LES POSITIONS CONTRADICTOIRES DU PRÉSIDENT WILSON.

Voici le texte d'un article publié en Amérique après le 23 avril 1919 et qui eut un très grand succès (d'après A.A. BERNARDY, op. cit. pg. 152 et 153). Il illustre assez bien l'état d'âme américain, à cette époque.

« Le 11 février 1918, le Président déclara que l'Amérique ne désirait pas intervenir dans les affaires européennes, et d'autant moins arbitrer des conflits extérieurs,

*mais*, à Paris, le Président tente de conduire les négociations, selon ses vues personnelles.

Sur la base des XIV points, il a accepté la reddition de l'Allemagne,

*mais* il les oublie chaque fois qu'ils ne rencontrent pas l'assentiment de la France et de l'Angleterre.

Il soutient ses XIV points contre l'Italie, la plus faible et la plus pauvre des Alliés,

*bien que* ceux-ci n'aient rien à voir dans la reddition de l'Autriche, et malgré les réserves faites par Orlando sur certains d'entre eux,

*mais*, en même temps, il nie, en ce qui concerne Fiume, le point le plus important, celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il donne l'Alsace-Lorraine à la France, sans discussion, parce qu'il reconnaît que l'élément germanique y a été introduit de force,

*mais*, en même temps, il refuse la Dalmatie à l'Italie, malgré que l'élément slave y était introduit de force.

Il ne veut pas reconnaître le Traité de Londres, parce qu'il est un traité secret,

*mais* il reconnaît le Traité secret entre la Chine et le Japon.

Il donne à la France la vallée de la Sarre qui est tout entière allemande, et au Japon, le port de Shantung qui est chinois,

*mais* il prétend refuser à l'Italie le port spécifiquement italien de Fiume.

Il reconnaît à la France le droit de se défendre contre les Allemands,

*mais* il refuse à l'Italie le droit de se défendre contre les Yougoslaves.

Le Père de la S.D.N. se défie de sa propre Ligue, et fait inclure dans les Statuts de la Ligue elle-même la doctrine de Monroë, pendant qu'il accroît les armements des Etats-Unis,

*mais*, en même temps, il prétend que l'Italie confie à la S.D.N. le soin de sa propre sécurité.

Il se préoccupe gravement du minime pourcentage d'allo-gènes qui, pour des raisons nationales, passeraient sous la souveraineté italienne,

*mais* il ne se préoccupe pas du tout du pourcentage beaucoup plus élevé d'allo-gènes qui passent sous la domination des nations à qui il n'ose rien refuser.

Il ravitaille l'Allemagne, l'Autriche et jusqu'aux bolchevistes,  
*mais* il permet que ses amis menacent d'affamer l'Italie si  
celle-ci n'accepte pas son arbitraire point de vue.

Il refuse à la Pologne le port de Dantzig,  
*mais* il veut donner à la Yougoslavie, ennemie la cité amie  
de Fiume ».

. . . . .



# **Un épisode de la politique douanière des Archiducs :**

## **L'expérience de Juan de Gauna (1603-1605)**

par J. DE STURLER,  
Agrégré de l'Enseignement Supérieur,  
Assistant à la Faculté de Philosophie et Lettres.

---

Nous nous proposons, au cours de cet article (1), d'attirer l'attention sur un ensemble de mesures douanières appliquées de 1603 à 1605 sous le gouvernement des Archiducs Albert et Isabelle aux Pays-Bas catholiques. Imposées aux dirigeants de nos régions par le gouvernement de Madrid, elles se révélèrent bientôt inefficaces à atteindre le but poursuivi. Bien plus, elles exposèrent l'économie belge aux représailles de puissances étrangères et l'on peut dire qu'elles n'eurent d'effet préjudiciable qu'à l'égard de ceux qui les appliquèrent ou qui les laissèrent appliquer.

Il importe de souligner que les mesures douanières auxquelles nous venons de faire allusion constituèrent une innovation, malheureuse comme nous venons de l'affirmer. Avant d'examiner en quoi elles consistèrent, il convient donc tout d'abord de donner un aperçu préliminaire de la situation à laquelle elles avaient pour mission de porter remède. Nous exposerons brièvement quelle était cette situation, quelle avait été jusque-là la politique commerciale pratiquée par les dirigeants de l'Espagne et par ceux des Pays-Bas catholiques à l'égard des Provinces Unies, depuis la date de la cession des Pays-Bas à l'infante Isabelle (1598) et le début de l'année 1603.

---

(1) Il représente le développement d'un travail présenté en 1927-1928 au cours de Critique Historique dirigé par M. le professeur HUISMAN, auquel nous sommes redevable de l'indication du sujet ainsi que de plusieurs directives également précieuses. Nous lui sommes d'autant plus reconnaissant que cette préparation nous a mis sur la voie d'une étude plus étendue, consacrée à la politique commerciale des Archiducs vis-à-vis des Provinces Unies, que nous poursuivons en ce moment.

L'acte par lequel Philippe III cédait les Pays-Bas à l'infante Isabelle est du 6 mai 1598 (1). Trois mois plus tard, le 14 août 1598, Philippe II, dont les représentants continuèrent à administrer les territoires cédés jusqu'à la prise de possession officielle par les Archiducs, rendit un placard par lequel il rappelait que le commerce demeurait autorisé entre les provinces septentrionales rebelles d'une part, l'Espagne et les Pays-Bas d'autre part. Ce placard fixait les conditions auxquelles ce trafic était soumis, notamment en ce qui concernait les « licentes » et leur mode de paiement (2). On sait ce qu'il faut entendre par là : les *licentes* étaient le prix d'un passeport donnant droit à faire passer la frontière à des marchandises, en dérogation expresse à la prohibition implicite de tout trafic avec les rebelles (3). On se rappellera que le gouvernement espagnol avait déjà maintes fois essayé de fermer les frontières au commerce hollandais; mais que, dans l'impuissance où il s'était trouvé à rendre cette prohibition effective, il avait dû se résoudre à autoriser le trafic en se contentant de le soumettre au paiement de droits tarifés. Ce système était demeuré en vigueur jusqu'à cette date (4). Du reste, Philippe II lui-même n'avait jamais interdit aux « rebelles » le trafic avec l'Espagne (5). Cette tactique s'inspirait de plusieurs considérations : le roi voulait notamment empêcher que la puissance de ceux qui pouvaient redevenir ses sujets ne passât à des nations étrangères ou ennemies; il cherchait aussi à éviter à tout prix que les Hollandais, exclus du commerce de l'Espagne, ne se rejetassent sur celui des Indes (6); enfin il ne perdait pas de vue que le commerce

---

(1) V. BRANTS, *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas, Règne d'Albert et Isabelle*, I, Bruxelles, 1909, pp. 7-11; DEMONT, *Corps Universel diplomatique du Droit des Gens*, Amsterdam, La Haye, 1726-1731, 8 vol., V, 1<sup>re</sup> p., pp. 573-575.

(2) 14 août 1598 : BRANTS, *Ordonnances*, I, 20 sq.; *Placcaertboecken van Vlaenderen, Gand-Anvers*, 1639-1786, 13 vol., IV, 747.

(3) PUILLET, *Histoire politique nationale*, 2<sup>e</sup> éd., Louvain, 1882-1892, t. II, pp. 501-502; P. DE DECKER, *Origine des douanes en Belgique*, *Bull. de l'Acad. Roy. de Belg.*, 2<sup>e</sup> sér., XXXV, pp. 236-240.

(4) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1927, p. 516; BLOK, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, t. II, 3<sup>e</sup> éd., Leyde, 1924, p. 212.

(5) GROTIUS, *Annales et Historiae de rebus Belgicis*, Amsterdam, 1657, folio. pp. 371-372; H. LONCHAY et J. CUVELIER, *Correspondance de la Cour d'Espagne sur les Affaires des Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I, Bruxelles, 1923, p. 14, n<sup>o</sup> 18; cfr. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 416; R. ALTAMIRA Y CREVEA, *Historia de España*, t. III, Barcelone, 1911, p. 467.

(6) GROTIUS, *Historiar.*, p. 372. On retrouve ces considérations exprimées dans le préambule du placard du 9 février 1599 cité plus loin : BRANTS, *Ordonnances*, I, 46.



d'importation pratiqué par les Hollandais présentait pour la péninsule une certaine importance (1).

Cependant, et malgré la cession des Pays-Bas aux Archiducs, la monarchie espagnole ne cessait de mettre en œuvre toutes les ressources en son pouvoir pour provoquer la soumission des provinces rebelles. Il serait hors de propos d'entrer ici dans le détail des négociations dont l'échec final devait amener Philippe III — qui succéda à son père le 13 septembre 1598 — à envisager l'application de mesures énergiques pour amener la soumission forcée des « rebelles » (2). Qu'il nous suffise d'indiquer ici l'orientation nouvelle que l'avènement d'un roi jeune, à la fois impatient et irrésolu, allait imprimer à la politique espagnole. Elle est à la base des mesures de contrainte que nous verrons appliquer dans le domaine commercial.

La première idée qui se présenta à l'esprit de Philippe III fut celle d'abolir toute espèce de relations économiques avec les Hollandais (3). Dans les derniers mois de l'année 1598, parut en Espagne un édit interdisant absolument le commerce entre l'Espagne et les provinces insoumises. Rappelant les considérations de modération et de mansuétude qui avaient décidé son père à le maintenir jusque-là, le roi exposait, dans le préambule, celles qui le portaient à le prohiber désormais. Il entendait mettre fin à l'obstination et à l'injuste prospérité des rebelles et leur défendait désormais l'accès des ports et des marchés de ses Etats (4). En conséquence, l'embargo fut mis sur tous les bâtiments hollandais dans les eaux espagnoles, les équipages emprisonnés, condamnés à mort ou envoyés aux galères (5).

Aux Pays-Bas, le cardinal André, gouverneur intérimaire, obéissant à des instructions précises (6), ne tardait pas à se conformer à l'attitude du gouvernement de Madrid : par un placard rendu au nom de l'Infante, le 9 février 1599, et dont

---

(1) J. H. KERNKAMP, *De Handel op den Vijand*, Utrecht, s. d., [1931-1935], 2 vol., t. I, pp. 2 et 6.

(2) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 9, 10, 11, 15, 25.

(3) Pour des précédents de semblables mesures, cf. PIOT, Ch., *Correspondance de Granvelle*, t. XI, Bruxelles, 1894, pp. 347-348; KERNKAMP, *o. c.*, I, pp. 155-156.

(4) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, p. 15, note 1; BRANTS, *Ordonnances*, I, p. 46.

(5) KERNKAMP, *o. c.*, II, pp. 226-228.

(6) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 18, 27. Il faut noter que jusqu'à l'arrivée des Archiducs (20 août 1599) ce fut le cardinal André d'Autriche († 1600) qui administra les Pays-Bas.

le préambule se référait aux considérants de l'édit espagnol, il déclarait interdire absolument et sous quelque forme que ce fût, le commerce avec les provinces du Nord et révoquait expressément les « sauvegardes, congés, permissions » et « passe-ports » accordés antérieurement (1).

Le nouveau régime de prohibition absolue fut maintenu, théoriquement du moins, près de quatre années durant (1599-1603). Il suffit de parcourir les sources contemporaines pour acquérir la conviction qu'il fut loin de réaliser les espoirs que les Espagnols avaient fondés sur son application (2).

Assurément, la décision brusquée des gouvernements de Madrid et de Bruxelles était faite pour créer de grosses difficultés aux dirigeants des Provinces Unies, qui prirent d'ailleurs presque aussitôt de vigoureuses mesures de représailles. Néanmoins, au prix de certains sacrifices, contre lesquels trente années de résistance opiniâtre les avaient insensiblement aguerris, les « rebelles » réussirent, tout compte fait, à surmonter cette adversité nouvelle et à s'adapter aux circonstances modifiées (3).

Ils avaient du reste sur leurs ennemis des avantages très sensibles que le gouvernement de Madrid eût été bien inspiré de considérer mûrement avant d'engager la lutte sur le terrain économique; d'une part, la puissance de leur marine et l'envergure de leur commerce leur permettaient, à la rigueur, de demeurer momentanément privés d'un ou de plusieurs de leurs débouchés; d'autre part, les Pays-Bas catholiques ne pouvaient que très difficilement se passer des importations hollandaises ou des marchandises transitant par le Nord, plus particulièrement des vivres et produits d'alimentation tels que céréales, poisson salé, beurre, fromage, bétail sur pied (4). Leur dépendance économique partielle à l'égard des Provinces-Unies était d'ailleurs entretenue et renforcée par les soins de celles-ci.

---

(1) BRANTS, *Ordonnances*, I, pp. 46 sq.

(2) Comme nous proposons de le montrer plus en détail dans notre travail en préparation sur la politique commerciale des Archiducs de 1598 à 1609.

(3) KERNKAMP, *o. c.*, II, pp. 234 sq., 254 sq., 261, etc.

(4) Voir dans N. JAPIKSE, *Resolutiën der Staten Generaal*, t. X, La Haye, 1930. (R. G. P. 61) pp. 351-352 note, un relevé de licentes s'échelonnant de janvier à décembre 1598. Cf. encore B. HAGEDORN, *Ostfrieslands Handel u. Schiffahrt*, Berlin, 1910-1912, 2 vol., t. II, pp. 372 sq.; G. W. VREEDE, *Lettres et négociations de ... Buzanval et de François d'Aerssen*, Leyde, 1846, pp. 51, 72; KERNKAMP, *o. c.*, I, p. 109, II, p. 253; LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 323.

On n'a peut-être pas assez insisté jusqu'ici sur le blocus des ports belges de la Mer du Nord par la flotte de guerre des États, qui maîtrisaient déjà les Bouches de l'Escaut. Il faut se rappeler que la République entretenait à demeure devant la côte de Flandre une moyenne de 40 vaisseaux de guerre, chacun équipé de 100 hommes et armé d'une vingtaine de canons. Ces « wachtschepen » de fort tonnage interdisaient le libre accès des ports aux navires de commerce, ne laissant passer que ceux qui payaient tribut sous forme de « licentes » (1). Pour compléter ces mesures, les États avaient obtenu d'Henri IV, dont les sympathies leur étaient acquises, qu'il les autorisât quelques années durant à prolonger cette ligne de blocus et ce véritable cordon douanier jusque devant le port de Calais, devenu français par la Paix de Vervins (1598) et par lequel se faisait un important trafic transitaire à destination et en provenance des Pays-Bas (2). Ils contrôlaient de la sorte une large part du commerce d'importation de nos provinces.

Ainsi donc, celles-ci ne pouvaient prétendre être ni à égalité de forces, ni même affranchies de toute dépendance vis-à-vis de leurs voisins du Nord. C'était là, sans doute, la raison profonde de l'échec des essais de prohibition antérieurs, qui n'avaient d'ailleurs été que d'assez courte durée (3).

Ce fut également le sort de l'expérience de 1599, qui se prolongea jusqu'en 1603. Etant donné la situation générale que nous venons d'esquisser, nous ne serons pas surpris d'apprendre que le gouvernement archiducal se trouva pratiquement dans

---

(1) P. J. BLOK, *Een merkwaardig aanvalsplan uit de eerste helft van de XVII<sup>e</sup> eeuw*, *Bijdr. en Mededeel. v. h. Histor. Genootsch. g. t. Utrecht*, XIX, pp. 41-45; JAPIKSE, *Resolutiën*, IX, pp. 535 et X, p. 92; H. MALO, *Les corsaires dunkerquois, I, des origines à 1662*, Paris, 1913, pp. 246-247; A. RODRIGUEZ-VILLA, *Correspondencia de la Infanta Archiduquesa... con el duque de Lerma*, Madrid, 1906, pp. 41-42.

(2) J. NOUAILLAC, *Lettres inédites de François van Aerssen à Jacques Valcke*, Paris, 1908, pp. 56, 58, 67, 69, 70; VREEDE, *o. c.*, pp. 1-2, 14, 168, 337-338; JAPIKSE, *Resolutiën*, X, pp. 47, 64, 483; S. P. HAAK, *Johan van Oldenbarnevelt, I*, La Haye, 1934, pp. 446, 466, 470, 472, 489, 496, 498, 554. Obligés par la suite de lever le blocus du port (KERNKAMP, *o. c.*, II, p. 265), ils se virent partiellement dédommagés de cet abandon par les droits élevés que le Roi établit sur le transit hispano-flamand à Calais; P. LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *L'ambassade de France en Angleterre; mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont*, Paris, 1895, I, pp. 210, 211, 216, 221, 222, 224, 225, 226; II, 240, 241, 250, 255, 262, 267; HAGEDORN, *Ostfrieslands Handel*, II, pp. 372 sq.

(3) BLOK, *Geschiedenis*, II, p. 212.

l'impossibilité d'assurer effectivement l'application de l'édit de prohibition. Nous sommes assez bien renseignés sur la fraude qui se pratiqua sur une échelle étendue et sous les formes les plus diverses, tant à la frontière septentrionale que sur les côtes de Flandre. Les multiples mesures complémentaires ou correctives nécessitées par l'ingéniosité toujours croissante des fraudeurs révèlent assez clairement l'impuissance des pouvoirs publics (1). L'efficacité de ses dispositions devait être réduite davantage encore à la suite de mesures d'atténuation ultérieures que l'on fut obligé de prendre en faveur des neutres, des Français par exemple (2). Bientôt même le gouvernement de Bruxelles fut amené, en dépit de l'opposition des conseillers espagnols, à rétablir le trafic avec l'ennemi sous une forme implicite et quelque peu dissimulée (3). C'était évidemment sous la pression de nécessités financières qu'il en était venu à agir de la sorte : la vente des licenciers représentait une source de revenus appréciables, dont le trésor archiducal, toujours insuffisamment alimenté par les envois de numéraire espagnols, ne pouvait que difficilement se passer (4).

En fin de compte, on le voit, il apparaît que c'étaient surtout les Pays-Bas catholiques qui pâtissaient de la fermeture des frontières au commerce hollandais. Le problème de l'approvisionnement des populations urbaines s'était naturellement posé (5). Les placards de prohibition étaient très impopulaires (6) et ils semblent avoir été la cause indirecte de nouvelles émigrations d'artisans, de la désertion croissante du port d'Anvers par les

---

(1) Nombreux détails dans BRANTS, *Ordonnances*, I, pp. 79, septembre 1599, 88, mars 1600, 115, novembre 1600; dans LONCHAY-CUVELIER, *Correspondance*, I, nos 111, 113, 114, 118, 188, 218, etc.; JAPIKSE, *Resolutiën*, X, pp. 796-797.

(2) BRANTS, *Ordonnances*, I, p. 158, 30 novembre 1601.

(3) Règlement du 17 septembre 1602 (*ibidem*, I, p. 293) réglant les conditions du trafic avec les rebelles par Anvers. Il est fait allusion à ce projet dès janvier 1602 : LONCHAY-CUVELIER, *Correspondance*, I, nos 233-234. Pour d'autres protestations des conseillers espagnols, *ibidem*, n° 220. Cf. KERNKAMP, *o. c.*, II, pp. 258, 271.

(4) GACHARD, *Actes des Etats Généraux de 1600*, Bruxelles, 1849, Introd. p. LXXII; VREEDE, *Lettres*, pp. 50-51; RODRIGUEZ-VILLA, *Correspondencia*, p. 157 : « y pues no hallamos remedio per otros caminos, es fuerza que nos ayudemos de lo que se puede »; LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 373, 459.

(5) HAGEDORN, *Ostfrieslands Handel u. Schiffahrt*, II, pp. 373-374; GROTIUS, *Historiae*, p. 372.

(6) GROTIUS, *Historiae*, l. c.; LONCHAY-CUVELIER, *Correspondance*, I, nos 45, 46, 47 (avis de Londres), avril-mars 1599; HAGEDORN, *o. c.*, II, pp. 404-405.

firmes étrangères (1). Le nouveau régime ne lésait sérieusement que les Belges.

On s'explique dès lors qu'on se soit préoccupé, à Madrid et à Bruxelles, de trouver quelque procédé plus efficace et moins onéreux pour amener la réduction des rebelles sans risquer de ruiner les provinces fidèles. Diverses propositions étaient à l'étude depuis quelque temps déjà lorsque survint, en novembre 1602, l'échec de nouvelles négociations entreprises depuis 1600 avec les Provinces Unies (2). La rupture des pourparlers est définitivement consacrée par une consulte du Conseil d'Etat espagnol du 26 novembre 1602 : de nouveau résolu à faire aux rebelles une guerre sans merci, le roi examine différents partis que ses conseillers lui proposent : couper aux Hollandais les routes des mers, leur interdire l'accès du Levant et du Venezuela, tenter de gagner ou de corrompre des hommes politiques en vue ; négocier avec l'Angleterre le rachat de Flessingue, Rammekens et la Brielle (3). C'est sous l'empire de ces dispositions que Philippe III résolut brusquement de mettre à exécution un projet nouveau qui était précisément soumis à l'examen du Conseil d'Etat et qui est à la base de la nouvelle législation douanière dont nous avons fait le sujet de cette étude.

\*  
\*\*

Le dessein général de cette réforme était à peu près le suivant : impuissante à maintenir effectivement l'interdiction de tout trafic avec les Provinces Unies (4), l'Espagne se déterminait à leur rouvrir son commerce, mais en le grevant de charges lourdes, ruineuses pour les commerçants hollandais, mais dont elle exemptait au contraire les négociants des provinces fidèles. Ce principe fondamental entraînait un corollaire extrêmement important : en prévision du cas — fréquent dans la pratique —

---

(1) BRANTS, *Ordonnances*, I, p. 95, juin 1600 ; LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, p. 123, nos 287, 289.

(2) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 131, 134, 188, 194, 201, 226, 242, 251, 263, 275, 277, 288, etc.

(3) Valladolid, 26 novembre 1602 : LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 277.

(4) Et redoutant de voir les Hollandais, exclus du commerce de la péninsule Ibérique, se rejeter sur celui des Indes, ce que leur permettait la puissance de leur marine : GROTIUS, *Historiae*, p. 444 ; LONCHAY-CUVELIER, *Correspondance*, I, p. 146.

de marchandises hollandaises naviguant sous pavillon neutre, il fallait que ces taxes prohibitives, destinées à ruiner le commerce des rebelles, fussent exigibles de tous les marchands, de quelque nationalité qu'ils pussent être, l'exemption étant réservée seulement aux marchandises en provenance ou à destination des Pays-Bas catholiques. On voit immédiatement que c'était précisément là le point faible du système, dont la logique interne impliquait cependant, de toute nécessité, cet élément de coercition à l'égard du commerce neutre.

On ignore presque tout de la personnalité de celui qui doit être considéré comme l'inspirateur de la politique douanière inaugurée en 1603. On sait seulement qu'il se nommait Juan de GAUNA; il descendait vraisemblablement d'une famille biscayenne qui paraît avoir eu des intérêts à Anvers vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Certains rapports le dépeignent comme un homme d'humeur difficile, mais capable et désintéressé (1).

Les premières propositions de GAUNA remontent à l'année 1599 : dans un mémoire adressé au gouvernement des Pays-Bas, il recommandait déjà de monopoliser le commerce du sel et de vendre ce produit aux rebelles à un prix exorbitant, aux sujets fidèles à un prix raisonnable (2). Dans une série de mémoires présentés ultérieurement (avant 1602), il présentait des suggestions qui résumaient déjà l'essentiel de son système : permettre aux Hollandais de trafiquer dans les ports d'Espagne et de Portugal, afin d'éviter qu'ils ne se rendissent aux Indes; mais réglementer strictement le commerce qu'on leur permettait, en frappant leurs importations et leurs exportations de droits élevés; d'autre part, exempter de ces droits le trafic des provinces fidèles, en contrôlant la provenance et la destination des cargaisons au moyen de marques d'origine et de certificats d'enregistrements (3). On espérait remédier de la sorte aux inconvénients du régime de prohibition, qui ne suffisait pas à empêcher les Hollandais à acheter en Espagne certaines matières premières indispensables, à les travailler chez eux et à revendre leurs

---

(1) LONCHAY-CUVELIER, *Correspondance*, I, p. 32, note 1; pp. 94-95, nos 221-222.

(2) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 68-69. Cette idée apparaît déjà dans le projet présenté en 1584 par Alonso Gutierrez : PIOT, *Correspondance de Granvelle*, XI, pp. 139, 165.

(3) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 213, 214, 216.

articles manufacturés sur le marché espagnol avec une marque étrangère (française), le tout bien entendu par personnes interposées ou en fraude; de la sorte, leur industrie et leur commerce étaient demeurés prospères. Au contraire, si l'on grevait de taxes indifféremment *toutes* les marchandises *sauf* celles que leurs marques et certificats d'enregistrement désigneraient comme originaires des provinces fidèles, on gênerait considérablement les rebelles dans l'écoulement de leur production, ce qui pourrait contraindre ceux qui vivaient de ce trafic à rentrer sous l'obéissance des Archiducs (1).

GAUNA, qui visiblement ne doutait de rien, s'était efforcé de rencontrer les objections que pouvait faire naître son système : il assurait que l'application de ce programme n'avait rien de contraire à la paix internationale et qu'il ne se heurterait pas à l'opposition des neutres (2). Et s'il poussait la sincérité jusqu'à confier à Philippe III que des négociants belges lui avaient exprimé leurs craintes concernant les effets de pareilles mesures, en lui déclarant notamment qu'ils songeaient à réaliser leurs biens et à passer à l'étranger, c'était sans sourciller : il en déduisait, le plus sérieusement du monde, que ces appréhensions donnaient la mesure de la puissance dont disposait la monarchie espagnole (3).

Les mémoires où GAUNA défendait ses projets avaient fait l'objet de plusieurs rapports, qui furent transmis au Conseil d'Etat espagnol (4). Celui-ci crut devoir insister sur l'importance particulière de la chose, sur le fait que l'application du règlement nouveau allait incomber au gouvernement des Archiducs, enfin sur la nécessité de lui donner une forme telle qu'il ne pût mécontenter l'Empire ou la France; il décida de constituer une « jointe » d'Etat pour l'étude de la question (5). Le roi, cependant, s'était montré de bonne heure très favorable à l'adoption

---

(1) *Ibidem.*, I, n° 218. Franqueza, secrétaire d'Etat espagnol, à son collègue Prada, 16 janvier 1602. Cette lettre annonce que le roi s'est prononcé en faveur des propositions de Gauna.

(2) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 217 (avant janvier 1602).

(3) *Ibidem.*, I, n° 290 (Anvers, 1<sup>er</sup> février 1603).

(4) Rapports du Jésuite Creswell, des licenciés Alonso Ramirez de Prado et Esteban de Ibarra : *Ibidem.*, I, nos 221, 222, 223, 224, 230.

(5) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 230 (28 février 1602), 267 (15 oct. 1602). cf. aussi nos 236-237 (8 avril).

du nouveau plan (1), quoiqu'il fit preuve en cette matière, comme en d'autres, d'une étrange indécision (2). Or, c'est précisément au moment où le projet se trouvait ainsi à l'étude que se produisit, à l'automne de 1602, la rupture des négociations avec les Hollandais. Philippe III n'en fut que fortifié davantage dans une conviction qui ne l'avait jamais quitté : le seul parti expédient et honorable consistait à mener contre les rebelles une lutte sans merci. On a vu que c'est dans cet état d'esprit qu'il se décida brusquement à mettre en exécution les propositions de GAUNA. Il n'y voyait, semble-t-il qu'un moyen de pression énergique, de l'efficacité duquel il attendait beaucoup, trop sans doute (3).

La réforme, une fois résolue, il ne restait plus qu'à passer aux actes. Le 20 février 1603, le Conseil d'Etat espagnol s'occupait de dépêcher aux Pays-Bas des fonctionnaires espagnols chargés de diriger et d'assister les officiers archiducaux dans l'application des mesures décidées (4). Une semaine plus tard, le roi avisait définitivement l'Archiduc Albert de la décision qu'il avait prise et l'entretenait de diverses dispositions pratiques à prendre en conséquence (5).

Le même jour, en effet (le 27 février 1603), à Valladolid, il avait signé l'édit qui consacrait légalement l'adoption des projets échafaudés par Juan de Gauna.

Cet édit (6) peut se résumer dans les dispositions suivantes :

---

(1) *Ibidem*, I, n° 218. En avril 1602, il en recommande l'examen à l'Archiduc Albert (*Ibid.*, n° 235), à son ambassadeur à Bruxelles, Zuniga et au Secrétaire d'Etat et de Guerre Hernando Carillo (*Ibidem*, nos 236-237). En octobre, il ordonne la réunion aux Pays-Bas d'une « jointe » qui délibérera sur ce sujet; Gauna prendra part en personne à ces délibérations (*Ibid.*, n° 270).

(2) *Ibidem*, n° 234 à rapprocher des nos 235-236; cf. KERNKAMP, *o. c.*, II, p. 280. Dès le mois d'août 1602, le secrétaire de l'ambassade de France à Madrid croyait pouvoir aviser le ministre Villeroy que le gouvernement espagnol s'était rallié en principe au projet de Gauna (LAFLEUR DE KERMAINGANT, *Mission de ... Beaumont*, I, p. 167).

(3) Consulte du 26 novembre 1602: LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 277; ALTAMIRA Y CREVEA, *Historia de España*, III, p. 468 attribue cette décision à l'influence du duc de Lerme, l'un des conseillers les plus écoutés de Philippe III. Cf. dans le même sens K. HAEBLER, *Die wirtschaftliche Blüte Spaniens im 16. Jahrhundert u. ihr Verfall*, Berlin, 1888, pp. 78 sq.

(4) LONCHAY-CUVELIER, I, n° 295, cf. n° 300.

(5) *IBIDEM*, I, n° 300.

(6) Le texte espagnol original est publié par ABREU Y BERTODANO (J. A. DE), *Collección de los Tratados de Paz de España*, t. I, Madrid, 1740, pp. 156 sq. On



1. La liberté de commercer était rétablie dans les possessions européennes de la monarchie espagnole, au profit de toutes les nations, les Hollandais étant expressément compris au nombre des bénéficiaires (article 1).

2. A l'exportation, l'Espagne instituait un nouveau droit d'exportation de 30 % sur toutes les marchandises chargées dans les ports de l'Atlantique (articles 2, 3). Cette taxe extraordinaire était payable par tout le monde en principe et frappait tous les produits, sauf le fer et l'acier de Biscaye (article 4). Étaient cependant exemptées du paiement de 30 % toutes les exportations à destination des Pays-Bas catholiques, pour autant que cette destination fut garantie et contrôlable (art. 5 et 6).

3. A l'importation, un certain nombre d'articles ne seraient admis que s'ils provenaient des Pays-Bas catholiques (art. 7). D'autres produits de provenance étrangère (allemande) ne seraient exemptés du nouveau droit de 30 % que s'ils avaient transité par les Pays-Bas (art. 8) (1). Dans l'un et l'autre cas, le contrôle serait assuré par l'apposition de marques (sceaux) d'origine et par l'enregistrement dans un bureau belge.

4. Les marins et commerçants belges devraient être porteurs de passeports délivrés par l'autorité de leur pays (art. 10).

Pour assurer l'application de ce règlement dans les Pays-Bas catholiques, un certain nombre de mesures administratives furent prises au cours des mois suivants : un *veedor* du commerce de Flandre fut nommé en la personne de Hurtuño de Urizar; des commissaires espagnols durent se mettre en rapport avec leurs collègues des Pays-Bas pour assurer la coordination des mesures à prendre tandis que Gauna était promu au rang de surveillant du registre de Flandre, bientôt à celui de surintendant général du commerce aux Pays-Bas (2). Enfin, le 5 avril 1603, les

---

en trouvera la traduction en français et en néerlandais dans le placard des Archiducs du 5 avril 1603 auquel nous nous référons ci-après. Il est à noter que l'édit royal ne fut proclamé en Espagne qu'à la date du 10 mai 1603, c'est-à-dire postérieurement à celle que porte le placard des Archiducs.

(1) Sur ce point le texte de l'édit n'est pas très explicite; il faut se reporter au commentaire que le gouvernement de Bruxelles dut en donner le 31 mai 1603, dans BRANTS, *Ordonnances*, I, pp. 210-212, § 8.

(2) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 302, 305, 306, 307, 365-367; p. 145, n. 2; BRANTS *Ordonnances*, I, pp. 209, 212, etc.

Archiducs rendirent un placard (1) qui n'était que l'application de l'édit royal que nous venons d'analyser.

Cette ordonnance se référait explicitement à l'édit de Philippe III, dont elle reproduisait d'ailleurs le texte *in extenso*. Venaient ensuite quelques dispositions destinées à en assurer l'application et visant le trafic direct entre les Pays-Bas et les provinces septentrionales :

1. Le commerce avec les rebelles était déclaré permis et exempté de droits (art. 1).

2. Il était cependant interdit d'importer de Hollande les marchandises dont l'exportation vers l'Espagne était réservée aux sujets des Archiducs (art. 4). Les certificats de provenance et l'apposition des sceaux seraient accordés sans difficultés, ainsi que les passeports (art. 3 et 4).

3. Les rebelles qui quitteraient les provinces du Nord pour rentrer dans l'obéissance des Archiducs seraient accueillis et amnistiés (art. 5).

Comme on le voit, la législation nouvelle reflétait assez clairement la pensée qui l'avait inspirée, le plan tactique que nous avons indiqué plus haut. Dans la pensée de son inspirateur et de ses partisans, elle devait entraîner les effets suivants : les Hollandais, qui ne pouvaient se passer des matières premières ni des débouchés de la péninsule, allaient s'appauvrir en payant le droit prohibitif de 30 % qui grèverait leurs importations et exportations, quel que fût le pavillon qui les couvrirait. Au contraire, les produits belges, toujours identifiables grâce aux marques et aux certificats d'enregistrement, et les négociants belges, pourvus de passeports spéciaux, feraient au commerce hollandais, une concurrence victorieuse, grâce à l'exemption dont ils jouissaient, et tendraient à se substituer à lui sur le marché international. De cette façon, on réaliserait à la fois la ruine de la puissance commerciale et financière des « rebelles » et le relèvement économique des provinces fidèles.

---

(1) *Placcaeten van Brabant* (Bruxelles-Anvers, 1648-1774, 10 vol.), t. III, p. 398 (texte néerlandais). BRANTIS, *Ordonnances*, I, p. 203 (version française). La Bibliothèque Royale à Bruxelles possède, sous la cote « 4<sup>e</sup> cl., *Plac.* 1600-1608 », un exemplaire des éditions originales, française et néerlandaise, de cet acte législatif important.

Tels étaient les espoirs que l'on avait formés à Madrid et aussi, dans une moindre mesure, à Bruxelles. L'expérience cependant, nous l'avons dit, allait être cruellement décevante à beaucoup d'égards. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner quels furent les effets immédiats et les suites indirectes de l'innovation conçue par Gauna au cours des dix-huit mois qui suivirent son adoption.

Dans cet examen, il y a lieu de distinguer quatre groupes de faits :

On se demandera tout d'abord si la nouvelle législation douanière fut appliquée aux Pays-Bas et en Espagne d'une façon rigoureuse et susceptible de la rendre efficace.

Nous traiterons ensuite de ses répercussions sur les rapports diplomatiques et commerciaux de l'Espagne et des Pays-Bas avec diverses puissances neutres.

Il y aura lieu d'examiner aussi quel est le préjudice qu'elle a pu causer au commerce et à l'industrie de l'ennemi, c'est-à-dire des Provinces Unies.

Nous verrons enfin quelle fut son action sur la situation économique des Pays-Bas catholiques, qu'elle avait également pour mission de redresser.

La mise en vigueur du nouveau règlement aux Pays-Bas paraît avoir donné lieu tout d'abord à plusieurs difficultés d'interprétation. Dès le 31 mai on se vit obligé de publier un nouveau placard de 17 articles pour commenter et élucider l'édit du 5 avril. Les multiples éclaircissements qu'on crut devoir y faire figurer, la plupart illustrés d'exemples concrets empruntés à la pratique, attestent le flottement et l'imprécision que la nouvelle législation avait laissé subsister dans l'esprit de ceux-là mêmes qui étaient chargés de l'appliquer (1). D'autres malentendus, plus graves, nous sont révélés par les rapports que Gauna lui-même adressait, de Bruxelles, au gouvernement espagnol : le nouveau surintendant se plaignait notamment de ce que l'on ne permît d'importer aux Pays-Bas que des marchandises venant d'Espagne, alors qu'il fallait admettre tous les produits non

---

(1) BRANTS, *Ordonnances*, I, pp. 210-212. Rien n'est plus compréhensible que ces malentendus, étant donné la complication du dispositif institué par le récent placard et les multiples défauts de rédaction que présentent ses trois versions, espagnole, française et néerlandaise.

prohibés, de quelque provenance qu'ils fussent. D'autre part, le Conseil des Finances continuait à délivrer des licentes, au grand profit de l'ennemi et au détriment des Archiducs; ce qui revenait, selon lui à « énerver » entièrement (*desjarretar totalmente*) l'organisation générale du commerce pour s'assurer des profits particuliers (1). Le roi s'empressait, trait significatif, de transmettre ces indications à l'Archiduc : il fallait veiller à ne plus délivrer de passeports ou de licentes, principalement pour les marchandises dont l'importation en Espagne était réservée aux Belges et dont l'importation de Hollande était, par conséquent, prohibée; faute de quoi la réforme en cours risquait de demeurer sans effets. Ces recommandations durent être renouvelées par la suite (2). Albert et certains de ses conseillers s'efforçaient de faire valoir que la vente des licentes était le seul moyen de pourvoir à des nécessités financières urgentes (3) et ils étaient apparemment bien placés pour en juger. Quoi qu'il en soit, cette correspondance révèle clairement des irrégularités notables dans l'application des édits.

Une autre source de préoccupation du même ordre était la fraude, dont l'ingéniosité des commerçants hollandais accroissait sans cesse les ressources. Au simple examen des propositions de Gauna, des conseillers avertis et impartiaux avaient déjà attiré l'attention du gouvernement espagnol sur ce gros risque d'insuccès; rien ne serait plus aisé que de contrefaire les cachets et les certificats de provenance (4). Ces prévisions se réalisèrent : nous apprenons en effet que, pour remédier à ces contrefaçons, les Espagnols durent bientôt exiger du *veedor* Hurtuño de Urizar les copies des certificats délivrés par les bureaux établis dans les différents ports des Pays-Bas (5). Malgré ces précautions, on constatait, avant la fin de l'année 1603, que des sayettes de Leyde entraient en Espagne revêtues de la marque de Lille ou

---

(1) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 318, à rapprocher du n° 341.

(2) *Ibidem*, I, nos 341, 350 (juillet 1603); cfr. encore le n° 466 (mars 1605).

(3) *Ibidem*, I, nos 373 (à rapprocher de 361 et 369) et 459.

(4) Rapport de Mathieu Welsler. « catholique et ami de l'Espagne », sur les propositions de Gauna, joint à une lettre de San Clemente, ambassadeur d'Espagne en Allemagne, Prague, 21 juin 1603 : *Ibidem*, nos 322-323.

(5) *Ibidem*, I, n° 365. Noter que le 27 février 1603, le Roi attirait déjà l'attention de l'Archiduc sur la nécessité de modifier les marques de provenance, de temps à autre, pour éviter leur contrefaçon (*Ibidem*, I, n° 300). Nous ne savons si ce conseil fut effectivement suivi.

d'Hondschoote, tandis que des passeports délivrés par Gauna lui-même étaient trouvés aux mains des Hollandais (1). Par ailleurs, la vénalité et l'incurie des fonctionnaires préposés à la surveillance dans les ports d'Espagne et de Portugal contribuaient également à compromettre la réussite de la réforme (2). Ces exemples suffisent à montrer combien l'application du nouveau système comportait de difficultés. Dans ces conditions, n'est-il pas permis de se demander quelle pouvait être son efficacité, étant donné que Gauna lui-même faisait dépendre celle-ci d'une stricte exécution ?

Il n'est pas moins intéressant d'examiner quelle réaction opposèrent à la mise en vigueur des nouveaux tarifs les nations étrangères intéressées au commerce de la péninsule. En dehors des Provinces Unies, ces nations étaient, en ordre principal : l'Empire, l'Angleterre, l'Ecosse et la France (3).

Au début de l'année 1604, le gouvernement de Bruxelles transmettait à celui de Madrid plusieurs protestations émanant de villes Hanséatiques, Hambourg et Lübeck entre autres, qui se plaignaient d'être soumises aux mêmes taxes onéreuses que les rebelles et demandaient le retrait des ordonnances qui les établissaient. Ces demandes furent repoussées par Philippe III, qui déclara préférer indemniser les intéressés du préjudice qu'ils avaient subi que d'envisager l'abrogation sollicitée (4). Il réussit encore quelque temps durant à maintenir ce point de vue (5) n'ayant apparemment pas grand'chose à redouter de ce côté. Il n'est pas douteux toutefois que les intérêts commerciaux de l'Espagne et des Pays-Bas ne s'en soient ressentis dans une certaine mesure (6).

---

(1) *Ibidem*, I, nos 391-392; il y est fait mention d'autres fraudes, sans plus de détails.

(2) KERNKAMP, *o. c.*, II, p. 299; cf. p. 260.

(3) On se rappellera que le nouveau tarif n'était en application que dans les ports espagnols de l'Atlantique.

(4) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 405, 408 (mars-avril 1604).

(5) Pour la suite des négociations, cf. M. PHILIPPSON, *Heinrich IV. und Philipp III.*, Berlin, 1870-1876, 3 vol., II, p. 78; KERNKAMP, *o. c.*, II, pp. 322-328.

(6) On notera par exemple que le gouvernement archiducal devait s'efforcer de traiter avec les puissances scandinaves et les villes baltes pour assurer l'approvisionnement en blé des Pays-Bas (LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 373, à rapprocher de KERNKAMP, *o. c.*, II, p. 391). Le maintien des tarifs de 1603 n'était évidemment pas fait pour bien disposer ces puissances à l'égard de ces demandes.

Vis-à-vis de l'Angleterre et de la France, la position de l'Espagne se révéla beaucoup moins forte. Dès l'avènement de Jacques VI d'Écosse au trône d'Angleterre, l'Archiduc avait pris l'initiative (15 avril 1603) d'envoyer une ambassade extraordinaire à Londres, dans l'espoir de se concilier, dans la mesure du possible, les faveurs du nouveau roi (1); il s'était efforcé aussi de témoigner quelque égard aux intérêts maritimes et commerciaux de ses sujets (2). Ses efforts devaient être, tout d'abord, contrecarrés par l'attitude de Philippe III, qui n'avait pas encore renoncé à former contre l'Angleterre des projets d'agression aussi maladroits que téméraires. Mais la destruction de la flotte de Spinola devant l'Ecluse (26 mai 1603) qui rendit impossible un débarquement projeté, ainsi que les succès diplomatiques remportés à Londres par les envoyés de la France et des Provinces-Unies (3), forcèrent bientôt l'Espagne à changer de tactique et à annoncer, elle aussi, l'envoi d'un plénipotentiaire auprès du gouvernement anglais (4). Entretemps, les pourparlers engagés par l'envoyé des Archiducs, Charles d'Aremberg, avaient fait apparaître immédiatement que les questions commerciales allaient figurer au premier plan des négociations (5). Il va de soi que la question du nouveau tarif douanier appliqué aux neutres était ainsi mise immédiatement à l'ordre du jour.

Il n'y a pas lieu de suivre le détail des négociations qui se poursuivirent, un an durant, entre les Anglais et les envoyés successifs de Philippe III et des Archiducs et qui aboutirent le 29 août 1604 à la signature du traité de Londres. Bornons-nous à noter ce fait significatif que, dès l'automne de 1603, les négociateurs envisageaient d'accorder aux Anglais l'exemption du droit de 30 % ; des vaisseaux en partance pour l'Espagne suspendaient leur départ dans l'attente de la conclusion d'un accord

---

(1) Des tentatives antérieures (1600) de rapprochement avec l'Angleterre avaient échoué: L. WILLAERT, S. J., *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques 1598-1625* (*Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. VI et IX), cf. t. VIII, 1907, pp. 514-516.

(2) J. CUVELIER, *Les préliminaires du traité de Londres* (*Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, II, 1923, pp. 279 sq. et 585 sq.), pp. 287 et 291.

(3) *Ibidem*, pp. 288 et 296-304.

(4) *Ibidem*, p. 293 (17 juin 1603).

(5) *Ibidem*, p. 485. Sur l'ensemble des préliminaires et des négociations proprement dites, on consultera également avec fruit LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *Mission de ... Beaumont*, I, pp. 183-216.

sur cette base (1). Quels que fussent la répugnance des Espagnols à transiger sur cet article et leur désir de maintenir l'exclusivité des privilèges consentis aux provinces fidèles (2), ils se rendaient compte que l'envoi d'une ambassade à Londres impliquait évidemment un désir d'entente et qu'ils se devaient d'aboutir à un accord, faute de quoi, comme le soulignait Henri IV, « ils achemineroient de désespérer les villes des Pays-Bas qui obéissent encore aux Archiducs et seroient en moquerie et mépris de tout le monde » (3). D'ailleurs, ils étaient prêts à beaucoup de concessions pour préserver de toute atteinte le commerce des Indes : « *mas importan las Indias que todo Flandes y que toda la gente del mundo* » (4). Ils durent encore céder sur un autre point : on désirait, à Madrid et à Bruxelles, que le roi d'Angleterre s'engageât à débloquent les ports de Flandre, dont la flotte hollandaise gardait l'accès. Les Anglais ne voulaient contracter aucune obligation de ce genre, qui leur eût imposé des charges onéreuses et dont l'exécution risquait de les brouiller avec les Provinces-Unies (5); ils obtinrent gain de cause. Le traité de Londres (29 août 1604) (6) disposait en effet que les hautes parties contractantes s'engageaient, conjointement et séparément, à assurer le libre accès de leurs ports respectifs (article 21) (7). Les Anglais et les Ecossais seraient exemptés du droit de 30 % mais à charge de garantir que leurs exportations d'Espagne gagneraient l'Angleterre, l'Ecosse ou les Pays-Bas catholiques (art. 13 et 14) ou encore toute autre nation

---

(1) CUVELIER, *Préliminaires*, p. 504 et note 3 (renseignements obtenus de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris et transmis à l'Archiduc par son envoyé Ayala). Nous évitons, bien entendu, de faire état des données que contient à cet égard une lettre écrite le 28 septembre par l'ambassadeur de Venise (BROWN, *Calendar of State Papers, Venetian*, t. X, Londres, 1900, p. 96) et dont M. CUVELIER a souligné avant nous (p. 503, note 2) le peu de vraisemblance.

(2) Archives Générales du Royaume, *Papiers d'Etat et de l'Audience*, reg. 358, fol. 400, instructions à d'Arenberg, 12 avril 1604.

(3) Lettre du 31 mars 1604, p. p. LAFFLEUR DE KERMAINGANT, o. c., II, p. 204; LONCHAY-CUVELIER, o. c., I, n° 408; cf. aussi CUVELIER, *Préliminaires*, p. 506 et n. 3.

(4) Réponse de Villa-Mediana aux envoyés belges : CUVELIER, o. c., p. 506.

(5) LAFFLEUR DE KERMAINGANT, o. c., I, pp. 220 sq.

(6) DUMONT, *Corps diplomatique*, t. V, 2<sup>e</sup> p., p. 32.

(7) Le blocus de la côte belge par la flotte des Etats subsista avec tous ses effets : d'août à novembre 1604 les vaisseaux hollandais arrêtaient une trentaine de bâtiments anglais qui tentaient de pénétrer dans les ports de Flandre (VAN DEVENTER, *Gedenkstukken van Johan Oldenbarnevelt*, La Haye, 1860-1865, 3 vol., t. III, p. VIII, cf. *ibidem*, p. 13 et note; LAFFLEUR DE KERMAINGANT, o. c., II, pp. 219, 269, 292).

avec laquelle l'Espagne viendrait à traiter sur la même base (art. 17). Ils s'engageaient en outre à n'importer aucune marchandise hollandaise; les articles anglais et écossais devaient être munis de marques et accompagnés de certificats d'origine (art. 12).

Somme toute, les concessions que l'Espagne avait été amenée à faire de la sorte se ramenaient à étendre aux Anglais les privilèges jusque-là réservés aux commerçants belges, la contrepartie étant pareillement représentée par l'engagement pris par les Anglais de ne pas intéresser les rebelles à leur commerce. Mais il est presque superflu de dire qu'elle ne disposait d'aucune sanction pour assurer l'observation de cet engagement par les nouveaux bénéficiaires. Quant aux moyens de contrôle, nous avons vu que leur efficacité était à la merci de l'ingéniosité des fraudeurs. En pratique donc, le traité de Londres, tout en laissant subsister théoriquement intact le système douanier de Gauna, diminuait notablement le champ de son application, partant, ses chances de réussite.

Il en fut de même des concessions toutes semblables que l'on se vit obligé de consentir aux Français, moins de deux mois plus tard.

La France avait en effet manifesté immédiatement une vive opposition à l'application des nouveaux tarifs. Dès la publication de l'édit de Valladolid, Henri IV chargea son ambassadeur à Madrid de protester officiellement contre ces mesures, qui violaient selon lui l'esprit du traité de Vervins. Ces protestations réitérées n'ayant amené aucun résultat (1), il n'hésita pas à user de représailles : par une « déclaration » du 6 novembre 1603 il établit de son côté un droit égal, de 30 %, sur les exportations à destination et les importations en provenance de l'Espagne et des Pays-Bas (2). Pour ceux-ci surtout cette première mesure devait entraîner des conséquences fâcheuses, comme nous le verrons un peu plus loin. Henri IV, cependant, n'en restait pas là : soucieux de mettre fin le plus tôt possible à la situation

---

(1) Mai-août 1603, PHILIPPSON, *Heinrich IV. u. Philipp III.*, II, pp. 76-77; LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *o. c.*, I, pp. 168-170; LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 356.

(2) Fontainebleau, 6 novembre 1603, p. p. LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *o. c.*, II, p. 325; cf. W. P. C. KNUTTEL, *Catalogus van de pamflettenverzameling berustende in de Kon. Bibliotheek*; t. I, 1<sup>re</sup> partie (La Haye, 1889), p. 241, n° 1210.



inadmissible ainsi créée et désireux d'amener à bref délai les Espagnols à capituler, il déclarait bientôt, par édit du 8 février 1604, rompre toutes relations commerciales avec l'Espagne et les Pays-Bas (1). Pour accentuer la pression exercée de la sorte, il pria les États-Généraux des Provinces-Unies de fermer pareillement les « passages vers l'ennemi » (2). Malgré les dommages incontestés que la prohibition causait au commerce français (3), le roi de France tint bon, rejetant les solutions transactionnelles qui lui étaient suggérées, notamment par les Archiducs qui tentaient de dissocier leur cause de celle de l'Espagne (4). Il savait bien qu'il était, tout compte fait, le plus fort, parce que le moins vulnérable (5). Vers l'été, des pourparlers furent engagés entre l'ambassadeur du roi et les envoyés espagnols à Londres, mais ils n'aboutirent pas immédiatement (6). La signature du traité du 29 août avec l'Angleterre permit au gouvernement de Madrid d'envisager d'une façon plus directe un accommodement semblable avec la France (7). De nouvelles négociations amenèrent cette fois, le 12 octobre 1604, la conclusion du traité de Paris (8) qui rétablit les relations économiques normales entre les deux pays. Le roi de France levait la prohibition du commerce ordonnée en février; ses sujets seraient exemptés des 30 % aux mêmes conditions auxquelles venaient de souscrire les Anglais (articles 2-5).

Les concessions que l'Espagne venait de faire à la France étaient les mêmes que celles qu'avait obtenues l'Angleterre. Elles devaient aussi avoir la même portée. Quoique laissant subsister le principe de la réforme douanière de 1603, elles étendaient notablement le champ de l'exception, et cela dans une

---

(1) DUMONT, *Corps diplomatique*, V, 2, p. 37; KNUTTEL, *Catalogus*, I, 1, n° 1245.

(2) KERKAMP, *o. c.*, II, p. 296.

(3) *Recueil des lettres missives d'Henri IV* (éd. Berger de Xivrey et Guadet, Paris, 1843-1876, 11 vol.), VI, p. 275; LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *o. c.*, I, p. 170, note.

(4) LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *o. c.*, I, p. 210; II, pp. 208, 209, 233, 242, 245.

(5) G. FAGNIEZ, *Le commerce extérieur de la France sous Henri IV* (*Revue Historique*, t. XVI, 1881), pp. 2, 4, 9; LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *o. c.*, II, p. 256. Voir aussi le souci d'Henri IV de ne pas faire proclamer et exécuter le traité de Paris avant l'échange des ratifications : *Lettres missives*, VI, pp. 308, 328, 331 (novembre 1604).

(6) LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *o. c.*, I, pp. 183-227.

(7) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 438, 443.

(8) DUMONT, *Corps diplomatique*, V, 2, p. 42; LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 447.

mesure telle que celui de l'application de la règle était désormais bien restreint. Le succès de l'expérience devenait de plus en plus problématique.

Mais, se demandera-t-on, dans quelle mesure les Provinces-Unies s'étaient-elles ressenties de la mise en vigueur des nouveaux tarifs ? S'il fallait en croire Gauna lui-même, les placards de février-avril 1603 n'avaient pas manqué de faire sentir leurs effets. Ils avaient notamment engendré en Hollande le chômage et la misère, puisque des milliers d'artisans de ces régions étaient venus s'établir aux Pays-Bas catholiques, plus de 20.000 assurait-il dans un rapport daté du 6 août 1603. Ailleurs, il représentait les rebelles comme en proie à la fatigue et au découragement (*desalentados*) (1).

Ces affirmations correspondaient-elles à la réalité ? Il s'en fallait de beaucoup. Si nous nous reportons par exemple à un mémoire rédigé vers novembre 1603 par les négociants d'Anvers, Tournai, Lille, Valenciennes, Saint-Omer, Dunkerke, Gravelines, nous constatons qu'il contredit expressément les rapports du surintendant ; il est faux, y lisons-nous, que les artisans hollandais passent aux Pays-Bas, car rien ne les y oblige ; leurs manufactures sont aussi prospères que par le passé, puisqu'elles profitent du rétablissement de la liberté commerciale et qu'elles peuvent écouler leur production où bon leur semble. Amsterdam est plus peuplé que jamais ; ceux qui ont quitté cette ville se sont établis à Middelbourg où le prix de la vie a baissé par suite du siège d'Ostende plutôt que par l'application des nouveaux tarifs (2). Les commerçants hollandais recouraient également, a-t-on vu, à la contrefaçon des marques de provenance pour importer leurs produits en Espagne sans payer les 30 %. Indépendamment du recours à ces artifices, nous apprenons qu'ils achetaient couramment dans la péninsule les matières premières les plus indispensables (le sel par exemple) et que, même en payant les 30 %, ils réalisaient encore des bénéfices (3).

Du reste, on ne peut s'empêcher de remarquer que la publication des édits espagnol et belge ne parut causer aucune inquiétude aux dirigeants des Provinces-Unies. Les Etats se

---

(1) LONCHAY-CUVELIER, o. c., I, nos 356, 375

(2) *Ibidem*, I, n° 392.

(3) *Ibidem*, I, nos 365, 391-392, 408.

contentèrent de renforcer, à tout hasard, leur marine militaire dans le Pas-de-Calais et la Mer du Nord, et firent armer les navires marchands. Le passage des marchandises vers les Pays-Bas demeura autorisé, sauf quelques interdictions locales et momentanément justifiées par le cours des opérations militaires; les tarifs des licentes, qui avaient été relevés en septembre 1601 pour parer à des besoins financiers urgents, furent même abaissés en avril 1603. La nouvelle politique douanière de Philippe III et des Archiducs n'entraîna donc pas de modification appréciable dans celle de la République (1). Rien de plus explicable d'ailleurs : comme l'avait souligné dès le début le trésorier de l'Empire, Mathieu Welsler, le système de Gauna ne tenait compte ni du rôle des importations hollandaises dans le ravitaillement de la Belgique et même de l'Espagne, ni de l'impossibilité de brouiller les rebelles avec les multiples nations neutres intéressées à leur commerce (2). Vis-à-vis des Pays-Bas catholiques, les Hollandais joignaient encore à ces avantages, rappelons-le, celui de maîtriser les bouches de l'Escaut et de barrer l'accès aux ports de Flandre. Ils se réservaient de la sorte un quasi-monopole de l'importation des vivres dans nos régions : ils « empeschent la navigation de ceux d'Espagne, France, Angleterre, Escosse, qui viennent à la coste de Flandres; et cecy par la voye des licences...; et que les provinces obéissantes viennent à manger et vivre par leurs mains, c'est une honte et un vermisseau qui ruine les dites provinces » (3). C'est en vain que les Anglais sollicitèrent des Etats le relâchement, en leur faveur, des mesures de blocus (4). Ceux-ci entendaient conserver intégralement cet avantage inappréciable.

Au point de vue maritime et commercial, la position des rebelles était, on le voit, si peu vulnérable, qu'on en vient à se demander comment les gouvernements responsables purent jamais croire eux-mêmes à l'efficacité des mesures proposées par Gauna. L'échec de leur tentative n'était-il pas facile à prévoir ?

---

(1) KERNKAMP, *o. c.*, II, pp. 286-289, 296-298.

(2) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 323 (mai-juin 1603).

(3) BLOK, *Een merkwaardig aanvalsplan*, pp. 41 sq. Cf. une lettre de Henri IV du 6 avril 1604 : LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *o. c.*, II, p. 214.

(4) VAN DEVENTER, *Gedenkstukken*, III, p. 13 et note; GROTIUS, *Historiae*, p. 454; KERNKAMP, *o. c.*, II, pp. 303-304, 309-310.

Il y a lieu de se demander, enfin, quels furent les effets de la nouvelle législation sur la situation économique des Pays-Bas catholiques où elle était censée opérer un redressement. Là encore, à en croire les rapports de Juan de Gauna, les choses allaient à merveille. Les négociants belges, disait-il, étaient enchantés du nouveau tarif et expédiaient force pièces de drap vers l'Espagne. Les artisans hollandais émigraient par milliers pour venir s'établir en Flandre. Les habitants se montraient également contents du nouveau régime douanier. Il parlait de la prospérité des affaires et demandait qu'on lui envoyât un renfort de commis (1).

Nous avons vu quelle créance méritaient, en général, les dires du surintendant; cette fois encore, ils se réduisaient à d'effrontés mensonges. Voici, en effet, ce que nous apprennent, à ce sujet, des documents irrécusables. Le mémoire des négociants belges auquel nous nous sommes référé plus haut (2) affirme qu'il n'y avait, en fait, aucun symptôme de prospérité aux Pays-Bas; il était faux que les prix eussent haussé à Anvers; le trafic de ce port ne cessait de décroître. De même, en dehors de quelques cas isolés (3) on n'avait guère enregistré d'immigrations d'artisans hollandais. Par contre, un grand nombre d'ouvriers avaient quitté les villes industrielles belges parce qu'ils ne pouvaient plus y gagner leur vie et parce qu'ils redoutaient l'effet des mesures de représailles prises par le roi de France. Dans certains centres, le tiers des tisserands était ainsi parti; dans la seule ville d'Ypres, on comptait de 300 à 600 émigrés (4). « Les Pays-Bas se dépeuplent », écrivait pareillement l'Archiduc (5). L'émigration, en effet, se poursuivait également vers

---

(1) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 318, 356, 376.

(2) *Ibidem*, I, n° 392, auquel nous empruntons la plupart des détails qui suivent.

(3) Un cas isolé et d'ailleurs bien douteux dans J. DENUÉ, *De admiraliteit van de Schelde te Antwerpen (Antwerpsche Archievenblad, tt. VII-VIII)*, t. VIII, p. 17.

(4) A rapprocher évidemment des efforts d'Henri IV pour développer l'industrie textile française; voir *Registre des délibérations de la commission consultative sur le fait du commerce* dans CHAMPOLLION-FIGEAC, *Documents historiques inédits*, IV (Paris, 1848), 2<sup>e</sup> partie, pp. 61, 74, 96, 242, 243, 247, 293. Il est piquant de constater qu'en février 1604 l'Archiduchesse écrivait encore au duc de Lermé, à propos des représailles d'Henri IV : « Yo creo que perdera el mas, en cerrar el comercio, que España ni estos Estados » (RODRIGUEZ-VILLA, *Correspondencia*, p. 103).

(5) LONCHAY-CUVELIER, I, n° 408.

les régions septentrionales (1). Le marasme économique des malheureuses provinces catholiques était encore accentué par l'action indirecte autant que directe d'Henri IV, qui paraissait convaincu (à tort, a-t-on pu voir) que les Archiducs étaient « auteurs du placard qui est cause de tous ces désordres, ayant esté fait en leur faveur » (2). Fort de cette conviction, il ne cessait d'agir auprès des Anglais pour qu'ils respectassent le blocus de la côte flamande (3), auprès des Etats pour qu'ils interdisent le trafic vers les Pays-Bas (4). De son côté, il avait grevé de droits élevés le transit des marchandises que les Archiducs recevaient par Calais (5).

Ainsi donc, non seulement le nouveau régime douanier n'avait valu aux provinces fidèles aucun avantage substantiel, mais il avait encore accentué les maux dont elles souffraient et, par surcroît, venait de les exposer sans défense aux suites des représailles françaises.

On ne s'étonnera guère, dans ces conditions, de voir le gouvernement de Bruxelles prendre l'initiative des pourparlers en vue de l'abrogation d'une législation aussi pernicieuse.

A vrai dire, on n'avait pas attendu, aux Pays-Bas, les difficultés de l'année 1604 pour dénoncer les fâcheux effets du placard. Dès décembre 1603, l'Archiduc communiquait à Philippe III le mémoire des négociants belges, en s'abstenant de tout commentaire, mais en lui annonçant qu'il avait fait entreprendre une enquête administrative dont les résultats seraient communiqués sous peu (6). Il se heurta tout d'abord à une fin de non recevoir : le rapport envoyé à Madrid ne prouvait qu'une chose, écrivait le roi, que certains conseillers de l'Archiduc étaient plus préoccupés de leurs intérêts particuliers que du bien général. Loin d'envisager l'abrogation du placard, il estimait au contraire qu'il fallait poursuivre la réforme commencée et demandait d'être avisé de la suite donnée à ces

---

(1) J. G. VAN DILLEN, *Les étrangers à Amsterdam au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, (*Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, octobre 1936), p. 185.

(2) LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *o. c.*, I, pp. 220 sq.

(3) *Ibidem*, II, pp. 214, 219, 269, 292.

(4) KERNKAMP, *o. c.*, II, p. 296.

(5) HAGEDORN, *o. c.*, II, pp. 372 sq.; LAFFLEUR DE KERMAINGANT, *o. c.*, I, p. 210; II, 216-230, *passim*.

(6) LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, n° 391.

instructions (1). A cette réponse autoritaire succéda, de la part de l'Archiduc, un silence de quelques semaines. Ce n'est qu'en mars 1604, au moment où le roi, probablement influencé par certains conseillers, rappela Gauna en Espagne pour l'entretenir de vive voix (2), qu'il s'enhardit à réitérer ses observations, recommandant cette fois expressément l'abrogation, tout au moins graduelle (3). Philippe III ne fut pas immédiatement accessible à cette suggestion (4). Mais quelques mois plus tard, la situation s'étant aggravée, des faits nouveaux s'étant produits, la majorité du Conseil d'Etat espagnol exprimait assez clairement son hostilité au maintien de l'édit (14 septembre 1604) : on observait que faute d'être appliqué rigoureusement, il était devenu inutile et favorisait plutôt les rebelles; sans effet désormais à l'égard de l'Angleterre, il allait le devenir bientôt en ce qui concernait la France. Les différents conseillers se prononcèrent pour l'abrogation pure et simple; le roi seul déclara ajourner sa décision (5).

Il mit trois mois à la prendre et à se rendre à l'évidence. Ce fut un édit daté de Valladolid le 11 décembre 1604 qui consacra l'abandon définitif du système de Juan de Gauna : les relations commerciales avec les Hollandais étaient de nouveau entièrement rompues; les rebelles disposaient d'un délai d'un an pour se retirer, à condition de faire inventorier leurs biens s'ils désiraient bénéficier de cette disposition transitoire (6). Cependant, des saisies de vaisseaux et de marchandises hollandaises eurent lieu dans les ports de la péninsule, ce qui amena bientôt les Etats Généraux à prohiber à leur tour le trafic d'Espagne (7).

Pour faciliter le contrôle, le gouvernement royal rétablit, le 20 février 1605, l'enregistrement de toutes les marchandises belges à destination de l'Espagne (8). Les Archiducs, de leur côté, rendirent le 12 mars un placard qui homologuait l'ensemble

---

(1) *Ibidem*, I, n° 399.

(2) *Ibidem*, I, n° 401.

(3) *Ibidem*, I, n° 408.

(4) Cf. *ibidem*, I, n° 405.

(5) *Ibidem*, I, n° 438.

(6) ABREU Y BERTODANO, *Coleccion de los tratados*, I, p. 298.

(7) KERNKAMP, *o. c.*, II, pp. 304-307.

(8) ABREU Y BERTODANO, *o. c.*, I, p. 307.

des décisions prises par Philippe III et en assurait l'application aux Pays-Bas (1).

L'interdiction théorique de tout commerce avec les rebelles subsista, peut-on dire, sans interruption, jusqu'à la Trêve de Douze-Ans (1609), avec les irrégularités inhérentes à pareil régime : le trafic des licentes et le développement de la fraude. Ce serait dépasser le cadre et quitter le sujet de cette étude que d'aborder ici l'examen de la période qui suivit l'abandon du système douanier de Gauna. C'est à ce système, à son application et à ses résultats qu'est consacrée cette étude.

Nos conclusions se sont dégagées de notre exposé. L'expérience dans laquelle l'imagination chimérique de Juan de Gauna, l'irresponsabilité et la suffisance des dirigeants espagnols, avaient engagé le gouvernement des Archiducs, se révéla infructueuse et désastreuse, principalement, comme on l'a vu, pour les Pays-Bas catholiques. Comme les autres tentatives de pression économique exercées par l'Espagne sur les Provinces-Unies, auxquelles les Pays-Bas ont été associés, bien malgré eux, elle n'a causé de préjudice qu'à l'économie de nos provinces, ce qu'il est aisé de comprendre. « C'est qu'entre la Belgique et les Provinces-Unies, la partie n'était pas égale. Le trafic mondial de celles-ci leur permettait de supporter sans peine la perte d'un de leurs débouchés; celle-là, au contraire, ne pouvait se passer, sans se condamner à la disette, des blés qu'elle achetait à la République » (2). La méconnaissance de cette réalité, qui paraît cependant n'avoir pas échappé à certains contemporains de Philippe III, est à la base de l'échec de la politique douanière espagnole de 1603.

---

(1) BRANTS, *Ordonnances*, I, p. 262. Autres mesures d'exécution; LONCHAY-CUVELIER, *o. c.*, I, nos 450, 471, 473, 489; BRANTS, *l. c.*, pp. 280, 281.

(2) H. PIRENNE, *Hist. de Belgique*, t. IV, p. 419.

# Variété

---

## La Famille du Christ d'après Hégésippe

---

La valeur des renseignements d'Hégésippe sur la famille du Christ résulte de son origine palestinienne (1) qui lui permettait de connaître les traditions locales, de la date de ses écrits qui nous reportent au second siècle (2), enfin de son réel souci de critique (3), assez rare à cette époque pour nous inspirer quelque confiance en lui.

Selon Hégésippe (4), aux apôtres (5) aurait succédé le frère du Seigneur selon la chair, Jacques, surnommé le Juste pour le distinguer de nombreux autres Jacques et connu aussi sous le nom de Jacques le Mineur. « Celui-là » écrit Hégésippe, « fut un saint dès le giron de sa mère. Il ne buvait ni vin ni boissons fermentées, ne mangeait rien d'animal, ne supportait pas que le fer touchât sa tête, ne s'enduisait point d'huile, ne se baignait pas et portait, à l'exclusion de vêtements de laine, des robes de lin ». Hégésippe ajoute que ce Jacques, à force de prier agenouillé dans le Temple pour la rémission du peuple, avait rendu ses genoux calleux comme ceux d'un chameau. Il nous apprend enfin qu'il aurait été précipité du faite du Temple, puis lapidé, pour avoir affirmé que Jésus

---

(1) EUSÈBE RUFIN, *Hist. Eccl.*, IV, 22, 8. Voir E. MEYER, *Ursprung und Anfänge des Christentums*, Stuttgart-Berlin, 1921-1923, II, p. 407, n. 2 et III, p. 601; A. HARNACK, *Gesch. der altchr. Litter. bis Eusebius*, Leipzig, 1893, *Chron.*, p. 311, *Ueberl.*, 2, pp. 483-485; A. PUECH, *Hist. de la litt. gr. chrét.*, Paris, 1928, II, pp. 265-269; T. ZAHN, *Brüder und Weltern Jesus* dans *Forsch. zur Gesch. des N. T. Kanons u. der altkr. Lit.*, VI, 2, pp. 250-251; M. J. LAGRANGE, *L'Évangile selon saint Marc*, Paris, 1911, p. 84.

(2) EUSÈBE RUFIN, *H. E.*, IV, 22, 2-3 sur sa venue à Rome sous Anicetos, IV, 8, 2 sur le tombeau d'Antinoüs. *La Chron. Pascale* I, p. 490, éd. Dindorf, Bonn, 1832, le fait mourir la première année de l'empereur Commode.

(3) Voir son exégèse de *Matth.* XIII, dans PHOTIUS, *Bibl. cod.* CCXXXII, P. C., 103, c. 1096, l. 11 et suiv.

(4) L'édition la plus commode des fragments est celle de E. PREUSCHEN, *Antilegomena*, Giessen, 1905, pp. 71-79 et 159-164.

(5) Pierre et Paul?



était l'Oint, le Christ. Et sa stèle funéraire, située dans le voisinage du Temple, existait encore à l'époque d'Hégésippe (1).

Un remarquable article de E. Schwartz (2) prétend que l'ensemble des renseignements d'Hégésippe sur Jacques le Mineur présente un caractère suspect et aurait été falsifié en vue d'établir une concordance avec le passage suivant des *Antiquités Judaïques* de Flavius Josèphe : « Comme Hanan était tel et comme il croyait avoir une occasion favorable parce que Festus était mort et Albinus encore en route, il réunit un Sanhédrin, traduisit devant lui Jacques frère de Jésus, appelé le Christ et certains autres en les accusant d'avoir transgressé la Loi et il les fit lapider. » (3).

L'hypothèse à faire est exactement l'inverse de celle de E. Schwartz. C'est qu'un interpolateur chrétien a essayé de faire concorder le texte des *Antiquités* avec les renseignements donnés par Hégésippe et aussi par Clément d'Alexandrie (4) sur la fin de Jacques. Mais la teneur même du texte authentique de Flavius-Josèphe, « il traduisit devant lui *certaines gens* qu'il accusait d'avoir transgressé la Loi et les fit lapider » (5), empêchait l'arrangeur chrétien d'arriver à une concordance absolue, car il ne pouvait introduire dans le passage la précipitation de Jacques du haut du Temple ou encore son achèvement par un foulon, c'est-à-dire deux détails livrés par Hégésippe et Clément. Et même la coïncidence apparente sur la lapidation, obtenue par l'addition de « *Jacques frère de Jésus appelé le Christ* », le déplacement de « *certaines gens* » et l'insertion du mot « *autres* », correspond en réalité à une divergence très grave : en effet, la lapidation dont parlent Hégésippe et Clément ne résulte pas d'un jugement régulier mais d'un mouvement populaire et elle n'accable que Jacques, tandis que la lapidation dont parlait le texte des *Antiquités* a été ordonnée par la sentence d'un Sanhédrin et s'appliquait à *plusieurs* transgresseurs de la Loi. Sans doute, la concordance était-elle mieux établie dans un autre texte soi-disant de Josèphe où la prise de Jérusalem

---

(1) EUSÈBE RUFIN, *H. E.*, II, 23, 4.

(2) *Zu Eusebius Kirchengeschichte*, I, *Das Martyrium Jacobus der Gerechten*, *Z. f. N. T. W.*, IV, 1905, pp. 48-59.

(3) *Ant. Jud.*, XX, 3 (200).

(4) *Fragm. du VII<sup>e</sup> Livre des Hypotyposes selon EUSÈBE-RUFIN, H. E.*, II, 1, 4 et II, 23, 3 où il distingue Jacques le Juste, précipité puis lapidé et achevé par un foulon, de Jacques décapité en 43 ou 44 ap. J.-C. avec Jean.

(5) Voir *Du Golgotha au Palatin*, Bruxelles, 1934, pp. 49-50, note 8. Voir T. ZAHN, *l. c.*, p. 305, raisonnant par analogie avec les deux passages interpolés sur le Christ et saint Jean-Baptiste dans les *Antiquités*; LAGRANGE, *l. c.*, p. 84, n° 1, reconnaissant le caractère suspect du passage des *Antiquités*; E. MEYER, *l. c.*, I, p. 210 et III, p. 74, n° 1.

était présentée comme le châtimeut de la lapidation de Jacques (1), car Hégésippe semble, comme on le verra plus loin, rapprocher la fin de Jacques de l'époque du principat de Vespasien. Mais, comme ce texte n'existe plus aujourd'hui, on en est réduit à de simples conjectures. L'essentiel est que le passage conservé des *Antiquités* a été arrangé pour s'accorder au témoignage d'Hégésippe et que le processus inverse n'a pas eu lieu.

Il faut concéder que la partie centrale du témoignage d'Hégésippe (sur la sainteté de Jacques) ne mérite qu'une créance limitée, n'étant qu'une rapsodie d'emprunts aux textes canoniques qui aboutissent à faire de Jacques le Mineur, d'une part une sorte de prêtre juif (2), d'autre part un doublet du Saint Jean-Baptiste de l'évangile selon Saint Luc.

Mais la partie du témoignage d'Hégésippe sur la façon dont mourut Jacques et sur l'emplacement de sa stèle ne doit pas être rejetée systématiquement (3), encore qu'elle présente une divergence de date avec le texte arrangé des *Antiquités* puisque ce dernier daterait la mort de Jacques d'entre la mort de Porcius Festus et l'arrivée de son successeur Luceius Albinus (4), tandis qu'Hégésippe datait l'événement de peu de temps avant la prise de Jérusalem. Bien qu'Eusèbe, dans sa *Chronique*, n'ait pas suivi Hégésippe (5), qui peut affirmer que celui-ci n'ait pas donné la vraie date plutôt que le texte falsifié de Josèphe? Il ne faut pas oublier qu'il y eut sous le successeur de Luceius Albinus, Gessius Florus, une exaltation religieuse qui alla croissant et dont témoigne par exemple l'histoire de Jésus fils d'Hanan (6). Et, puisque l'affaire dont parlait Flavius Josèphe n'a aucun rapport, quoiqu'il s'y agisse de chrétiens, avec la mort de Jacques, on comprend que des érudits tels que M. T. Zahn n'hésitent pas à accepter pour cette

---

(1) Un texte pareil était connu d'ORIGÈNE, *Contre Celse*, I, 47 et II, 13, *Comm. sur saint Matthieu*, X, 17. Voir aussi *Chron. Pascale*, I, p. 463.

(2) Voir sur les erreurs d'EPIPHAMOS, *Pan. Haer.*, 78, 13 et 14 et de RUFIN, *H. E.*, II, 23, 6; F. PRAT, *La parenté de Jésus*, *Rech. Sc. Rel.*, 17, 1927, p. 133, n°3 et E. SCHWARTZ, *l. c.*, p. 57. D'autre part « Celui-là fut un saint dès le giron de sa mère, ne buvait ni vin ni boissons fermentées » a l'air littéralement emprunté à LUC, *Evangile*, I, 15 « il ne boira ni vin ni boissons fermentées et sera rempli de l'esprit saint dès le giron de sa mère ».

(3) Ce que fait M. E. MEYER, *l. c.*, III, p. 73-74, n° 2. Voir aussi le dédain de M. A. GOETHALS, *Mél. d'Hist. du Christ*, V. *Anti-Eisler*, Bruxelles, 1932, p. 109.

(4) La date de ce remplacement n'est pas connue avec précision. Mais elle est certainement antérieure à 62 ap. J. C.

(5) Il donne la date de 58 pour l'arrivée d'Albinus et 59 pour le martyre de Jacques puisque l'année suivante serait celle du coup de foudre de Sublaqueum (TACITE, *Ann.*, XIV, 22).

(6) FLAVIUS-JOSÈPHE, *Guerre*, VI, 5, 9 (389). Voir aussi M. SCHWAB, *Le Talmud de Jérusalem*, Paris, 1871, I, pp. 42-43, *Berakoth*, II, 4.

mort la date de 66 ap. J. C. Epiphanius nous invite même, en fixant pour l'activité de Jacques la période de 54 à 58, à pousser jusqu'à 68 ap. J. C. (1).

Après la mort de Jacques et la prise de Jérusalem qui l'aurait suivie de près, il y aurait eu une réunion des membres de la famille du Christ, qui vivaient encore en grand nombre, avec les disciples et les apôtres, dans le but de choisir le successeur de Jacques. On aurait choisi à l'unanimité, selon Hégésippe, Siméon, fils de Cléophas (2) donc *fils d'un oncle du Christ* (ἐκ θεῖου τοῦ κυρίου) et *cousin* (ἀνεψιόν) *du Christ*. Ce fut le *deuxième chef* (3) de l'église de Jérusalem. D'autre part, Vespasien aurait ordonné de rechercher les gens de la race de David afin de ne laisser chez les juifs aucun membre de la famille royale (4).

Après quelques renseignements donnés sur la persécution des chrétiens par Domitien, Eusèbe et Rufin nous apprennent que l'empereur ordonna de rechercher les descendants de David (5). D'après un récit ancien — certainement transmis par Hégésippe, — certains hérésiarques auraient accusé des descendants de Jude, dit « frère du Seigneur selon la chair, d'être de la race de David et d'être parents du Christ. Voici, d'après Eusèbe-Rufin le texte même d'Hégésippe : « Il y avait encore des gens de la famille du Seigneur, des petits-fils de Jude (6) appelé son frère selon la chair (7). On les dénonça comme étant de la race de David. Un évocat (8) les amena à Domitien qui, comme Hérode, craignait la parousie du Christ et

---

(1) Il est vrai que ledit Epiphanius se contredit en ne faisant survivre Jacques que de 24 ans au Christ (*Panar Haer.*, 78, 14) et ne remplit pas l'intervalle entre 68 et 97.

(2) Eusèbe ajoute « dont l'Évangile même fait mention », ce qu'omet Rufin.

(3) Et non le « deuxième cousin » comme le disent F. PRAT, *l. c.*, DURAND, *Rev. Bibl.*, 1908, p. 11, n° 2; LAGRANGE, *l. c.*, p. 75, car EUSÈBE, *H. E.*, II, 1, 2, qualifie Jacques de *premier évêque*, IV, 5, 3; Simon *deuxième* (voir III, 7, 8; IV, 5, 3 et III, 32, 1. Siméon le *deuxième après le frère du Seigneur* de même que SAINT JÉRÔME, *Chron.*, éd. Helm, pp. 182-183 (à 61 ap. J.-C.) *in cuius thronum Symeon qui et Simon secundus assumitur*. Aussi M. Ch. GUIGNEBERT, *La vie cachée de Jésus*, Paris, 1914, pp. 48-49 réfute fort justement la traduction tendancieuse « *second cousin* ».

(4) EUSÈBE-RUFIN, *H. E.*, III, 11 (voir III, 32, 6 et IV, 22).

(5) EUSÈBE-RUFIN, *H. E.*, III, 19.

(6) ὕμνων! mais un peu plus haut ἀπογόνων voir III, 32, 5. ἀπογόνος

(7) Voir CLÉMENT, *Frag. in epist. Judae cathol.* « Judas qui catholicam scripsit epistolam frater filiorum Joseph exstans ualde religiosus et cum sciret propinquitatem domini non tamen dicit se ipsum fratrem domini esse sed quid dixit : « Judas seruus Jesu Christi utpote domini, frater autem Jacobi; hoc enim uerum est : frater erat eius ex Joseph ». Voir éd. Stählin, Leipzig, 1909, III, p. 206.

(8) Il s'agit d'un *euocatus Augusti* de légion, espèce de soldat rengagé ayant rang de sous-officier. Voir l'article *euocati* dans le *Dict. des Ant.* de Daremberg et Saglio. II, 1, p. 866, etc., par R. CAGNAT. Rufin traduit « un certain Revocatus! »

leur demanda s'ils descendaient de David. Ils en convinrent. Alors, il leur demanda quelles étaient leurs propriétés et leurs richesses. Mais ils répondirent que ni l'un ni l'autre (1) n'avait seulement neuf mille deniers et que chacun n'en possédait que la moitié; encore, n'était-ce pas en espèces : c'était la valeur nominale d'une terre de moins de trente-neuf plèthres (2) qui leur donnait un revenu et dont ils tiraient leur subsistance par leur travail. Alors, il leur fit montrer leurs mains dont la peau durcie et les callosités qu'y avait imprimées le labeur témoignaient qu'ils étaient des travailleurs manuels. Interrogés aussi au sujet du Christ, de la nature de sa royauté, de l'endroit et du moment de son apparition, ils dirent que sa royauté ne serait ni du monde ni de la terre, mais céleste et annonciatrice de la fin des temps; venant dans sa gloire il jugerait alors les vivants et les morts et rendrait à chacun son dû. Alors, Domitien ne les ayant trouvés coupables en rien et les dédaignant comme des gens de vile condition, les fit libérer et arrêta la persécution contre l'Eglise. Mis en liberté, ils dirigèrent les églises à la fois à cause de leurs épreuves et de leur parenté avec le Seigneur, la paix une fois revenue, et ils restèrent vivants jusqu'à Trajan. Tel est le récit d'Hégésippe » (3).

Il résulte d'un autre fragment qui nous est parvenu, non par Eusèbe-Rufin, mais par l'histoire de l'église de Philippe de Sidès, que les deux hommes interrogés par Domitien se nommaient Jacques et Socer (4).

Hégésippe racontait encore (5) que certains hérésiarques (6) ayant accusé Siméon, fils de Cléophas de descendre de David et d'être chrétien, le successeur de Jacques le Mineur aurait été crucifié sous Trajan et le consulaire Atticus, non sans que ses accusateurs eussent eux-mêmes été inquiétés. Le récit faisait ressortir que ce Siméon avait été le disciple du Christ et atteignait alors cent-vingt ans. Il indiquait aussi que la mère de ce Siméon — donc la femme de Cléophas — se nommait Marie (7).

---

(1) ἡμφοότερος

(2) Trois hectares et demi.

(3) Voir aussi *H. E.*, III, 32.

(4) Dr C. DE BOOR, *Neue Fragmente des Papias, Hegesippus, Texte und Unters.*, V, 1889, 2, p. 169.

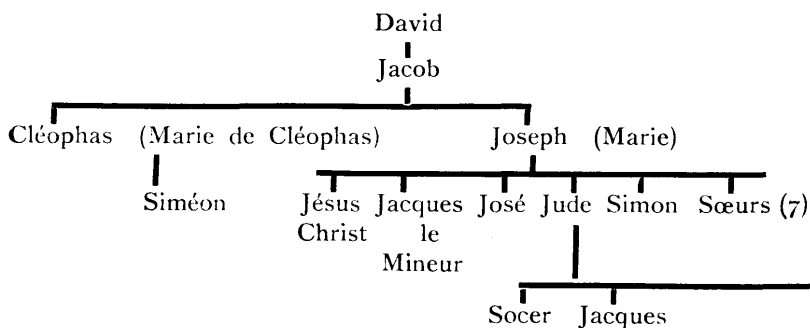
(5) *H. E.*, III, 32.

(6) *La Chron. Pascale*, I, p. 471, Dindorf, précise qu'il s'agit des partisans de Cerinthe et des Nicolaïtes.

(7) C'est la Marie de Cléophas de SAINT JEAN, *Ev.*, XIX, 25-26 dans le passage « sa mère et la sœur de sa mère, Marie de Cléophas et Marie de Magdala ». Il ne peut y être question que de quatre femmes (et non de trois ou de deux).

On peut tirer de la combinaison des renseignements d'Hégésippe et de ceux du Nouveau-Testament les conclusions suivantes sur les proches parents du Christ :

- 1) Joseph était le frère de Cléophas. (1)
- 2) Marie, femme de Cléophas et mère de Siméon, ne se confond pas avec Marie mère de Jacques le Mineur et de José puisque Siméon n'était que le cousin du Christ, tandis que Jacques était son frère selon la chair. (2)
- 3) Jacques et Jude, tous deux frères du Christ selon la chair, (3) étaient frères entre eux. Donc Marie, mère de Jacques le Mineur et de José (4) était aussi la mère de Jude (et de Simon). (5)
- 4) Siméon, fils de Cléophas, se distingue de Simon qui était, comme José, Jacques et Jude, frère du Christ selon la chair.
- 5) Les quatre frères du Christ selon la chair se rattachaient par Joseph (6) à la lignée de David puisque Siméon, fils du frère de Joseph, s'y rattachait aussi.
- 6) Le *stemma* de la famille doit donc s'établir comme suit :



(1) On ne peut affirmer qu'il s'agit du « pèlerin d'Emmaüs ».

(2) Il faut s'élever contre les raisonnements de BRASSAC, *Man. Bibl.*, Paris, 1911, III, p. 324 « dit frère de Jésus selon la chair. C'est donc qu'il n'était pas frère à la manière ordinaire » ou IV, p. 613 « cousin, littéralement frère de Jésus » et de LAGRANGE, *l. c.*, p. 88 déclarant que « ce serait un pur caprice et un défi aux règles de la critique que de conclure à la fraternité » sous prétexte qu'en araméen le même mot correspond à frère et à cousin ! Les évangiles et Hégésippe distinguent en grec le *cousin* Syméon des frères Jacques et Jude.

(3) Voir CLÉMENT, *Fragm. in epist. Judae cath.*

(4) MARC, XV, 40 (XV, 47); MATTHIEU, XXVLI, 56; LUC, XXIV, 10 dit mère de Jacques.

(5) Ceci réfute le *stemma* de Brassac faisant de Marie de Cléophas une sœur de Cléophas ou la solution de F. Prat faisant de Marie, mère de Jacques et José, la femme de Cléophas, déjà père de Simon et Jude.

(6) EUSÈBE, *H. E.*, II, 1, 2 cité par M. J. LAGRANGE, *l. c.*, p. 87.

(7) EPIPHANIOS, *Pan. Haeres*, 78, 6 donne le nombre de deux.

Revenons à présent aux renseignements d'Hégésippe sur les poursuites des empereurs contre les parents du Christ en tant que descendants de David.

Sur l'attitude de *Vespasien*, nous n'avons d'autre source qu'Hégésippe. (1) Mais si on se souvient que Vespasien avait revendiqué le rôle messianique annoncé à un monarque venu d'Orient, (2) il n'est pas invraisemblable qu'il se soit inquiété des concurrents possibles. Hégésippe ne nous dit pas comment l'affaire se termina: peut-être Jacques n'avait-il pas encore été remplacé par Siméon lors de l'enquête et peut-être le groupe judéo-chrétien était-il encore à Pella. (3) Puis Vespasien regagna Rome...

En ce qui concerne *Domitien*, il convient de noter la contradiction apparente de la IV<sup>me</sup> satire de Juvénal et d'un passage de Suétone. Après avoir raconté l'anecdote du turbot, le satirique poursuit en ces termes :

« Plût au ciel qu'il eût de préférence consacré à de telles bagatelles ces temps de cruauté où il enleva à la ville des vies célèbres avec impunité et sans que vînt un vengeur! Il ne périt que du jour où il commença à être redoutable pour les artisans; voilà ce qui lui a nui alors qu'il ruisselait du sang des Lamiae. » (4)

Au contraire, Suétone nous affirme que c'est surtout la mort de Flavius Clemens qui contribua à hâter la fin du tyran. (5) Or, tout comme Acilius Glabrio dont Juvénal a parlé dans sa satire (v. 99-101) et qui est compris parmi les « célèbres et illustres », Flavius Clemens a été soupçonné de christianisme. (6) Mais les deux textes se concilient, si on se souvient que « cerdones » (artisans) était un sobriquet lancé contre les chrétiens. (7) Le texte d'Hégésippe nous présente justement comme des artisans manuels assez humbles Socer et Jacques. Eusèbe-Rufin datait de 96 ap. J.-C. leur compa-

---

(1) Voir A. LINSSEMYER, *Die Stellung der Flavischen Kaiser zum Christenthum*, *Hist. Jahrb.*, 25 (1904), p. 448, n. 6; F. GÖRRES, *Das Christ. und. der Römische Staat zur Zeit des Kais. Vespasian*, *Z. f. W. Th.*, 1878, p. 519; E. MEYER, *l. c.*, I, p. 73, 2.

(2) Voir TACITE, *Hist.*, V, 13; SUÉTONE, *Vesp.*, 4; JOSÈPHE, *Guerre*, III, 8, 3 et VI, 5, 4; L. RENAN, *L'Antéchrist*, Paris, 1873, pp. 490-492; E. NORDEN, *Jos. und Tacitus...*, *Neue Jahrb.*, 31, 1913, p. 637, etc.

(3) *H. E.*, III, 5, 3 sur le départ de Pella, mais *H. E.*, III, 11 sur la réunion (à Jérusalem?).

(4) JUVÉNAL, *Sat.*, IV, v. 149, etc.

(5) SUÉTONE, *Domit.*, 15 « quo maxime facto maturavit sili exitium ».

(6) Voir sur son athéisme DION CASSIUS, 67, 14; E. MEYER, *l. c.*, III, pp. 517 et 554 date sa fin de mai 95.

(7) L'évêque d'Alexandrie se nomme Cerdo en 98. Voir l'addit. 5 de Berendts du « Josèphe » Slave sur les disciples, simples sandaliers ou artisans. Voir aussi JULIEN, *Contre les Galiléens*. 206 A et déjà ORIGÈNE, *Contre Celse*, III, 55.

rution devant Domitien. (1) Il y a lieu de croire que leur aventure précipita la conjuration fatale au meurtrier de Flavius Clemens, conjuration à laquelle participa l'affranchi « Stephanos » qui était peut-être chrétien. (2).

Nous ne dirons donc pas comme S. Gsell que l'épisode de Socer et Jacques « n'est pas tout à fait invraisemblable » (3) et nous admettrons avec E. Meyer son historicité. (4)

Reste la crucifixion de Siméon sous Trajan et le consulaire Atticus. Hégésippe ne dit pas « sous le consulat de Trajan et d'Atticus », ce qui nous amènerait à la date de 101 ap. J.-C., où Trajan fut consul et Atticus Suburanus consul suffectus. (5) Le consulaire Atticus peut être Ti. Claudius Atticus Herodes, père d'Hérode Atticus, qui a sans doute été proconsul d'Asie. Quant à la date, on peut hésiter entre 116 (Epiphanius) et 107 (St Jérôme), 104 ou 105 (*Actes d'Ignace* et *Chronique Pascale*) (6) et il est prudent de ne pas trop préciser. (7) Est-ce à dire que l'épisode soit légendaire? Même l'âge du martyr (cent vingt ans) ne nous oblige pas absolument à douter de la véracité d'Hégésippe : Irénée faisait aussi mourir l'évangéliste St Jean à l'époque de Trajan. (8)

Nous accepterons donc *en gros* les récits d'Hégésippe sur l'attitude de Vespasien, Domitien et Trajan, à l'égard de la parenté mâle du Christ qu'ils ont poursuivie pour des raisons essentiellement politiques. Et la comparaison instituée entre Domitien et Hérode, craignant tous deux la parousie du Christ, nous permet même de tirer d'Hégésippe certaines conclusions sur l'aspect qu'a revêtu à l'origine le mouvement chrétien aux yeux du pouvoir impérial. De même que Siméon a été crucifié moins comme chef de l'église de Jérusalem que comme descendant de David (9), n'est-ce pas moins comme aspirant à la divinité que comme prétendant à la royauté que fut crucifié Jésus-Christ, son cousin germain?

LÉON HERRMANN.

---

(1) Voir *H. E.*, III, 18, 4. Déportation de Flavia Domitilla la quinzième année de Domitien. Voir aussi SAINT JÉRÔME (p. 192, éd. Helm); *Chron.* seizième année de Domitien.

(2) Il est l'homonyme du premier martyr « Etienne » lapidé à Jérusalem.

(3) *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, 1894, p. 313.

(4) E. MEYER, *l. c.*, I, p. 73, n. 2.

(5) Voir KLEBS, *P.I.R.*, Berlin, 1887, I, p. 181.

(6) SAINT JÉRÔME, *Chron.*, p. 194. HELM (elle date de 108 le martyre d'Ignace et l'échange de lettres entre Pline et Trajan, p. 195). (*Acta Ignatii*, p. 307; TANN, *Chron. Pascale*, I, p. 471, Dindorf.

(7) Voir GROAG, art. *Claudius*, n° 71; P. W., *Real Enc.*, III, c. 2677 sur Ti. Claudius Atticus Herodes et *P.I.R.*, I, p. 353, n° 654 sur le proconsulat d'Asie.

(8) EUSÈBE, *A.E.*, III, 23, 4.

(9) *Chron. Pascale*, I, p. 471, Dindorf.

## Table des articles parus pendant la 42<sup>me</sup> année 1936-1937

### Articles originaux

<b>BACKVIS, Claude,</b> <i>L'influence de Pouchkine dans la littérature russe</i> .....	326
<b>BRACHET, Jean,</b> <i>Le métabolisme de l'œuf en voie de développement</i> .....	261
<b>CONANT, James-B.,</b> <i>La tradition universitaire en Amérique. Hier et demain</i> (traduit par J. Lespès) .....	48
<b>de STURLER, J.,</b> <i>Le port de Londres au XII<sup>e</sup> siècle</i> .....	61
<b>IDEM,</b> <i>Un épisode de la politique douanière des Archiducs. L'expérience de Juan de Gauna (1603-1605)</i> .....	362
<b>DUSTIN, A. P.,</b> <i>Le courage scientifique</i> .....	21
<b>ECK, Alexandre,</b> <i>Le Centenaire d'Alexandre Pouchkine</i> ...	308
<b>GOUROU, Pierre,</b> <i>La méthode géographique</i> .....	224
<b>HYMANS, Paul,</b> <i>La situation de l'Université pendant la CII<sup>e</sup> année académique</i> .....	1
<b>LAMEERE, Jean,</b> <i>Le problème esthétique</i> .....	174
<b>LAURENT, Henri,</b> <i>Le problème des origines de la guerre</i> .....	134
<b>LEDNICKI, Venceslas,</b> <i>Pouchkine</i> .....	312
<b>MOULIN, Léo,</b> <i>Fiume et l'Adriatique. Essai sur les rapports franco-italiens de 1918 à 1920</i> .....	332
<b>PRZYLUSKI, Jean,</b> <i>Nouveaux aspects de l'histoire des Scythes</i> .....	209
<b>IDEM,</b> <i>Les Scythes et la propagation de la civilisation de Hallstatt</i> .....	293
<b>SERGESCU, P.,</b> <i>La vie contemporaine des mathématiques</i> .....	110
<b>SOLVAY, Ernest-John,</b> <i>Libre examen et devoir social</i> .....	95
<b>VAN LOEY, A.,</b> <i>De klankwetten en de taalgeographie</i> ...	242
<b>VAN RYN, Jean,</b> <i>La conception internationale du droit comparé</i> .....	160



## Variétés

---

<b>de REUL, Paul,</b> <i>Nouveautés sur Shakespaere</i> .....	270
<b>HERRMANN, Léon,</b> <i>La famille du Christ d'après Hégésippe</i> .....	387
<b>OCKRENT, Roger,</b> <i>A propos d'un livre récent. La responsabilité de la puissance publique en France et en Belgique</i> .....	190
<b>PELSENEER, J.,</b> <i>Pour la liberté académique. (A propos de deux publications anglaises.)</i> .....	78

---

## Dissertations de doctorat spécial et de doctorat présentées à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles

---

<b>VAN LOEY, A.,</b> <i>Le dialecte brabançon occidental au moyen âge</i> .....	88
<b>ADRIAENSEN, Aric,</b> <i>Le motif des parques dans la littérature latine</i> .....	206
<b>LE BON, Marie-Thérèse,</b> <i>Etude sur « Virtus »</i> .....	207

---

## Chronique Universitaire

---

<b>LAURENT, Roger,</b> <i>Création à l'Ecole de Pharmacie de l'U. L. B. d'un cours de perfectionnement de chimie biologique</i> .....	91
<i>Inauguration de l'Institut d'Education physique Hugo-Elisabeth Andriessse-Spanjaard</i> .....	282
<b>Erratum</b> .....	293

---

## Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

Classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs

<b>ANCEL, J.</b> , <i>Affaires étrangères, 1789-1936</i> , par L. L. ....	21
<b>APEL, Willi</b> , <i>Accidentien und Tonalität in den Musikdenkmälern des 15. und 16. Jahrhunderts</i> , par Ch. V. d. B.	88
<b>AUDIBERT, E.</b> , <i>Les carburants. Première partie: Essences</i> , par O. M. ....	62
<b>BARBAGELATA, Hugo D.</b> , <i>La Révolution française et l'Amérique latine 1789-1815</i> , par Frans VAN KALKEN .....	13
<b>BOLL, Marcel</b> , <i>La chance et les jeux de Hasard</i> , par Alex GARDEDIEU .....	32
<b>Chev. BRAAS</b> , <i>Précis de droit pénal</i> , par L. C. ....	133
<b>BRUGMANS, Henri L.</b> , <i>Le séjour de Christian Huygens à Paris et ses relations avec les milieux scientifiques français, suivi de son journal de voyage à Paris et à Londres</i> , par J. PELSENEER .....	28
<b>BUHL, A.</b> , <i>Nouveaux éléments d'analyse</i> , par VERLOOY ...	138
<b>BUKOFZER, Manfred</b> , <i>Geschichte des englischen Diskants und des Fauxbourdons nach den theoretischen Quellen</i> , par Ch. V. d. B. ....	46
<b>CABANILLES, Johannis</b> , <i>Opera Omnia, nunc primum in lucem edita cura et studio Higinii Anglés, volumen III</i> , par Ch. V. d. B. ....	85
<b>CARON, Pierre</b> , <i>Les massacres de septembre</i> , par Frans VAN KALKEN .....	37
<b>CAZAMIAN, Madeleine M.</b> , <i>Le roman et les idées en Angleterre</i> , par Françoise DONY .....	122
<b>CHARLIER, Gustave</b> , <i>Aspects de Lamartine (Lettres inédites)</i> , par G. VANWELKENHUYZEN .....	75
<b>COCHET, M. A.</b> , <i>Commentaire sur la conversion spirituelle dans la philosophie de M. H. L. Brunschvicg</i> , par Sylvain DE COSTER .....	101

<b>CUVELIER, J.</b> , <i>La formation de la ville de Louvain, des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et les institutions de la ville de Louvain au moyen âge</i> , par P. BONENFANT .....	70
<b>DATTA</b> , <i>Bibhutibhusan et Avadhesh Narayan Singh, History of Hindu Mathematics. A source book. Part. I : Numeral notation and arithmetic</i> , par J. P. ....	99
<b>DUHEM, Hélène-Pierre</b> , <i>Un savant français, Pierre Duhem</i> (préface de Maurice d'Ocagne, membre de l'Institut), par J. PELSENEER .....	53
<b>DEMEUR, L. et VANWELKENHUYZEN, G.</b> , <i>Pages choisies des écrivains français de Belgique : Poésie, théâtre, essais, 1880-1936</i> , par Adrien LEDENT .....	79
<b>IDEM</b> , <i>Pages choisies des prosateurs français de Belgique, 1880-1935</i> , par Adrien LEDENT .....	43
<b>DE PAGE, Henri</b> , <i>Traité élémentaire de droit civil belge. Principes, doctrine, jurisprudence</i> (t. III <i>Les obligations</i> (2 <sup>e</sup> partie), par R. D. ....	89
<b>DUPONT, G.</b> , <i>Cours de chimie industrielle</i> , par O. M. ...	65
<b>EDDINGTON, Sir Arthur</b> , <i>Nouveaux sentiers de la science</i> (traduit par P. Guénard), par J. PELSENEER .....	55
<b>ELLINWOOD, Leonard</b> , <i>Musica Hermanni Contracti</i> , par Ch. V. D. B. ....	20
<b>ENRIQUES, Federigo y DE SANTILLANA, George</b> , <i>Actualités scientifiques et industrielles. Histoire de la pensée scientifique. Fasc. 384, I, Les Ioniens et la nature des choses; fasc. 385, II. Le problème de la matière. Phytagoriciens et Eléates; fasc. 386, III, Les derniers physiologues de la Grèce</i> , par J. P. ....	100
<b>ESCARRA, J.</b> , <i>La Chine</i> , par L. L. ....	116
<b>ETCHEVERRY, A.</b> , <i>L'idéalisme français contemporain</i> , par Sylvain DE COSTER .....	103
<b>FELLERER, K.-G.</b> , <i>Der gregoriansche Choral</i> , par Ch. V. D. B. ....	128
<b>FLAMMARION, G.</b> , <i>Annuaire astronomique et météorologique 1937</i> , par J. C. ....	99
<b>FRANK, Philipp</b> , <i>Le principe de causalité</i> , par Sylvain DE COSTER .....	105

<b>GARDONYI, Zoltan</b> , <i>Le style hongrois de François Liszt</i> , par Ch. V. D. B. ....	18
<b>GIONO, Jean</b> , <i>Refus d'obéissance</i> , par Adrien LEDENT .....	118
<b>COUHIER, Henri</b> , <i>La jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme</i> , t. II : <i>Saint Simon jusqu'à la Restauration</i> , par Jean LAMEERE .....	6
<b>GRADENWITZ, P.</b> , <i>Johann Stamitz</i> , par Ch. V. D. B. ...	128
<b>GUNZBURG, I.</b> , <i>Eléments de médecine physique et de physiothérapie</i> , par E. Z. ....	65
<b>GURLITT, Wilibald</b> , <i>J. S. Bach</i> , par Ch. V. D. B. ....	129
<b>HAUSKNECHT, Louis</b> , <i>Die neue Strafgesetzgebung</i> , par L. C. ....	133
<b>HERMESDORF, B.-H.-D.</b> , <i>Schets der uitwendige geschiedenis van het romeinsch recht</i> , par R. D. ....	130
<b>HOLDSWORTH, F.</b> , <i>Joseph de Maistre et l'Angleterre</i> , par M. L. ....	17
<b>JACQUEMYS, G.</b> , <i>La politique rurale de l'Italie fasciste</i> , par L. L. ....	22
<b>JULIA, Gaston</b> , <i>Cours de cinématique</i> (rédigé par Jean Dieudonné), par J. B. ....	60
<b>IDEM</b> , <i>Introduction mathématique aux théories quantiques</i> (première partie), par J. G. ....	60
<b>IDEM</b> , <i>Exercices d'analyse</i> , t. IV, rédigé par Georges Bourion : <i>Equations aux dérivées partielles du premier ordre</i> , par A. GARDEDIEU .....	93
<b>IDEM</b> , <i>Eléments de géométrie infinitésimale</i> , par A. GARDEDIEU .....	137
<b>LAMEERE, Jean</b> , <i>L'esthétique de Benedetto Croce</i> , par P. D. ....	1
<b>LEFEBVRE, G.</b> , <i>Les Thermidoriens</i> , par L. L. ....	109
<b>LORIA, Gino</b> , <i>Scritti, conferenze, discorsi sulla storia delle matematiche</i> , par J. P. ....	59
<b>MAES, P.</b> , <i>Un ami de Stendhal : Vitor Jacquemont</i> (préface de M. F. Strowski), par M. L. ....	15
<b>MICHAUT, G.</b> , <i>La Bruyère</i> , par M. L. ....	78
<b>MINEUR, Ad.</b> , <i>Géométrie vectorielle, I, Algèbre vectorielle</i> , par R. GODEAU .....	134
<b>MOMPELLIO, Federico</b> , <i>Pietro Vinci, Madrigalista siciliams</i> , par Ch. V. D. B. ....	126

<b>MOSCA, C.</b> , <i>Histoire des doctrines politiques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours</i> , par Adrien LEDENT .....	113
<b>NORDENMARK, N.-V.-E.</b> , <i>Anders Celsius, professeur à Uppsala, 1701-1744. Avec un résumé français (Lychnosbibliotek, études et sources publiées par la Société Suédoise d'Histoire des Sciences, 1)</i> , par J. PELSENEER .....	32
<b>PAINLEVE, Paul</b> , <i>Paroles et écrits publiés par la Société des Amis de Paul Painlevé</i> , par J. P. ....	58
<b>PARISELLE, H.</b> , <i>Polarimétrie et Chimie</i> (fasc. XXXII du Mémorial des Sciences Physiques), par R. D. ....	98
<b>PASQUIER, Alex</b> , <i>Arc-en-ciel sur l'Amérique</i> , par L. L. ...	82
<b>PELSENEER, J.</b> , <i>Catalogue sommaire des manuscrits du Fonds Stas de l'Université Libre de Bruxelles</i> .....	139
<b>PERES, Joseph</b> , <i>Cours de mécanique des fluides (fluides parfaits, aile portante, résistance)</i> , par A. GARDEDIEU ...	94
<b>PERGAMENI, Ch.</b> , <i>Inventaire des archives et documents de la Ville de Bruxelles</i> , par L. L. ....	72
<b>PICARD, Emile</b> , <i>Discours et notices</i> , par J. P. ....	100
<b>PIRSOUL, Léon</b> , <i>Dictionnaire wallon-français. Dialecte de Namur</i> , par Emile BOISACQ .....	73
<b>PRECLIN, E.</b> , <i>Histoire des Etats-Unis</i> , par L. L. ....	79
<b>ROCHEBLAVE, S.</b> , <i>La peinture française au XIX<sup>e</sup> siècle</i> , par L. L. ....	45
<b>SAGNAC, Ph., MIRKINE-GUETZEVITCH et PIERRE, A.</b> , <i>Cahiers de la Révolution française, sixième cahier : Le Droit public de la Révolution</i> , par Joseph BARTHÉLÉMY et M. MIRKINE-GUETZÉVITCH, par H. R. ....	111
<b>SARTON, George</b> , <i>The study of the history of science</i> , par J. PELSENEER .....	24
<b>IDEM</b> , <i>The study of the history of mathematics</i> , par J. PELSENEER .....	24
<b>SCHNEIDER, R. et COHEN, G.</b> , <i>La formation du génie moderne dans l'art de l'Occident</i> , par L. L. ....	10
<b>SCHRADE, Léo</b> , <i>Das französische Beethovenbild der Gegenwart</i> , par Ch. V. D. B. ....	87
<b>SOBRY, C.</b> , <i>Les vingt-deux lettres d'Erasmus écrites à Anderlecht en 1521</i> (traduites du latin), par L. L. ....	12
<b>STENDHAL</b> , <i>Racine et Shakespeare</i> (commentateur René Ternois), par Adrien LEDENT .....	14

<b>STERN, Alfred</b> , <i>La philosophie des valeurs. Regard sur ses tendances actuelles en Allemagne</i> , par E. D. ....	69
<b>TANNERY, Paul</b> , <i>Mémoires scientifiques</i> (publiés par J. L. Heiberg et H. G. Zeuthen), par J. P. ....	54
<b>TEISSONNIERE, P.</b> , <i>Le problème moral</i> , par L. L. ....	44
<b>TOURRIOL, J.-B.</b> , <i>Cours de physique</i> (classe de mathématiques spéciales). — <i>Electricité</i> , par F. DESCANS ....	61
<b>VANDER HAEGEN, G.</b> , <i>Le droit intellectuel</i> , tome I, <i>Brevets d'invention</i> , par M. V. ....	50
<b>van KALKEN, Frans</b> , <i>Commotions populaires en Belgique</i> , par J. LESPES .....	107
<b>VERNIERS, Louis</b> , <i>La rénovation de l'école</i> , par C. L. ...	66
<b>VEDEL, V.</b> , <i>Deux classiques français vus par un critique étranger. Corneille et son temps. Molière</i> (traduit du danois par M <sup>me</sup> E. Cornet), par M. L. ....	121
<b>VERONNET, Alex</b> , <i>Les figures d'équilibre d'une masse hétérogène en rotation. Figure de la terre et des planètes</i> (Traité de Mécanique rationnelle de Paul Appell; t. IV, fasc. II), par Alex GARDEDIEU .....	95
<b>VOELTZEL, R. F.</b> , <i>Jean Domat (1625-1696)</i> , par R. D. ...	132
<b>WAGNER, F.</b> , <i>Les poèmes mythologiques de l'Edda</i> (traduction française d'après le texte original islandais), par Paul DE REUL .....	41
<b>WEIDLE, Wladimir</b> , <i>Les abeilles d'Aristée</i> , par Jean LAMEERE .....	124
 <i>Actualités scientifiques et industrielles</i> (Actes du Congrès International de Philosophie Scientifique) par J. PELSENEER .....	
	57
<i>Annuaire Interparlementaire de 1937</i> , par Frans VAN KALKEN	115
<i>Bulletin de la Société des Amis d'André-Marie Ampère</i> , par J. P. ....	59
<i>Les cent chefs-d'œuvre étrangers : Benjamin Franklin</i> (introduction par Jules Dechamps, professeur à l'Université de Londres), par J. P. ....	59
<i>Collection des deux textes</i> , par Emile BOISACQ .....	120
<i>Exposition F. Liszt</i> , dans la grande salle du Musée National Hongrois (catalogue et introduction par Denis de Bartha), par Ch. V. D. B. ....	18

<i>Jahrbuch der Musikbibliothek Peters für 1935</i> (herausgegeben von Kurt Taut; Zweiundvierzigster Jahrgang), par Ch. V. D. B. ....	48
<i>Lychnos, Annuaire de la Société Suédoise d'Histoire des Sciences 1936</i> , par J. PELSENEER .....	30
<i>Mélanges offerts à M. Abel Lefranc par ses élèves et ses amis</i> , par L. L. ....	43
<i>L'organisation de l'Enseignement Supérieur</i> (tome I, édité par l'Institut International de Coopération Intellectuelle, Paris, 1936), par L. L. ....	83
<i>Revue d'histoire politique et constitutionnelle</i> , par Frans VAN KALKEN .....	111
<i>L'Université de Liège</i> , par L. LECLÈRE .....	119

---

**REVUE**  
DE  
**L'UNIVERSITÉ**  
**DE BRUXELLES**

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

---

**QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE**  
**1936 - 1937**

---

**BIBLIOGRAPHIE**

**BRUXELLES**  
**SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ**  
**50, AVENUE DES NATIONS**

—  
**1937**



## BIBLIOGRAPHIE

---

### Philosophie et Lettres

Jean LAMEERE: *L'Esthétique de Benedetto Croce*. (Paris, Librairie philosophique J. Vrin, in-8°, pp. 305).

L'ouvrage dont nous rendons compte valut à M. Jean Lameere le titre d'agrégé de l'enseignement supérieur. C'est donc d'une thèse qu'il s'agit ici. Mais le livre de notre auteur, tout en respectant les règles sévères du genre, est d'une lecture aisée. La doctrine de Croce, en effet, n'a rien d'hermétique, et M. Lameere a su demeurer constamment fidèle à l'esprit non moins qu'à la lettre de cette doctrine.

On doit féliciter M. Lameere de l'heureux choix de son sujet. Ce sujet est neuf. L'esthétique de Croce n'avait fait l'objet, jusqu'à présent, d'aucune étude approfondie en langue française. L'ouvrage de M. Lameere surgit à point nommé pour combler cette lacune. Mais il y a plus, et l'étude des origines historiques de la pensée crocienne devait donner à M. Lameere l'occasion de mettre en pleine lumière ses qualités remarquables d'historien des idées. Il s'est acquitté de sa thèse d'une manière qui emporte la pleine adhésion du signataire de ces lignes.

Croce passe, fort souvent, en dehors d'Italie tout au moins, pour un disciple fidèle de Hegel, auquel il aurait emprunté les thèses essentielles de sa doctrine. Un examen superficiel de sa philosophie peut, sans aucun doute, accréditer cette opinion. Mais, pour peu qu'on pénètre dans le détail de la pensée crocienne et, surtout, dans l'histoire même de cette pensée, on doit se rendre compte que, là où l'on croyait reconnaître des thèses hégéliennes, on se trouve bien plutôt en présence d'idées venues d'ailleurs ou, fréquemment encore, d'idées éminemment originales. Non point que Hegel n'ait pas influencé Croce. Mais cette influence s'est exercée d'une manière qui interdit de voir dans le philosophe italien un disciple du philosophe allemand. Si, à la vérité, celui-là s'est inspiré de celui-ci, c'est qu'il y a été conduit par la façon même dont le problème philosophique s'est posé à lui; de plus, il ne lui a pris que ce qui pouvait l'aider à résoudre le problème.

Les influences capitales que Croce a subies sont celles de Giambattista Vico et de Francesco De Sanctis. La genèse de la pensée crocienne se révèle à celui qui veut bien l'étudier. En dépit de certaines circonstances qui permettraient de le croire, la première formation de Croce n'est nullement hégélienne. Tout au contraire : Croce est, à l'Université de Rome, l'élève d'Antonio Labriola, herbatien ennemi de Hegel. Historien avant tout, à cette époque, il est d'emblée prévenu contre la conception que Hegel se faisait de l'histoire.

S'étant consacré durant plusieurs années à l'érudition historique, Croce, dont le tempérament philosophique apparaît assez tôt, en vient à se poser le problème de la nature de l'histoire. Ce sera le point de départ de toute sa philosophie. L'histoire portant sur les choses singulières comme l'art, Croce se voit contraint d'identifier les deux activités. Mais l'art est-il une activité qui n'a d'autre fin que le plaisir? Voilà le problème esthétique posé. Il est, pour Croce, d'une importance extrême, car de la nature de l'art dépend la valeur de l'histoire. Si l'art n'est que plaisir, l'histoire qui s'identifie à lui, n'est point connaissance certaine du passé. La difficulté s'évanouirait s'il était possible de considérer l'art comme une forme de connaissance.

C'est la lecture de la *Scienza nuova* de G. B. Vico qui suggère à Croce la solution du problème. Vico avait montré dans son ouvrage que les hommes, aux premiers stades des sociétés, étaient poètes et uniquement poètes parce que l'imagination seule les guidait, la raison et, par conséquent, la philosophie et la science, n'apparaissait que beaucoup plus tard. Il suffisait de transposer sur le plan idéal ce que Vico avait placé sur le plan historique, et l'on voyait que l'art est la première forme de connaissance, celle qui livre les choses singulières et qui est absolument indépendante de la connaissance conceptuelle ou logique.

Cette thèse demandait toutefois à être étayée; elle exigeait toute une philosophie qui expliquât les rapports entre les deux formes de connaissance et l'autonomie de la première vis-à-vis de la seconde, condition même de l'autonomie de l'art. Il fallait, de plus, expliquer les rapports entre l'activité artistique et l'activité pratique et montrer enfin la différence entre l'art et l'histoire qui jusqu'ici demeuraient confondus. Telle est la tâche devant laquelle se trouve Croce aux environs de 1896. Cette tâche, il va l'entreprendre et il la mènera à son terme en une vingtaine d'années, pour résoudre, il faut y insister, le problème de la nature de l'art et celui de la nature de l'histoire.

Les *Tesi fondamentali di un'estetica come scienza dell'espressione e linguistica generale*, publiées en 1899, et qui deviendront, en 1902, son traité d'esthétique, contiennent toute sa doctrine en germe. Il y pose le postulat de l'idéalisme auquel l'ont conduit sa réflexion sur l'art et la conviction qu'il s'est faite que l'art est création de son objet. Admettant, en effet, avec Vico, que l'art est connaissance des choses singulières, cette connaissance est proprement une création par l'esprit des choses singulières à partir desquelles la faculté logique pourra se manifester. Vico lui-même posait d'ailleurs implicitement le même postulat quand il affirmait que nous ne pouvons connaître que ce que nous faisons, identifiant ainsi le sujet et l'objet de la connaissance.

Les rapports entre la connaissance intuitive ou esthétique et la connaissance logique sont expliqués par la théorie des concepts distincts qu'il oppose à la dialectique des contraires de Hegel. L'esprit, selon Croce, ne progresse pas, en lui-même, selon un rythme ternaire, mais selon un rythme binaire. Ainsi l'art, première forme de connaissance, est indépendant de la connaissance logique, mais la connaissance logique, au contraire, ne peut se passer de la connaissance intuitive qui lui fournit la matière sur laquelle elle travaille. Les concepts d'art et de philosophie sont distincts l'un de l'autre mais unis pourtant dans le second, car celui-ci englobe le premier. Cette thèse des concepts distincts doit être rattachée à la pensée de Vico, pour qui la poésie, première forme de connaissance des hommes, existe seule aux premiers stades des sociétés et, encore que diminuée à l'apparition de la science, n'en subsiste pas moins à côté d'elle, au dernier stade.

A Vico encore doit se rapporter la thèse crocienne du développement historique de l'esprit, tout au moins dans son aspect général. Les sociétés, selon Vico, parcourent toutes un même cycle qui va de la barbarie à la civilisation la plus haute, pour retourner ensuite à la barbarie. Thèse des *corsi* et *ricorsi*. Croce applique ce rythme ternaire de la dialectique hégélienne au développement historique de l'esprit : toute doctrine nouvelle engendre, dans l'activité pratique qu'elle détermine, de nouveaux problèmes que l'esprit cherche à résoudre. L'erreur ou la nouvelle inconnue engendrée par l'activité pratique est l'antithèse par rapport à la vérité fixée précédemment par l'esprit; la solution nouvelle à laquelle celui-ci aboutit constitue la synthèse de la vérité et de l'erreur. La vérité totale est au terme de cette évolution; elle est la synthèse de toutes les vérités et de toutes les erreurs; mais nous ne l'atteindrons jamais. C'est pourquoi Croce ramène la philosophie à l'histoire à l'inverse de Hegel, mais conformément à la doctrine de Vico.

Quant à l'esthétique de Croce, elle est absolument étrangère à l'esprit hégélien. Et, quand on sait que sa philosophie n'a été formulées que pour étayer cette esthétique, on ne s'étonne point de découvrir que le prétendu hégélianisme de Croce soit principalement verbal.

Rappelons, de cette esthétique, les thèses essentielles qui ont fait, chacune, dans l'ouvrage de M. Lameere, l'objet d'un chapitre. La première thèse défendue par Croce est celle de l'identité de l'intuition et de l'expression, basée sur une théorie du langage qu'on trouve dans la *Scienza nuova* : le langage naît spontanément. Elle correspond, d'autre part, à la thèse de l'identité du contenu et de la forme en art sur laquelle De Sanctis avait particulièrement insisté et que Croce reprend à son compte.

Cette expression est purement intérieure, le fait esthétique proprement dit étant théorique, c'est-à-dire sans rapport avec l'activité pratique à laquelle il faut rattacher l'expression externe, d'une part, qui réclame la connaissance de techniques, fournie par la connaissance logique, et les émotions dites esthétiques, d'autre part, que procure cette expression ou cette matérialisation de l'intuition.

La théorie la plus intéressante et la plus fondamentale de l'esthétique crocienne est celle de l'intuition lyrique. Elle a donné lieu d'ailleurs à des discussions nombreuses, certains critiques de Croce ayant prétendu que la notion de lyrisme par laquelle celui-ci définit l'intuition, dans le *Bréviaire d'Esthétique*, modifie complètement la doctrine telle qu'elle est exposée dans l'*Estetica*. M. Lameere a montré que la théorie de l'intuition lyrique est un approfondissement de la pensée de Croce et qu'elle ne modifie pas la théorie primitive puisqu'elle en respecte les principes et en laisse subsister d'ailleurs les difficultés.

L'expression externe ou la matérialisation de l'intuition ou de l'expression interne est rejetée par Croce en dehors de l'activité esthétique qui se termine avec l'expression interne. L'extériorisation de cette expression est un acte volontaire et appartient, par conséquent, à l'activité pratique. Mais cette extériorisation constitue le seul moyen de conserver les intuitions et de les reproduire, c'est-à-dire de les juger.

Le jugement esthétique consiste, en effet, à retrouver les intuitions de l'artiste, c'est-à-dire à reproduire le travail de création. On peut alors poser, à propos de ces intuitions, un jugement qui en reconnaît l'existence en tant qu'intuitions, c'est-à-dire en tant qu'art. Croce identifie le jugement esthétique et le jugement individuel ou historique qui est à la base de la logique. La critique littéraire ou la critique d'art consistera donc dans ce jugement,

c'est-à-dire dans la reproduction de l'acte créateur et dans l'expression de cette reproduction. Et l'histoire de la littérature et des arts ne se distingue pas de la critique puisque, comme à elle, il lui appartient, si elle veut être vraiment histoire de l'art, de reproduire les faits esthétiques qui ont été accomplis par les hommes, pour pouvoir les juger et exprimer ensuite cette reproduction.

Pensant que la critique d'une doctrine revient à lui opposer une doctrine nouvelle, l'auteur, renonçant à toute critique systématique, s'est borné à relever, dans un dernier chapitre, les thèses qui, dans l'esthétique crocienne, lui paraissent devoir être retenues. Ce sont: la thèse fondamentale de l'autonomie de l'art qui, si souvent, au cours de l'histoire de l'esthétique, a été méconnue; la théorie de l'intuition lyrique, non point en tant que forme de connaissance mais en tant qu'activité esthétique, créatrice de choses singulières, et aussi en tant qu'explication du phénomène de transposition esthétique; la thèse corrélatrice de l'indissolubilité de la forme et du contenu en art, l'accent étant mis sur la forme; M. Lameere croit que cette thèse pourrait être poussée beaucoup plus loin que ne l'a fait Croce lui-même et s'appliquer non seulement à l'indissolubilité de l'intuition et de l'expression interne mais encore à celle de l'intuition et de l'expression externe ou de la forme matérielle de l'art. M. Lameere admet aussi la thèse du jugement esthétique, encore qu'il pense, pour elle, à d'autres fondements, et il approuve Croce de rejeter de l'esthétique le jugement de valeur et d'adopter une attitude résolument antipsychologique. Il croit enfin que la conception crocienne de la critique est féconde, pourvu qu'on la débarrasse de l'importance accordée à l'érudition et aux contingences historiques des œuvres d'art.

Peut-être est-il permis de regretter, tout en souscrivant à la plupart de ces jugements, que M. Lameere n'ait pas cru devoir opposer, en présence de l'esthétique crocienne, le principe d'une esthétique différente, fondée sur la considération de l'œuvre d'art ou de l'objet d'art comme tel. On comprend le scrupule qui a dicté son attitude. Mais ce scrupule témoigne d'une modestie sans doute excessive. Il appartient à M. Lameere, parlant en son nom personnel, de nous faire connaître quelque jour ses vues sur les problèmes de l'art.

P.D.

HENRI GOUHIER : *La jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*. T. II. *Saint-Simon jusqu'à la Restauration*. (Paris, Librairie philosophique J. Vrin. (Bibliothèque d'histoire de la Philosophie) 1936, p. 388.)

M. Henri Gouhier est de ces historiens qui, derrière les idées, cherchent non seulement les *milieux* dans lesquels elles sont nées mais encore les hommes qui les ont formulées, les hommes avec leurs réactions propres, avec leurs aspirations personnelles, leurs défauts, leurs qualités, avec, en un mot, leur psychologie tout entière qui en fait comme autant de mondes à part, formés sans doute par la société dans laquelle ils évoluent mais transformant néanmoins ce qu'ils reçoivent d'elle, mêlant les idées reprises à autrui à des préoccupations particulières, ne les acceptant peut-être qu'en fonction même de ces préoccupations.

Des diverses méthodes historiques, M. Henri Gouhier a choisi la plus difficile, celle où il faut le plus d'esprit de finesse, le plus de prudence, car cette méthode est aussi la plus dangereuse. C'est celle encore qui réclame à la faculté intuitive la part la plus grande, celle où l'historien doit se révéler artiste autant que savant. Il semble dès lors que l'« objectivité » doive en souffrir; elle est tout au moins en situation périlleuse. Mais ici éclate la maîtrise; et le risque même la rehausse : s'engager dans la complexité indéfinie des faits, ne point craindre de pénétrer dans la réalité la plus singulière, et dominer cette matière touffue par une analyse serrée, tout en permettant à l'intuition de la recréer dans sa vie intime et véritable.

On a coutume trop souvent, sous prétexte de n'avancer rien qui ne soit vrai, de simplifier la réalité historique afin de la mieux entendre. Mais est-ce la mieux entendre, à la vérité, que de la circonscrire à l'avance et d'en retrancher tout ce qui peut gêner la compréhension qu'on en veut avoir? Mieux vaut encore une hypothèse osée fondée sur la conscience de la complexité de l'objet étudié qu'une explication lumineuse corroborée par une vision incomplète du réel. Là est l'objectivité de l'historien et non ici.

A fouiller la personnalité de Saint-Simon, M. Henri Gouhier aboutit à des conclusions qui modifient sensiblement l'idée qu'on s'est faite du Saint-Simonisme et de l'influence qu'il a pu exercer sur la pensée d'Auguste Comte. Dans son premier tome, M. Gouhier avait étudié la formation du philosophe positiviste jusqu'au moment où il devient le secrétaire de Saint-Simon. « Les directions du positivisme, écrivait-il, n'appartiennent pas plus à Saint-Simon qu'à Comte; elles sont les espérances communes d'un monde qui reçoit son mouvement de la Révolution et de cette révolution continue qu'est la science moderne ».

Ces directions, les penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle les avaient déjà indiquées et, peut-être, faudrait-il, par delà le XVIII<sup>e</sup> siècle, les rattacher à Descartes et aux promoteurs du courant scientifique moderne. La science, une fois née, avait donné à l'humanité cet immense espoir qu'elle pourrait désormais vaincre tous les mystères et organiser le monde en vue du bonheur de tous. Et, sans doute, ses prodigieux succès ne pouvaient que raviver cet espoir. Il semblait que rien ne pût échapper à ses investigations : tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, depuis Giambattista Vico en Italie et Montesquieu en France, s'efforça de soumettre à la discipline scientifique l'étude des faits historiques eux-mêmes, en espérant que, dans ce domaine aussi, on découvrirait des lois qui permettraient d'organiser l'avenir.

Mais quelle science allait donc fournir aux hommes la clef de leur destinée? On songeait à une philosophie de l'histoire qui fût basée sur une analyse méthodique des faits. Tandis que Montesquieu recherchait les fondements naturels des lois des sociétés humaines, Vico basait son étude sur les considérations linguistiques, inventait la méthode comparée et annonçait la sociologie. Le développement des sciences biologiques au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle devait amener les penseurs à demander à la physiologie la connaissance de l'homme tant moral que physique. Et, certes, Saint-Simon n'est pas le premier qui attendît de la physiologie l'explication suprême devant apporter au monde la réalisation de ses espérances. Telle était, en effet, avant qu'il ne connût Comte, l'attitude de Saint-Simon. Elle eut suffi cependant à inspirer celle du philosophe positiviste car Saint-Simon avait conçu une systématisation du savoir, et la physiologie devait jouer le rôle que jouera la sociologie dans le système de Comte. Mais M. Henri Gouhier nous montre bien que cette idée même d'une systématisation du savoir ou de la hiérarchie des sciences, Comte ne la doit pas nécessairement à Saint-Simon, pas plus d'ailleurs que sa conception d'une religion de l'humanité. Ce sont des idées qui sont « dans l'air ». Elles imprégnèrent l'esprit du XVIII<sup>e</sup> siècle et plus encore l'esprit révolutionnaire, et Auguste Comte en avait été baigné, tandis qu'il fréquentait l'Ecole Polytechnique, avant même d'avoir rencontré Saint-Simon.

Pour appuyer sa thèse, M. Gouhier s'est attaché à l'étude du Saint-Simonisme lui-même ou plus exactement à l'étude de la personnalité de Saint-Simon dont il scrute, dans les détails, la biographie. Etude de l'homme qui projette sur le penseur des lumières bien étranges!

Philosophe, Saint-Simon ne l'a pas été dès le début de sa carrière, loin de là. Il fut bien plutôt un spéculateur. Spéculait-il avec l'intention uniquement de s'enrichir? Ne cherchait-il pas plutôt à acquérir la puissance sociale que son titre de noblesse ne pouvait plus assurer? C'est vers cette dernière interprétation que penche M. Gouhier. Le comte de Saint-Simon et le comte de Redern, son associé, « appartiennent, écrit-il, à cette noblesse du XVIII<sup>e</sup> siècle finissant, qui n'a nullement abdiqué, quoi qu'elle ait perdu la superstition des parchemins. Elle prétend justifier son rang par des entreprises utiles ou des œuvres de l'esprit. Il y a une première philosophie de Saint-Simon, philosophie non écrite pour l'excellente raison qu'elle est avant tout une manière de vivre : il est de ceux qui ont alors le sentiment d'appartenir à une nouvelle aristocratie et la fierté de lui donner ses titres. » (p. 149) Saint-Simon rêve d'entreprises industrielles, convaincu que l'industrie est la source de puissance de la société future : il s'intéresse à différentes affaires, mais sans succès. Mauvais spéculateur, il finit par se ruiner. Ses associés, qui fournissaient les fonds, l'abandonnent. C'est alors qu'il songe à jouer, par d'autres moyens, le rôle auquel il se croit prédestiné. Il veut devenir le Philosophe de la Révolution et de la société nouvelle.

« Sa ruine totale est la suprême spiritualisation de sa mission; lorsqu'il ne peut plus, selon le vœu de la philosophie, faire un usage utile et bienfaisant de la richesse, il se contente de travailler directement au progrès de la philosophie. » (p. 179). Son intention est désormais « d'agir d'une manière directe sur le moral de l'humanité et de faire faire un pas général à la science ». Avec l'aide (combien précieuse!) du docteur Burdin, il travaille à l'avènement à l'état positif de la physiologie et par suite de la philosophie. Le principe de la nouvelle philosophie sera celui de la gravitation de Newton porté à l'absolu et appelé à remplacer Dieu. M. Gouhier a montré le climat spirituel dans lequel est né cette idée essentielle des premières recherches du nouveau Messie.

La découverte de ce principe suprême de la gravitation qui doit remplacer Dieu donne à Saint-Simon la certitude qu'il a une mission à remplir. Une nouvelle religion doit remplacer le catholicisme et il se croit le pape de cette nouvelle religion. Mais ici encore Saint-Simon ne fait que recueillir une des idées de la Révolution, que Comte, à son tour, reprendra, sans qu'on puisse dire qu'il la doit au premier.

Philosophe, Saint-Simon ne cesse pas d'être aussi homme pratique, et il poursuit, sans désespérer, la réalisation de ses vastes projets de réforme du monde. Ce révolutionnaire voit en Napoléon



le génie politique qui pourrait l'aider et il ambitionne de devenir le lieutenant scientifique de l'Empereur. Il ne cessera pas, d'autre part, de proposer à divers savants un vaste plan de travail dont il assumerait la direction. C'est ainsi qu'il conçut le projet d'une Encyclopédie qui devait remplacer celle de Diderot, périmée.

Y a-t-il, en fin de compte, un Saint-Simonisme? La réponse de M. Gouhier est catégorique : « Après une reconstitution approximative du programme de Burdin et une fois mises à part les vérités du temps ou celles qui portent la signature de D'Alembert, Condillac, Condorcet, Dupuis, Vicq d'Azur, Cabanis, Oelsner, Bonald, que reste-t-il? Une synthèse obtenue par la réduction du complexe au simpliste à la faveur d'idées qui révèlent une innocence scientifique joyeusement épanouie. Si généreux qu'aient été les rêves du nouveau Newton, si héroïque qu'ait été sa misère, il est impossible d'entonner les louanges dues au génie méconnu : il a gâté beaucoup de couleurs sur une énorme fresque sans maîtriser une forme et, dans la mesure où de tels conditionnels ont un sens, si Saint-Simon était mort en 1813, au lendemain du *Travail sur la gravitation*, on ne parlerait pas plus de lui aujourd'hui que d'Azaïs ou de Coëssin.

« Mais Saint-Simon a vécu jusqu'au 19 mai 1825 et c'est pour quoi on parle de lui dans les histoires de la philosophie et dans les traités d'économie politique » (p. 344).

Augustin Thierry était devenu son secrétaire, Saint-Simon cesse de considérer la physiologie comme la science-clef. La physiologie fait place à l'économie politique et, en 1814, paraît : « De la réorganisation de la société européenne » signé de Saint-Simon et d'Augustin Thierry, son élève. En 1817, Auguste Comte devient à son tour le secrétaire du philosophe et demeure avec lui jusqu'en 1824. « A partir de 1814, il n'y a plus de biographie indépendante de Saint-Simon, écrit M. Henri Gouhier. Deux hommes « de grand format » entrent à la fois dans sa vie et dans l'histoire; ils ne sont pas des comparses dans le roman de sa vieillesse et lui-même n'apparaît pas au second plan dans celui de leur jeunesse: pour lui comme pour eux, cette période est celle des œuvres communes et des pensées échangées. » La vie commune de Saint-Simon et d'Auguste Comte doit faire l'objet du tome III du savant ouvrage de M. Gouhier.

Qu'est-ce alors que le saint-simonisme dont on parle aujourd'hui? « Ce n'est pas Saint-Simon mais les Saint-Simoniens qui ont fait le Saint-Simonisme et c'est à peine Saint-Simon qui a fait les Saint-Simoniens » déclare M. Henri Gouhier. Saint-Simon « appartient à l'histoire de la philosophie parce qu'il y eut un posi-

tivisme d'Auguste Comte et un Saint-Simonisme des Saint-Simoniens; mais, il y eut ce Positivisme et ce Saint-Simonisme parce que, sous la Restauration, des jeunes esprits généreux ont pu voir à Paris un homme pour qui la Révolution était encore l'actuel, fidèle aux vérités du XVIII<sup>e</sup> siècle finissant, nullement abattu par les échecs de son intelligence et stimulé par ceux de sa carrière, audacieux comme en ce bel été de l'An II où, quittant sa prison, il regardait, le cœur en fête, l'immense chantier de la France nouvelle ».

« Justement obscur sous le Consulat et l'Empire, Saint-Simon eut sur d'autres, plus illustres, le privilège de ne pas vieillir; c'est à ce privilège qu'il doit de leur survivre. Si l'histoire de la philosophie était seulement celle des idées, elle laisserait ce raté magnifique aux amateurs de biographies pittoresques. Mais dans le cours mouvementé de l'intelligence, nous ne rencontrons pas seulement ceux qui inventent les idées et ceux qui savent les assembler : il y a aussi ceux qui ont la puissance de les transformer en idéal. »

Voilà où se révèle le sens profond que M. Henri Gouhier a de l'histoire.

Jean LAMEERE.

R. SCHNEIDER et G. COHEN : *La formation du génie moderne dans l'art de l'Occident*. Paris, La Renaissance du Livre, 491 pages, 20 planches hors texte, 1936.

Ce volume est le 48<sup>e</sup> de la collection Henri Berr : *L'évolution de l'humanité* (le 41<sup>e</sup> paru). Il fait suite au livre que, dans la même collection (n<sup>o</sup> 40) MM. Réau et Cohen ont consacré naguère à l'art du moyen âge. Il en a été rendu compte dans ce Bulletin bibliographique (1935-36, n<sup>o</sup> 2, pp. 38-39).

« Guetter l'aurore de l'art moderne dans le magnifique déclin du moyen âge », au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, tel est le but qu'ont poursuivi les deux savants médiévistes : M. Cohen, en 150 pages (pour la littérature), M. Schneider, en 300 pages (pour les arts plastiques).

M. Cohen étudie la littérature française du XIV<sup>e</sup> siècle, genre après genre. Après avoir indiqué comment s'est développé l'esprit didactique et bourgeois dans les lettres, il fait voir cette nouveauté dans le roman réaliste, miroir de la société, dans la satire, dans la littérature moralisante, dans le théâtre, religieux et profane. Passant ensuite au XV<sup>e</sup> siècle, il constate qu'en France la littérature

« s'attarde souvent dans des formes archaïques que le XVI<sup>e</sup> siècle rejettera peu à peu » (p. 75). Ce qu'il prouve en analysant tour à tour les principales œuvres de la poésie lyrique, tableau des âmes; du roman et de la nouvelle, tableau des mœurs; du théâtre, religieux et profane, tableau de la foi et de la société bourgeoise.

De cet exposé relativement succinct mais, selon l'expression de M. Henri Berr dans son *Avant-Propos*, « gorgé de remarques et de réflexions sur le développement de l'art littéraire et de la mentalité française » (p. XIII). M. Cohen tire quelques conclusions générales. Le XIV<sup>e</sup> siècle n'est pas, en France, un grand siècle littéraire, c'est un âge de légistes, de moralistes, d'historiens, de prosateurs qui prépare l'avènement de la bourgeoisie. Quant au XV<sup>e</sup> siècle il commence la Renaissance par l'attention qu'il porte à l'individu, tout en portant en lui les stigmates de la décadence médiévale. Créateur inépuisable de formes, il mérite notre attention, car il prépare l'avènement du monde moderne qui sans lui serait radicalement incompréhensible (pp. 148-150). Rôle accru de la bourgeoisie et du peuple, religion plus humaine, sensibilité plus inquiète, réalisme, individualisme, telles sont les caractéristiques de cette époque.

Dans la deuxième partie du volume, M. Schneider a groupé une foule de renseignements sur les arts plastiques dans les pays de l'Europe occidentale, d'abord en Italie, puis en Flandre, en France, dans la péninsule ibérique, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre... Et cette enquête lui a permis d'écrire, en guise de conclusions, quelques pages de l'intérêt le plus puissant (pp. 445-455).

Comme les historiens de l'art, ses prédécesseurs, il est frappé du va-et-vient du XV<sup>e</sup> siècle (et même du XIV<sup>e</sup>) entre le passé, toujours vivant, et l'esprit nouveau, déjà très actuel : « Sur ces périodes inquiètes la pensée est en perpétuelle oscillation... Le *Puits de Moïse* est entre deux âges. L'esprit et la forme baignent dans une ambiance nouvelle ». L'art est plus compréhensif qu'autrefois. L'universalité du monde se révèle par les conquêtes, les voyages; l'horizon de l'art s'élargit. La chevalerie continue; mais la bourgeoisie opère son ascension. C'est pour elle, même pour le peuple, que travaillent les artistes. La sensibilité religieuse change, les rapports se multiplient entre les arts des différents pays en même temps que s'affirment les génies réalisateurs. Dans les arts d'imitation, le réalisme, le naturalisme sont universels; mais ils s'achèvent presque toujours en poésie. Si M. Focillon a pu écrire que la Renaissance n'est peut-être qu'un aspect tardif du Moyen âge, il n'est pas moins vrai — ajoute M. Schneider

(p. 455), que le Moyen âge périssant n'est plus qu'un aspect précocité de la Renaissance. Le XV<sup>e</sup> siècle continue l'un et commence l'autre. « Il est plus qu'une attente : un Evangile. »

Ainsi s'achève ce livre brillant et solide, riche en détails précis mais également rempli de vues originales, (1) de considérations synthétiques sur l'art et sur la littérature du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles. Sa valeur et son utilisation comme instrument de travail sont augmentés par une copieuse bibliographie qui compte plus de quatre cents numéros, livres et articles de revue (2). Le choix des sujets des planches hors texte a été très heureux.

L. L.

C. SOBRY : *Les vingt-deux lettres d'Erasmus écrites à Anderlecht en 1521*, traduites du latin (le Folklore brabançon, n<sup>o</sup> 90). Bruxelles, 1936, 152 pages.

Parmi les nombreuses publications qui, à l'occasion du quatrième centenaire de la mort d'Erasmus, ont été consacrées ces temps-ci au prince des humanistes de la Renaissance, ce volume occupe une place toute particulière. Il réunit, en effet, les lettres — et celles-là seules — écrites par le grand érudit « ex rure Anderlaco » du 31 mai à la fin d'octobre 1521.

Dans son introduction, M. Sobry, qui a jadis conquis brillamment à l'Université de Bruxelles le grade de docteur en philologie classique, met en relief, avec raison, l'importance de cette année 1521 dans l'histoire européenne et dans la vie d'Erasmus. Au mois d'avril Luther comparait devant la Diète de Worms; Erasmus, à Louvain depuis 1517, est soupçonné d'hérésie; on lui demande de se déclarer contre Luther. Erasmus n'épouse pas les idées du réformateur, mais il n'entend pas prendre parti contre lui. Attaché à son « rêve de charité chrétienne et de tolérance » il veut rester « au-dessus de la mêlée ». Il s'obstine à prêcher la conciliation. C'est alors que, ne pouvant plus vivre à Louvain dans un milieu de plus en plus hostile, il se réfugie à Anderlecht près de son ami, le chanoine de Saint-Pierre, Wyckmans. C'est là, dans la maison du Cygne — aujourd'hui la maison-musée d'Erasmus — qu'il vit quelques mois de parfaite tranquillité. « Anderlecht fut

---

(1) M. Cohen adopte, contrairement à la thèse de M. Pierre Champion, « l'ancienne opinion » soutenue notamment jadis par l'historien belge Ernest Gossart (que cite M. Cohen); elle voit en Antoine de la Salle l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles*; et il motive fortement ce retour à la vieille tradition.

(2) Le livre sur *Marguerite d'Autriche* est de M<sup>lle</sup> G. De Boom et non De Brom.

pour lui une oasis : *Mihe vehementer arridet Brabantia et praesertius rus illud Anderlacense.* » C'est là qu'il écrit 22 lettres (adressées à vingt correspondants). Destinées à la publicité, elles sont rédigées avec le plus grand soin, dans un latin admirable. Les unes sont graves, d'autres amusantes; certaines d'entre elles sont des études mûrement méditées. Comme l'écrit M. Sobry, Erasme devait compter avec l'excommunication; aussi a-t-il pesé chaque mot pour ne pas attirer sur lui la foudre de l'Inquisition ou le bras séculier.

La traduction précise et élégante de M. Sobry fait voir à merveille ce caractère des lettres d'Anderlecht. Erasme nous apparaît à travers ces missives, si variées et si pleines d'intérêt, très près de nous, très *moderne* par son attitude devant les questions de son temps.

Le traducteur a joint au texte des notes nombreuses. M. Van Damme, l'actif conservateur de la « Maison d'Erasme » à Anderlecht, a ajouté quelques pages sur la « Maison du Cygne » et M. Marinus, chef du service folklorique du Brabant, a insisté, dans sa préface, sur l'analogie que présente à bien des points de vue l'époque érasmiennne et la nôtre. Il voit dans cette quasi-similitude la raison principale du renouveau actuel de la gloire du grand humaniste.

L'illustration du volume a été soignée. On appréciera surtout les trois dessins de M. Lefèvre qui nous montrent la maison d'Erasme restaurée et son jardin; et le facsimilé de la lettre à Richard Pace du 5 juillet 1521.

L. L.

HUGO D. BARBAGELATA : *La Révolution française et l'Amérique latine 1789-1815.* (Recueil Sirey, Paris, 1936, 85 pp.)

Les lecteurs de la *Revue* savent avec quel soin le « Centre d'Etudes de la Révolution française » de l'Université de Paris publie périodiquement, sous la direction avertie de MM. Sagnac, Mirkine-Guetzévitch et Pierre, des *Cahiers* pleins d'intérêt. Le cinquième volume de la collection est consacré au rôle de l'influence française dans le continent sud-américain, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>. Auteur d'une bonne *Histoire de l'Amérique espagnole*, M. Barbagelata était particulièrement qualifié pour tenter cet essai. Sa bibliographie est courte, mais de premier choix. Les documents venant à l'appui du texte ne représentent

pas, comme il arrive souvent, une surcharge oiseuse. Le thème est judicieusement traité en deux étapes : La Révolution française et l'Amérique latine; Napoléon et l'Amérique latine.

L'auteur esquisse en traits sobres comment, au cours de la première période, Bolivar, San Martin et les *caudillos* de moindre envergure subirent, après Miranda, l'influence de Rousseau, de Voltaire, de Montesquieu. Plus tard, Napoléon suivit à l'égard du Sud-Amérique une politique, à mon sens assez flottante, essayant d'abord de rallier les colonies espagnoles à la cause de son frère Joseph, puis — après ses insuccès dans la péninsule ibérique — favorisant les insurrections qui visaient à détacher les anciennes vice-royautés de la mère-patrie.

En appendice, M. B. analyse d'une manière agréable les divers courants littéraires et sociologiques français qui enthousiasmèrent successivement les milieux cultivés de Montevideo, Caracas ou Lima. Ce furent nécessairement des enthousiasmes à retardement. Victor Hugo, Edgar Quinet ou Auguste Comte électrisaient encore professeurs, hommes de lettres ou étudiants des deux versants de la Cordillère alors que, dans la vieille Europe, leurs jours de gloire s'estompaient dans le rayonnement de nouvelles constellations. Ne nous en plaignons pas. Ces possibilités de rentrer en contact avec des illustrations un peu démodées nous incitent à la réflexion et nous contiennent vis-à-vis d'engouements par trop éphémères et renouvelés.

M. Mirkine-Guetzévitch a donné, en manière de préface à cet intéressant travail quelques pages où l'on retrouve, à propos de « l'amalgame du type des Etats-Unis avec les idées constitutionnelles françaises », son érudition et son originalité d'esprit coutumières.

FRANS VAN KALKEN.

STENDHAL. *Racine et Shakespeare* (extraits), Paris, Classiques Larousse, 1936.

Voici Stendhal soumis à l'épreuve périlleuse de l'édition avec « notes au bas de la page et éclaircissements ». Disons tout de suite que M. René Ternois se tire tout à son avantage de sa mission délicate de commentateur. Il a su éviter, dans l'édition d'un auteur discuté, les jugements de valeur qui départent tant de publications classiques et qui auraient d'avance voué sa tentative à l'échec. Ses notes ne contiennent que des faits positifs destinés

à éclairer un texte parfois trop ramassé. La conception toute moderne des « Classiques Larousse » est l'occasion d'une remarquable réussite. Les extraits sont excellents. On y trouve notamment une discussion entre le classique et le romantique qui donnera un intérêt tout neuf aux leçons cent fois professées sur la querelle des Anciens et des Modernes. Il y a là des remarques intéressantes sur l'illusion au théâtre, sur le rôle de l'habitude dans les mœurs et sur le rire à la comédie qui sont du meilleur Stendhal. Les morceaux choisis sont précédés d'une notice bourrée de faits. Un résumé chronologique de la vie de Stendhal et un tableau historique permettent de situer exactement « Racine et Shakespeare » dans son contexte historique et biographique. Enfin, le jugement des contemporains sur l'œuvre analysée évoque Beyle et l'atmosphère de la lutte romantique d'une façon neuve et saisissante. Cette édition impartiale ne craint pas de montrer Stendhal sous son vrai jour de « dilettante ». Elle satisfera pleinement tous ceux qui s'accordent pour laisser au lecteur sa pleine liberté de jugement.

Adrien LEDENT.

P. MAES. UN AMI DE STENDHAL : *Victor Jacquemont*. Préface de M. F. Strowski, de l'Institut. Collection : *Temps et Visages*. (1 vol. Paris, Desclée-De Brouwer, s. d., 642 pp.)

M. P. Maes, en écrivant cette biographie si complète de V. Jacquemont, a fait vraiment œuvre utile. Il y a trois ans, il publiait les *Lettres de Victor Jacquemont à Stendhal*. Il « s'est acharné, comme le dit fort justement son préfacier, M. F. Strowski, à recueillir tous les documents qu'on possédait encore sur ce personnage. Il a découvert des correspondances inédites. »

M. Maes, nous introduit tout d'abord dans la famille de son héros, dans les salons qu'il fréquente sous la Restauration et où il noue des relations d'amitié avec Stendhal.

Il nous décrit les amours malheureuses qui poussent V. Jacquemont à partir vers les Etats-Unis et vers Saint-Domingue. Sur les Etats-Unis et les Américains, Jacquemont formule dans sa correspondance « quelques aphorismes, qui résument son expérience, incomplète, il le reconnaît lui-même, des choses d'Amérique » (pp. 295-296). Il rentre en France (fin 1827), séjourne à Londres (en 1828) et au mois d'août de la même année part pour l'Inde. Au cours de son long voyage en mer et de ses escales,

Jacquemont s'intéresse à tout, travaille, se livre à des études de linguistique, outre les recherches dont il a été chargé par le Museum qui l'a envoyé en mission. Il fait part de ses impressions à son cher Stendhal. Il s'arrête à Rio assez longtemps pour en goûter toutes les beautés, jette l'ancre au Cap de Bonne-Espérance où il reste dix jours et où il reçoit « après cent trente jours de voyage, son premier courrier d'Europe, deux lettres d'A. de Humboldt; l'une d'elle doit lui servir d'introduction auprès du vice-roi des Indes ». Il rencontre Dumont d'Urville, revenant de Polynésie, il fait escale à l'Ile Bourbon, où « il herborise, examine la structure géologique du sol et des montagnes ».

Après un voyage plein de péripéties, il touche à Pondichéry, pour atteindre enfin, l'Inde Anglaise et Calcutta, où il séjourne du 5 mai au 21 novembre 1829. De là, il fait route vers Bénarès, Delhi et l'Himalaya (novembre 1829 au 21 janvier 1831), repart quatre jours après pour Lahore et Cachemire; il s'y arrête longtemps, (du 25 janvier au 16 décembre 1831), revient enfin à Bombay, où il meurt, le 7 décembre 1832, après un voyage de trois ans et demi dans l'Inde.

Sa mort n'est connue des siens que fort tardivement. Le *Journal des Débats* lui consacre un très long article, signalant l'importance des matériaux qu'il a pu recueillir, montrant son courage, sa patience devant toutes les difficultés de sa tâche.

Outre des collections nombreuses et du plus haut intérêt pour l'histoire naturelle, il laissait des manuscrits importants.

Elie de Beaumont et Cordier s'intéressent aux lettres de ce voyageur; certaines d'entre elles sont lues en séance de l'Académie des Sciences, et Jussieu en publie quelques-unes.

Une campagne de presse se fait autour de son nom pour que ses cendres soient ramenées en France. Elles y arrivent, à Marseille, le 19 avril 1881. Ce n'est que le 29 novembre 1893 qu'il fut inhumé au Museum en même temps que Guy de la Brosse.

Ainsi rendait-on, tardivement, hommage à l'auteur du *Journal* et de la *Correspondance*, au sujet desquels Sainte-Beuve pouvait écrire que « la lecture en est restée une des plus agréables qu'on puisse faire ». Quant à l'homme, « il s'avère aujourd'hui le modèle le plus représentatif de l'explorateur français ». Ainsi s'exprime M. Maes, qui a contribué, par son beau livre, par cette biographie très complète, pleine de faits et de documents, à mettre en lumière une physionomie curieuse et attachante dont l'existence tourmentée a gardé, selon de Mazade « le charme suprême et émouvant des belles choses inachevées. » (p. 588.)

M. L.



HOLDSWORTH, F. *Joseph de Maistre et l'Angleterre*. (Bibliothèque de la *Revue de littérature comparée*, tome 108, 1 vol. in-8°, 323 pages. Paris, Champion, 1935.)

La *Bibliothèque de la Revue de littérature comparée*, dirigée avec tant d'autorité par MM. Baldensperger et Hazard, ne cesse d'accroître sa collection en ouvrages aussi variés qu'intéressants. Sous l'impulsion de ces maîtres, un bel ensemble d'études a vu le jour. Notre compatriote, M. Desonay, y a publié naguère un livre sur *Le rêve hellénique chez les poètes parnassiens*.

Le volume de M. Holdsworth, maître de conférences à l'Université de Sheffield et docteur de l'Université de Paris, se rattache à toute une série d'œuvres consacrées aux relations et aux influences réciproques entre la France et l'Angleterre.

Après Voltaire, qui par ses *Lettres philosophiques* a introduit en France la connaissance de l'Angleterre, Joseph de Maistre, dont personne ne s'était occupé jusqu'ici à ce point de vue, nous y conduit à son tour. Il est très intéressant de constater la manière dont observe chacun de ces deux écrivains. Pour Voltaire, l'Angleterre est « le pays rêvé pour les adeptes de la raison raisonnable »; alors que Joseph de Maistre, au contraire, nous montre l'Angleterre « fortement imbue de préjugés nationaux, forteresse et territoire de la raison traditionnelle ». Sa pensée va sans cesse se transformant sous l'influence de la Révolution; son œuvre est essentiellement une œuvre de circonstance. D'autre part, de Maistre s'est préoccupé, durant son long séjour en Angleterre, d'étudier non seulement l'histoire de ce pays, mais aussi sa philosophie et sa religion, en les comparant au développement de ces disciplines en France à la même époque et en montrant les influences qu'elles ont exercées les unes sur les autres. De Maistre s'est attaché à mettre en évidence, après tant d'autres, l'utilité des rapprochements entre les peuples, en « invitant les Français à consulter les étrangers, car chaque nation est pour l'autre une postérité contemporaine ». Ainsi s'exprimait-il dans ses *Lettres et Opuscules* que l'auteur du livre cite en épigraphe.

M. Holdsworth termine par ces mots son ouvrage, très documenté accompagné d'une importante bibliographie et constituant une intéressante contribution à l'histoire des relations franco-anglaises au XVIII<sup>e</sup> siècle : « ... Tâchons de résumer l'intérêt de la pensée de Joseph de Maistre et de l'étude que nous en avons faite. Les grandes lignes de la pensée de Joseph de Maistre correspondent étroitement à celles de la pensée anglaise dont dérivait le philosophisme français de son temps. Science, métaphysique,

religion et politique, tels sont les sujets qui préoccupent les savants anglais après la Renaissance et la Réforme. Ce sont ces mêmes problèmes que de Maistre s'évertue, lui aussi, à résoudre... Mais..., tout en attaquant les sources anglaises du philosophisme, c'est en même temps la pensée anglaise qui lui sert à le réfuter. » (p. 294). M. Holdsworth a montré excellemment, le rôle prépondérant qu'ont joué dans la formation de la pensée de J. de Maistre la littérature et la philosophie anglaises. » (pp. 294-295).

M. L.

*Exposition Fr. Liszt, dans la grande salle du Musée National Hongrois; Catalogue et Introduction par DENIS DE BARTHA; 1 vol. in-8° de 51 pages; Budapest, 1936.*

ZOLTAN GARDONYI : *Le style hongrois de François Liszt; 1 vol. in-8° de 127 pages + 12 pages d'annexes musicales; Ed. Magyar Nemzeti Múzeum, Budapest, 1936.*

Ces deux brochures ont été éditées à l'occasion de l'exposition ouverte, en 1936, à Budapest, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la mort de Franz Liszt. Conçue en fonction de « Franz Liszt et la Hongrie », cette exposition a réuni, en 501 numéros de catalogue, une collection prestigieuse de souvenirs musicaux, épistolaires, iconographiques, etc., qui illustrent, de la façon la plus éloquente, les rapports du maître avec sa mère-patrie. L'introduction au catalogue, due au très distingué musicologue hongrois Denis de Bartha, est un parangon de clairvoyance et de bonne méthode, que sa rédaction en un français impeccable rend, pour le surplus, accessible sans effort aux lecteurs ignorant la langue magyare.

Des éloges semblables sont dus au volume de M. Z. Gardonyi sur le style hongrois de F. Liszt, dans lequel le texte magyar est suivi d'une traduction intégrale en français. L'auteur de cette monographie étudie, avec une rare perspicacité, les diverses phases par où Liszt a passé, dans ses rapports avec la musique de son pays natal. Soustrait assez rapidement à l'influence de ce dernier, dont il connaissait d'ailleurs mal la langue, il en évoque cependant pour une première fois les prestiges en 1828, à l'âge de 17 ans, dans deux pièces de piano qui sont de simples transcriptions de musique semi-populaire, due respectivement à Bihari et à Csermák. Il obéit là à une impulsion romantique purement extérieure, qui lui montre la voie du pittoresque et de la couleur locale. Plus tard, lors de ses

premières grandes tournées à travers l'Europe, il devient peu à peu conscient de l'existence possible d'une musique spécifiquement nationale. Lorsqu'il foule pour la première fois le sol de la Hongrie, en 1839, après seize ans d'absence, il a soudain la révélation de la musique hongroise ; dès lors, l'obsession de ces rythmes fiers, aux accents chevaleresques, ne le quittera plus. Il en pénètre l'esprit et les restitue sous les espèces de rapsodies et de chansons dont les thèmes sont empruntés au répertoire local. Sans doute n'a-t-il connu la musique populaire hongroise que sous les travestis brillants des orchestres tziganes et s'est-il partiellement mépris sur sa véritable signification (1). Mais, comme le dit très justement M. Gárdonyi (p. 118-119), « il est faux de déclarer que cette forme de musique hongroise dont s'est nourri le style hongrois de Liszt a mené la musique hongroise sur une fausse route, dans un cul-de-sac et n'a aidé en rien à son développement. »

Ce qui est vrai, c'est que, sur cette base, le maître s'est créé un « style personnel hongrois » qui peut être considéré comme la « synthèse des souvenirs hongrois qui s'étaient accumulés en lui ». De ce processus sont nées des œuvres comme la cantate *Ungaria* (1848), les poèmes symphoniques *Héroïde funèbre* (1854), *Hungaria* (1854), et l'oratorio *Ste-Elisabeth* (1857-1862). On peut dire qu'à partir de son établissement à Weimar (1848), Liszt est tellement imprégné de cet esprit national qu'il en arrive, plus d'une fois, à intégrer des éléments hongrois dans des compositions qui n'ont rien à voir avec la Hongrie, ainsi la belle sonate en *si* mineur.

Pendant la dernière période de son existence, Liszt cultive ce que M. Gárdonyi appelle un « style hongrois abstrait et subjectif », dont la « Messe du Couronnement » offre un exemple typique, et qui trouve peut-être son expression la plus hardie dans une œuvre comme la « *Csárdás macabre* », pièce riche d'anticipations de toute sorte, si l'on en juge d'après les extraits qu'en donne M. Gardonyi dans les annexes musicales en majeure partie inédites de son livre.

Ch. V. D. B.

---

(1) Ce sera la tâche d'une autre génération et principalement du grand artiste qu'est M. Bartók, d'aller rechercher l'authentique musique populaire hongroise là où elle se trouve réellement, c'est-à-dire loin des villes que Liszt a seules visitées.

LEONARD ELLINWOOD : *Musica Hermanni Contracti*; 1 vol. in-fol. de 71 pages; Eastman School of Music, University of Rochester, 1936.

Toute jeune encore, mais encouragée par l'énorme matériel documentaire qu'ont pu acquérir les bibliothèques des États-Unis, depuis une quinzaine d'années, la musicologie américaine s'efforce de mériter un nom dans la science internationale, en s'attaquant à des sujets difficiles, dont l'Europe seule avait le monopole jusqu'ici. En publiant le traité *Musica*, d'Hermann le Paralytique (1013-1054?), avec une traduction anglaise en regard de l'original latin, M. Ellinwood, connu déjà par une étude intéressante sur les polyphonistes italiens du *Trecento*, s'est proposé de donner une édition définitive de cette dissertation, qui avait déjà été l'objet de deux éditions successives, par Gerbert, en 1784, et par Brambach, en 1884. L'occasion en a été l'acquisition, en 1929, par la bibliothèque musicale Sibley de l'Eastman School of Music, d'un manuscrit contenant le traité en question, mais qui était demeuré inconnu des éditeurs précédents, dont l'unique source avait été le codex 51 de la Bibliothèque Nationale de Vienne.

Hermannus Contractus est, en matière de musique, l'une des lumières du XI<sup>e</sup> siècle. Auteur des deux admirables antiphonies *Salve Regina* et *Alma redemptoris*, il est aussi réputé comme historien et mathématicien. Il appartient au milieu de l'abbaye de Reichenau, également illustrée, dans le domaine musicologique, par son prieur, Bernon. Comme historien musical, Hermannus se distingue par une méthode particulièrement rigoureuse, s'appliquant avec une inlassable obstination à établir une concordance toujours parfaite entre le fond et la forme, entre le verbe et ce qu'il entend exprimer. De là, certaines longueurs, dont il s'excuse avec la plus exquise bonne grâce (*Hactenus his plus justo verbosius immoratus sum; dum me horum piget pudetque*). Abstraction faite de cette préoccupation constante de logique, la forme est d'ailleurs élégante et trahit, par de nombreux détails, un esprit d'une rare distinction.

Quant au fond, ce n'est autre chose que l'exposé du système musical, tel qu'on le concevait alors : à savoir, l'échelle musicale formée, à l'aide du monocorde, par la conjonction d'une série de tétracordes; les quartes, les quintes et les octaves, intervalles primordiaux sur lesquels repose le système; les modes ou façons diverses d'utiliser la substance de l'échelle. La forme de notation préconisée ailleurs par Hermannus n'est pas à la hauteur de cet exposé. Pourtant, nous dit M. Ellinwood (p. 16), c'est surtout sur elles que se sont appesantis les historiens modernes de la musique,

perdant ainsi de vue l'intérêt capital du système musical, tel qu'il est présenté par le moine de Reichenau. Peut-être aurait-il pu faire exception pour Peter Wagner, qui loue d'une façon expresse la clarté de cette présentation dans le *Handbuch der Musikgeschichte* de G. Adler (p. 120 s.), bien connu de M. Ellinwood, puisqu'il le cite dans sa bibliographie. Celle-ci est fort bien établie, à la fin du volume. L'ouvrage de M. Auda sur *Les modes et les tons du moyen âge* n'y aurait toutefois pas été déplacé, en tant que se rapportant aux passages du traité reproduits pp. 35 ss. Mais M. Ellinwood ignore vraisemblablement son existence, comme aussi celle des travaux de ces dernières années qui retirent la paternité du *Speculum Musicae* à Jean de Muris, pour la restituer à Jacob de Liège (p. 10).

Le travail de M. Ellinwood est d'excellente qualité par la méthode qui a présidé à sa mise au point. Les chapitres introductifs, qui comportent des études brèves mais substantielles sur le codex de Rochester, sur Hermannus Contractus (vie, œuvres et système de notation) et sur son *Musica* (ici, le résumé du contenu du traité est fort bien fait), ces chapitres, dis-je, ne méritent que des éloges. L'auteur a enfin pris soin de noter scrupuleusement les variantes entre le ms. de Rochester et celui de Vienne.

Ch. V. d. B.

### **Sciences politiques et sociales**

J. ANCEL : *Affaires étrangères*. 1789-1936. Paris, Delagrave, 1936, 128 pages.

Cet « aide-mémoire de la politique française », clair, vivant, alerte, où sont exposés, en raccourci, les grands problèmes qui depuis un siècle et demi se sont posés devant les hommes d'Etat français rendra assurément de réels services à ceux qui s'intéressent à l'histoire diplomatique des temps contemporains.

Négligeant délibérément les faits de minime importance, l'auteur appelle avant tout l'attention sur les bases essentielles, sur les principes permanents de la politique extérieure de la France depuis la Révolution de 1789. Il étudie d'abord les rapports de son pays avec l'Allemagne et avec l'Italie. D'un côté, c'est la menace; et de l'autre, l'énigme. Puis vient un chapitre sur les relations de la France avec ce que M. Ancel appelle la *nouvelle Europe*, celle qu'il a décrite dans le premier tome de son beau *Manuel géogra-*

phique de politique européenne, celles des jeunes nations devenues après la guerre de grands Etats : Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie. Les liens existant entre la France et la *vielle* Europe, tantôt amie, tantôt hostile, sont indiqués dans un dernier chapitre.

De cette analyse M. Ancel tire une conclusion : Depuis 1789, la sécurité de la France n'a jamais été assurée que par la conjonction des forces européennes. Quand elle entame une lutte au milieu de l'animosité ou de l'indifférence des autres pays, c'est la défaite. Elle doit donc « sonner le ralliement défensif à Genève, établir sa politique sur l'association des nations, grandes et petites. Genève vient, il est vrai, de subir une défaite. Mais une institution frêle n'est pas forcément une institution inutile; il n'est besoin que de l'armer » (pp. 126-127).

Il n'y a — dit l'auteur — aucune thèse dans ce livre, écrit « comme un devoir civique ». M. Ancel — et il y a parfaitement réussi — a voulu dégager des faits les facteurs constants de la politique extérieure de la France, diverse dans ses moyens, permanente dans ses buts.

L. L.

G. JACQUEMYS : *La politique rurale de l'Italie fasciste*. Bruxelles, Van Campenhout, 1936, 161 pages.

Le livre que M. Jacquemys vient de faire paraître dans la collection des *Etudes sociales de l'Institut de sociologie Solvay* décrit l'un des aspects les plus importants et les moins connus de l'Italie fasciste. Son auteur l'a écrit après avoir mené sur place une enquête approfondie, difficile à conduire à bonne fin, car, comme il le constate (p. 7), elle a été faite dans un pays où règne la « prudence » la plus grande et où les documents écrits ne subissent guère l'épreuve de la critique ». M. Jacquemys a néanmoins pu grouper de précieux renseignements, grâce au concours et aux introductions de la Fondation Rockefeller, grâce aussi à la collaboration d'hommes « qui ne croient pas devoir louer systématiquement tout ce qui se fait dans leur pays et qui tiennent à montrer qu'ils n'ont pas renoncé à exercer leur sens critique ».

En cinq chapitres, d'inégale étendue, M. Jacquemys a traité son très intéressant sujet. Les deux premiers exposent les conditions démographiques qui ont déterminé, en ordre principal, la politique rurale du régime fasciste : densité de la population totale de l'Italie et de la population des campagnes, migrations internes,

émigrations à l'étranger (pp. 9-58). Suit un chapitre, très bref mais essentiel, indiquant les tendances, le but de la politique rurale du Duce (pp. 59-66).

Dès 1924, Mussolini déclare qu'il faut faire du fascisme un phénomène rural; il ajoute, en 1927, qu'il faut *ruraliser* l'Italie, même s'il fallait pour cela des milliards et un demi-siècle. Ailleurs, il revendique pour le fascisme un caractère paysan. Il combat « l'urbanisme ». C'est dans les villes que la natalité faiblit le plus, c'est dans les villes que se nichent les résidus des vieux partis, des vieilles sectes, des vieilles institutions. Je ne veux pas, dit-il en 1927, d'industries autour de Rome. Je ne veux en Italie qu'une industrie saine, celle de l'agriculture et de la mer. Il faut empêcher par tous les moyens, même par des moyens coercitifs, l'abandon des campagnes, la migration vers les villes.

De cette politique de *ruralisation* la bonification intégrale, qui poursuit à la fois des buts économiques, politiques et sociaux est la manifestation la plus caractéristique. C'est à elle que l'auteur consacre le plus long chapitre de son livre (pp. 67-146).

Qu'est-ce que la bonification? L'ensemble des travaux d'assèchement de marécages, d'assainissement du sol, d'irrigation, etc.

Bien avant 1922 la législation italienne l'avait organisée. Au moment de la marche sur Rome, les travaux de bonification s'étendaient sur plus de 11.000 kilomètres carrés. Mais c'est depuis 1922 que l'œuvre a pris toute son ampleur. M. Jacquemyns nous fournit les détails les plus circonstanciés sur la loi Mussolini de 1928, sur celle de 1933, sur les organes d'exécution, les consortiums et leur association nationale, sur le financement des travaux, sur les résultats obtenus : de 1929 à 1934 ont été exécutés des travaux de bonification pour quatre milliards 115 millions de liras; pendant la même période ont été autorisés des travaux pour quatre milliards 416 millions. Très objectivement, M. Jacquemyns montre leur importance et les obstacles auxquels s'est heurtée cette vaste entreprise, notamment à cause de l'opposition des propriétaires.

Impartiale, méthodique, soigneusement documentée, l'étude de M. Jacquemyns est une contribution de grande valeur à l'histoire économique et sociale du fascisme. (1)

L. L.

---

(1) *Erratum*: p. 10, ligne 7: il faut sans doute lire 1931 et non 1841.

## Sciences

GEORGE SARTON : *The study of the history of science* (1 vol., 75 p., Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1936; \$ 1.50).

GEORGE SARTON : *The study of the history of mathematics* (1 vol., 113 p., Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1936; \$ 1.50).

Ces deux nouveaux volumes dûs à la plume de M. Sarton sont fort précieux, non seulement parce qu'ils sont susceptibles de faire auprès d'un vaste public une opportune propagande en faveur de l'histoire de la science, mais parce qu'aux spécialistes, ils fourniront (et particulièrement le deuxième volume), sous une forme agréable, un précis riche et maniable de l'état actuel de leur vitrine.

I. — *The study of the history of science* nous donne le texte de la conférence prononcée lors de l'inauguration du séminaire d'histoire des sciences à la Harvard University, le 4 octobre 1935 : inauguration officielle, attestant une fois de plus l'importance grandissante de l'histoire des sciences dans l'enseignement supérieur (1); en fait, dès 1929-1931, nous avions eu le privilège de suivre aux Etats-Unis un séminaire de M. Sarton consacré à la discipline que notre ancien compatriote cultive avec tant de succès.

Dans une première partie, l'auteur essaie de définir l'histoire de la science, branche essentielle du savoir, qui n'est pas une science auxiliaire de l'histoire mais en est l'expression la plus haute, et sur laquelle on n'a, le plus souvent, que des idées fausses

---

(1) L'enseignement de l'histoire des sciences dans l'Université s'est singulièrement développé au cours de ces dernières années, comme le prouvent, par exemple, la création de l'Institut d'Histoire des sciences et des techniques de l'Université de Paris (décret présidentiel en date du 28 janvier 1932), la création de la chaire d'histoire des sciences et des idées (fondation Carlberg) à l'Université d'Upsala, la nomination en 1934 à Oxford d'un « reader in History of Science », etc., etc.; ainsi, si dans quelques pays, des établissements d'enseignement supérieur de création récente, telle en Angleterre, l'Université de Londres, avaient déjà fait une place considérable à l'histoire des sciences, les universités plus anciennes manifestent le souci de ne pas rester inactives dans cette voie. On trouvera dans la revue *Archeion*, organe officiel de l'Académie internationale d'Histoire des sciences, de nombreux renseignements sur l'enseignement de l'histoire des sciences dans le monde. — Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'instabilité même des théories scientifiques constitue le meilleur argument peut-être qu'on puisse produire en faveur du rôle éducatif de l'histoire des sciences; celle-ci n'est-elle pas, en effet, par excellence l'école du sens critique, cette qualité si nécessaire à exercer devant les systèmes en apparence les mieux assis?



que viennent malheureusement renforcer la naïveté des vues professées à son sujet par les hommes de science, dont on sait que la plupart sont dépourvus d'affligeante façon de sens historique, et peu avertis, en outre, des nécessités de la méthode historique. « The history of science is the only history which can illustrate the progress of mankind » (p. 5) dit notamment M. Sarton (1); et il ajoute : « The most fundamental difference between historical knowledge and scientific knowledge is revealed by the way they grow » (p. 7). Il évoque ensuite certains aspects de l'histoire de la science; d'une façon générale, quand on considère l'immensité de la tâche à accomplir et le nombre infime de savants qui se consacrent à cette spécialité, qui a été en grande partie, jusqu'à présent, l'œuvre — ou la proie — d'autodidactes, il est permis de dire que l'histoire de la science est encore en train de naître. Quelques graphiques et tableaux très simples (pp. 20 sq.) sont pour le lecteur la source de lumières, en surprises fécondes, sur le progrès de la production scientifique aux différentes époques.

Une bibliographie constitue la deuxième partie du livre : après une liste d'ouvrages classiques traitant respectivement des méthodes historiques et scientifiques, une dizaine de pages commentent l'essentiel de la littérature consacrée à l'histoire des sciences et de la pensée scientifique en général (2); viennent enfin des rensei-

---

(1) On pouvait lire dans un article récent de M. E. Cavaignac ces lignes significatives : « Pour l'historien, l'objet (de l'histoire de la science)... est, d'une manière générale, la représentation qu'une époque ou une société quelconque s'est faite du monde sensible, et l'influence que cette représentation a exercée sur les manières de penser, de sentir, d'agir du milieu considéré. A ce titre, elle a sa place dans tous les chapitres de l'histoire générale, même là où ne se présente aucune acquisition nouvelle de notions exactes. — plus que l'histoire de l'art par exemple, qui, elle connaît vraiment parfois des éclipses totales » (*Scientia*, t. LIX, janvier 1936 p. 4).

(2) Nous avons été surpris de ne pas trouver la mention de certains ouvrages. Puisque Lynn THORNDIKE, *A history of magic and experimental science* (4 vol.; New-York, 1923-1934) était cité, ce n'était pas s'écarter du sujet que de ne pas oublier A. Dickson WHITE, *A history of the warfare of science with theology* (2 vol.; London, 1896); l'étude si originale d'Alphonse DE CANDOLLE, *Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles* (Genève, 1873; 2<sup>e</sup> édition, 1885) demeure encore unique en son genre; les ouvrages d'Emile MEYERSON, *Identité et réalité* (Paris, 1908), *De l'explication dans les sciences* (2 vol.; Paris, 1921) et *Du cheminement de la pensée* (3 vol.; Paris, 1931) méritaient d'être cités à la suite des livres de « philosophie scientifique » de POINCARÉ; (notons en passant que les dates de publication données pour ceux-ci, p. 56, ainsi que dans *The study of the history of mathematics*, pp. 53-54, sont erronées : *Science et hypothèse* parut en 1902, *La valeur de la science* en 1905, *Science et méthode* en 1908; cf. Ernest LEBON, *Henri Poincaré*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1912); des ouvrages tels que Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à 1900* (Paris, 1905 sq.) sont souvent utiles à consulter; enfin, Sir William OSLER, *Bibliotheca Oslariana* (Oxford, 1929), rend parfois de grands services.

gnements sur les principales institutions (Académie, sociétés, comités nationaux, instituts universitaires, etc.) et sur les congrès consacrés à l'histoire des sciences.

II. — *The study of the history of mathematics* reproduit le texte de la leçon d'introduction du cours d'histoire des mathématiques donné par l'auteur à Harvard. Le livre comporte en réalité trois parties :

a) *The study of the history of mathematics* développe des considérations sur cette histoire envisagée notamment dans ses rapports avec l'histoire de la science en général, qui est évidemment bien plus que la somme des histoires de différentes sciences. — Notons cette remarque pleine de pertinence à propos de l'interprétation marxiste de l'histoire des sciences : « It is easy enough to explain some facts retrospectively, especially if one be free to select the convenient facts and to abandon the inconvenient ones. Why did the most industrial and mercantile nation of Europe reject the metric system, while its use would have caused great economies in time and money? Suppose the situation had been reversed, how tempting it would have been to explain the creation of the metric system as a necessary result of the superior mercantilism of England » (p. 15). Et cette autre remarque : « ... the history of mathematics is perhaps more interesting to the psychologist than that of any other science » (p. 25).

b) Suit une *Note on the study of the history of modern mathematics*; (il s'agit de la science aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles). « The history of modern mathematics should be taught by mathematical teachers in the course of their ordinary teaching, while the history of older mathematics can be properly taught only by a specialist, who must be as much of a historian as of a mathematician, if not more » (p. 31); mais l'auteur reconnaît que « it is difficult, if not impossible, for the creative mathematician to give much thought to anything else, least of all to history, which involves an intellectual effort of an absolutely different kind » (p. 32).

c) La troisième partie, *Bibliography of the history of mathematics*, est excellente et rendra les plus grands services (1). Nous la recommandons très chaleureusement à tous ceux, maîtres et

---

(1) Plusieurs omissions ne nous paraissent pas justifiées; c'est ainsi que nous aurions voulu voir citer : E. FETTWEIS, *Das Rechnen der Naturvölker* (Berlin et Leipzig, 1927); F. THUREAU-DANGIN, *Esquisse d'une histoire du système sexagésimal* (Paris, 1932); J. L. HEIBERG, *Mathematics and physical Sciences in classical Antiquity* (Oxford, 1922). Ce n'était pas allonger indûment la bibliographie que d'y noter les histoires nationales, peu nombreuses encore, des mathématiques : G. LIBRI, *Histoire des sciences mathématiques en Italie* (4 t., Paris, 1838-1841); QUETELET, *Histoire*

étudiants, qui font profession d'aimer les mathématiques. En particulier, nous attirons l'attention sur un appendice singulièrement utile, consistant en une liste de 118 grands mathématiciens des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, avec une bibliographie sommaire mais up-to-date relative à chacun d'eux (1); si l'on tient compte du fait que la seule histoire des mathématiques donnant un aperçu de l'évolution de la science après 1800 est la petite *History of mathematics* de Florian Cajori (2<sup>e</sup> édit., New-York, 1919), on réalisera que nous avons donc maintenant, à ce dernier ouvrage, un substantiel supplément qui, bien que de dimensions modestes, apporte un concours efficace aux chercheurs et aux personnes cultivées, et est plus aisé à consulter que les érudites *Bibliographia de mathematicis* que M. le professeur R. C. Archibald donne dans la revue *Scripta Mathematica*.

Dans une leçon inaugurale consacrée à « L'histoire de la science » et publiée ici-même (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 37<sup>e</sup> ann., 1931-1932, n<sup>o</sup> 2, pp. 124-149), nous avons eu l'occasion et le plaisir de rendre hommage à l'œuvre de M. Sarton et d'en dire les mérites. La publication des deux volumes que nous venons d'analyser sommairement augmente encore la reconnaissance que l'on doit à l'auteur de *l'Introduction to the History of science* et à l'éditeur d'*Isis* et d'*Osiris*, à qui l'Académie des Sciences de Paris attribuait récemment, et pour la seconde fois, le prix Binoux. (2)

J. PELSENEER.

---

*des sciences mathématiques et physiques chez les Belges* (Bruxelles, 1864); *Id.*, *Sciences physiques et mathématiques chez les Belges au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle* (Bruxelles, 1866); Francisco VERA, *Historia de la Matematica en España* (4 vol. ont paru depuis 1929); Francisco Gomes TEIXEIRA, *Historia das matematicas em Portugal* (Lisbonne, 1934), etc. D'autre part, il aurait fallu signaler que le *Zentralblatt für Mathematik und ihre Grenzgebiete* tient régulièrement ses lecteurs au courant de la bibliographie de l'histoire des mathématiques.

(1) Quelques lacunes méritent d'être comblées; nous prenons la liberté de mentionner ci-dessous des travaux susceptibles de figurer dans une édition ultérieure de *The Study of the history of mathematics*: sur Bolzano, cf. Ed. WINTER, *Bernard Bolzano und sein Kreis* (Leipzig; 1933?); sur Cauchy, cf. l'étude de BONCOMPAGNI dans *Bullettino di b. e di st. d. sc. mat. e fis.*, t. 2, 1869, pp. 1 sq.; sur Clebsch, cf. la notice par P. MANSION dans *Bullettino...*, t. 8, 1875, pp. 121-184; sur Galois, cf. l'étude par S. LIE dans *Le centenaire de l'Ecole Normale 1795-1895* (Paris, 1895; pp. 481 sq.) et l'article de J. BERTRAND, reproduit dans ses *Eloges acad., nouvelle série* (1902, pp. 329 sq.); sur Hermite, cf. les articles de P. MANSION et C. JORDAN dans *Rev. des questions scientifiques*, 1901, t. XLIX, pp. 353-396 (avec un portrait et une bibliographie); sur Lobachevskii, cf. le mémoire de E. IANICHEFSKY dans *Bullettino...*, t. 2, 1869, pp. 223 sq. et l'article de B. PETRONIEVICS: « Lobachevskii et Bolyai, étude comparative d'un cas spécial d'inventeurs simultanés », dans *Revue philosophique*, 108, 1929 (2), pp. 190-214; sur Maxwell, cf. P. DUHEM, *Les théories électriques de Maxwell, étude historique et critique* (Paris, 1902) et P. DUHEM, « De Maxwell et de la manière allemande de l'exposer », *Revue du mois*, t. 20,

HENRI L. BRUGMANS, docteur de l'Université de Paris. *Le séjour de Christian Huygens à Paris et ses relations avec les milieux scientifiques français, suivi de son Journal de voyage à Paris et à Londres.* (1 vol., 201 pp.; Paris, Librairie E. Droz, 25, rue de Tournon; 1935. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, prix Binoux 1935.)

Il n'existe pas de biographie définitive de Huygens (1629-1695) et peut-être est-il trop tôt pour se risquer à en écrire une. Mais en se basant sur les 18 volumes déjà parus (depuis 1888) de la magnifique édition — actuellement en cours — des *Œuvres complètes de Christian Huygens publiées par la Société hollandaise des Sciences* (la Correspondance remplit, à elle seule, les 10 premiers volumes) et sur deux Journaux de voyage inédits, dont on trouvera le texte reproduit intégralement en appendice (pp. 119-177), M. Brugmans nous donne un livre qui constitue une contribution à l'histoire, non seulement d'un homme illustre mais d'une époque et d'un milieu; histoire non seulement de la science et de la culture, mais histoire politique et sociale aussi. Cet ouvrage, synthèse intelligente, érudite et détaillée, d'une lecture agréable et qui pourra être lu d'un large public, étudie le côté de la France dans la vie du grand savant hollandais.

Afin de souligner l'intérêt de cette évocation, citons ici, dans l'ordre de leur entrée en scène, quelques-unes des figures qui défilent devant le lecteur : Descartes, Mersenne, de Carcavy, Conrart, Chapelain (n'oublions pas qu'il s'agit d'une époque où les écrivains avaient l'habitude d'être instruits), Bouillaud, Roberval, Pascal, Auzout, Desargues, Robault, Frenicle, Thévenot, Justel, le duc de Roanès, le chevalier de Méré, Turenne, M<sup>me</sup> de Rambouillet, M<sup>me</sup> de Scudéry, Louis XIV, Colbert, Papin, van

---

15 juin 1919, pp. 113-131; sur Painlevé, cf. J. HADAMARD, « L'œuvre scientifique de Paul Painlevé », *Revue de métaphysique et de morale*, 41<sup>e</sup> ann., 1934, pp. 289-325, et aussi : *Paul Painlevé. Paroles et écrits publiés par la Société des Amis de Paul Painlevé*, 1 vol. XXIX + 627 pp., Paris, Rieder, 1936; sur Poincaré, cf. les discours de APPELL et PAINLEVÉ dans *Revue du mois*, 10 août 1912; sur Riemann, cf. la notice de E. SCHERING, traduite de l'allemand et publiée, avec une bibliographie de Riemann, par P. MANSION dans *Bullettino...*, t. 3, 1870, pp. 409-428; sur Weierstrass, cf. A. V. VASSILIEFF, « Le rôle du Professeur Weierstrass dans le développement des mathématiques contemporaines », *C. R. de la Section des sciences phys. et math. de la Société des naturalistes de Kazan*, t. 4 (*Isis*, 14, 344).

A. Vassilief, mentionné p. 76 à propos de Chebyshev, et A. V. Vasilev, cité p. 90 à propos de Lobachevskii, ne sont qu'un seul auteur : Alexandre Vassilievic Vassiliev (cf. *Isis*, 14, 342-348).

(2) Ce prix a été décerné à M. Sarton en 1915 et en 1935.

Loo, Huet, les Perrault, Louvois et, après la disgrâce et la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), Bayle et Basnage de Beauval (sans compter Tschirnhausen, Spinoza, Leibniz, Oldenburg, Leeuwenhoek et Hartsoecker) et mille autres personnes, appartenant à l'élite, des artisans aux gens du monde, de robe et d'Eglise. Qu'on nous permette de reproduire un passage des conclusions de l'auteur : « Christian Huygens se présente à nous, dès sa jeunesse, comme un témoin de l'universalité de l'influence française au XVII<sup>e</sup> siècle, grandissant dans une ambiance où elle était prépondérante, communiant de bonne heure avec des esprits tels que Mersenne et Descartes, qui stimulèrent ses premières tentatives dans le domaine des sciences; enfin, favorisé par la politique de prestige inaugurée par Louis XIV, s'établissant à Paris et y prêtant son concours et son autorité à une des plus belles œuvres du grand règne. Ses séjours et son établissement définitif à Paris jettent une vive lumière sur les initiatives des pouvoirs officiels ainsi que sur l'action de ceux qui les provoquèrent et les secondèrent avec un zèle inlassable, tels Chapelain, Montmor, Auzout, Carcavy, Thévenot, membres éminents de cette société de savants et d'amateurs qui aspiraient à refaire la science et à doter Paris d'institutions pouvant rivaliser avec celles de l'étranger. Parmi eux, Huygens nous apparaît comme *primus inter pares*, respecté et écouté, venu sur commande, comme le Bernin vient d'Italie pour renouveler l'architecture de la capitale, mais, plus heureux que celui-ci, y laissant une empreinte des plus profondes. En effet, ses idées scientifiques y apportèrent un élément nouveau et fécond, car s'il épousa de bonne heure et avec l'enthousiasme que nous avons souligné les théories cartésiennes qui révolutionnèrent la pensée philosophique et scientifique, il avait adopté, quand il vint en France, des vues personnelles qui corrigèrent et complétèrent la doctrine de Descartes. Avec plus d'insistance que celui-ci, il proclama et démontra la nécessité de la méthode expérimentale, condition primordiale de l'avancement des sciences. Aussi n'est-il pas douteux que sa présence à Paris ait servi la diffusion de ces tendances nouvelles qui, en France, préparèrent le XVIII<sup>e</sup> siècle (pp. 112-113)... A un Descartes en Hollande correspond un Huygens en France (p. 114) ».

Le journal de voyage à Paris et à Londres (1660-1661) et le journal de voyage à Londres (1663) étaient tous deux inédits; ils sont de la main de Huygens et proviennent de la bibliothèque de l'Université de Leyde et de l'Académie des Sciences d'Amsterdam; M. Brugmans, en les publiant, a pris le soin de les pourvoir d'abondantes et savantes notes explicatives, qui les commentent et

sans lesquelles ils seraient illisibles. (Ces deux journaux rappellent, en proportions beaucoup plus modestes, le journal de Hooke (10 mars 1671/2-15 mai 1683), que nous avons trouvé en 1928 au Guildhall à Londres, lorsque nous étions aspirant du Fonds national de la recherche scientifique, et qui a été récemment édité (1)). Hélas! que n'avons-nous un trésor équivalent de notes autobiographiques en ce qui concerne Newton! (2).

En résumé, une publication d'un mérite certain, justement récompensé par l'attribution du prix Binoux, le seul prix existant actuellement dans le monde, croyons-nous, qui soit uniquement réservé à des travaux sur l'histoire des sciences.

Il y a une bibliographie, ainsi que deux bons index. Les fautes d'impression sont malheureusement assez nombreuses, et la grammaire de l'auteur est souvent incorrecte.

J. PELENEER.

LYCHNOS. *Annuaire de la Société suédoise d'histoire des sciences.* 1936. (1 vol., XI+543 pp., Uppsala och Stockholm, Almqvist & Wiksells boktryckeri — A.-B.; 12 kr., inbunden 15 kr.)

Qu'on veuille bien me pardonner l'enthousiasme que m'inspire un ouvrage où mon nom a été incidemment amené à figurer dans la liste des collaborateurs : mais cette publication est véritablement splendide.

La Société suédoise d'histoire des sciences, fondée en mai 1934 à Upsala, compte à présent plus de deux milles membres. Elle constitue le groupe national suédois de l'Académie internationale d'Histoire des sciences et a pour président M. le professeur N. Von Hofsten, pro-recteur de l'Université d'Upsala. Son secrétaire est M. le professeur Johan Nordström, titulaire de la chaire d'histoire des sciences et des idées (fondation Carlsberg) à l'Université d'Upsala et membre correspondant de l'Académie internationale d'Histoire des sciences, auteur notamment de *Georg Stiernhielm. Filosofiska*

---

(1) Henry W. ROBINSON and Walter ADAMS. *The diary of Robert Hooke (1672-1680)*. (xxviii+527 pp., London, Taylor and Francis, 1935; 25 s. net). Cf. aussi R. T. GUNTHER. *Early science in Oxford*, vol. X, *The Life and Work of Robert Hooke* (part IV). (xlv+294 pp., Oxford, 1935). Nous avons consacré dans la revue *Isis* (vol. XXV, pp. 466 sq.) un compte rendu détaillé à ces deux importantes publications.

(2) Le diary de Gregory (1696-1708), tout récemment découvert (cf. *London Times, Literary Supplement*; jan. 11, 1936, p. 34 et jan. 18, p. 55), contient de très précieux renseignements sur Newton.

fragment (2 vol., Stockholm, 1924) et de *Moyen âge et Renaissance* (Paris, Stock, 1933). C'est incontestablement à M. Nordström que revient en grande partie le mérite de l'admirable volume que nous avons sous les yeux et qui se présente modestement comme l'annuaire de la Société suédoise d'histoire des sciences. En vue de faciliter l'accès de *Lychnos* à un vaste public, les principaux articles ont fait l'objet d'importants résumés en français, anglais ou allemand, de sorte qu'une bonne part du volume pourra être lue de ceux qui ont le malheur de n'entendre pas le suédois. Afin de montrer combien ce premier volume, qu'ornent de nombreuses illustrations, est riche, donnons-en le sommaire. Articles de fond (21 articles, couvrant 330 pages) : Ingvar Andersson, *King Erik XIV of Sweden and Astrology*. A. Armitage, *The Teaching of the History of Science in the University of London*. Östn Bergstrand, *Eine Celsius Erinnerung*. Paul Dieppen, *Das Berliner Institut für Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*. Bror Gadelius, *The medical Man and the Witch during the Renaissance*. Anders Grape, *Comenius, Bengt Skytte and the Royal Society*. Bengt Hildebrand, *Recherches et documentation sur C. W. Scheele*. O. T. Hult, *Paracelsus in Older and Recent Research*. A. G. Högbom, *The Petridelaunic Flood*. Eskil Källquist, *Die Lateinstadt des Jacob Rudbeckius*. Hilding Lidelly, *Über Olaus Magnus und seine Quellen*. Sten Lindberg, *Zur älteren Geschichte der Universität von Uppsala*. Henrik Munktell, *La loi mosaïque et son influence sur le développement de la législation suédoise*. Nils Gustav Nilsson, *The Measurement of Ships and Mathematics*. Johan Nordström, *An Unknown Letter from Newton in Swedish Possession*. C. W. Oseen, *Newton and Our Time*. Jean Pelseneer, *Six lettres inconnues de Berzelius à Quetelet*. Olof Strandberg, *Contributions to the Biography of Urban Hiörne*. Erik Waller, *Eine unbekannte Ausgabe von Vesals Epitome*. I. Waller, *Principes fondamentaux de la physique moderne*. Per Wieselgren, *Stiernhielms wiederentdecktes Familienarchiv*.

Viennent ensuite les comptes rendus consacrés par une cinquantaine d'auteurs à quelque 150 ouvrages d'histoire des sciences ou des idées parus au cours de ces dernières années : au total 130 pages environ. Enfin, une revue des revues d'histoire des sciences, des chroniques, une bibliographie de l'histoire des sciences et des idées en Suède pour 1934, étonnamment abondante mais qu'un index aurait rendu plus précieuse encore, et la liste des membres de la Société suédoise d'histoire des sciences, complètent le volume, qui est de beaucoup supérieur à *Thalès*, l'annuaire de l'Institut d'histoire des sciences et des techniques de l'Université

de Paris que nous avons analysé il y a un an ici-même (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 41<sup>e</sup> année, 1935-1936, n<sup>o</sup> 1, pp. 29\*-30\*).

Puisse *Lychnos*, qui nous illumine de joie, éclairer nos institutions scientifiques sur la nature de l'aide que nos historiens des sciences sont en droit d'attendre d'elles.

J. PELSENEER.

N. V. E. NORDENMARK. *Anders Celsius, professor i Uppsala, 1701-1744. Avec un résumé français (Lychnos-bibliotek, Études et sources publiées par la Société suédoise d'histoire des sciences, I; 1 vol. 284 p., Uppsala och Stockholm, Almqvist & Wiksells boktryckeri — A.-B., 1936, 10 kr., inbunden 12 kr.)*

La Société suédoise d'histoire des sciences n'a pas voulu se borner à la publication d'un merveilleux annuaire; elle a résolu aussi d'éditer une collection de monographies, dont le premier volume vient de paraître. C'est une ample étude, très consciencieuse, sur un astronome connu du grand public uniquement par une graduation de l'échelle thermométrique (due en réalité à Linnée), mais qui, par son activité et ses brillantes relations étrangères (Maupertuis, Clairaut, Halley, Bradley, etc.), est une figure attachante du siècle des lumières. Le récit de l'expédition de Maupertuis en Laponie et de ses conséquences occupe une bonne partie du livre. Le résumé français ne comporte pas moins d'une vingtaine de pages et constitue à lui seul, avec l'ensemble des documents originaux en français insérés dans le texte suédois et qui ont notamment pour auteurs Maupertuis et Cassini, une intéressante étude.

J. PELSENEER.

MARCEL BOLL, professeur agrégé de l'Université, docteur en sciences : *La Chance et les Jeux de Hasard.* (Paris, Larousse, 1936, 382 pages, 18 francs.)

Depuis quelques années, M. Marcel Boll s'est attaché à répandre dans le public les conceptions scientifiques les plus récentes. Nous ne chercherons pas ici à rouvrir la discussion sur la nécessité de pareilles vulgarisations, dont l'intérêt dépend essentiellement de la personnalité de l'auteur; à tout le moins, elles posent le problème de savoir avec quel degré de rigueur on peut expliquer des



notions complexes à des profanes et le problème plus grave de rechercher ce qui l'emporte en nombre dans l'esprit du lecteur, des acquisitions fausses ou des acquisitions correctes. M. Boll a, sans aucun doute, médité ces problèmes, puisqu'ils appartiennent au domaine de la statistique et du calcul des probabilités et qu'il s'agit précisément de probabilités dans l'ouvrage qu'on nous présente aujourd'hui. Hâtons-nous de dire que *La Chance et les Jeux de Hasard* est un livre clair et agréable, malgré quelques longueurs et quelques répétitions; les personnes peu au courant des sciences exactes le liront sans trop de difficultés — mais moins aisément, je le crains, que l'auteur ne le pense — et en tireront peut-être quelque profit. M. Marcel Boll nous indique en ces termes le but qu'il s'est proposé : « Ce n'est certes pas la première fois que l'on entreprend, pour le grand public, la description des jeux de hasard. Mais les ouvrages sérieux qui s'en occupent ne font pas une part équitable entre les conceptions primordiales et les jeux eux-mêmes. Que de fois se contentent-ils de signaler, sans plus, que l'on appliquerait « aisément » telle idée théorique à tel cas particulier!

» Ici, au contraire, sans recourir à l'algèbre, sans dépasser, en arithmétique, le niveau du certificat d'études primaires, mais en multipliant les tableaux numériques, les graphiques, qui parlent aux yeux et les anecdotes profitables, nous allons jusqu'au bout des conséquences pratiques qui peuvent se déduire des principes. Et surtout, nous nous bornons strictement aux jeux aujourd'hui en faveur. » Effectivement, il ne faut pas posséder un bagage mathématique très important pour comprendre la théorie des jeux de hasard et de « semi-hasard » surtout si, comme M. Boll le fait avec raison, étant donné le caractère de son livre, on adopte la vieille définition, aujourd'hui rejetée à cause du cercle vicieux qu'elle contient : la probabilité d'un événement aléatoire est le rapport du nombre des cas favorables à l'arrivée de l'événement au nombre total des cas possibles, étant entendu que ceux-ci sont supposés également possibles.

Le plan de l'ouvrage est très simple : après avoir énoncé quelques théorèmes d'analyse combinatoire, l'auteur étudie très longuement le jeu de pile ou face, ce qui lui permet de faire ressortir l'utilité des notions de probabilité composée et de probabilité totale; l'introduction — qu'il convient d'approuver hautement — de la notion d'écart lui fournit l'occasion de faire justice de quelques préjugés, notamment de la croyance si tenace au retour à l'équipartition à la fin des longues parties. Après l'examen des loteries, du jeu de dés et du poker d'as, vient l'étude des princi-

paux jeux de hasard que l'on pratique dans les casinos : boule, roulette, baccara, trente et quarante, etc. L'auteur s'est principalement attaché à montrer les différents degrés d'inéquitabilité que ces jeux présentent et met en évidence cette inéluctable conclusion : un facteur constant d'inéquitabilité — à savoir, la cagnotte prélevée par les tenanciers — même très faible, domine à la longue les caprices du hasard et provoque la ruine des joueurs plus rapidement encore que ne le font les jeux équitables.

Une seconde partie concerne les jeux de « semi-hasard », c'est-à-dire ceux dans lesquels le hasard n'est pas le seul maître et où intervient la personnalité des joueurs. Les jeux de cartes les plus répandus (poker, manille, belote, écarté, piquet, bridge) sont successivement examinés et M. Boll montre spirituellement ce qu'il faut entendre par « la forme » et « la guigne » ; il aboutit évidemment à cette constatation que le bon joueur triomphe nécessairement d'adversaires médiocres si la partie dure suffisamment longtemps. Deux chapitres spéciaux (XVIII et XXIV) groupent synthétiquement les propriétés essentielles des jeux de hasard et de semi-hasard. Le dernier chapitre réunit sous le titre *La chance et la destinée* quelques questions et réflexions d'inégal intérêt ; j'en détacherai seulement ce paragraphe, parce qu'il convient peut-être de le méditer : « Les raisonnements de probabilités s'appliquent à toutes les décisions que nous sommes amenés à prendre dans l'existence. Notre comportement est constamment guidé par l'évaluation d'un avantage *probable* (maximum de joie et minimum de peine). Si l'on n'agissait qu'à coup sûr, on n'agirait presque jamais, car la vie est *très pauvre en certitudes*. Mais, si nous pouvions apprécier sainement les probabilités, tout en abandonnant au hasard la grande part qui lui reste, nous serions beaucoup plus forts. »

La première partie, celle qui concerne le hasard pur, a le défaut de se transformer souvent en cours de morale, ce qui est d'autant plus désagréable qu'elle ne sera lue jusqu'au bout que par ceux qui, d'avance, sont convaincus de la conclusion : les vrais joueurs — les professionnels — n'ouvrent, on le sait, que les ouvrages des « systémiers » et fuient comme peste les traités des docteurs. Les résultats scientifiques ont d'ailleurs par eux-mêmes suffisamment d'éloquence pour pouvoir se passer de commentaires. Ajoutons même que, si l'on se place au point de vue du « ponte », l'utilité de ces développements est assez mince : démontrer l'indécision du tirage à cinq au baccara n'apprend quelque chose qu'à ceux qui ignorent le baccara. C'est pourquoi ce livre n'apportera quelque chose — du moins je le crains — qu'à ceux qui le liront objecti-

vement, pour le plaisir de s'initier à une branche qu'ils ignorent, sans désirer vraiment en appliquer les résultats aux jeux de hasard pur. De plus, M. Boll croit-il sincèrement qu'un raisonnement de probabilités porte la moindre atteinte à la *superstition* des « treize à table »? En ce dernier cas, d'ailleurs, retournant contre lui ses propres armes, on pourra — si l'on a lu son livre attentivement — lui faire remarquer que le hasard individuel et le hasard statistique sont des choses très différentes et que son calcul ne peut en rien rassurer treize personnes superstitieuses assises autour d'une table.

La seconde partie, consacrée à l'examen rapide des jeux de semi-hasard les plus pratiqués actuellement, sera accueillie avec intérêt par les amateurs de cartes qui désirent quelques lumières sur leur passe-temps favori. Disons tout de suite qu'il ne faut pas la parcourir d'affilée, ce qui serait un peu monotone, mais avant de s'adonner à un jeu que l'on ne connaît pas, ou que l'on connaît mal, on lira avec fruit les pages que M. Marcel Boll lui consacre, car non seulement il décrit le jeu très clairement, mais aussi il met en évidence ses caractéristiques principales. Les tableaux et graphiques qui, dans la première partie déjà, précisaient très habilement l'idée de ruine inévitable, tiennent ici aussi un rôle important et pourront être utilement consultés.

Avant de terminer, je voudrais mettre en garde le lecteur éventuel contre quelques affirmations un peu téméraires — d'ailleurs étrangères au sujet — que l'auteur a semées dans son ouvrage. Je me contenterai d'en citer deux. On lit, page 24 : « Ce n'est que dans la langue vulgaire, dans le simple langage grammatical, que la probabilité s'oppose à la certitude. Le langage grammatical n'est guère susceptible que d'affirmations et de négations : oui et non, certain et impossible, jour et nuit, blanc et noir... Au contraire, la science permet des descriptions et des explications beaucoup plus nuancées ». M. Boll ajoute même, en note : « Il est piquant de constater que les mathématiques puissent être plus « nuancées » que la littérature, ou « l'esprit géométrique » que « l'esprit de finesse. » Constatons d'abord que la probabilité ne s'oppose pas à la certitude, mais constitue un degré intermédiaire entre l'impossibilité et la certitude; reconnaissons ensuite que c'est faire injure à notre langue que de lui contester une infinie richesse de nuances. De même, on trouve, page 351 : « les mathématiques sont une branche de la logique. Les mathématiciens sont les premiers à le reconnaître ». Je crois, au contraire, qu'*aucun* mathématicien n'admettra cette assimilation : le contenu de la mathématique est autre que celui de la logique; le mathématicien

se contente d'utiliser les *règles* de la logique, ce qui n'est point étendre son champ.

Je n'oserais pas soutenir qu'en fermant le livre, les lecteurs de *La Chance et les Jeux de Hasard* auront, comme l'écrit M. Marcel Boll, « l'agréable surprise de constater que, pour eux, le hasard aura dépouillé tout son mystère... ». Ce résultat serait trop beau, vraiment et les spécialistes eux-mêmes n'ont pas l'ambition d'atteindre pareil sommet de la connaissance. Il n'en reste pas moins que l'ouvrage est parmi les meilleurs dans la catégorie « vulgarisation » et l'on peut sans crainte engager les esprits curieux à le parcourir : ils ne risquent pas de s'y perdre ni d'y cueillir des idées fausses et ils auront le plaisir de prendre contact avec une des plus agréables applications du calcul des probabilités.

Alex GARDEDIEU.

NOTES DE LECTURE. — p. 60, ligne 3 du bas : au lieu de « moins de 990 P et plus de 1010 F », il faut lire « moins de 490 P et plus de 510 F » (il s'agit de parties de 1000 coups);

même remarque au début de la page 61;

p. 66, dernière ligne : lire 10.000 au lieu de 100.000;

p. 67, ligne 7 : au lieu de « ne dépasse pas », il faut « dépasse »;

p. 67, ligne 8 : au lieu de « Pile sortira entre 4867 fois et 5133 fois », il faut lire « Pile sortira moins de 4867 fois ou plus de 5133 fois »;

p. 67, ligne 12 du bas : lire 2,8725 au lieu de 2,7825;

p. 316, figure 147 : permuter les lettres C et D.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Philosophie et Lettres

CARON, PIERRE : *Les Massacres de Septembre*. (Paris, Maison du Livre français, 1935. Un volume grand in-8<sup>o</sup>, XLIX, 559 pp. Une carte hors texte. Index des noms.) 80 francs français.

« Une nouvelle étude sur les massacres de septembre ne se justifiait que si, à la différence des nombreux exposés antérieurs de l'événement, elle était approfondie, et résolument critique et érudite. » C'est en ces termes concis que l'éminent conservateur des archives modernes aux Archives Nationales définit l'opportunité de son long, patient, minutieux labeur. Il n'a travaillé ni en historien désireux de produire une brillante synthèse, ni en conteur d'anecdotes féru de petite histoire, ni en psychologue ou sociologue de carrière. Il a réuni un matériel documentaire immense (la magistrale introduction sur les sources comprend à elle seule trente-sept pages) sur lequel il a travaillé en archiviste, en érudit, en technicien parfait. Peut-être, dit-il dans son bref Avant-Propos — qui est une manière de petit chef-d'œuvre —, serai-je tenu pour un « sectateur fanatique de la Méthode. Mais c'est délibérément que j'ai encouru ce reproche. Désirant permettre l'appréciation constante de mes preuves ou présomptions, et étant d'autre part dénué de toute prétention d'ordre historico-littéraire, j'ai adopté le mode de présentation matérielle qui m'a semblé le meilleur pour rendre apparents, à tout instant, le nombre et l'origine des « observations » sur lesquelles je travaillais. »

« Au surplus », ajoute M. Caron avec un accent dont le caractère hautain n'est pas pour déplaire, « mon livre n'étant nullement destiné à un public large, j'estime n'avoir pas à motiver davantage la forme dont j'ai fait choix. »

L'auteur traite de son douloureux, disons-même révoltant sujet, avec une parfaite impassibilité. « Je ne suis pas un moraliste », dit-il. « J'avais à essayer de savoir et de comprendre, puis de faire savoir et comprendre : rien de plus; et c'était déjà beaucoup. »

« Ce charnier », ajoute-t-il, « ne sent d'ailleurs pas plus mauvais que tant d'autres. Et l'historien doit avoir l'odorat solide ». A parler

sincèrement, je ne possède pas cette robuste sérénité olfactive. Surtout lorsqu'il est remué sans passion, à l'abri des rafales de la haine politique, le charnier de septembre me paraît dégager des effluves épouvantables!

Maître de son sujet, M. Caron le traite méthodiquement, sous tous ses aspects. Après un exposé sommaire des faits connus, il passe en revue les effectifs des prisons dans la matinée du 2 septembre et aborde avec détails plusieurs problèmes. Comment étaient composés les tribunaux populaires de septembre, comment leurs arrêts étaient-ils exécutés, quelles furent les victimes, quels furent les épargnés, qui furent les trop fameux massacreurs? Comment l'opinion jugea-t-elle cette sanglante affaire?

La troisième partie : « Recherche des responsabilités » consiste d'abord en une longue réfutation de toute possibilité d'« organisation administrative » des massacres. Par qui eussent-ils pu l'être? Par le Conseil exécutif provisoire où Danton était tout-puissant? par le Conseil Général de la Commune de Paris? par son Comité de surveillance dirigé par le terrible Marat? par le maire Pétion ou le procureur Manuel? par les sections de la Commune?

Chacun de ces organismes fut, à son heure — ce dès le lendemain des meurtres — violemment accusé de les avoir préparés. Nombre de politiques et d'historiens partagèrent ce sentiment. Patiemment M. Caron renverse les thèses échafaudées : ici les excitations n'ont commencé qu'après le début des massacres, là il n'y eut que « mise en train morale », ailleurs encore, intervention non préparée et sporadique.

Les massacres s'organisèrent-ils donc spontanément, au cours du terrible Dimanche? Il n'en est rien, dit encore M. Caron. Et dans la V<sup>e</sup> partie — élément capital du livre — il expose quels furent, selon lui, les « facteurs de l'acte ». Quoi qu'il en dise, M. Caron fait preuve, dans la reconstitution du hideux « climat » de ces Journées, d'une belle sagacité de psychologue. Paris est, depuis le 10 août, dans un état d'ébullition redoutable. Les Prussiens marchent vers la capitale. Dans la presse, les clubs, les sections, les réunions de volontaires ou de fédérés, les extrémistes proposent ouvertement de « purger Paris des aristocrates, des prêtres, des suspects », qui remplissent les prisons depuis la chute de la royauté. Ces prisons sont situées au cœur de la ville. Les volontaires sont obsédés par l'idée que, aussitôt qu'ils seront partis, leurs mères, leurs femmes et leurs enfants seront massacrés par des hordes de prisonniers politiques et de prisonniers de droit commun, soudain vomies par l'Abbaye, par la Force, par la Conciergerie, conformément à un « ténébreux complot ».

A cette obsession du massacre sauveur, nécessaire, inéluctable, la nation associe une idée de justice populaire. M. Caron fait ici une observation très ingénieuse, mais peut-être trop subtile. Le peuple a vu jadis la Justice du roi décapiter, rouer, supplicier les criminels. Or, il n'y a plus de Roi; le Pouvoir révolutionnaire n'a encore institué ni loi des suspects, ni Terreur systématique. C'est donc lui, le Peuple souverain, réceptacle de tous les pouvoirs qui a pleine autorité pour reprendre le vieux droit royal de « justice retenue », droit discrétionnaire « permettant de faire exécuter toute mesure répressive sans avoir à observer aucune forme juridique ». Ainsi s'expliquerait l'atroce sévérité des massacreurs de Septembre à l'égard des prisonniers ordinaires : voleurs, faux-monnayeurs, « femmes flétries » de la Salpêtrière, « enfants de correction » de Bicêtre. L'analyse de soixante-cinq « événements analogues » qui se sont produits dans les départements, de juillet à octobre 1792, l'étude d'un certain nombre de faits qui provoquèrent presque un réveil des massacres, le 17 septembre, viennent appuyer les thèses de l'auteur.

M. Caron a donc longuement détaillé « l'état de surtension, d'idée fixe... portée à son comble dans la matinée du 2 ». Mais comment l'équilibre se rompt-il enfin entre « l'impulsion meurtrière et les inhibitions qui la contiennent encore? » — « Il l'est, au début de l'après-midi du 2, à une seconde qu'a marquée le hasard, par le geste de l'homme obscur qui, dans la cour de l'Abbaye, porte aux prisonniers descendus des voitures le premier coup destiné à tuer. » Alors la foule se porte vers les prisons. Sur place, un débat naît sur le point de savoir s'il faut massacrer en bloc ou donner à « l'épuration un caractère de justice prévôtale ». Ce second point de vue l'emporte. Une fois organisé, le massacre se poursuit pendant plusieurs jours. La masse du public parisien reste passive mais, en général, elle est ou semble favorable aux « septembriseurs ». L'Assemblée Législative, le Conseil Général de la Commune font quelques faibles efforts pour arrêter l'hécatombe. Personne n'ose cependant encourir la réprobation populaire, s'exposer lui-même au courroux des « justiciers ». Pour rien au monde, Santerre ne veut proclamer la loi martiale, renouveler les fusillades du Champ de Mars. Le voudrait-il que la garde nationale ne le suivrait pas !

Et le « crime de foule » perdure ainsi jusqu'à ce que les prisons soient vides, jusqu'à ce que les ferveurs homicides se replient devant le réveil croissant de la conscience humaine.

Au point de vue technique, le probe et savant livre de M. Caron mérite les plus vifs éloges. Je n'ai malheureusement pas qualité

pour établir en quelle mesure sa thèse possède des caractères définitifs. Cependant, à mesure que ma pensée se dégage de l'océan de documents que l'auteur a disséqués, tournés et retournés au long de plus de cinq cents pages, certaines objections se présentent à mon esprit.

— Paris ne s'est pas porté en furie vers les prisons, comme jadis aux abords de la Bastille. Ce sont des bandes relativement peu nombreuses qui se sont dirigées en bon ordre vers les prisons de la capitale. Assez vite, un accord s'est établi sur place : ce seraient des tribunaux populaires qui seraient chargés de rendre la justice du peuple. Tout cela est-il vraiment concevable sans élaboration préalable de schémas d'action, par des hommes certes obscurs (sectionnaires, clubistes) mais de caractère résolu et absolument décidés à passer aux actes ?

— L'idée du ou des plans d'action ne se trouve-t-elle pas renforcée par ce fait que les prisons sont « purgées », non simultanément, mais les unes après les autres, de plus en plus mécaniquement, et ce au sein d'une population passivement consentante d'abord puis, de plus en plus, soulevée de nausée ?

— Les massacreurs sont munis de sabres, de piques, de haches, de gourdins, mais jamais de fusils ! Par quels soins détiennent-ils cet armement uniformément silencieux ? La pénurie de poudre et de balles n'était en vérité point telle qu'elle eût rendu totalement inconcevable l'exécution de quelques salves de mousqueterie.

— Si surprenante que la chose puisse paraître, les odieux massacreurs de septembre appartenaient, en général, non à la lie du peuple, mais à l'artisanat, à la petite bourgeoisie (limonadiers, joailliers, marchands de tabac), au corps des gendarmes. On cite même parmi eux un clerc d'huissier, un marchand de tableaux et un rentier ! La plupart sont des hommes d'âge mûr. Il ne peut être question de voir en eux des furieux en délire ou des bourreaux de la plus basse espèce. Ils agissent presque automatiquement, sans cris, en fanatiques, en illuminés d'une cause à laquelle ils ont sacrifié de sang-froid toute parcelle d'humanité. Encore une fois, la question se pose. Se peut-il que l'on trouve sur la place publique d'aussi — comment dire — parfaits agents d'exécution, sans recherches au triage préalables ?

Quoi qu'il en soit, le grand ouvrage de M. Caron a détruit bien des légendes, nées du parti-pris ou de l'incompréhension. On sent qu'il serre de très près la vérité. Marat n'est pas le grand coupable. Nous sommes bien en présence d'un « acte de masse » provoqué par une « préparation mentale collective ». Mais je crois que l'auteur n'atteindra un succès complet que le jour où, reprenant ses milliers



de fiches, il voudra bien les relire, mais cette fois, en laissant tomber cette opinion qui, chez lui, prend figure de dogme : qu'il serait « vain de vouloir, dans cette affaire, discerner le jeu des initiatives d'individus et même de groupes ».

Frans VAN KALKEN.

F. WAGNER : *Les Poèmes mythologiques de l'Edda*, traduction française d'après le texte original islandais. (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule LXXI, 1936. Librairie E. Droz, Paris, 25, rue de Tournon. 1 vol. in-8° de 272 pages.)

Il est rare, en ce temps de surproduction, qu'on découvre un livre vraiment indispensable, demandé, attendu et qui, selon la formule, comble une lacune. Tel est pourtant le dernier ouvrage de M. F. Wagner, professeur honoraire à l'Athénée de Charleroi, connu pour ses nombreuses versions de récits en prose ou vagues scandinaves.

Nous considérons comme un événement qui fait honneur à la Belgique et à la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de Liège, l'apparition de la seule traduction sérieuse en langue française des poèmes de l'Edda. L'Angleterre possédait depuis 1866 *The Edda of Saemund*, de Thorpe; depuis 1883, le tome I du *Corpus Boreale* de Vigfuson et Powell, plusieurs traductions postérieures (anglaises ou américaines), à la suite du vif intérêt pour les études scandinaves qu'animait vers 1880, l'enthousiasme de William Morris.

L'Allemagne avait depuis 1892 l'admirable et populaire version métrique de H. Gering.

En France, la traduction de R. Du Puget (2<sup>e</sup> éd. Paris 1865) était absolument insuffisante, bourrée d'erreurs. Les versions partielles de F. Bergmann, professeur à l'Université de Strasbourg avant (et après) 1870, pleines de bonnes intentions nous ont toujours produit un effet comique par la manière de traduire jusqu'aux noms propres : Walhalla, la *Halle-des-Occis*, les Einheriar, les *Troupiers-Uniques*; Odin s'appelaît le *Père-des-Troupiers*, Midgard ou la Terre, l'*Enclos-Mitoyen*, le Ginunga-gap ou Chaos, le *Bâillement des Mâchoires*, etc.

Un bon demi-siècle plus tard nous parvient enfin le travail de M. Wagner qui, sans avoir l'agrément de la version Gering (car

le français moins souple ne permettait pas de calquer les allitérations du vers eddique) ne représente pas moins, croyons-nous, ce qu'on peut faire de mieux en notre langue.

Les chants de l'Edda, comme on sait, n'ont pas été coordonnés en une véritable épopée. Ils ne sont pas tous de la même époque. M. Wagner les date entre 800 et 1250. Ils n'émanent pas tous du même auteur et M. Wagner ne croit plus, comme Thorpe, à « l'Edda de Saemund ».

Chacun des chants est précédé, dans la traduction, d'une notice interprétative et l'ouvrage commence par un exposé général de la mythologie scandinave où nous trouvons par exemple, mieux expliquée qu'ailleurs, la différence entre les Ases et des Vans. « Les Vans envahissent Asgard. La paix est conclue mais à quelles conditions ? Njörd, Frey et Freyja sont reconnus comme puissances divines ayant droit au même culte que les Ases. Les Vans seraient d'ailleurs, d'après K. Möllenhoff, des génies commerçants ».

L'auteur, très au courant des dernières théories, non seulement, avec Bugge, compare Baldr au Christ et Loki à Lucifer, mais il rapproche le frêne Yggdrasil des croix runiques de Northumbrie et d'Ecosse. « Sur ces croix, étaient sculptés des feuillages où se jouaient des animaux allégoriques de toute sorte, mode d'ornementation caractéristique des plus anciens monuments chrétiens des Iles britanniques. » En revanche l'auteur ne dit mot d'une influence possible de l'Apocalypse sur le récit du Ragnarok ou Crépuscule des dieux. Il rejette, d'une façon trop absolue peut-être, d'accord avec les tendances actuelles, toute interprétation naturaliste des mythes.

Il explique certaines influences classiques par l'intermédiaire de l'Irlande. Des Scandinaves occupèrent une partie de l'Irlande de la fin du VIII<sup>e</sup> au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Dublin, dont le premier roi fut le Norvégien Olaf le Blanc, leur doit son origine (p. 13). C'est à la tradition des *fili* irlandais que les scaldes devraient les règles compliquées de leur métrique. Ici, nous rappellerons pourtant que l'allitération régulière et systématique, le *Stabreim* se trouve dans toutes les vieilles épopées germaniques, y compris le *Hildebrandslied*.

M. Wagner fait remarquer avec raison dans son Avant-Propos, que les poèmes de l'Edda sont restés jusqu'à ce jour peu connus et insuffisamment appréciés dans les pays de culture latine.

Ces pays, pour autant qu'ils sachent le français, vont pouvoir se dédommager; nous leur conseillons vivement l'ouvrage de M. Wagner.

Paul DE REUL.

L. DEMEUR et G. VANWELKENHUYSEN : *Pages choisies des Prosateurs français de Belgique, 1880-1935.* (Bruxelles, Vanderlinden, 1936.)

En composant ce livre, les auteurs ont doté l'enseignement secondaire belge d'un instrument didactique intéressant. Leur ouvrage échappe aux reproches justifiés que l'on peut faire d'ordinaire à ceux de son espèce : morceaux déjà vus, textes trop courts, banalité des sujets traités. On n'y trouve pas ces descriptions sans vie, ces narrations sans atmosphère qui ennuièrent élèves et professeurs.

Par sa haute tenue littéraire, ce livre de lecture s'imposera aussi à l'attention du public lettré. L'existence de notre littérature a été trop souvent représentée comme un rêve désirable et non comme une réalité. Trop souvent nous avons rougi d'origines obscures qu'on recherchait dans un fatras d'œuvres de second ordre d'où seule émerge la figure unique du prince de Ligne. Nos lettres sont tout entières sous nos yeux. Les morceaux se succèdent comme autant de faits qui s'imposent à l'admiration. Ils sont capables de conquérir les esprits les plus sceptiques. La littérature belge est née en 1880. De longs fragments, des nouvelles entières nous en apportent le témoignage frémissant.

Un goût tout à fait remarquable a présidé à la composition de cette fresque vivante. Les anciens sont là, les jeunes n'ont pas été oubliés. Un rare éclectisme fait voisiner des tendances aussi diverses que Courouble et Maeterlinck, Carton de Wiart et Jean Tousseul. Une ambiance prenante, une parenté indéniable qui mériteraient une étude, relie entre eux des textes qu'on pourrait juger disparates au premier coup d'œil.

Ainsi, sous le signe de la tolérance et du goût, l'enseignement de nos lettres à l'école pourra devenir une attachante réalité.

Adrien LEDENT.

*Mélanges* offerts à M. Abel LEFRANC par ses élèves et ses amis.  
(Droz, Paris, 1936, 506 pages.)

Les élèves, les anciens élèves, les amis du savant membre de l'Institut, professeur au Collège de France, viennent de lui offrir un beau volume de *Mélanges*, œuvre collective de 44 collaborateurs, français et étrangers. Comme il est naturel, la majeure partie de ces contributions est consacrée à des questions littéraires du

XVI<sup>e</sup> siècle, domaine de M. Abel Lefranc, le maître incontesté des études rabelaisiennes, le plus éminent parmi les connaisseurs de la Renaissance littéraire et artistique en France. Citons parmi ceux qui ont donné à M. Lefranc un témoignage d'admiration et d'amitié MM. Coville, Vianey, Renaudet, Courteault, Chamard, Plattard, Hauser, Maugain, Hazard; parmi les Belges, M<sup>me</sup> Delcourt, M. Doutrepoint et deux professeurs de notre Université, MM. Charlier et Herrmann.

M. Charlier a découvert aux Archives générales de Bruxelles un document inédit qui prouve que J.-B. Chassignet (1568-1635 ?) « poète biblique, éloquent et déjà classique, interprète des prophètes et du psalmiste, aurait quelque droit à une élogieuse mention dans l'historiographie de son temps » (p. 472).

M. Herrmann déduit ingénieusement de différents textes que l'escolier limousin rencontré à Orléans par Pantagruel, l'« indigène des régions lémoiviques » qui étudia « dans l'alme, inclyte et célèbre Académie que l'on vo cite Lutèce », ressemble fort à Daurat, poète et philologue, professeur au Collège de France (pp. 194-196).

L. L.

P. TEISSONNIERE : *Le Problème moral*. (Bruxelles, Editions du Foyer de l'âme, 1936, 256 pages.)

Sous ce titre M. le pasteur Teissonnière a réuni une huitaine d'études consacrées à des sujets divers. Deux chapitres fournissent d'intéressantes indications sur l'état actuel du protestantisme français, sur le conflit au sein de l'Eglise réformée, entre orthodoxes conservateurs et libéraux (pp. 29-110). Ils aboutissent à une conclusion pessimiste : « On s'achemine au devant d'une nouvelle période de disputes théologiques... Une fois de plus l'Eglise réformée de France aura manqué de reprendre contact avec la culture contemporaine. » Et l'auteur annonce que, la presse protestante de France étant fermée au libre-examen, il ouvre aux Conférences du *Foyer de l'âme* de Bruxelles une tribune pour tous les croyants libéraux de langue française.

Deux chapitres exposent la situation des églises en Allemagne, leur désarroi, les extravagances du paganisme nordique et ce que l'auteur appelle l'idolâtrie nationaliste (pp. 111-166). On trouvera dans ces pages une documentation abondante qu'utiliseront ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse de l'Allemagne.

Le « Problème moral » est plus particulièrement étudié dans un discours prononcé par l'auteur lors d'un débat contradictoire où furent confrontés les principes de la morale religieuse et de la morale laïque. Y prirent part, avec M. Teissonnière, M. Jennissen, représentant libéral de Liège, et un prêtre catholique français. L'explication — M. Teissonnière aime à le constater — fut courtoise, même cordiale.

Il se refuse à *opposer* la morale religieuse, inspirée du Décalogue, à la morale laïque, parce qu'il ne croit pas ces deux morales aussi disparates qu'elles en ont l'air (pp. 229-248). La morale laïque est fort proche au contraire de la morale de Jésus, elle est un christianisme laïcisé, déblayé des superstitions et des sottises contemporaines. L'auteur appuie sa thèse en invoquant l'autorité d'Ernest Lavisse, de Ferdinand Buisson, de Jean Jaurès, de Louis Pasteur. La synthèse est possible entre les deux morales : « Je dis à l'homme religieux : Puisse votre religion se spiritualiser assez pour se confondre avec la morale parfaite! Je dis à l'homme que satisfait la morale laïque : Puisse-t-elle devenir assez haute pour avoir la valeur d'une religion (p. 248)! »

L. L.

S. ROCHEBLAVE : *La peinture française au XIX<sup>e</sup> siècle*. (Paris, 1936, Editions Hyperion, 37 pp. et 104 reproductions. 100 francs.)

Les Editions Hyperion ont entrepris la publication d'une série d'ouvrages de luxe consacrés à l'histoire de la peinture de tous les pays, dans tous les siècles. Le beau volume qui vient de paraître est le premier de cette collection; il l'inaugure brillamment. La présentation en est des plus élégantes. L'industrie belge du livre y a collaboré : les établissements Malvaux, de Bruxelles, pour l'héliogravure; l'imprimerie Goossens, de Bruxelles aussi, pour l'impression de l'héliogravure (1).

L'introduction, œuvre de M. Rocheblave, ancien professeur d'histoire de l'art à l'École des Beaux-Arts de Paris et à l'Université de Strasbourg, est brève; elle réussit cependant à nous offrir, sous une forme condensée, un tableau complet de l'évolution de la peinture française — depuis le davidisme jusqu'à l'im-

---

(1) Dans la même collection paraîtront bientôt : *La peinture flamande*, par M. Edouard MICHEL, professeur à l'Université de Bruxelles; *La peinture espagnole*, par M. Maurice LEGENDRE, directeur de la Casa Velasquez et *La peinture anglaise aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, par M. T. BORENIUS, professeur à l'Université de Londres.

pressionnisme — et de ses relations avec la littérature : « A aucune époque les rapports ne furent plus intimes entre les artistes du pinceau et ceux de la plume. Classicisme, romantisme, académisme, réalisme, naturalisme, symbolisme, autant de courants parallèles. »

Voici d'abord l'époque des précurseurs du romantisme : Gros, Gérard, Prudhon, Géricault; puis c'est le grand courant romantique, avec son « Michel-Ange »: Eugène Delacroix. Courant qui bientôt se ralentit pour faire place à un essai de conciliation entre l'art nouveau et la tradition. Ingres incarne ce moment. Entre lui et Delacroix se place tout un nouvel académisme où se combinent les influences de ces deux grands artistes et de l'Ecole des Beaux-Arts. 1848 ouvre ensuite la période du réalisme. C'est le temps de Corot et de ses émules, de Millet, de Courbet. Puis, après 1870, le réalisme recule devant l'impressionnisme ou se mêle à lui. Manet et Monet se placent au premier rang, en même temps que, pour la grande décoration murale : Puvis de Chavannes.

A ces pages denses, remplies de remarques intéressantes et qui révèlent un goût très sûr et une sensibilité affinée sont jointes des notices biographiques sur une soixantaine de peintres, liste incomplète assurément mais qui fournit d'utiles renseignements.

Enfin — et c'est la plus grande partie du volume — se succèdent de fort belles reproductions (dont plusieurs en couleur) des œuvres principales des maîtres étudiés par M. Rocheblave. Quarante d'entre elles environ nous font connaître des œuvres appartenant à des collections privées; et elles offrent par conséquent un intérêt tout particulier.

L. L.

MANFRED BUKOFZER : *Geschichte des englischen Diskants und des Fauxbourdons nach den theoretischen Quellen*; 1 vol. in-8, de 163 pages + 20 pages d'annexes musicales; Strasbourg, Heitz et Co, 1936.

Ce que l'on appelle *fauxbourdon*, au XV<sup>e</sup> siècle, consiste en des suites d'accords de tierces et sixtes, encadrées, au début et à la fin des incisives, par des accords en quintes vides. Dans ce dispositif, la mélodie imposée ou *cantus firmus* préexistant occupe la voix la plus élevée, où elle est le plus fréquemment soumise à des figurations qui altèrent, à des degrés divers, sa ligne primitive. Jusqu'à présent, l'opinion régnante était que le fauxbourdon, ainsi défini, était de provenance anglaise. M. Bukofzer démontre que cette opinion n'est point fondée. Uniquement basée sur le traité du théoricien italien

Guilelmus Monachus, que l'on avait accoutumé de placer trop tôt (1), elle ne tient compte ni des assertions des autres théoriciens anglais ou continentaux en matière d'écriture en tierces, en sixtes ou en tierces et sixtes, ni de ce que nous apprend, à ce sujet, la pratique musicale, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. La vérité, d'après M. Bukofzer, c'est qu'il convient : 1) d'attribuer aux Anglais, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, une prédilection — d'ailleurs reconnue depuis longtemps — pour les tierces et les sixtes, bien que la théorie les tienne, à cette époque, pour des dissonances ; 2) de considérer ces mêmes Anglais — et ceci est une conséquence de cela — comme les initiateurs d'une manière de composer en tierces et sixtes parallèles sur la base d'un *cantus firmus* placé à la voix la plus grave. A ce genre de polyphonie — dont la théorie et la pratique offrent de nombreux témoignages — M. Bukofzer attribue conventionnellement le nom de *déchant anglais*, pour le distinguer : 1<sup>o</sup>) du déchant français qui oppose au principe du parallélisme celui du mouvement contraire ; 2<sup>o</sup>) du fauxbourdon, dans lequel le *cantus firmus* occupe la voix la plus élevée. Il n'est pas sans intérêt de noter que l'effet *extérieur* du déchant anglais en tierces et sixtes et du fauxbourdon est exactement le même, surtout lorsque la silhouette musicale supérieure de ce dernier comporte un minimum de figuration, comme c'est le cas notamment dans certains hymnes de Dufay ou dans son motet juridique *Juvenis qui puellam*. Mais le mécanisme de la polyphonie a été inversé, et c'est là ce qui justifie le nom de *fauxbourdon*, le ténor ou bourdon ayant passé à la voix supérieure et perdu, par là-même, sa qualité de *ténor* ou soutien. A partir de quand ce déplacement s'est-il produit ? Se basant sur les documents pratiques dans lesquels apparaît pour la première fois le terme fauxbourdon, M. Bukofzer estime qu'il faut le dater des environs de 1430, et croit, à juste titre, que Dufay, influencé par la pratique du déchant anglais, a pris une part prépondérante à son adoption. L'innovation que consacre ce déplacement fut, en tout cas, couronnée de succès, car on voit le fauxbourdon se répandre très rapidement en France et en Italie pendant la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Quant à l'Angleterre, elle semble ne l'avoir adoptée qu'avec quelque retard, si bien que sa part d'invention, dans ce domaine, se réduit, en fait, à rien, encore que l'on puisse légitimement soutenir que si elle n'avait pas imaginé, à un moment donné, la pratique du déchant en tierces

(1) L'auteur de ce compte-rendu en avait déjà fait la remarque en 1926, dans son mémoire sur *Dufay* (comme le note M. Bukofzer, p. 59, note 28a), mais n'avait pas tiré de ce fait toutes les conséquences qui en résultent au point de vue de l'origine fauxbourdon.

et sixtes, le fauxbourdon continental ne serait peut-être jamais né. L'action de ce dernier sur le développement ultérieur de la polyphonie a été singulièrement fécondante. D'une part, l'adjonction d'une quatrième voix, placée dans le grave, au trio formé par les accords en fauxbourdon figuré; d'autre part, les possibilités résultant de la combinaison du fauxbourdon avec la technique traditionnelle du déchant français par mouvement contraire ont amené, de fait, cette merveilleuse efflorescence du contrepoint dont l'Europe occidentale a été le théâtre à partir du second tiers du XV<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est donc point un mince service que M. Bukofzer a rendu à la musicologie en projetant de la clarté sur une question aussi importante que celle du déchant anglais et du fauxbourdon. Il est à souhaiter que son projet de la reprendre en se basant sur une documentation *pratique* plus fournie que celle dont il a pu disposer (p. 102), se réalise sans trop tarder. Peut-être n'est-il pas inopportun de signaler ici que la messe de Tournai offre, en plein XIV<sup>e</sup> siècle, des exemples de successions d'accords de tierces et sixtes qui paraissent bien anormales pour cette époque, si l'on n'admet qu'elles sont dues à une influence anglaise.

Chose curieuse, les théoriciens de la fin du moyen âge qui définissent les formations contrapuntiques en tierces, sixtes ou tierces et sixtes, leur attribuent un *ethos* joyeux, contrairement à ce que pense M. Kroyer de ces agglomérations (p. 82, note 2), sur la foi d'un passage d'Adam de Fulda. Il convient toutefois de remarquer que le caractère thrénodique dont fait état M. Kroyer apparaît comme une réalité incontestable dans nombre de pièces polyphoniques du XVI<sup>e</sup> siècle (plus spécialement de la période madrigalesque), où l'emploi d'accords en fauxbourdon est volontairement associé à des idées de tristesse et d'humeur sombre.

Ch. V. D. B.

*Jahrbuch der Musikbibliothek Peters für 1935, herausgegeben von Kurt Taut; Zweiundvierzigster Jahrgang; 1 vol. in-8° de 197 pp., Leipzig, C. F. Peters, 1936.*

Les *Jahrbücher* consacrés à de grands musiciens (Bach, Beethoven, Mozart, Haendel) sont complétés, en Allemagne, par des *Jahrbücher* publiés par de grandes maisons d'édition musicale (Breitkopf et Härtel, Simrock, Peters). Parmi ces derniers, le *Jahrbuch Peters* possède à la fois le privilège de l'ancienneté — il en est à sa 42<sup>e</sup> année d'existence — et de la régularité dans la parution.



Son rédacteur en chef, Rudolf Schwarz, décédé en 1935, après avoir exercé cette fonction pendant 28 ans, fait l'objet, au début du *Jahrbuch* de 1935, d'un article nécrologique de M. A. Schering, suivi de la bibliographie de ses travaux musicologiques. Il est à noter que ce périodique à longue échéance se veut entièrement et exclusivement scientifique. En réalité, il n'est point le moniteur de la Maison Peters, universellement connue par ses belles éditions de musique classique, mais bien plutôt celui de la bibliothèque publique créée par cette maison à Leipzig et fréquentée, annuellement, par des milliers de visiteurs avides de s'instruire ou de se documenter (3560 en 1935, d'après le *Jahresbericht*, p. 5 du volume).

Outre un *Totenschau* international pour l'année 1935 (pp. 96 à 108), qui est un modèle du genre, et un catalogue imposant (89 pp.) des livres et écrits divers sur la musique parus dans le monde pendant la même année, le *Jahrbuch* renferme une série d'articles de fond dus aux personnalités les plus en vue de la musicologie allemande.

M. A. Schering, esprit brillant, paradoxal, aventureux parfois (cf. notamment ses singulières interprétations des symphonies de Beethoven, basées sur des arrière-plans littéraires précis qui semblent avoir été étrangers au maître, au moins dans la plupart des cas), M. Schering, dis-je, nous propose une *Musikalische Symbolkunde* qui est assurément appelée à rendre des services, à condition que l'on se défende d'en systématiser à outrance les principes. Il est en tous cas certain que les applications sporadiques qui en ont été faites jusqu'à présent ont puissamment contribué à la compréhension profonde de la musique ancienne antérieure à J. S. Bach.

De M. Heinrich Husmann, une étude fort bien faite, basée en grande partie sur deux processionnaires (codices 1799 et 4334 appartenant à la Bibliothèque Royale de Belgique) sur les *Organa* de l'office, à l'époque de Notre-Dame, c'est-à-dire au XIII<sup>e</sup> siècle. Ce travail projette une vive lumière sur les occasions et les moments de la liturgie où intervenaient ces chants à plusieurs voix, créations incroyablement vivantes et originales de l'école de Notre-Dame de Paris, ce centre incontesté du rayonnement musical en Europe, à l'époque de St-Louis. L'article s'achève par de précieuses suggestions concernant la chronologie probable des principaux manuscrits (Wolfenbüttel 1 et 2, Florence), qui contiennent ce répertoire.

Le 350<sup>e</sup> anniversaire de la naissance (1585) d'Heinrich Schütz est célébré par M. Wilibald Gurlitt en un article de haute allure, dans lequel l'auteur retrace les différentes phases de développement

du génie schützien, en rapport avec les événements de la vie du maître et les circonstances extérieures qui ont agi sur son esprit et son orientation musicale. A l'heure actuelle, conclut-il, il n'est plus possible de considérer Schütz comme un précurseur archaïque de J. S. Bach. Il est, bien au contraire, l'incarnation la plus parfaite du génie musical allemand, à un moment donné de l'histoire. Nous aimons moins l'étude de M. Walter Gerstenberg intitulée *Von Luther zu Schütz* qui, pour approfondie qu'elle soit, n'en expose pas moins d'une façon un peu trouble, par la confusion des plans, l'évolution subie par la musique protestante, à partir de la conception collective, unitaire de l'initiateur de la Réforme, jusqu'à celle, plus individuelle, plus subordonnée à des fins purement musicales, d'Heinrich Schütz.

L'érudition de M. K. G. Fellerer se donne libre cours dans un dernier article, *Zur Erforschung der antiken Musik im 16. 18. Jahrhundert*, où cet auteur fécond et sûr rassemble, en un faisceau impressionnant (p. 84-95), tout ce par quoi s'est manifesté l'intérêt de ces trois siècles pour la musique de l'antiquité.

Ch. V. d. B.

### **Droit**

G. VANDER HAEGHEN, professeur à l'Université de Bruxelles :  
*Le Droit Intellectuel*. Tome I. Brevets d'invention. (Bruxelles, Larcier, 1936, 588 pp.)

L'auteur, dont on connaît les travaux en matière de droits intellectuels, notamment son traité sur les Brevets d'invention, a entrepris la rédaction d'un vaste ouvrage, qui doit constituer une sorte de *Somme* du droit intellectuel. Le premier volume de la série qui en comprendra dix, traite des brevets d'invention. Il a servi de contribution au recueil des « Nouvelles ». Mais l'ambition de l'auteur dépasse les limites d'une collection qui répond principalement, par sa forme, aux nécessités d'une information rapide et commode. Les droits intellectuels, dit-il, s'avèrent de plus en plus unis par de tels liens de parenté qu'il devient difficile aujourd'hui de ne pas les reconnaître comme des variantes d'une même chose, comme des émanations différentes de l'imagination créatrice. Malgré leur apparente diversité d'aspect, on se trouve ainsi amené à les envisager à titre de modalités multiples d'une entité unique.

## SOUS PRESSE

Fascicule VII des Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université :

# ETUDES HORATIENNES

publiées, à l'occasion du bi-millénaire de la naissance  
du poète latin

avec la collaboration de M<sup>lle</sup> Lebon et de MM. Beckenhaupt, Boisacq, Boutemy, Brouwers, Charlier, Goossens, Grégoire, Herrmann, Heuten, Janne, Kugener, Lévy, Liénard, Peeters, Renard, Sabbe, Sobry, Sulzberger, Thomas, Vandenborren, Wilmotte, docteurs, professeurs et anciens élèves de l'Université libre de Bruxelles.

Ce recueil envisage les divers aspects des œuvres du poète : philologiques, historiques, littéraires et philosophiques, ainsi que leur influence sur les littératures modernes et sur les arts.

**PRIX : 40 francs (étranger : 12 belgas)**

*Adresser les souscriptions à M. G. Heuten, av. Arnold Delvaux, 23, (C. C. P. 277610).*

---

---

## VIENT DE PARAÎTRE

# L'œuvre de D. H. Lawrence

PAR

**Paul de REUL**

Professeur à l'Université de Bruxelles

1 volume de 285 pp., Librairie philosophique J. Vrin, Paris . . . . . 25 ffr.

Ce livre est une initiation aux idées de Lawrence et le premier exposé critique de toute son œuvre, y compris la Poésie. La vie de l'auteur n'est envisagée qu'en fonction de ses ouvrages.

C'est donc le fondement du droit, les racines profonde dans la vie sociale et intellectuelle que l'auteur se propose de rechercher afin de présenter cet aspect de la construction juridique, comme un monument complet qui prendrait sa place à côté du droit civil, du droit commercial, du droit pénal. Le titre qu'il donne a son ouvrage prend, sous sa plume, une signification particulière, il écrit « Le droit intellectuel » et non plus, comme c'est l'usage « les droits intellectuels ».

Il n'est pas douteux que les problèmes juridiques qui concernent les productions de la pensée se sont multipliés singulièrement depuis quelques années et qu'il ont pris un développement dont on ne pouvait prévoir l'importance au moment des premières conventions internationales. Nous ne nous en plaignons pas, car cette constatation est toute à l'honneur du rôle prééminent que joue la pensée humaine, science et art, dans le développement des techniques contemporaines. Elever à la dignité d'œuvre d'art la ligne parfaite d'un objet susceptible d'être reproduit en série; apprécier à sa valeur scientifique le perfectionnement d'un procédé industriel dont des milliers de gens éprouvent l'avantage ne peut avoir pour effet que de susciter de nouveaux efforts créateurs.

Jusqu'à présent, cependant, les principes d'un droit intellectuel ne sont pas très bien dégagés d'un ensemble de règles assez confuses. Les circonstances n'ont pas été particulièrement favorables à une construction juridique harmonieuse. La nature des intérêts en jeu y était opposée, car les puissantes sociétés industrielles se sont parfois servies des droits intellectuels dans un sens qui les éloignait de leur intérêt humain. Cette opposition entre l'intérêt industriel et la pensée humaine s'est, malheureusement, accentuée avec l'apparition de techniques nouvelles : cinéma, phonographe, radio-diffusion, etc.

L'œuvre juridique et technique qui permettra de tracer une arrête centrale dans ce massif, de façon à y rattachés toutes les matières particulières, mérite d'être entreprise : « Dès qu'est admise — écrit l'auteur — cette classe spéciale du Droit — le droit intellectuel — on est conduit non seulement à adopter un programme commun dans l'étude des divers droits isolés qu'elle englobe — les divers droits intellectuels de l'ancienne terminologie — mais encore à unifier l'étude de certains de leurs aspects. Les idées générales dominent alors les cas d'espèces en ce sens que chacun de ces aspects se trouve être envisagé relativement à tous ces droits et non pas — suivant le méthode classique — isolément pour chacun d'entre eux. »

Il va de soi que la conception synthétique d'un droit intellectuel laisse entier les éléments de droit civil, de droit commercial, de droit pénal qui s'y trouvent inscrits. Ce sont les mêmes droits, mais envisagés d'un point de vue nouveau. On ne peut oublier, en effet, que chaque branche du droit doit être étudiée, non seulement en soi, mais dans ses rapports avec les autres branches. Le progrès de la science juridique se manifeste, précisément quand on met en lumière un rapport particulier et nouveau, à condition, bien entendu, que ce rapport ne soit pas purement idéologique, mais qu'il ait sa raison d'être dans les réalités de l'existence. On ne peut dénier cette qualité au droit intellectuel.

Le premier volume de la série est consacré aux Brevets d'inventions. Les circonstances ont contraint l'auteur à ne faire qu'une présentation provisoire de ce problème. Aussi n'y voyons-nous pas encore apparaître les considérations d'ordre général auxquelles l'auteur veut consacrer ses efforts. Mais on y trouve un exposé détaillé de la matière particulière des brevets d'invention : objet du droit, formation et usage du droit, contestations, doctrine et jurisprudence, droit comparé. Le volume suivant sera consacré aux marques de fabriques. L'auteur traitera ensuite des œuvres plastiques, des œuvres littéraires et musicales. Les derniers volumes traiteront de la transmission de la propriété, de la contrefaçon, de la procédure, du droit international. Enfin le dernier volume sera celui de la synthèse du système.

M. V.

### **Sciences**

HÉLÈNE PIERRE — DUHEM : *Un savant français, Pierre Duhem. Préface de Maurice d'Ocagne, membre de l'Institut.* (1 vol. XV + 240 p.; Paris, Plon, 1936.)

Outre des articles de MM. J. Hadamard, Emile Picard, E. Jouguet, etc., nous avons déjà, sur Duhem (1861-1916), une modeste esquisse de M. Pierre Humbert (*Pierre Duhem*; 1 vol. 149 p., Paris, Librairie Bloud et Gay, 1932; collection : *Les Maîtres d'une génération*; avec une bibliographie). Mais une étude approfondie sur l'illustre physicien et historien des sciences restait à écrire.

Au point de vue biographique, cette lacune est, en partie, comblée par le livre que nous donne M<sup>lle</sup> Duhem. En partie seulement, car si l'auteur, qui est la propre fille du savant, se trouvait de ce fait particulièrement qualifiée pour nous donner du neuf — c'est

ainsi qu'en ce qui concerne l'enfance, le livre est composé de notes laissées par la sœur de Pierre Duhem et que, d'autre part, les témoignages importants de familiers tels que M. André Chevriilon ont été obtenus — son étude en revanche n'est malheureusement ni très profonde ni très intelligente. Par exemple, les renseignements inédits que trouvera le lecteur sur les démêlés de Duhem avec les Lippmann, les Berthelot, les Lacaze-Duthiers et les Painlevé, ne sont pas suffisamment exploités, alors qu'il s'agit de polémiques dépassant le cadre de l'anecdote ou de la rivalité personnelle, et intéressant en réalité au plus haut point l'histoire des idées; il est certain qu'il y avait là, en effet, en marge de l'œuvre publiée de Duhem, une mine très riche pour ceux qui voient avant tout dans l'histoire des sciences un prétexte à faire, en quelque sorte, l'analyse spectrale de la pensée scientifique.

J. PELSENEER.

PAUL TANNERY : *Mémoires scientifiques publiés par J.-L. Heiberg et H.-G. Zeuthen* (13 vol. parus; Toulouse, Edouard Privat; Paris, Gauthier-Villars; 1912 et suiv.).

Treize volumes déjà ont paru de cette importante et monumentale publication, que l'Université est heureuse de posséder grâce à un don généreux de M<sup>me</sup> Paul Tannery. Les *Mémoires* comprennent l'œuvre de Paul Tannery, à l'exclusion des ouvrages publiés en volumes et des contributions personnelles à ces chefs-d'œuvre que sont les grandes éditions de Fermat (1) et de Descartes (2). Voici la matière des volumes : I, II et III : *Sciences exactes dans l'antiquité*; IV : *Sciences exactes chez les Byzantins*; V : *Sciences exactes au moyen âge*; VI : *Sciences modernes*; VII : *Philosophie ancienne*; VIII : *Philosophie moderne*; IX : *Philologie*; X : *Sciences modernes, généralités, historiques* (supplément au tome VI); XI et XII : *Comptes rendus et analyses*; XIII : *Correspondance*.

Paul Tannery (1843-1904) mérite d'être appelé le nouveau fondateur (après Comte) de l'histoire de la science; la publication des *Mémoires scientifiques*, véritable monument élevé à sa mémoire par la piété intelligente et le désintéressement de M<sup>me</sup> Tannery, n'a pas été entravée par la mort de Zeuthen en 1920 et de Heiberg en 1928; M<sup>me</sup> Tannery a pu obtenir, pour certains volumes d'ail-

---

(1) Ch. HENRY et P. TANNERY, *P. de Fermat. Œuvres* (4 vol., Paris, 1891-1912; supplément par C. de Waard, Paris, 1922).

(2) Ch. ADAM et P. TANNERY, *Œuvres de Descartes* (12 vol. plus un supplément, Paris, 1897-1913).

leurs, la collaboration de Gino Loria, Joseph Pérès et A. Diès (1). Ajoutons que, non contente d'animer une entreprise dont l'ampleur ferait reculer bien des savants plus jeunes et moins patients, M<sup>me</sup> Tannery, réalisant un des projets les plus chers de son mari, a commencé récemment la publication de la *Correspondance du P. Marin Mersenne* (2), qui comprendra au moins une douzaine de volumes.

J. P.

SIR ARTHUR EDDINGTON : *Nouveaux sentiers de la science*. Traduit par P. Guénard. (1 vol., X+433 pp., Paris, Hermann & Cie, 1936; 50 fr.)

Comme il a été rendu compte récemment ici-même avec compétence et détail de *New pathways in science* (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 41<sup>e</sup> ann., 1935-1936, n<sup>o</sup> 4, pp. 115\*-120\*), nous pouvons nous borner à signaler l'édition française de cet ouvrage (3), qui vient ainsi s'ajouter aux autres livres de Sir Arthur que le public d'expression française avait eu déjà le privilège de méditer : *Etoiles et atomes*, *La nature du monde physique*, *La science et le monde invisible*, *L'univers en expansion*.

Nous voudrions simplement faire une remarque que nous ont inspirée les *Nouveaux sentiers de la science*, en revenant d'ailleurs à un thème développé dans nos comptes rendus des livres de Jeans : *A travers l'espace et le temps*, et de Magie : *A source book in physics* (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 41<sup>e</sup> ann., 1935-1936, n<sup>o</sup> 3, pp. 72\*-74\* et 76\*-77\*). Des ouvrages comme tous ceux que nous venons de nommer (et auxquels il serait aisé d'en ajouter d'autres, par exemple : Gaston Laurent, *Les grands écrivains scientifiques, de Copernic à Berthelot*; Paris, A. Colin; onzième édit., 1930) possèdent une valeur didactique considérable et devraient être répandus à profusion. Il rentrerait, croyons-nous, dans le cadre de la mission culturelle d'un gouvernement vraiment démocratique, si celui-ci instituait des éditions d'Etat, de publier de tels ouvrages

---

(1) C'est à M. le chanoine Diès que l'on doit la deuxième édition (Paris, Gauthier-Villars, 1930) d'un des plus grands livres du XIX<sup>e</sup> siècle : *Pour l'histoire de la science hellène*, par Paul TANNERY.

(2) *Correspondance du P. Marin Mersenne*, publiée par M<sup>me</sup> Paul Tannery, éditée et annotée par C. de Waard (vol. I, Paris, Beauchesne, 1933; nous avons rendu compte de ce premier volume dans la revue *Isis*, vol. 20, pp. 467-470).

(3) Le chapitre V constitue un précieux complément à la bibliographie sommaire du principe d'incertitude que nous avons donnée précédemment (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 39<sup>e</sup> année, 1933-1934, n<sup>o</sup> 3, pp. 94\*-101\*) dans un compte rendu d'un livre de Bohr.

sous la forme de journaux (cf. *La Feuille littéraire*). Rien de plus stimulant que les textes mêmes de ces grands savants créateurs : Jeans, Eddington, etc., dont la plupart des pages sont accessibles, il convient de le signaler, aux élèves de l'enseignement secondaire, et susceptibles, dès lors, de constituer l'essentiel de la matière des cours de nos athénées et lycées (cf. mon compte rendu du livre de Jeans; les *Nouveaux sentiers de la science* étant moins une vaste synthèse embrassant l'astronomie, la physique et les mathématiques qu'une série de monographies indépendantes d'une lecture relativement difficile sur des chapitres particuliers mais essentiels de ces sciences, on devra, si l'on s'inspire de nos suggestions, découper l'ouvrage conformément au programme des différents cours des Facultés). Le jour où un Valéry, un Gide, un Maeterlinck (on aurait pu ajouter : un Proust), dont une des originalités les plus sûres réside dans leur connaissance de la science contemporaine, consentiront à rédiger des manuels, la question de la réforme de l'enseignement se trouvera singulièrement modifiée : Fontenelle lui-même (*Entretiens sur la pluralité des mondes*) ne pourrait-il en grande partie initier aujourd'hui encore nos potaches à l'astronomie, en même temps qu'il formerait leur goût par sa prose élégante et pleine d'esprit ?

Quoi qu'il en soit, gageons que ceux de nos contemporains qui, si nombreux, aspirent au titre d'honnête homme, prétendront entendre des textes tels que ceux-ci : « Le physicien moderne fait des erreurs, mais il ne fait pas d'hypothèses » (p. 346). « Les scientifiques aiment assez dire en pontifiant qu'on doit être tout à fait sûr des faits qui ont été observés, avant de s'embarquer dans une théorie. Heureusement, ceux qui donnent ces conseils ne mettent pas en pratique ce qu'ils prêchent. L'observation et la théorie machent mieux quand elles sont mêlées, s'entr'aidant dans la poursuite de la vérité. C'est une bonne règle de ne pas trop se fier à la théorie tant qu'elle n'a pas été confirmée par l'observation. J'espère que je ne choquerai pas trop les physiciens expérimentaux en ajoutant que c'est une bonne règle de ne pas trop se fier aux résultats d'observations que l'on avance, tant qu'ils n'ont pas été confirmés par la théorie » (p. 274). « La loi de causalité n'existe pas dans la science aujourd'hui » (p. 391).

J. PELSENEER.



*Actualités scientifiques et industrielles. Actes du Congrès international de philosophie scientifique. Sorbonne, Paris, 1935.* — I. Fasc. 388. *Philosophie scientifique et empirisme logique* (12 fr.); II. Fasc. 389. *Unité de la science* (12 fr.); III. Fasc. 390. *Langage et pseudo-problèmes* (10 fr.); IV. Fasc. 391. *Induction et probabilité* (10 fr.); V. Fasc. 392. *Logique et expérience* (12 fr.); VI. Fasc. 393. *Philosophie des mathématiques* (12 fr.); VII. Fasc. 394. *Logique* (10 fr.); VIII. Fasc. 395. *Histoire de la logique et de la philosophie scientifique* (12 fr.). (Paris, Hermann et Cie, 1936.)

La collection *Actualités scientifiques et industrielles*, où quelque quatre cents fascicules ont paru déjà depuis 1929, connaît un tel succès que la maison Hermann et Cie, à l'initiative intelligente de son directeur, M. Freymann, et désireuse d'éprouver les possibilités de cette nouvelle formule d'édition, y avait inclus des traités complets sous forme de fascicules séparés représentant autant de chapitres. Ce sont à présent les Actes d'un Congrès qui nous sont donnés (en huit fascicules), en l'occurrence ceux du premier Congrès international de philosophie scientifique, qui s'est déroulé à la Sorbonne du 15 au 23 septembre 1935 (les *Congrès internationaux pour l'Unité de la science* auront lieu dorénavant chaque année).

Il ne peut être question d'analyser ou de résumer ces Actes dans une simple note bibliographique. Chaque fascicule correspond approximativement à l'ordre et au groupement des communications présentées. On trouvera des textes (en français, en anglais et en allemand) dûs aux auteurs suivants :

I. (Fasc. 388). — Louis Rougier, Bertrand Russell, Enriques, Ph. Frank, H. Reichenbach, Ajdukiewicz, Ch. W. Morris, Carnap, Neurath, Kotarbinski, Wiegner, Chwistek.

II. (Fasc. 389). — Ph. Frank, P. Lecomte du Noüy, E. Brunswik, Gibrat, Neurath, C. G. Hempel et P. Oppenheim, Walther, Carnap, Ch. W. Morris.

III. (Fasc. 390). — Tarski, Kokoszynska, L. Massignon, P. Masson-Oursel, J. Richard, Chevalley, A. Padoa, Th. Greenwood, L. Rougier, G. Matisse, F. Feigl, Vouillemin.

IV. (Fasc. 391). — H. Reichenbach, Schlick, Carnap, de Finetti, Zawirski, Hosiasson.

V. (Fasc. 392). — Ajdukiewicz, Benjamin, P. Renaud, G. Petiau, J.-L. Destouches, Métadier, E. Habermann, Chwistek, Braithwaite, Rasmussen, Grelling.

VI. (Fasc. 393). — Gonseth, Lautman, Juvet, Bouligand, J.-L. Destouches, Mania, Jaskowski, Arnold Reymond, Becker, Schrecker.

VII. (Fasc. 394). — Tarski, Helmer, Sperantia, Lindenbaum, Bachmann, A. Padoa, G. Malfitano-A. Honnelaitre-A. Bollengier, Bergmann.

VIII. (Fasc. 395). — Scholz, Jasinowski, Antoinette Reymond, Scholz et Bachmann, Padoa, Tegen, Hollitscher, Ayer, Zervos, Jørgensen, Frank, F. Heinemann, L. Rougier.

Regrettons que l'on ait négligé de publier la liste complète des membres du Congrès et d'adjoindre au dernier fascicule des tables ainsi qu'un index relatifs à l'ensemble des fascicules.

J. P.

PAUL PAINLEVE : *Paroles et écrits, publiés par la Société des Amis de Paul Painlevé.* (1 vol. XXIX + 627 pp., Paris, Rieder, 1936; 20 francs.)

Il suffira, pour montrer l'intérêt et l'importance de ce livre admirable — composé presque entièrement de pages choisies, mais auquel manque, hélas ! un index —, de recopier l'essentiel de la table des matières :

Le savant, par Paul Langevin. L'homme, par Jean Perrin. PREMIÈRE PARTIE, 1890-1910. *Faculté des Sciences de Lille, Faculté des Sciences de Paris, Affaire Dreyfus* : 1) Science et philosophie des sciences; 2) L'aviation; 3) Action politique et sociale. DEUXIÈME PARTIE, 1910-1914. *L'entrée dans la vie politique* : 1) Activité politique et sociale; 2) Sciences et Histoire. TROISIÈME PARTIE, 1914-1919. *La période de guerre.* QUATRIÈME PARTIE, 1919-1924. *L'après-guerre et la propagande républicaine* : 1) Sciences, Histoire, Philosophie; 2) L'opposition parlementaire; 3) La propagande républicaine. CINQUIÈME PARTIE, 1924-1929. *Présidence de la Chambre, Présidence du Conseil, Ministère de la Guerre* : 1) L'activité politique; 2) Philosophie et Histoire des Sciences; 3) Portraits. SIXIÈME PARTIE, 1929-1932. SEPTIÈME PARTIE, 1932-1933. *Le Ministère de l'Air* : 1) Philosophie des Sciences; 2) Activité politique.

J. P.

GINO LORIA : *Scritti, conferenze, discorsi sulla storia delle matematiche*. (1 vol., XVI + 589 pp.; Cedam, Padova, 1937-XV; 70 L.).

A l'occasion de l'éméritat du professeur Gino Loria, titulaire pendant près d'un demi siècle de la chaire de géométrie supérieure de l'Université de Gênes et premier président de l'Académie internationale d'histoire des sciences, on nous donne de précieux « selecta » de son œuvre, dont une importante partie a pour objet l'histoire des mathématiques. Il y a une bibliographie. Un index aurait été hautement désirable.

J. P.

*Les cent chefs-d'œuvre étrangers* : BENJAMIN FRANKLIN. *Introduction par Jules Dechamps, professeur à l'Université de Londres*. (1 vol., 206 pp., Paris, La Renaissance du Livre, 1935; 5 fr. 50).

Une bonne introduction ainsi qu'une bibliographie précèdent un choix d'extraits des Mémoires, de la Correspondance et des Essais (textes en français) : un petit livre dont le format, le poids et la substance font une lecture de vacances tout indiquée, et très édifiante au surplus, car aussi bien par exemple tous nos écoliers devraient apprendre par cœur l'admirable lettre à lord Howe (pp. 95-99), ce qui les changerait de la morale sans grandeur et sans dignité d'un La Fontaine. Signalons une curieuse exclamation : « La révolution de France est vraiment surprenante » (p. 158; 2 novembre 1789), qui eût fourni à M. Bergeret un excellent prétexte à ratiociner.

Il est regrettable que ces pages mesurent la place accordée à l'homme de science.

J. P.

*Bulletin de la Société des Amis d'André-Marie Ampère*. (Malakoff, Seine; 8 à 14, avenue Pierre-Larousse). N° 1, juin 1931; —

Ce Bulletin, dont six fascicules ont paru depuis 1931, contribue d'heureuse façon à perpétuer la mémoire du fondateur de l'électrodynamique.

J. P.

GASTON JULIA : *Introduction mathématique aux Théories quantiques. Première partie.* (Gauthier-Villars, Paris 1936; Cahiers scientifiques, fasc. XVI, VI + 220 pp.).

« Ce fascicule contient la première partie de leçons données à la Sorbonne au printemps de 1935, à la demande de quelques physiciens, devant des physiciens et des mathématiciens. ».

L'éminent mathématicien expose, à partir des éléments, les propriétés des espaces vectoriels à  $n$  dimensions et leurs transformations linéaires. Il obtient ainsi la théorie des opérateurs linéaires et des matrices qui leur sont associées. Le choix des coordonnées aptes à fournir la matrice la plus simple conduit à la réduction des matrices et à l'étude des spectres. M. Julia termine en montrant, par un exemple particulier (équations intégrales de Fredholm à noyaux dégénérés), la répercussion sur le domaine fonctionnel des propriétés de l'espace à  $n$  dimensions. L'exposé est d'une clarté exemplaire.

L'auteur nous apprend que « ce fascicule doit être suivi d'un ou de plusieurs autres, dont l'ensemble formera une introduction mathématique aux théories quantiques ». Nous attendrons la parution de ces volumes avant de nous prononcer sur la justification du titre de l'ouvrage, car cet exposé élémentaire des espaces vectoriels nous paraît encore fort éloigné des théories mathématiques propres aux mécaniques quantiques.

J. G.

GASTON JULIA, professeur à la Faculté des Sciences de Paris : *Cours de Cinématique*, rédigé par Jean Dieudonné, élève à l'École Normale Supérieure. (Deuxième édition. 1 vol in-8° carré (23 × 14) de 170 pages et 52 figures. 30 francs.)

Le lecteur trouvera ici les leçons de cinématique destinées aux étudiants de licence qui suivent le cours de mécanique rationnelle à la Sorbonne.

Les quatre premiers chapitres traitent successivement de la cinématique du point et du corps solide en général, de la composition des mouvements, d'applications de la composition des mouvements. Les trois derniers chapitres ont pour objet l'étude approfondie de la cinématique du corps solide, soit, successivement, l'étude du mouvement d'une figure plane, du mouvement d'un solide ayant un point fixe, et, enfin, du mouvement le plus général d'un solide.

Cette deuxième édition présente un grand nombre d'additions et de remaniements de détail, destinés à donner plus de clarté à l'exposé, en expliquant le « *pourquoi* » et le « *comment* » des méthodes suivies, surtout des méthodes analytiques. L'auteur est parvenu à expliquer, à guider les calculs par des aperçus géométriques ou cinématiques toutes les fois que c'était possible. Il a réussi aussi à marquer l'utilité de considérations cinématiques pour des problèmes analytiques ou géométriques.

Bref, cet ouvrage, très clair et très bien ordonné, rendra les plus grands services aux étudiants des Facultés des Sciences et des Sciences appliquées qui désireraient acquérir un supplément d'information sur certaines questions, parfois délicates, de cinématique, ou approfondir leurs connaissances en ce domaine.

J. B.

J.-B. TOURRIOL, professeur au Lycée Saint-Louis : *Cours de physique (classe de mathématiques spéciales)*. — *Electricité*. (Gauthier-Villars, Paris, 1937.)

Dans la première partie, l'auteur traite de l'électrostatique, il donne tout d'abord les expériences fondamentales, puis la loi de Coulomb dont il déduit les propriétés du champ électrique et du potentiel. Un chapitre est consacré aux condensateurs, un autre à l'énergie électrique.

La seconde partie se rapporte au magnétisme : phénomènes fondamentaux, étude du champ magnétique et des milieux magnétiques. Un important chapitre est consacré aux mesures magnétiques.

L'électrodynamique fait l'objet de la troisième partie. L'auteur y donne tout d'abord les lois du courant électrique, l'électrolyse, les transformations énergétiques. Les méthodes de pont et la méthode potentiométrique qui sont les bases de la technique des mesures électriques sont traitées comme applications de la loi d'Ohm.

La quatrième partie est consacrée à l'électromagnétisme. Elle comprend l'étude du champ magnétique créé par un courant et celle de l'action mécanique du champ magnétique sur un courant. L'auteur s'arrête aux phénomènes d'induction qu'il se borne d'ailleurs à laisser entrevoir. Enfin, cette dernière partie se termine par des applications de l'électromagnétisme aux mesures électriques (galvanomètres, électrodynamomètres, etc.).

L'ouvrage est donc entièrement consacré aux états stationnaires. L'étude est conduite d'une façon expérimentale. Les expériences

qui servent de point de départ à l'élaboration de la théorie sont nombreuses et variées de façon que le lecteur connaisse la valeur exacte des bases du raisonnement. Au cours de celui-ci, de nouvelles expériences sont décrites qui permettent de vérifier les points acquis et qui viennent renforcer notre confiance dans les lois établies. Le raisonnement est toujours clair et précis, il ne fait appel à aucun appareil mathématique compliqué.

En résumé, une excellente préparation aux cours universitaires.

F. DESCANS.

E. AUDIBERT: *Les carburants*. Première partie: Essences. (In-8° de VI + 181 pages, 45 francs. Gauthier-Villars, édit., Paris 1936.)

Cet ouvrage, reproduction des conférences données par l'auteur pendant l'année académique 1935-1936 au Conservatoire national des Arts et Métiers, comprendra trois parties :

1° Essence;

2° Benzol, alcool et carburants d'hydrogénation;

3° Gaz combustibles et carburants que leur transformation peut produire.

Le carburant est défini comme combustible susceptible d'alimenter les moteurs à explosion.

Le premier chapitre traite des propriétés que doit posséder un mélange d'hydrocarbures pour pouvoir être utilisé comme carburant. L'auteur décrit tout d'abord les « invariants des hydrocarbures constitutifs de l'essence ». Le premier est la quantité d'air nécessaire à la combustion d'un gramme d'essence; le second est le pouvoir calorifique d'un litre d'air carburé.

L'étude de la volatilité de l'essence, définie par sa courbe de distillation A.S.T.M., permet ensuite de préciser les conditions de la bonne carburation. Jusqu'à une époque toute récente les déductions qu'on pouvait tirer de cette courbe étaient assez limitées. Depuis les travaux de Bridgeman on peut déduire des indications de la courbe A.S.T.M. des renseignements assez complets sur la manière dont se vaporise l'essence débitée par le gicleur.

L'étude complète des conditions de carburation tant lors du démarrage à froid qu'en fonctionnement normal, conduit à des conclusions curieuses. Contrairement à l'opinion courante une bonne essence ne doit être ni homogène ni très volatile. Le démarrage à froid est bon lorsque l'ordonnée du point 10 % de la courbe A.S.T.M. ne dépasse pas 80°. Pour éviter le bafouillage du moteur au

départ on ajuste l'ordonnée du point 35 % à 90° environ. Enfin, l'ordonnée du point 90 % doit se trouver aux environs de 200° — on évite ainsi la vaporisation prématurée de l'essence dans les canalisations « vapour lock ») qui empêcherait la régularité du dosage air-essence en fonctionnement normal. L'essence directe qui est une fraction de distillation du pétrole brut, ne répond pas à ces exigences. Aussi le fabricant doit-il conditionner son essence de façon à ce que sa courbe A. S. T. M. soit convenable.

Le rendement d'un moteur à explosion est d'autant plus grand que le taux de compression est plus élevé. Malheureusement lorsqu'on dépasse un taux de compression voisin de cinq, le phénomène de cognement apparaît. Un gros progrès a été réalisé lorsque Ricardo a montré que le cognement dépend, entre autres choses, de la composition chimique de l'essence. On ne connaît toutefois pas la cause exacte de ce phénomène.

Cette aptitude de l'essence au cognement est caractérisée actuellement par son indice d'octane. L'expérience montre que l'heptane normal provoque très facilement le cognement tandis que le 2.2.4-triméthylpentane (isooctane) le provoque beaucoup plus difficilement. L'indice d'octane d'une essence est la proportion d'isooctane, exprimées en centièmes, que contient un mélange d'isooctane et d'heptane normal qui se comporte en ce qui concerne le phénomène de cognement comme l'essence étudiée.

L'essence directe a un indice d'octane moyen de 50 %. Cette essence contient d'habitude très peu d'oléfines et d'aromatiques. Ceux-ci ont un indice d'octane voisin de 100 %; celui des oléfines est toujours plus élevé que l'indice des hydrocarbures saturés correspondants. Dans certains cas on améliore les essences en leur incorporant le benzène. Un autre procédé consiste dans l'addition de petites quantités de certains composés organométalliques tels que le plomb tétraéthyle. Pour des raisons multiples l'emploi de ces « antidétonnants » ne résout pas le problème d'amélioration de l'indice d'octane. A ce point de vue les essences de cracking et de reforming, contenant beaucoup d'oléfines et d'aromatiques sont meilleures à l'usage que les essences directes.

L'altérabilité d'une essence est d'autant plus grande qu'elle contient plus d'hydrocarbures éthyléniques. Ceux-ci s'oxydent et se polymérisent en donnant naissance aux solides appelés « gommages ». Ces substances obstruent les canalisations, enrayent les soupapes et peuvent, par conséquent, provoquer des accidents graves. L'aviation proscrit, en principe, l'emploi des essences de cracking. En revanche, comme il a été indiqué plus haut, le rendement des moteurs alimentés par ces essences est plus élevé. De plus, il ne

faut pas oublier que la quantité d'essence directe fabriquée actuellement serait insuffisante pour contenter les besoins de la consommation. L'altérabilité de l'essence étant fonction de la teneur en éthyléniques, il est utile d'évaluer leur quantité par les procédés classiques de dosage de la double liaison. La tendance de l'auteur à omettre systématiquement les procédés chimiques de caractérisation des essences nous paraît exagérée.

Ce premier chapitre fixe les propriétés de l'essence en tant que carburant; le second chapitre étudie brièvement les matières premières de sa fabrication. Nos connaissances relatives à la composition du pétrole brut sont incomplètes. Ce sont surtout les produits volatils qu'on a étudié. De même, l'étude de l'action chimique de la chaleur sur les constituants du pétrole est très peu poussée pour permettre une fabrication vraiment rationnelle. Cette fabrication, décrite dans le troisième chapitre, comprend tout d'abord la distillation du pétrole brut. L'essence directe est une des fractions de cette distillation. Vu la demande croissante du marché, l'industrie a cherché à transformer en essence les fractions lourdes de la distillation du pétrole. La pyrogénéation de ces fractions (cracking) est actuellement une opération très répandue. Elle s'effectue à une température ne dépassant pas 500°. Les produits de cracking sont gazeux, liquides (essence) et solides (coke). Ce dernier encrassant fortement les chambres de réaction, on a été amené à utiliser une nouvelle formule de cracking appelée flashing. Elle est caractérisée par le fait que la matière traitée au lieu de séjourner dans une chambre chaude jusque cokéfaction ne fait que la traverser rapidement de façon à ce que la petite quantité de coke formé soit entraînée hors de la chambre par le courant liquide qui la traverse. L'essence est enfin raffinée, c'est-à-dire traitée chimiquement en vue de l'élimination des impuretés sulfurées.

Dans la conclusion, l'auteur s'attache à montrer toute l'importance qu'a prise dans l'industrie du pétrole la recherche empirique. De plus, la conclusion fait ressortir les avantages de la collaboration intime et permanente qui s'est établie aux Etats-Unis entre les raffineurs, les constructeurs de moteurs et les négociants en automobiles. « C'est grâce à cette collaboration qui a su ne pas tourner à la discussion et se montrer efficiente, que des progrès ont été faits avec une rapidité qui mérite d'être citée en exemple. » Ajoutons que l'American Petroleum Institute a, de son côté, favorisé l'étude purement scientifique de beaucoup de questions se rattachant à l'industrie du pétrole. L'exécution d'une partie de ces recherches a été confiée à certains laboratoires européens et, entre autres, à l'Université Libre de Bruxelles.



L'ouvrage de M. Audibert n'a d'autre objet que de donner une idée générale des propriétés et méthodes de fabrication de l'essence. Malgré une certaine lourdeur d'exposition sa lecture est très instructive.

La présentation typographique, due à Gauthier-Villars est comme toujours impeccable. O. M.

G. DUPONT : *Cours de chimie industrielle*. (Tome III. Métallurgie. In-8° de 357 pages. Prix : 65 francs.)

Nous avons déjà rendu compte des grandes qualités de ce traité de chimie industrielle (v. cette Revue, t. XLI, p. 79\*, 1935-1936).

Ce troisième tome consacré à la métallurgie, débute par une étude étendue des principes généraux. Nous y trouverons exposé la plupart des questions qu'on ne trouve d'habitude que dans les ouvrages spécialisés quelque peu inaccessibles aux étudiants. Voici les subdivisions de ce chapitre : 1° Extraction de métaux de leur minerais; 2° Affinage des métaux bruts; 3° Préparation des alliages; 4° Propriétés générales des métaux et des alliages : a) Propriétés physiques et mécaniques; b) Etude de la constitution des métaux et alliages (analyse thermique, métallographie); c) Etude des propriétés mécaniques des métaux et alliages; 5° Moulage des métaux; 6° Travail mécanique des métaux.

Les deux chapitres constituant le restant du volume traitent, le second de la sidérurgie et le troisième de la métallurgie des métaux autres que le fer. Cette partie descriptive donne une idée complète de l'état actuel de cette branche de l'industrie. O. M.

## Médecine

I. GUNZBURG : *Eléments de médecine physique et de physiothérapie*. (1 vol., 174 pp., Bruxelles, René Henriquez, 1936.)

Dans cet ouvrage, destiné aux étudiants, le professeur Gunzburg s'est proposé d'exposer de façon claire et concise ce que tout médecin doit connaître de la physiothérapie. Une première partie est consacrée aux bases et au domaine de la médecine physique. Une deuxième partie, plus développée, envisage successivement les divers agents physiques. Pour chaque catégorie de traitement physiothérapique, l'auteur rappelle tout d'abord de façon succincte

les principales données biologiques, physiques et chimiques sur lesquelles doit s'appliquer l'utilisation pratique du moyen physique envisagé, puis il décrit le mode d'emploi pratique. Le professeur Gunzburg passe aussi succinctement en revue les diverses formes de la cinésithérapie, de la thermothérapie, de la cryothérapie, de l'hydrothérapie, de l'utilisation de l'énergie électrique et de l'énergie humaine. Quelques conseils sur la prescription physiothérapique et les indications de la physiothérapie terminent l'ouvrage. Tout au début, l'auteur rappelle les paroles suivantes prononcées en 1905 par le professeur Victor Jacques : « Il est utile, indispensable même que les jeunes générations d'étudiants apprennent à connaître les ressources immenses que leur offre la physiothérapie pour le soulagement des misères humaines ».

Le professeur Gunzburg place ainsi son livre sous l'égide d'un maître éminent de la Faculté de Médecine de Bruxelles. Il y associe le souvenir des paroles du professeur Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, qui, dès 1909, appelait l'attention sur le danger public présenté par l'utilisation non scientifique de la physiothérapie.

Sans doute il existe déjà de nombreux manuels et traités consacrés à la médecine physique. Mais la plupart sont trop étendus pour les étudiants et souvent même n'envisagent qu'une seule catégorie d'agents physiques. D'autres fois au contraire, il s'agit d'opuscules réellement trop élémentaires pour permettre au médecin de se rendre compte de ce qu'il peut attendre d'un emploi rationnel de la physiothérapie. En un pareil domaine, il arrive aussi qu'on ait une tendance à exagérer la valeur de tel ou tel agent physique et à vouloir le prôner de façon exagérée à l'exclusion de toute autre méthode de traitement et notamment de la pharmacothérapie. Le mérite du professeur Gunzburg est d'avoir évité ces divers écueils et d'être parvenu à exposer de façon claire et concise ce que tout médecin doit connaître des moyens physiques.

E. Z.

### **Pédagogie**

Louis VERNIERS : *La rénovation de l'école.* (Equilibres, cahiers périodiques, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> IV, Bruxelles, 1936.)

Le petit ouvrage de M. Louis Verniers est un livre de bonne foi; il est d'une lecture éminemment suggestive; il s'adresse à un public large et éclectique.

Un livre ? Non, un charmant cahier pédagogique. De bonnes pages chargées d'observations avisées, de faits judicieux aux grandes conséquences, des pages riches de pertinentes réflexions d'une portée profonde. Rien de grandiloquent et surtout pas cette allure sermonneuse, agaçante; pas d'autre éloquence que celle de la simple mais rayonnante vérité. Et c'est très sobrement écrit.

Il faut que nous en prenions courageusement notre parti : la pédagogie reste à l'Université une discipline mineure. Un caprice peut orienter les universitaires vers la science de l'éducation et de l'enseignement, un autre les en détourner. Je veux croire néanmoins que l'ouvrage de M. Verniers qui se présente sans fard et sans parure, a chance d'être accueilli avec sympathie. Ce serait justice.

Soulignons, d'autre part, une situation particulière : ici pas d'intoxication bibliographique, mais un choix délicatement nuancé de références fondamentales. En la lisant, on aimerait qu'un pédagogue avisé en fit une anthologie de textes révélateurs des beaux moments de l'éducation moderne.

M. L. Verniers est un esprit cartésien; son cahier est fait de judicieuse patience, d'une science approfondie, enfin et surtout d'un esprit pratique apparemment terre à terre, mis au service d'un idéal tout humain.

C. L.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Philosophie et Lettres

ALFRED STERN : *La Philosophie des Valeurs. Regard sur ses tendances actuelles en Allemagne.* (Deux fascicules de 72 et 60 pages, des Exposés d'Histoire et de Philosophie des Sciences publiés sous la direction de Abel Rey. Paris, Hermann et Cie éditeurs, 1936.)

Cet exposé est la rédaction d'un cours professé à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris en 1934-35. L'auteur y passe en revues les théories des valeurs les plus remarquables produites en langue allemande depuis environ vingt-cinq ans. Comme représentant des théories *psychologiques* de la valeur, M. Stern résume d'abord un ouvrage de R. Müller-Freienfels. Viennent ensuite les théories phénoménologistes de Max Scheler et de Nicolai Hartmann. Les chapitres suivants sont consacrés aux travaux de Erich Heyde, W. Ostwald, A. Vierkandt, William Stern, Th. Lessing. L'auteur termine par un exposé de ses vues propres sur les valeurs en résumant son livre *Die philosophischen Grundlagen von Wahrheit, Wirklichkeit, Wert* (1932). Les chapitres sur les théories phénoménologistes seront sans doute ceux que le lecteur abordera avec le plus de curiosité, à cause de la célébrité de l'école. M. Stern marque fort bien le mélange d'affirmations péremptoires et d'analyses profondes qui caractérise les travaux de cette inspiration. Parmi les chapitres suivants tous suggestifs mais d'importance inégale (le chapitre sur Vierkandt est trop succinct pour être pleinement entendu; la naïveté philosophique d'un Ostwald apparaît d'un autre âge); ce sont les études consacrées à E. Heyde et à William Stern qui sont les plus riches en données intéressantes et en idées dignes d'être retenues. Les propositions sur la valeur que l'auteur déduit pour son propre compte de sa théorie « phronétique » de la connaissance sont également judicieuses et dignes d'attention. Nous nous permettrons seulement de lui demander si, après avoir vigoureusement dénié au philosophe comme tel la prérogative de décider de ce qui est valeur et de proclamer une hiérarchie des

valeurs, il ne rétablit pas cette même prétention classique qu'il vient d'abolir, lorsqu'il fait un sort à un *critère formel*, permettant de distinguer, par leur rapport à l'opposition sujet-objet, entre valeurs négatives et valeurs positives?

Mais plutôt que de s'avancer sur le terrain de la controverse, il convient de féliciter M. Stern d'avoir su présenter aux lecteurs français, d'une manière aussi abordable et aussi substantielle, un ensemble de renseignements intéressants et suggestifs sur des travaux qu'il n'est guère permis au philosophe d'ignorer ou de négliger entièrement.

E. D.

J. CUVELIER : *La Formation de la ville de Louvain, des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> et Les Institutions de la ville de Louvain au moyen âge.* (Bruxelles, 1935, 2 vol., 200 et 276 pp., Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres, coll. in-4°, 2<sup>e</sup> série, t. X.)

Nous avons signalé ici même l'*Inventaire des Archives de la ville de Louvain* dressé et publié récemment par M. Joseph Cuvelier.

Ayant été amené par ce travail à examiner de près la documentation relative au passé de l'ancienne capitale brabançonne, l'éminent archiviste-général honoraire a entrepris de mettre lui-même en œuvre cette documentation et de récrire l'histoire de Louvain au moyen âge.

Des deux volumes que comporte l'ouvrage publié par lui dans les *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique, le premier nous est présenté par son auteur comme une étude de géographie historique. La matière y est répartie en trois chapitres. Dans le premier, M. Cuvelier traite des origines de l'ancienne capitale brabançonne. Après avoir décrit sommairement le site géographique où allait se former la ville, il le replace dans le plus ancien milieu historique qu'il soit possible de reconstituer en cette région : un comté issu du démembrement du *pagus* de Hesbaye. Le siège de ce comté était un château, que M. Cuvelier, en recourant à de nouveaux arguments d'ordre toponymique, situe, comme l'avait fait déjà Van Even, quelque peu au sud de la ville future. Ce château aurait existé dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle et c'est à l'abri de ses retranchements que les Normands se seraient défendus au cours de la célèbre bataille de 891. Le chapitre II, le plus important du volume, nous fait assister à la fondation d'un nouveau château par Lambert le Barbu, aux abords de l'an 1000, puis à la formation, autour du

château, d'une agglomération dont le caractère urbain va s'accuser de plus en plus nettement et dont M. Cuvelier nous fait suivre l'expansion jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. On trouve ici des pages singulièrement concrètes et vivantes, qui ressuscitent de façon remarquable le Louvain médiéval. Le dernier chapitre est un essai de reconstitution des limites de la franchise de Louvain, qui coïncidaient vraisemblablement avec celles de la paroisse primitive.

Au début du second volume, M. Cuvelier entreprend l'étude du droit qui était appliqué dans cette franchise : les *leges lovanienses*. Puis sont passées en revue les institutions qui la régissaient à l'origine : le mayeur, représentant du prince, et l'échevinage, à la fois tribunal et corps administratif ; l'étude de la compétence judiciaire des échevins et de la procédure suivie devant eux a fait l'objet de l'exposé développé qui s'imposait. Nous assistons ensuite à l'apparition, au XIII<sup>e</sup> siècle, des bourgmestres et des jurés. Ceci donne l'occasion à M. Cuvelier d'étudier les luttes sociales qui vont aboutir à la démocratisation de l'administration communale à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Après avoir décrit les attributions de ces magistrats nouveaux, il nous donne des indications sur les agents de l'administration communale et sur le sceau de la ville. Suit l'étude du « large conseil ». M. Cuvelier croit pouvoir en dater l'apparition de façon très précise de 1373 ou 1374. Indépendamment des bourgmestres, jurés et échevins, qui en constituaient le « premier membre », ce large conseil comprenait les membres des lignages ou hommes de Saint-Pierre, les doyens de la gilde et des représentants des métiers. M. Cuvelier a exposé à ce propos ses vues sur la question, si complexe, de l'origine des hommes de Saint-Pierre. Il nous dit ensuite quels étaient les privilèges particuliers à cette classe sociale. Puis vient l'étude de la gilde drapière : sont successivement passées en revue, ses origines, son organisation, ses attributions économiques, judiciaires, politiques et administratives. Un dernier paragraphe est consacré au rôle politique des métiers (1).

Cette brève analyse a pu suffire à donner une idée de l'importance et de la variété des questions traitées dans les deux volumes de M. Cuvelier. Mais il faut recourir à l'œuvre même pour se rendre compte de toute la richesse de sa substance et de l'originalité des vues qui y sont développées sur nombre de problèmes essentiels. Sans doute, en pareille matière, où la place de l'hypothèse est sou-

---

(1) Certaines pièces justificatives de ce volume ont été publiées par M. J. CUVELIER sous le titre : *Documents inédits concernant les Institutions de la Ville de Louvain au moyen âge*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. XCIX (1935), pp. 251-307.

vent très large, pourra-t-on ne pas se rallier à toutes les vues de l'auteur (1). Pour apprécier à sa juste valeur l'ouvrage dans son ensemble, on dira que non seulement il apporte beaucoup à la connaissance du passé d'une ville médiévale importante, mais qu'il apparaît comme une contribution de premier ordre à la connaissance des institutions et des classes sociales de l'ancien duché de Brabant.

P. BONENFANT.

CH. PERGAMENI : *Inventaire des archives et documents de la ville de Bruxelles*. (Bruxelles : I. Imprimerie Daneels. II. Imprimerie Industrielle et Financière, 1935 et 1937, 24 et 32 pages.)

Depuis 1894, date de la publication des premiers fascicules de l'*inventaire* établi par Alphonse Wauters, aucun travail analogue n'avait été consacré aux archives communales de Bruxelles. M. Pergameni, archiviste de la Ville, a estimé que l'heure était venue de compléter l'œuvre ébauchée par son prédécesseur. Il veut doter la capitale d'une série d'inventaires d'archives suffisamment explicites. La réunion de ces monographies, comprenant chacune une notice historique et un inventaire spécial, constituera l'*Inventaire général du dépôt*. Y figureront, non seulement les pièces d'archives « sensu stricto », mais aussi les collections documentaires, les plans, par exemple, qu'il s'agisse d'imprimés ou de manuscrits.

En tête du premier fascicule, on trouve un résumé en quelques pages de l'histoire des archives communales depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1931, date de la mort de M. Guillaume Des Marez et de l'entrée en fonctions de M. Pergameni.

Suit l'inventaire des listes des magistrats (en français et en flamand), conservées aux archives communales (bourgmestres, échevins, surintendants du canal, etc.). Le deuxième fascicule nous apporte l'inventaire des terriers-rentiers, « de nature — dit avec raison l'archiviste de la ville — à intéresser l'historien par la multitude et la diversité des détails qu'il contient. » Il comprend 110 numéros.

---

(1) On relèvera de ci de là un lapsus : à la p. 67 du premier volume, par exemple, ce n'est pas pour embrasser la cause du comte de Louvain, mais celle de Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie, que les *milites* de l'évêque Wazon abandonnèrent leur maître.

M. Pergamini a entrepris une œuvre de longue haleine. Souhaitons que ses fascicules paraissent le plus rapidement possible. Ils rendront assurément les meilleurs services à ceux qui auront à consulter pour leurs travaux les pièces du riche dépôt d'archives de l'Hôtel de Ville.

L. L.

LÉON PIRSOUL : *Dictionnaire Wallon-Français. Dialecte de Namur*. 2<sup>e</sup> édition. In-8° de VIII-531 pages. Namur, Imprimerie commerciale et industrielle, 1934.

Je n'éprouve que plaisir à signaler le *Dictionnaire* de M. Léon Pirsoul et à préciser — une fois de plus — ce qu'est le wallon. La redite n'est pas oiseuse, car il est encore nombre de nos compatriotes pour qui le wallon est du français abâtardi, corrompu, bon tout au plus à servir de moyen d'expression au valet de ferme ou à la gardeuse d'oies, un « patois » dont un « honnête » homme ne saurait user sans manquer aux règles du savoir-vivre et sans encourir le blâme tacite du bourgeois qui l'écoute. Il en va tout autrement, cependant, et les irréductibles philistins qui témoignent de leur ignorance par leurs dédains, seraient peut-être étonnés d'apprendre que le wallon de leur bonne est, en Belgique comme à l'étranger, l'objet d'études scientifiques particulièrement délicates.

Dans un excellent travail sur le wallon, dont il retraçait l'histoire et révélait la littérature des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (1), M. Maurice Wilmotte constatait, il y a plus de quarante ans, que « le wallon est né de l'évolution lente et régulière du latin, parlé par des colons et les soldats de Rome et par la population indigène d'une région correspondant au sud et au sud-ouest de la Belgique actuelle. S'il se distingue plus nettement du français que les autres patois gallo-romans du nord et du centre, cela tient sans doute à sa situation excentrique et aux circonstances historiques qui ont accompagné son développement. »

Deux dialectes peuvent être reconnus : le wallon *septentrional*, que limite à l'ouest une ligne allant de Landen à Statte (Huy) sur la rive gauche de la Meuse, et, sur l'autre rive, de Huy à Limerlé, dialecte qui semble bien avoir subi, dans une assez forte proportion, l'influence germanique — et le wallon *méridional*, qui, parlé dans le sud du Brabant, la province de Namur et le Luxembourg, jusqu'aux coteaux de la Semois, où apparaît le *gaumais* (qui est du lorrain), pénètre dans le Hainaut et s'arrête devant une ligne

---

(1) Bruxelles, Rozez, 1893.



flexueuse que l'on trace de Quenast à Solre-sur-Sambre; au-delà, règne le *picard*, dont le montois et le tournaisien sont des variétés.

Cependant, tandis que le wallon ne semble pas avoir cessé, à travers les âges, d'être en honneur au pays de Liège, tandis que des efforts considérables ont été faits depuis quatre-vingts ans, non pour le propager au-delà de ses frontières — ainsi que font nos « frères » flamands pour leur idiome, — mais pour lui assurer l'existence et retarder d'autant sa disparition éventuelle, tandis qu'il s'est constitué dans la cité lambertine comme un félibrige et qu'une renaissance s'est affirmée qui rappelle sous certains rapports le réveil provençal, tandis, enfin, que le dialecte liégeois, au double point de vue de la phonétique et de la morphologie, a fait l'objet d'études partielles assez nombreuses, le wallon méridional, à part d'honorables exceptions, n'a pas eu l'heur de tenter au même degré les imaginatifs du cru et les romanistes.

Il n'y avait pas lieu de désespérer : depuis les dix dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, des dramaturges se sont révélés, un théâtre s'est affirmé, bien vivant de nos jours; des contes et nouvelles et, plus tard, des récits de guerre ont prouvé que le wallon namurois était apte à imprimer toutes les nuances de la pensée, et certains poèmes ont même démontré qu'il pouvait s'employer à des fins sérieuses, voire graves, autres que des chansons ou des fables rimées.

Ainsi, au prix de multiples changements sans doute, le latin du centurion, du simple légionnaire et du cantinier romains survit dans le langage quotidien du prolétaire de la Basse-Sambre. En 1902, M. Léon Pirsoul publiait son *Dictionnaire wallon-français*; il y faisait montre d'une rare patience et d'un courage peu commun. Ce livre ne passa point inaperçu des lexicographes de l'étranger, et notamment des romanistes allemands, autrichiens et suisses. L'auteur nous en donne aujourd'hui une édition fortement augmentée, enrichie de milliers de citations pittoresques et savoureuses, tirées des sources authentiques, et qui rendra les plus grands services, tant aux simples amateurs du langage mosan qu'aux écrivains de plus en plus nombreux, qui ont à cœur le maintien et la mise en lumière des traditions, du dialecte et de la pensée d'une Wallonie indépendante de tout joug et rebelle à toute abdication.

Puisse-t-on lui en témoigner quelque gratitude!

Emile BOISACQ. (1)

---

(1) Je ne puis passer sous silence l'important article que M. Jean HAUST, professeur à l'Université de Liège, a consacré à l'œuvre de M. Léon Pirsoul

GUSTAVE CHARLIER : *Aspects de Lamartine. (Lettres inédites)*.  
Editions Albert, Paris, 1937. Un volume in-8° de 205 p. Illustrations et index des noms.

Quoique notre époque paraisse bien éloignée de l'idéalisme et de la mélancolie romantiques — mais, à vrai dire, en est-elle si éloignée ? — la poésie lamartinienne compte encore de nombreux fidèles. C'est qu'à côté de quelques imperfections et de traits qui, malgré tout, lui donnent un âge, cette poésie exerce une indéfinissable séduction à laquelle nous demeurons sensibles.

Ainsi peut-être s'explique que, surtout depuis le centenaire des *Méditations*, tant d'études ont été consacrées à l'homme et à l'œuvre. Mais le zèle des biographes et des commentateurs vient encore d'ailleurs : en prose ou en vers, Lamartine n'a cessé de se raconter et, ce faisant, a laissé de lui une image qui, il faut bien en convenir, ne répond pas toujours, il s'en faut, à ce qu'il fut vraiment. Comme tant d'autres que le lyrisme a soulevé, il a — plus ou moins inconsciemment sans doute — contribué dans une large mesure à créer sa légende. Il était dès lors inévitable, et d'ailleurs légitime, que la curiosité de ses fervents, désireux de le mieux connaître et de le mieux comprendre, se portât sur cette vie dont lui-même avait fait le thème continu de son inspiration.

M. Gustave Charlier est de ces admirateurs dont les séduisantes imaginations du poète appellent et justifient les patientes recherches. Son livre, il l'aurait pu intituler, à l'instar de tant d'autres sur tel ou tel écrivain : « Le vrai Lamartine », « Lamartine intime », « Lamartine inconnu », « Autour de Lamartine », si ces titres, au reste moins heureux que le sien, ne figuraient déjà dans l'abondante bibliographie du poète.

Au surplus, l'auteur n'a point entrepris de nous présenter une biographie complète et suivie, et renvoie son lecteur, curieux d'autres informations, aux ouvrages excellents de René Doumic, Jean des Cognets et Paul Hazard. Il ajoute : « Il nous suffit ici

---

dans le *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie*, t. IX, 1935, sous le titre « A propos d'un récent dictionnaire namurois », pp. 57-70. Je me rallie à la plupart des critiques de détail que le professeur liégeois a formulées et j'ajoute au moins celles-ci : *midèle* « petite bière » manque ; est liégeois, cf. J. HAUST, *Dict. Liégeois*, p. 405 et vient du néerl. *middel*, adj., moyen. *Chalabrée*, « mauvaise bière », manque. *Sorotche* « beau-frère », manque ; aussi liégeois, *sorodje*, dénommé archaïsme par J. Haust, p. 513, qui rappelle l'ancien franç. *serorge*, le lat. *sororius*. *Tafiar* manque ; aussi montois, et signifie « babillard, bredouillard ». L'art. *cati* « orphelin, pupille de la ville », emprunté à quelqu'un qui signait Malfrennout il y a quelque quarante ou cinquante ans, est raté : le mot n'a rien de commun avec *chat*.

de chercher à compléter ou à nuancer quelques-unes des images qu'ils nous proposent du grand poète dans le déroulement régulier de leur exposé. Notre méthode est différente : tournant autour du monument, nous en avons pris, de face ou de biais, de droite ou de gauche, ces épreuves successives, sous des angles et des éclairages divers ».

Nous voilà donc fixés sur le propos du biographe. Son recueil se compose, en effet, de cinq études qui représentent cinq moments dans la vie de Lamartine. Ces moments, il convient de le dire, sont espacés sur toute la carrière de l'écrivain et possèdent chacun un « climat » particulier.

Nous rencontrons tout d'abord le poète à Naples, en 1811, alors qu'agé de 21 ans à peine, il vit une aventure amoureuse, fort brève en vérité et sans doute fort banale, mais que son imagination, aidée par le souvenir de certaine lecture (le roman de *Charles Barimore*, par le comte de Forbin), devait si singulièrement amplifier et embellir dans le roman de *Graziella*.

On connaissait les principales influences littéraires qu'a subies le chantre d'Elvire, ce que son lyrisme doit notamment à la Bible, à Chateaubriand, à Pétrarque, à Ossian. A ces noms, M. Charlier ajoute celui de Pope et, à propos du célèbre recueil de 1820, montre, par un curieux rapprochement de textes, à quel point Lamartine s'inspire du philosophe anglais. Il ne se contente pas de lui emprunter des idées ou des procédés d'expression ; son *Chrétien mourant* n'est à vrai dire qu'une simple traduction en vers du *Dying Christian to his soul*. Il apparaît, par cet exemple, que les romantiques, séparés, semble-t-il, des écrivains du siècle précédent par un si large fossé, bien souvent se rattachent à eux par des liens étroits ; car, dit le critique, « on croit encore trop que les périodes littéraires commencent à date fixe, et qu'aux environs de 1820, ou aux environs de 1550, il y a eu soudain rupture complète avec la tradition et le passé. Il n'est donc pas inutile de confronter parfois des œuvres représentatives de deux époques distinctes, ne fût-ce que pour montrer, sous la différence des couleurs et la variété des dessins, la continuité de la trame ».

C'est le « Lamartine intime », ou, selon le titre d'une étude à laquelle se reporte ici M. Charlier, le « Lamartine fantaisiste » qu'évoquent les pages suivantes. Au cours des années 1827, 1828 et 1829, le poète échangea avec son beau-frère, François de Montherot, des lettres rimées, dont le ton humoristique contraste singulièrement — faut-il le dire ? — avec celui des *Harmonies* qu'il écrivait à la même époque. Ces lettres, qui révèlent un Lamartine moqueur et enjoué, plein de verve et d'esprit, étaient connues ;

mais le critique, en les rapprochant de celles qui, dans les *Mémoires poétiques* de Montherot, leur donnent la réplique, réussit à éclairer bon nombre d'allusions jusqu'à présent demeurées obscures.

C'est encore Montherot, ce modèle de beau-frère, qui, en 1836, s'inquiétera de défendre, en une sorte d'offensive préventive, l'auteur de *Joceleyn*, menacé des foudres de Gustave Planche, le redoutable critique de la *Revue des Deux Mondes*. Devançant la chronique de l'aristarque, Montherot publie un court pamphlet où Planche, dans une prétendue lettre à Buloz, dévoile les motifs secrets de sa haine envers le poète et adresse à la revue un *Feuilleton hostile contre le Curé, poème (sous presse) de M. de Lamartine*. Or, contrairement à l'attente, la critique de Gustave Planche fut bienveillante et même, par endroits, franchement élogieuse. Il n'est pas impossible, ainsi que le suggère M. Charlier, que, concurremment aux mérites de l'œuvre, le pamphlet de Montherot ait rendu le chroniqueur favorable.

Rien d'émouvant et de tragique comme la vieillesse de Lamartine. Harcelé par la meute de ses créanciers, le poète met tout son espoir dans le succès de son *Cours familial de Littérature*. Pour que l'entreprise réussisse et permette, les frais couverts, de payer d'écrasantes dettes, il ne suffit pas que l'ouvrage se vende en France et en Europe ; il faut encore que, par une vigoureuse campagne publicitaire, on arrive à y intéresser l'Amérique. Ce fut Desplaces, un ami de la famille, qui se chargea de cette difficile mission. Grâce aux lettres adressées par Lamartine au lointain voyageur — lettres dont nous devons la révélation au livre de M. Charlier — il est permis de suivre les phases de cette campagne de 1856, qui, en dépit des efforts de Desplaces, devait piteusement échouer. Combien sont poignantes ces pages où le poète, accablé par les soucis financiers et la maladie, dépeint à son ami la banqueroute menaçante et le presse d'aboutir. Le désastre enfin reconnu, l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage : de la fière et ferme contenance de Lamartine devant la destinée, ou de sa noble attitude à l'égard de celui qui n'a pas réussi et qu'il tient à réconforter de son amitié.

On ne manquera pas de louer, en lisant ces études, dont chacune réussit à résoudre un problème d'histoire littéraire, la perspicacité de l'auteur, son habileté technique, la sûreté et l'étendue de son information, enfin ce souci de ne pas abandonner une question qu'elle n'ait été vue à fond et sous tous ses aspects. Certes, la matière du livre était du plus vif intérêt. Mise en relief par une langue vigoureuse, précise, parfaitement claire et exactement nuancée, elle est devenue tout-à-fait attrayante.

Disons encore que le volume, élégamment présenté, renferme de curieux documents photographiques qui ajoutent à son agrément.

G. VANWELKENHUYZEN.

G. MICHAUT : *La Bruyère*. (Bibliothèque de la Revue des Cours et Conférences. Paris, Boivin et C<sup>o</sup>, 1936, 1 vol. de 295 pages.)

Ce livre reproduit des leçons faites en Sorbonne par le savant professeur d'histoire de la littérature française.

Il semblait qu'on se désintéressât depuis longtemps de La Bruyère. M. Michaut s'est attaché à lui rendre la place qu'il mérite.

Dans ce volume très fouillé l'auteur, avant d'aborder l'œuvre, étudie l'homme, ses origines, sa jeunesse, son rôle dans la maison des Condé où il fut précepteur du petit-fils du vainqueur de Rocroi.

A quel moment La Bruyère, a-t-il songé à rédiger ses *Caractères*? M. Michaut étudie soigneusement cette question; il conclut qu'on ne le sait pas exactement. En tous cas, l'œuvre fut achevée en 1687.

L'étude des *Caractères* nous vaut ensuite une série de chapitres des plus intéressants sur les rapports de La Bruyère et de Théophraste, sur les théories artistiques et littéraires du grand moraliste, sur La Bruyère peintre et critique des conditions sociales, psychologue, satirique, artiste. On lira avec un intérêt tout particulier les chapitres V et X : « Des ouvrages de l'esprit » et « Des esprits forts ».

M. Michaut, dans sa conclusion, s'applique à peindre La Bruyère, homme de lettres, aimant son métier, respectant la langue française et l'art d'écrire; La Bruyère, bourgeois aux mérites solides, esprit réaliste et indépendant; La Bruyère enfin, citoyen et chrétien qui voudrait que les abus disparussent, que les réformes nécessaires fussent faites, que les préceptes de la morale évangélique fussent appliqués par tous.

Tel est, brièvement résumé, le plan de l'œuvre de M. Michaut, riche d'idées et de faits, qui nous montre un La Bruyère à la fois grand classique par la perfection de la forme et la force de la pensée, et grand novateur.

Dans l'œuvre de M. Michaut, à qui nous devons déjà une édition des *Pensées* de Pascal, des études sur Sainte-Beuve, sur Molière, sur La Fontaine, etc., le volume consacré à La Bruyère occupera une des meilleures places.

M. L.

L. DEMEUR et G. VANWELKENHUYZEN : *Pages choisies des Ecrivains français de Belgique : Poésie, Théâtre, Essais, 1880-1936.* (Bruxelles, Vanderlinden.)

Voici le complément des *Pages choisies des Prosateurs français de Belgique* que nous présentions ici même il y a quelque temps (1937, p. 43). Il est consacré aux poètes, aux auteurs dramatiques et aux essayistes. Un index alphabétique coordonne les textes des deux volumes.

Il semble cependant que le second n'ait pas été prévu lors de la rédaction du premier. Des écrivains comme Edmond Picard, Maurice Maeterlinck, Henry Carton de Wiart, Georges Rency seraient mieux à leur place parmi les essayistes. Un remaniement dans ce sens renforcerait l'unité des deux volumes.

Le choix des textes est fait avec le goût très sûr et l'éclectisme qui firent la réussite du premier volume. Nous ne nous livrerons pas au jeu vain qui consiste à critiquer un choix. Peut-être fait-on dans le coin des poètes, une place à des talents encore hésitants. Nous mentirions néanmoins en disant que cette fraîche bouffée de jeunesse nous a déçu. Les auteurs se sont efforcés de donner des textes neufs et cependant représentatifs du talent de nos auteurs dramatiques. Ils y ont réussi. Les textes des essayistes sont pris dans leurs ouvrages les plus récents.

Ainsi, MM. Demeur et Vanwelkenhuyzen ont terminé le travail commencé avec les *Prosateurs*. Rien ne manque plus à ce panorama intéressant de notre littérature.

Signalons en terminant les notices qui précèdent chacune des divisions de l'ouvrage. Leur ensemble constitue un tableau sobre et attachant de l'état actuel de nos lettres. Il laisse une impression reconfortante.

Adrien LEDENT.

E. PRECLIN : *Histoire des Etats-Unis.* (Collection Armand Colin, Paris, 1937, 221 pages.)

En ce petit volume, l'auteur a réussi à résumer clairement et sous tous ses aspects l'histoire de la grande République. Ce qu'il appelle « une courte mise au point » est en réalité un exposé substantiel, non seulement des événements de la vie politique, mais aussi de l'évolution sociale, économique et intellectuelle du peuple américain. C'est un véritable tour de force que d'avoir su faire tenir tant de choses en un cadre aussi limité.

Il est vrai que M. Préclin arrête son étude en 1914, renvoyant le lecteur pour les années de la guerre et de l'après-guerre au livre de M. Firmin Roz : *Les grands problèmes de la politique des Etats-Unis*, paru dans la même collection. On a rendu compte ici-même de cet excellent ouvrage.

Après avoir brièvement mentionné les premières explorations espagnoles, françaises, anglaises du XVI<sup>e</sup> siècle, l'auteur décrit la fondation et les premiers développements du XVII<sup>e</sup> siècle des treize colonies britanniques échelonnées sur la côte de l'Océan Atlantique, de la Caroline au Massachusetts; il attire l'attention sur les 102 *Pilgrims fathers* (puritains d'Angleterre) que le *Mayflower* conduisit en 1620 au cap Cod. Puis il note les répercussions que les guerres européennes entre la France et l'Angleterre eurent, de 1688 à 1763, sur la situation de leurs établissements coloniaux de l'Amérique du Nord. A la fin de la guerre de sept ans, l'Angleterre l'emporta. « La France était chassée de ce continent où s'étaient illustrés ses explorateurs, ses missionnaires, ses coureurs des bois » (p. 33).

Au conflit franco-anglais succéda la lutte des colons anglais pour l'indépendance. D'abord seuls, puis, à partir de 1777, soutenus par la France, ils triomphent en 1780, « l'année tournante ». En 1783, le traité de Versailles proclame la naissance des Etats-Unis, libérés de toute subordination envers la métropole britannique. En 1787, après de longs débats entre les représentants des grandes colonies et ceux des petites, un compromis intervint : ce fut la Constitution, toujours en vigueur, dont M. Préclin indique le caractère général et les principales dispositions.

Il précise ensuite la situation du jeune Etat à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avant la « seconde guerre d'Indépendance », celle de 1812 qui « à l'anglophobie américaine donna un aliment nouveau... Les Anglais respectèrent dès lors le peuple qui, cette fois, leur avait résisté avec ses seules forces » (p. 86).

Dans le quart de siècle qui suivit, les Etats-Unis prirent conscience d'eux-mêmes; leur population, leur superficie s'accrurent sensiblement. On lira avec un intérêt particulier les pages dans lesquelles M. Préclin caractérise le développement économique et intellectuel, celui de « la conscience nationale » au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que les vicissitudes de l'évolution politique pendant l'ère jacksonienne. La tendance expansionniste s'accrut, au point que l'auteur peut signaler avec raison, aux alentours de 1850, « le premier impérialisme américain ». Les Etats-Unis sont mis en valeur, leur population atteint 27 millions d'habitants en 1860, l'occupation du *Far West* commence.

Mais ces progrès sont ralentis, puis interrompus par la « crise de l'esclavage ». En 1860, l'élection du président Lincoln, anti-esclavagiste convaincu, provoque la sortie de l'Union des 11 Etats du Sud. A la guerre de sécession, si importante par ses conséquences, si dramatique par ses épisodes, l'auteur consacre un long chapitre (pp. 134-152), documenté et vivant. Sa conclusion mérite d'être reproduite : « Cette guerre est la première des guerres contemporaines. Elle annonce celle de 1914-1918 par maints de ses caractères : recours au blocus systématique, emploi des voies ferrées, des cuirassés, des tranchées, dévastation des villes et des usines. (L'auteur aurait pu ajouter : mise sur pied de grandes armées improvisées). Elle a scellé la vitalité du peuple américain. Comme l'Angleterre après la guerre des Deux Roses et les Révolutions du XVI<sup>e</sup> siècle, la République américaine est sortie plus forte du conflit. L'abolition de l'esclavage a consacré la victoire de l'Etat sur les Etats » (p. 152).

La victoire des Fédéraux du Nord posa deux questions : Dans quelles conditions, privés de leurs esclaves, les gens du Sud vaincus allaient-ils reprendre leur place dans l'Union américaine ? Et comment les industriels du Nord tireraient-ils profit de la victoire ? A ces questions, M. Préclin répond en étudiant la période de reconstruction et spécialement les années de la présidence du général Grant (1869-1877). Au cours des vingt années suivantes, les Etats-Unis devinrent la deuxième puissance économique et la plus grande productrice des matières premières. La population monte à 76 millions en 1900, le Sud se transforme. C'est le triomphe de la ploutocratie ; c'est, en 1898, une guerre impérialiste qui installe les Etats-Unis, victorieux de l'Espagne, à Cuba, à Porto-Rico, aux Philippines et fait d'eux « une puissance coloniale avec des intérêts atlantiques et pacifiques ». Et c'est, plus que jamais, l'épanouissement économique sous les présidences de Th. Roosevelt, de W. Taft, de W. Wilson, que M. Préclin juge favorablement, « d'intelligence logique et longtemps souple, un caractère parmi les politiciens, grand esprit américain et citoyen de l'Univers » (pp. 206, 208). Avec lui, la République s'engage dans la Grande Guerre.

L'auteur s'arrête là. Il dégage de son exposé quelques conclusions ou plutôt il formule quelques questions posées en 1914 et depuis lors devant le peuple américain. Comment résoudre-t-il « les rapports entre nègres et blancs, entre anglo-saxons, latins et slaves ? (1) Comment l'homme disciplinera-t-il la machine pour

---

(1) Il eût été bon de marquer plus fortement les différences d'origine entre immigrants de 1880 et de 1900, les premiers provenant surtout de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de Scandinavie ; les seconds, surtout d'Italie et des pays slaves (p. 169).



parer à la surproduction ? Comment une civilisation égalitaire et matérialiste sauvegardera-t-elle les droits de l'élite ? Comment la nation qui arracha sa liberté à l'Angleterre respectera-t-elle l'indépendance des Américains du Sud ? » (p. 212). C'est, écrit M. Préclin, à la dernière ligne de son livre, le secret de demain.

La collection Armand Colin comptait déjà nombre de solides études historiques : les trois volumes de la *Révolution Française* d'Albert Mathiez, la *Monarchie d'ancien régime en France* de M. Pagès, la *Formation de l'Etat Français* de M. Dupont-Ferrier, la *Société féodale* de M. Calmette, la *Belgique contemporaine* de M. van Kalken, la *France et l'Allemagne depuis dix siècles* de M. Zeller, d'autres encore.

L'*Histoire des Etats-Unis* de M. Préclin ajoute à cette brillante série de livres un « numéro » tout à fait remarquable, un instrument de travail commode, précis, n'omettant rien d'essentiel, que consulteront avec fruit ceux qui voudront connaître l'ensemble et les principaux détails de l'évolution historique de la grande République d'outre-mer.

Un index bibliographique, sommaire assurément, mais qui mentionne les ouvrages les plus importants, termine le livre (pp. 213-216).

L. L.

ALEX PASQUIER : *Arc-en-ciel sur l'Amérique*. (Bruxelles, Editions de Belgique, 1937, in-16, 192 pp.)

« Il y a tant de mauvais livres sur l'Amérique, d'écrits aussi funestes que hâtifs, bien faits pour élargir le fossé qui sépare l'Europe de sa fille émancipée, d'ouvrages expéditifs qui ont tracé des Etats-Unis une caricature aussi vigoureuse que peu ressemblante. » Le volume que vient de publier M. Alex Pasquier n'est assurément pas de ceux-là. Il est le résultat d'une enquête consciencieuse, patiemment poursuivie pendant deux séjours aux Etats-Unis. L'auteur a donc le droit d'affirmer qu'il a « exploré minutieusement, et plus en profondeur qu'en surface, les milieux industriels, politiques, juridiques, littéraires, qu'il a noté beaucoup de faits, de noms, de chiffres. » Et il a su grouper les renseignements qu'il a recueillis en un tableau d'ensemble. Les conclusions qu'il nous offre sont toutes sympathiques au grand pays étudié par lui et où, malgré tout, il a pris une leçon d'optimisme.

Dans les vingt chapitres de son livre, aux sujets extrêmement variés, il nous montre les aspects les plus divers de la grande République d'outre-Atlantique. Voici d'abord New-York et la majesté de ses *sky-scrapers*; Washington la Blanche; voici une « perspective cavalière de la politique américaine »; des études sur la question sociale que pose la présence de douze millions de nègres, sur le problème du chômage; voici plus loin, une description de Pittsburg et de sa banlieue; puis, des pages sur la « chose judiciaire », sur la politique extérieure, et les rapports des Etats-Unis et de l'Europe, des croquis sur le mouvement littéraire des vingt dernières années, trois portraits de grandes figures américaines: le président Wilson, le président Franklin Roosevelt, Edgar Poe...

On voit quelle est la richesse de l'ouvrage de M. Pasquier. Sans doute, comme il le remarque dans la préface, nous n'y trouvons pas de récits « de la visite des abattoirs de Chicago, visite aussi fatale, aussi inéluctable que celle du Paradis, du Purgatoire et de l'Enfer dans le Montmartre d'autrefois »; mais en revanche il nous fournit une masse d'indications précieuses sur le milieu américain, sur la vie américaine. Et il nous les donne dans des pages vivantes, colorées, pleines d'agrément, en même temps que de solide substance.

L. L.

*L'organisation de l'enseignement supérieur.* Tome I<sup>er</sup>. Institut international de coopération intellectuelle. Paris, 1936, 339 pages.

L'Institut international de coopération intellectuelle de la Société des Nations se propose, entre autres objets de son activité, de créer et de développer entre les grands foyers de la vie intellectuelle, et notamment entre les Universités des divers pays, une collaboration suivie. Il a constitué à cet effet, en 1932, un comité de directeurs de l'enseignement supérieur et l'a chargé d'une étude comparée des systèmes d'administration universitaire et scientifique, afin de mettre en lumière l'esprit des politiques pratiquées ici et là dans le domaine de la haute formation intellectuelle, afin de dégager un enseignement des expériences effectuées et de procéder au besoin à certaines coordinations internationales.

Le volume dont on vient de lire le titre constitue le premier résultat de ces recherches, de ces travaux de documentation et d'études comparatives. Il est consacré à l'enseignement supérieur de huit pays: l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Italie et la Suède.

Ses rédacteurs émettent l'espoir que leur livre sera utile aux membres de l'enseignement supérieur et aussi à tous ceux qui s'intéressent à la vie des institutions de haute culture. Il est certain que cet espoir ne sera pas déçu. Par leur plan méthodique, par l'abondance des renseignements qu'ils fournissent, et aussi par leur extrême clarté, les huit exposés rendront les plus précieux services. Ajoutons qu'à côté de leur intérêt spécial, ils en offrent un autre, d'ordre tout général. Le génie propre de chaque nation se reflète dans l'organisation de son haut enseignement. C'est ce que nous pouvons constater à merveille presque à chaque page du volume, en comparant, par exemple, l'organisation des Universités anglo-saxonnes à celle des Universités françaises ou allemandes. De telle sorte que l'histoire des établissements d'enseignement supérieur de chacun de ces pays nous aide à mieux comprendre son histoire politique, les aspects particuliers de sa civilisation.

Le plan adopté pour l'étude des Universités allemandes est, *mutatis mutandis*, appliqué dans toutes les notices. D'abord, l'histoire des Universités, leur caractère général, leur liste, leurs rapports avec l'Etat, leur organisation intérieure, (administration, corps professoral), le plan des études, les œuvres en faveur des étudiants, le régime financier. Relevons en passant (p. 19) une appréciation caractéristique : « Le régime national-socialiste a supprimé les derniers restes de l'autonomie administrative de l'Université allemande. La science cultivée pour elle-même ayant perdu sa raison d'existence dans un régime totalitaire où tout doit servir l'intérêt de l'Etat, l'autonomie même spirituelle de l'Université doit disparaître, du moins en théorie, devant l'application rigoureuse des principes du *Führer*... Le recteur est appelé à faire valoir l'esprit national-socialiste dans l'Université. Un coup non moins grave a été porté à l'autonomie universitaire par le nouveau règlement concernant l'habilitation des privat-docents. Elle dépend désormais de l'autorisation des Ministres de l'instruction publique. L'institution des privat-docents, la pierre de touche de l'autonomie universitaire allemande, a virtuellement cessé d'exister. » Où sont la *Lehrfreiheit* et la *Lernfreiheit* d'antan !

La plus étendue, la plus complète des notices (pp. 103-167), celle qui rend compte de l'état des Universités françaises, est l'œuvre de M. J. Cavalier, le regretté directeur de l'enseignement supérieur. Elle débute par une constatation qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on étudie l'organisation du haut enseignement français : « Elle ne résulte pas d'un plan élaboré de toutes pièces et réalisé sur table rase. Elle est le résultat d'apports successifs, ne répondant

pas toujours aux conceptions et aux principes du passé, chaque institution nouvelle venant s'ajouter aux précédentes pour lesquelles, très généralement, il n'est pas fait de suppression » (p. 103). De là le caractère complexe et touffu de cet enseignement où voisinent les Universités de l'Etat, les facultés libres, les hautes écoles spéciales, le Collège de France, le Muséum d'histoire naturelle, etc. De là, aussi sa richesse et sa variété.

Le secrétariat technique du ministère de l'Instruction Publique d'Espagne a fourni les renseignements relatifs à cet Etat (pp. 38-54). On doit la notice sur les Universités des Etats-Unis à M. J. H. Mac Cracken, ancien directeur de l'*American Council of Education* (pp. 55-102). Sir H. Frank Heath, ancien secrétaire du Comité des Vice-Chanceliers des Universités de Grande-Bretagne et d'Irlande a rédigé le chapitre qui concerne son pays (pp. 167-202). Pour la Hongrie l'Institut s'est assuré la collaboration de M. Z. Magyary, ancien directeur de l'enseignement supérieur à Budapest (pp. 203-227); pour l'Italie, de M. G. Giustini, directeur général de l'enseignement supérieur à Rome (pp. 228-250); pour la Suède enfin, celle de M. Börje Knös, secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique de Stockholm (pp. 251-269).

Les dernières pages du volume sont consacrées à des indications précises et des plus intéressantes sur l'organisation, dans les huit pays considérés, de la recherche scientifique — en dehors des établissements d'enseignement supérieur.

L. L.

JOHANNIS CABANILLES : *Opera Omnia*, nunc primum in lucem edita cura et studio Higinii Auglés, volumen III. (1 vol. in-4° de XX pages + 209 pages de musique. Ed. Institut d'estudis catalans, Barcelona, 1936.)

Nous avons déjà attiré l'attention des lecteurs de la *Revue de l'Université de Bruxelles* sur l'intérêt considérable des deux premiers volumes de cette collection. Celui-ci nous est arrivé de Barcelone en octobre 1936, durant la guerre civile espagnole, alors que son auteur, le professeur Auglés, échappé à la mort, s'était réfugié à l'étranger depuis quelque temps déjà. Il est heureux qu'une aussi haute valeur intellectuelle — M. Auglés est le premier musicologue d'Espagne — n'ait point été victime de l'affreux cataclysme qui désole son pays. Mais pourra-t-il continuer à travailler comme il l'a fait jusqu'ici et le troisième volume des

œuvres de Cabanilles ne sera-t-il pas voué à représenter le dernier écho de sa splendide activité ? Il est à souhaiter qu'il n'en soit pas ainsi et que, bien au contraire, où qu'il se trouve, notre vaillant collègue persiste, sans se décourager, dans la belle voie qu'il s'est tracée.

Le volume que nous avons sous les yeux contient 25 *tientos* d'orgue. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, le sens du mot *tiento* s'est considérablement élargi, si bien qu'à l'époque où vit Cabanilles (1644-1712), le terme en question s'applique à des formes assez diverses, ou, plus exactement peut-être, à des mélanges de formes comprenant notamment l'ancien *tiento* (le *ricercar* italien), la toccata et la variation. A quelques exceptions près, c'est bien cela qui domine dans cette série de morceaux d'orgue, où la virtuosité, la fantaisie et le savoir scolastique s'allient et se combinent en des ensembles qui ne sont pas toujours dénués de monotonie ou de froideur. On a effectivement l'impression, en les lisant et en les analysant, de grandes improvisations couchées rapidement sur le papier, sans que l'esprit critique les ait suffisamment élaguées ou réduites à de justes proportions. Les doigts et le clavier de l'orgue sont maîtres bien plutôt que cette fantaisie organisatrice qui sait imposer des bornes aux torrents de la virtuosité. Parfois, cependant, celle-ci s'équilibre harmonieusement avec les exigences d'une forme architecturale bien établie, et l'on rencontre alors des pièces comme le *tiento IX*, construction grandiose, vrai carillon de Pâques, où sont développés, sur de longues pédales, des motifs figuratifs d'une vie et d'un relief intenses. Ailleurs — principalement dans les *tientos de falsas*, où la dissonance est reine — la brièveté fait obstacle aux expansions trop indiscrettes. Celles-ci font le plus souvent qu'un même morceau contient alternativement des passages délicieux et des déserts d'ennui ou de sécheresse. Parmi les premiers, il faut notamment compter les curieuses variations rythmiques qui font tour à tour appel aux mesures de 3,2 et de 6/4 (équivoquant parfois entre elles de la façon la plus imprévue) et à la mesure en 12 8. Dans ce dernier cas, l'on se trouve en présence de tarentelles avant la lettre, dont d'aucunes, principalement celle du *tiento XIII* sont, prises à part, d'étonnants témoignages de verve et de présciente originalité.

Ch. V. D. B.

LÉO SCHRADER : *Das französische Beethovenbild der Gegenwart* ;  
1 vol. in-8° de 84 pages, extrait du *Festschrift* en l'honneur du  
Prof. Ludwig Schiedermaier, Bonn, 1936.

Voici un essai extrêmement curieux, dont on peut dire qu'il est réussi à certains égards, moins bien à d'autres. Cette « vue du dehors » d'un caractère plus ou moins panoramique est, en effet, fort instructive pour nous, Belges, qui vivons quelque peu sous la dépendance de la France, en ce qui regarde Beethoven. Elle nous montre, en un déroulement savant, quelle a été l'attitude de ce pays vis-à-vis du maître, principalement à partir de 1870 (1). Partant de cette constatation relativement juste que, dans aucun domaine touchant la musique, les Français n'ont fait preuve de moins d'esprit scientifique qu'en matière d'exégèse beethovénienne, (p. 62) M. Schrade nous fait assister aux diverses phases de ce que l'on pourrait appeler la mystique beethovénienne, mystique qui atteint son point culminant dans les années qui suivent la publication, en 1903, de la « Vie de Beethoven » de M. Romain Rolland.

Cette mystique, plus ou moins variable dans ses manifestations, apparaît comme le reflet d'états d'âmes collectifs en relation, soit avec les circonstances politiques, soit avec un idéal social ou religieux donné. Aussi le Beethoven que l'on nous présente subit-il, de ce chef, tant dans sa personne que dans son œuvre, des déformations d'ordre subjectif qui en font tantôt le héraut des idées révolutionnaires de 1789, tantôt celui du catholicisme rénové, etc. Il va sans dire que la messe en *ré* et surtout la 9<sup>e</sup> symphonie jouent un rôle de premier plan dans cette image plus ou moins artificielle que l'on se fait du maître de Bonn.

Le tableau que trace M. Schrade contient, sans aucun doute, pas mal de vérités. Cependant, malgré le sérieux et le désir évident d'impartialité qui guident l'auteur, il semble bien que sa vision pêche par une confiance excessive accordée à l'opinion d'écrivains sans autorité ou aux élucubrations exaltées d'imaginatifs sans frein comme Raymond Bouyer (*Le secret de Beethoven*) ou l'Italien Ricciotto Canudo (*Le Livre de la Genèse*). Juger d'après ces éléments, n'est-ce point prendre la surface pour le fond et donner, de l'opinion moyenne française concernant Beethoven, une idée partiellement inexacte? Nous croyons, pour notre part, que le

---

(1) Avant cette date, Edgar Quinet (dont on s'étonne que M. Schrade le qualifie de « poète célèbre ») s'était déjà, en dehors de Berlioz et de divers autres de moindre importance, passionnément intéressé à certains aspects de l'œuvre de Beethoven.

mysticisme hystérique en question a toujours été contrebalancé, en France, par une conception plus saine, tendant à dégager l'homme et l'œuvre de la littérature dont on les a encombrés, et opposant à celle-ci un scepticisme clairvoyant qui apprécie la musique en elle-même, indépendamment de toute glose superfétatoire. Mais ce côté négatif, qui est peut-être le plus important, se laisse moins bien apercevoir que l'autre, et cela explique pourquoi M. Schrade s'est laissé aveugler, dans une certaine mesure, par l'éblouissement de ce dernier (1).

Ch. V. D. B.

WILLI APEL : *Accidentien und Tonalität in den Musikdenkmälern des 15. und 16. Jahrhunderts.* (1 vol. in-8° de 82 pages, avec annexes musicales; Berlin, Triltsch und Huther, 1936.)

L'auteur aborde, dans cet excellent travail, un problème qui est un véritable casse-tête pour tous ceux qui se spécialisent dans l'étude de la musique du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit des « altérations sous-entendues », c'est-à-dire non expressément notées, mais dont l'application s'impose néanmoins, en vertu de certaines règles édictées par la théorie. La question se pose plus spécialement à propos de la musique vocale, la musique instrumentale (principalement d'orgue et de luth) ayant ses raisons à elle de n'être point aussi avare de ces sortes d'accidents dans sa notation. Il est tout naturel, dans ces conditions, de rechercher si la pratique instrumentale n'est pas en état de fournir des solutions dans les cas douteux, d'autant que la plus grande partie de son répertoire consiste en transcriptions d'œuvres vocales dont un grand nombre ont été conservées.

Les tablatures — forme de notation particulière aux instruments — ont, en général, assez mauvaise presse. On les accuse d'être l'œuvre de copistes ignorants ou négligents qui, ne sachant pas très bien ce qu'ils font, rendent la tâche fort malaisée aux interprètes. M. Apel s'élève contre cette critique superficielle et montre, par l'examen détaillé de nombreuses tablatures allemandes et autres, que ce qui froisse les tenants de cette appréciation, ce sont, le plus souvent, des nuances extrêmement raffinées qui heurtent leurs préjugés ou leurs idées préconçues.

---

(1) Ajoutons qu'il eût été intéressant d'insister sur l'attitude blasphématoire de Debussy et de M. André Suarès à l'égard de Beethoven. — P. 92. La fondation de la *Schola Cantorum* est postérieure à la mort de César Franck.

Il résulte surabondamment de cet examen que la pratique musicale entre souvent en conflit avec la théorie de l'époque et qu'il ne faut donc pas s'en tenir servilement à celle-ci pour résoudre les difficultés inhérentes à l'application des altérations sous-entendues. Sans doute, les modes d'église étrangers à toute espèce d'accidents ont-ils encore leur mot à dire. Sans doute aussi, le majeur et le mineur moderne, avec leurs possibilités de modulations, viennent-ils fréquemment se mettre en travers de ce diatonisme absolu. Mais ne faut-il pas compter, d'autre part, avec des phénomènes de transition qui, se jouant de la doctrine, à la faveur de la fantaisie créatrice des artistes, contribuent pour une partie importante à multiplier ces nuances délicates, cette moirure d'aspect quasi moderniste que M. Apel discerne à chaque instant dans les tablatures? Il est évident qu'il y a là un criterium très sérieux pour la solution des difficultés relatives aux accidents sous-entendus dans la musique vocale, encore que, comme le remarque très justement l'auteur, la musique instrumentale offre, dans ce domaine, des particularités qui lui sont propres et qu'il ne conviendrait point de transporter telles quelles sur le terrain de la musique vocale.

Il nous est impossible, dans ce bref compte-rendu, de suivre M. Apel dans toutes ses déductions. Celles-ci ont le mérite de s'appuyer sur un matériel considérable, dont les éléments les plus caractéristiques ont été rassemblés, à la fin du volume, en 250 exemples, illustration singulièrement démonstrative des thèses défendues par l'auteur.

Ch. V. D. B.

## **Droit**

HENRI DE PAGE, vice-président au Tribunal de Première Instance, professeur à l'Université de Bruxelles, membre du Comité Permanent du Conseil de Législation : *Traité élémentaire de droit civil Belge. — Principes, doctrine, jurisprudence.* (Tome troisième : *Les Obligations* (seconde partie), Bruxelles, Bruylant, 1936, in-8°, 1084 pages.)

M. De Page poursuit son effort.

Et quel effort!

Voici, en l'espace de trois ans, un troisième volume de 1000 pages. Du seul point de vue matériel, le travail fourni par M. De Page peut déjà être qualifié d'immense. D'autant plus qu'il est accompli par un seul. En matière de traités juridiques, la mode n'est pas au



travail individuel. Elle est plutôt à la collaboration, même dans des matières infiniment moins vastes, moins complexes, moins ciselées que le droit civil. Mais M. De Page n'aime pas le travail anonyme. Il est trop personnel pour cela. Et l'on peut dire qu'il affirme cette personnalité à chaque page de son livre. Notamment dans son style : un style vif, un style oratoire, où les accents se traduisent par des soulignés abondants (1).

La matière traitée est la suite des Obligations : c'est-à-dire les sources des obligations (fin) ; leurs effets, leurs modalités ; puis leur transmission et leur extinction ; enfin, la théorie générale des preuves. Au risque de répéter ce que bien d'autres auront dit avant nous, nous voudrions essayer de souligner ici les mérites scientifiques de cet exposé.

Avant tout, le souci de bien poser les problèmes. Souci capital, et combien instructif ! On le retrouve à propos de chaque matière. Constamment, M. De Page prend soin de mettre en évidence ce qui peut être considéré comme admis par les auteurs et les tribunaux, pour tracer ensuite les points d'interrogation. Faut-il signaler combien cette méthode est propre à faire progresser l'étude du droit ? Délimiter ce qui est acquis, préciser ce qui reste incertain, tel est le rôle du savant : poser clairement la question est plus durable que la résoudre.

C'est ce procédé qui permet à M. De Page d'élucider certaines matières généralement confuses : ainsi, la théorie générale des effets des obligations (2), les obligations indivisibles, la notion de tiers au sens de l'article 1328, l'autorité de la chose jugée, etc.

Un autre mérite que nous voudrions souligner est la recherche de la qualification exacte. M. De Page n'est pas de ceux qui se contentent de mots, pour grands qu'ils soient. Le recours aux considérations d'Équité, de Justice, de Bon Sens, ne lui est d'aucune utilité : non point qu'il les oppose au droit qu'il étudie, et qu'il refuse d'en tenir compte, mais au contraire parce qu'il n'y voit que des explications partielles. Le droit est une œuvre collective, l'équité et le bon sens en sont des ingrédients le plus souvent subjectifs. L'argument d'équité varie d'homme à homme, l'argument de droit s'impose au contraire à autrui. D'où le souci continuel de M. De Page de qualifier avec soin, et de préciser la nature juridique des institutions.

C'est la façon difficile de faire du droit ; mais c'est aussi la seule bonne. On en jugera en lisant par exemple les développements

---

(1) Et peut-être excessifs ?

(2) Où l'interprète est en quelque sorte livré à lui-même.

relatifs à l'enrichissement sans cause (cette « panacée »), à l'action paulienne (1), à la dation en paiement, à l'aveu (2), etc...

Le corollaire des deux éminentes qualités que nous venons d'indiquer, — le souci de poser les problèmes et celui de qualifier —, c'est que toutes les matières sont abordées avec un sens critique judicieux. Rien n'est accepté sans examen. Tout est soumis au bénéfice d'inventaire. Et ceci encore permet à M. De Page d'apporter des contributions précieuses à la science du droit. Il faut lire à cet égard les développements consacrés au rôle de l'erreur dans la répétition de l'indû, à la solidarité dite imparfaite, à la théorie du mandat réciproque entre débiteurs solidaires, et bien d'autres encore.

Pour ceux enfin qui jugent un ouvrage de droit par l'utilité pratique qu'il présente, nous signalerons des pages très importantes consacrées à des questions essentiellement actuelles : la dévaluation monétaire, la preuve du paiement par chèques et virements postaux, le régime des lettres missives. Au surplus, M. De Page se préoccupe constamment du point de vue du praticien. Praticien lui-même pendant de longues années, il sait comment les conflits surgissent, de quelle manière ils sont portés devant les tribunaux, dans quel esprit il convient de les aborder. Aussi nous donne-t-il des considérations simples et raisonnables, par exemple, au sujet de la communauté d'intérêts entre débiteurs solidaires, ou des aménagements dans la répartition de la preuve.

M. De Page nous permettra, avant de terminer, de formuler quelques observations qui nous furent suggérées par l'application des méthodes mêmes qu'il adopte et enseigne. Les remarques qui vont suivre, empressons-nous de le dire, sont d'un poids bien léger en comparaison de ce qui précède. Sans doute même ne sont-elles pas pertinentes : mais on voudra bien les excuser chez un lecteur de bonne foi.

---

(1) Nous ne saisissons pas pourquoi l'auteur rejette la théorie de l'insopposabilité, dont il dit au n° 250 qu'à examiner attentivement les choses, c'est la seule notion qui se justifierait ?

(2) M. De Page souligne judicieusement que l'aveu n'est pas une preuve, mais une dispense de preuve. Toutefois, à l'exemple du Code civil, c'est comme mode de preuve qu'il l'étudie.

Il s'élève ailleurs contre ce qu'il appelle la prétendue règle de l'indivisibilité de l'aveu. Il considère, en effet, qu'un aveu complexe n'est pas un aveu, mais une dénégation. Cette thèse ne nous paraît pas tout à fait exacte. L'aveu complexe porte notamment sur le fait contesté, qu'il dispense de prouver. Il y a donc aveu de ce fait contesté. Mais le débiteur qui avoue s'empresse, en compliquant ses déclarations, de neutraliser l'importance de ce fait par l'entassement de faits nouveaux. La dispense de preuve qu'il vient d'accorder, il veut la rendre inutile. Mais il l'a accordée.

L'auteur ne recule pas devant certaines redites. Certes, les questions de droit civil doivent souvent être abordées sous plusieurs angles. Elles exigent mainte répétition, maint renvoi. Et cependant, nous ne laissons pas d'être quelque peu surpris, par exemple, de l'économie générale de la Théorie des preuves. M. De Page étudie les modes de preuve sous deux aspects, général et particulier, principes et réglementation technique (1). Pareil procédé se justifie pleinement, à la condition, nous semble-t-il, que les généralités se bornent à une introduction. Or, nous craignons que M. De Page les ait par trop développées, avec cette conséquence, que l'étude des modes de preuve se trouve quelque peu morcelée. Ainsi, la matière des actes sous seing privé est répartie dans des Notions Préliminaires, dans des Généralités sur la preuve littérale, dans des comparaisons avec l'acte authentique (n° 757), et enfin dans un chapitre propre. Le champ d'application de l'art. 1341, relatif à la preuve testimoniale, est examiné en partie au n° 713, dans les Notions Préliminaires (avec rappel au n° 861), en partie au n° 872. Car M. De Page est forcément amené à examiner déjà, parmi ces généralités trop étendues, des points qui relèvent de la réglementation technique : l'étude de cette dernière est tronquée.

La même inclination à généraliser a disloqué la matière des Modalités des Obligations. L'on trouve dans le tome III que nous commentons les obligations à sujets multiples et les obligations à objets multiples, mais non les obligations conditionnelles ou à terme. Si le principe qui gouverne ces dernières est rappelé au n° 262, en revanche l'étude de la réglementation technique se trouve exposée au tome I (nos 134-169), à propos de la théorie générale des droits. Et c'est plutôt cette dernière qui fait double emploi, car elle a pour objet des matières qui relèvent de l'étude des obligations. Plus exactement, il nous semble que l'auteur aurait dû opter entre une théorie générale des droits et une théorie générale des obligations, puisque, pour le théoricien, un droit et une obligation sont une même chose, un même rapport, envisagé simplement du point de vue des deux intéressés, le créancier et le débiteur.

Pour terminer, une remarque plus accessoire encore. La valeur d'instrument de travail du livre de M. De Page ne serait-elle pas grandement accrue par l'insertion d'une table alphabétique des matières? Sans doute l'auteur en prépare-t-il une pour le dernier tome de son traité. Mais dès à présent, praticiens et étudiants demanderont à se voir faciliter l'accès d'une œuvre qui leur rendra — et qui leur rend déjà ! — d'incomparables services.

---

(1) A ne pas confondre avec la procédure.

Ces quelques réserves paraîtront bien mièvres. Mais leur petitesse même souligne la grandeur du livre que nous commentons : le *Traité* de M. De Page reste une œuvre scientifique et profonde, qui allégera sur bien des points la tâche des professeurs de droit civil.

Il soulève même pour ceux-ci une question de méthode : continueront-ils à exposer toutes les matières contenues dans ce *Traité*, ou ne préféreront-ils consacrer leur cours à quelques grandes questions, quitte à renvoyer l'étudiant à M. De Page pour le surplus ?

R. D.

### Sciences

GASTON JULIA, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences de Paris : *Exercices d'Analyse*, tome IV, rédigé par Georges BOURION, docteur ès Sciences : *Equations aux dérivées partielles du premier ordre*. (Paris, 1935, Gauthier-Villars, 60 francs français.)

Les traités donnent, des théories mathématiques, un exposé net et précis, qui ne va pas sans un peu de sécheresse dans la plupart des cas. Ceci fait que beaucoup d'étudiants, lorsqu'ils s'initient à ces théories, n'en découvrent pas aisément toutes les nuances ni tous les prolongements. De là découle l'utilité des applications, des exercices, dans l'enseignement. De même qu'une règle de grammaire n'est bien comprise que si son énoncé est suivi de quelques exemples, de même la valeur d'un théorème n'est aperçue que si elle est mise en lumière par quelques exercices bien choisis. Seule, d'ailleurs, une longue pratique des exercices peut amener l'étudiant à manier convenablement l'outil propre aux mathématiques, à acquérir une habileté suffisante dans cette science difficile. Point n'est besoin de rappeler ici que c'est en forgeant qu'on devient forgeron. On ne pourrait donc témoigner assez de reconnaissance à un maître tel que M. Gaston Julia, qui a entrepris la publication d'un recueil d'exercices d'analyse et qui a bien voulu mettre son talent et son expérience au service d'une cause dont on a parfois tendance à sous-estimer l'intérêt.

Le quatrième fascicule de ce recueil, le dernier paru, est consacré aux équations aux dérivées partielles du premier ordre. On y retrouve toutes les qualités qui faisaient la valeur des fascicules

précédents. Cinquante-trois problèmes sont ici posés et résolus, dont la plupart proviennent des questions posées à la Sorbonne au Certificat de Calcul différentiel et intégral et du cours de M. Goursat; ils permettent d'envisager sous tous ses aspects un chapitre particulièrement important du cours d'analyse, et qui est aussi l'un de ceux que les étudiants manient avec le plus de peine. Il convient d'ailleurs de dire que ces problèmes débordent largement du cadre des purs exercices et qu'ils constituent non seulement d'utiles applications mais aussi un prolongement de la théorie, par toutes les remarques pertinentes et toutes les suggestions que l'auteur y a semées à chaque page.

Ce livre rendra les plus grands services aux étudiants des Facultés des Sciences et il atteindra pleinement un des buts que l'auteur avait en vue en entreprenant la publication des *Exercices d'analyse* : faciliter la tâche des jeunes gens qui se trouvent dans l'obligation de travailler seuls, sans guide averti. La rédaction du quatrième tome est due à M. Georges Bourion qui, par la clarté et l'élégante précision de son style, a contribué à faire de ce fascicule un ouvrage remarquable, que tous les mathématiciens voudront avoir dans leur bibliothèque.

A. GARDEDIEU.

JOSEPH PERES, professeur à la Sorbonne : *Cours de Mécanique des Fluides (fluides parfaits, aile portante, résistance)*, publié avec la collaboration de L. MALAVARD, ingénieur civil de l'Aéronautique; préface de M. Henri VILLAT, de l'Académie des Sciences, professeur à la Sorbonne. (Paris, 1936, Gauthier-Villars; 80 francs français.)

L'ouvrage que M. Pérès vient de faire paraître chez Gauthier-Villars est issu directement des cours de Mécanique des Fluides qu'il a professés, d'abord à Marseille, ensuite à Paris. L'auteur, avec beaucoup de raison, a voulu rendre son livre accessible à ceux dont le bagage n'excède pas les connaissances requises pour l'obtention du Certificat de Mathématiques générales. Il a eu ainsi l'occasion de reprendre lui-même l'exposé des théories nécessaires à la compréhension des matières qui constituent proprement l'objet du fascicule, et c'est pourquoi les premiers chapitres sont consacrés respectivement au calcul vectoriel, à la cinématique des fluides, au mouvement et à l'équilibre des fluides parfaits et, enfin, aux fonctions analytiques et à la représentation conforme, qui jouent un rôle fondamental dans l'étude des mouvements plans irrotationnels.

M. Pérès aborde ensuite le problème posé par l'introduction d'un obstacle dans un courant irrotationnel permanent rectiligne (chapitre V) ou quelconque (chapitre VI) et expose la théorie élémentaire du biplan. Après s'être arrêté aux mouvements plans irrotationnels non stationnaires, il montre, par une application brillante des méthodes de la représentation conforme, comment il faut traiter le cas des mouvements avec surfaces de discontinuité et retrouve les formules de M. Levi Civita (chapitre VIII). Puis, il s'occupe des mouvements irrotationnels dans l'espace et des mouvements tourbillonnaires dont l'étude lui permet d'aborder l'examen des mouvements stationnaires autour d'une aile d'envergure finie (théorie de Prandtl, chap. XI). Le dernier chapitre est consacré à la théorie générale des sillages d'Oseen, théorie issue des équations du mouvement d'un fluide visqueux et que M. Pérès est parvenu à donner en ne faisant appel à aucune étude mathématique sur la viscosité.

Le livre s'achève par une note très intéressante de M. Malavard, sur le développement électrique pour le calcul des ailes d'envergure finie.

On retrouve, dans l'ouvrage de M. Pérès, toutes les qualités de son enseignement, et l'intérêt considérable que présentent les matières traitées est encore accru par l'élégance et la clarté de la présentation. Il importe de souligner le caractère original de l'exposé et, comme le dit excellemment M. Villat dans la préface, « dans ces matières qui tendent aujourd'hui à devenir classiques, M. Pérès a su introduire de nombreux perfectionnements et des simplifications essentielles ».

Le livre de M. Pérès rendra les plus grands services à tous ceux qui s'occupent de l'étude des fluides et sans doute ne tardera-t-il pas à prendre place parmi les classiques de la mécanique.

A. GARDEDIEU.

Alex VERONNET, Astronome à l'observatoire de Strasbourg :  
*Les Figures d'équilibre d'une masse hétérogène en rotation. Figure de la Terre et des Planètes. (Traité de Mécanique rationnelle de Paul APPELL; t. IV, fasc. II). (Paris, Gauthier-Villars, 1937; 60 francs français.)*

M. Véronnet s'est imposé la lourde et redoutable tâche d'achever le grand *Traité de Mécanique rationnelle* du regretté Paul Appell, en mettant à jour la partie relative à la mécanique céleste. Le tome quatrième, en effet, ne peut être considéré que comme une première incursion dans ce domaine, puisqu'il ne contient que les théories

relatives aux masses homogènes. Il importait de compléter ce fascicule par l'exposé des résultats acquis dans le cas des masses hétérogènes. Nul n'était mieux désigné que M. Véronnet pour accomplir ce travail : depuis un quart de siècle, il a consacré la plus grande part de son activité à l'étude approfondie de ces questions et, tant à cause de ses découvertes personnelles que par son expérience, il fait autorité dans la matière ; il a, de plus, été le collaborateur de Paul Appell pour la rédaction du tome quatrième, fasc. I, du *Traité de Mécanique rationnelle*. M. Véronnet ne décevra pas les lecteurs de son nouveau livre : il a atteint avec une rare maîtrise le but qu'il s'était proposé.

Depuis la découverte de l'attraction universelle, le problème des figures d'équilibre est un de ceux qui ont le plus passionné les mathématiciens. Il suffit, pour s'en convaincre, de se souvenir que les plus illustres savants ont apporté leur pierre à l'édifice, et les noms de Laplace, Liouville, Clairaut, Liapounoff, Poincaré, sont plus éloquents que tous les commentaires. Mais si la question progressait d'une manière satisfaisante dans le cas des masses homogènes, en revanche, on se heurtait à d'inextricables difficultés dès que l'on s'attaquait aux fluides hétérogènes. M. Véronnet montre avec une netteté remarquable comment il faut aborder le problème et comment il faut le résoudre. Son travail se subdivise tout naturellement en quatre parties.

La première partie est consacrée au *problème d'Appell*, c'est-à-dire au problème général de la rotation des fluides hétérogènes, dont l'examen conduit à ne retenir, comme sortes de mouvements possibles, que la rotation en bloc (*équilibre relatif*) et le *mouvement permanent*; dans la discussion de ce second mouvement, il y a lieu, de plus, de distinguer deux cas correspondant à ce fait qu'il peut, ou non, exister une fonction des accélérations.

La deuxième partie comprend l'étude générale de l'évolution des masses hétérogènes et plus particulièrement l'étude du caractère ellipsoïdal des surfaces de niveau. C'était déjà là, en partie du moins, l'objet de la thèse de M. Véronnet (1) et ce serait justice que de désigner cette théorie par le nom de *problème de Hamy-Véronnet*. On démontre que la masse en rotation prend d'abord la forme d'un ellipsoïde de révolution légèrement déprimé entre le pôle et l'équateur ; par la concentration et l'augmentation consécutive de la vitesse, la figure s'aplatit de plus en plus et tend finalement vers un disque plat, semblable à celui qu'on trouve comme figure limite

---

(1) *Journal de Mathématiques*, 1912.

dans le cas des ellipsoïdes homogènes de Maclaurin. On déduit de là l'impossibilité du dédoublement de la masse : tout au plus peut-il se former un anneau, analogue à celui de Saturne, mais non séparé du fluide central et qui se confondra en définitive avec le disque plat. Quant aux surfaces de niveau, elles restent sensiblement ellipsoïdales au cours de l'évolution.

Dans la troisième partie, M. Véronnet s'occupe du *problème de Clairaut* et du *problème de Poincaré* : la figure et l'aplatissement de la Terre ; son étude, très serrée et très détaillée, montre que l'on peut enfermer l'inverse de l'aplatissement entre deux limites très précises, dont l'écart n'est que de quelques centièmes d'unité. Les calculs permettent ensuite d'apporter les corrections, en seconde approximation, à la surface extérieure de l'ellipsoïde de Clairaut.

La quatrième partie groupe des questions diverses : pesanteur, densité intérieure, mouvements superficiels, Jupiter et Saturne. En ce qui concerne ces deux planètes, on peut montrer qu'elles doivent contenir un véritable noyau central, fortement condensé, auquel ne peuvent s'appliquer les lois de densités de Roche et de Lipschitz. Il faut, de plus, admettre sur Jupiter et sur Saturne des vitesses de rotation plus grandes à la surface qu'à l'intérieur, d'où l'on déduit les conditions de formation de l'anneau de Saturne et de bandes parallèles à l'équateur sur ces astres.

Il est inutile d'insister longuement ici sur les qualités formelles de l'exposé de M. Véronnet : tous ceux qui ont abordé l'étude des figures d'équilibre savent avec quelle habileté il parvient à rendre claires et simples les théories les plus compliquées. Mais ce qu'il convient de souligner, c'est l'importance de son apport personnel dans l'ouvrage qui vient de paraître : il n'est pas un chapitre qui ne lui doive une bonne partie de son contenu, qu'il s'agisse de résultats ou de démonstrations. Dans la première partie, en outre, M. Véronnet a appliqué les méthodes et les notations vectorielles de son *Cours d'algèbre* (1). On ne pourrait assez le louer de cette initiative : le calcul vectoriel fait encore figure de parent pauvre dans les mathématiques contemporaines, et c'est là un phénomène regrettable ; ses possibilités d'application sont innombrables et l'économie de pensée qu'il permet de réaliser est loin d'être négligeable.

Il nous manquait un traité consacré aux formes d'équilibre des masses fluides hétérogènes : le livre de M. Véronnet vient à son heure et comble une importante lacune. C'est un travail aussi remarquable qu'utile et qui soutiendra aisément la comparaison avec l'œuvre de l'illustre devancier de son auteur. On ne pourrait assez

---

(1) Paris, 1933, Gauthier-Villars.



en conseiller la lecture et l'étude approfondie à tous ceux qu'intéresse ce riche et merveilleux domaine de la mécanique rationnelle que constitue la théorie des figures d'équilibre.

Alex GARDEDIEU.

H. PARISELLE : *Polarimétrie et Chimie*. Fascicule XXXII du *Mémorial des Sciences Physiques*. (Paris, Gauthier-Villars, 1936, un volume in-8° raisin (25 × 16) de 62 pages, 15 francs français.)

Les fascicules du *Mémorial des Sciences Physiques* répondent tous au même principe directeur : chacun d'eux renferme l'exposé, aussi clair et condensé que possible, d'une question précise et bien délimitée ; il réalise une sorte de mise au point de cette question.

Le petit livre de M. Pariselle reste fidèle à ce principe. Il est rédigé avec clarté et concision ; il enseigne très simplement au lecteur, même non initié, ce qu'est la polarimétrie et il passe méthodiquement en revue les nombreux services qu'elle a rendu à la chimie. Les définitions, la technique et l'utilité de la polarimétrie pour résoudre des problèmes posés par la chimie y sont donnés en citant des auteurs et, autant que possible, en résumant leurs travaux. On n'est pas surpris, en terminant la lecture de cet opuscule, de trouver un index bibliographique renfermant près de trois cents références judicieusement choisies.

L'ouvrage se divise comme suit : étude rapide de l'outillage polarimétrique classique et exposé des lois de Biot ; pouvoir rotatoire et structure moléculaire ; facteurs qui influent sur le pouvoir rotatoire ; dispersion rotatoire et son application à la recherche des espèces chimiques ; étude polarimétrique de l'isométrie dynamique et des réactions chimiques ; dosages polarimétriques et saccharimétrie.

La lecture de cet ouvrage est à recommander à ceux qui, dans un but de culture générale, désirent s'initier à la polarimétrie et à ses applications : ils seront dispensés de rechercher laborieusement ces notions en prenant connaissance des publications des chercheurs.

Ce petit livre constitue un excellent conseiller pour les chimistes qui désirent introduire la polarimétrie dans leurs méthodes de travail : ils ont des chances de trouver la citation ou le résumé d'une application qui se rapproche de celle qu'ils désirent réaliser ; ils seront ainsi aiguillés vers les références bibliographiques qui les aideront au mieux.

Enfin, il n'est pas douteux que les spécialistes verront, dans cet opuscule, une très belle esquisse sur la polarimétrie et ses applications à la chimie.

R. D.

C. FLAMMARION : *Annuaire Astronomique et Météorologique*.  
(Publié par l'Observatoire de Juvisy, 1937.)

On sait que Camille Flammarion souhaitait répandre le goût de l'astronomie, inspiratrice d'élévation spirituelle. Il aimait à dire : « Cette science servirait peu au progrès général de l'humanité si ces sublimes connaissances qui développent l'esprit, éclairent l'âme et l'affranchissent des médiocrités sociales, restaient enfermées dans le cercle restreint des astronomes de profession... La lumière de l'astronomie doit être répandue sur le monde; elle doit pénétrer jusqu'aux masses populaires, éclairer les consciences, élever les cœurs... »

M<sup>me</sup> Gabrielle C. Flammarion poursuit l'œuvre entreprise par son mari; elle mérite des félicitations unanimes pour son effort persévérant dont le témoignage tangible est l'édition de 1937 de *l'Annuaire Astronomique et Météorologique C. Flammarion*.

On parcourra avec intérêt ce petit volume, qui contient non seulement les tables usuelles, mais des notices tenues à jour et rédigées avec grand soin par des personnalités très compétentes; de nombreuses figures illustrent le texte de façon fort heureuse.

BIBHUTIBHUSAN DATTA AND AVADHESH NARAYAN SINGH. *History of Hindu Mathematics. A source book. Part I : numeral notation and arithmetic*. (1 vol. XX+261 p., Lahore, 1935, 10 s. 6 d.)

Les auteurs de ce volume convenablement documenté et qui constitue la première partie (il y en aura trois) d'une première tentative d'exposé synthétique de l'histoire des mathématiques hindoues (des origines au XVII<sup>e</sup> siècle), ont peut-être montré, nous le craignons, plus d'esprit de géométrie qu'ils n'ont fait preuve de jugement (1); les défaillances de leur sens critique apparaissent notamment dans le nationalisme intellectuel qu'ils professent. Chaque sujet fait l'objet d'un chapitre, où il est développé dans l'ordre chronologique, le plan général étant celui adopté par D. E. Smith dans le volume II de son *History of Mathematics*. Le chapitre I — qui remplit la moitié du livre — raconte l'histoire du

---

(1) On trouvera une analyse détaillée extrêmement remarquable du livre de Datta et Singh dans la revue *Isis*, vol. XXV, n° 70 (septembre 1936), pp. 478-488; elle a pour auteur un brillant historien américain des mathématiques, M. Solomon GANDZ. Voir aussi le compte rendu de O. NEUGEBAUER dans *Quellen und Studien z. Gesch. der Mathematik, Astron. u. Physik*, Abt. B: Studien, Bd. 3, Heft 2 (1936), pp. 263-271.

zéro et du principe de position ainsi que l'origine de nos (?) chiffres (1), et l'on demeure confondu une fois de plus en constatant qu'en fait, presque rien encore n'est connu à propos de ce qui demeure incontestablement une des plus grandes aventures intellectuelles de l'humanité (2).

J. P.

Emile PICARD, de l'Académie Française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences : *Discours et Notices*. (1 vol., VIII + 365 pp.; Paris, Gauthier-Villars, 1936; 50 francs.)

Cet ouvrage fait suite à *Discours et mélanges* (1922), *Mélanges de mathématiques et de physique* (1924), et *Eloges et discours académiques* (1931). A propos de ce dernier livre, nous avons cru pouvoir formuler quelques réserves (cf. *Rev. de l'Univ. de Brux.*, 37<sup>e</sup> année : 1931-1932; n° 3, pp. 116\*-121\*); nous nous réjouissons de n'avoir pas à les renouveler à l'occasion de la publication nouvelle de M. Picard, car ces *Discours et notices*, en effet, ne concernent que des savants ou des faits presque tous contemporains.

Les principales notices sont consacrées à Lippmann, Boussinesq et Michelson.

J. P.

Federigo ENRIQUES et George DE SANTILLANA: *Actualités scientifiques et industrielles. Histoire de la pensée scientifique*. Fasc. 384, I. *Les Ioniens et la nature des choses*, 12 francs; fasc. 385, II. *Le problème de la matière. Pythagoriciens et Eléates*, 10 francs; fasc. 386, III. *Les derniers physiologues de la Grèce*, 8 francs. (Paris, Hermann et Cie; 1936.)

Il s'agit simplement de la traduction française, en principe mise à jour de l'Introduction et du Livre I de la *Storia del pensiero scientifico*. Vol. I : *Il mondo antico* (Bologne, 1932).

J. P.

---

(1) L'origine romaine et même grecque de nos chiffres, dits chiffres arabes, semble en réalité bien près d'être définitivement établie.

(2) Voici comment s'exprime Laplace sur l'emploi systématique du zéro dans l'écriture des nombres basée sur le principe de position; c'est là, dit-il, une « idée fine et importante, qui nous paraît maintenant si simple que nous en sentons à peine le mérite. Mais cette simplicité même et l'extrême facilité qui en résulte pour tous les calculs placent notre système d'Arithmétique au premier rang des inventions utiles, et l'on appréciera la difficulté d'y parvenir, si l'on considère qu'il a échappé au génie d'Archimède et d'Apollonius, deux des plus grands hommes dont l'antiquité s'honore » (*Œuvres complètes de Laplace*, t. VI, 1884; pp. 404-5).

## BIBLIOGRAPHIE

### Philosophie et Lettres

M. A. COCHET : *Commentaire sur la conversion spirituelle dans la philosophie* de M. H. L. Brunschvicg. (Bruxelles, Lamertin, 1937.)

L'intérêt de l'ouvrage de M. A. Cochet ne provient pas de l'examen qu'elle fait de la conversion spirituelle dans l'épistémologie de M. Brunschvicg. L'auteur, adoptant la méthode de ce philosophe (p. 198), nous donne un approfondissement de sa propre métaphysique.

Dans l'Intuition et l'Amour (Paris, Perrin, 1920), après avoir posé l'existence d'un Être universel ou Absolu, indépendant du temps, M. A. Cochet montrait la conversion des êtres particuliers à l'Absolu suivant l'acte d'intuition. Or, cet acte, sorte de désir de perfection, dépassait l'intelligence qui ne constitue que la surface de l'être. L'intuition est une force créatrice permettant l'accès à l'intimité de l'Être universel. Cette intuition, assez proche parente de celle de M. Bergson, s'en sépare par un caractère. Elle ne refusait pas le secours de l'intelligence, car celle-ci lui est nécessaire pour se manifester. Cette correction à la pensée bergsonienne était due — nous le supposons — à l'influence de H. Poincaré.

L'approfondissement de cette conception est double dans le commentaire :

1<sup>o</sup>) L'œuvre présente opte pour une conversion spirituelle.

« Or, c'est la sensibilité qui croit, c'est l'intelligence qui vérifie et, *pour nous*, la conscience religieuse est la conscience intellectuelle pure. La conscience intellectuelle seule réalise l'accord des esprits en dehors des passions et des certitudes passionnelles des convictions sensibles; elle pose cet accord sur une vérité impersonnelle qui enveloppe les hommes de leur véritable humanité. » (p. 180.)

La conversion spirituelle procède en deux étapes : de la conscience sensible, elle passe à la conscience intellectuelle. La conversion est un acte réflexif, qui retourne l'unifié à l'unifiant.

2<sup>o</sup>) Cette conversion précise l'Être universel de 1920. Le texte que nous venons de citer nous paraît capital à cet égard. L'Être de 1920 est un Esprit universel, qui baigne les consciences particulières et permet leur union au sein de la Vérité.

Telle nous paraît être l'évolution de la pensée de M. A. Cochet depuis 1920. Cette conjecture, car l'expression de l'auteur est souvent obscure, peut s'étayer des réflexions sur le bergsonisme au cours du Commentaire (pp. 165-167-178 et pp. 181-192).

Si notre interprétation est exacte, nous pouvons indiquer les étapes apparentes de la pensée de M. A. Cochet. Partie de certaines conceptions de H. Poincaré (ex. p. 125, phrase de H. Poincaré, citée dans d'autres œuvres de M. A. Cochet), elle passe de l'influence bergsonienne à l'idéalisme de M. Brunschvicg.

Au cours de cette évolution elle précise sa notion de l'Être et modifie sa conception de la conversion. Cette modification est obscure et décisive. Comme Darlu l'avait remarqué dès le début de la carrière de M. Brunschvicg, c'est dans la modalité du jugement que réside en puissance, toute la pensée de son élève. L'univers et l'esprit peuvent être en mutuelle relation. Mais « le jugement doit être regardé comme le commencement et le terme de l'esprit, comme l'esprit lui-même, absolument parlant, et c'est directement le jugement qu'il faut étudier pour comprendre l'esprit. » (Modalité du jugement, p. 24.) Or, la conversion de l'Intuition et l'Amour ne fait appel qu'au Désir, à l'Intuition, quel que soit le rôle joué par l'Intelligence.

S'il est vrai que l'auteur adopte la méthode de la philosophie de l'esprit (p. 198), il doit rejeter plutôt que transposer l'intuition de 1920. La conversion de M. Brunschvicg est inséparable de la théorie du jugement. L'Être brunshvicgien est essentiellement progrès, puisqu'il se manifesta dans des théories changeantes au cours des âges. Le jugement s'oppose au concept, comme la vie s'oppose à la mort, la mobilité à l'immobilité. C'est pourquoi le « Cela est » ou la relation constitue le seul élément vrai du jugement.

Or, cet élément vrai, ce n'est pas l'intuition de 1920, qui nous le peut donner. Sur ce point, la pensée de M. A. Cochet a donc fortement évolué. Rejette-t-elle délibérément l'intuition ou la méthode réflexive reste-t-elle en douteux compromis avec elle? Le lecteur opte plutôt pour la première solution. Mais, dès lors, il n'aperçoit pas comment l'auteur a passé d'une conception à l'autre.

Telles sont les réflexions que nous suggère la lecture de ce livre qui, au demeurant, examine la philosophie de M. Brunschvicg avec

grande profondeur. C'est avec impatience qu'on attend de M. A. Cochet l'ouvrage sur la philosophie de M. P. Decoster, qu'elle annonce.

Sylvain DE COSTER.

A. ETCHEVERRY : *L'Idéalisme français contemporain*. (Paris, F. Alcan, 1935.)

L'idéalisme français contemporain part du criticisme kantien. Pour Kant, les catégories sont des formes pures de l'intelligence. Toutefois, la pensée ne se suffit pas à elle-même. L'objet s'appuie sur une mystérieuse réalité. Dépasser celle-ci, ramener toute existence, à la pensée constituait la conquête décisive de l'idéalisme intégral.

Lachelier, le premier en France, nie que l'expérience justifie l'existence de la chose en soi (p. 24). L'idéalisme ramène ainsi l'objet au sujet, et ce, grâce à la « réflexion à priori ». La pensée crée le monde, le « construit » et par là, le rend intelligible.

Tel est le terrain préparé par Lachelier. Deux idéalismes anti-thétiques y prennent leur source. Hamelin construit dialectiquement l'univers suivant une nécessité logique. M. Brunschvicg découvre l'esprit en réfléchissant sur l'histoire des sciences. L'un recourt à la méthode synthétique de « Psychologie et Métaphysique », l'autre à la méthode analytique du « Fondement de l'Induction ».

Telles ne sont point les seules ramifications issues de l'idéalisme de Lachelier. L'auteur se borne à l'étude approfondie des systèmes d'Hamelin et de Brunschvicg, qui représentent à ses yeux les deux principales tendances de l'idéalisme français contemporain (p. 44). Elles sont fortement opposées. Le système d'Hamelin est « un idéalisme intégral, essentiellement constructeur et discursif » (p. 94). Au contraire, la philosophie de M. Brunschvicg présente comme caractères : « positivisme critique, immanence intégrale, spiritualité pure, unité absolue de la conscience dans ses différentes initiatives, évolution indéfinie de la raison » (p. 158).

Hamelin construit métaphysiquement la conscience, M. Brunschvicg dans son « épistémologie » (pp. 162-163) part du moi — en l'éliminant peu à peu — à la conquête de la pensée universelle.

L'idéalisme dialectique affirme des concepts, liés en une chaîne irréfragable. La philosophie de l'esprit les nie et maintient le jugement.

Dans le sillage de M. Brunschvicg se meuvent M. L. Weber (idéalisme logique) et M. Le Roy. M. Parodi et M. Le Senne (idéa-

lisme concret) s'inspirent d'Hamelin. Mais ces divers auteurs n'en ont pas moins un signalement commun. Ils affirment tous l'immanence universelle : la pensée réduit l'être, ou plutôt y renonce, car jamais l'idéalisme ne peut être un panpsychisme (p. 180). Mais ils rejettent le subjectivisme phénoménal, comme le subjectivisme pré-Kantien (p. 182). La Pensée est une Pensée pure, impersonnelle, législatrice suprême. Elle est à la fois immanente et transcendante. Aussi l'idéalisme contemporain préfère-t-il au donné de la réalité, le dynamisme de l'esprit, le devenir (la relation chez Hamelin, le renouvellement de la raison chez M. Brunschvicg, le changement chez M. Le Roy, le devoir chez M. Le Senne).

Tels sont les caractères de l'idéalisme français contemporain. Dans le livre 2<sup>m</sup>e, l'auteur décrit la résistance qu'il éprouve. Kant, nous l'avons vu, avait refusé de passer à un idéalisme intégral au nom de la chose en soi. Du réalisme partent aussi les critiques les plus fondées à cet idéalisme. C'est que l'idéalisme cède du réalisme (pp. 296 et ss.).

1°) Niant toute réalité extérieure, il doit chercher à l'intérieur de la conscience même la norme et la mesure des phénomènes. Il y a des états de conscience; mais pourquoi s'en tenir à certains faits privilégiés (éléments de la représentation)? Pourquoi cette nécessité? Pourquoi conférer l'universalité à ces éléments? On ne peut affirmer un concept sans lui conférer de l'être. L'idéalisme admet des « choses » non données à l'esprit, qui est supposé les connaître (critique de Lovejoy). En somme, la nature résiste à la pensée.

2°) L'idéalisme se refuse à être un solipsisme. C'est postuler l'accord des esprits, fonction d'une multiplicité de consciences. Cette thèse ramène au réalisme (Cresson).

Le monde ne peut donc se nier : il y a un objet. Mais il présente avec la pensée des éléments communs : il est intelligible et un. L'expérience, si elle éclaire sur la nature du réel, n'en est pas moins régie par le rationnel. L'idéalisme n'est jamais entièrement conséquent avec lui-même. Cette vérité, constatée par Hamelin et par M. Brunschvicg, en ce qui concerne les philosophies du passé, s'applique aussi aux systèmes contemporains. Réalisme et idéalisme sont solidaires (pp. 339-340). Entre ces doctrines opposées, il y a enfin place pour une attitude moyenne sauvegardant à la fois l'omnipotence de la pensée et la réalité de l'être.

Telle est la conclusion à laquelle aboutit M. Etcheverry. L'auteur, dans le livre 1<sup>er</sup>, se borne à rechercher l'influence kantienne sur l'idéalisme moderne en passant par Lachelier. La double méthode employée par ce philosophe annonce sans doute l'opposition Hamelin-Brunschvicg. Mais cette dualité peut se justifier partiellement du

rapport sur la philosophie de Ravaisson. L'influence de Renouvier n'est que rarement indiquée. Or, l'idéalisme français rejette le post-Kantisme. Renouvier dès 1854 opère le vrai retour à Kant, qui seul, permettra la majestueuse construction hamélinienne. Enfin le kantisme ne fournit pas la notion fondamentale à l'idéalisme. On eût souhaité que la permanence des problèmes idéalistes eût été montrée historiquement.

Le livre 2<sup>m</sup>, que nous avons à peine esquissé, faute de place, est plus que le premier centré autour des problèmes soulevés par l'idéalisme. Il constitue, sans conteste, la partie originale et profonde du travail. Par son objectivité parfaite et l'élégance de sa construction, cette étude nous semble mieux servir l'histoire de la philosophie française contemporaine que certains ouvrages répandus de M. Parodi et de M. Benrubi.

Sylvain DE COSTER.

PHILIPP FRANK : *Le principe de causalité et ses limites*. (Traduit par J. Du Plessis de Grenédan. Bibliothèque de Philosophie Scientifique, Paris, Flammarion, 1937.)

L'auteur, sous l'influence du livre de Hilbert (Grundlagen der Geometrie) avait publié en 1907 et 1908 deux écrits sur le principe de causalité. Il se refusait à admettre le principe de causalité comme un des axiomes de la mécanique et de la physique, parce qu'il renseigne moins, qu'on ne le pense, sur la réalité (pp. 6-7). L'œuvre présente opte pour un élargissement de ce principe. Si on veut l'énoncer sous une forme très générale, on est conduit à une proposition tautologique (p. 206). Veut-on l'appliquer au monde observable ? Il convient alors d'y introduire des expressions indéterminées telles que : simple, facile à exécuter, grandeur d'état, en petit nombre, etc.

Dans un premier chapitre l'auteur montre que les énoncés très généraux peuvent n'avoir aucun sens. Ainsi le principe d'inertie n'est vrai que si l'on indique au préalable les corps « par rapport auxquels celui qu'on considère ne peut de lui-même, changer sa vitesse » (p. 39). Si l'on s'attache aux perturbations subies par le mouvement d'inertie, on dira : A toute perturbation du mouvement d'inertie correspond une « cause » (p. 41). Mais ce terme est vague. On pourrait, tout aussi bien, envisager le principe d'inertie comme une convention portant sur l'emploi des mots « soustraits à toute influence extérieure » (§ 12 et p. 47 et ss.).



Mais le conventionalisme prétend que les énoncés les plus généraux de la science ne veulent rien dire au sujet du monde réel.

Qu'est-ce à dire au sujet de la validité du principe de causalité ? (chapitre VIII<sup>e</sup> et dernier).

1<sup>o</sup> Qu'en pratique on ne s'appuie jamais sur ce principe, énoncé dans sa forme générale.

2<sup>o</sup> Qu'on lui préfère la connaissance des connexions particulières.

3<sup>o</sup> Qu'il ne s'applique pas uniquement au temps.

4<sup>o</sup> Que la liaison entre événements joue cependant un rôle pratique important.

A titre d'exemple, le principe de la conservation de l'énergie, énoncé dans sa forme la plus générale, n'est pas utilisé dans la physique réelle. Il devrait être applicable à toutes les sortes d'énergie, même les inconnues. Or, celles-ci n'ont pas joué de rôle en physique (pp.270-271).

En fait, ce principe n'est d'usage que dans un certain nombre de cas (Ch. VIII, § 4). Il est plus près toutefois d'une proposition à portée réelle que le principe de causalité (Ch. VIII, § 5). Ceci prouve la carence de ce dernier principe.

Entre ces chapitres extrêmes, se placent les étapes de la démonstration de cette thèse.

1<sup>o</sup> Examen du relâchement observé, en physique, de la causalité rigoureuse (De Laplace à la mécanique des quanta).

2<sup>o</sup> Rejet du finalisme et du vitalisme.

3<sup>o</sup> Rejet du hasard dans la conception de l'univers par la science.

4<sup>o</sup> Des difficultés rencontrées dans l'établissement d'une formule générale du principe de causalité.

5<sup>o</sup> Du monde prétendu vrai.

L'examen du principe de causalité est entièrement préformé, selon nous, par un pragmatisme sous-jacent. Croyant au progrès de la science (p. 205), l'auteur rejette le formalisme kantien. L'expérience ne remplit pas le cadre vide de la causalité, sorte d'axiome invariable imposé à la raison. Elle précède la causalité. La science, issue de cette expérience, modifie dès lors ce principe, à chaque instant.

Sylvain DE COSTER.

FRANS VAN KALKEN, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles : *Commotions populaires en Belgique* (1834-1902). (Office de Publicité, Bruxelles, 1936.)

De tous les historiens belges contemporains, M. van Kalken est peut-être celui dont les œuvres se lisent avec le plus d'agrément. Le dessein qu'il a de nous instruire ne nuit pas, à celui, fort heureux, qu'il témoigne de nous distraire. Son récit alerte, sans lourdeur nous mène tout d'un trait où il veut nous conduire. Il sait l'art de mettre son propos en valeur par des accents, judicieusement choisis. L'anecdote, le détail pittoresque, la notation psychologique, tout se lie avec aisance qui emporte l'estime et la conviction.

L'on ne pouvait trouver meilleur narrateur de ces événements tumultueux de notre vie politique.

Une documentation sûre puisée dans les sources souvent trop abondantes de l'histoire contemporaine, un témoignage vivant pour certains d'entre eux, sont les éléments mis en œuvre dans cette peinture, modérée de ton, impartiale et nuancée, qui ne laisse pas, en toute occurrence de produire toutes les raisons pour et contre.

Le premier chapitre est consacré au sac d'avril 1834. L'atmosphère de ces troubles anti-orangistes, l'embarras où ils mirent le gouvernement, la bienveillance des autorités chargées de la répression, sont mis finement en lumière. Somme toute, l'opposition orangiste fut, comme on dit aujourd'hui liquidée, sans provoquer de convulsion grave. Le sentiment belge et la monarchie en sortirent raffermis.

Les manifestations qui s'échelonnent de 1857 à 1884 sont des épisodes de la grande lutte qui met aux prises le parti catholique et le parti libéral, et plus particulièrement les grandes agglomérations démocratiques, surtout la capitale et le gouvernement se livrant à des « tentatives de force » qui prennent l'allure de provocation. En 1857, le ministère De Decker veut faire passer la loi dite « des couvents », en 1871 d'Anethan prétend maintenir au poste de gouverneur du Limbourg un politicien compromis dans les affaires Langrand-Dumonceau. En 1884 le parti catholique a la malencontreuse idée de fêter sa victoire électorale par un cortège de « masses » à Bruxelles et c'est la plus épique des conduites de Grenoble qui est faite à ces vainqueurs rossés, battus et mécontents.

En 1899 d'ailleurs, un phénomène analogue se produit. Le ministère Vandepereboom veut atténuer les effets de l'extension du suffrage arrachée en 1893 par l'institution d'une représentation proportionnelle désavantageuse aux grandes villes. A ce nouvel excès de l'esprit de parti, Bruxelles répond vigoureusement et le gouvernement doit capituler.

Le « meeting anversoïis » de 1862 fut un échec. La révolte d'une seule commune, fut-elle de l'importance d'Anvers, ne pouvait réussir. Elle eut d'ailleurs consacré la victoire du particularisme le plus étroitement matériel sur l'intérêt du pays et de sa défense.

D'un tout autre caractère sont les troubles et les grèves de mars 1886. Ils furent durement réprimés. Ces poussées de désespoir d'une classe ouvrière opprimée et malheureuse inspirèrent suffisamment de crainte pour que la bourgeoisie, sans guère de distinction d'opinion, comprit la nécessité d'agir énergiquement et suffisamment de sagesse pour donner naissance à une législation ouvrière et sociale qui a pris les proportions que l'on connaît aujourd'hui. L'auteur, qui analyse avec beaucoup de finesse l'attitude des autorités et des forces chargées du maintien de l'ordre, marque cette fois, sans insister trop lourdement, le soutien moral qu'elles rencontrent dans les milieux n'appartenant pas à la classe ouvrière.

Les grèves générales à but politique de 1893 et de 1902 furent impopulaires encore qu'une bonne partie de l'opinion approuva une réforme du régime électoral et l'adoption du suffrage universel pur et simple. Ces mouvements qui comportèrent des épisodes sanglants furent en fin compte, si l'on envisage leurs résultats immédiats, des échecs. Ils contribuèrent à assagir le parti socialiste et à concentrer son attention sur son organisation matérielle et sur le renforcement de sa discipline.

Celui qui se donnera le plaisir de lire ces relations vivantes et colorées y puisera maint enseignement que la brève mais substantielle conclusion de l'auteur met en relief.

Dans les temps difficiles que nous traversons il y aura profit à constater à la lumière de ces faits de notre histoire contemporaine que notre pays n'a guère de sympathies pour la dictature de la rue non plus que pour celle du gouvernement abusant de la force. Le Belge a su « raison garder ». De récents événements semblent prouver qu'il n'a point perdu cette qualité. Sachons grè à M. van Kalken de nous l'avoir démontré avec autant de force et de talent. Avouons que parfois nous sommes un peu las des œuvres lourdes et des systèmes brillants ou prétendant à une profondeur souvent

pleine d'illusions. Une narration bien conduite et intelligemment commentée, sans étalage indiscret d'un appareil scientifique encombrant mérite d'être louée. Si de plus, elle comporte une haute leçon de bon sens et un réconfort à nos inquiétudes, l'auteur a droit avec notre estime, à notre reconnaissance.

J. L.

LEFEBVRE, G. : *Les thermidoriens* (Paris, Colin, 220 pp., 1937.)

Ce livre complète l'*Histoire de la Révolution française* d'Albert Mathieu. Les trois tomes en ont paru dans la même collection sous les n<sup>os</sup> 17, 52 et 93. Une mort prématurée — à 58 ans — empêcha leur auteur d'achever son œuvre. Personne ne pouvait s'acquitter de cette mission délicate mieux que l'historien qui, en collaboration avec MM. Guyot et Sagnac, fit paraître naguère la *Révolution française*, un des meilleurs volumes de la collection *Peuples et civilisations*.

Comme l'écrit dans l'avant-propos M. Lefebvre, en continuant l'œuvre d'Albert Mathiez, il a voulu rendre à la mémoire de son collègue trop tôt disparu « un hommage qu'il eût agréé » sans toutefois « abdiquer ses vues personnelles pour ne présenter qu'un pastiche. »

En onze chapitres, le savant professeur de la Sorbonne fait l'histoire des quinze mois qui se sont écoulés entre la chute de Robespierre et l'avènement du Directoire. Il ne néglige aucun des événements nombreux de cette période troublée : dislocation des groupements révolutionnaires, proscription des Jacobins, amnistie aux Vendéens, abolition du maximum, crise monétaire, terreur blanche, lutte contre l'Europe, expédition de Quiberon, constitution directoriale de l'an III, insurrection du 13 vendémiaire.

M. Lefebvre porte sur l'œuvre des thermidoriens un jugement sévère : « Il y eut, écrit-il, de la duplicité dans leur conduite; ils déclamèrent contre l'arbitraire du gouvernement révolutionnaire; mais, contre leurs adversaires, ils ne se soucièrent guère de la légalité; ils s'élevèrent contre la terreur rouge, mais ils organisèrent ou tolérèrent une terreur blanche, ils laissèrent le champ libre aux hommes d'affaires avides de spéculations scandaleuses et aux députés corrompus. Les historiens contempteurs des Montagnards admettent eux-mêmes que le règne de leurs ennemis ne présente ni beauté, ni grandeur » (p. 197). Toutefois il reconnaît, à leur décharge, qu'au milieu de difficultés presque inextricables ils ont

ébauché l'œuvre poursuivie après la dissolution de la Convention par le Directoire et par le Consulat. « Par delà l'essai de démocratie sociale des Montagnards, ils ont renoué avec la tradition de la Constituante qui voulut assurer la prédominance de la bourgeoisie. » « C'est à l'époque thermidorienne, par réaction contre l'esprit de l'an II que s'est éveillée dans la haute bourgeoisie française cette conscience de classe qui a caractérisé la monarchie de juillet (pp. 198-199). » C'est ce qui poussa les thermidoriens à renoncer à l'économie dirigée, à rendre la liberté à l'industrie, au commerce, à la finance, c'est-à-dire à la bourgeoisie urbaine.

M. Lefebvre montre aussi que les thermidoriens — qui, à certains points de vue, furent des précurseurs — furent aussi, notamment en matière scientifique, des continuateurs de l'œuvre esquissée par les Montagnards. A eux remonte la fondation de l'Ecole des services publics, devenue l'Ecole polytechnique; c'est en 1794 et en 1795 que furent créés le Conservatoire des arts et métiers, l'Institut des sourds-muets, le Bureau des longitudes, l'Ecole des langues orientales, le Musée des monuments français, l'Institut national, magnifique efflorescence, consécration du grand mouvement intellectuel du XVIII<sup>me</sup> siècle » (p. 205).

En somme, d'après leur historien, les thermidoriens ont annoncé une réaction sociale qui ne devait pas s'arrêter de longtemps; ils ont en même temps déchaîné, en s'abandonnant à l'inflation, un bouleversement social qui modifia profondément la structure de la bourgeoisie (p. 208). L'ancienne bourgeoisie du XVIII<sup>me</sup> siècle fit place à celle des « nouveaux riches » très inférieurs intellectuellement et moralement à leurs devanciers. Enfin, au point de vue spécialement politique, le système des thermidoriens aboutit finalement à faire de la dictature révolutionnaire une dictature militaire, le 18 brumaire.

On voit, par ces brèves indications, la richesse du livre de M. Lefebvre, où l'analyse des faits conduit à de larges synthèses, où l'action du politique sur l'économique et *vice versa* est toujours suivie avec soin. Une bibliographie sommaire, mais au courant des travaux les plus récents complète heureusement cet excellent volume, savant, pittoresque et précis.

L. L.

Ph. SAGNAC, B. MIRKINE-GUETZEVITCH et A. PIERRE :  
*Cahiers de la Révolution française*; sixième cahier : *Le Droit public de la Révolution*, par Joseph Barthélémy et M. Mirkine-Guetzévitch. (Un fascicule in-8° de 92 pages, Paris, Sirey.)

Nous signalons, avec plaisir, à l'attention du monde savant, cet intéressant volume, publié sous les auspices du *Centre d'études d'histoire de la Révolution*, qui est, comme on sait, rattaché à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Les articles insérés dans les cinq premiers cahiers permettaient déjà d'émettre une appréciation très favorable sur la production du *Centre* et les mérites de ses savants collaborateurs. Le nouveau fascicule de la collection apporte, avec une préface du professeur Sagnac, deux travaux du plus vif intérêt : *Les principes financiers de la Révolution*, par le professeur Joseph BARTHÉLEMY, membre de l'Institut, et *Le gouvernement parlementaire sous la Convention*, par le professeur B. MIRKINE-GUETZÉVITCH, secrétaire général de l'Institut international de droit public. Il est impossible de résumer ces travaux dans une brève notice. Les principes fiscaux, dont la Révolution s'est inspirée, ont continué à dominer les législations française et belge jusqu'à la Grande Guerre. Beaucoup de traits de l'histoire monétaire, de 1789 au Consulat, présentent une frappante analogie avec ceux de l'histoire monétaire de notre époque.

Le professeur MIRKINE-GUETZÉVITCH montre, avec beaucoup de perspicacité, que les origines du gouvernement parlementaire ne sont pas exclusivement anglaises. Mirabeau et Danton ont compris la technique parlementaire moderne. Le Comité de salut public n'était au fond qu'un « ministère responsable » comme l'a reconnu Aulard. Assurément, le parlementarisme de cette époque est « *sui generis* », déclare Mirkine-Guetzévitch. Mais sa véritable nature *juridique* est lumineusement dégagée par le savant auteur.

Souhaitons qu'il écrive quelque jour l'exposé d'ensemble que méritent l'étendue et la complexité du sujet et que nul, mieux que lui, n'est préparé à nous donner.

H. R.

*Revue d'histoire politique et constitutionnelle*. (1<sup>re</sup> année, n° 1, janvier-mars 1937. Librairie du Recueil Sirey, Paris.)

Quatre membres du Conseil de Direction de l'Institut International d'histoire constitutionnelle, MM. Joseph Barthélemy, membre de l'Institut, Gidel, Mirkine-Guetzévitch et Sagnac sont les directeurs de cette nouvelle revue. Dans l'avertissement au lecteur,

M. Joseph Barthélemy expose, en cinq pages verveuses, les motifs de son éclosion : l'histoire constitutionnelle est non seulement ignorée de l'électeur moyen mais même des élites. Elle pénètre peu dans les palais législatifs. Et cependant, les souvenirs de ces assemblées « se pressent en telle foule » dans la mémoire du préfacier que, *currente calamo*, il pourrait en former un « bêtisier aussi opulent que celui de Bouvard et Pécuchet » ! D'autre part, les professeurs de droit constitutionnel, les juristes, font trop souvent de l'histoire constitutionnelle une « histoire d'abstractions sans réalité et sans vie ». Or, il y a « l'étreinte des réalités », les hommes qui « torturent un article écrit noir sur blanc pour le mettre en accord avec leurs volontés, leurs ambitions, leurs passions, leurs erreurs. » Il faut donc écrire l'histoire des assemblées et des constitutions. C'est pourquoi la Revue « prévoit et organise la collaboration des juristes 100 % et des juristes de race moins pure ». Dirai-je que ces derniers — appelons-les « les historiens » — ont rarement été conviés à pareille fête !

Au bref, il s'agit donc d'une amicale collaboration entre des juristes qui reconnaissent avec modestie le rôle des historiens et des historiens qui admettent avec non moins de vergogne qu'il est bien dangereux pour eux de s'aventurer au sein de l'histoire institutionnelle sans contact sérieux avec les méthodes juridiques. L'effort est méritoire.

Les fondateurs de la Revue, dit M. Barthélemy, ne dissimulent pas leur « foi démocratique, leur croyance libérale, leur attachement aux Droits de l'Homme ». Ils frémissent devant les injustes attaques dirigées contre « le grandiose édifice élevé par la Constituante. » Mais ils ont confiance. Un tournant dangereux ne signifie pas forcément une course à l'abîme. Et M. Barthélemy de rappeler avec humour le joli mot que le doyen de Westminster attribuait à Adam, chassé du paradis terrestre : « Vois-tu, Eve chérie, nous vivons à une époque de transition. »

Le premier numéro de la *Revue* a réuni de brillantes collaborations. Je relève dans le sommaire les noms de Millerand (1), d'Alcala Zamora (2), de Paul Matter (3), d'André Siegfried (4), de Van Eysinga (5), de sir Maurice Amos (6). Notre compatriote Paul

---

(1) Les premiers jours de la III<sup>e</sup> République. Les deux amendements Wallon. 7 pp.

(2) L'élaboration de la Constitution espagnole du 10 décembre 1931, 15 pp.

(3) Sur l'étude du droit constitutionnel, 4 pp.

(4) Le statut international du Canada, 16 pp.

(5) Le pont entre le droit constitutionnel de la république des Provinces-Unies et celui d'après 1813, 16 pp.

(6) La Constitution de l'Inde, 15 pp.

Harsin y a inscrit quelques pages d'un tour heureux sur la « Constitution belge de 1831 et la responsabilité ministérielle ». Il faut évidemment souhaiter avant tout que les apports des constitutionnalistes et des spécialistes de l'histoire parlementaire ne soient par un témoignage de sympathie éphémère, mais qu'ils se maintiennent actifs et réguliers. La rubrique « bibliographie » gagnera à être plus étoffée dans la suite. Ajoutons que l'imprimeur Thone, de Liège, a consacré des soins attentifs à l'impression et à la mise en page. En résumé, un début heureux, intéressant et sympathique.

FRANS VAN KALKEN.

G. MOSCA : *Histoire des doctrines politiques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. (Paris, Payot, 1936. Bibliothèque politique et économique.)

Nous ne connaissons l'ouvrage de M. Mosca que par la traduction détestable de M. Gaston Bouthoul. Aussi, notre critique portera-t-elle uniquement sur le fond de ce livre.

Le sujet est audacieux : réunir en un volume ce que l'homme a pensé et écrit sur l'organisation politique. Il y avait matière à une œuvre passionnante. Quelle désillusion ! Les chapitres consacrés à l'antiquité ne sont que le résumé médiocre de la « République » et de la « Constitution d'Athènes ». La doctrine politique des peuples orientaux est réduite à des lieux communs sans originalité sur le despotisme des princes et le pouvoir des satrapes. Enfin, l'exposé des théories modernes est précédé d'une notice biographique des auteurs qui achève de donner au livre un style « Larousse » du plus mauvais effet. En délaissant ces généralités qui sont de mise dans un dictionnaire, l'auteur aurait pu pousser plus loin sa critique et s'adresser au spécialiste. Peut-être ne l'a-t-il pas voulu ? Le manque de vie et d'intérêt de son œuvre tient à des causes plus profondes.

En politique, M. Mosca ignore l'histoire. Il ne rattache les théories qu'il expose aux événements contemporains que lorsqu'il est impossible de faire autrement. Dans la majorité des cas, il se borne à résumer des livres. Pas un mot du spectacle que l'auteur avait sous les yeux, ni du rôle effectif qu'il peut avoir joué dans le gouvernement de son pays. Les disputes entre théoriciens prennent l'allure de querelles abstraites et vides de sens.



En outre, M. Mosca n'est pas historien. Il découpe l'histoire en tranches, il sépare les théories au lieu de les relier entre elles. Aucun souci de marquer les points communs, de noter les filiations et les influences. M. Mosca ne sait rien de cette mission essentielle de l'historien. De là, des lacunes considérables dans son livre. Les civilisations pré-colombiennes, la démocratie parlementaire, les Etats-Unis, les Républiques sud-américaines, les Dominions, l'U. R. S. S. sont passés sous silence. L'auteur ignore tout des problèmes posés par la colonisation aux diverses époques de l'histoire. La S. D. N. lui est indifférente. Croirait-on que, dans un livre où il est question presque uniquement de l'Europe, les noms d'Erasmus et de Kant sont à peine cités?

A son ignorance de l'histoire et de la mission de l'historien, M. Mosca ajoute une erreur plus grave encore : Il applique dans son ouvrage le principe de la distinction entre la politique intérieure et la politique extérieure des Etats. Cette règle est peut-être une excellente maxime pour un diplomate. Elle est inadmissible chez un historien. Politique intérieure et extérieure ne sont que les deux faces d'une même activité, celle de l'Etat. Elles réagissent constamment l'une sur l'autre. La chute de la féodalité, la constitution des grands Etats européens, la Révolution française sont des phénomènes qui intéressent le continent tout entier. Chez M. Mosca, les théoriciens de l'absolutisme et les penseurs socialistes sont groupés par nationalités. Le libéralisme est complètement ignoré. M. G. Bouthoul n'aurait sans doute pas parlé dans sa préface, d'une « critique scientifique rigoureuse », s'il s'était donné la peine de lire avec attention le texte qu'il traduisait.

Enfin, M. Mosca nous expose ses idées personnelles : la théorie de la classe dirigeante politique. Toutes les formes de gouvernement se ramènent à une formule à deux éléments : composition et mode de renouvellement de la classe dirigeante, croyance ou sentiment généralement accepté sur lesquels elle fonde son pouvoir. Ainsi, M. Mosca distingue deux systèmes où l'autorité se confère du haut vers le bas : le féodal et le bureaucratique. A ces formes dites autocratiques; il ajoute l'Etat-cité hellénique ou médiéval où l'autorité se confère du bas vers le haut. La démocratie est un système mixte, bureaucratique quant à l'administration, démocratique quant au pouvoir. Le suffrage universel est fatal à cette institution. Il lui enlève la force. Nous touchons ici au point crucial du problème. M. Mosca classe les systèmes politiques d'après le degré de force et de cohésion qu'ils confèrent aux communautés nationales. Il reconnaît que, parfois, les régimes libéraux déploient une force extraordinaire (p. 328). Mais il reproche

à la féodalité de réussir très difficilement à coordonner d'une manière stable l'activité de tout un peuple vers des fins uniques, qu'elles soient d'ordre civil ou militaire (p. 323). Il se prononce en définitive pour un régime mixte à prépondérance autocratique.

La théorie de la classe dirigeante politique contient une grave équivoque. A certains moments, M. Mosca emploie le mot « élite ». A d'autres, il semble que la « classe politica » se limite aux individus qui détiennent le pouvoir. Il y a là une contradiction. Dans une société, l'élite comprend aussi bien les tenants de l'opposition que ceux de la classe dirigeante. C'est l'ensemble des hommes cultivés d'opinions sincères. M. Mosca laisse planer sur cette question un doute persistant.

En outre, il esquive le problème qui est au fond du drame politique : dans quel sens doit être employée cette force établie dans la société? Doit-elle servir au bien commun? Peut-elle s'ériger en activité indépendante? Dans quel but, l'individu doit-il s'efforcer de se dépasser? Bien-être des individus ou raison d'Etat, voilà la question fondamentale que M. Mosca n'effleure même pas. Utilitarisme ou dogmatisme, c'est le problème central en religion, en droit, en morale. La politique est la réunion de tout cela.

Dans son ensemble, l'ouvrage de M. Mosca est superficiel. Quelques bonnes pages sur le positivisme et sur le racisme ne rachètent pas la médiocrité générale de son travail.

Adrien LEDENT.

*Annuaire interparlementaire* de 1937. (Librairie du Recueil Sirey, Paris, 244 pp.)

L'Annuaire interparlementaire de 1937, publié sous le patronage de l'Union interparlementaire et de l'Institut International de droit public, par MM. Léopold BOISSIER et MIRKINE-GUETZÉVITCH, entre dans sa septième année. Comme de coutume, cet élégant petit volume, vrai « Gotha » de la vie constitutionnelle et législative des peuples, se présente à tous les spécialistes des temps ultra-contemporains comme le plus précieux, le plus indispensable des instruments de documentation. Pour les pays où aucun changement constitutionnel n'est survenu, l'Annuaire prie le lecteur de se reporter aux rubriques des années antérieures (depuis 1932). L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Empire britannique, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Suisse et l'U. R. S. S. se disputent les rubriques les plus copieusement alimentées. La France bat le record avec

vingt-trois pages. C'est évidemment trop dans un Annuaire de caractère universel. L'Ethiopie, bien que le texte du décret qui l'annexe à l'Italie soit intégralement imprimé, n'est pas encore effacée de la liste, par respect pour les scrupules de la Société des Nations. Avec les renseignements que l'Annuaire contient, un historien pressé pourrait déjà consacrer à l'Espagne en révolution quelques pages substantielles, encore que le général Franco n'accède, dans ce travail qui se veut rigoureusement objectif, que par une bien petite porte. Le caractère minutieux du recueil de MM. Boissier et Mirkine apparaîtra dans toute sa plénitude quand j'aurai communiqué au lecteur ces deux annonces : la république de Libéria a, le 17 décembre 1936, renoué des relations diplomatiques — rompues depuis cinq ans — avec l'Angleterre; le royaume de Saoudieh a pour roi Abdoul-Aziz III-ibn-Abdoulrahman-ibn-Feisal-ibn Saoud.

FRANS VAN KALKEN.

J. ESCARRA : *La Chine. Passé et présent.* (Paris, Colin, 1937, 213 pages.)

M. le professeur Escarra, de la Faculté de Droit de Paris, est un spécialiste des choses d'Extrême-Orient. Chargé de cours à l'Institut des Hautes Etudes chinoises, il est conseiller du gouvernement de Nankin; et il a publié depuis vingt-cinq ans de nombreux travaux consacrés aux institutions juridiques de la Chine : le *recueil des sommaires de la jurisprudence de la Cour suprême chinoise*, une *traduction du Code pénal chinois*, le *droit chinois*, etc.

Sa compétence toute particulière lui a permis de condenser, dans son nouveau livre, en un peu plus de deux cents pages, une foule d'indications relatives à la géographie de la Chine, à son état démographique, à son histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, à la linguistique, à la vie religieuse, à la pensée philosophique, à la littérature, aux arts, aux sciences. Dans le dernier tiers du volume, l'auteur étudie la reconstruction actuelle de la Chine, aux points de vue social, politique, technique, au point de vue aussi des relations internationales.

« Le sujet est d'une telle ampleur, la place m'est si mesurée, qu'entreprendre ce travail m'apparaît une gageure » (p. 6), écrit M. Escarra. Assurément, sa tâche était extrêmement difficile. Mais l'auteur a su s'en acquitter avec maîtrise, soutenu par le désir de donner au public une œuvre substantielle et objective. « Des milliers de livres et d'articles ont été écrits sur la Chine. Il en est peu que

l'on puisse recommander sans réserves. » Et pourtant, il faut faire connaître à l'Occident l'histoire, la civilisation, la politique chinoises. Car « la question d'Extrême-Orient sera un jour pour le monde aussi lourde d'angoisses que la question d'Orient. Autour de la Chine, centre du problème, gravitent depuis un siècle des luttes d'influence qui risquent de se transformer en conflagration universelle... L'accession de la Chine au statut d'un grand Etat moderne est un événement inéluctable, quelles que soient les modalités de sa réalisation, si lointaine qu'en soit l'échéance ».

Le livre indispensable à ceux qui veulent connaître exactement le monde chinois, nous croyons bien que M. Escarra vient de nous le donner. Sans dissimuler ses sympathies, il a su garder dans son exposé une objectivité toute scientifique; qu'on lise par exemple, les pages remarquables où il s'applique à préciser les caractères physiques et moraux du peuple chinois (pp. 62-67); ou encore celles où il décrit la reconstitution politique qui a suivi la période de guerres civiles et d'anarchie qui s'est prolongée jusqu'en 1928 (pp. 161-175).

L'œuvre de M. Escarra n'est pas seulement un excellent vade mecum, une mine de renseignements précieux, complétés par une bibliographie choisie où figurent notamment les œuvres « classiques » de M. Cordier et de M. Grousset; il aboutit aussi à une conclusion synthétique dont il n'est pas besoin de souligner l'importance.

L'auteur se demande si la Chine est capable d'opérer sa réorganisation comme elle l'entend : « Les forces de passivité et d'inertie qui sont un des caractères de cette civilisation massive, ne sont-elles pas éternellement destinées à contrarier les aspirations même les plus vigoureuses vers ce dynamisme où nous voyons une des lois de la vie des Etats modernes? Le passé rend-il impossible tout espoir en l'avenir? » (pp. 204-205). Sur cet avenir, M. Escarra se refuse à faire des prédictions; mais, à bien le lire, il incline vers un optimisme raisonné : « Le passé n'est pas aboli — heureusement — et il ne pourrait l'être. Mais la conscience collective tend lentement à s'enrichir d'éléments nouveaux appelés à compléter les lacunes des principes séculaires. Les principes vivent, qui ont fait la puissance de la civilisation confucéenne. Grâce à eux, l'unité fondamentale de la Chine doit permettre à la reconstruction chinoise de se poursuivre harmonieusement » (pp. 207-208). Et l'auteur fait siennes les paroles de Mgr de Guébriant, parfait connaisseur des choses chinoises, proclamant « l'aptitude de ce magnifique peuple chinois à redevenir une nation grande entre les plus grandes. »

La *Chine, passé et présent*, est le 202<sup>e</sup> volume de la collection Armand Colin. Par ses qualités de fond et de forme, il mérite une des meilleures places dans cette imposante série. Il est bien fait pour rendre des services à ceux qui veulent acquérir « la connaissance de l'Est. »

L. L.

JEAN GIONO : *Refus d'obéissance*. (Paris, Gallimard, 1937. Editions de la Nouvelle Revue Française.)

Cette plaquette de quatre-vingt-dix pages contient un article contre la guerre publié en novembre 1934 dans la revue « Europe » et quatre chapitres inédits du « Grand Troupeau ». Ces derniers sont d'un écrivain au style vigoureux et direct. Rien ne tempère la description crue et vraie des horreurs de la guerre. La « Bataille du Kemmel » laisse une impression hallucinante... et désespérée. Car M. Giono oublie son lecteur. Sa protestation est tout égoïste. Après avoir proclamé sa haine légitime de la guerre « que l'on ne peut oublier », après avoir montré son visage inhumain, il laisse le lecteur seul devant l'effroyable question : Peut-on supprimer la guerre? Que faut-il choisir? Mon gagne-pain ou la révolte? Cette question, s'ouvre comme une plaie béante sous le front de tout homme civilisé, dans les rare moments où il est seul avec lui-même. M. Giono la pose dans des termes rudes et cinglants. Il martèle nos tempes des pages durant. Il ne répond rien à nos questions.

Certes, son livre contient une diatribe contre l'état capitaliste et un mot d'ordre : révolution. Mais dans quel sens? Par quels moyens la génération d'après-guerre pourrait-elle accomplir ce que M. Giono avoue avoir été incapable de faire? La question reste toujours sans réponse. On se demande même si M. Giono guiderait ceux qui viendraient à son appel. Il leur répondrait sans doute comme à ses amis qui s'inquiètent de son individualisme stérile :

« Et chaque fois que je sortais sur les chemins de la terre, je rencontrais des petits enfants aux cheveux follets qui jouaient avec des herbes et je savais que tout ça n'était que viande bouchère et il n'y avait donc plus qu'à pleurer. » (p. 17.)

La lecture de ce livre déçoit le lecteur réfléchi. On rencontre à chaque page, sous les termes énergiques, une irritante passivité placée sous le signe de Tolstoï et d'un christianisme vague et fumeux. A quoi servirait que chacun se renferme dans sa coquille et refuse l'obéissance? Sans lien avec les autres, il serait brisé.

Et si tout cela est écrit pour nous apprendre que M. Giono, littérateur français, est un pacifiste d'une espèce unique dont il est le seul représentant, à quoi bon?

Faites la révolution, nous dit M. Giono. Mais sans moi, bien entendu! Car « les grands remous, tout claquants d'étendards et de fumées, marchent dans les chemins qui conduisent aux batailles ». S'il connaît quelque autre voie, M. Giono aurait pu nous l'indiquer.

Adrien LEDENT.

*L'Université de Liège, 1817-1935. Rectorat de l'Université. (Trois volumes de 829, 643 et 410 pages, 1936.)*

La plus grande partie de cette œuvre collective est remplie par les nombreuses notices biographiques consacrées aux membres du corps enseignant de l'Université de Liège, à ceux qui ont disparu et aux vivants encore en fonctions ou retraités. Parmi ces notices, il en est qui sont du plus vif intérêt, telles, par exemple, celle d'Eugène Hubert (par M. Magnette); de Henri Pirenne (par M. Harsin); de Godefroid Kurth (par M. Closon). C'est M. le professeur L. Halkin qui s'est chargé de la délicate mission de recruter les collaborateurs des trois volumes et de grouper leurs contributions.

Le tome premier contient les notices des maîtres des Facultés de philosophie et lettres, de droit et de l'école des sciences commerciales et économiques; dans le deuxième ont pris place les notices relatives aux professeurs de la Faculté des sciences et de la Faculté technique; à la Faculté de médecine a été réservé le dernier volume.

Le tome premier s'ouvre par une introduction due à M. P. Harsin, professeur à la Faculté de philosophie et lettres. L'auteur la qualifie trop modestement : « une esquisse sèche et incomplète ». En réalité il a réussi, en moins de cent pages, à retracer l'histoire de l'Université de Liège depuis 1817, année de sa création, toute la série des transformations, des extensions qui l'ont conduite à sa prospérité actuelle. Tout l'essentiel est dit, rien d'important n'est oublié; et la masse des détails ne nuit pas à la claire vision de l'ensemble.

M. Harsin a successivement étudié le passé de l'Université de 1817 à la Révolution de 1830; de 1830 à 1835, année de la reconstitution de l'Université; de 1835 à 1849, date du vote de la deuxième loi organique de l'enseignement supérieur; de 1849 à 1876, époque de la mise en vigueur de la troisième loi; de 1876 à 1890 (quatrième loi); de 1890 à 1929 (cinquième loi); de 1929 enfin à 1935.

Il fait remarquer d'ailleurs que « si l'on admet que le critère de la valeur d'une Université doit se chercher dans la portée scientifique de son enseignement », c'est la période 1870-1875 qui a marqué un véritable tournant dans l'histoire de l'Université de Liège. Signalons parmi les pages les mieux venues de l'introduction celles qui concernent les années de la grande guerre (pp. 70-72) et celles qui passent en revue les cercles et groupements divers qui entourent l'Université (pp. 86-88). A l'introduction vivante, précise, substantielle de M. Harsin sont joints des tableaux indiquant le mouvement de la population estudiantine (259 étudiants en 1817, 2534 — soit dix fois plus — en 1935), les noms des chefs successifs de l'Université (le recteur actuel, M. J. Duesberg, exerce ses fonctions depuis 1927, fait exceptionnel dans les annales de l'enseignement supérieur de l'Etat (1) ; les chiffres des diplômés légaux ; les listes des docteurs spéciaux, des agrégés de l'enseignement supérieur, des lauréats des concours universitaires et des bourses de voyage, celles des cours de facultés et écoles (avec les dates de leur création), celles des professeurs actuels avec leurs attributions, du personnel des instituts universitaires, etc. On voit par ces brèves indications toute l'importance des volumes publiés par l'Université de Liège ; et l'on peut apprécier les services qu'ils rendront à ceux qui s'intéressent à la vie de nos grandes institutions de haut enseignement.

*Collection des deux textes.* (Paris, Payot.)

Il est banal de répéter que la connaissance des langues étrangères devient de plus en plus nécessaire dans la vie moderne, et, pour ma part, au cours d'une carrière assez longue, je n'ai cessé d'encourager tout effort fait par de jeunes étudiants ou de jeunes filles pour acquérir mieux que de simples notions de langues mortes comme le sanskrit, le zend, le grec classique et le latin, ou langues vivantes parlées par une quelconque communauté européenne.

C'est pourquoi j'ai plaisir à signaler l'initiative prise par la librairie Payot, de Paris, de publier des textes de bons auteurs étrangers, accompagnés d'une traduction française précise. Sans songer à épuiser la liste des volumes édités jusqu'à ce jour, je dirai que j'ai lu ou relu dans ces conditions nouvelles, de Dickens

---

(1) Voir à ce propos l'introduction, pp. 82-83.

deux petits chefs-d'œuvre, *A Christmas carol* et *The Cricket of the Hearth*, — de Gogol, *Tarass Boulba*, — de Tolstoï, *Deux Hussards*, — de Tourgueniev, *Assia*, — du crétois Jean Kondylakis, *Hotan imoun daskalos = Maître d'école*, — de Maria-Eugenia Celso, *Vicentino* (en portugais), — de Cezar Petresco (roumain), *Aranca, Stima Lacurilor = Aranca, La Fée des Lacs*, — de Ladislav Reymont (Polonais), *Journal d'une jeune Polonaise*.

La collection mérite toute approbation et tous les encouragements.

Emile BOISACQ.

VEDEL, V. : *Deux classiques français vus par un critique étranger. Corneille et son temps. — Molière*. Traduit du danois par M<sup>me</sup> E. Cornet. (Bibliothèque de littérature comparée, tome 104, 1 vol., Paris, Champion, 1935, 520 pp.)

Dans ce volume consacré par un écrivain danois à Corneille et Molière, l'auteur nous fait connaître les motifs de son choix. C'est d'abord, parce que, écrit-il, le théâtre nous « donne l'expression artistique la plus pure de la vie intellectuelle » (*Intr.* p. 7.) C'est ensuite parce que Corneille et Molière représentent la vie intellectuelle française du 17<sup>me</sup> siècle et développent l'art dramatique « dans une direction particulière, à la fois originale et typique. » (*Intr.* p. 8.)

Cela dit, l'auteur entreprend l'étude, minutieusement fouillée, de *Corneille et de son temps* (pp. 11 à 235) et de *Molière* (pp. 239 à 511).

Un aperçu historique sur l'état de la France à l'époque de Corneille nous fait voir l'influence que les luttes politiques et religieuses de ce temps exercèrent sur l'esprit du dramaturge rouennais, de même que sur les œuvres de Montluc et d'Agrippa d'Aubigné, où se manifeste *l'esprit Cornélien avant Corneille* (p. 27).

L'art aussi y a sa part; soit dans la construction des églises ou des palais, soit en peinture où l'on se sépare du baroque pour incliner vers le classique (Poussin). Cette tendance se manifeste aussi dans les *mœurs et la vie mondaine*. C'est l'époque de Voiture, dont les *Lettres* « constituent la forme la plus brillante de cet art de la Conversation, de la Causerie et de la Correspondance » (p. 45). C'est l'avènement du règne de *l'honnête homme*.

Quel est l'état de la littérature, prose et théâtre, peu avant Corneille? C'est l'époque de *l'Astrée*, des bergeries, du *Roman comique*, de la pastorale dramatique, de la tragi-comédie, genres littéraires auxquels va se substituer bientôt le drame « régulier ».



L'auteur étudie successivement : *les Comédies de Jeunesse* (*Mélite, la Galerie du Palais*), *les sept premières tragédies* : (*Médée, le Cid, Horace, Polyeucte, la Mort de Pompée, Cinna, Rodogune*.) Pour chacune de ces pièces il analyse les sources, les caractères des héros.

A l'étude des Comédies de jeunesse et des sept premières tragédies, succède, celle des *Comédies héroïques* : (*Tite et Bérénice, Nicomède*).

M. Vedel suit la même méthode pour l'étude de Molière. Il lui consacre la seconde moitié de son ouvrage. A l'analyse des œuvres il joint un portrait du moraliste et du poète, dont l'œuvre entière est un miroir fidèle de la vie par sa diversité, sa richesse de ton, par l'enchaînement logique des faits.

L'auteur montre combien les pièces de Molière conservent dans notre société contemporaine toute leur actualité pleine de saveur.

Ajoutons enfin, pour conclure, que Mme E. Cornet, la traductrice de ce volume, nous a offert un texte à ce point agréable à lire, que l'on pourrait croire écrit, dès l'abord, en français, le livre substantiel et intelligent de M. Vedel, où se révèle un connaisseur très averti de la littérature française.

M. L.

MADELEINE M. CAZAMIAN : *Le Roman et les Idées en Angleterre*.  
(Paris, 1935.)

M<sup>me</sup> M. Cazamian publie, sous les auspices de la Faculté des Lettres de Strasbourg, une étude de vaste envergure qu'elle consacre au roman et aux idées en Angleterre depuis 1860 jusqu'à nos jours. Dans un premier volume, l'auteur avait examiné le retentissement de la pensée scientifique sur la littérature de 1860 à 1890. Le second et dernier paru recouvre en partie la même période mais il s'attache, au contraire, à ceux des écrivains qui combattant l'intrusion de la science dans le domaine de l'art, rejetèrent le réalisme et affirmèrent les droits de l'art « pour l'art ». « L'anti-intellectualisme tout comme l'intellectualisme s'exprime par des théories et des systèmes... En fait jamais le rôle de la critique en littérature n'avait encore été aussi grand qu'alors (1880-1890); jamais les écrivains n'avaient encore été aussi conscients, aussi généralement portés à exposer et discuter les questions de principes et de technique. » Telle est l'idée maîtresse qui dicte à M<sup>me</sup> Cazamian

sa méthode de travail. Il ne s'agit donc point de retracer l'histoire du roman ni de faire simplement œuvre de critique d'art. C'est à l'analyse du climat intellectuel et moral d'où jaillit l'œuvre d'art que s'attache l'auteur. « Etudier le roman à la lumière des idées qu'il exprime ou qu'il suppose, le rattacher aux théories contemporaines et définir les notions anciennes ou nouvelles, empruntées ou originales, dont il enrichit l'histoire de la pensée... » voilà, dans les termes mêmes de son auteur, le but de cet ouvrage.

Une large synthèse intitulée « La revanche de l'art » constitue une introduction à l'étude plus approfondie de l'esthétisme sous ses divers modes, esthétisme évolutionniste (Vernon Lee, Lafcadio Hearn) d'abord, esthétisme social (William Morris) ensuite. Suivent les chapitres consacrés à l'esthétisme intuitionniste (Walter Pater, Oscar Wilde), à l'esthétisme décadent (les périodiques et le *Yellow Book*, etc.). Le volume s'achève sur une analyse des rapports de l'esthétisme avec la Renaissance Celtique (Yeats, Mac Leod...) et une étude de George Moore.

Ainsi M<sup>me</sup> Cazamian groupe-t-elle avec beaucoup de lucidité les écrivains dont l'œuvre trahit avec une acuité exceptionnelle l'action réciproque de la critique sur l'œuvre d'art. L'on chercherait en vain parmi les romans dont s'occupe l'auteur le souffle uni et large qui anime un Tolstoï ou un Thomas Hardy. Oscar Wilde est plus extravagant qu'héroïque, George Moore plus libertin que passionné. *Marius l'Epicurien*, le bréviaire des écrivains des *nineties*, est un roman d'idées. Chez ces esthètes au cœur de qui les grandes traditions spirituelles fléchissent, la passion reste inconnue encore que passionnément recherchée. Trop souvent l'unité de la personne humaine elle-même est menacée, les dédoublements possibles de la personnalité s'imposent comme un thème favori. L'on songe au *D<sup>r</sup> Jekyll and M<sup>r</sup> Hyde* d'un Stevenson, au *Dorian Gray* d'un Wilde ou au *Grand Dieu Pan* d'un Machen.

Il faut donc louer M<sup>me</sup> Cazamian d'avoir examiné à la lumière des idées, une génération tourmentée par les excès de l'introspection. La contribution la plus précieuse des *nineties* restera sans doute cet ensemble d'études esthétiques que constituent les *Etudes sur la Renaissance* de Pater, les *Intentions* d'Oscar Wilde, les *Hiéroglyphes* de Machen et l'œuvre critique de Moore. Ajoutons les romans d'idées tels que le *Marius l'Epicurien* de Pater et l'admirable *Brook Kerith* de Moore. C'est l'époque où des esprits subtils conclurent, peut-être en désespoir de cause, que la musique où forme et fond forcément se confondent est le plus parfait des arts et qu'en littérature, la critique l'emporte sur la

création puisqu'elle suppose devant l'œuvre d'art une sublimation analogue à celle que fait subir le poète à la réalité.

L'œuvre de M<sup>me</sup> Cazamian nous offre une synthèse à la fois claire et suggestive d'une époque où l'esprit critique s'exalte aux dépens de la production originale. Il faut savoir grè à l'auteur de sa prodigieuse érudition. *Esthétisme et Anti-intellectualisme* s'adresse à un public de lettrés. Il est pourvu d'un index fort utile et d'abondantes citations dont certaines, mettant en relief les qualités formelles de leur auteur, sont à dessein reproduites dans le texte anglais. Mais la précision de M<sup>me</sup> Cazamian s'accompagne d'un don exceptionnel; elle éveille la curiosité du lecteur et met l'accent sur des œuvres trop peu lues. Signalons en particulier sa mise en valeur du petit volume critique de Machen, *Hiéroglyphes*.

Françoise DONY.

WLADIMIR WEIDLE : *Les Abeilles d'Aristée*. (Essai sur le destin des Lettres et des Arts. Collection Les Iles. Desclée de Brouwer et C<sup>ie</sup>, Paris.)

M. W. Weidlé, dans cet ouvrage fort documenté et très intéressant par là-même, s'efforce, comme l'indique le sous-titre, de porter un jugement d'ensemble sur l'art de notre époque. Ce jugement, disons-le immédiatement, n'est guère favorable. L'auteur, au cours de son analyse, adresse à certains mouvements d'art contemporains des reproches parfaitement justifiés. Dans l'ensemble, il constate, à la suite de beaucoup d'autres critiques ou essayistes, un renoncement à l'humain tant dans les arts que dans les lettres; d'où la décadence de ceux-ci. Cette opinion sur l'art contemporain est presque devenue, à l'heure présente, un lieu commun. Chacun se plaint du manque d'humanité des œuvres d'art et s'efforce de le montrer. On s'aperçoit que chacun appelle « humain » dans l'art, le système de valeurs qui lui est propre. On demande à l'œuvre d'art d'être un « document humain » mais on exige que le document humain soit conforme à la manière même dont on conçoit la vie.

M. Weidlé proteste, il est vrai, avec raison, contre cette thèse qui fait de l'art un simple reflet de la réalité et il proteste au nom de l'autonomie de la création artistique. — Signalons, en passant, la marque sur M. Weidlé, de la pensée de Benedetto Croce —. Ce manque d'humanité de l'art, il l'attribue à la toute puissance du rationalisme qui mécanise la vie et tue toute spontanéité. Par delà le rationalisme l'auteur s'en prend même à la science.

Ni la science ni le rationalisme n'ont à intervenir en ce domaine. Il ne peut être question tout au plus que d'un système de valeurs où la science et la raison joueraient le premier rôle. On s'étonne quand M. Weidlé prétend que le rationalisme est prédominant à notre époque qui se caractérise bien plutôt par une recrudescence de l'esprit religieux, se manifestant même dans une véritable religion de la science, laquelle est parfaitement antirationaliste.

Pour M. Weidlé, le salut de l'art est lié à la résurrection de la religion chrétienne. Cela ne revient-il pas à substituer un système de valeurs à un autre système de valeurs ? Et pourquoi celui-ci serait-il plus propice à l'art que celui-là ? Parce qu'il y eut l'art du moyen âge ? M. Weidlé oublie que l'art du moyen âge est moins lié à la religion qu'à un certain état social. C'est l'état social qui, aujourd'hui n'est plus favorable à la création poétique. L'art n'est pas humain parce qu'il se veut dogmatique et M. Weidlé lui-même l'a montré avec infiniment de bonheur. Il assure que l'art cesserait d'être tel s'il se produisait un renouveau des valeurs chrétiennes. Nous n'en sommes nullement convaincus. Que les conditions sociales deviennent plus favorables et nous verrons des chrétiens produire de grandes œuvres — et n'y a-t-il point, aujourd'hui déjà, Mauriac et Claudel (dont M. Weidlé exagère le génie poétique, à notre sens) — tout comme des non chrétiens — et n'y a-t-il pas déjà, de ce côté, un Malraux, voire un Céline que, certes, le rationalisme n'étouffe pas et dont, à notre avis, on a également exagéré le talent ?

La thèse de M. Weidlé liant la renaissance des arts et des lettres à une renaissance de la religion chrétienne dans le monde contredit celle de l'autonomie de la création poétique que, par ailleurs, il défend avec d'excellents arguments, et qui dénote chez lui un sens profond de l'art. Nous ne pouvons que lui donner raison quand il soutient que les artistes de notre temps sont trop soumis à des théories. La faute toutefois n'en est pas au rationalisme, mais, au contraire, à une exacerbation, sur le plan moral et social, de l'esprit religieux qui ne laisse point aux hommes le calme nécessaire à l'activité esthétique. Ce calme, il est vrai, M. Weidlé croit que la religion chrétienne peut l'apporter au monde, en ressuscitant les vertus de charité et d'amour...

Mais l'histoire ne recommence pas et, si même nous allons vers un « nouveau moyen âge », c'est vers un moyen âge qui sera fondé sur des valeurs différentes. L'art, à vrai dire, s'accommode de toutes les époques et de toutes les valeurs pourvu qu'il y ait

des génies créateurs qui sachent faire usage des données que leur fournit la vie. Peut-être le plus grave reproche qu'il faille adresser à notre temps, est-ce de manquer de génies.

Jean LAMEERE

FEDERICO MOMPELLIO : *Pietro Vinci, madrigalista siciliano*.  
(1 vol. in-8° de 237 pp.; Milano, Ulrico Hoepli, 1937.)

Comme le dit fort justement l'auteur de cet excellent ouvrage, l'histoire du madrigal italien de la Renaissance n'a pas encore été faite jusqu'ici, si ce n'est sous forme d'esquisses toutes provisoires. La faute en est dans l'énormité du répertoire auquel ce genre a donné lieu : répertoire demeuré en grande partie inaccessible faute d'éditions modernes susceptibles d'en donner une idée plus ou moins complète.

En composant sa monographie sur le madrigaliste sicilien Pietro Vinci (mort en 1584), qui remplit les fonctions de maître de chapelle de la basilique S. Maria Maggiore, à Bergame, de 1568 à 1580, M. Mompellio s'est proposé de faire connaître la vie et l'œuvre profane d'un musicien de valeur dont la production madrigalesque, contemporaine de celle de Palestrina, de Lasso, de Philippe de Monte, se place, de ce fait, à mi-chemin de celle des premiers pionniers du genre, les C. Festa, les Verdelot, les Arcadelt, les Willaert, les Rore, et de celle de ses derniers grands représentants, les Marenzio, les Monteverdi et les Gesualdo.

En une introduction du plus vif intérêt, consacrée à l'origine et au développement du madrigal jusqu'à Pietro Vinci, l'auteur s'évertue principalement à montrer que la technique du genre, telle qu'elle apparaît dans sa période de formation (à partir du deuxième tiers du XVI<sup>me</sup> siècle), est loin d'être aussi dépendante du contrepoint néerlandais qu'on ne l'a généralement cru jusqu'à présent. La thèse peut se soutenir non sans succès en tant que réaction contre une tendance exagérée dans le sens contraire; mais dans son zèle à l'étayer, M. Mompellio se montre sans doute un peu trop unilatéral. La question n'est, en effet, pas aussi simple que cela, surtout quand on songe que les initiateurs du madrigal sont en majorité des musiciens du nord, et non des moindres. D'un autre côté, la voie dans laquelle s'engage l'auteur en essayant d'établir un lien de continuité entre l'*ars nova* italienne du XIV<sup>me</sup> siècle et l'art madrigalesque du XVI<sup>me</sup>, à la faveur des *villote* d'environ 1480 récemment découvertes par M. Torre Franca, —

cette voie, dis-je, paraît fort aventureuse. Rien n'est, en effet, plus éloigné de ces *villote* que les pièces polyphoniques des représentants attardés de l'*ars nova*, les Zacharias, les Bartolomeo Brolo, les Bartolomeo da Bononia, etc. Aussi convient-il, jusqu'à plus ample informé, de persister dans cette constatation que la musique italienne a subi, de 1420 à 1480 environ, une singulière éclipse, après quoi elle s'est de nouveau épanouie, mais dans une direction fort différente, dont les nombreux musiciens néerlandais présents dans la péninsule ont tout aussitôt tiré le parti le plus avantageux.

Après avoir retracé la biographie de Pietro Vinci suivant une méthode impeccable, M. Mompellio consacre un chapitre important aux poèmes mis en musique par le maître. D'après ses identifications, un nombre considérable d'entre eux a pour auteur Pétrarque, grand favori des madrigalistes, dans la période qui précède le dernier quart du siècle (1). Suit une étude attentive autant que finement sentie de la musique des madrigaux. Les procédés d'analyse de l'auteur dénotent un sens aigu de la précision et du classement. On ne saurait faire, à cette étude, qu'un seul reproche : à savoir de donner parfois l'illusion que certaines particularités seraient propres à Vinci, alors qu'elles sont le bien commun de tous les polyphonistes du temps, non seulement sur le terrain du madrigal, mais encore de la chanson française, du motet et de la messe. Les neuf madrigaux choisis mis en partiiton par M. Mompellio et reproduits à la suite de ce chapitre, apportent la preuve claire et nette que leur transcripateur ne s'est point trompé sur les qualités qui les distinguent. En somme, Vinci est un lyrique à la façon de Marenzio, mais plus timide, plus réservé, plus rentré en lui-même. Bien qu'il soit un maître en ce qui concerne l'« orchestration » vocale de ses madrigaux, son coloris a des tons de fresque ou de pastel, tandis que Marenzio évoque plutôt l'éclat doré d'un Giorgione ou d'un Titien. C'est un rêveur qui aime la grisaille, la lumière diffuse, la douceur du rayonnement lunaire. Mais comme il possède un sens mélodique d'une grâce et d'une ductilité extrêmes, jamais l'esprit ne se lasse de ces demi-teintes d'essence contemplative, ennemies de toute expansion indiscreète, de toute tendance à un dramatisme plus ou moins extérieur.

L'ouvrage se continue par une liste de madrigalistes siciliens — ils sont environ 35 — comportant des notices biographiques et

---

(1) Nous pouvons ajouter que le poème *La bella pargoletta*, qui figure dans le sixième livre de madrigaux à 5 voix, est de Torquato Tasso.

bibliographiques détaillées; pour terminer, un inventaire des divers livres de madrigaux de Pietro Vinci, avec indication des bibliothèques où ils sont conservés. Il n'est pas sans intérêt de noter que la renommée de Pietro Vinci et de plusieurs autres madrigalistes de Sicile s'était étendue jusqu'aux Pays-Bas, où un certain nombre de leurs pièces ont été publiées à la fin du XVI<sup>m</sup>e siècle et au début du XVII<sup>m</sup>e, chez Phalèse, à Anvers.

Ch. v. d. B.

PETER GRADENWITZ : *Johann Stamitz. I. Das Leben.* (1 vol. in-8° de 56 pages; Ed. Rohner, Brünn, 1936.)

Ce volume est le prélude d'un travail beaucoup plus important, que l'auteur se propose de publier sur l'œuvre de Johann Stamitz (1717-1757), fondateur de l'école de Mannheim, dont l'action a été si considérable en ce qui regarde la formation de ce style nouveau d'après 1750 qui trouve son accomplissement intégral chez Haydn et Mozart. La biographie du maître, assez peu compliquée, vu la brièveté de son existence et le manque de détails anecdotiques, est reconstituée par M. Gradenwitz avec la plus minutieuse exactitude, à grand renfort de pièces justificatives réunies grâce à des recherches personnelles. L'intérêt principal de l'ouvrage gît dans la description des milieux où Stamitz a successivement vécu et dans lesquels son génie créateur s'est formé et développé.

Il est à souhaiter que le deuxième volume ne tarde pas à paraître. M. Gradenwitz nous annonce, à la conclusion du premier, qu'il compte exposer sur de nouvelles bases la question capitale des origines du nouveau style instrumental : question que l'on a généralement traitée jusqu'ici de façon trop unilatérale, le plus souvent dans un esprit de revendication (de la part des tenants respectifs de Vienne, de Mannheim et de l'Italie) qui ne cadre nullement avec la réalité.

Ch. V. d. B.

KARL GUSTAV FELLNERER : *Der gregorianische Choral im Wandel der Jahrhunderte.* (1 vol. in-8° de 92 pages; Ed. Pustet, Regensburg, 1936.)

Il ne semble pas que l'on puisse résumer de façon plus parfaite, en aussi peu de pages, un sujet aussi vaste et aussi multiforme. L'auteur, dont les premiers ouvrages péchaient quelquefois par des

redites qui en alourdisaient la substance, s'est formé depuis quelques années à la discipline de la concision, pour le plus grand profit de ses lecteurs et de la matière exposée. Celle-ci n'est peut-être point tout à fait ce que l'on pourrait imaginer à première vue. Il semble, en effet, qu'une étude de cette espèce devrait s'appesantir plus ou moins longuement sur les origines du chant grégorien ainsi que sur sa période de splendeur, jusque et y compris le XII<sup>e</sup> siècle. Tels n'ont été ni l'intention ni le plan de M. Fellerer. En fait, c'est à peine si le tiers du volume est consacré à l'exposé de ce lent, mais vigoureux épanouissement. Par contre, l'auteur met l'accent sur ce que l'on pourrait appeler la décadence du chant grégorien à partir de l'ère polyphonique, sur le sommeil quasi mortuaire qui le caractérise, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, et sur l'étonnante résurrection à base scientifique dont il est l'objet au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup>. Rien n'est plus intéressant à suivre que les phases de cette maladie, à l'aggravation de laquelle concourent une foule d'éléments, parmi lesquels certaines formes de commercialisation jouent un rôle dont les effets se sont prolongés jusqu'au début de notre siècle. Ce ne sera, en effet, qu'à partir du moment où le pape-artiste qu'était Pie X consacrera officiellement les découvertes des savants grégorianistes contemporains (1904) que l'on verra revivre, dans l'édition vaticane, la tradition perdue du beau chant liturgique de la grande époque.

Ch. V. D. B.

WILIBALD GURLITT : *Johann Sebastian Bach, der Meister und sein Werk*. (1 vol. in-8° de 79 pages; Ed. Furche-Verlag, Berlin, 1936.)

Parmi les nombreux hommages rendus à J.-S. Bach à l'occasion du deux-cent cinquantième anniversaire de sa naissance (1935), le petit volume du distingué professeur de musicologie à l'Université de Fribourg-en-Brisgau est assurément l'un de ceux qui sont marqués au coin de la plus grande pénétration. Ces grands sujets sont extrêmement difficiles à traiter après la littérature abondante et souvent de fort bonne qualité auxquels ils ont donné lieu antérieurement. Aussi faut-il décerner un éloge tout spécial aux auteurs qui, comme M. Gurlitt, arrivent à les renouveler, grâce à un effort passionné de concentration et à la volonté bien arrêtée de comprendre et de faire comprendre les divers aspects d'un homme et d'une œuvre. A cet égard, on peut dire que le charmant livre bleu, édité par le Furche-Verlag est une réussite en tous points digne du grand



maître auquel il est consacré. L'écriture dense de M. Gurlitt, l'esprit de haut humanisme qui pénètre sa pensée, en dehors de toute amplification oratoire, réalisent véritablement l'idéal de ce que l'on doit attendre d'un ouvrage de cette espèce. Synthèse et analyse — celle-ci réduite au minimum, vu la limitation de l'espace — y convergent harmonieusement, sur la base d'une connaissance approfondie de la matière. Ainsi présenté, l'hommage est non seulement très conforme aux convenances du moment, mais encore singulièrement représentatif de l'image que l'on se fait du grand Cantor et de son œuvre, à notre époque de reconstruction historique et esthétique.

Ch. V. D. B.

### Droit

HERMESDORF, B. H. D., hoogleeraar a. d. Universiteit te Leuven, lector a. d. Keizer Karel Universiteit te Nijmegen : *Schets der uitwendige geschiedenis van het romeinsch recht*. Dekker en Vande Vegt (Utrecht, enz.); de *Standaard* (Antwerpen, enz.), 1936, in-8°, 394 bdz.

La science juridique d'expression néerlandaise vient d'être dotée d'une contribution précieuse : voici une excellente « esquisse de l'histoire externe du droit romain ». Sous une forme condensée (1) — mais combien élégante! — M. Hermesdorf a réuni un ensemble imposant de matériaux très divers.

Le plan de l'ouvrage est simple. L'auteur adopte la méthode synchronique (2), et prend pour base de son exposé les trois périodes caractéristiques décrites aussi par M. Georges Cornil (3) : le droit national (jusqu'à 350 av. environ), le droit classique (jusqu'à 300 ap. environ), le droit byzantin (jusqu'à Justinien inclus).

Chacune de ces périodes est étudiée selon des principes communs, exposés dans un chapitre préliminaire.

Comme il s'agit d'une histoire externe, l'objet des recherches peut se ramener à l'étude des sources du droit dans chaque période.

---

(1) Nous craignons même que l'exposé soit trop compact pour les débutants auxquels il s'adresse.

(2) Qui convient seule, dit-il, à l'histoire externe, alors que la méthode chronologique convient seule à l'histoire interne : distinction qui nous paraît quelque peu arbitraire. S'il y a intérêt à diviser l'histoire en périodes, il nous semble que cet intérêt touche tout ce qui se rapporte à une même période.

(3) *Droit romain, Aperçu historique sommaire*, 1921, pp. 3 sq.

Mais l'expression « sources du droit » est ambiguë : elle a un sens sociologique, un sens formel et un sens historique.

Les sources du droit au sens sociologique sont le milieu dans lequel le droit se développe : dans chaque période, l'auteur commencera donc par décrire le territoire, la structure de la société, les circonstances économiques et la vie sociale, les conceptions religieuses et philosophiques, enfin l'organisation politique (1).

Les sources du droit au sens formel sont les organes compétents pour formuler les règles de droit : c'est-à-dire, pour la période primitive, la coutume, la loi, le plébiscite, l'*interpretatio* des pontifes; dans les périodes classique et byzantine s'y ajoutent les *Senatus-Consultes*, les édits des magistrats, les constitutions impériales, les consultations des jurisconsultes.

Enfin les sources du droit au sens historique sont les documents qui nous furent conservés : dans cet ordre d'idées, l'auteur réunit avec soin les renseignements que nous possédons sur les lois et les ouvrages dont le texte nous est connu, en tout ou en partie (2).

Un dernier chapitre porte ce titre modeste : « Enkele grepen uit de verdere lotgevallen van het romeinsch recht », quelques traits des destinées ultérieures du droit romain. Cette modestie se justifie par un seul point : le chapitre est forcément sommaire (l'ouvrage s'adresse à des étudiants). Par contre, il est fait avec art : car il en faut pour réunir l'essentiel en une quarantaine de pages ! Et par l'essentiel, nous n'entendons pas seulement la description des diverses écoles de romanistes du moyen âge et des temps modernes, mais encore la bibliographie si dispersée concernant certaines de leurs œuvres (3).

L'étude purement dogmatique du droit romain, ainsi que la critique des sources, sont aujourd'hui des filons que l'on peut considérer comme épuisés. Le romaniste moderne doit s'orienter vers d'autres voies. Heureusement que l'abondance de la matière lui donne le choix : il reste à approfondir notamment les origines du droit romain, ses rapports avec l'Orient, ses destinées en Occident, etc. C'est le mérite de M. Hermesdorf de nous avoir fourni un excellent instrument de travail, spécialement pour l'étude de ces origines et de ces destinées.

R. D.

---

(1) Pour le droit national, l'auteur attire à bon droit l'attention sur les influences étrusques.

(2) Signalons plus spécialement une utile mise au point de la critique de la loi des XII Tables.

(3) V. par ex. l'appendice 2, concernant les glossateurs, auxquels on regrette d'ailleurs que l'auteur se soit limité.

VOELTZEL, RENÉ FRÉDÉRIC : *Jean Domat* (1625-1695). (Paris, Recueil Sirey, 1936, in-8°, 319 pages.)

L'auteur assume la tâche quelque peu ingrate de nous décrire la vie et l'œuvre de Domat. Tâche ingrate, puisqu'il s'agit d'une vie simple, cachée, studieuse, et d'une œuvre sèche, ennuyeuse, mal écrite. Il faut donc, déjà *a priori*, remercier M. Voeltzel de son effort, car il rendra Domat plus accessible au monde des juristes.

M. Voeltzel n'aurait sans doute pas traité son sujet aussi fidèlement qu'il le fit, s'il ne s'était senti de l'admiration pour lui. Et, certes, Domat mérite notre admiration par ses qualités morales : son intégrité comme magistrat, sa belle amitié pour Pascal, son tranquille courage en font foi. On ne peut nier d'autre part que son œuvre maîtresse, *Les loix civiles dans leur ordre naturel*, conserve une grande valeur historique : elle fut un chaînon indispensable dans l'œuvre si complexe de codification du droit français. Mais nous craignons que l'admiration de M. Voeltzel ait quelquefois grandi son modèle.

Après avoir dressé une bibliographie des plus minutieuses (1), et réuni les renseignements que nous possédons sur sa vie (2), M. Voeltzel nous montre le développement rationnel de l'œuvre de Domat.

D'abord un travail préparatoire. Dans le *Legum delectus*, Domat ordonne ses connaissances juridiques fondamentales : le droit romain. Les *Harangues* prononcées, en qualité d'avocat du roi, aux assises ou à l'ouverture des audiences de Clermont-Ferrand, lui donnent l'occasion de traiter des devoirs des juges, et d'élever sa pensée dans des sphères plus religieuses et philosophiques.

Le *Traité des Loix* sert ensuite à préciser cette pensée, et à rechercher les fondements naturels de la société des hommes, ainsi que la nature et l'esprit des lois qui la régissent.

Enfin *Les Loix civiles dans leur ordre naturel* et le traité inachevé du *Droit Public* mettent en œuvre les idées générales énoncées dans le *Traité des Loix* : celui-ci nous explique l'agencement, nous

---

(1) M. Voeltzel n'a point manqué de s'adresser par écrit à toutes les bibliothèques qu'il n'a pu visiter, et a obtenu ainsi de précieuses indications d'un grand nombre d'Universités françaises et étrangères.

(2) En étudiant la pensée religieuse de Domat, il arrive plus d'une fois à l'auteur de confondre christianisme et catholicisme.

D'autre part, ne faut-il pas une légère complaisance pour rapprocher constamment la pensée de Domat de celle de Pascal?

donne le fil des œuvres maîtresses, *Les Loix civiles* et *Le Droit Public*.

M. Voeltzel a fort bien su rendre l'impression d'équilibre qui se dégage de toute l'œuvre de Domat : un édifice construit avec unité et application, sans heurts ni pertes.

R. D.

CHEV. BRAAS : *Précis de droit pénal*. (Bruxelles, Bruylant, 1936.)

Nous avons signalé les remarquables traités que le Chev. Braas a consacrés à la matière de son enseignement à l'Université de Liège : le droit pénal, la procédure pénale, la procédure civile.

La rapidité avec laquelle leur seconde édition succède à la première témoigne du souci de l'auteur de mettre à la disposition de ses élèves des ouvrages au courant des dernières modifications de la législation et de la jurisprudence. Il faut y voir surtout la preuve du succès de ces publications auprès du monde juridique, particulièrement heureux de trouver, en des matières souvent obscures comme la procédure pénale et la procédure civile, des exposés méthodiques, clairs et complets, illuminés par la mise en valeur des principes.

La 2<sup>m</sup>e édition du *Précis de droit pénal*, qui vient de paraître, permet d'apprécier, une fois de plus, les mérites de l'auteur.

L. C.

Docteur LOUIS HAUSKNECHT : *Die neue Strafgesetzgebung Rumäniens*. (Cernauti, 1937.)

Court aperçu, en langue allemande, du nouveau code pénal et du nouveau code de procédure pénale entrés en vigueur en Roumanie le 1<sup>er</sup> janvier 1937. Excellent instrument pour les pénalistes qui désirent avoir une idée d'ensemble de cette codification récente.

L. C.

## Sciences

Ad. MINEUR : *Géométrie vectorielle, I Algèbre vectorielle*. (A. Vanderlinden, Libraire-Editeur, rue des Etudiants, 38, Bruxelles.)

A la veille d'abandonner sa féconde carrière professorale, M. Mineur, cédant à de nombreuses sollicitations, a entrepris la publication d'une édition définitive de son cours de géométrie vectorielle. Trois éditions de ce cours ont déjà paru antérieurement en autographie; elles étaient destinées aux étudiants qui suivaient à la Faculté des Sciences de l'Université de Bruxelles, le cours de Mécanique rationnelle donné par M. Mineur. On regrettait que ce cours magistral n'ait pas reçu une présentation lui assurant la diffusion auquel il avait droit; cette lacune sera bientôt comblée puisque voici que paraît le premier des trois volumes consacrés à la géométrie vectorielle.

Il est surprenant qu'il ait fallu attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour voir éclore une théorie des champs de vecteurs, alors que depuis longtemps les mathématiciens possédaient la notion fondamentale de champ de forces et de champ de vitesses. Il fallut attendre les études particulières de Laplace, de Fourier, de Maxwell et d'autres pour se rendre compte que les différentes théories physiques étudiées présentaient des analogies qui devaient avoir leur explication dans l'existence de propriétés communes aux différents champs de forces considérés; de la recherche de ces propriétés, naquit la géométrie vectorielle.

La fécondité du calcul vectoriel, jointe aux simplifications qu'il introduisait dans les démonstrations, devait bien vite étendre ses applications à tous les domaines des sciences mathématiques. Toutefois, dans de nombreux pays, en France entre autres, il fallut attendre assez longtemps avant que le calcul vectoriel prenne dans l'enseignement toute la place qui lui était due. En Belgique, au contraire, le calcul vectoriel eut de suite un défenseur fervent en la personne de *Junius Massau*, professeur à l'Université de Gand. Massau fut peut-être le premier à utiliser l'instrument vectoriel dans le cours de mécanique rationnelle; c'est à lui et à ses disciples que notre pays doit d'avoir été à la tête du mouvement scientifique en géométrie vectorielle. Voulant rendre à son ancien maître, l'hommage auquel il avait droit, M. Mineur, dans une pieuse pensée de

reconnaissance, a reproduit au début de son livre, la biographie de J. Massau que M. Demoulin publiait en 1913 dans le *Liber memorialis* de l'Université de Gand.

Suivant l'exemple de son maître, M. Mineur eût tôt fait d'apercevoir tous les avantages que procurait la méthode vectorielle qui s'imposait comme une introduction indispensable à toutes les disciplines mathématiques. C'est la raison pour laquelle les premières leçons que M. Mineur donne aux étudiants de première année de l'École Polytechnique et de la Faculté des Sciences sont consacrées à l'étude des vecteurs dont il se sert fréquemment dans son cours de géométrie analytique. Cette étude est approfondie plus tard pour servir de base au cours de mécanique rationnelle et de géométrie infinitésimale; signalons à ce propos que M. Mineur fut un des premiers à introduire le cours de géométrie infinitésimale dans notre enseignement universitaire, bien longtemps avant que la loi de 1929, consacrant son initiative, engloba ce cours dans la rubrique légale.

Dans l'état actuel de la science, il n'est plus possible à quelqu'un qui veut faire des recherches, aussi bien dans le domaine des mathématiques pures ou appliquées que dans le domaine de la physique, d'ignorer le calcul vectoriel. A tous, le livre de M. Mineur permettra de connaître les notions indispensables à leurs travaux.

Voici une analyse sommaire de la matière de ce premier volume, consacré à l'algèbre vectorielle.

L'auteur étudie d'abord les sommes et différences de vecteurs; puis, introduisant les projections d'un vecteur, il rattache la théorie vectorielle à la notion de coordonnées cartésiennes en apportant toutes les précisions à l'orientation des angles et des trièdres. Rappelons que dans la revue *Mathesis* dont il assume seul l'écrasante direction depuis 1926, M. Mineur a maintes fois attiré l'attention sur la nécessité de préciser l'orientation des éléments géométriques chaque fois qu'on les emploie; il a chaque fois montré comment la géométrie vectorielle permet de résoudre élégamment toutes ces questions.

Dans la théorie des produits scalaires et vectoriel, l'auteur a utilisé les notations de Massau; exprimons le vœu de voir les différents auteurs utilisant les symboles vectoriels, se mettre d'accord au sujet des notations à employer; M. Mineur a maintes fois plaidé la cause des symboles introduits par Massau (voir, par exemple, *Mathesis* 1922, p. 96), les arguments qu'il a présentés sont suffisamment éloquents pour justifier l'adoption définitive de ce mode d'écriture.

Dans les pages qui suivent, le produit scalaire et le moment sont utilisés pour définir les coordonnées d'un vecteur et d'un système de vecteurs, d'où on déduit tout logiquement l'étude des systèmes équivalents et, en particulier, des couples.

Après avoir défini le champ de vecteurs, le champ de moments et les moments relatifs, l'auteur aborde l'étude approfondie des fonctions linéaires dont l'introduction est si précieuse en mécanique rationnelle. Cette théorie se compose essentiellement des parties suivantes : définition, invariants, opérations sur les fonctions linéaires, classification, fonctions linéaires conjuguées, auto-conjuguées, antisymétriques, décomposition d'une fonction linéaire.

Ce rapide aperçu, s'il n'est pas suffisant pour donner une physionomie complète de l'ouvrage, permettra peut-être de se rendre compte de l'envergure de l'œuvre dont la publication commence avec ce volume.

Les anciens élèves de M. Mineur retrouveront dans les pages de ce cours les beaux exposés clairs et précis auxquels les avait accoutumés cet incomparable professeur, quand ils suivaient ses leçons à l'Université. Tous les problèmes sont traités avec le souci d'épuiser la question étudiée et d'en retirer le maximum de conséquences pouvant servir de point de départ à des études ultérieures. À ce point de vue, ce cours de géométrie vectorielle possède les mêmes qualités maîtresses que les nombreux ouvrages que M. Mineur a consacrés aux cours de mathématiques relevant du programme de l'enseignement moyen. Bien des livres en usage dans nos athénées sacrifient volontiers la rigueur d'un énoncé ou d'une démonstration espérant ainsi faciliter la compréhension. On voit aisément le danger que présente une pareille idée érigée en principe; elle conduit à la faillite des mathématiques qui, dans l'enseignement moyen, doivent être considérées aussi bien comme facteur fondamental de formation générale que comme élément essentiel de connaissance servant de base à des études ultérieures entreprises à l'Université. M. Mineur réagit fortement contre cette tendance; il publia des cours d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie élémentaire, de trigonométrie, de géométrie analytique, de géométrie descriptive qui connaissent un succès mérité; ils constituent la preuve indéniable que la clarté peut être alliée à une rigoureuse précision.

Nous ne doutons pas que le premier volume de géométrie vectorielle qui nous est présenté aujourd'hui, ne rencontre le meilleur accueil chez tous ceux qui ont à s'initier au calcul vectoriel; sa lecture n'exige d'autres connaissances que celles du cours de

mathématiques de l'enseignement moyen. Nous attendons avec impatience les deux autres volumes dont l'un sera consacré à l'analyse vectorielle et à ses applications et dont l'autre contiendra des compléments et des exercices. Ensemble ces volumes constitueront un traité des plus complets de la théorie des vecteurs.

R. GODEAU.

GASTON JULIA, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences de Paris : *Eléments de Géométrie infinitésimale*. (Deuxième édition, Paris, Gauthier-Villars, 1936; 60 fr. français.)

M. Julia est un travailleur inlassable : tout récemment, il faisait paraître le quatrième volume de ses *Exercices d'Analyse* et une réédition de son *Cours de Cinématique*; voici qu'il publie la seconde édition des *Eléments de Géométrie infinitésimale*. Nous ne pourrions mieux faire que de citer M. Julia lui-même pour présenter ce nouveau volume : « Cette deuxième édition diffère de la première par un grand nombre d'additions ou de remaniements de détail, et par un remaniement plus important des paragraphes traitant de la théorie des enveloppes et de la théorie des courbes tracées sur une surface.

« Ces remaniements de détail, lorsqu'ils ne visent pas à donner des faits une vue géométrique directe, ont pour but de donner plus de précision et de rigueur à l'exposé, notamment par quelques explications concernant les hypothèses adoptées ou les précautions que requiert l'application à la Géométrie des théorèmes d'Analyse. On s'est tenu, à cet égard, dans la ligne que signale la préface de la première édition.

« Les remaniements aux paragraphes sur la théorie des enveloppes et sur la théorie des courbes tracées sur une surface ont pour but principal : les uns, de marquer plus nettement le rôle de la théorie des fonctions implicites ; les autres, de présenter l'enchaînement des théorèmes dans un ordre mieux apparenté à celui qu'on a adopté pour les courbes gauches. »

Rappelons ici que les *Eléments de Géométrie infinitésimale* ont été écrits en vue de faciliter leur travail aux étudiants qui préparent le certificat de calcul intégral et différentiel. Ils contiennent les leçons consacrées par M. Julia aux *Applications géométriques de l'Analyse* et constituent une excellente initiation à la géométrie supérieure. En combinant judicieusement l'emploi de la méthode vectorielle et de la méthode analytique, l'auteur a donné à son exposé le maximum de simplicité et d'efficacité.

Et, d'ailleurs, le seul nom de M. Julia est le meilleur garant de la valeur de l'ouvrage.

A. GARDEDIEU.



A. BUHL : *Nouveaux Eléments d'Analyse*. (Paris, 1937, Gauthier-Villars. 60 francs.)

Dans cet ouvrage « qui représente le développement de leçons faites depuis une vingtaine d'années à la Faculté des Sciences de Toulouse, dans la Chaire de Calcul différentiel et intégral », l'auteur ramène l'ensemble de son sujet à quelques grandes idées fondamentales très fécondes.

Ce sont, d'une part, les constances d'intégrales, d'autre part la notion de mesure. « Donnez-moi le concept fondamental de mesure, dans ses diverses acceptions, et je vous rendrai l'ensemble des phénomènes mesurables ».

Quant aux constances d'intégrales, il y a d'abord la notion des intégrales d'un système différentiel, fonctions qui restent constantes en vertu du système, ensuite la notion des intégrales simples ou multiples qui restent également constantes lorsqu'on déforme les variétés d'intégration.

L'auteur défend le point de vue suivant : la géométrie n'est pas seulement une application, mais bien une forme des principes mathématiques ; il en va de même pour la physique. Aussi ne doit-on point s'étonner de rencontrer — présentés d'une manière purement mathématique — des développements et considérations géométriques et physiques.

Exposé d'une façon claire et concise, l'ouvrage permet d'accéder facilement à des théories plus difficiles.

Un chapitre est consacré aux transformations et aux groupes, un autre au calcul différentiel absolu, ce qui nous amène directement aux équations de la relativité.

Pour des développements plus théoriques et plus poussés, l'auteur renvoie à des livres dont il ne prétend atteindre l'envergure : E. Picard, E. Goursat. « Personne ne peut exiger que ces Eléments, qui prolongent immédiatement le cours de Mathématiques générales, contiennent toute la science mathématique ».

L'ouvrage est enrichi d'exemples, ce qui en augmente encore la compréhension. A la fin de chaque chapitre sont présentées des séries d'exercices où le lecteur peut puiser pour se familiariser avec des notions ou un symbolisme nouveaux, ou pour se diriger vers des régions plus hautes.

M. VERLOOV.

J. PELSENEER : *Catalogue sommaire des manuscrits du fonds Stas de l'Université libre de Bruxelles*. (Extrait du *Bulletin de la Société Chimique de Belgique*, tome XLVI, 1937; 10 pp.)

Les papiers laissés par des hommes de science n'ont que très rarement été l'objet, en Belgique, d'une sollicitude particulière : par exemple, nous ne possédons rien, semble-t-il, de Simon Stevin. A Bruxelles, il n'existe que deux fonds de quelque importance : le fonds Quetelet et le fonds Stas. Ce dernier, sauvé du naufrage grâce à la vigilante piété de M. le professeur Timmermans, président de la Faculté des Sciences, a les honneurs d'une salle spéciale à l'Université libre, où l'on conserve également la bibliothèque de Stas, ses célèbres balances ainsi que des souvenirs divers. Les manuscrits du fonds Stas ont été répartis en une centaine de dossiers : le tiers d'entre eux concernent les travaux et les fonctions du plus éminent chimiste belge du siècle passé; la correspondance (quelque quinze cents lettres) constitue les deux autres tiers : lettres de savants étrangers : Baeyer, Bunsen, Jean-Baptiste Dumas, Liebig, Henri Sainte Claire Deville (400 lettres de ce dernier), etc., lettres de savants belges, lettres de Belges ayant joué un rôle éminent dans des domaines divers : Brialmont, Frère-Orban, Solvay, Vandenpeereboom, etc. Sauf une partie des manuscrits des travaux de Stas et 18 lettres de Kekulé, cette documentation est entièrement inédite.

J. P.

---

## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.  
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.